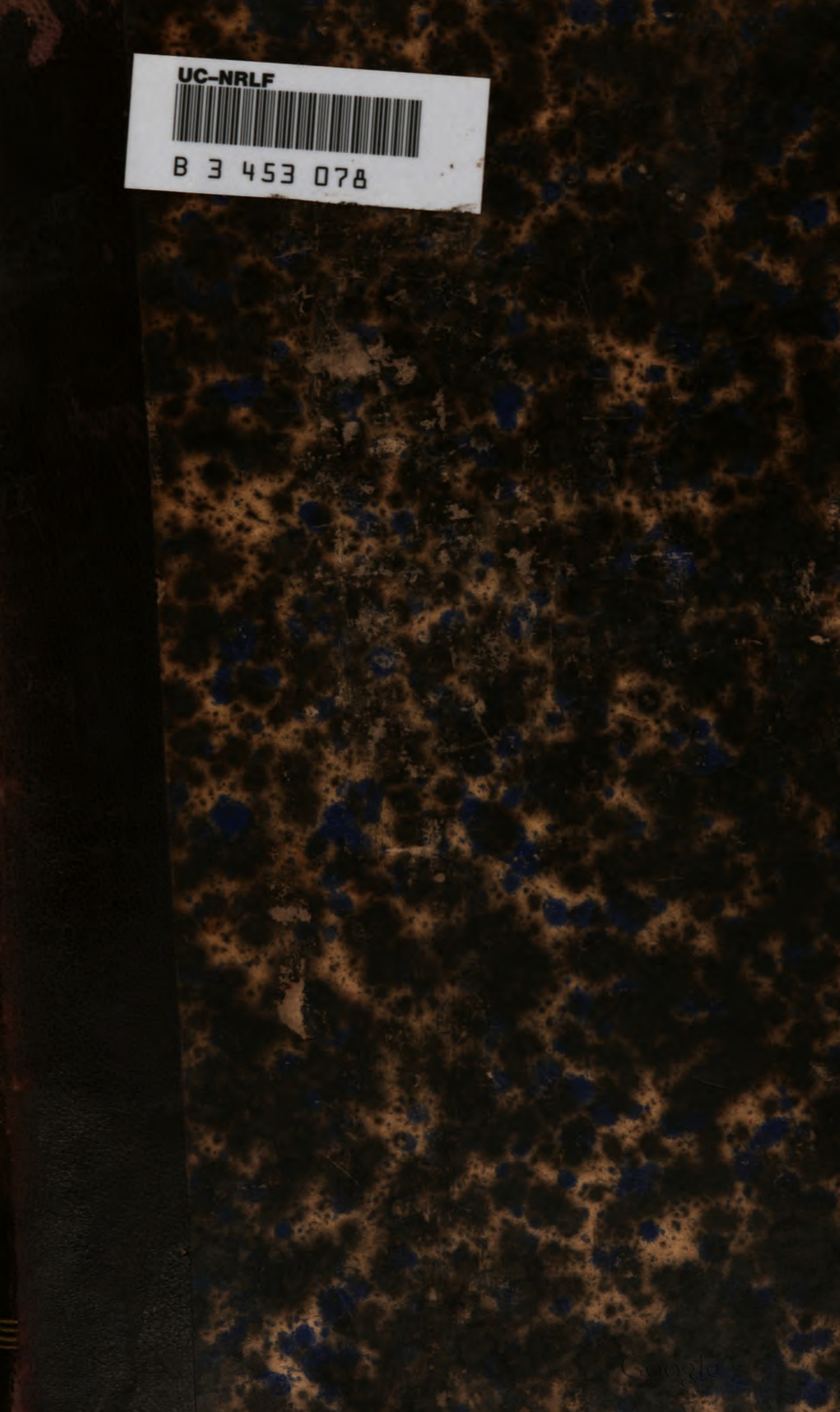
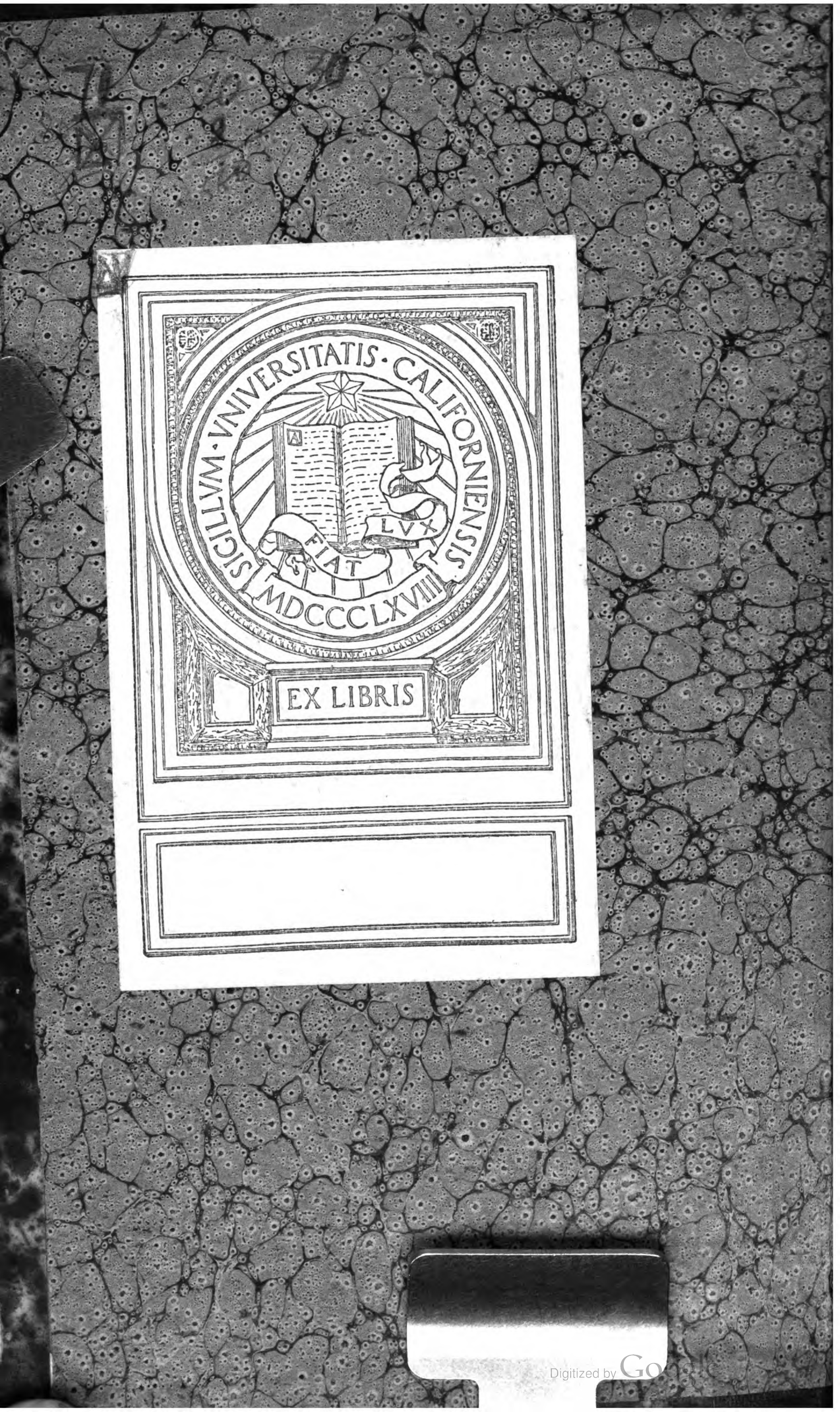
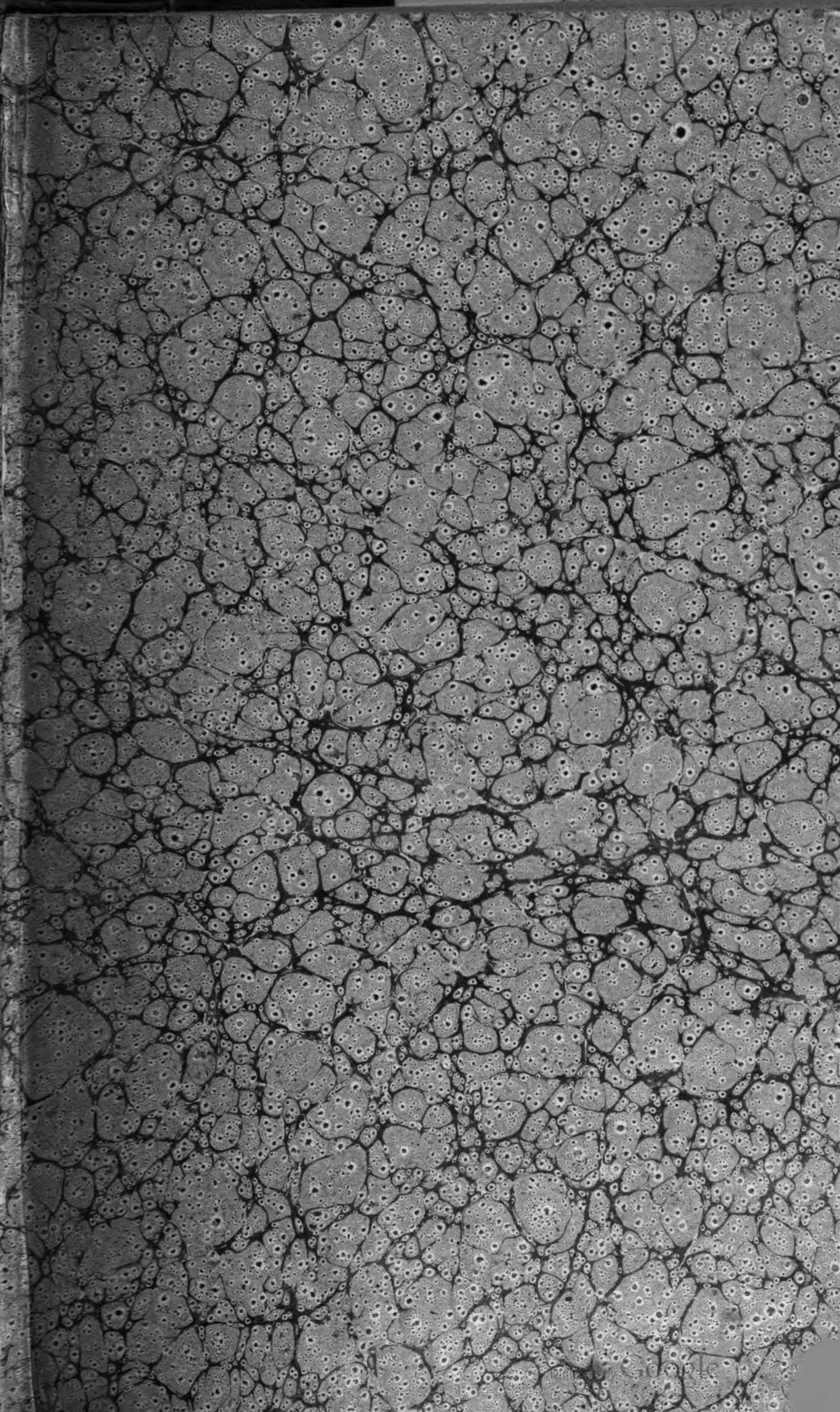

UC-NRLF
B 3 453 078



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

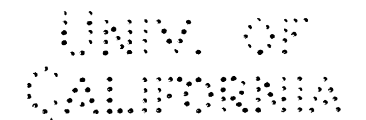


GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS.

IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
Rue d'Erfurth, 1, près l'Abbaye.



GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR A. HUILLARD-BRÉOLLES,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR M. LE DUC DE LUYNES,
Membre de l'Institut.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
33, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN.

—

1840

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

(HISTORIA MAJOR ANGLORUM).

SUITE DE HENRI III.

Le roi célèbre a Winchester les fêtes de Noel. — La comtesse de Cornouailles met au monde un fils. — Mort de Jérémie, conseiller du roi. — Punition de Gaultier de Clifford. — Paix entre l'abbé et le couvent de Westminster. — L'évêque de Lincoln fait citer les religieux de son diocèse. — L'an du Seigneur 1250, qui est la trente-quatrième année du règne du seigneur roi Henri III, le même seigneur roi se trouva à Winchester à la naissance du Seigneur, et y célébra magnifiquement, selon la coutume, les fêtes

de Noël. Le lendemain, il dîna avec l'évêque de ladite ville, Guillaume, dont il était le noble et ordinaire convive, voulant courtoisement réjouir ledit évêque par l'honneur de sa présence. Ensuite il se dirigea en toute hâte vers Londres, où il célébra solennellement la fête de saint Edouard, à laquelle il avait invité outre l'archevêque de Cantorbéry Boniface, qui dit la messe en cette circonstance, sept évêques ainsi qu'une foule de seigneurs du royaume.

Vers le même temps, un peu avant les fêtes de Noël. Cincia, comtesse de Cornouailles, épouse du comte Richard, mit au monde un fils à Berkamsteed. Le comte invita l'archevêque de Cantorbéry, oncle de l'enfant, à le baptiser, et on le nomma Edmond, en l'honneur du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry et confesseur.

A la même époque, mourut Jérémie de Caxton, clerc et conseiller spécial du seigneur roi. L'évêque d'Ély conféra sur-le-champ la riche église qu'il laissait vacante à Robert Passelève, espérant qu'il deviendrait un saint prêtre après n'avoir rien gagné dans sa vie mondaine.

Vers le même temps, Gaultier de Clifford, qui, sous le rapport du pouvoir, des richesses et des libertés, n'était pas le dernier d'entre les barons de la marche de Galles, fut accusé gravement par-devant le seigneur roi d'avoir traité violemment et indécemment, au mépris du seigneur roi, un messager dudit roi, qui lui apportait des lettres royales, et de l'avoir forcé à avaler lesdites lettres avec la cire qui les scellait.

Aussi ledit Gaultier, ayant été convaincu devant le roi, n'osa point subir son jugement, mais s'en remit à la merci du seigneur roi, et échappa à grand'peine à la mort ou à l'exhérédation. Toutefois il perdit sa liberté, ainsi que tout l'argent qu'il avait ou pouvait avoir, montant à mille marcs; et il obtint alors la permission de retourner chez lui sans avoir été emprisonné, mais sous la caution de fidéjusseurs nommés à cet effet.

Dans la fête plus haut dite, le seigneur roi s'employa le plus activement possible à rétablir la paix entre l'abbé de Westminster et le couvent du même lieu; car le scandale de cette discorde, s'étant ébruité, était retombé sur l'ordre religieux tout entier, et même sur toute la région. En effet, on faisait entendre audit roi que c'était en vain qu'il avait fait de grandes dépenses pour faire sculpter et placer les pierres dans la nouvelle construction de l'église de Westminster, si les personnes ecclésiastiques, c'est-à-dire le pasteur et le troupeau, le couvent et l'abbé, qui doivent servir de pierres vivantes pour une noble construction, étaient en discorde, contre toute règle. Mais, par l'intervention du seigneur roi, qui aimait cette église, la paix fut rétablie entre les parties.

Vers le même temps, l'évêque de Lincoln Robert, ce persécuteur infatigable des religieux, fit citer tous les religieux de son diocèse, pour qu'ils se réunissent à Leicester, le jour de la fête de saint Hilaire, à l'effet d'y écouter un mandat du seigneur pape. En effet, ledit évêque aspirait de tous ses efforts à faire

coup d'autres avaient interjeté appel, et plus tard obtinrent adroitement du seigneur pape, grâce à leur argent, de n'être plus inquiétés : selon cette parole d'un païen :

« Intéresse le juge en ta faveur quand la loi est inique. »

Lorsqu'après de grandes dépenses et des peines inutiles, l'évêque fut instruit de ce résultat, il se présenta triste et confus devant le seigneur pape, en disant : « Seigneur saint-père, je suis couvert de con-« fusion et de honte dans mon projet ; car moi qui « m'étais appuyé en toute confiance sur vos lettres « et sur vos promesses, je me trouve frustré dans les « espérances que j'avais conçues, puisque ceux que « je croyais avoir domptés se retirent librement, à « ma grande confusion. » On dit que le pape lui répondit alors en le regardant de travers : « Mon frère, « d'où vient ce reproche? Toi tu as délivré ton âme, « et nous nous leur avons fait grâce. Pourquoi ton « œil est-il courroucé, parce que je suis bon ? » Et comme l'évêque disait tout bas en soupirant, mais de manière cependant à être entendu par le pape : « Argent, argent, quel est ton pouvoir, surtout « dans la cour romaine ! » le seigneur pape, exaspéré, reprit aussitôt : « O Anglais, vous êtes les plus « misérables de tous les hommes ; chacun de vous « mord son prochain et s'efforce de l'appauvrir. « Combien de religieux soumis à ta juridiction, « combien de gens qui sont tes brebis, combien « d'indigènes et de personnes attachées à ta maison,

« qui tous s'acquittaient des devoirs de la prière et « de l'hospitalité, n'as-tu pas cherché à abaisser pour « satisfaire avec leurs biens ta tyrannie et ta cupi« dité, et pour rendre riches d'autres personnes, et « peut-être des étrangers? » Alors l'évêque se retira couvert de confusion, et déclaré insolent par tous les assistants; mais il s'occupa d'autres affaires, pour ne pas paraître être resté dans l'inaction.

Cette même année, Roger de Monthaut, un des plus nobles barons d'Angleterre, ayant pris la croix, et voulant se procurer de l'argent pour son voyage, donna en ferme, pour une forte somme, son fief et sa part dans les forêts et autres revenus qu'il possédait auprès de Coventry, au prieur et au couvent du même lieu; aliéna d'autres possessions et en vendit beaucoup irrévocablement, ainsi qu'avaient fait d'autres seigneurs, tant d'outre-mer que des pays d'en deçà de la mer. Outre le susdit Roger, une multitude nombreuse de seigneurs, dans le royaume d'Angleterre, avaient pris la croix à la même époque, pour contribuer aux succès de la croix, et suivre et aider le roi de France. On y comptait, tant en prélats qu'en chevaliers, les évêques de Worcester et d'Héreford, les comtes de Leicester et d'Héreford, Geoffroi de Luci, Robert de Quincy et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer. Un grand nombre aussi, ne voulant pas recevoir ou porter sur leurs épaules publiquement le signe de la croix, par la crainte que leur inspiraient les piéges de la cour romaine, firent vœu secrètement et se proposèrent fermement de se

rendre dévotement et puissamment en Terre-Sainte.

Vers les mêmes jours, la puissance de Frédéric prit tant d'accroissement en haine de la cour romaine, qu'après la défaite de Guillaume de Hollande et du légat, beaucoup d'hommes puissants se donnèrent à Frédéric et lui jurèrent fidélité; celui-ci serra alors de si près les habitants de Parme, de Reggio, de Bologne et les autres rebelles envers lui, qu'ils n'osèrent point se montrer à quelque distance de leurs villes, redoutant les piéges de Frédéric. Aussi, les marchands de ces villes, qui avaient coutume de regorger de richesses, voyant que les foires, les ports et les communications des routes leur étaient interdits, commencèrent à être besoigneux, à désirer la paix avec Frédéric, et à détester la rébellion papale. En effet, beaucoup de gens étaient touchés de la patience constante de Frédéric, de son humiliation, de la satisfaction qu'il avait offerte pieusement, disait-on, à l'église. En effet, il désirait et demandait humblement qu'on lui permît de combattre pour l'église en Terre-Sainte, et d'y attaquer les ennemis du Christ, pendant le temps qui lui restait à vivre, jusqu'à ce qu'il eût rendu pour le moins aux chrétiens, aussi puissamment que prudemment, tout ce qui avait pu leur appartenir en aucun temps, pourvu que le neveu du seigneur roi d'Angleterre, son fils Henri, qu'il aimait par-dessus tous ses fils, lui fût substitué et pût régner après lui : il offrait en outre de rendre tout ce qui avait été enlevé à l'église, et de donner réparation pour les dommages. A cela, le seigneur pape

ne cessait de répondre qu'il ne voulait en aucune façon remettre aussi légèrement en son ancien état celui que le concile général de Lyon avait déposé et condamné. Plusieurs même disaient et affirmaient que le seigneur pape désirait ardemment et par-dessus tout renverser celui qu'il nommait le grand dragon, afin que, quand celui-là serait abattu et foulé aux pieds, il foulât plus facilement aux pieds les rois de France et d'Angleterre, ainsi que les rois de la chrétienté, qu'il appelait tous roitelets et petits serpents, lesquels seraient effrayés par l'exemple dudit Frédéric, et qu'il les dépouillât à son gré, eux et leurs prélats, de tous leurs biens. Ces paroles et la conduite scandaleuse, qui semblait si bien s'accorder avec de pareils discours, firent naître l'indignation dans beaucoup de cœurs et justifièrent en même temps ledit Frédéric, dont la position commença à s'améliorer de jour en jour.

Vers le même temps, les évêques de la province de Cantorbéry se rassemblèrent à Oxford, pour examiner si l'argent levé dans leurs évêchés, au nom de l'archevêque de Cantorbéry, montait à la somme octroyée à ce dernier. Ils étaient à même d'en juger par les rapports des collecteurs institués dans chaque évêché; mais l'archevêque demandait beaucoup plus[1], voulant que les dépenses de toute espèce fussent supportées dans son intérêt. Aussi les évêques

[1] Je comprends et traduis : *multo plus* [*exegit*], au lieu de *multos plus*.

accordèrent malgré eux ce qu'il exigeait, sachant bien que le seigneur pape était en toutes choses favorable à l'archevêque.

Sur l'ordre du seigneur roi, les bourgeois de Londres furent cités à se réunir en sa présence, tous sans exception, avec leurs familles, jusqu'aux enfants âgés de douze ans, à Westminster, dans le palais principal, qu'on appelle la grande cour, le premier dimanche avant la fête de sainte Perpétue et de sainte Félicité. Le palais tout entier, ainsi que la cour d'entrée, fut rempli de leur multitude, au point qu'ils étaient serrés les uns contre les autres. Lorsqu'ils furent tous rassemblés, le seigneur roi, d'un ton humble et presque en pleurant, les supplia de lui remettre bénignement de cœur et de bouche, tous tant qu'ils étaient, tous les sentiments de colère, de malveillance et d'indignation qu'ils pouvaient avoir contre lui. Car, comme il l'avoua en public, lui-même fréquemment, et ses officiers plus fréquemment encore, avaient commis envers eux des injustices de toute espèce, en enlevant, saisissant et retenant outrageusement leurs biens, et en lésant maintes fois les libertés d'iceux. Aussi demandait-il qu'ils lui en accordassent pardon. Alors les bourgeois, comprenant que c'était là toute la satisfaction qui leur était offerte, consentirent à tout ce que le seigneur roi demandait; mais quant à la restitution de ce qui leur avait été enlevé, il n'en fut nullement question.

Ce même jour aussi, le seigneur roi reçut la croix des mains de l'archevêque de Cantorbéry Boniface.

Ensuite le même archevêque donna la croix à d'autres seigneurs, parmi lesquels se trouvaient Fitz-Nicolas, sénéchal du seigneur roi, Guillaume de Valence, frère utérin du seigneur roi, Paulin Lepoivre[1], conseiller spécial du même seigneur, et beaucoup de grands et de courtisans. L'abbé de Saint-Edmond, nommé Edmond, se croisa aussi, rompant ainsi tous ses vœux : ce qui parut ridicule à tout le monde, et d'un exemple pernicieux et préjudiciable aux moines et à l'ordre religieux. Il y eut aussi des clercs, conseillers ordinaires du seigneur roi, tels que Jean Mansel, Philippe Luvel et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Des personnes, toujours disposées à mal interpréter les démarches d'autrui, ne craignirent pas d'assurer que le seul but du seigneur roi, en prenant la croix, était d'extorquer violemment, en cette occasion, beaucoup d'argent à ses seigneurs, qui précédemment avaient résisté à ses sollicitations, et cela sous prétexte de contribuer à la conquête de la Terre-Sainte. Cependant les gens discrets, et qui avaient plus de raison, s'abstenaient de juger, jusqu'à ce qu'on eût des preuves dans les actes subséquents. En effet, c'est le propre d'un homme de bien de supposer le mieux dans une question douteuse, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé. Et d'ailleurs qui peut connaître les pensées des mortels, excepté Dieu ? Ce qui semblait justifier cette interprétation fâcheuse, c'était l'exemple pernicieux du roi

[1] Matt. Pâris l'appelle ici *Pevire* et Camden *Pever*. (*Voy.* la note relative à ce personnage, année 1251.)

de France[1], lequel, dans l'intérêt de son pèlerinage, avait enlevé de son royaume des sommes considérables, qui pourtant, par la vengeance de Dieu, ne devaient pas lui profiter; car la suite du récit montrera quels fruits il retira de cette exaction.

Cette même année, à savoir le cinq avant les calendes de mai, les principaux des croisés anglais se rassemblèrent à Londres, à l'abbaye de Bermondsey[2], pour régler les préparatifs de leur prochain voyage, assurant qu'ils ne retarderaient rien à cause du roi; car ils regardaient comme indigne de négliger le salut de leur âme, et de préférer la faveur d'aucun roi de la terre au service du roi céleste. Ils fixèrent donc pour terme la fête de la nativité du bienheureux Jean-Baptiste. Dans le recensement qui fut fait alors des personnes rassemblées, on trouva cinq cents chevaliers avec leur suite; quant au nombre des sergents et du peuple qui devaient se joindre à eux, la multitude en paraissait incalculable. Or, tous les croisés du royaume d'Angleterre et beaucoup de croisés du royaume de France, qui avaient fait leurs préparatifs avant que le seigneur roi d'Angleterre eût pris la croix, attendaient avec impatience cette expédition si belle. Mais le seigneur roi, qui, en éclaireur adroit, avait eu d'avance connaissance de ce projet, s'empressa d'obtenir de la cour romaine, en y ré-

[1] En supposant même qu'on puisse faire ce reproche à saint Louis, il eut toujours et effectua réellement l'intention d'aller à la croisade, tandis que Henri III ne pourrait pas avoir la même excuse.

[2] Au faubourg de Southwark.

pandant autant d'argent qu'elle voulut, et en en promettant plus encore, des lettres dont l'autorité suspendait le départ des croisés jusqu'à ce que lui-même, comme chef et capitaine, passât puissamment en personne dans les pays d'outre-mer; ce qui rendrait sa marche et plus pompeuse et plus sûre. A cela les croisés susdits répondirent qu'il serait convenable et sûr que ceux qui s'étaient croisés avant que le seigneur roi eût pris la croix, qui s'étaient prémunis de chevaux, d'armes et de provisions de voyage, en mettant leurs terres en gage, qui avaient vendu beaucoup de possessions; et qui avaient dit adieu à leurs amis, se missent en route les premiers, précédassent la personne de leur roi, et trouvassent ainsi plus facilement des vivres; qu'à cette vue, les étrangers diraient : « Eh mais, si tant d'hommes, de si magni« fiques et de si illustres chevaliers précèdent la face « du roi d'Angleterre, combien nombreuse doit-on « croire que sera sa compagnie et sa suite, quand il « arrivera en personne? » Ainsi l'honneur du roi s'accroîtrait parmi ses voisins, et la crainte qu'il inspirait, parmi ses ennemis. Mais les lettres comminatoires du seigneur pape, et les prières impérieuses du seigneur roi changèrent tous leurs projets, en les forçant à rester. Quoique ce changement ne puisse pas être regardé comme méritoire en soi, ce fut cependant accidentellement un bonheur pour eux; car ils ne seraient pas arrivés en temps opportun au secours du roi de France, comme ils le désiraient ardemment. C'est ainsi, hélas! que les affaires de la

croix se trouvèrent arrêtées et languissantes par un obstacle et par un autre.

GASTON DE BÉARN ET LES AUTRES REBELLES GASCONS SE SOUMETTENT. — CLÉMENCE ET FAIBLESSE DU ROI. — SORTIE DES FRANÇAIS CONTRE LES SARRASINS, A DAMIETTE. — LE SOUDAN OFFRE DES CONDITIONS DE PAIX. — UNE FOULE DE FRANÇAIS PÉRISSENT PAR LE FER ET LA FAIM. — APOSTASIE DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX. — MORT DU SOUDAN. — LA FIDÉLITÉ DE PLUSIEURS CHANCELLE. — Cette même année, la Gascogne fut si bien soumise par le comte de Leicester, Simon de Montfort, que Gaston de Béarn, le plus puissant ou l'un des plus puissants d'entre les ennemis du roi d'Angleterre, ayant été pris et humilié, fut obligé, par les ordres du comte, de venir en Angleterre trouver son seigneur le roi, qu'il avait offensé, et qui séjournait alors à Clarendon, pour demander grâce au roi sur sa vie, ses membres et son tènement, et pour s'en remettre absolument, non pas à un jugement, mais à la merci du roi. Cela ayant été fait, il trouva dans le roi une clémence qu'il ne méritait pas.

Car c'est alors que le sang royal est vaincu et renonce à la vengeance, quand il voit les rebelles abattus; ainsi que l'a dit Ovide :

« C'est assez pour le lion magnanime d'avoir renversé à terre les corps de ses ennemis. Il finit de combattre dès que son adversaire ne le peut plus. »

Le seigneur roi reçut donc en sa main, par le moyen du comte Simon, quelques châteaux du même

Gaston et de ses complices, à savoir Fronsac, Aigremont et beaucoup d'autres. Gaston, après son humiliation, qui pourtant n'était que feinte, rentra si avant dans les bonnes grâces du roi, par l'intercession de la reine, dont il prétendait être le parent, qu'il fut rétabli dans la possession de sa terre, tout en restant obligé par de très-étroites conditions. Cependant le comte susdit, cherchant à être en tout digne de son père, et à suivre ou même dépasser les traces de son magnifique père, parvint à réprimer l'insolence des autres rebelles du seigneur roi, tant à Bordeaux que dans toute l'étendue de la Gascogne, au point que Guillaume de Solaires, Rustein et les autres adversaires superbes du roi furent ou déshérités et mis en fuite, ou condamnés à être privés de leurs terres. Il en fit même pendre beaucoup à de hautes potences.

Remarquez que, quand le roi se trouvait en Gascogne et croyait pouvoir se retirer librement, les Gascons, et principalement les Bordelais, le voyant placé dans une position difficile, lui extorquèrent, avant qu'il pût se retirer, une concession de quarante mille marcs, et exigèrent semblablement qu'il reconnût cette dette en interposant sa foi, en prêtant serment et en dressant une charte. C'est pourquoi, aussitôt après son arrivée en Angleterre, le roi se fit donner cet argent par les prélats; et ainsi après avoir perdu le Poitou, il appauvrit l'Angleterre. Il fut même obligé, non sans détester les Gascons, de vendre son trésor pour se libérer.

Le lundi avant le jour des cendres[1], l'armée des Français sortit de Damiette avec une impétuosité soudaine, se jeta sur les Sarrasins qui l'assiégeaient dans cette ville, et en tua un grand nombre ; puis les Français victorieux rentrèrent dans leurs retranchements, joyeux, sains et saufs et chargés de dépouilles. Le lendemain ils sortirent aussi, espérant que le sort des armes leur serait pareillement favorable, mais la foule de leurs ennemis s'étant accrue, ils eurent le désavantage dans ce combat, et perdirent dix fois plus ce jour-là qu'ils n'avaient fait de gain la veille ; et s'ils réussirent à revenir à Damiette, ce ne fut que sanglants, déchirés, blessés, et après avoir perdu beaucoup de monde. Désormais les Sarrasins commencèrent à se ranimer de cœur, à relever la tête contre les chrétiens, et à fermer de toutes parts les voies et les chemins par terre. Le soudan, concevant aussi de meilleures espérances, ramassa de tous côtés des galères, tant d'Alexandrie que des autres lieux maritimes, ordonna qu'on surveillât soigneusement les abords de la mer, des côtes et de tous les lieux d'où les Français pouvaient tirer des secours, et s'attacha principalement, et avec plus de vigilance qu'à l'ordinaire, à ce qu'on ne leur apportât pas de vivres.

Enfin on ouvrit conseil, et une conférence fut tenue. Le soudan fit savoir au roi de France qu'il ferait bien, avant que la famine eût détruit son

[1] Erreur de date. Le lundi avant les cendres de l'année 1249, les croisés étaient encore en Chypre, et le lundi avant les cendres de l'année 1250, ils se préparaient à traverser le Thanis devant Mansourah.

armée, de cesser les hostilités et de rendre la ville de Damiette, avec toutes les provisions de guerre que l'on appelle vulgairement garnitures; s'engageant de son côté à rendre amicalement audit roi toute la région de Jérusalem, avec les esclaves chrétiens; car, disait-il, le roi ne devait pas aspirer à autre chose qu'à rendre la Terre-Sainte aux chrétiens. Une foule de chrétiens, à savoir les gens de médiocre importance, le menu peuple besoigneux et quelques-uns des grands voulaient qu'on prît ce parti, assurant que si l'on ne consentait pas à ces conditions de paix et à cette humilité, l'orgueil des seigneurs perdrait toute l'armée. Le roi, connaissant donc ces dispositions, aurait cédé à ce conseil, si l'arrogance du comte d'Artois, qui exigeait de plus Alexandrie, ne s'y fût audacieusement opposée. Mais le soudan ne voulut en aucune façon rendre aux chrétiens Alexandrie, qui était la plus noble cité d'Égypte, et qui servait d'entrepôt à tous les marchands du Midi et de l'Orient. D'ailleurs, disait-il, les Alexandrins et les Égyptiens ne l'auraient pas souffert.

La position des Français assiégés de tous côtés commença donc à devenir très-funeste. En effet, cette nation, qui est recherchée et délicate en fait de mets et de boissons, était forcée de se nourrir d'aliments immondes et détestables, sans que Frédéric ou aucun chrétien pût venir des lieux voisins à son secours. Pour tout dire en peu de mots, les Français étaient réduits à de telles extrémités, qu'ils étaient obligés de manger, pendant le carême, leurs chevaux qui leur étaient si nécessaires, et même les plus pré-

cieux; ce qui était déplorable à voir. Pour comble de douleur, la dissension et la haine divisaient le peuple et les seigneurs, parce que ceux-ci avaient rejeté arrogamment les conditions raisonnables de la paix qui était offerte. De plus, les princes des Sarrasins, détestant l'insolence des chrétiens et se liguant plus étroitement, se disposaient à les serrer de plus près encore. Aussi beaucoup de chrétiens, dans ce moment de grande détresse, sortirent secrètement de leur camp et de la ville, allèrent se joindre aux troupes des Sarrasins qui les traitèrent bien, et devinrent pour les nôtres des ennemis dangereux; car les Sarrasins les accueillirent mourants de faim, applaudirent à leur arrivée, et leur fournirent des rations de vivres suffisantes. Cependant un grand nombre de chrétiens persistèrent dans leur loi, par la tolérance des Sarrasins; d'autres apostasièrent, s'associèrent à leurs superstitions ignominieuses, et leur jurèrent hommage durable : ceux-là furent enrichis abondamment; on leur donna des femmes, des châteaux, et on les combla d'honneurs. Aussi furent-ils d'autant plus mortellement nuisibles aux chrétiens, qu'ils étaient à même de révéler aux ennemis les secrètes intentions de ces derniers.

Lorsque ces apostats eurent pleinement expliqué au soudan la disette de toute espèce que souffraient les chrétiens, celui-ci fit demander ironiquement au roi de France, pourquoi il n'avait pas souci de se servir des herses, des fourches, des houx, des bêches, des charrues et des autres instruments nécessaires à la culture, qu'il avait apportés avec lui sur ses vais-

seaux[1], dans les pays d'Orient qu'il ne connaissait pas, et pourquoi il les laissait se ronger par la rouille. Le soudan ajouta que pour remplir envers lui les devoirs de l'amitié, il lui fournirait plus facilement du blé, du vin, de l'huile et de la viande pour lui et pour son armée, tant qu'elle séjournerait en ce lieu. Mais le roi, supportant, non sans une douleur profonde, toutes ces tentations de ses adversaires, montrait un visage serein, et cachait prudemment les blessures de son cœur.

Peu de temps après, le même soudan mourut empoisonné, à ce qu'on prétend, par ses propres chambriers[2] : car il était haï des siens et de tous les princes ses voisins. En effet c'était un homme superbe, avare et injuste envers tout le monde. A cette nouvelle les chrétiens furent transportés de joie, quand ils auraient dû plutôt en être fachés ; car beaucoup de Sarrasins n'étaient attachés qu'en apparence audit soudan, et le poursuivaient d'une haine secrète[3], tandis qu'aussitôt après il fut remplacé par

[1] Ce passage confirme ce que rapportent d'autres historiens : que saint Louis avait l'intention de faire de l'Égypte une colonie chrétienne, en y introduisant des agriculteurs et des trafiquants d'Europe. (*Voir* les *Additamenta*, n° XI et M. MICHAUD, tom. IV, pag. 138.)

[2] Ce fut, en effet, le bruit qui courut ; mais les historiens arabes, Makrisi entre autres, disent que Nedjm-Eddin mourut d'une fistule et d'un ulcère au poumon, le 15 de la lune de Chaban (22 novembre 1249), après avoir désigné pour son successeur son fils Touran-chah. Saint Louis était déjà en route pour le Caire quand il apprit la mort du soudan.

[3] Après la prise de Damiette, les émirs auraient tué le soudan sur un geste de Fakreddin, si ce dernier l'eût voulu. « Laissez-le, dit-il, c'est un mourant. »

un autre soudan qui obtint la faveur de presque tous les Orientaux. Ce dernier attaqua les chrétiens constamment, puissamment et avec plus d'acharnement que son prédécesseur, et refusa formellement les conditions de paix qui avaient été offertes et que presque tous les chrétiens désiraient et demandaient. Désormais la position des chrétiens devint de plus en plus pénible, et leur renommée commença à s'obscurcir aux yeux de tous les Orientaux.

Un grand nombre de chrétiens, qu'une foi ferme ne fortifiait pas, se laissa autant décourager par le désespoir et par les blasphèmes que par la faim, et la foi de plusieurs commença, hélas! à chanceler; or ils se disaient entre eux : « Pourquoi le Christ « nous a-t-il abandonnés, nous qui avons combattu « jusqu'ici pour lui et à son service? déjà maintes fois, « dans ces derniers temps, nous avons été vaincus « et confondus, et nos ennemis, ou plutôt ceux du « Christ, se sont glorifiés en triomphe de notre sang « et de nos dépouilles. D'abord pour parler de cette « ville de Damiette, nous avons été forcés de la rendre « après l'avoir acquise au prix de tant de sang, quand « nous nous sommes vus entourés par les flots du « Nil. Ensuite, non loin d'Antioche, l'illustre milice « du Temple a été vaincue, et son porte-bannière a « eu la tête coupée. Plus tard, et peu d'années après, « nous avons succombé auprès de Gazer, sous le « glaive des Sarrasins, et avons été rachetés ensuite « par un certain Anglais, le comte Richard. Ensuite « presque toute l'universalité des chrétiens a été

« massacrée en Terre-Sainte, par les Chorosminiens « qui ont souillé et détruit tous les lieux qu'on ap- « pelle saints. Et aujourd'hui, ce qui est plus pénible « encore, notre roi très-chrétien, ressuscité miracu- « leusement d'entre les morts, se voit exposé à des « dangers ignominieux, lui et toute la noblesse de « France. Le Seigneur est devenu pour nous comme « un ennemi; et celui qu'on a coutume d'appeler le « Dieu des armées, est méprisé maintenant, ô dou- « leur! comme ayant été maintes fois vaincu par ses « ennemis. A quoi nous servent nos actes de dévo- « tion, les oraisons des religieux, les aumônes de « nos amis? Est-ce que la loi de Machometh serait « préférable à la loi du Christ? » Telles étaient les paroles qu'ils prononçaient dans le délire d'une foi vacillante, et les jours du carême se passaient dans le péché plutôt que dans la pénitence.

Sévérité de l'évêque de Lincoln envers un officier du roi. — Lettre du pape a ce sujet. — Le comte Richard revient de la cour romaine. — Opinions diverses sur l'entretien du pape avec le comte Richard. — Le comte achète un prieuré a l'abbé de Saint-Denis. — Miracle du bras de saint Edmond. — Le roi fait restreindre la dépense de sa maison. — Cette même année, il arriva que l'évêque de Lincoln priva de son bénéfice un certain clerc de son évêché, nommé Ranulf, qui était accusé d'incontinence, et l'excommunia ensuite, parce qu'étant condamné, il avait refusé de résigner son bénéfice. Comme récem-

ment il avait persévéré dans la sentence d'excommunication au delà des quarante jours, l'évêque signifia au vicomte de Ruthland, dans la vicomté duquel le même clerc demeurait, l'ordre de le saisir et de le garder comme contumax. Le vicomte, qui par hasard se trouvait l'ami dudit Ranulf et qui n'était pas favorable à l'évêque, différa ou refusa d'exécuter cet ordre ; car, comme dit Sénèque, différer longtemps, c'est refuser longtemps. L'évêque, comprenant donc le mauvais vouloir du vicomte, l'excommunia lui-même solennellement. Alors le vicomte, irrité et couvert de honte, alla sur-le-champ trouver le roi et se plaignit amèrement à lui. A cette nouvelle, tous les courtisans témoignèrent leur indignation ; mais le roi, plus irrité que les autres, répondit en proférant son grand juron : « Si quelqu'un des miens avait « forfait contre cet évêque ou contre tout autre, l'é« vêque aurait dû déposer sa plainte par-devant « nous. Mais, à ce qu'il paraît, il a fait fi de moi. » Aussi il envoya à la cour romaine des députés solennels et parvint à obtenir sans retard, en répandant de l'argent, la lettre suivante, fort préjudiciable à la liberté ecclésiastique :

« Innocent IV, évêque, etc., à ses chers fils l'abbé [et le couvent] de Westminster à Londres, salut. Nous acquiesçons libéralement aux vœux de son altesse l'illustre roi d'Angleterre notre très-cher fils en Jésus-Christ, afin de nous montrer favorable pour lui en ce qu'il nous demande justement. Comme donc, ainsi qu'il nous a été exposé de sa part,

certains pontifes et autres prélats forcent, de leur seule volonté, les baillis de son royaume à plaider par-devant eux sur des choses qui touchent à la juridiction royale, et, s'ils ne viennent plaider devant eux, prononcent contre ces baillis des sentences d'excommunication au préjudice et aux griefs dudit roi; nous cédant à ses supplications, jugeons à propos de défendre formellement, par l'autorité des présentes, qu'aucun archevêque, évêque ou autre prélat dudit royaume, force les susdits baillis à plaider par-devant lui sur des choses qui touchent à la juridiction royale, ou porte contre eux à ce sujet des sentences de cette espèce. C'est pourquoi nous recommandons à votre discrétion, par ce rescrit apostolique, de ne pas permettre que le susdit roi soit molesté injustement par qui que ce soit, à cet égard, contre la teneur de notre prohibition. Que les malfaiteurs, etc..... Donné à Lyon, le sept avant les ides de mars, l'an septième de notre pontificat. » Toutefois le seigneur roi, en se plaignant de cela au seigneur pape, ne trouva pas de partisans chez les gens habiles.

Le premier lundi avant les jours des Rogations, le comte Richard, revenant de la cour romaine, aborda en Angleterre, et, étant arrivé à Londres, fut reçu avec honneur et révérence pour qu'il ne parût pas recevoir moins d'honneurs que dans les pays d'outre-mer; car la noble dame et reine Blanche lui avait témoigné tous les égards qu'elle avait pu et lui avait ouvert le sein de la France entière. On connut aussi bientôt, par le rapport dudit comte et de ses hommes,

avec quelle pompe le pape lui avait fait les honneurs quand il était arrivé à Lyon. En effet, lorsque ledit comte Richard approcha de la ville, presque tous les cardinaux et les clercs de la cour romaine allèrent à sa rencontre, en sorte qu'un seul cardinal et un petit nombre de clercs restèrent auprès du seigneur pape. Or, la presse de chevaux et d'hommes formée tant par son escorte que par tous ceux qui venaient à lui était si grande, le tumulte causé par ses bagages, la multitude nombreuse de sa suite richement vêtue, présentaient un tel spectacle, que les citoyens ainsi que tous les étrangers qui étaient venus pour leurs affaires à la cour romaine ne pouvaient s'en rassasier. Lorsqu'il parut sur le seuil de l'hôtel du pape, celui-ci se leva et vint à sa rencontre, applaudit à son arrivée, le salua avec déférence, et le reçut au baiser; puis il le supplia, du visage le plus gracieux, de dîner avec lui ce jour-là. Le comte y ayant consenti volontiers, fut placé à table à côté du seigneur pape, et le comte de Glocester Richard, non loin d'eux; et le repas se passa fort joyeusement et courtoisement, les convives s'égayant mutuellement, à la manière des Français et des Anglais, par les mets, les vins et les paroles amicales. Ensuite le pape et les nouveaux venus eurent entre eux de longues et secrètes conférences, en sorte que tous ceux qui voyaient cela s'en étonnaient, en considérant surtout la munificence extraordinaire du pape. Le comte, après s'être arrêté à Pontigny, vers la fin d'avril, pour y faire une oraison à saint Edmond le confesseur, revint tout

joyeux en Angleterre, comme nous venons de le dire.

Quant au sujet qui avait amené une conférence si longue et si familière, les avis et les jugements furent partagés. Beaucoup pensèrent que le seigneur pape voulait élever le comte Richard à l'empire de Romanie et le soutenir pour réprimer l'insolence des Grecs, sachant que c'était un homme avide, ambitieux et riche de beaucoup de trésors que ledit seigneur pape aurait voulu employer à cette expédition. D'autres assuraient, comme indubitable, que le seigneur pape avait cherché avec empressement à acquérir la faveur dudit comte, pour en être bien reçu, voulant venir lui-même en Angleterre.

Lorsque le comte Richard, à son retour, passa par l'abbaye de Saint-Denis, il satisfit à l'abbé du même lieu sur le prix d'une acquisition qu'il avait faite, à savoir, d'un certain prieuré d'Angleterre, nommé Hurst, qui dépendait de l'église de Saint-Denis, et où vivaient quelques moines. De ce prieuré, situé non loin de Glocester, dépendaient huit riches villages; et cette église, avec son parc et toutes ses dépendances, valait toujours annuellement environ trois cents marcs, au taux d'un marc de redevance au banc [du roi] pour trente sols. Après avoir obtenu en cour romaine la ratification de cet acte de vente, il expulsa les moines aussitôt après son retour en Angleterre, détruisit tous les édifices et fit du prieuré un de ses domaines. Désormais appuyé sur la protection papale, il régla tout selon son caprice, sans crainte de rencontrer des obstacles de la part d'aucun voisin,

ni surtout d'aucun religieux; et ainsi la condition de l'église tomba de jour en jour en discrédit. Le même comte se proposa de bâtir un château sur le cours de la Saverne.

Cette même année, les moines de Pontigny, fatigués de l'affluence des pèlerins, principalement des femmes anglaises qui se rendaient en foule à la tombe de saint Edmond (car cette permission était interdite aux autres nations), ou stimulés par les aiguillons de la cupidité, coupèrent avec une audace téméraire le bras droit du même saint, ce qui est horrible à dire. Mais ils ne réussirent pas pour cela à éloigner la multitude des personnes des deux sexes qui se pressaient pour considérer et vénérer le corps du saint archevêque. Aussi les moines furent-ils justement frustrés dans leurs espérances. En outre, ce qui paraît avoir été un manque de foi, puisque le Seigneur avait préservé de la corruption le corps du saint tout entier, les moines se permirent de placer le corps dans du baume, par défiance, pusillanimité et manque de foi (sauf le respect dû à l'ordre); mais aussitôt le corps prit une couleur noire. Aussi les opprobres des moines de Pontigny ou plutôt de tous les cisterciens se multiplièrent, et beaucoup regrettèrent qu'un corps si vénérable fût déposé dans une église de cisterciens, en considérant avec quel respect les corps des saints sont gardés dans les églises des moines de l'ordre Noir[1]. O présomption téméraire!

[1] N'oublions pas que Matt. Pâris faisait partie de l'ordre Noir et était bénédictin.

ce que le Seigneur avait conservé entier et incorruptible, les hommes ont osé le mutiler. Le pieux roi de France, à qui l'on avait offert une partie de ce corps au moment de son pèlerinage, avait répondu : « A « Dieu ne plaise que l'on mutile pour moi ce qu'il a « conservé entier ! » O manque de foi, je le répète ! ce corps que le Seigneur avait conservé incorruptible et beau à voir, ces moines ont osé l'oindre de baume et faire mieux que Dieu en le préservant par ce parfum. Aussi la couleur naturelle des chairs s'est-elle changée en couleur de terre, et le Seigneur, irrité à juste titre, a-t-il fait éclater plus rarement désormais les miracles qui précédemment abondaient en ce lieu. La vénérable règle des cisterciens fut donc avilie aux yeux des seigneurs, des prélats et des clercs ; et sauf le respect dû à l'ordre, on croit que cet événement fut d'un triste présage pour la chrétienté tout entière.

Vers le même temps, le seigneur roi, déviant sans rougir du chemin tracé par son père, fit restreindre les dépenses de sa cour et les largesses de sa munificence ordinaire, au point d'encourir le reproche d'avarice inexcusable. Il ordonna aussi qu'on diminuât le nombre de ses aumônes accoutumées et la multitude des cierges dans l'église. Toutefois, ce qui est louable, il se libéra prudemment des dettes qu'il avait contractées envers plusieurs marchands.

ARGENT EXTORQUÉ AUX JUIFS. — CRIME D'UN JUIF DE WALLINGFORD. — DES JUSTICIERS SONT ENVOYÉS POUR EXA-

MINER LA FORTUNE DES JUIFS. — MORT D'UN RELIGIEUX ARMÉNIEN EN ANGLETERRE. — GRANDE SOMME D'ARGENT ENVOYÉE AU ROI DE FRANCE. — RETOUR DES SEIGNEURS ANGLAIS. — FAUSSES RUMEURS AU SUJET DE LA CROISADE. — Dans les mêmes jours, le seigneur roi, dévoré par une soif avaricieuse, ordonna qu'on extorquât sans aucune miséricorde de l'argent aux juifs, en sorte qu'ils paraissaient appauvris complétement et sans remède ; car il exigea tout ce qu'ils avaient en coffres. Cependant, tout malheureux qu'ils étaient, ils n'inspiraient de pitié à personne, parce qu'il était prouvé de conviction qu'ils avaient été maintes fois faussaires tant de monnaie que de sceaux. Et pour nous taire sur leurs autres méfaits, nous avons jugé à propos d'en mentionner un dans ce livre afin que leur malice soit notoire à plus de gens.

Il y avait un juif médiocrement riche, Abraham par le nom, mais non pas par la foi, qui avait des accointances et son domicile à Berkamsted et à Wallingford ; car il était, dit-on, le familier du comte Richard pour un motif fort peu honorable. Cet homme avait une épouse nommée Floria, très-belle et très-fidèle à son mari. Ce même juif, pour accumuler de plus grands outrages contre le Christ, fit acheter une image de la bienheureuse Vierge convenablement sculptée et peinte, qui la représentait, selon l'usage, tenant son fils sur son sein. Ce juif plaça cette image dans ses latrines, et, ce qu'il est impossible de redire sans indignation et sans honte, il souillait cette image, le jour et la nuit, par de sales outrages, que je ne puis

exprimer, l'injuriant comme si c'était la Vierge en personne, et voulant que sa femme lui prodiguât les mêmes outrages. Cette femme, voyant cela pendant quelques jours, fut touchée de pitié à raison de son sexe (qui était le même que celui de la Vierge), et, en passant par là, nettoya furtivement les ordures dont cette image était affreusement souillée. Mais le juif, son mari, ayant su comment la chose s'était passée, étouffa secrètement, comme un scélerat, cette femme qui était son épouse. Lorsque ces crimes furent avérés et que sa culpabilité fut prouvée et patente, quoiqu'il y eût encore sur son compte d'autres méfaits dignes de mort, il fut plongé dans le plus noir cachot de la tour de Londres. Mais afin d'être mis en liberté, il promit pour sûr de prouver que tous les juifs d'Angleterre étaient des traîtres exécrables. Comme presque tous les juifs d'Angleterre le chargeaient d'accusations et s'efforçaient de le faire mettre à mort, le comte Richard parla pour lui. Alors les juifs, l'accusant plus fortement encore d'avoir altéré les monnaies et d'avoir commis bien d'autres crimes, offrirent au comte mille marcs pour qu'il ne le protégeât plus: ce que le comte refusa, parce qu'Abraham était regardé comme son juif. Ledit juif Abraham donna donc sept cents marcs au roi pour être délivré, grâce au comte, de la prison perpétuelle à laquelle il avait été condamné.

Le seigneur roi envoya aussi, vers le même temps, dans toute l'Angleterre, des officiers comme justiciers des juifs pour examiner toute la fortune de ces

derniers tant en créances qu'en possessions. Il leur adjoignit un certain juif, homme très-méchant et immiséricordieux, dont la fonction était d'accuser tous les autres juifs méchamment et même aux dépens de la vérité. Cet homme réprimandait les chrétiens à qui il arrivait d'être saisis de pitié et de pleurer sur l'affliction des juifs, et reprochait aux baillis du roi d'être tièdes et efféminés. A chaque juif qu'il voyait, il grinçait des dents et affirmait avec de grands serments que les juifs pouvaient donner au roi deux fois plus qu'ils ne lui avaient donné, quoiqu'il mentît méchamment sur sa tête; et pour leur nuire plus efficacement de jour en jour, il révélait tous leurs secrets aux chrétiens, exacteurs du roi.

Vers le même temps, quelques frères arméniens, fuyant les dévastations des Tartares, arrivèrent comme pèlerins en Angleterre. Lorsqu'ils furent parvenus à Saint-Yves [1], un d'eux tomba malade dans le bourg où il décéda, et fut enterré avec respect auprès de la fontaine de Saint-Yves dont les eaux ont, dit-on, une grande vertu. Or, les frères susdits étaient des hommes d'une vie recommandable et d'une abstinence merveilleuse, qui récitaient toujours des oraisons et qui avaient des visages simples, barbus et sérieux. Celui qui mourut à Saint-Yves était leur chef et leur maître. Il s'appelait George; il avait été évêque dans son pays, à ce qu'on croit, et passait pour

[1] Saint-Yves sur la baie de ce nom, à l'extrémité de la pointe de Cornouailles.

saint. Aussi des miracles commencèrent-ils à éclater sur son tombeau.

Vers le même temps, une forte somme d'argent fut envoyée comme subside au roi de France qui se trouvait dans la dernière détresse; car il demeurait alors dans le camp qu'il avait placé auprès de Damiette et entouré de retranchements, manquant de tout et dépouillé de toute consolation en fait de vivres. Jour et nuit il avait à repousser sans relâche les incursions des Sarrasins innombrables qui habitaient les montagnes d'alentour, quoiqu'une garde assidue veillât autour des tentes. Quant à Damiette, il avait chargé cinq cents chevaliers et une forte troupe de fantassins de garder cette ville, et cette garnison y demeurait avec le légat, quelques évêques, la reine et d'autres nobles dames. Or, la somme envoyée au roi tant en or qu'en argent, et qui se composait de talents, d'esterlings et de pièces de Cologne d'une monnaie approuvée et non réprouvée, comme auraient pu l'être par exemple les deniers parisis ou les deniers tournois, formait une telle masse qu'elle faisait la charge de onze chariots longs traînés chacun par quatre chevaux des plus vigoureux, et en outre de quelques chevaux de somme. Cet argent devait être transporté ainsi jusqu'à la mer pour y être reçu sur des vaisseaux montés par les Génois et remis ensuite avec de grandes provisions de vivres au roi qui en avait grand besoin. Chaque chariot portait deux grands tonneaux cerclés de fer, préparés tout exprès et remplis du trésor susdit. Mais quel fut le résultat

de tout cet argent levé pendant trois ans sur les biens de l'église? c'est ce que la suite du récit montrera plus au long.

Pendant les jours des Rogations, Richard, comte de Glocester, Simon, comte de Leicester et d'autres seigneurs revinrent aussi des pays d'outre-mer. L'évêque de Londres et quelques autres prélats qui avaient passé la mer, comme nous l'avons dit, rentrèrent de même heureusement en Angleterre. Deux évêques seulement restèrent dans les pays d'outre-mer, celui de Winchester et celui de Lincoln. L'évêque de Winchester resta donc et séjourna dans le royaume de France avec un petit nombre de domestiques, afin de retrancher quelque chose sur ses dépenses. L'évêque de Lincoln demeura à la cour romaine pour poursuivre auprès du pape le succès du projet qu'il avait conçu. Quant à la cause du voyage du comte Richard, l'opinion de quelques-uns fut, et non sans raison, que le seigneur pape l'avait appelé pour l'élever à l'empire de Romanie, lui qu'il savait abonder en trésors. L'avis de quelques autres, avis qui plus tard devint probable, était que ce voyage avait pour but d'empêcher que les croisés ne passassent en Terre-Sainte. D'autres encore assuraient semblablement, ce qui, peu après, fut tenu pour vrai, que le comte voulait obtenir habilement de l'abbé de Saint-Denis le prieuré de Hurst avec ses dépendances, et se faire donner en même temps les provisions de voyage des croisés. Mais on dit et on croit aussi que le motif du grand accueil que lui fit le seigneur pape, était que le comte

reçût à son tour avec bienveillance et respect le seigneur pape qui désirait ardemment venir en Angleterre, et qu'il déterminât le seigneur roi son frère et les seigneurs laïques, principalement ceux qui faisaient partie du conseil du seigneur roi, à l'appeler eux-mêmes dans le royaume d'Angleterre. Mais nous avons déjà touché ce point précédemment.

Vers le même temps, pour donner aux chrétiens une vaine consolation, ou pour animer les croisés qui différaient le moment de leur pèlerinage, des lettres rédigées par des hommes authentiques et dignes de foi, tels que l'évêque de Marseille et quelques Templiers, arrivèrent de la Terre-Sainte. Elles rendaient compte des bruits qui couraient, bruits très-agréables, mais qui se trouvèrent faux, et réjouissaient les auditeurs crédules par le récit de succès qui n'existaient pas : à savoir, que Babylone et le Caire étaient pris, que les Sarrasins s'étaient sauvés d'Alexandrie, et que la ville était abandonnée à la désolation. Ces nouvelles, dis-je, percèrent d'autant plus cruellement à la fin, comme fait le dard du scorpion, le cœur des auditeurs crédules, que d'abord elles les avaient flattés par de plus douces espérances. Désormais nous regardâmes comme encore plus suspectes, et même comme haïssables, des lettres qui pourtant se trouvaient bien informées.

Accord au sujet de la présentation a l'église de Wengrave. — L'archevêque Boniface se propose d'exercer son droit de visitation. — Boniface tyrannise le cler-

gé de Londres. — Les chanoines de Saint-Barthélemy s'opposent a la visite de l'archevêque. — Violences exercées par le prélat et ses satellites. — Le roi refuse d'entendre les plaintes. — Émeute a Londres. — Sentence d'excommunication. — Boniface se prépare a aller a la cour romaine. — Cette même année, pendant les jours des Rogations, une discussion s'étant élevée entre l'abbé de Saint-Albans et Jean de Wedon, au sujet de la présentation à l'église de Wengrave, alors vacante, la concorde fut rétablie entre eux, et ledit Jean reconnut, par-devant les justiciers du seigneur roi, Roger de Thurkeby, Robert de Brus et leurs autres collègues, que le droit de la susdite église appartenait à la donation dudit abbé. Or, le susdit Jean avait obtenu contre l'abbé le bref de sommation qui suit : « Le roi, au vicomte de Buckingham, salut. Enjoins à l'abbé de Saint-Albans de permettre justement et sans délai que Jean de Wedon présente une personne convenable pour l'église de Wengrave qui est vacante, à ce qu'on dit, et qui appartient à sa donation ; car ledit Jean se plaint de ce que l'abbé l'en empêche injustement. Et si [1] ledit Jean te donne pouvoir de poursuivre sa réclamation, alors adresse sommation, par bons sommateurs, au susdit abbé de comparoir par-devant nos justiciers à Westminster, le lendemain de l'ascension du Seigneur, etc. » Mais quel profit l'église de Saint-Albans retira-t-elle en pareil cas, puisque les Romains ou

[1] *Et nisi*. Nous lisons *et si*.

les gens du roi mettaient violemment les mains à qui mieux mieux sur toutes les églises vacantes, principalement sur celles des religieux?

A la même époque, l'archevêque de Cantorbéry, Boniface, entraîné par l'exemple de l'évêque de Lincoln, qui avait obtenu le droit de visitation sur ses chanoines, entreprit d'exercer aussi le droit de visite dans son diocèse, à savoir sur les évêques, les abbés, le clergé et le peuple. Il commença cette visite par le chapitre de ses moines de Cantorbéry, et il se conduisit à leur égard avec tant de rigidité et d'une manière si impitoyable, qu'ils se disaient les uns aux autres : « Nous sommes justement traités par celui-« ci, parce que nous avons péché envers son prédé-« cesseur, le bienheureux Edmond, que nous regar-« dions comme un homme austère et orgueilleux : « nous souffrons vraiment ce que nous avons mérité, « en élisant un étranger, un homme illettré, incon-« nu, et inexpérimenté, plus propre et plus exercé « aux choses de la guerre qu'aux affaires spirituelles. « Oh! quels prédécesseurs il a eus, des martyrs, des « docteurs authentiques, des saints confesseurs de « Dieu! Hélas! pourquoi dans cette élection irrégu-« lière avons-nous obéi au roi terrestre plutôt qu'au « roi céleste? » Boniface se rendit ensuite à l'abbaye de Féversham, et les moines, redoutant sa tyrannie, n'osèrent pas par pusillanimité s'opposer à cette visitation. De là il se rendit en grand fracas au prieuré de Rochester, et extorqua plus de trente marcs à cette maison qui n'était pas opulente; d'où il ressort qu'il

exerçait cet office de visitation plutôt par cupidité d'argent que pour la réformation de l'ordre ou des mœurs, puisqu'il était ignorant en ce qui touche l'ordre et les mœurs, aussi bien que dans les lettres.

Le quatrième jour avant les ides de mai, c'est-à-dire le jour de saint Pancrace et de ses compagnons, le même archevêque arriva à Londres pour visiter l'évêque et son chapitre, ainsi que les religieux de la ville : il prit ses logements sans permission aucune, dans le magnifique hôtel de l'évêque de Chicester, non loin des maisons des frères convers, et ne descendit pas dans son propre palais de Lambeth ; puis il envoya ses maréchaux faire violemment ses provisions au marché du roi, en accablant les marchands de menaces, d'injures et d'outrages ; il n'invita cependant que peu ou point de convives. Le lendemain il alla visiter l'évêque Foulques, et se conduisit chez lui avec tant d'indécence, en exigeant des provisions pour boire et pour manger, et jusqu'à des fers pour ferrer ses chevaux qui avaient perdu les leurs, que ce serait offenser les oreilles et les esprits des auditeurs, ce serait même leur percer le cœur que de faire le récit de la conduite de l'archevêque. Comme il se disposait à visiter le chapitre de Saint-Paul de Londres, les chanoines s'y opposèrent et en appelèrent au souverain pontife : aussi excommunia-t-il le doyen et les autres.

Le lendemain, Boniface encore gonflé de colère et vêtu d'une cuirasse sous ses habits, comme l'ont assuré des témoins oculaires, se rendit au prieuré de

Saint-Barthélemy pour y visiter les chanoines. Lorsqu'il arriva et qu'il entra dans l'église, le sous-prieur vint à sa rencontre (car le prieur était alors absent), accompagné du couvent, marchant solennellement en procession, à la lueur de beaucoup de cierges et au son des cloches. Les chanoines avaient revêtu leurs chapes de chœur très-richement travaillées, et le sous-prieur avait la plus précieuse de toutes. Mais l'archevêque ne parut pas beaucoup se soucier de tous les honneurs qu'on lui rendait, et dit qu'il était venu au prieuré pour visiter les chanoines. Tous les chanoines se trouvaient alors au milieu de l'église, c'est-à-dire dans le chœur, ainsi que l'archevêque suivi de la plus grande partie de sa maison, qui se comportait d'une manière inconvenante. Alors un des chanoines lui répondit au nom de tous qu'ils avaient un évêque habile et attentif, à qui il appartenait de les visiter, le cas échéant, et qu'ils ne voulaient ni ne devaient être visités par un autre, de peur qu'ils ne semblassent le mépriser. En entendant cela, l'archevêque, saisi d'un accès de colère indécent, se précipita sur le sous-prieur; et oubliant la dignité que lui imposait sa condition, ainsi que la sainteté de ses prédécesseurs, il frappa d'une manière impie, avec son poing fermé, un saint prêtre, un religieux au milieu de son église, redoublant brutalement ses coups sur la poitrine de ce vieillard, sur sa face vénérable, sur sa tête blanchie, et disant d'une voix retentissante : « Voilà comment, voilà comment il con- « vient de traiter ces traîtres d'Anglais ! » Puis, dans un

moment de fureur encore plus horrible, et avec des jurements que je n'ose rapporter, il demanda qu'on lui apportât son épée sans retard. Comme le tumulte augmentait et que les chanoines s'efforçaient d'arracher leur sous-prieur des mains de ce forcené, le même archevêque déchira cette chape précieuse dont le sous-prieur était revêtu, arracha le fermail qu'on appelle vulgairement le mors ; ce qui fit que ce vêtement, enrichi d'or, d'argent et de pierres précieuses, fut foulé aux pieds de cette foule qui se heurtait, et absolument perdu. Cette chape magnifique, foulée ainsi aux pieds et déchirée, fut donc gâtée sans remède ; mais la fureur de l'archevêque n'était pas apaisée. En effet, repoussant le saint homme par un choc violent et le forçant à reculer, il serra si violemment ce corps de vieillard contre une barre de bois qui séparait deux stalles et qui servait d'appui, qu'il lui brisa les os jusqu'à en faire sortir la moelle, et dans sa fureur lui écrasa la poitrine. A la vue des excès auxquels se portait l'archevêque, les autres arrachèrent à grand'peine le sous-prieur évanoui des portes de la mort, en repoussant l'oppresseur. Celui-ci étant tombé à la renverse, et ses vêtements s'étant écartés, plusieurs personnes aperçurent visiblement sa cuirasse, et furent saisies d'horreur en voyant un archevêque cuirassé. Aussi plusieurs conjecturaient qu'il était venu en ce lieu avec l'intention, non pas de visiter les chanoines et de corriger les erreurs, mais d'exciter une rixe. Pendant ce temps, les officiers de l'archevêque, Provençaux comme lui et

gens à la main prompte, se jetèrent brutalement sur le reste des chanoines qui étaient faibles, sans armes et surpris à l'improviste; et l'archevêque et ses hommes, animés par son ordre et par son exemple, maltraitèrent un grand nombre d'entre eux, les frappant, les déchirant, les renversant, les foulant aux pieds. Alors les chanoines pâles, souillés de sang, meurtris de coups, les cheveux en désordre, les vêtements déchirés, se rendirent à pied auprès de l'évêque de la ville, et se plaignirent amèrement à lui, en versant des larmes, de cette action détestable : l'évêque leur répondit : « Le seigneur roi est à Westminster : allez « le trouver; montrez-vous à lui dans cet état. Peut-« être sera-t-il indigné d'une violation si criminelle « et si manifeste de la paix dans sa propre ville ca-« pitale? »

Quatre des chanoines (car les autres ne pouvaient marcher, tant étaient vives les douleurs qu'ils ressentaient) allèrent donc se présenter au roi à Westminster, traversant la ville au milieu du peuple saisi de pitié, montrant à tous les traces des coups, le sang qui les couvrait, leur paleur, leurs tumeurs, leurs vêtements déchirés; et tous compatissaient à leurs maux et détestaient cet attentat. Mais le cinquième, c'est-à-dire le sous-prieur susdit, ne put en aucune façon se rendre à la cour du roi ni à pied ni à cheval; car on l'avait porté tout gémissant à l'infirmerie, et il s'était mis au lit où il fut pris d'une maladie de langueur qui dura le reste de sa vie. Cependant le roi ne voulut ni entendre ni voir les susdits chanoines

qui venaient se plaindre, quoiqu'ils eussent attendu longtemps à la porte de sa chambre. C'est pourquoi, plus confus encore, ils revinrent à leur église que ledit archevêque avait souillée et profanée par le sang des prêtres et des religieux. Sur ces entrefaites, toute la ville de Londres était dans une grande agitation ; une sédition était imminente, et les bourgeois proposaient de sonner la cloche de la commune et de couper l'archevêque par morceaux, quoi qu'il pût arriver plus tard. En attendant, on l'accabla d'outrages et d'injures ; on se précipita en foule vers son palais de Lambeth où il s'était refugié, et ceux qui le cherchaient criaient : « Où est-il ce routier, ce meurtrier « impie, cet homme de sang, qui, loin de gagner « des âmes, ne songe qu'à voler de l'argent ? Ce n'est « pas Dieu, ce n'est pas une élection légitime et libre « qui l'a élevé où il est ; c'est un intrus que le roi « nous a donné illicitement, tout illettré et marié « qu'il était. Le voilà maintenant qui souille de ses « infamies toute notre ville. » Aussitôt après, l'archevêque se fit transporter secrètement sur l'autre bord de la Tamise[1], et se plaignit amèrement au seigneur roi, se justifiant quoique coupable, et accusant gravement les autres ; puis, courant vers la reine, il se plaignit à elle plus amèrement encore. Le roi, redoutant donc grandement une sédition, fit proclamer dans la ville, par la voix du héraut, que personne sur sa vie et sur ses membres n'essayât de s'immiscer

[1] Lambeth, comme nous l'avons dit, est en face de Westminster.

dans cette affaire. L'archevêque ayant donc été méprisé, tant par les chanoines de Saint-Barthélemy que par la communauté de la Sainte-Trinité, qui en appelaient fermement au pape, n'en persista pas moins, et, se voyant soutenu par la faveur du roi, renouvela solennellement, dans sa chapelle à Lambeth, la sentence qu'il avait prononcée contre les chanoines de Saint-Paul, enveloppant dans l'excommunication l'évêque de Londres comme fauteur, ainsi que les chanoines de Saint-Barthélemy. Aussi les chanoines, se voyant accablés de toutes parts d'injures et d'outrages, communiquèrent leurs plaintes et confièrent en pleurant leur cause à saint Barthélemy, leur patron, au service duquel ils s'étaient consacrés jour et nuit; le suppliant de faire que le Seigneur Dieu des vengeances daignât châtier de si grands excès, puisque les hommes ne le pouvaient ou ne le voulaient pas.

Cependant l'archevêque, encore rempli du fiel de la colère, se rendit le lendemain à son manoir appelé Harewes, qui est éloigné de sept milles du monastère de Saint-Albans, pour exercer l'office de visitation dans cette abbaye ; et là, il renouvela la sentence d'excommunication. Mais ses amis et ses clercs, hommes discrets et lettrés, lui ayant parlé des priviléges magnifiques accordés à cette église par le saint-siége apostolique, il renonça pour le moment à son projet. Étant donc revenu, il se disposa à passer la mer, pour préparer des piéges aux innocents, dans cette cour romaine, où il était tout puissant, et où il avait

l'habitude de demeurer plus qu'il ne convient à un bon pasteur occupé de son troupeau. D'un autre côté, le doyen de Saint-Paul de Londres, homme honorable, d'avis sage et de grand âge, maître Robert de Barton, et maître Guillaume de Lichfield, tous deux hommes diserts et lettrés, et chanoines de la même église, ainsi que les procurateurs de l'évêque de Londres et des chanoines de Saint-Barthélemy, se rendirent à la cour du pape, pour déposer sur tout cela leur plainte par-devant le souverain pontife, et afin de prouver leurs griefs, ils étaient munis de pièces suffisantes, et appuyés par le témoignage de plusieurs.

Lettre de l'évêque de Londres, qui demande conseil a l'abbé de Saint-Albans. — Chapitre général des frères Prêcheurs. — Agitation des citoyens de Londres. — Le roi accorde de nouvelles chartes a l'abbé de Westminster. — Privilége abusif octroyé par le roi a Geoffroy le Roux. — Vaines réclamations de Matthieu Paris — Le sceau royal est confié a Guillaume de Kilkenny. — Le roi de France se dirige vers le Caire. — Jalousie des Français contre les Anglais. — Sur ces entrefaites, l'évêque de Londres, grandement troublé de toutes ces tribulations, redoutait fortement, et l'on ne peut s'en étonner, tant l'avarice du pape que l'amitié fort douteuse du roi, à l'endroit de ses hommes naturels, et le crédit des Savoyards qu'il n'osait pas offenser. Désirant donc, dans ces perplexités, avoir le conseil et l'aide du

couvent et de l'abbé de Saint-Albans, il leur écrivit en ces termes : « Aux vénérables hommes, ses amis très-chers en Jésus-Christ, Jean, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Albans, les frères du même lieu et tous les autres soumis à la juridiction de la même maison, Foulques, par la permission divine, évêque de Londres, salut et accroissement continuel de dilection sincère dans le Seigneur. La renommée, qui nous menace de la balance du jugement commun, marche à grands pas sur la terre, et dissémine en plusieurs lieux la nouvelle de la sentence qui nous trouble. Or, la longue paix dont jouissait notre diocèse ayant été attaquée par notre vénérable père l'archevêque, nous avons recours à la voie d'une juste défense, comme étant vos guerriers, envoyés les premiers sur le champ de la fortune, pour le droit de tous en général et de chacun en particulier dans le diocèse, et nous croyons et prédisons que la guerre qui nous a été déclarée, retombera plus fortement encore sur vous, à moins que nous ne respirions, soutenu par les consolations du Tout-Puissant et par vos conseils. En effet, le même seigneur archevêque (comme peut-être vous en êtes déjà instruits) a d'abord commencé par exiger la visitation sur tout le clergé et le peuple de notre diocèse, ainsi qu'une procuration des chanoines de notre chapitre, puis pareille chose de deux prieurés de Londres; mais des deux côtés il a éprouvé contradiction et refus, quoiqu'en termes courtois, les chanoines ne l'ayant pas admis à exercer sur eux de semblables droits.

Ensuite, parce que nous avions mandé à quelques-uns de notre juridiction de ne pas l'admettre au préjudice de notre église, il a fulminé contre notre personne des sentences d'excommunication, quoiqu'il eût été prévenu par des appels légitimes, des motifs justes, vrais et probables ayant été exprimés. De plus, pour ne pas troubler notre repos par cette seule attaque, il a fait publier dans son diocèse et même ailleurs, à ce qu'on assure, des sentences aussi irrégulières. Nous avons donc envoyé nos procurateurs à la cour romaine, et nous avons informé de cette affaire quelques évêques, nos collègues, qui, dans la grandeur de leur âme, se proposent de défendre leurs droits et leurs libertés. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de supplier votre dilection de voir l'injustice de cette attaque et de vous maintenir en honneur et en indemnité, de façon que la probité ne soit pas attiédie, que la virilité ne se refroidisse pas, mais que, plaçant votre confiance en celui qui défend les opprimés des outrages des injustes, vous veuillez bien nous tendre la main d'un conseil salutaire. Portez-vous toujours bien dans le Seigneur tous tant que vous êtes. » Les décrétales sur lesquelles l'archevêque se fondait pour exiger de pareils droits sont rapportées au livre des *Additamenta* [1] où se trouvent aussi les discussions des parties.

Vers le même temps, c'est-à-dire vers la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, les frères de l'ordre

[1] *Voy.* les additions XIV et XV à la fin du volume.

des Prêcheurs, de quelque pays chrétien qu'ils fussent, même ceux de la terre de Jérusalem, se rassemblèrent, sur convocation commune, dans leur maison de Holburn à Londres, pour traiter en général de l'état et de l'office de leur ordre. Comme ils n'avaient pas de ressources en propre, les seigneurs et les prélats leur fournirent des provisions par pure libéralité, surtout ceux qui habitaient la ville de Londres et les lieux voisins, tels que les abbés de Waltham, de Saint-Albans, et autres semblables. Le chapitre s'ouvrit le jour de la Pentecôte, après une invocation adressée à l'Esprit-Saint, qui à cette époque descendit sur les disciples. Or, il y avait là environ quatre cents frères. Le premier jour, le roi se rendit à leur chapitre, pour leur demander le suffrage de leurs prières, et il leur donna à manger ce jour-là, s'asseyant à table avec eux pour leur faire honneur; puis ce fut le tour de la reine, puis de l'évêque de Londres, puis du seigneur Jean Mansel, et ensuite des autres prélats, comme l'abbé de Westminster et autres, à qui les Prêcheurs avaient adressé des lettres de supplications, pour que la pauvreté des besoigneux fût soulagée par l'abondance des riches.

Vers le même temps, la cité de Londres fut violemment agitée, parce que le seigneur roi exigeait que les bourgeois accordassent certains priviléges à Westminster, à leur grand dommage et à la violation de leurs propres libertés. Le maire de la ville, soutenu par toute la commune unanimement, résista autant qu'il le put à la volonté du roi, ou plutôt à

cette attaque extravagante. Mais le roi se montra dur et inexorable. Alors les bourgeois, fort troublés, allèrent trouver, d'un air triste et en se plaignant, le comte Richard, le comte de Leicester et d'autres seigneurs du royaume, leur exposant comment le roi, entraîné peut-être dans une mauvaise route par l'exemple du pape, ne rougissait pas de violer leurs chartes, qu'ils tenaient des prédécesseurs dudit roi. Aussi les seigneurs susdits, fort irrités de cela, et craignant que le roi n'entreprît contre eux-mêmes quelque chose de semblable, réprimandèrent amèrement le roi d'un ton menaçant, le firent renoncer à son projet, et s'adressèrent avec plus d'aigreur encore à l'abbé de Westminster, qui passait pour l'instigateur et le conseiller de cette entreprise, ajoutant à leurs reproches des injures qu'il ne convient pas de répéter, par respect pour l'ordre. C'est ainsi que la prudence des seigneurs rappela heureusement le roi à de meilleurs sentiments.

Vers le même temps, le seigneur roi, agité par de semblables intentions, au mépris des chartes de ses prédécesseurs et de ceux même qui avaient régné en Angleterre avant la conquête, et à la violation de sa foi et de son serment le plus sacré, investit, par une charte, le susdit abbé de Westminster, au dommage et à la lésion manifeste de l'église de Saint-Albans, du bourg d'Aldenham, lieu très-ancien, comme son nom l'indique. Car *ald*[1] signifie ancien ; d'où il paraît

[1] Aujourd'hui *old*. Nous ne pouvons comprendre le rapport étymologique que Matt. Pâris semble établir entre Aldenham et Albans.

probable que le bourg susdit avait été conféré très-anciennement à saint Albans, premier martyr d'Angleterre, quand bien même toutes les chartes se tairaient et seraient suspendues. En outre, le seigneur roi susdit concéda, et cela par charte, le droit de garenne sur les terres de l'abbaye et auprès du bourg de Saint-Albans, à un certain chevalier nommé Geoffroi, tenancier en chef de l'église de Saint-Albans, quoiqu'il ne descendit pas d'ancêtres illustres, ni même de chevaliers, mais parce qu'il avait épousé la sœur de son clerc Jean Mansel; et cela contre les antiques libertés de cette église, contre les chartes obtenues des pieux et anciens rois, et usitées sans interruption; contre la charte même dudit roi aujourd'hui régnant. Et ledit Geoffroi le Roux [1] ne rougit

[1] C'est le même tenancier dont il est parlé plus haut sous le nom de Geoffroi de Childewicke. Ce seigneur frappait à coups de bâton les serviteurs de l'abbaye, lançait sur eux ses chiens de chasse, dans la garenne même de Saint-Albans, et, s'intitulant un des maréchaux du roi, empêchait l'archidiacre de Bedford d'envoyer à Saint-Albans les provisions de venaison. Toutes les réclamations des moines ayant été rendues vaines par le crédit de Jean Mansel, aussi puissant alors que le comte Richard de Cornouailles, ceux-ci fulminèrent contre Geoffroi la plus terrible excommunication, et le citèrent *de pace fracta*. Henri III, ayant réussi à obtenir de l'abbé qu'il retirât son appel, adjugea le droit de garenne à Geoffroi, ainsi qu'on le voit dans le passage que nous annotons; puis comme les moines avaient persisté à exercer leur droit, il les condamna, à la poursuite de Guillaume, évêque de Salisbury. Matt. Pâris relève vivement les termes de la sentence qui ne tendait à rien moins qu'à mettre la volonté royale au-dessus du droit de possession le plus légitime. Il parle ensuite des démêlés de son monastère avec ce même Geoffroi au sujet de la terre de Newbury et de la paix que les moines finirent par accepter de guerre lasse. (*Voy. Vit. abb. in fine.*)

pas de se révolter contre l'église sa dame, qui l'avait nourri et élevé en puissance; en sorte qu'il encourut l'odieuse renommée de trahir sa mère, sinon son père[1]; car il attaquait aussi injustement qu'impudemment la mère qui l'avait engendré, aussi bien que l'église qui l'avait enrichi lui et ses pères. Celui qui lui donnait de l'assurance pour agir ainsi était le susdit Jean, clerc spécial du seigneur roi, et dont les richesses avaient atteint l'opulence d'un évêque; car le susdit Geoffroi avait épousé, comme nous l'avons dit, la sœur de ce clerc, qui se nommait Clarice et ne lui avait pas encore donné d'enfants. C'était la fille d'un prêtre de campagne; mais elle n'en était pas moins orgueilleuse outre mesure, non sans être ridicule aux yeux de tous; et l'on croit qu'elle avait infatué son mari de ses idées de grandeur. Néanmoins, je ne pense pas que cela puisse lui servir d'excuse; mais au contraire sa faute en est aggravée, selon cette parole du Seigneur, qui, en fulminant sa sentence contre Adam, le premier homme façonné de ses mains, lui dit: « Puisque tu as écouté « la voix de ta femme plutôt que la mienne, la terre « sera maudite en tout temps. » Or, comme celui qui a composé ce livre, à savoir frère Matthieu Pâris, reprochait sans hésiter au seigneur roi une pareille violation, le roi lui dit : « Est-ce que le pape n'en fait « pas autant, lui qui ajoute publiquement dans ses « lettres la clause suivante : « Nonobstant tout privi- « lége ou indulgence? » Toutefois il reprit d'un ton

[1] Nous transposons les mots; et encore le sens n'est pas clair.

plus modéré : « Assez, assez pour le moment, nous y « réfléchirons. » Mais le souvenir de ces paroles et de cette promesse s'évanouit comme un vain son.

Dans le cours du même temps, le seigneur roi, cédant à de sages conseils, confia la garde de son sceau, qui est réputé la clef du royaume, à maître Guillaume de Kilkenny, homme modeste, féal et bien lettré, circonspect d'ailleurs, et habile dans le droit civil et canonique.

Vers le même temps, le roi de France sortit de son camp de Damiette, après avoir commis à garder vigilamment cette ville le duc de Bourgogne, une foule d'autres seigneurs et de chevaliers, et un corps nombreux de fantassins, qui devaient y rester en même temps que le légat, quelques évêques et clercs, la reine et d'autres nobles dames avec leurs suites; car :

Il y a autant de mérite à conserver ce qu'on a acquis, qu'à faire de nouvelles conquêtes.

Il prit sa route vers l'orient, et dirigea de ce côté ses bannières et son armée. Il était accompagné du seigneur Guillaume Longue-Épée et de ceux qui s'étaient attachés à la fortune dudit comte, tels que Robert de Ver et autres anglais qu'il serait trop long d'énumérer, ainsi que des chevaliers et des sergents qu'il avait retenus à sa solde.

Cependant les Français, avec leur orgueil ordinaire, se moquaient de Guillaume et des siens, les méprisaient et les avaient en haine, quoique le très-pieux roi de France le leur eût défendu spécialement, en disant : « Quelle fureur vous transporte, ô Fran-

« çais? Pourquoi persécutez-vous ce guerrier, qui est « accouru à mon secours et au vôtre de pays fort « éloignés, et qui, pèlerin comme vous, combat fidè- « lement pour le service de Dieu? » Mais le roi, par toutes ces raisons et ces sollicitations, ne pouvait amener les cœurs des Français à ne pas mépriser et persécuter les Anglais, selon cette parole d'un poëte :

« Tout orgueilleux ne peut souffrir de partage. »

Or, voici ce qui avait donné lieu à cette jalousie et à cette haine. Le même Guillaume s'était emparé, non par force, mais par un coup de hasard et de fortune, d'une tour très-forte, située non loin d'Alexandrie, et remplie de dames qui étaient les épouses de plusieurs nobles Sarrasins, sans que les Français eussent aucune connaissance de cette prise. Aussi sa grande renommée et la crainte qu'il inspirait parvinrent même jusque dans les pays les plus reculés de l'Orient. Comme il avait acquis partout, ainsi qu'en ce lieu, grâce aux faveurs de Mars, de grands trésors, et avait enrichi ses chevaliers et ses hommes, ce que les Français, tout nombreux et puissants qu'ils étaient, n'avaient pu faire, ceux-ci murmuraient par envie, le haïssaient, le persécutaient, et ne pouvaient même lui parler sans colère.

STRATAGÈME DE GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE. — OUTRAGÉ PAR ROBERT D'ARTOIS, IL ABANDONNE LES FRANÇAIS.—LE ROI DÉFEND AUX SEIGNEURS ANGLAIS DE PARTIR POUR JÉRUSALEM, ET FAIT SOIGNEUSEMENT GARDER LES PORTS. —

LE ROI EXTORQUE DE L'ARGENT DE TOUS CÔTÉS. — TYRANNIE DE GEOFFROI DE LANGELEY, INQUISITEUR DES FORÊTS. — L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY SE REND A ROME. — MORT DE ROBERT DE LEXINTON. — Or, il arriva une autre fois que le même Guillaume, ayant fait partir des espions adroits qu'il avait avec lui, apprit, par leur rapport secret, que quelques marchands orientaux extrêmement riches se rendraient imprudemment, avec une petite escorte, à une foire qui se tenait du côté d'Alexandrie, où ils espéraient pour sûr augmenter leurs biens. Guillaume, ayant donc pris avec lui tous ses chevaliers, partit secrètement pendant la nuit vers le lieu indiqué, et tomba comme la foudre sur ces marchands surpris à l'improviste; ils furent massacrés sur-le-champ, leurs conducteurs furent mis en fuite, quelques-uns faits prisonniers, et Guillaume se saisit de tout ce convoi, que l'on appelle vulgairement caravane. Il s'empara en outre de chameaux, de mulets, d'ânes chargés de pièces de soie, de piment, d'épiceries, d'or et d'argent, ainsi que de quelques chariots avec leurs attelages de buffles et de bœufs, et de provisions aussi nécessaires aux chevaux qu'aux hommes, dont lui et sa troupe manquaient absolument. Ledit Guillaume, après avoir tué et fait prisonniers, dans cette rencontre, un grand nombre de ses adversaires, n'eut à regretter la mort que d'un seul chevalier et de huit sergents. Il ramena cependant quelques-uns des siens blessés, mais de manière à être guéris par les médecins. Aussi, joyeux et triomphant, revint-il vers l'armée chargé

de dépouilles. A cette vue, les Français, qui étaient restés dans leur inaction et leur pauvreté, stimulés à la fois par les aiguillons de l'envie et de l'avarice, allèrent à sa rencontre à main armée et lui enlevèrent par la force, comme des brigands sans pudeur, tout ce qu'il avait conquis; donnant comme excuse suffisante de cette violence, que, dans son audace téméraire, il s'était séparé, aussi orgueilleusement que sottement, du reste de l'armée contre l'édit du roi, les arrêtés des chefs et la discipline militaire. En entendant ce reproche, Guillaume promit de donner satisfaction en tous points, de telle façon que tout ce qu'il avait acquis en fait de vivres serait distribué aux besoigneux de l'armée, tous tant qu'ils étaient. Mais les Français, élevant la voix et réclamant toute la prise pour eux, mirent au pillage, avec force injures, tout ce que Guillaume rapportait. Alors Guillaume, attristé jusqu'à une vive amertume de cœur, et indigné d'un pareil outrage, alla se plaindre très-amèrement au roi, ajoutant que le comte d'Artois, son frère, avait dirigé les auteurs de cet attentat et de cette déprédation violente. Mais le roi, avec sa piété ordinaire, et sa sérénité de cœur et de visage, lui répondit à voix basse : « Guillaume, Guillaume, le « Seigneur le sait, lui qui n'ignore rien, je redoute « grandement, à la vue du dommage et de l'outrage « que tu as soufferts, que notre orgueil, joint à nos « autres péchés, ne nous confonde. Mais tu sais que, « dans les circonstances périlleuses où je suis placé, « il serait fâcheux pour moi de troubler et d'offenser

« en aucune façon mes seigneurs. » Tandis qu'il disait ces choses, le comte d'Artois arriva, l'air fier et gonflé comme un furieux, et, dans sa colère, élevant la voix d'une manière inconvenante, et sans saluer le roi, ni aucun des assistants, il s'écria : « Que veut « dire cela, seigneur roi? As-tu la prétention de dé« fendre cet Anglais, et de repousser les Français « qui sont tes féaux? Cet homme, au mépris de « toi et de toute l'armée, guidé par son seul mouve« ment, de sa propre volonté et malgré nos statuts, « est allé faire du butin clandestinement et pendant « la nuit; aussi on ne parle que de lui seul dans les « climats d'Orient. Quant au roi de France et à ses « hommes, il n'en est pas question. Il a fait pâlir nos « noms et nos titres de gloire. » En entendant cela, le roi très-chrétien, tournant sa face et penchant son visage du côté de Guillaume, lui dit d'un ton modeste : « Tu peux l'entendre toi-même, mon ami. « Cela pourrait bientôt donner lieu à un schisme, ce « dont Dieu garde l'armée. Il est nécessaire, dans une « position aussi difficile de supporter avec sang-froid « de pareilles choses ou même des choses plus pé« nibles. » Alors Guillaume : « Tu n'es donc pas « roi, puisque tu ne peux tirer justice des tiens et « punir les délinquants, tandis que moi je promets « de donner satisfaction en tous points, si j'ai failli. » Puis, blessé profondément dans son cœur, il ajouta : « A l'avenir je ne servirai plus un tel roi, je ne m'at« tacherai plus à un tel seigneur. » Et il se retira fort irrité, laissant le roi dans un grand chagrin. De

là il se rendit à Acre, et y séjourna plusieurs jours avec ses compagnons d'armes, se plaignant de son injure à tous les habitants, et leur exposant publiquement, et avec larmes, le motif de son départ. Aussi tous ceux qui l'écoutèrent, et surtout les prélats, compatirent à sa douleur et détestèrent les Français. Les gens sensés et expérimentés dans les affaires de la guerre prédisaient que, sans nul doute, cela était d'un triste présage pour l'avenir, et que la colère du Très-Haut devait être excitée gravement par de telles offenses. On rapporte même qu'après le départ du comte Guillaume, le comte d'Artois se prit à dire, avec de grands éclats de rire : « C'est « bien, maintenant la noble armée des Français est « purgée de tous ces gens à queue [1]; » ce qui excita l'indignation dans le cœur de plusieurs. Depuis ce moment, Guillaume résolut de demeurer à Acre, avec les citoyens, les Templiers et les Hospitaliers, d'y attendre l'arrivée des seigneurs d'Angleterre, qui avaient pris la croix, de les avertir de l'orgueil et des injustices des Français, et de les exhorter puissamment à tenter par leurs propres forces, et sans se joindre aux Français, d'attaquer les ennemis du Christ, avec le conseil d'hommes discrets et humbles.

Vers le même temps, c'est-à-dire le jour de l'il-

[1] *Caudati* (texte *hic*). Robert faisait allusion à un bruit qui courait alors que les Anglais, en punition de l'assassinat de saint Thomas de Cantorbéry, avaient une queue attachée au bas des reins. (VERTOT, *Hist. de Malte*, premier vol., pag. 510. — Voy. la pag. 78 du vol.)

lustre fête du bienheureux Augustin, tous les seigneurs d'Angleterre qui avaient pris la croix, ainsi que leurs hommes, et dont nous avons donné les noms plus haut, ayant résolu fermement de se mettre en route pour Jérusalem, vers la fête de saint Jean, comme nous l'avons dit, avaient vendu ou engagé leurs terres, s'étaient enveloppés dans les piéges des Juifs ou des Caursins, avaient dit adieu à leurs amis, et se tenaient prompts et prêts. Mais voici que le seigneur roi, semblable à un petit enfant blessé ou contrarié, qui a coutume de courir vers sa mère en se plaignant, s'était adressé au seigneur pape, avec de pressantes sollicitations, pour qu'il empêchât ce voyage, lui faisant savoir que quelques seigneurs illustres de son royaume, ayant pris la croix, se proposaient fermement, contre son gré et malgré sa défense, de se mettre en route pour Jérusalem, et ne daignaient pas l'attendre lui, leur seigneur, qui avait pris la croix et avait l'intention de faire le même voyage, tandis qu'ils aimaient mieux suivre, à sa place, le roi de France, son ennemi capital qui, disaient-ils, avait pris les devants, et leur avait préparé la route et l'accès de la terre d'Orient. Aussi le pape, par ses lettres, comme le roi, par ses paroles impérieuses, défendit-il formellement, sous peine d'excommunication qu'aucun des seigneurs passât la mer contre la volonté du roi, à quelque péril ou danger que le roi de France pût être exposé.

De plus, le seigneur roi envoya incontinent aux châtelains de Douvres et aux gardiens des autres ports

l'ordre de ne pas permettre qu'aucun seigneur croisé passât la mer. Cependant on allégua contre cette mesure que le roi avait agi inconsidérément, parce que si tant et de si illustres chevaliers (or ils étaient environ cinq cents guerriers à cheval, sans compter la suite nombreuse de leurs hommes) précédaient la face du roi d'Angleterre, la chrétienté tout entière s'écrierait avec surprise : « Quel grand roi est-ce « donc, et combien formidable, d'envoyer une sem« blable avant-garde? Combien nombreuse doit-on « croire que sera sa compagnie? » Et que par ainsi tout le paganisme serait saisi de crainte. Mais à quoi bon cette discussion? Outre l'obstacle mis en avant par le roi et par le pape, ce retard des pèlerins fut un bonheur ; car, s'ils avaient passé la mer à cette époque, ils ne seraient pas arrivés, hélas! au secours du seigneur roi de France en temps opportun et propice, comme ils le souhaitaient ardemment; mais il est tout à fait impossible de raconter à la fois des choses qui arrivèrent simultanément.

Sur ces entrefaites, le seigneur roi ne cessait pas d'extorquer de toutes part de l'argent, principalement aux juifs et occasionnellement à ses hommes chrétiens et naturels, en sorte qu'il arracha quatorze mille marcs [d'argent] et dix mille [marcs [1]] d'or pour la reine à un seul juif nommé Aaron, qui était natif d'York et avait continué de demeurer dans cette ville,

[1] Cette dernière somme surtout nous paraît exagérée, quelle que fût la fortune d'Aaron. Le texte porte *decem millia auri*. Nous supposons non-seulement une lacune, mais encore une faute.

parce qu'il était convaincu, à ce qu'on prétendit, d'avoir faussé une charte; et comme ce juif avait mis quelque retard dans le paiement, on le laissa languir dans une prison. Lorsque toutes ces sommes eurent été payées, il fut prouvé que le même Aaron avait déjà donné au roi trente mille marcs d'argent, et à la reine deux cents marcs d'or, après que ledit roi fut revenu des pays d'outre-mer, comme le même juif l'attesta par serment sur sa loi et sur sa foi à frère Matthieu, auteur de cette histoire. Toutefois, quoique les juifs soient malheureux, ils n'inspirent de pitié à personne, parce que ce sont des gens qui altèrent et faussent la monnaie royale, les sceaux et les chartes, et qui sont condamnés et réprouvés pour ces méfaits, dont ils ont été convaincus manifestement et fréquemment.

Vers le même temps, un certain chevalier, bailli du seigneur roi, nommé Geoffroi surnommé de Langeley, ayant été chargé de faire une enquête sur les usurpations commises dans les forêts du seigneur roi, et étant en tournée dans plusieurs pays d'Angleterre, se conduisit avec tant d'astuce, d'arrogance et de violence principalement envers les seigneurs des pays du nord, et leur extorqua tant d'argent, que la quantité du trésor levé par lui fit naître la stupeur, et fut regardé comme incroyable par ceux qui l'apprirent. Or, cette oppression immodérée dont le roi accablait ses sujets du nord semblait émaner d'une vieille haine. Aussi le susdit Geoffroi, accompagné d'une suite nombreuse et bien armée, faisait saisir sur-le-champ et en-

fermer dans la prison du roi celui des nobles susdits qui osait s'excuser et murmurer, et qui, au lieu de juges, trouvait des ennemis. La gravité du châtiment n'était jamais en rapport avec la nature de la faute. Pour le plus petit animal, pour un faon, pour un lièvre, errant même à travers les champs, Geoffroi appauvrissait jusqu'à l'épuisement le plus noble seigneur, sans considérer le rang ou la fortune. Aussi, en comparaison de celui-ci, Robert Passelève était regardé comme le plus doux des hommes, et même tous ses prédécesseurs étaient justifiés et bénis à côté de lui. Or, ce susdit Geoffroi avait commencé par être promu à l'office de maréchalat dans l'hôtel du seigneur roi, et par être chargé de porter la verge à la place du grand-maréchal. Alors il avait réduit autant que possible la libéralité et la courtoisie ordinaire de la table royale pour plaire, par ce moyen, au roi qu'il flattait. Aussi s'était-il concilié, quoiqu'injustement, la faveur royale. Plus tard le susdit Robert, regardant le même Geoffroi comme un homme qui entrerait dans ses vues et lui serait fidèle, l'appela à partager son pouvoir et son office de justicier des forêts du seigneur roi. Mais Geoffroi, tendant sourdement des piéges à son protecteur Robert, finit par le supplanter méchamment, déposa ignominieusement les baillis que le même Robert avait institués, et ne rougit pas de les appauvrir ; ce qui couvrit de confusion ledit Robert et lui nuisit beaucoup. Mais aura-t-on pitié d'un enchanteur qui est mordu par son serpent? C'est pourquoi le même Robert, évitant les piéges de la cour et

des courtisans, fut ordonné prêtre et s'occupa, comme on l'a dit plus haut, à nouer les gerbes d'une vie meilleure.

Vers le même temps, l'archevêque de Cantorbéry Boniface, apprenant le départ du doyen de Saint-Paul, de quelques chanoines de la même église qui l'accompagnaient, et des procurateurs de ceux qu'il avait maltraités, passa la mer en grande pompe et appareil, animé par le conseil des légistes, fort des lettres et de la protection du roi, et se fiant dans l'autorité de sa naissance, pour se rendre à la cour romaine et être soutenu dans sa tyrannie par l'autorité papale.

Cette même année, le 4 avant les calendes de juin, mourut Robert de Lexinton, clerc, qui, après avoir occupé longtemps la charge de justicier, avait acquis un nom fameux et des possessions considérables. Cependant peu d'années avant sa mort, étant tombé en paralysie, il avait résigné l'office susdit, renonçant au métier de tonloier pour une vie meilleure, et digne en cela d'être assimilé au bienheureux Matthieu apôtre : aussi termina-t-il sa vie languissante d'une manière louable par d'abondantes aumônes et de dévotes oraisons.

Faussété des bruits sur la prise du Caire. — Prise de Damiette et origine des bruits précédents. — Retour de Guillaume Longue-Épée. — Offres avantageuses du soudan pour obtenir la paix. — Le soudan découvre la trahison ourdie par un de ses officiers. — Prospérité des affaires de Frédéric. —

BERNARD DE NYMPHA LÈVE DE L'ARGENT SUR LES CROISÉS. —Vers le même temps, comme des bruits agréables, mais faux, avaient couru sur la prise du Caire et de Babylone[1], et que tous les occidentaux se réjouissaient de la ruine d'Alexandrie et de consolations qui furent vaines, il fut reconnu que la cause primitive, et l'origine de ces rumeurs fut celle que nous allons raconter, et qui exige une narration prolixe, mais infructueuse; car :

« ... Un triste résultat jette la honte sur tout ce qui a précédé.... »

Lorsque, l'année précédente, le soudan de Babylone avait été instruit de l'arrivée prochaine de l'illustre roi de France et de son armée, il avait confié à l'un de ses officiers, à qui il se fiait le plus, la garde de Damiette, et au frère de ce même officier, celle du Caire et de Babylone. Après la prise inopinée de Damiette, le soudan, ayant convoqué tous ses seigneurs, accusa grièvement, en présence de tous, l'officier à qui il avait confié Damiette à garder, et sous le commandement duquel cette ville avait été perdue, lui reprochant non-seulement d'avoir perdu traîtreuse

[1] Les historiens des croisades confondent souvent ces deux places, situées toutes deux près du Nil, à peu de distance l'une de l'autre, vis-à-vis de l'ancienne Memphis. Le vieux Caire des Fatimites fut brûlé vers 1019 par les troupes du khalife Hakem, et rebâti ensuite par Saladin qui y construisit un château avec les pierres de plusieurs petites pyramides situées près de Memphis. Babylone d'Égypte, déjà à demi ruinée au temps de Saladin, devait n'avoir aucune importance au temps de saint Louis, puisque ses débris servaient aux constructions de la nouvelle capitale.

ment, négligemment et lâchement sa principale cité, qui passait pour inexpugnable, mais encore de l'avoir livrée lui-même aux mains des ennemis publics, afin que les chrétiens, ennemis de tous les Sarrasins, eussent une entrée libre en Égypte et dans toute la terre d'Orient, l'espérance de conquérir puissamment et ouvertement le reste avec encore plus de promptitude et de certitude, et enfin un asile très-fort, à la confusion de tout le paganisme. L'officier ainsi accusé lui répondit : « Très-puissant sei-
« gneur, à l'époque où le roi des Francs hivernait
« dans l'île de Chypre, j'y envoyai mes espions, moi
« qui suis ton féal et ton dévoué, et j'appris que,
« quand il partirait de cette île, il se dirigerait vers
« Alexandrie, pour l'assiéger à main armée. Aussi
« je fis partir en hâte toutes mes forces de Damiette
« pour secourir puissamment les Alexandrins, nos
« amis et tes sujets, m'emparer dudit roi et de toute
« sa flotte et te le présenter. Mais la fortune, notre
« ennemie, ayant changé le vent, heureusement
« pour lui, nous envoya nos ennemis sans que nous
« fussions préparés. C'est alors qu'il occupa le ri-
« vage, mais non sans que nous ayons résisté de tout
« notre pouvoir, comme tu le sais. Le lendemain,
« Mars lui étant propice, il assiégea Damiette, qu'il
« trouva dépourvue de toutes ses forces. En même
« temps une flotte si nombreuse était arrivée avec lui,
« que la mer en paraissait couverte. Réfléchissant
« donc en vérité qu'étant privés de la garnison et des
« rames de la ville, nous ferions bien de pourvoir à

« notre salut et au tien, nous prîmes secrètement la « fuite pendant la nuit, après avoir assommé et mas- « sacré les captifs chrétiens que nous avions, pour « aller chercher les renforts que nous avions envoyés « à Alexandrie, et revenir attaquer plus vigoureuse- « ment les chrétiens. Mais quelques captifs chrétiens, « voyant que les leurs arrivaient et que nous égor- « gions leurs compagnons, levèrent hostilement le « talon contre nous, se soulevèrent furieusement et « tuèrent quelques-uns des nôtres. De plus, après « notre départ, ils conduisirent, par des chemins in- « connus, les Francs qui arrivaient, et les guidèrent « secrètement dans l'intérieur même de la ville. Ce- « pendant, au moment de la quitter, nous y avions « mis le feu, pour que nos ennemis ne se glorifias- « sent pas de nos dépouilles; mais les esclaves l'é- « teignirent aussi promptement qu'ils le purent. Or, « nous voyant forcés de nous retirer, nous détestions « en gémissant la loi de Mahomet, nous la maudis- « sions et nous souhaitions plutôt de mourir que de « vivre. » En entendant cela, le soudan fut transporté de colère, car c'était un homme superbe et sans miséricorde; et quoiqu'au dire de quelques-uns, le susdit officier se fût suffisamment excusé, ledit soudan s'indigna cruellement contre lui et ordonna qu'on le pendît à une potence comme traître et blasphémateur [1]. A cette nouvelle, le frère de cet officier, qui

[1] Il est vrai que le soudan fit étrangler en cette occasion cinquante des principaux officiers, d'autres disent pendre toute la garnison de Damiette; mais il n'osa rien entreprendre contre Fakreddin, qui disposait de l'ar-

était gardien du Caire, et qui, dès longtemps auparavant, avait le cœur bien disposé en faveur de la loi chrétienne, mais s'en cachait par crainte des païens, fit secrètement appeler quelques captifs qu'il tenait dans les fers, à savoir des Templiers, des Hospitaliers, et plusieurs Français pris récemment à la bataille de Gazer, et leur dit : « J'ai au fond du cœur un secret « que je veux vous révéler fidèlement : si vous me pro-« mettez, dans toute la sincérité de votre foi et de votre « loi, de le cacher et de persévérer dans votre discré-« tion, je vous le révélerai. » Comme il disait ces choses, les captifs, ayant interposé leur foi et prêté serment, lui promirent en tous points une fidélité inébranlable. Alors il commença sa narration et dit : « Le soudan de Babylone, mon seigneur jusqu'à « présent, mais qui ne le sera plus à l'avenir, que « j'ai servi longtemps et fidèlement dans beaucoup « de périls, m'a récemment causé un chagrin into-« lérable, et m'a fait un outrage ignominieux en traî-« nant et suspendant à une potence mon frère, que « j'aimais plus qu'un frère, plus même que toute ma « famille ensemble, lui reprochant d'avoir livré de « bon gré et lâchement Damiette aux Francs, sans « que ses bonnes raisons et le témoignage d'autrui

mée. (*Voy.* M. MICHAUD, *Hist. des Crois.*, tom. IV, pag. 155, 156.) Quant au fait qui suit, il n'a rien d'improbable à notre avis, quoique nous ne retrouvions aucun renseignement qui le confirme. Nous savons seulement que la garnison de Damiette était composée d'Arabes de la tribu des Benou-Kenaneh. Or, c'étaient ces nomades enrôlés forcément qui fournissaient le plus de transfuges, et ce fut encore un Arabe qui indiqua aux Français le gué de l'Aschmoun.

« aient pu servir à sa défense. Or il est constant, « comme vous l'avez peut-être appris, que cette ac- « cusation criminelle était tout à fait dénuée de fon- « dement. En effet, vous savez avec quelle vigueur, « avec quelle fidélité il a combattu en résistant aux « Francs qui descendaient sur le rivage; de telle « sorte qu'outre un grand nombre de nos amis et de « nos parents, nous avons perdu en cette occasion « notre Rook[1], qui chez nous était le plus puissant et « tenait le second rang après le soudan, qui avait « massacré beaucoup de chrétiens dans ces dernières « années, et qui avait triomphé des vôtres à Gazer. « C'est pourquoi, cherchant à tirer vengeance d'une « si grande tyrannie, je remettrai aux mains du très- « pieux roi de France ce château inexpugnable, sur « lequel se fonde l'espérance de tout le paganisme, à « savoir le Caire avec Babylone, ainsi que tout le « trésor du soudan, qui y est déposé. Je me donnerai « et m'octroierai moi-même et tout ce que je possède, « à Jésus-Christ et à mon seigneur le roi de France, « demandant pour moi le sacrement du baptême; « car ce que ledit soudan a déjà fait à mon frère, il « me le fera indubitablement, s'il lui arrive de mettre

[1] Dans ce combat, quelques émirs restèrent, il est vrai, sur la place; mais si l'un d'eux avait eu l'importance qu'on lui donne ici, les relations arabes n'auraient pas manqué de le désigner par son nom. Nous ne nous rendons pas compte du titre honorifique de Rook ou Rooch qui se trouve déjà à la pag. 103 du cinquième volume. Rukn-Eddin, qui s'en rapproche, est bien le nom de l'émir qui vainquit les Francs à Gazer; mais les deux émirs tués devant Damiette sont appelés Nedjm-Eddin et Sarimeddin ou Veziri.

« la main sur moi, tout innocent que je suis.
« Soyez donc dégagés de tous liens, et allez prudemment et en toute hâte trouver ledit roi de France,
« pour lui raconter fidèlement tout ceci ; et, s'il veut
« être instruit plus pleinement de ma fidélité, qu'il
« amène avec lui jusqu'ici, rangée en bataille, toute
« son armée, que nous regardons comme invincible.
« Lorsque cette nouvelle parviendra aux oreilles du
« soudan, il rassemblera toutes ses forces pour marcher à main armée à la rencontre des Francs. Cependant il ne faudra rien craindre ; car vous aurez
« près de vous le château susdit ouvert ainsi que
« Babylone, pour vous servir de refuge, et de plus
« je vous servirai de guide en toutes choses, vous
« donnant conseil et assistance, afin que les païens
« soient subitement confondus. » Alors les captifs fort joyeux, et mis en liberté pour première preuve de la vérité de cette offre, partirent aussitôt; ils vinrent secrètement trouver le roi, et, comme c'étaient des gens connus et dignes de foi, ils méritèrent d'être crus en tous points dans leur récit. Cependant le roi, à cette nouvelle, défendit qu'on en donnât connaissance à qui que ce fût, jusqu'à ce qu'il eût décidé plus mûrement ce qu'il avait à faire. Mais chagrin de l'absence de Guillaume Longue-Épée et de ses hommes qui avaient éprouvé un affront cruel, et voyant que l'armée des Français était mutilée et scandalisée en grande partie, il envoya en toute hâte un messager vers lui pour le prier de revenir, lui disant qu'il recevrait toute satisfaction sur le grief dont il se plaignait, et

ajoutant à la fin de sa missive : « Tu apprendras « d'heureuses nouvelles, qui pourront être suivies « d'événements longtemps désirés, et causer plus « tard des transports de joie : aussi voulons-nous et « désirons-nous que tu en sois instruit. » Cette parole se répandit bientôt parmi les habitants du pays et les citoyens d'Acre. Guillaume donc, cédant aux ordres d'un si grand prince, surtout à cause de l'addition qui terminait la lettre, revint vers le roi avec toute sa compagnie ; puis, lorsqu'il eut appris par le récit du roi rempli d'allégresse les offres que faisait l'officier susdit, il en fut si transporté de joie, qu'il remit toute offense et tout ressentiment à ses débiteurs. Voilà pourquoi quelques personnes, habiles à sonder les secrets et empressées à répandre les bonnes nouvelles, avaient annoncé à leurs amis, qu'elles voulaient combler de joie, et comme si les promesses se fussent déjà réalisées, que le Caire et Babylone avaient été pris, et qu'Alexandrie restait ouverte aux coups des chrétiens. Telle fut l'origine des bruits qui coururent et des fausses lettres qui y donnèrent lieu.

Le roi, étant donc réconforté par cette bonne espérance, laissa dans la ville de Damiette une garnison sûre, composée du duc de Bourgogne et de beaucoup d'autres, ses féaux, et dirigea sa marche et ses bannières du côté du Caire, suivi de toute son armée, rangée selon la discipline militaire. Il massacra en passant quelques Sarrasins, placés en embuscade, et chargés d'empêcher que l'on portât des vivres à Damiette. Cependant on annonça au soudan que les Français, ayant

déployé leurs étendards[1], étaient sortis de Damiette joyeusement et intrépidement, et avaient conçu l'espérance certaine de tout conquérir. Ledit soudan envoya donc sur-le-champ au roi des députés illustres, qui étaient ses familiers, et, redoutant les attaques des Français, offrit aux chrétiens toute la Terre-Sainte[2], à savoir le royaume entier de Jérusalem, et même plus, ainsi qu'un trésor inestimable en or, en argent, et en autres choses désirables; à condition toutefois que le roi rendrait Damiette, avec tous les captifs qu'il retenait dans les fers, et recevrait semblablement, pour le bien de la paix et de la dilection mutuelle, tous les esclaves chrétiens qui seraient mis en liberté, et que, dans les états des deux princes[3], les communications et les rapports de commerce seraient libres et pacifiques. On disait même, et on affirmait véritablement, que le soudan et beaucoup de seigneurs sarrasins avaient l'intention d'abandonner la loi de Mahomet, qui, de toute évidence, est très-ignominieuse, pour s'attacher fidèlement à la loi chrétienne, qui est clairement la plus honorable, pourvu qu'ils

[1] Nous traduisons ici, comme plus haut, *signa* par étendard. Cependant un passage de Guibert de Nogent fait voir que *signa* peut quelquefois signifier aussi *cri d'armes*. (DUCANGE, dissert. 11e.) L'analogie entre les deux significations vient sans doute de ce que le cri d'armes était réservé au chevalier banneret.

[2] Ce fait est contesté. Ces propositions, si elles eurent lieu, furent faites par la sultane Chegger-Eddur au nom de son mari dont elle tenait la mort cachée.

[3] C'est-à-dire en Égypte et en Terre-Sainte, lorsque cette dernière serait rendue aux chrétiens.

pussent conserver pacifiquement leurs terres et leurs possessions. Mais le légat s'y opposa, et se montra arrogamment contraire à ces propositions de paix, suivant en cela le mandat du pape, qui lui avait enjoint de rejeter les offres que pourraient faire les Sarrasins.

Tandis que cette affaire traînait inutilement en longueur, quelques Sarrasins des montagnes, placés en embuscade avec certains pasteurs, qui faisaient paître leurs troupeaux dans les vallées voisines, et chargés d'intercepter les convois de vivres, apprirent, par leurs espions très-rusés, la trahison du susdit officier gouverneur du Caire. Étant donc montés sur des cavales très-rapides, ils allèrent trouver le soudan en toute diligence, et lui annoncèrent ouvertement la cause de l'arrivée des chrétiens, de leur allégresse et de leur sécurité. Celui-ci, sans tarder, envoya rapidement au Caire des chevaliers agiles, qui se saisirent du gouverneur et le retinrent enchaîné jusqu'à ce qu'ils trouvassent des preuves de la vérité; et déjà, la prison vide de captifs pouvait servir de première preuve. Certain de la trahison du gouverneur, le soudan pourvut aussitôt le Caire et Babylone de garnisons nombreuses, composées de ses hommes d'armes, en disant : « Maintenant j'espère enfin que Jésus-Christ, « Seigneur et Dieu des chrétiens, les confondra pour « leur orgueil, lui qui aime la modestie et l'humili- « té. » Dès lors, le soudan, recouvrant son sang-froid et sa force, refusa d'accorder ce qu'il avait d'abord offert aux chrétiens, quoiqu'ils le demandassent humblement, et, plein d'ardeur pour le combat, se dispo-

sa avec confiance à leur résister, ou plutôt à en triompher. Il fit donc rassembler, dans tous les pays d'Orient, tous les guerriers qui avaient à cœur les intérêts communs, et qui avaient soif d'être enrichis abondamment d'or et d'argent. Il fit même crier publiquement, par la voix du héraut, que quiconque viendrait lui présenter une tête de chrétien recevrait dix talents, outre le salaire ordinaire et convenu, et que pour une main droite il donnerait gracieusement cinq talents, et pour un pied deux talents en récompense.

Cette même année, le seigneur Frédéric, grandement irrité de l'insolence endurcie des Italiens, mais surtout des Parmesans et des Bolonais ; des Parmesans, à cause du massacre de Thaddée et de ses autres féaux, et du renversement de la ville fortifiée qu'il avait appelée Vittoria ; des Bolonais, qui avaient et retenaient son fils Enzio, ses hommes, et les Crémonais, commença à leur tendre des embûches redoutables. Les Parmesans, se fiant dans la longue paix, dont Frédéric leur avait permis de jouir, parcoururent d'abord sains et saufs, et sans rien craindre, les pays voisins de leur ville ; puis ils allèrent plus loin, portant leurs marchandises aux foires, faisant tranquillement le négoce et revenant pacifiquement. Aussi, un jour que les citoyens les plus puissants, croyant dès lors être en toute sécurité, parcouraient, en se promenant tranquilles et sans armes, leurs jardins et les châteaux, qu'ils faisaient bâtir dans le voisinage, pour servir de remparts à leur ville, les féaux de Frédéric, qui étaient postés en embuscade, les laissèrent s'avancer,

puis, sortant tout à coup de leur retraite, armés de pied en cap, leur fermèrent l'entrée de la ville. Ils se saisirent de tous ces citoyens, qui étaient nombreux et illustres, comme d'oiseaux pris au filet, et entrèrent même dans la ville; ils étaient déjà parvenus aux premières gardes des portes, et allaient réussir à s'emparer de toute la ville, lorsque le peuple qui était resté se mit à pousser des cris horribles, à tendre les chaînes, à baisser les barrières dans les rues, et à opposer en toute hâte des obstacles au passage des assaillants. Les Parmesans roulèrent même sur le pavé des tonneaux vides, qui, rendant un son terrible, effrayèrent les chevaux et les firent reculer. Mais lorsque les habitants furent instruits de la prise de leurs concitoyens, qui étaient les capitaines et les plus éminents de toute la ville, ils demandèrent humblement à traiter de la paix; et beaucoup d'entre eux, sortant de Parme, après avoir livré une bonne partie de leur argent, se soumirent à Frédéric, et s'abandonnèrent à sa merci. Quelques-uns, qui espéraient encore résister à l'abri de fortes tours, s'y retirèrent, et se mirent à lancer des traits et de grosses pierres sur les assiégeants, aimant mieux subir tous les malheurs, quels qu'ils fussent, que de s'en remettre au jugement de Frédéric. Cependant les Bolonais, à cette nouvelle, envoyèrent audit Frédéric des députés chargés de demander la paix avec instances et humilité. Mais Frédéric refusa de les entendre pour le moment. Vers le même temps, il envoya ses féaux à Avignon et à Arles, villes fameuses et peu éloignées

de Lyon, et reçut les serments de fidélité desdites villes. Lorsque ces nouvelles parvinrent à la connaissance du pape, il se lamenta grandement d'avoir dépensé en vain de si grands trésors pour cette affaire. Pour mettre le comble à la douleur de la cour romaine, le seigneur Reynier de Viterbe, cardinal et camérier du pape, alla où va toute créature. Or, c'était un homme illustre par sa naissance, et opulent par ses possessions, qui s'était montré le persécuteur et le diffamateur infatigable de Frédéric. Quand il fut mort, les Romains firent savoir au seigneur pape, d'un ton fort menaçant, qu'il eût à venir à Rome sans tarder, comme leur pasteur et leur évêque.

Vers le même temps, Bernard de Nympha, clerc, armé des pouvoirs du pape, leva beaucoup d'argent sur les croisés, au nom du comte Richard, sous un prétexte peu honorable, en sorte que cette exaction paraissait plutôt rapine que justice. Pour ne pas offenser les oreilles et les cœurs de plusieurs, j'ai rejeté au livre des *Additamenta*[1] les détails de cette inique rapine.

Facheuses nouvelles venues de Terre-Sainte. — Injures du comte d'Artois contre les Templiers et les Hospitaliers. — Réponse du grand-maître des Templiers. — Altercation de Guillaume Longue-Epée avec le comte d'Artois. — Défaite et mort du comte d'Artois a Mansoura. — Mort de Guillaume Longue-

[1] *Voy.* l'addition XVI à la fin du volume.

ÉPÉE. — LE ROI LOUIS RANIME SES SOLDATS. — MARCHE DÉSASTREUSE DES FRANÇAIS. —Le jour de saint Kenelme, c'est-à-dire aux calendes d'août, le comte Richard se trouvant à Londres, et siégeant à l'échiquier, un messager vint l'y trouver en toute hâte ; il était triste et apportait des nouvelles et des lettres funestes, dont voici en substance le contenu. Le très-chrétien roi de France, après avoir tenu le conseil général de son armée, et animé par les bruits relatifs à un certain gouverneur du Caire, dont il a été parlé, quitta son camp de Damiette, se dirigea vers le Caire, et massacra puissamment en route[1] quelques Sarrasins qui lui résistaient. Comme Mars le favorisait heureusement en toutes choses, les chrétiens, ayant attaqué les Sarrasins avec impétuosité, triomphèrent glorieusement, après un combat long, acharné et sanglant. Vers Pâques closes, une partie de l'armée traversa un grand fleuve nommé Thanis[2], qui est une branche du lit du Nil, sur des bateaux plats liés ensemble, et à un endroit guéable, qui avait été indiqué par un Sarrasin

[1] Le roi campa d'abord à Fariskour, puis à Charmesah, puis à Bermoun, et le dimanche, treizième jour de la lune de Ramadan, l'armée des Francs parut devant la ville de Mansoura (19 déc. 1249). Rélation de MAKRIZI.

[2] Les historiens des croisades confondent le Thanis ou la branche thanitique du Nil avec le canal d'Almon qui partait de Mansoura pour aller se jeter dans le lac Menzaléh. Le canal d'Almon était séparé du Thanis par une vaste plaine, nommée Dagueliéh et inondée pendant huit mois de l'année. (*Voir* la carte de MICHAUD.) Cependant, comme ce canal est désigné sous le nom d'Achmoun Tanah dans les relations arabes, nous avons conservé ici, comme dans la croisade de 1219, la dénomination vulgaire.

récemment converti[1]. Alors Robert, comte d'Artois et frère du roi, ayant pris avec lui plusieurs seigneurs, parmi lesquels se trouvait Guillaume Longue-Épée, se porta sur le rivage opposé, à l'insu du roi son frère. Son intention était de triompher seul pour tous, et de remporter des titres de gloire, afin que la victoire ne semblât due qu'à lui seul ; car c'était un homme superbe, arrogant et désireux d'une vaine gloire. Les quelques Sarrasins que l'on rencontra furent passés au fil de l'épée, et Robert, s'avançant audacieusement, mais inconsidérément, résolut d'aller occuper par la force un certain bourg nommé Mansor[2], qui se trouvait devant lui, et de le détruire, après avoir massacré tous ceux qu'il y rencontrerait. Étant donc entré de force, il fut assailli d'une grêle de pierres, et en ressortit en désordre, après avoir cependant tué un grand nombre d'habitants[3]. Alors on se réunit et l'on tint conseil sur ce qu'il y avait à faire. Le comte Robert, espérant que la fin répondrait heureusement au commencement, voulut animer et engager tous les autres à passer outre, et dit

[1] Le passage du Thanis eut lieu le 8 février 1250, et non pas au temps de Pâques. Sans cette révélation inespérée, les chrétiens, accablés de maux de toutes sortes, retournaient à Damiette, et déjà le connétable Dreux de Mello avait ordre de préparer toutes choses pour le départ.

[2] Mansor, Massoure, Mansoura, ville située sur le Nil vis-à-vis de Djewdjer, bâtie par le soudan Melek-Kamel après la première prise de Damiette. Elle servait quelquefois de demeure au soudan qui y avait un palais, et dans ces derniers temps elle avait été fortifiée.

[3] Robert pénétra d'abord dans le camp de Fakreddin, qui fut surpris au bain et tué. Les Sarrasins se sauvèrent en tumulte. Robert s'arrêta là et ne pénétra dans Mansoura qu'après la discussion qui va suivre.

au maître de la milice du Temple, qui se trouvait alors avec lui, en présence de Guillaume Longue-Épée : « Poursuivons les ennemis qui sont en fuite, « et ne sont pas fort éloignés de nous, à ce qu'on dit ; « profitons du moment où les affaires prospèrent en « nos mains, où nous voyons les nôtres remplis d'ar- « deur à s'abreuver dans le sang des ennemis, et où « les adversaires de la foi désespèrent de leur propre « salut, pour les écraser tous et terminer au plus tôt « cette guerre par une heureuse fin. Allons en toute « confiance, car le tiers de l'armée française nous « suit; et si quelque chose de fâcheux nous arrivait, « ce dont Dieu nous garde, l'invincible armée de « notre seigneur et frère le roi viendrait à notre se- « cours au premier signal. » Le maître de la milice du Temple[1], homme discret et circonspect autant qu'habile et expérimenté dans les affaires de la guerre, répondit à cela : « Messire et magnifique « comte, nous louons fort votre vaillance, votre gran- « deur d'âme innée, votre audace volontaire qui tend « à l'honneur de Dieu et de son église universelle : « nous vous connaissons et nous avons éprouvé sou- « vent ce que vous êtes. Toutefois nous souhaitons et « nous vous conseillons, avec des supplications salu- « taires, de vouloir bien réprimer cette ardeur par « le frein de la modération et de la discrétion, afin « que nous respirions quelque peu après ce triomphe « et cet honneur que le Seigneur nous a accordés.

[1] Guillaume de Sonnac.

« En effet, après nos sueurs et nos travaux guerriers, « nous sommes fatigués, nous sommes blessés, nous « avons faim et soif, et si l'honneur et la gloire de la « victoire obtenue nous réconfortent, l'honneur et la « joie ne sont point pâtures à restaurer nos chevaux « harassés et blessés. Il est donc plus à propos de re- « tourner pour puiser des renforts, tant dans l'armée « que dans le conseil et l'aide du roi notre seigneur « à tous, et pour goûter quelque repos, tant nous que « nos chevaux. Quand nos ennemis verront cela, ils « loueront davantage notre prudence modérée, et « nous craindront encore plus. Aussi, après avoir tenu « plus ample conseil avec les chefs de notre armée, « nous nous trouverons plus forts pour continuer « l'œuvre commencée quand nous serons tous réu- « nis, et cette réunion même doublera notre con- « fiance. Car déjà se sont répandues les clameurs des « fugitifs, qui, emportés par leurs chevaux rapides, « iront réveiller le soudan et nos autres ennemis fiers « de leur nombre et de leurs forces, les avertiront « de notre petit nombre, les réconforteront par la « nouvelle de la division de l'armée, qu'ils ont tou- « jours désirée. Alors, instruits de toutes ces choses, « ils viendront nous attaquer avec plus d'arrogance « et de confiance, déployant toutes leurs forces pour « notre confusion et notre ruine ; car ils savent que « s'ils sont écrasés aujourd'hui, c'est leur extermi- « nation complète. pour eux, pour leurs femmes et « pour leurs enfants, et qu'ils n'auront plus que le « Nil pour tout refuge. »

Lorsque le comte d'Artois eut entendu cette réponse, il s'indigna grandement, et reprit, gonflé d'orgueil et dans un violent accès de colère : « Voilà « bien la vieille trahison des Templiers! voilà bien « l'esprit séditieux des Hospitaliers! avec quelle « impudence leur fraude, longtemps cachée, se fait « maintenant publiquement jour! Voici donc nos « anciennes prédictions réalisées! Je reconnais au« jourd'hui la vérité de ce qu'on disait, que toute « cette terre d'Orient aurait été conquise depuis « longtemps, si les Templiers, les Hospitaliers et les « autres, qui se proclament des religieux, n'eussent « mis obstacle par leurs artifices aux progrès des « séculiers. La prise du soudan, la confusion de « tout le paganisme, l'exaltation perpétuelle de la loi « chrétienne sont là entre nos mains, et ce Templier, « ici présent, s'y oppose par ses discours artificieux « et trompeurs. C'est que les Templiers, les Hospi« taliers et leurs complices craignent et redoutent « que, si la Terre-Sainte se trouve soumise au pou« voir des chrétiens, leur domination à eux ne soit « anéantie, ainsi que les riches revenus dont ils se « gorgent. Voilà pourquoi ils se défont, par des « poisons de tout genre, des fidèles qui arrivent ici, « et qui sont armés pour la croisade; voilà pourquoi « ils les font périr en trahison, ligués qu'ils sont avec « les Sarrasins. Est-ce que Frédéric ne peut pas ser« vir de témoin irrécusable à mes paroles, lui qui a « éprouvé leur perfidie? »

A ce discours satirique et mordant, le susdit maî-

tre de la milice du Temple, ainsi que ses frères, et le maître de l'Hôpital, semblablement avec ses frères, attristés jusqu'à amertume de cœur, répondirent d'un commun accord : « Pourquoi donc, généreux « comte, aurions-nous pris l'habit de religieux? Se« rait-ce pour renverser l'église du Christ, et pour « perdre nos âmes en nous livrant aux trahisons? « Loin de nous cette pensée, loin de nous, et même « de tout chrétien! » Alors le maître du Temple, irrité violemment, éleva la voix, et cria à celui qui portait la bannière de l'ordre : « Déployez dans les « airs notre étendard, afin que nous marchions au « combat : aujourd'hui Mars et la mort vont décider « de notre fatale destinée. Nous étions invincibles si « nous fussions restés unis; mais nous sommes mal« heureusement divisés, semblables à du sable sans « mortier. Aussi incapables de bâtir l'édifice spiri« tuel et privés du ciment de la charité, nous tom« berons en ruines sans nul doute, comme une « muraille battue et qui s'écroule. »

En entendant cela, Guillaume Longue-Épée, redoutant grandement le schisme qui s'élevait dans l'armée, et désirant apaiser, d'une part, l'impétuosité altière du comte d'Artois, et adoucir, de l'autre, le courroux du maître du Temple, répondit ainsi : « La désolation, selon la parole du Seigneur, suit de « pareilles scissions et divisions. Sérénissime comte, « croyons-en l'avis d'un homme si saint et si digne « de foi. Il habite depuis longtemps ce pays; il con« naît les forces et les ruses des Sarrasins, instruit

« qu'il est par une expérience de tant d'années. « Nous qui sommes des nouveaux venus, des jeunes « gens, des étrangers, qu'y a-t-il d'étonnant si nous « ignorons les périls des guerres d'Orient? Que de « différence il y a entre l'Orient et l'Occident, com- « bien peu de rapports entre les occidentaux et les « orientaux de ce pays? » Ensuite, se tournant vers le maître du Temple, il lui parla avec sérénité, et en employant des mots affables, essayant de calmer sa colère, lorsque le comte d'Artois, lui coupant la parole, se mit à crier, selon l'usage des Français, et à jurer d'une manière indécente; puis, s'emportant en injures, il dit en pleine assemblée: « O timidité et « lâcheté de ces gens à queue! que la présente armée « serait heureuse, qu'elle serait purifiée, si elle était « purgée et des queues et des gens à queues[1]. » A ces mots Guillaume, rougissant de honte, et juste-

[1] Nous avons rapporté plus haut, mais sans la garantir, l'étymologie que donne Vertot. On ne trouve, en effet, ce renseignement ni dans Ducange ni dans Carpentier. Ducange, dont la discussion est très-incertaine, y voit la traduction du mot français *couard* qui, dit-il, s'appliquait également aux chevaux et aux chiens à qui on avait coupé la queue (en italien *codardi*, en espagnol *derabbabo*). Mais il nous semble que la traduction de *couard* serait plutôt *ecors* (sans cœur). D'ailleurs les vers suivants du quinzième siècle empêchent d'admettre ce sens :

Ce cat nonne vient de Calais ;
Sa mère fut Cathau la bleue.
C'est du lignage des Anglais ;
Car il porte très-longue queue.

Il serait puéril d'admettre que cette injure vînt des souliers à longues pointes que portaient les Anglais; et ce passage, à notre sens, confirme l'explication de Vertot. Rappelons aussi, mais pour mémoire, qu'on trouve *escodatus* dans le sens de châtré, (*escoullé*, *coullier*).

ment irrité d'une parole si offensante, lui repartit : « Comte Robert, certes je m'avancerai sans rien « craindre, dussé-je me trouver en péril de mort ; « et j'irai si avant aujourd'hui, je vous en réponds, « que vous n'oserez pas approcher seulement de la « queue de mon cheval. » Aussitôt ils mirent leurs casques, déployèrent les étendards, et continuèrent leur marche à la rencontre des ennemis, qui couvraient de toutes parts une plaine spacieuse, coupée de collines et de vallées. C'est ainsi que le comte Robert, voulant prendre toute la gloire pour lui, s'il arrivait que les chrétiens triomphassent, dédaignait d'annoncer à son frère le seigneur roi de France les périls auxquels il courait.

Le soudan[1], instruit de tous ces détails par ses espions très-agiles, exhorta joyeusement au combat la multitude nombreuse qui s'était trouvée rassemblée soudainement et en quelques instants, et dit à ses troupes : « Courage, courage ! ce que je souhai« tais depuis longtemps est arrivé. Les chrétiens sont « divisés, et le frère n'est plus à côté du frère. Bien « plus, ceux même qui viennent à nous, et qui for« ment à peine le tiers de leur armée, sont désunis « entre eux ; c'est une proie et un butin qui nous est « offert. Aujourd'hui même ils se sont mordus et se

[1] Quand le comte d'Artois se fut jeté imprudemment dans Mansoura, ce fut Bendocdar, chef des Mameluks, qui rallia les Sarrasins, et non pas le soudan qui était mort le 22 novembre 1249. Touran-Chah, son fils, arriva à Mansoura le lendemain de la bataille, d'autres disent quelques jours après.

« sont injuriés honteusement. Le roi des Francs, qui « se trouve éloigné, ignore complétement ce que « ceux-ci font ou doivent faire. Macérés par la faim, « épuisés par le combat et les fatigues de la marche, « meurtris par les pierres qui les ont accablés à « Mansoura, peu redoutables par leur petit nombre « et par leur faiblesse, ils doivent être écrasés du « premier choc, et, par la suite, nous nous empare- « rons plus facilement des autres, que nous privons « de toute espèce de vivres. » Ce discours, ayant été entendu par tous les Sarrasins, fut approuvé de l'armée entière. Ledit soudan, accompagné de ses troupes innombrables, se précipita donc sur les chrétiens, et alors s'engagea le combat le plus sanglant; mais dans l'espace de quelques instants, l'armée chrétienne se vit entourée par la multitude des Sarrasins comme une île par la mer, et les Sarrasins vinrent se placer entre les chrétiens et le fleuve que ceux-ci venaient de traverser, pour que pas un d'entre eux ne pût échapper. A cette vue, le comte d'Artois se repentit de n'avoir pas acquiescé aux conseils de gens plus âgés et plus sages que lui; mais il est trop tard pour reculer quand on a le casque en tête. Ayant donc aperçu Guillaume Longue-Épée qui était environné de toutes parts d'une foule épaisse d'ennemis, et qui soutenait à lui seul le poids de la bataille, le comte Robert s'écria aussi impudemment qu'imprudemment : « O Guillaume, Dieu combat contre nous : « nous ne pouvons plus résister. Veille à ton salut « par la fuite, et tâche de t'échapper vivant, tandis

« que ton cheval peut encore te porter, de peur que « tu ne commences à vouloir quand tu ne pourrais « plus exécuter. » Alors Guillaume lui répondit brièvement, autant que le tumulte de la bataille lui permettait de le faire : « A Dieu ne plaise que le fils « de mon père prenne la fuite devant un Sarrasin, « quel qu'il soit! J'aime mieux mourir glorieusement « que de vivre honteusement. » Le comte d'Artois Robert, se voyant donc cerné de tous côtés par les ennemis, et considérant qu'il lui restait à peine les moyens de fuir, tourna bride et se sauva soudainement. Il dirigea son cheval le plus rapidement possible vers le fleuve, qui était ou le Nil ou le Thanis, branche du Nil, et qui s'y jette, et y entra tout armé, espérant que son cheval, qu'il savait être très-robuste, pourrait le transporter à l'autre bord ; mais son cheval, couvert de fer et arrêté par d'autres obstacles, ne put y parvenir. Le malheureux périt donc dans les eaux [1], mais sans être un objet de pitié pour personne, fugitif et orgueilleux, humilié, non de lui-même, mais malgré lui, ne méritant enfin d'être pleuré par les larmes de personne, parce qu'étant procréé du généreux sang des rois, il avait donné aux autres un exemple pernicieux, et que, selon la la parole d'un poëte,

[1] Tout en blâmant l'orgueil imprudent de Robert, on doit dire à sa louange qu'il mourut dans Mansoura sous les débris d'une maison où il s'était retranché, en combattant vaillamment, et non pas noyé et fugitif comme Matt. Pâris le prétend ici, je ne sais sur quel fondement. Ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit, c'est qu'après la bataille, les cadavres furent jetés pêle mêle dans le canal.

« Plus celui qui commet une faute est haut placé, plus les reproches « qu'il mérite doivent être éclatants. »

Le comte ayant donc ainsi été noyé, tous les Français qui se trouvaient à la bataille commencèrent à se désespérer et à rompre leurs rangs. A cette vue, Guillaume, sur qui se précipitaient tous les Sarrasins, comprit que c'en était fait de sa vie; mais il n'en soutint pas moins vigoureusement toutes les attaques, faisant voler les têtes, et envoyant les âmes au Tartare; et quoique son cheval épuisé, et ayant eu les jarrets coupés, se fût abattu, il mutilait et faisait encore tomber les têtes, les mains ou les pieds de ceux qui s'approchaient de trop près.

Enfin, perdant tout son sang, par les coups et les blessures qu'il avait reçus, et succombant sous la grêle de pierres qui l'écrasaient, il rendit son âme, comme un martyr qui va chercher la couronne du ciel. Son porte-étendard, Robert de Ver, chevalier de renom, fut tué à ses côtés, ainsi qu'une foule d'Anglais qui, depuis le commencement, ne s'étaient pas écartés d'un pas de sa bannière. Or, la nuit qui précéda cette bataille, sa mère, la très-noble dame, comtesse, nommée Héla, abbesse de Lacock, avait vu un chevalier couvert de toutes ses armes, qui était reçu dans le ciel entr'ouvert; et reconnaissant le bouclier aux armoiries peintes qui s'y trouvaient, elle avait demandé, toute surprise, quel était ce chevalier dont elle connaissait l'armure, et qui, montant vers une si grande gloire, était reçu par les anges. Alors il lui avait été répondu d'une voix claire et ac-

centuée : « C'est Guillaume ton fils. » Elle garda le souvenir de cette nuit, et plus tard trouva l'explication de son rêve. Mais revenons à notre sujet principal : Robert, comte d'Artois, ayant donc été noyé, et Guillaume Longue-Épée massacré, les Sarrasins, certains de la victoire, passèrent misérablement au fil de l'épée les chrétiens cernés et découragés ; de toute cette glorieuse et fameuse chevalerie il n'échappa que deux Templiers, un Hospitalier et un homme de peu d'importance, qui, s'étant dépouillé de ses habits, et ayant traversé le fleuve à la nage, vint annoncer au roi de France et au reste de l'armée ce désastre déplorable pour tous les siècles. Les autres qui avaient échappé étaient tellement fatigués et blessés, que pouvant à peine respirer, ils furent hors d'état de traverser le fleuve, et se cachèrent dans les joncs, où ils attendirent les ténèbres de la nuit. La colère ou plutôt la fureur du Seigneur ne permit pas qu'une seule personne de marque échappât.

Lorsque ces nouvelles furent parvenues à la connaissance du très-pieux roi de France, il poussa de profonds soupirs, et, touché de douleur au fond du cœur, il ne put retenir un torrent de larmes ; puis, joignant les mains et levant les yeux au ciel, il s'écria d'une voix entrecoupée de sanglots : « Il a été fait « comme il a plu à Dieu : que le nom du Seigneur « soit béni. » Alors, convoquant les seigneurs français qu'il avait avec lui, il leur dit : « Mes amés et féaux, « qui participez à mes fatigues et à mes périls, et qui « êtes mes compagnons très-zélés, que faut-il faire

« dans cette funeste circonstance? Si nous supportons « cela, et si nous nous retirons, sans faire aucune dé« monstration, nos ennemis se réjouiront comme « s'ils triomphaient de nous tous, et ils s'enorgueil« liront plus encore de notre fuite que du massacre « de nos frères. Comme ils sont plus agiles que nous, « ils seront plus fortement encouragés à combattre « et à nous poursuivre, et par ainsi, ils nous feront « tous disparaître vitement de dessous le ciel, à la « confusion de toute la chrétienté. L'Église univer« selle en sera plus grandement confondue, et la « France sera noircie d'un opprobre ineffaçable. In« voquons donc Dieu, que nous avons offensé griève« ment par nos péchés, à ce qu'il paraît. Puis après, « attaquons unanimement et avec confiance nos en« nemis tout souillés du sang de nos frères, et, par « une juste vengeance, demandons courageusement « compte aux mains de nos adversaires du sang de nos « amis qu'ils ont versé. En effet, quel est celui qui « pourrait plus longtemps tolérer de sang-froid un si « grand outrage fait au Christ? »

Animés par ces paroles du roi, tous s'armèrent avec autant d'accord qu'un seul homme; mais comme chacun se souvenait de la mort d'un ami ou d'un parent, ce n'était partout que gémissements et soupirs, que sanglots et que larmes; des sources d'eaux coulaient de tous les yeux, et les chrétiens étaient accablés par la douleur plus encore que par la famine. Ceux qui paraissaient le mieux en état de combattre marchèrent au combat précédés de l'oriflamme et

suivant les traces de leurs frères qui avaient succombé, comme nous l'avons dit[1]. On mit les plus faibles, qui manquaient complétement d'armes et de vivres, sur des nacelles qui devaient redescendre le fleuve jusqu'à Damiette, afin qu'ils respirassent au moins derrière les remparts de cette ville. Le soudan, averti de ces préparatifs, ordonna qu'on transportât en toute hâte sur ce point des barques placées sur des chariots que des buffles traînaient, pour augmenter le nombre de celles qu'il y avait déjà à l'effet d'intercepter les vivres, et pour qu'une flotte plus puissante contribuât à l'extermination des malheureux chrétiens. Cette flotte, remplie de Sarrasins, rencontra les chrétiens qui naviguaient sur le fleuve. Une bataille navale très-sanglante s'engagea alors, et les traits commencèrent à pleuvoir comme la grêle. Enfin, après une longue et affreuse lutte, les ennemis du Christ, lançant de toutes parts le feu grégeois, triomphèrent selon leurs vœux et par un secret jugement de Dieu, des chrétiens épuisés par la douleur et par la faim. De plus, la flotte des Sarrasins qui se trouvait près de Damiette, et qui devait empêcher aussi que des vivres ne fussent appor-

[1] Matt. Pâris omet ou plutôt ignore des faits importants, et nous fait assister brusquement à la retraite des Français et à la déroute qui en fut la suite. Il ne nous parle pas du combat livré à Bendocdar sous les murs de Mansoura, du séjour des Français au camp de Djedilé, de l'attaque furieuse de ce camp par les Sarrasins, de la bataille livrée trois jours après et perdue par Bendocdar, et des négociations entamées en vain. La mort du comte d'Artois eut lieu le 8 février 1250, jour de carême prenant (mardi gras); la retraite de l'armée chrétienne commença le 5 avril, le mardi après le dimanche de Quasimodo.

tés dans cette ville par le fleuve, rencontra les Français, et ferma le chemin à ceux qui voulaient fuir; pas un chrétien n'échappa pour venir annoncer au moins ce désastre aux autres chrétiens qui demeuraient à Damiette. Tous tant qu'ils étaient périrent misérablement, ou noyés, ou brûlés, ou percés de traits, ou massacrés de toute autre façon. Un seul, qui était à l'arrière-garde, et qui suivait les premiers de loin, retourna du côté opposé à la ville, et n'échappa qu'à grand'peine, ayant été blessé de cinq grandes plaies par les Sarrasins qui le poursuivaient dans sa fuite: c'était un Anglais de nation, nommé Alexandre Giffard, qui était de race illustre et fils d'une noble dame, laquelle demeurait auprès de la reine d'Angleterre.

Déplorable défaite des Français. — Prise du roi de France. — Gardiens laissés a Damiette et a la flotte. — Le roi de France prisonnier refuse de rendre Damiette. — Les Sarrasins s'efforcent de s'emparer de Damiette par la ruse. — Douleur des chrétiens a la nouvelle de la déroute. — Les Français, instruits de ce nouveau malheur, et se lamentant de plus en plus, séchaient en eux-mêmes : le roi ne pouvait plus les réconforter, tant était grande la désolation qui avait accablé toutes les âmes. Cependant le soudan, apprenant toutes les infortunes des chrétiens, fut transporté de joie et d'une audace plus grande encore. Aussi, averti que le roi de France et son armée marchaient hostilement à lui, il s'étonna de leur audace, en voyant qu'après tant

d'évènements contraires, un petit nombre de gens affamés osaient provoquer au combat une armée nombreuse comme l'était la sienne et composée de toutes les forces de l'Orient. Ayant donc convoqué ses principaux officiers, il les anima en disant : « O très nobles Orientaux, qui avez déjà triomphalement « et magnifiquement vaincu près de la moitié de « l'armée des Francs, et qui vous êtes enrichis des « dépouilles, des armes et des chevaux de ceux que « vous aviez tués, allez au plus tôt et en toute assurance au-devant de cette populace qui vient à vous, « épuisée de faim et de douleur. Passez irrémédiablement au fil de l'épée tous ceux que vous rencontrerez; que pas un d'entre eux n'échappe et n'évite vos « mains triomphales. En effet, quelle démence téméraire les agite de venir nous attaquer et de vouloir nous déshériter, nous qui depuis le déluge habitons ce très-illustre pays? Leur importe-t-il donc « beaucoup que nous croyions à leur Christ malgré « nous? Quel est celui qui peut être converti ou qui « peut croire malgré lui? Ces chrétiens mettent en « avant un prétexte frivole, il est vrai, celui de reconquérir la terre qu'ils appellent sainte : mais qu'ont-ils de commun avec l'Égypte? Ils sont indignes, sans « nul doute, de dominer dans cette terre que traverse « et que féconde le fleuve qui a sa source au Paradis[1].

[1] Les sources du Nil étant à cette époque complétement inconnues, il n'est pas étonnant que la superstition arabe ait adopté cette tradition. On sait que même plusieurs auteurs chrétiens ont soutenu avec saint Isidore que le Nil était le Géhon, un des quatre fleuves du Paradis terrestre.

« Ces gens tondus et sans barbe, faibles et lâches, « plus semblables à des hermaphrodites, à des eunu- « ques, ou même à des femmes qu'à des hommes, « que veulent-ils donc? » Animés par ces paroles, les Sarrasins furent enflammés d'ardeur et vinrent à notre rencontre, comme des flammes dévorantes, résolus à combattre avec confiance.

Nos chrétiens, s'étant donc avancés sur le champ de bataille où les Français leurs frères avaient succombé misérablement[1], trouvèrent les cadavres décapités et privés des mains et des pieds qu'on avait coupés. En effet les Sarrasins, voulant gagner les récompenses promises par le soudan, étaient accourus à l'envi, avaient coupé les têtes de ceux qui étaient morts dans le combat susdit et avaient laissé le reste à dévorer aux bêtes et aux oiseaux de proie. A cette vue les Français, poussant des gémissements lamentables, arrachèrent leurs cheveux, déchirèrent leurs habits, mouillèrent de leurs larmes leurs armes et leurs boucliers, au point que ces tristes pleurs auraient pu inviter à la compassion les ennemis eux-mêmes. Sur ces entrefaites, les troupes des Sarrasins apparurent de près, et sur-le-champ s'engagea un combat lamentable. Car que pouvait faire contre tant de milliers de mille une poignée d'hommes épuisés de chagrin et de douleur, de faiblesse et de faim, et montés sur des chevaux amaigris? Les Français sont

[1] Ce fait est peu exact. Le fort du combat fut à Fariskour, à Charmesah et à Minieh, où le roi presque mourant avait été confié aux soins d'une bourgeoise de Paris.

donc écrasés, renversés, massacrés, et se rendent de toutes parts aux ennemis. Qu'est-il besoin d'en dire plus? Leur armée est vaincue et mise en désordre, après avoir tué un très-petit nombre d'ennemis[1]. Dans cette malheureuse journée on ne connaît qu'un seul Sarrasin de marque qui ait succombé, et cedit Sarrasin qui périt était le fils de Rook et s'appelait Melkadin. Quand bien même il en serait mort de leur côté autant que du nôtre, c'est à peine si leur armée en aurait paru sensiblement diminuée. Or nous avions deux mille trois cents cavaliers de haute naissance et quinze mille combattants ; presque tous furent ou massacrés ou faits prisonniers au gré de leurs ennemis[2]. Pour comble de douleur, à l'opprobre éternel des Français et à la confusion de la chrétienté tout entière et de l'Église universelle, le roi lui-même fut pris[3] avec un petit nombre de seigneurs,

[1] Les historiens arabes prétendent que les Musulmans ne perdirent que cent hommes.

[2] Sans s'arrêter à l'exagération des historiens arabes, il est permis d'évaluer le nombre de l'armée chrétienne à un chiffre plus élevé que Matt. Pâris ne le dit ici. S'il est vrai que saint Louis, en débarquant à Damiette, eut 9,500 hommes de cavalerie et 130,000 hommes d'infanterie, en y comprenant les ouvriers et les valets, et que l'on prenne un tiers environ c'est-à-dire 46,500, pour le nombre de ceux qui restèrent à Damiette, un second tiers pour les morts et les prisonniers depuis le départ de Damiette jusqu'à la retraite, on aura encore un excédant de plus de 45,000 hommes. N'oublions pas cependant que Matt. Pâris ne parle que des combattants (*pugnatores*). M. Michaud dit que l'armée des croisés, en partant de Damiette, était composée de 60,000 *combattants* dont 20,000 cavaliers.

[3] Philippe de Montfort, qui s'était retiré avec l'arrière-garde sur une colline près de Minieh, avait proposé au chef des Musulmans une trêve

tels que Charles, comte de Provence, et Alphonse, comte de Poitiers et d'autres qui le défendaient et qui se tenaient autour de lui. Or on ne trouve pas dans la série d'aucune histoire qu'un roi de France eût été pris ou vaincu, surtout par les infidèles, à l'exception de celui-ci, qui était un prince tel que, dût-il conserver seul la vie et l'honneur, et dussent tous les autres succomber, les chrétiens avaient encore l'espérance de respirer et d'éviter les opprobres. C'est pourquoi, dans ses psaumes, David demande avec exaltation que la personne royale soit sauvée, comme celle de laquelle dépend le salut de toute l'armée, quand il dit : « Seigneur, faites que le roi soit sain et sauf. » Déjà dans l'armée que Robert, comte d'Artois, frère du roi, avait entraînée avec lui dans son entreprise téméraire, près de mille chevaliers et sept mille deux cents hommes d'armes avaient péri. De la maison du Temple il n'échappa que trois chevaliers seulement; de celle de l'Hôpital, que quatre; un cinquième, perdant tout son sang par ses blessures, mourut avant d'arriver à Acre. De la maison des Teutoniques trois seulement échappèrent à demi morts. Dans ce funeste

qui allait être conclue. Joinville attribue la prise du roi au sauve qui peut d'un huissier nommé Marcel, qui, en criant aux chevaliers de se rendre, augmenta la confusion et la terreur, et décida l'émir à rompre les négociations. Djemal-Eddin entra alors dans Minieh et se saisit du roi et des serviteurs qui l'entouraient. Les historiens arabes racontent que le roi perdit dans la déroute son bonnet qui était de velours écarlate bordé de petit gris, et que l'émir de Damas, à qui ce bonnet fut envoyé, le mit sur sa tête pour lire la lettre du soudan. Ils ajoutent que le roi, chargé d'une chaîne de fer, fut conduit à Mansoura et renfermé dans la maison de Lockman, secrétaire du soudan, sous la garde de l'eunuque Sahil.

combat, outre les Templiers et les autres susdits, des hommes illustres perdirent la vie, tels que Raoul de Coucy[1], chevalier vaillant et fameux; Hugues, comte de Flandre, homme puissant et célèbre; Hugues Lebrun, comte de la Marche, dont le père était mort peu de temps auparavant à Damiette, ainsi que le comte de Ponthieu, pèlerin; enfin, pour tout dire, en peu de mots, toute la noblesse de France fut massacrée et périt en ce lieu. Gaucher de Châtillon, chevalier valeureux et invincible, fut pris et envoyé au calife à qui il fut présenté en signe de victoire[2]. Or c'est la coutume de ce calife que tout chrétien enfermé dans ses prisons ne soit jamais mis en liberté. Ainsi avait succombé Guillaume Longue-Épée après avoir plongé son glaive dans le sang d'un grand nombre d'ennemis, ainsi que Robert de Ver et une foule d'autres, tant chevaliers illustres que sergents; et comme on lui conseillait de fuir, il ne le voulut pas, quoiqu'il le pût faire, afin de ne pas paraître indigne d'être associé aux autres martyrs.

Or, le duc de Bourgogne, qui commandait la chevalerie et le peuple laissés à Damiette, et Olivier de Termes, combattant et guerrier de renom, qui com-

[1] Raoul de Coucy avait été tué à Mansoura. Quant à Hugues, comte de Flandre, il est évident qu'il faut lire ici Guillaume, fils aîné de Guillaume de Dampierre et de Marguerite de Flandre. Ce seigneur ne périt pas en cette occasion. Fait prisonnier avec Saint-Louis, il fut relâché en même temps que lui, comme on peut le voir dans la lettre écrite par le roi lui-même.

[2] Joinville dit qu'il fut tué à Minieh dont il cherchait à défendre l'entrée aux Sarrasins et où il ne cessait de crier : « A Chatillon, à Châtillon, « où sont mes preus d'hommes ! »

mandait les arbalétriers et les routiers, avaient été commis à la garde de Damiette. Le légat Eudes, les évêques d'Amiens et de Soissons se trouvaient dans la ville avec beaucoup d'autres prélats et clercs. La reine de France et avec elle beaucoup de nobles dames et de femmes s'y trouvaient aussi. Quant à la garde de la flotte, qui était nombreuse et telle qu'on n'en avait jamais vu de plus puissante ou de plus magnifique, on avait chargé de cette garde des chevaliers de renom, de concert avec les Pisans et les Génois, les Flamands, les Poitevins et les Provençaux, féaux du roi de France.

Remarquez que, le jour même où le roi de France fut pris, le comte Richard festoyait avec le pape, et que, de même que le soudan de Babylone prit le roi, de même le pape cherchait à prendre le comte à l'hameçon et à le faire céder adroitement à ses volontés.

S'étant donc emparés du roi qu'ils retenaient prisonnier, les Sarrasins firent ce qu'ils avaient fait aux premiers chrétiens qui avaient succombé avec Robert, frère du roi, et, en signe de dernière vengeance, coupèrent aux corps morts la tête, les pieds et les mains, dans l'espoir d'obtenir la récompense que le soudan avait promise, comme nous l'avons déjà dit. Aussi, plus ces saints martyrs de Dieu ont souffert d'outrages, plus ils recueilleront, sans nul doute, de rétributions abondantes. Le soudan eut d'abord l'intention de traîner le roi captif dans les contrées les plus reculées de l'Orient, afin de le montrer en spectacle et d'en faire un objet de risée pour tous les infidèles,

à la louange du soudan et à l'exaltation de tous les Sarrasins : il voulut aussi que le plus illustre des chrétiens fût présenté au calife, à la gloire de Machometh, afin que, le plus noble étant abattu, les Sarrasins conçussent l'espoir de confondre les autres. Mais comme le soudan désirait très-ardemment recouvrer Damiette, il changea d'avis, de peur que le roi ne vînt à mourir de chagrin. En effet, celui-ci refusa de boire ou de manger quoi que ce fût pendant deux jours, et souhaitait de mourir après avoir été pris. Or, s'il venait à mourir, les assiégés étaient en état de soutenir intrépidement pendant une année au moins, tant par terre que par mer, les attaques de tous les Orientaux ; ils auraient pu, pendant ce temps, être délivrés par les secours des chrétiens. D'ailleurs, Damiette était très-fortifiée en murs, en avant-murs et en tours, et la flotte sur mer était invincible. Les plus éminents et les plus sages des Sarrasins, considérant tout cela, sollicitèrent instamment le roi de restituer Damiette et de racheter sa personne moyennant une somme de cent mille livres d'or.[1] Mais le roi leur répondit, les yeux baissés et d'une voix suppliante : « Le Tout-Puissant sait que je suis venu de « France ici, non pas afin d'obtenir pour moi des « terres ou de l'argent, mais seulement pour gagner « à Dieu vos âmes qui sont en péril. Si, accomplis« sant mon vœu, j'ai pris sur mes épaules ce dange« reux fardeau, ce n'était pas pour mon avantage, « mais pour le vôtre : car, tout pécheur et indigne

[1] *Voir* la note 1 à la fin du volume.

« que je suis, je possède des terres fertiles, dans un « climat tempéré, sous un ciel salubre ; mais j'avais « pitié de vos âmes qui doivent périr. Qu'il vous « suffise de la confusion dont je suis couvert de toutes « façons, par la permission du Christ offensé contre « moi. On pourra m'occire ; on pourra m'extorquer « de l'argent jusqu'à épuisement ; mais jamais la « ville de Damiette, conquise par un miracle divin, « ne vous sera rendue. »

Tandis que les Sarrasins s'occupaient de cette affaire, un d'eux, plus rusé que les autres, leur dit : « Pourquoi êtes-vous embarrassés? Nous obtiendrons « Damiette et l'argent demandé, que ce roitelet cap« tif veuille ou ne veuille pas. » Sur son conseil, on forma une forte et nombreuse troupe de Sarrasins composée d'autant d'hommes ou d'un peu plus qu'il pouvait y en avoir eu dans l'armée chrétienne. Les Sarrasins, ayant pris artificieusement les armes, les boucliers et les étendards des chrétiens massacrés, partirent sur-le-champ pour Damiette, afin d'y être reçus et introduits comme s'ils eussent été des Français, et, une fois entrés, d'y égorger tous ceux qu'ils y trouveraient. Lorsqu'ils approchèrent de la ville, les gardes des chrétiens les aperçurent du haut des remparts de la ville et des tours, et crurent d'abord que c'étaient en effet les chrétiens qui revenaient triomphants et chargés de dépouilles ; mais plus ils s'approchaient, plus ils paraissaient différer des Français : car ils marchaient çà et là et en désordre, faisant tourner leurs boucliers plutôt à la manière des Sar-

rasins qu'à la manière des Français, et venaient par pelotons. Quand ils furent tout près de l'extrémité des retranchements et des portes de la ville, on les reconnut plus clairement encore pour Sarrasins, à leurs visages noirs, à leurs longues barbes et à leur langage barbare, ainsi qu'à la manière arrogante dont ils exigeaient l'entrée de la ville : car toutes les entrées, tant des retranchements que de la ville, étaient diligemment et vigilamment gardées.

Cependant, lorsque les gardiens de la ville virent des Sarrasins couverts des dépouilles des chrétiens, ils furent convaincus de la ruine de l'armée chrétienne, et, remplissant toute la ville de leurs gémissements lugubres, ils refusèrent absolument aux ennemis l'entrée de la ville et des retranchements. Ils déclarèrent que, quand bien même l'armée chrétienne tout entière et le roi lui-même auraient péri, ils n'en soutiendraient pas moins avec allégresse, pendant longtemps, un siége et les attaques de tous les Sarrasins orientaux, certains qu'ils étaient d'être secourus. Mais comme, en faisant le guet du haut des tours les plus élevées, ils aperçurent la nombreuse armée des Sarrasins qui occupait une vaste étendue de terrain et comparèrent leurs forces bien inférieures à celles des ennemis, ils ne voulurent pas sortir de la ville pour livrer bataille, en se voyant surtout épuisés par la douleur, par le chagrin et par la famine. Car qui pourrait pleinement raconter leurs lamentations cordiales en voyant les ennemis du Christ étaler fièrement, d'un air moqueur, des armes, des ban-

nières, des cottes d'armes peintes[1], qu'ils savaient appartenir à leurs frères?

LE ROI DE FRANCE REND DAMIETTE AUX SARRASINS POUR SA DÉLIVRANCE. — LE SOUDAN FAIT COUPER LA TÊTE AUX CHRÉTIENS DE DAMIETTE. — LE ROI DE FRANCE ENVOIE DÉFIER LE SOUDAN. — RÉVOLTE DES SARRASINS CONTRE LE SOUDAN. — LETTRE ADRESSÉE AU COMTE RICHARD. — DOULEUR DES FRANÇAIS EN APPRENANT LA DÉFAITE DES LEURS. — LE ROI DE CASTILLE PREND LA CROIX. — Les Sarrasins, trompés dans leurs espérances, revinrent et commencèrent dès lors à traiter plus doucement le roi de France. Ils accordèrent donc au roi la permission d'être servi en mets et en boissons, par ses féaux qui avaient été pris avec lui, comme il l'avait instamment demandé; car il craignait que, selon la coutume des Sarrasins, on ne lui présentât quelque breuvage empoisonné. Or, il resta, durant un mois et plus, détenu parmi eux. Pendant ce temps, comme les Sarrasins exigeaient, avec de terribles menaces, que le roi rendît Damiette, et comme celui-ci

[1] *Cognitiones picturatæ*, *Coate atmors*. L'usage des armoiries ne commença qu'au temps des croisades. Dans ces armées immenses composées de nations différentes et des vassaux de tant de suzerains, on inventa les noms de famille et surtout les armoiries pour servir de points de ralliement aux troupes des seigneurs croisés. On en mit sur les bannières, sur les écus, sur les cuirasses; on s'en para dans les tournois. En même temps, s'introduisirent les termes d'argent, d'or, d'azur, de sable, de gueules, de sinople, etc., pour désigner les couleurs peintes sur les cottes d'armes et les étendards; ce qui donna naissance à la science du blason ou explication des armoiries.

refusait absolument, ils insistèrent pour que la somme [de cent mille livres d'or] leur fût payée sans aucune diminution, disant que sans cela il serait exposé à de longues tortures jusqu'à ce qu'il s'ensuivît une mort ignominieuse, ou serait présenté au calife qui ne le mettrait jamais en liberté et ne lui laisserait aucun espoir de rançon, à la confusion de la loi chrétienne. Le roi, placé dans une position embarrassante, considérant qu'il ne pouvait en aucune façon s'échapper de leurs mains, ni retenir Damiette entre les siennes, sans que cette ville ne fût obligée de céder à un siége; se demandant en outre qui pourrait la délivrer, ou qui mieux que lui pourrait délivrer la Terre-Sainte; voulant enfin améliorer quelque peu son sort, leur répondit : « Nous autres Occidentaux nous n'abondons pas en « or comme vous Orientaux, et nous ne nous servons « pas de livres dans nos calculs. Convertissez donc « l'or en argent et les livres en marcs; que les cap« tifs soient restitués des deux côtés, et que je sois « mené sain et sauf à Acre sous votre conduite; que « ceux qui demeurent à Damiette soient conduits par « vous en lieux sûrs sans violation de leurs personnes « et sans dommage dans leur bagage. Alors (mais « mon cœur saigne en vous le disant) je vous rési« gnerai Damiette, si je puis y déterminer ceux qui « y sont renfermés. » Ces conditions de paix, auxquelles le roi ajouta la conclusion d'une trêve de dix ans, furent adoptées par le soudan. Alors le roi envoya avec quelques-uns des principaux Sarrasins

quatre de ses chevaliers munis de lettres et de signes convenus et secrets, au légat, au duc et aux autres qui tenaient le premier rang dans la ville, leur enjoignant et leur conseillant de rendre Damiette aux Sarrasins dans la forme prescrite. Lorsque les messagers du roi, accompagnés des Sarrasins susdits, furent parvenus aux portes de la ville après avoir traversé les retranchements, et eurent annoncé le sujet de leur mission, les seigneurs chrétiens, affligés plus qu'on ne peut dire, hésitèrent longtemps sur ce qu'ils avaient à faire[1]; car ils redoutaient grandement les artifices des ennemis, craignant par exemple qu'une fois maîtres de Damiette, les Sarrasins ne leur rendissent le roi et ceux qui étaient avec lui infectés d'un poison lent qui les ferait mourir au bout de quelque temps; car les Sarrasins mettent en pratique ce genre de fraude. Mais lorsqu'ils eurent appris, par les députés du roi, que le roi ne recevait ses mets ou ses breuvages de la main d'aucun Sarrasin, les gardiens de la ville, cédant à l'intercession du légat, de la reine et des autres amis du roi qui tenaient beaucoup à le voir hors de danger, résignèrent, ô douleur! les clefs de la ville, non sans pousser des sanglots lamentables, après s'être assurés toutefois que le roi, qu'eux-mêmes et que les gens de mer seraient mis en liberté et conduits en toute sécurité à Acre. A cette nouvelle, le peuple, dans l'emporte-

[1]Makrisi dit qu'il fallut de nouveaux ordres plus pressants pour triompher de cette hésitation. L'histoire de la reddition de Damiette est pleine de confusion.

ment de sa douleur et de sa colère, gâta toutes les provisions tant du roi que des autres, lesquelles étaient encore en bon état, brisa les tonneaux d'huile et de vin, dispersa ou brûla le froment, l'orge et les viandes salées, au mépris des conventions faites des deux parts ; car les habitants se lamentaient inconsolablement de voir que ces provisions, mises précieusement en réserve pendant leur longue disette, allaient servir à gorger les ennemis de la croix ; et ils pensaient qu'il valait mieux qu'elles ne profitassent à personne[1].

Lorsque le soudan, après avoir mis le roi en liberté, et l'avoir fait conduire sain et sauf à Acre[2], prit possession de la ville de Damiette, il la trouva entièrement dépourvue de toute espèce de vivres, tous les vases qui les contenaient ayant été brisés. Aussi fit-il couper la tête au menu peuple chrétien qu'il rencontra à Damiette, les plus nobles n'étant plus entre

[1] Il est possible que les marchands francs qui abondaient à Damiette aient commis quelques désordres en apprenant la prochaine reddition de la ville ; mais nous ne retrouvons ce fait dans aucun autre historien. Ce qui est au contraire certain, par le récit même des Arabes, c'est que les Sarrasins, en entrant à Damiette, pillèrent les vivres, brûlèrent les machines de guerre et les provisions. Aboul-Moassem prétend que les émirs tinrent compte aux croisés de ce dommage en dispensant saint Louis de payer les 400,000 besants d'or qui restaient. Mais, d'après le témoignage unanime des historiens occidentaux, le deuxième paiement ne fut pas effectué, parce que les Mamelnks n'avaient point rempli leurs promesses au sujet de la délivrance des captifs.

[2] Le départ du roi eut lieu le samedi après l'Ascension (7 mai). Les galères sarrasines l'avaient débarqué sur la côte de Damiette à une demi-lieue de la ville. Dès qu'il fut monté sur le vaisseau génois qui l'attendait, quatre-vingts archers parurent, l'arbalète au poing, pour prévenir toute surprise.

ses mains, et il se repentit d'avoir laissé aller tranquillement les principaux de l'armée, qui avaient consenti à ce pillage. Il ordonna en outre que la flotte des chrétiens trouvée dans le port fût livrée aux flammes. De plus, les chrétiens qui étaient sortis en foule de la ville furent massacrés, étant tombés dans les embuscades que leur avaient tendues les Sarrasins des montagnes et des vallées voisines. Cependant les captifs, avant cet événement, étaient heureusement relâchés [1].

A la nouvelle de ces cruautés, le roi de France, qui demeurait à Acre, sous la garde des Templiers, des Hospitaliers et des autres chrétiens habitants de cette ville, fit savoir au soudan qu'il s'était montré le violateur perfide de la trêve qui venait d'être conclue, et qu'en la rompant sans pudeur, il avait acquis par la fraude l'argent qu'il avait tiré de lui. Le soudan répondit à cela que les Français avaient donné prétexte à cette vengeance, et avaient excité la colère des siens. Or, le parti des Français est convaincu d'être tombé dans cette faute, et d'avoir mérité le châtiment susdit.

[1] *Captivi tamen ante hunc casum feliciter restituebantur.* Nous ne pensons pas qu'on puisse comprendre les captifs faits avant l'expédition de saint Louis. Makrisi prétend que douze mille cent hommes et dix femmes furent relâchés. Les historiens français disent au contraire que les prisonniers éprouvèrent les traitements les plus horribles après le départ de saint Louis. Cela donna lieu sans doute au défi qui suit et dont il est parlé dans Aboul-Moassem. Cet auteur, comme saint Louis dans la lettre envoyée en France, donne douze mille pour le nombre des captifs qui restaient. Les négociations qui suivirent n'en arrachèrent qu'un petit nombre aux mains des Sarrasins.

Cependant les Orientaux et les Égyptiens, apprenant que le susdit soudan, corrompu par la soif de l'or, avait mis en liberté un si grand roi et ses frères, furent violemment irrités, et, se soulevant contre lui, l'attaquèrent à main armée; et ils ne trouvèrent pas suffisante l'excuse qu'il donnait de sa conduite, disant que, dans l'intérêt de tout le paganisme, il n'avait pas voulu laisser Damiette aux mains des Francs, de peur que les autres chrétiens n'y trouvassent un port et une entrée en Égypte; aussi le chassèrent-ils ou le mirent-ils à mort[1]. Ce qui augmenta ce soulèvement du peuple sarrasinois contre ledit soudan, c'est que, sur tout l'argent qu'il avait eu avant et après la prise du roi, il n'avait pas payé les salaires convenus à ceux qui avaient supporté tout le poids des batailles, et qui, d'après ses ordres, avaient coupé les têtes des Français vaincus. De plus, une querelle et une jalousie mortelle s'étaient élevées parmi les plus

[1] Matt. Pâris n'a qu'une vague notion de la révolution arrivée en Égypte, et ne la met pas en son lieu. On sait qu'au moment où le traité venait d'être conclu avec Touran-Chah à Fariscour, les Mameluks, irrités des hauteurs de ce prince, l'égorgèrent avec un acharnement féroce et se rendirent maîtres du gouvernement; mais qu'ils ratifièrent le traité après avoir inutilement essayé d'intimider saint Louis. Trois mois après le départ du roi de France, l'émir Ibegh fut proclamé atabek, puis soudan, et commença la dynastie des Mameluks baharites ou maritimes. Cette milice, qui devait son pouvoir au père de Touran-Chah, se recrutait d'esclaves formés à l'exercice des armes dans une ville maritime de l'Égypte : d'où leur venait leur nom. Les Baharites furent renversés en 1382, par une nouvelle milice de Mameluks, celle des Bordgites, ou élevés dans des tours, qui eux-mêmes furent exterminés par les Turcs ottomans en 1517.

éminents des Orientaux, pour savoir quel était celui d'entre eux qui devait se glorifier d'une si belle proie; mais lorsqu'ils furent instruits de la délivrance du roi, ils firent retomber toute leur colère sur le soudan de Babylone. Olivier de Termes succomba à Damiette, avec tous ses combattants, que nous appelons routiers, et avec beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, et dont il est constant que les noms sont écrits au livre de vie. Il est évident que la cause de cette horrible calamité ce fut l'orgueil du comte d'Artois, qui d'abord avait repoussé arrogamment l'humilité des Sarrasins, lesquels offraient pour le bien de la paix tout ce que nous avons dit plus haut, et qui ensuite, voulant prendre toute la gloire pour lui, s'était séparé du roi à son insu, et avait pris avec lui le tiers de l'armée. Pour instruire nos lecteurs du précis des événements plus haut mentionnés, nous avons inséré dans ce livre la lettre suivante adressée au comte Richard :

« A son révérend seigneur Richard, comte de Cornouailles, Jean [?], son chancelier, etc. Comme les esprits des grands ont coutume d'être fatigués souvent par les relations de bruits divers, et d'être tourmentés jusqu'à ce que la vérité soit connue, j'ai jugé à-propos de vous faire savoir les bruits lugubres et lamentables touchant l'armée des Français, sous une forme certaine et vraie, et seulement les bruits qui méritent croyance, et qui n'ont pas encore été annoncés publiquement, tels que je les tiens de la bouche d'un certain clerc, jadis le mien, qui a été

envoyé à la reine de France, mais sans apporter de lettres. Or, après la purification de la bienheureuse Marie, le roi prit sa route vers le Caire; le duc de Bourgogne, les épouses des seigneurs et beaucoup de femmes, avec la reine, restèrent à Damiette. Lorsque le roi voulut traverser le Nil, le soudan de Babylone et beaucoup de Sarrasins, placés sur l'autre rive, lui résistèrent fortement. Les deux partis campèrent sur les deux bords du fleuve. Le roi fit rassembler des barques, et les fit lier les unes aux autres, pour passer sur elles avec son armée, comme sur un pont très-solide. Le jour où commence la privation de la chair, le soudan étant absent, et la nombreuse multitude de son armée étant répandue dans les tentes qui bordaient le fleuve, un ancien Sarrasin converti donna fidèlement connaissance d'un gué; ce qui permit audit comte, au maître du Temple et à tous les frères [Templiers], qui étaient présents, de traverser le fleuve. Or, ce même converti faisait partie de la suite du comte d'Artois, et était son serf. Le seigneur Guillaume Longue-Épée, avec les siens, se mit à leur suite, ainsi que beaucoup d'autres, en sorte que cette troupe formait le tiers de toute l'armée. Tous passèrent le Nil, et, tombant tout à coup sur les Sarrasins, combattirent vaillamment, et une grande mêlée eut lieu. Enfin, après avoir tué beaucoup de monde, à savoir tous les Sarrasins qu'ils trouvèrent, tant dans la plaine que sous les tentes, et avoir fait un grand massacre des deux sexes, les chrétiens obtinrent une victoire glorieuse; mais le

comte susdit et les siens ne s'en contentèrent pas. Le comte, homme fort arrogant, voulut pousser plus loin et aller prendre un certain village, nommé Mansor, qui était assez près de là, malgré les refus et les avis des Templiers, qui lui remontraient une foule d'incommodités, la fatigue et les blessures de leurs corps et de leurs chevaux, et d'autres choses encore. Mais leditcomte ni les siens ne voulurent s'en retourner pour aucun motif. Après une discussion pleine d'injures, on arriva au susdit village, et on attaqua vigoureusement les ennemis. Ce que voyant, les Sarrasins qui se trouvaient dans ce village et dans les bourgades voisines s'enfuirent avec de grands hurlements, en pleurant et en se lamentant, de telle sorte que ce jour même, le soudan, qui n'était pas aussi éloigné que l'on croyait, entendit leurs clameurs, et apprit ce qui y donnait lieu. Or, les chrétiens étant entrés sans précaution dans le bourg susdit, et s'y trouvant enfermés, beaucoup furent écrasés à coups de pierres par ceux qui se tenaient en embuscade sur les remparts. Aussi leur armée fut mise en désordre, n'en sortit que grandement diminuée, et commença à tomber dans le désespoir. De plus, le soudan arrivant tout à coup avec une immense multitude, engagea avec eux une bataille très-sanglante; et enfin, par la permission de Dieu, tous les chrétiens furent tués, à l'exception d'un seul homme tout à fait obscur qui en revint à grand'peine. En apprenant cela, le roi fut grandement affligé (on le conçoit aisément), et se prépara à passer le fleuve, avec

autant d'empressement et d'ardeur qu'il le put, sur lesdites barques et les autres moyens de transport, en disant : « Il est nécessaire aujourd'hui que la « France entière fasse voir son courage et éprouve « ses forces de toutes façons. » Cependant beaucoup de chrétiens étaient épuisés par la faim et par la soif ; les chevaux, fatigués et affamés, commençaient à ne plus pouvoir marcher, et, ce qui était pis encore, la douleur et le souvenir des morts faisaient saigner tous les cœurs jusqu'à amertume des âmes. Ce ne fut plus alors qu'adversités sur adversités ; car le même soudan, contre lequel beaucoup de Sarrasins avaient une haine personnelle, et dont ils étaient séparés de corps et d'esprit, à cause de son orgueil et de sa perfidie, mourut tout à coup vers le même temps. Aussitôt tous les Sarrasins, mettant à sa place un autre, qui était son fils, à ce qu'on dit, se confédérèrent et lui jurèrent serment de fidélité comme à leur seigneur. Dès lors devenus tous comme un seul corps, et encouragés beaucoup plus fortement que précédemment, ils s'unirent pour la ruine des chrétiens ; car ils voyaient qu'une extermination générale les menaçait. Aussi le soudan nouvellement élu, suivant les conseils des vieillards et des sages, fit espionner adroitement les actions et les projets des Français. Sur ces entrefaites, le roi de France avait embarqué un grand nombre de Français de son armée, qui étaient épuisés par la maladie et par la famine, et les envoyait par le Nil à Damiette, pour qu'ils respirassent au moins en sûreté dans cette ville. Le soudan, averti

de cela, fit charger sur des chariots traînés par des buffles un bien plus grand nombre de barques, qu'il envoya à leur rencontre. Les hommes d'armes qui montaient ces barques leur livrèrent sur le fleuve même un combat naval très-sanglant. Les traits pleuvaient des deux côtés comme la grêle. Mais les Sarrasins, ayant lancé leur feu grégeois, brûlèrent un grand nombre de barques, massacrant ceux qui s'y trouvaient, et remportèrent la victoire. Les chrétiens furent noyés et brûlés, et ainsi le Seigneur irrité les détruisit tous, tant par le fer que par la faim. Il n'en échappa qu'un seul homme, Anglais de nation, pour venir annoncer ce désastre au roi, qui était comme Job en tribulations. Enfin, aux octaves de Pâques, le roi, avec son armée, traversa un fleuve qui, sortant du Nil, prend un autre nom, et s'appelle Thanis : en ce moment, le soudan arriva et l'attaqua avec une multitude infinie de Sarrasins. Alors eut lieu un combat déplorable; car l'armée des chrétiens, affaiblie par la tribulation des maux et des douleurs, succomba, et une infortune irréparable tomba sur le peuple du Christ. Le roi fut donc pris, ainsi que ses frères survivants et tous les autres qui n'avaient pas été tués. C'est ainsi que, selon les secrets jugements de Dieu, la harpe des chrétiens se changea en instrument de deuil, et, au lieu de sons jadis doux, ne rendit plus que de lugubres gémissements. Le roi et les autres étant donc prisonniers, le soudan traita de la paix avec le roi et les siens. Pendant les négociations et avant que l'on fût tombé d'accord (car [le roi] était

languissant de chagrin jusqu'à en mourir), le soudan envoya traîtreusement une nombreuse armée à Damiette, avec l'oriflamme et les bannières des Français, pour que cette armée s'emparât promptement de la ville, en profitant habilement de la surprise et de l'ignorance des Français. Mais ceux-ci, s'étant aperçus de la fraude, à la démarche désordonnée des Sarrasins, fermèrent les portes sur l'ordre du duc et des autres qui se trouvaient dans la ville : on tint conseil, on déclara qu'on n'abandonnerait pas la garde de la ville, dût-on la défendre deux ans et même plus, jusqu'à ce que le Seigneur pourvût au salut de Damiette, et leur envoyât un secours qui leur apportât aide et conseil ; ajoutant qu'ils ne se laisseraient pas fléchir, quand il s'agirait de la vie du roi. Les Sarrasins retournèrent donc vers le soudan, frustrés dans leur espoir. Mais le roi ayant alors conclu une trêve pour sa personne et au nom de ses héritiers, et s'étant obligé par otages au paiement de cent mille marcs d'argent [1], comme indemnité des pertes faites à Damiette, les gardiens de la ville cédèrent aux intercessions de la reine et des autres amis du roi qui s'intéressaient à sa vie, et Damiette, ô douleur! fut rendue aux ennemis du Christ, à la confusion de l'église universelle. Dans cette malheureuse bataille, presque tous les nobles de la France sont morts. Le comte Jean de Dreux, la fleur de la France, avait succombé dans l'île de Chypre, comme pour servir de triste présage aux infortunes à venir. »

[1] *Voy.* la note I à la fin du volume.

Lorsque ces funestes nouvelles furent parvenues à la connaissance de la reine Blanche et des seigneurs de France, par le rapport de quelques personnes qui revenaient des pays d'Orient, ceux-ci, ne pouvant ni ne voulant y croire, ordonnèrent que ces messagers fussent pendus. Or, nous croyons que ce sont des martyrs manifestes. Mais lorsqu'ils virent que ces rapports se multipliaient par de nouveaux messagers, qu'ils n'osaient plus traiter de diseurs de riens, lorsqu'ils virent des écrits relatifs à tout cela, munis de sceaux et signes convenus, à n'en pas douter, la France entière fut plongée dans la douleur et dans la confusion; les hommes d'église aussi bien que les chevaliers se plaignaient, séchaient de chagrin, et ne voulaient pas recevoir de consolation. De toutes parts, les pères et les mères pleuraient la mort de leurs fils; les pupilles et les orphelins, de ceux qui leur avaient donné la vie; les parents, de leurs parents; les amis, de leurs amis. La beauté des femmes était changée par le chagrin; les guirlandes de fleurs étaient rejetées au loin; on n'entendait plus de chansons; les instruments de musique étaient prohibés. Toutes les marques extérieures de la joie avaient fait place au deuil et aux lamentations. Ce qui est pis encore, les hommes, accusant le Seigneur d'injustice, semblaient perdre la raison dans l'amertume de leur âme et l'immensité de leur douleur, et s'emportaient en paroles de blasphème, qui sentaient l'apostasie ou l'hérésie. Et la foi de plusieurs commença à vaciller. Venise, ville très-fameuse, et beaucoup de

cités d'Italie, qui sont habitées par des demi-chrétiens, seraient tombées dans l'apostasie, si elles n'eussent été fortifiées par les consolations de leurs évêques et des saints religieux, lesquels leur assuraient en vérité que ceux qui avaient été tués régnaient déjà dans le ciel, à titre de martyrs, et ne voudraient plus, pour tout l'or du monde, revenir dans la vallée ténébreuse de cette vie. Or, leurs paroles apaisaient l'emportement de quelques-uns, mais non de tous.

En apprenant ce désastre, le très-victorieux roi de Castille Alphonse, qui avait déjà conquis sur les Sarrasins un espace de plus de treize journées de marche, ayant compassion de la misère des Français, prit la croix, regardant comme plus méritoire de soumettre au Christ la Terre-Sainte que toute autre.

Plaintes sur les extorsions d'argent. — Exemple remarquable d'une honteuse exaction, commise en France par les agents du pape. — Grandeur d'ame de l'abbesse de Lacock. — Morts diverses. — Les Sarrasins se préparent a assiéger Acre. — Le roi envoie ses frères en France. — Soulèvement et agitation extraordinaires de la mer. —Voilà donc les fruits que font naître les rapines et les déprédations exercées par les seigneurs sur les pauvres qui souffrent des injustices de toute espèce. Car avec la permission, ou plutôt d'après les leçons de la cour romaine, ils veulent remplir leurs bourses toutes les fois qu'ils sont sur le point de partir en pèlerinage pour le service de Dieu. Or il est plus clair que le jour, d'après ce que

nous avons dit, que le Seigneur a pour très-déplaisants de pareils gains, qui proviennent de l'oppression et de l'appauvrissement des pauvres.

Si les extorsions d'argent faites dans le royaume de France ne peuvent être répétées et méritent un éternel silence, il en est une cependant que nous avons jugé à propos d'insérer dans ce livre pour exemple. Il est notoire que le seigneur roi de France, avec la permission de l'église romaine, devait tirer de l'église de France un dixième pendant trois ans, à condition que le pape extorquerait ensuite pareille somme à la même église, pour attaquer plus puissamment Frédéric. Mais, après avoir fait la première collecte des trois ans, le roi de France, averti que le pape voulait faire la récolte à son tour, résista en face à cet exacteur qui prenait toutes les formes, et, pour que la ruse trompât la ruse, il mit en avant le prétexte suivant; disant qu'il ne souffrirait en aucune façon que l'église de son royaume fût appauvrie pour faire la guerre aux chrétiens; que la chose avait pu être plus facilement tolérée quand il s'agissait de combattre les infidèles, et plutôt encore de la part d'un laïque que de la part d'un prêtre; qu'en outre, si l'église de son royaume était encore pillée pendant les trois ans qui allaient suivre, elle serait exposée à une ruine irréparable; ce dont le pape n'avait nul souci. Le roi extorqua donc, comme nous venons de le voir, l'argent susdit, au moyen de certains officiers du pape, afin que l'argent fût plus efficacement obtenu, et que l'on sût mieux à combien monterait la part que lèverait le pape. Aussi les cœurs de beau-

coup de gens saignaient-ils d'une douleur amère : ce n'étaient que malédictions et souhaits de voir se vérifier la sentence du prophète Isaïe, ou plutôt de Dieu même, qui a toujours eu en haine les rapines offertes en holocauste. Plût à Dieu que le seigneur roi d'Angleterre, le comte Richard son frère, et les autres princes croisés pesassent ces choses dans la balance de la raison, eux qui ne se faisaient pas faute de gains honteux. En effet, quoiqu'il soit constant qu'un saint pèlerinage est un acte pieux, l'argent du voyage acquis par de mauvaises voies n'en souille pas moins l'accomplissement de cet acte pieux. Or on croit que cela fut la source de la confusion dont nous avons parlé, quoiqu'il ne manque pas d'autres causes encore. Nous avons aussi trouvé bon de mentionner une des extorsions commises en France, comme la plus honteuse de toutes. Il arriva qu'un des exacteurs du pape, dans la collecte susdite, rencontra un pauvre clerc de village, qui venait à lui et qui portait dans un vase de l'eau avec un goupillon, ainsi que des morceaux de pain, qu'on lui avait donnés pour avoir aspergé [les maisons] avec de l'eau bénite. Alors le Romain lui dit insidieusement : « A quel prix « monte par an ce bénéfice qui t'est octroyé par l'é- « glise? — A vingt sols, à ce que je crois, » lui répondit ce clerc, qui ne se méfiait pas des piéges des Romains. Aussitôt le Romain, faisant voir qui il était, s'écria : « Eh bien, cela fait par an vingt- « quatre deniers, autrement dit deux sols à l'avan- « tage du fisc. » Puis, prenant à la gorge ce pauvre homme qui allait mendier de porte en porte, il lui

dit : « Rends au seigneur roi ce que tu lui dois. » Aussi, pour payer cette somme, toute minime qu'elle était, ce pauvre clerc fut obligé de soutenir sa vie comme un affamé et un gueux[1], en faisant pendant longtemps des classes et en vendant ses copies de livres aux petits enfants du parvis[2]. — Mais laissons de côté ces détails, pour ainsi dire, collatéraux, et revenons à notre sujet principal.

Après que le désastre susdit fut parvenu à la connaissance du seigneur pape, il fut grandement affligé, et toute la cour romaine avec lui; les bulles furent suspendues pendant quelques jours, et le mauvais

[1] *Famelicam et Codrinam vitam*. Aucun glossaire ne donne *codrinam*; aussi nous proposons *coquinam* qui, en vertu de son étymologie *cocus* (coquin, gueux), suit ordinairement *famelicam*.

[2] L'étymologie de ce mot est douteuse ; les uns le font venir de *parvius*, parce que l'on appelait autrefois parvis une place publique devant un bâtiment, particulièrement devant une église ; les autres de *a parvis pueris docendis*, parce que l'on appelait *parvisium* un lieu au bas de la nef où l'on tenait autrefois les petites écoles. Dans l'académie d'Oxford, après que les maîtres avaient soutenu en public leurs *quolibets* et leurs grandes *disputations*, les jeunes élèves s'exerçaient à de petites méridiennes qu'ils appelaient *parvises;* et cet usage subsistait encore au temps de Guillaume Wats. Dans les écoles de jurisprudence, on appelait également *parvise* (plus tard *moote*) la conférence des plus jeunes étudiants.

A sergeant ot law ware and wise
That otten had baen at the parvise.

(CHAUCER, prol. IX.)

Dans ce dernier vers, on a cherché à expliquer *parvise* par *barre* ; mais un passage de Fortescue donne l'interprétation la plus naturelle : *Placitantes tunc se divertunt ad Parvisium, consulentes cum servientibus ad legem et aliis consiliariis suis*. (FORTESCUE, chap. 51.)

renom du pape s'accrut et s'étendit beaucoup. En effet, on entendait dans la bouche des Français les plaintes et les discours suivants : « Hélas! hélas! « combien de maux nous a causés l'orgueil papal, « qui a repoussé si arrogamment l'humiliation [vo« lontaire] de Frédéric, et qui, loin d'admettre la « satisfaction convenable qu'il offrait, l'a plutôt pro« voqué jusqu'à amertume de cœur; car il promet« tait de nous rendre bénévolement et sans effusion « de sang tout ce que les chrétiens avaient pu possé« deren aucun temps dans la Terre-Sainte. Et main« tenant, ô douleur! combien de sang chrétien, et du « plus noble et du plus généreux, est versé inutile« ment en Terre-Sainte! combien en Allemagne! « combien en Italie! Et ce qu'il y a de plus domma« geable encore, c'est que la foi vacille et que la Terre« Sainte est exposée aux plus grands dangers : la re« ligion chrétienne est abaissée, tandis que la su« perstition des païens est exaltée. Oh! qu'il est né « sous une fatale étoile, celui pendant la vie duquel « tant d'adversités sont venues affliger l'église du « seigneur Jésus-Christ, dont il se proclame le vi« caire! » — Lorsque la relation d'une si grande calamité eut frappé les oreilles d'Héla, abbesse et comtesse, qui gouvernait avec une vigueur au-dessus de son sexe le couvent des dames religieuses de Lacock, et que l'on sait avoir été mère de Guillaume Longue-Épée, celle-ci se souvenant du songe glorieux qu'elle avait eu relativement à son fils, à l'époque où ce dernier succomba en vrai martyr, comme nous

l'avons dit, joignit les mains, fléchit les genoux, et s'écria d'un ton joyeux et à la louange de Dieu (ce qui dut plaire beaucoup au Christ) : « O mon Sei-
« gneur Jésus-Christ, je te rends grâces, à toi qui as
« bien voulu que, du corps d'une indigne pécheresse
« comme moi, sortît un fils assez noble et assez saint
« pour que tu aies daigné lui mettre sur la tête la
« couronne d'un martyre si éclatant. J'espère donc
« qu'avec son patronage, je serai élevée plus tôt au
« faîte de la céleste patrie. » Or, quand les porteurs de ces tristes nouvelles, qui, par crainte [de l'affliger], s'étaient tus longtemps, virent et entendirent cela, ils louèrent dans cette femme une fermeté toute virile, et s'étonnèrent, en la voyant, que la piété de la dame et de la mère, loin de se répandre en plaintes et en paroles lugubres, fût transportée joyeusement d'une allégresse spirituelle.

Dans le cours lamentable de cette année, moururent, pendant le pèlerinage susdit, qui sur leurs vaisseaux, qui dans les îles, qui dans les flots, des personnages très-illustres, comtes et marquis, évêques et chevaliers. Parmi eux se trouva l'évêque de Noyon, dont il est certain que le nom, ainsi que les noms des autres, est écrit dans le livre de la vie éternelle. Cette même année, vers la fête de sainte Marguerite, mourut Robert de Muschamp, homme d'un grand renom dans les pays du nord de l'Angleterre. Vers le même temps, mourut Henri de Hastings, chevalier distingué et baron opulent.

Vers le même temps, les Sarrasins, voyant que la

fortune des combats prospérait entre leurs mains, tant à cause des dépouilles, chevaux, armes, machines, arbalètes, vaisseaux et provisions dont la défaite de leurs adversaires les avait enrichis, que par le nouveau courage dont la récente confusion des chrétiens les animait, et qu'à cause de la rupture de la trève, se préparèrent à faire le siége d'Acre. De plus, ils se repentirent[1] fort d'avoir souffert que le roi de France et ses frères survivants se rachetassent et fussent mis en liberté après s'être rachetés, la rançon eût-elle été dix fois plus forte; aussi, faisant retomber toute la faute sur le soudan de Babylone, et détestant son avarice, croyaient-ils en toute confiance recouvrer encore ce qu'ils avaient perdu, et prendre au piége le roi et ses frères.

Considérant cela, le pieux roi de France, après avoir payé la quantité d'argent convenue qu'il avait empruntée aux Templiers, aux Hospitaliers, aux Génois et aux Pisans, et avoir repris absolument tous les otages, fit embarquer prudemment sur un vaisseau solide ses deux frères survivants, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte de Provence, et les ren-

[1] Dans la confusion politique et les désordres qui suivirent le meurtre de Touran-Chah, les émirs laissèrent en effet échapper ce regret. Déjà même à Damiette il avaient pensé un instant à massacrer le roi et tous les prisonniers; mais l'avarice l'emporta, dit-on, sur la cruauté. Aboul-Moassem prétend que saint Louis étant au large, envoya un député aux Mameluks (probablement Philippe de Montfort), et que ce député les railla d'avoir laissé échapper, pour une somme si modique, un prince si puissant et qui aurait donné son royaume pour être libre. M. Michaud repousse ce fait comme peu vraisemblable.

voya secrètement et subitement dans les pays d'Occident. Ceux-ci, sous la conduite et la protection de Dieu, parvinrent en France sains et saufs, et sans encombre. Le roi resta à Acre triste et sans gloire, jurant, dans la profonde amertume de son cœur, qu'il ne rentrerait jamais couvert d'une telle confusion dans son doux pays de France[1]. Qui pourrait décrire sans larmes et sans sanglots les sanglots et les larmes du roi, lorsqu'après avoir perdu le troisième de ses frères, c'est-à-dire Robert, et après avoir été vaincu lui-même, il confia aux flots de Neptune les deux autres qui n'avaient pas acquis de gloire? Les susdits comtes, accompagnés du duc de Bourgogne qui avait passé la mer avec eux, allèrent sur-le-champ trouver le pape, conformément aux instructions qu'ils avaient reçues du roi; ils lui conseillèrent efficacement et d'une manière formelle de venir sans délai au secours du roi, qui était placé en si grand danger, et qui combattait pour l'honneur de l'église universelle, d'admettre dans la paix de l'église Frédéric qui s'humiliait, comme étant le seul entre tous les chrétiens qui pût remédier à de si grandes calamités, et de le déterminer à porter au roi, dont la position était presque désespérée, des secours prompts et convenables. S'il n'en était pas ainsi, le duc et les comtes susdits avaient mission de chasser de Lyon le pape, comme obstiné dans sa haine, et n'ayant nul

[1] *In dulcem Franciam*. C'est la justice que lui rendait plus tard Marie Stuart.

souci de l'honneur de la foi chrétienne ; et si l'élu à Lyon, et son frère l'archevêque de Cantorbéry, en qui le pape mettait sa confiance, entreprenaient de le défendre, la France entière devait se soulever contre eux, sous le commandement des seigneurs plus haut dits.

Pendant le cours du même temps, au mois d'octobre, le premier jour du mois, le jour de la lune étant I, la nouvelle lune parut gonflée (?), et d'une couleur rougeâtre, en signe des tempêtes futures, selon les paroles suivantes d'un philosophe et d'un versificateur, qui dit par expérience :

« ... Quand Cynthia[1] est nouvelle et qu'elle a une teinte rouge, c'est un signe de vent, à moins que de grandes chaleurs ou de grands froids n'y mettent obstacle; quand elle est gonflée (?), elle annonce la pluie; quand elle est d'un clair-pâle, un temps serein... »

Aussi, pendant la première semaine où la lune était dans son croissant, l'air commença à être grandement obscurci par d'épais brouillards et par des tourbillons de vent. Le vent brisa et fit tomber les rameaux et les feuilles qui se desséchaient en ce moment sur les arbres, et les emporta à de grandes distances. Et, ce qui était pis encore, la mer, agitée et opérant deux fois son flux sans reflux, dépassa ses bornes ordinaires, et fit entendre un mugissement et un fracas si horrible, que le bruit en parvint dans des contrées reculées, et causa l'étonnement de tous, même des vieillards ; car aucun des hommes nouveaux ne se

[1] *Cynthia*, Diane, la lune.

souvenait d'avoir vu pareille chose. On aperçut même, par une nuit obscure, la mer qui se colorait d'une teinte enflammée et les flots soulevés qui semblaient lutter contre les flots, en sorte que l'habileté des matelots ne pouvait porter secours aux vaisseaux en péril. Aussi, des bateaux grands et solidement construits périrent submergés; et, pour ne pas parler des autres sinistres, dans un seul port nommé Herteburn, trois beaux vaisseaux furent engloutis par les flots irrités, sans compter des barques petites et de médiocre importance. A Winchelsey, qui est un port du côté de l'orient, plus de trois cents maisons de la bourgade et quelques églises furent emportées par le débordement de la mer, sans compter les chaumières des sauniers, les cabanes des pêcheurs, les ponts et les moulins. Le pays de Holland en Angleterre et la Hollande d'outre-mer, ainsi que la Flandre et les autres pays plats et voisins de la mer, subirent aussi des dommages irréparables. Les fleuves qui se jettent dans la mer furent tellement refoulés et gonflés, qu'ils bouleversèrent les prés, les moulins, les ponts et les maisons voisines, couvrirent les campagnes, et emportèrent les moissons, qui n'étaient pas encore serrées dans les granges : afin que la colère de Dieu se manifestât clairement aux mortels, tant sur mer que sur terre, selon la prophétie d'Habacuc, et que la punition des péchés parût imminente. « Est-ce donc, Seigneur, que vous êtes en colère contre les fleuves? est-ce que votre indignation éclatera contre la mer? » Mais qu'y a-t-il d'étonnant? Des abus monstrueux

émanaient de la cour romaine, qui aurait dû être la source de toute justice. Or, nous avons jugé à propos d'en insérer un dans cette histoire, malgré notre répugnance à en parler.

COLLATION INIQUE IMPOSÉE PAR LE PAPE AU PRIEUR DE BINHAM. — L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY FAIT TAIRE PAR LA CRAINTE LA VOIX DES PLAIGNANTS. — MORT DE GUILLAUME, ÉVÊQUE DE WINCHESTER. — EFFORTS DU ROI POUR FAIRE NOMMER SON FRÈRE ATHELMAR A L'ÉVÊCHÉ DE WINCHESTER. — DISCOURS DU ROI AU CHAPITRE DE WINCHESTER. — LES MOINES DE WINCHESTER SONT FORCÉS DE PRENDRE ATHELMAR POUR LEUR ÉVÊQUE. — Quoique le prieur de Binham eût droit plénier sur l'église de Westley (?), qui lui appartenait en usage propre par collation du patron, par confirmation de deux évêques et du chapitre d'iceux, et de l'aveu de trois pontifes de l'église romaine, à savoir, Lucius, Eugène, et Grégoire IX, un certain génois bâtard et illettré obtint les lettres suivantes du seigneur pape, contre tout droit et toute piété : « Innocent, évêque, etc., à notre cher fils maître Bérard de Nympha, notre écrivain, demeurant en Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Comme notre cher fils N., notre camérier [avait conféré] jadis à Reynier de Solerio, prévôt d'Ypres, qui est allé récemment où va toute créature, l'église de Westley au diocèse d'Ély, laquelle appartient à la présentation de nos chers fils le prieur et le couvent de Binham, de l'ordre de Saint-Benoît, et que le même prévôt a possédée pendant sa vie dans les pays d'An-

gleterre, nous avons jugé à propos, en vertu de notre autorité, de conférer cette même église à notre cher fils Herriget, clerc, né du noble homme Perrin de Malachana de Volta, citoyen génois, déclarant nul et de nul effet tout ce qui aura pu être tenté contre la susdite collation[1]. Aussi ayant pour bon ce qui a été fait à cet égard par ledit camérier, nous recommandons à ta discrétion, par ce rescrit apostolique, de mettre en possession de l'église susdite le procurateur dudit Herriget, ou tout autre qu'il voudra, agissant en son nom, en écartant d'icelle tout autre détenteur, de l'installer corporellement par toi-même ou par un autre, et de l'y maintenir une fois installé, en réprimant les opposants par la censure ecclésiastique et en passant outre sur appel ; nonobstant aussi cette indulgence, par laquelle il a été accordé aux Anglais qu'un Italien ne pourrait obtenir immédiatement le bénéfice d'un autre clerc italien qui viendrait à décéder, ou à résigner son bénéfice ; nonobstant toute autre indulgence dont il faudrait que mention fût faite dans les présentes, ou par laquelle cette collation ou assignation pourrait être empêchée ou même retardée; nonobstant enfin la constitution sur les deux journées de marche, rendue dans le concile général. Donné à Lyon, le 3 avant les calendes de mai, l'an septième de notre pontificat. »

Vers la même époque, l'archevêque de Cantorbéry,

[1] Tout ce passage est fort obscur et embarrassé en latin. Nous donnons le sens probable.

sentant que sa concience n'était pas nette au sujet de l'attentat commis par lui à Londres, principalement dans l'église de Saint-Barthélemy, comme nous l'avonsdit plus haut, envoya secrètement des messagers chargés de paroles à la fois menaçantes et flatteuses, et s'efforça d'étouffer la voix plaintive des chanoines, tant au nom du roi et de la reine qu'en son propre nom.

Cette même année vers la fête de saint Matthieu, Guillaume, évêque de Winchester, mourut à Tours[1]. Il y avait environ onze mois qu'il demeurait en ce lieu avec un domestique peu nombreux, afin de modérer ses dépenses; car son évêché était obéré de dettes inestimables, contractées envers le seigneur pape, et qui s'étaient accrues depuis l'époque où le seigneur roi avait persécuté et chassé d'Angleterre ledit évêque. Et si le seigneur pape lui avait ouvert alors le sein de la consolation, comme nous l'avons dit, ce n'avait été qu'en se faisant largement payer. Aussi, quand il eut fait accord avec le seigneur pape, et quand il eut vaincu la résistance du roi, il retrancha l'abondance ordinaire de sa table, et diminua le nombre de ses domestiques, afin d'amasser plus vite l'argent convenu qui devait servir à libérer son église. Étant donc sur le point de mourir, et voyant qu'on lui apportait le viatique de salut, il arrêta le prêtre qui portait l'eucharistie, en lui disant, au moment où il paraissait sur

[1] *Turonim*, sans autre indication. Matthieu de Westminster dit *Turon*; mais il ajoute *in partibus transmarinis*.

le seuil de la chambre : « Attends un peu, mon ami, « il est convenable que moi, qui ne suis qu'un traître « envers mon Dieu, je sois traîné au-devant de lui : « ce sera justice pour mes péchés. » Alors il fut traîné au-devant du corps du Christ par les mains de ses serviteurs, qui avaient cédé à ses désirs, et reçut le viatique salutaire avec larmes et contrition de cœur. C'est ainsi qu'il rendit son âme repentante, dans la crainte de Dieu.

A cette nouvelle, le seigneur roi prononça d'un œil fort sec quelques paroles brèves de regret où perçait la joie, et aussitôt employa tous les efforts possibles pour que son frère Athelmar fût nommé à la place du défunt, quoiqu'il fût insuffisant en grade, en âge et en science. Il envoya donc sur-le-champ à Winchester deux de ses principaux clercs, qu'il connaissait pour des gens habiles en fait d'insinuations, avec des lettres de lui et la mission d'accumuler caresses, menaces et promesses pour déterminer les esprits des moines de l'église cathédrale, à qui appartient l'élection, à postuler tous ledit Athelmar pour évêque et pour pasteur de leurs âmes. Les clercs envoyés en cette occasion furent Jean Mansel et Pierre Chaceporc, qui, pour réaliser les désirs du roi, employèrent la plus grande diligence et firent céder les cœurs de plusieurs moines à postuler le même Athelmar pour prélat, quoiqu'il fût, je le répète, entièrement insuffisant et impropre à une si haute dignité. Ensuite, après un laps d'environ quinze jours, pendant lesquels les susdits clercs travaillèrent très-activement chaque jour

à faire plier ceux du couvent qui paraissaient les plus énergiques aux volontés d'un Roi terrestre, en laissant de côté la crainte du Roi des cieux, le roi se rendit lui-même à Winchester, et, se dirigeant sur-le-champ vers l'église de Saint-Suithun, qui est l'église cathédrale, il entra au chapitre comme aurait fait l'évêque ou le prieur, prit la place du président, s'assit, et commença un discours, en prenant le texte suivant :

« La justice et la paix se sont embrassées mutuelle-« ment, etc. » Puis continuant son discours, il ajouta : « C'est à moi et aux autres rois, ainsi qu'aux princes et à « nos justiciers, qui ont droit de gouverner les peu-« ples sous la médiation de la justice, qu'appartient « la rigueur du jugement et de la justice ; c'est à vous « qui êtes des hommes de paix et des nourrissons de « piété qu'appartiennent la tranquillité et la paix. « Or aujourd'hui, comme, dans vos intérêts, vous « vous êtes montrés favorables à ma demande, à ce « que j'ai entendu dire, la justice et la paix se sont « embrassées, ainsi que je l'ai dit. Jadis je fus irrité « contre vous, lorsque vous me fîtes résistance, en « postulant pour votre évêque Guillaume de Rale, « aujourd'hui défunt, dont la nomination me déplai-« sait. Mais maintenant je suis bien disposé pour « vous ; je suis devenu votre grand ami, et, me sou-« venant de votre bienveillance, je saurai la recon-« naître avec gratitude. En outre, il est constant que « c'est d'une femme qu'est venue d'abord la ruine du « monde, et d'une femme qu'est venu le remède. « Semblablement, dans le cas présent, je vous ai jadis

« causé soucis, inquiétudes et dommages pour satis-
« faire mon épouse, c'est-à-dire la reine, qui désirait
« que son oncle Guillaume, élu à Valence, fût promu à
« cet évêché : mais aujourd'hui que je veux en pour-
« voir mon frère utérin, lequel, à raison d'une femme,
« à savoir la reine Isabelle notre mère, est uni à moi
« sans nul doute par le sang fraternel, je me réconcilie-
« rai avec vous, je contribuerai efficacement à l'agran-
« dissement de vous et de votre église, et je vous serre-
« rai dans les bras d'une amitié cordiale. Au reste,
« vous devez peser dans la balance de la raison (et
« ce ne peut être la dernière de vos considérations)
« que je suis né dans cette cité, et que j'ai été baptisé
« dans cette église. Aussi vous êtes unis à moi par
« les liens d'une dilection plus étroite, et vous ne de-
« vez en aucune façon contredire ma volonté, mais
« au contraire me seconder en toutes choses par une
« prompte dévotion. Ce qui doit aussi compter pour
« beaucoup dans votre consentement très-gracieux,
« c'est que mon frère, le même Athelmar que vous
« allez postuler pour évêque, illustrera cette église
« pendant longues années, nous l'espérons, et lui
« servira de soleil, tant par les rayons de la générosité
« royale qui brille en lui, à cause de sa mère et du
« sang illustre qui lui a été transmis par son père,
« que par sa très-gracieuse affabilité et jeunesse, qui
« font qu'il plaît à Dieu et aux hommes. Allez donc
« en paix et revenez vitement, après en avoir délibéré,
« menez à bonne fin, sans le moindre scrupule de
« contradiction, la pieuse entreprise sur laquelle vous

« m'avez déjà donné bon espoir, et proclamez heu-
« reusement et hautement devant moi, et devant tous,
« que vous avez élu ou postulé, d'un commun avis,
« mon frère Athelmar. » Il ajouta en outre, à la fin de son discours, que s'il trouvait les moines rebelles à ses sollicitations, il saurait bien les confondre sans nul doute, tous tant qu'ils étaient, selon cette maxime d'un poëte :

« Le puissant supplie l'épée nue. »

Les moines s'étant donc retirés, et se trouvant dans une position embarrassante, conférèrent fort instamment entre eux de cette affaire. Ils remirent en mémoire les anciennes tribulations qu'ils avaient souffertes, lesquelles avaient été pénibles à cause de Guillaume, élu à Valence, et plus pénibles encore à cause de la postulation de leur évêque Guillaume [de Rale], et ils se dirent les uns aux autres : « Vous avez
« entendu les prières armées du seigneur roi. Leur
« résister est chose fâcheuse, fort redoutable et fort
« dangereuse pour notre église; car le pape cède en
« toutes choses aux désirs du roi, et, comme il est
« placé dans une position embarrassante, il évite et
« redoute d'offenser les princes. C'est pourquoi, si
« nous élisions ou postulions pour la seconde fois une
« personne convenable, autre que son frère, dussions-
« nous choisir saint Pierre, si saint Pierre vivait en-
« core, le roi, dans un accès de colère ou plutôt de
« fureur, casserait notre acte, et nous persécuterait.
« Par ainsi, nous aurions, d'une part, le roi pour en-

« nemi, et pour redoutable adversaire le pape, que « l'on gagne à prix d'argent. Nous serions écrasés « entre deux meules, et menacés d'une ruine et d'une « confusion irréparables. De plus, après que nous « eûmes postulé et promu pour notre évêque Guil- « laume, évêque de Norwich, après que nous eûmes « soumis nos cous à son joug, malgré l'opposition, « le long ressentiment et les oppressions du roi, « ce même Guillaume, une fois en possession d'exer- « cer plein pouvoir sur nous, nous a persécutés im- « miséricordieusement, quoiqu'il fût indigène et « versé dans la connaissance des lois du pays. Nous « qui espérions trouver en lui un homme agréable à « Dieu, et fructueux pour nous, il nous a causé des « dommages irréparables, oublieux qu'il était des « bienfaits qu'il avait reçus de nous et des injures in- « nombrables que nous avions supportées pour lui. « N'avons-nous pas été incarcérés, pris, traînés, fus- « tigés, épuisés par la faim, couverts de sang et en- « chaînés comme des voleurs? En qui donc pourrons- « nous désormais nous fier? en qui espérer? de qui « attendre notre salut? Ici, c'est Scylla qui menace de « nous engloutir, et là, c'est Charybde : si nous le fai- « sons, c'est notre mort; si nous ne le faisons pas, « nous n'échapperons point aux mains du roi. Outre « cela, il y a une chose qui doit nous effrayer à juste « titre : c'est que si nous élevons à l'évêché le susdit « Athelmar, il restera toujours élu et ne sera point « évêque[1]; ce qui n'est pas encore arrivé à cette église.

[1] Depuis que les papes avaient introduit l'usage de percevoir les re-

« et ne devrait pas lui arriver, s'il plaisait à Dieu. « *Item*, il obtiendra peut-être du pape de conserver, à « titre d'élu, les revenus immenses dont il jouit déjà ; « car maintenant que ne demandent pas et n'obtien- « nent pas en cour romaine ceux qui y versent des « présents? S'il obtient cela, personne en Angleterre, « excepté le roi (et encore tout au plus), ne lui sera « supérieur en richesses et en pouvoir; et alors il « pourra, si bon lui semble (mais plaise à Dieu qu'il « ne tienne pas de son père et ne poitevine pas), chan- « ger notre[1] Angleterre en Poitou, ou le Poitou en « Angleterre, puisqu'il disposera à son gré des clefs du « royaume, et, par ainsi, faire disparaître de dessous « le ciel le souvenir des Anglais. » Enfin, après toutes les angoisses qui les avaient tourmentés, voyant que les jours étaient mauvais et qu'il n'y avait aucun refuge à espérer dans le sein de notre père le pape, qui devrait porter secours à ceux qui se réfugient vers lui, les moines susdits furent forcés de se courber et de plier malheureusement sous la volonté royale. Ils

venus de plusieurs évêchés, tout en jouissant des bénéfices précédemment acquis, et depuis qu'ils s'étaient attribué exclusivement la confirmation des élus, ils avaient ouvert les dignités ecclésiastiques à toutes les ambitions laïques. Au moyen du titre d'élu, titre transitoire et vague, on savait se soustraire aux soins et aux devoirs de l'épiscopat. Philippe de Savoie est, vers le même temps, un exemple encore plus frappant de cet abus. Il fut plusieurs années archevêque de Lyon, ou du moins élu à Lyon, sans prendre les ordres sacrés; puis, quand il prévit qu'il allait être appelé à la succession du comté de Savoie, il abandonna son titre d'élu, et se maria avec Alix, veuve du comte de Bourgogne, Hugues de Châlons.

[1] *Notam*. Nous lisons *nostram*.

postulèrent donc, d'une voix commune, mais non d'un cœur unanime, pour évêque et pour pasteur spirituel de leurs âmes, Athelmar, frère utérin du roi, né du mariage d'Hugues-le-Brun, comte de la Marche, avec Isabelle, jadis reine d'Angleterre, Poitevin de nation, insuffisant en âge, en science et en grade, abondant en revenus annuels qui étaient innombrables et pouvaient convenir à un archevêque; vaincus qu'ils étaient par l'importunité du roi et désespérant de l'assistance du pape. Ainsi ils proclamèrent solennellement et publiquement, en présence du seigneur roi, ledit Athelmar comme élu ou postulé par eux, en ajoutant la condition suivante, à savoir si la dispense du seigneur pape permettait à un tel homme d'être promu à la dignité pontificale.

Le roi d'Angleterre se prépare a envoyer des députés au pape. — Tristes réflexions sur l'état de l'Angleterre. — Laurent de Saint-Martin élu a Rochester. — L'évêque de Lincoln revient de Rome. — Les évêques d'Angleterre s'opposent aux projets de l'archevêque de Cantorbéry. — Tremblement de terre dans le comté de Hartford. — L'archevêque de Cantorbéry apaise les plaintes des chanoines. — Aussi le roi, faisant voir toute sa joie par son visage, par ses gestes et par l'élévation de sa voix, ordonna à son clerc, Robert de Sothindon, rhéteur fort habile, de composer à ce sujet une lettre très-élégante et très-efficace, qui devait être adressée au seigneur pape, et dans laquelle il entremêlerait des prières

urgentes, des menaces terribles et des promesses abondantes. Le seigneur roi envoya donc à la cour romaine des députés solennels et éloquents, gens qui savaient bien faire céder à leurs demandes le pape et les cardinaux, et qui étaient chargés de s'ouvrir au pape de cette affaire délicate, qui plaisait au roi et lui tenait si fort au cœur, et de le décider instamment à consentir, tant par prières qu'à prix d'argent.

O douleur! Pourquoi la langueur du monde se prolonge-t-elle davantage, puisque cette paix et cette justice, dont le roi avait fait le texte de son discours et de sa prédication, sont exilées de la terre? Où est la libre élection? où est la paix de l'église, que, dans son couronnement, le roi, pour premier serment, avait juré de maintenir inviolable? Hélas! hélas! aujourd'hui les naturels du royaume, les hommes saints, les lettrés, les religieux sont méprisés. On met à leur place des étrangers, indignes de tout honneur, ignorant complétement les lettres et la langue anglaise, tout à fait impropres aux confessions et aux prédications, hommes aux mœurs frivoles et déréglées, qui ne savent qu'extorquer de l'argent et mépriser les âmes. Jadis les hommes saints, religieux et lettrés par la coopération et la révélation de l'esprit saint, étaient traînés malgré eux aux églises cathédrales, que maintenant des courtisans, des hommes de guerre ou des barbares occupent violemment par des moyens licites ou non. Déjà toutes les maisons auxquelles appartient l'élection pontificale, sont détruites à cause de cela même. Le pa-

tronat est un fardeau, et non plus un honneur; une cause de dommage, et non plus de profit. Toutes les églises, tant pontificales que conventuelles, sont livrées en proie et en rapine, quand elles deviennent vacantes, et sont dévolues aux mains du roi, dont le bras au contraire devrait servir de protection et de défense. O pape, père des pères, pourquoi permets-tu que les pays des chrétiens soient souillés par de tels abus? C'est donc justement, oui justement, que, chassé de ta ville et de ton siége, tu es forcé de vivre en exil comme un fugitif et un autre Caïn. Tes ennemis, les partisans de Frédéric, prospèrent; tu fuis ceux qui te font fuir, et ceux qui te poursuivent sont agiles et puissants. Partout tes bulles tombent comme la foudre sur ceux qui te sont soumis, mais restent sans force contre les rebelles. De tous côtés les prélats sont privés momentanément de la collation des bénéfices, et il faut constituer des provisions; mais à qui? A des indignes, à des barbares, à des inconnus, qui tirent le lait aux brebis du troupeau du Seigneur, tondent leurs toisons sans ménager la peau, les écorchent et les éventrent. Les priviléges accordés par les pieux ancêtres ne sont profitables à personne. Parmi toutes les nations et régions, l'Angleterre où, comme le monde le sait, la foi chrétienne est le plus en vigueur, est foulée aux pieds avec le plus de dédain, et est dépouillée de ses biens et de ses labeurs par l'oppression du pape. Trouve-t-elle une compensation, pour être ainsi la proie de tous les brigands? Qui peut dire qu'aucun Anglais possède

un revenu du côté de Rome, de l'Italie ou de Gênes, ou dans d'autres états, tandis que des gens de ces pays viennent tout piller en Angleterre? O Seigneur Dieu des vengeances, quand donc tireras-tu ton glaive comme un éclair, pour qu'il s'abreuve du sang de ces étrangers? Sans nul doute, ce sont nos péchés qui nous ont amené justement de pareilles vexations.

A cette même époque de l'année, c'est-à-dire vers la fête de saint Michel, l'évêque de Rochester mourut. Les moines de Rochester élurent à sa place maître Laurent de Saint-Martin, clerc et conseiller spécial du seigneur roi, de peur que, s'ils en élisaient un autre, le roi ne s'opposât à cette élection.

Vers la même fête, c'est-à-dire celle de saint Michel, Robert, évêque de Lincoln, après être resté longtemps en cour romaine, et y avoir fait de grandes dépenses avec une profusion inutile, revint triste et mécontent en Angleterre, sans avoir pu mener à bien le projet qu'il avait conçu. Cependant il avait fatigué un grand nombre de religieux, en les forçant à se défendre contre ses attaques, et ne leur avait pas causé de médiocres dommages. Quand il fut arrivé dans son évêché, et qu'il vit que des sujets de confusion menaçaient de toutes parts l'église universelle, il voulut suivre l'exemple de l'évêque de Durham Nicolas, et se délivrer des soucis du monde, qui l'avaient maintes fois inutilement tourmenté, afin de s'adonner plus librement à la contemplation, à la prière et à l'étude. Il confia donc à maître Robert du Marais, son official, le soin d'administrer

l'office qui était de sa compétence, se proposant de dire adieu à ce monde qui allait périr, et de résigner son évêché. Mais redoutant les rapines du roi, qui avait coutume d'appauvrir les églises vacantes, et ensuite d'y introduire des personnes indignes, il tint cachée et dissimula sa secrète résolution, fort inquiet, et hésitant sur ce qu'il devait faire, au milieu de toutes ces agitations du monde.

Sur ces entrefaites, les évêques d'Angleterre, apprenant par les rapports, tant du susdit évêque revenu de la cour romaine, que des autres leurs procurateurs et explorateurs qu'ils avaient envoyés, que l'archevêque de Cantorbéry cherchait à leur préparer des piéges facheux, amassèrent de l'argent pour suffire aux dépenses à faire en cour romaine, sachant bien que, quand l'argent intervient, la cour romaine a coutume d'incliner d'un côté et d'un autre, comme un roseau agité par le vent. Ils reçurent donc des bénéficiers deux deniers par chaque marc; car les prétentions de l'exacteur susdit étaient intolérables, puisqu'il exigeait visitation et procuration sur tout le clergé et le peuple de son diocèse, qui était fort étendu. Et ce qui augmentait encore l'angoisse universelle, c'est qu'il était constant que le susdit archevêque, vrai mendiant en fait de bonnes mœurs et de science, aspirait évidemment à cette visitation, non pas pour l'accroissement de la religion ou la réformation des mœurs, mais pour se procurer des gains honteux, comme il avait coutume de le faire.

Cette même année, à savoir le jour de sainte

Lucie, vers la troisième heure, un tremblement de terre se fit sentir à Saint-Albans et dans les pays voisins que l'on appelle Chilterne. Or, de ce côté, depuis un temps immémorial, on n'avait en aucune façon ni vu, ni entendu pareille chose ; car ce pays est d'un terrain solide et crayeux ; il ne renferme ni excavations, ni infiltrations d'eaux de rivière ou de mer : aussi un pareil événement, extraordinaire et surnaturel, parut-il d'autant plus surprenant. Or, si ce tremblement de terre eût été aussi terrible dans ses effets qu'il était extraordinaire et surprenant, il aurait renversé tous les édifices. Pendant ce tremblement et cette agitation de la terre, on entendit aussi gronder comme un tonnerre souterrain fort effrayant. Ce qu'il y eut encore d'étonnant à l'occasion de ce tremblement de terre, ce fut que les colombes, les corneilles, les passereaux et les autres oiseaux qui étaient perchés, tant sur les maisons que sur les branches des arbres, effrayés comme si un épervier planait au-dessus d'eux, s'envolèrent tout à coup, comme saisis de vertige, en battant des ailes, et se mirent à fuir et à revenir sur eux-mêmes pêle-mêle et en se croisant ; ce qui inspira une horreur mêlée d'effroi à ceux qui les virent. Mais après que ce tremblement de terre et ce mugissement sourd se furent apaisés, ils revinrent à leurs nids accoutumés, que la secousse avait ébranlés. En outre le tremblement susdit fit naître l'horreur dans tous les cœurs, ce qui est plus, à mon estime, que la stupeur ou que la crainte. Aussi croit-on qu'il annonçait les événe-

ments futurs. Cette année-là, la terre, aussi bien que la mer, éprouva donc des commotions insolites et terribles, lesquelles présageaient que la fin du monde était proche, selon cette menace de l'Évangile, qui dit : « Il y aura des tremblements de terre en divers lieux. »

L'archevêque de Cantorbéry, considérant que l'énorme attentat qu'il avait commis à Londres, dans l'église des chanoines de Saint-Barthélemy, avait répandu sur toute l'étendue du royaume comme une vapeur soufrée d'infamie et de scandale, envoya secrètement des messagers et étouffa leurs clameurs par des caresses et des promesses auxquelles il mêlait des menaces. Les susdits moines, voyant qu'ils étaient pauvres, et que l'archevêque était assez puissant pour se justifier, quoiqu'il fût évidemment coupable, maintinrent leurs âmes dans la patience et se résignèrent au silence, recommandant leur cause à Dieu et au bienheureux Barthélemy.

Innocent IV désire aller séjourner a Bordeaux. — Embarras du roi. —Le pape lève l'excommunication lancée contre les chanoines de Londres. — Mort de Frédéric II. —Vingt-cinq cinquantaines d'années écoulées depuis l'an de grace. — Résumé des faits principaux qui se sont passés dans la dernière cinquantaine. — Vers le même temps, le seigneur pape, ayant envoyé des députés solennels, demanda au seigneur roi d'Angleterre qu'il lui permît au moins d'aller demeurer dans sa ville de Bordeaux en Gascogne. En

effet, les frères du seigneur roi de France étaient venus le trouver et lui avaient demandé expressément, au nom dudit roi et au leur, de conclure la paix avec Frédéric, qui s'humiliait et qui offrait humblement satisfaction à l'Église, s'il tenait à l'honneur de l'Église universelle. Les susdits frères du roi, à savoir les comtes de Poitou et de Provence, lui avaient aussi reproché d'avoir causé, par son avarice, toutes les calamités plus haut dites; car le pape, corrompu à prix d'argent, avait empêché les croisés d'aller au secours du roi, et les avait absous de leur vœu de pèlerinage, après leur avoir fait donner la croix, peu de temps auparavant, par ses envoyés Prêcheurs et Mineurs. En outre il avait vendu les croisés au comte Richard et aux autres seigneurs, comme les juifs avaient jadis coutume de vendre des brebis et des colombes dans le temple, lorsque Dieu, irrité, les châtia et les chassa, ainsi que nous le lisons dans l'Évangile. Mais le pape ne voulut pas prêter l'oreille à ces insinuations, et se montra inexorable. Aussi le seigneur pape et les susdits comtes se séparèrent avec des paroles amères et injurieuses, et ces derniers se disposèrent à se rendre en Angleterre, pour persuader au seigneur roi d'Angleterre de venir en toute hâte, selon son vœu, s'il avait à cœur l'honneur du Christ, au secours du roi de France, qui désirait et attendait sa présence.

Le roi d'Angleterre était donc dans un grand embarras, parce que, s'il fermait le chemin au pape, le pape offensé rejetterait la postulation de son frère

Athelmar, et, s'il lui ouvrait le sein du refuge, il provoquerait à la colère Frédéric, par les terres duquel il devait nécessairement passer dans son pèlerinage, et qu'en même temps il déplairait aux Français. En outre les plus prudents d'entre les Anglais redoutaient fort que, si le pape était reçu à séjourner à Bordeaux, il ne fût à même de s'embarquer et d'arriver en peu de temps en Angleterre, qu'il endommagerait et souillerait de sa présence : on le craignait, du moins ; car ceux qui savaient combien l'Angleterre était corrompue par ses usuriers Caursins, craignaient encore plus qu'elle ne fût souillée par sa cour, s'il arrivait en personne, ce qu'à Dieu ne plût. C'est pourquoi le conseil du roi pesait longuement tous ces motifs.

Dans ces mêmes jours, c'est-à-dire à l'avent du Seigneur, le seigneur pape fit savoir aux abbés de Saint-Albans et de Waltham, et à l'archidiacre de Saint-Albans, que la sentence promulguée par l'archevêque de Cantorbéry Boniface contre Henri, doyen de Londres; Pierre, archidiacre; Robert, chantre de Londres; maître Guillaume de Lichfield; Guillaume la Faite et les autres chanoines de Londres, à cause du délit du chapitre, devait être considérée comme non avenue. Cependant le même archevêque n'en poursuivait pas moins son instance en cour romaine, exigeant le droit de visitation et de procuration sur les visités; et cela avec d'autant plus de constance et de confiance que l'évêque de Lincoln, qui était évidemment au-dessous de lui,

avait obtenu peu d'années auparavant du seigneur pape de visiter ses chanoines de l'église de Lincoln, malgré leur résistance, et quoiqu'ils eussent versé beaucoup d'argent pour s'en défendre. Or, les lettres qui traitent de cette affaire, c'est-à-dire de la déclaration de cassation, sont relatées pleinement au livre des *Additamenta* [1].

Vers ce même temps, le plus grand des princes du monde, qui avait causé tant de stupeur et de changements sur la terre, je veux dire Frédéric, mourut absous des liens de l'excommunication, revêtu, à ce qu'on prétend, de l'habit des Cisterciens, et dans une disposition mirifique de componction et d'humilité. Or il expira le jour de sainte Lucie [2], afin que le tremblement de terre arrivé ce jour-là ne parût pas être sans signification et sans résultat. Lui

[1] *Voir* l'addition XVII à la fin du volume.

[2] 13 décembre. C'est aussi l'opinion adoptée par la plupart des historiens modernes qui peuvent s'appuyer également sur le texte des *Diurnali* de Matteo di Giovenazzo, et sur l'assertion de Gregorio de Monte-Longo, légat en Romagne. Toutefois, comme Pertz l'observe judicieusement, rien n'est plus incertain que la date réelle du jour où mourut Frédéric II. Pietro Capoccio (Caboche dans Matt. Pâris), cardinal-diacre de Saint-Georges *ad velum aureum*, fixe la mort de l'empereur à Capoue, le 2 des ides de décembre (12 décembre), et Matt. Pâris lui-même, revenant dans une note postérieure (*Voir* plus bas pag. 172) sur son premier renseignement, donne pour date le jour de saint Étienne (26 décembre). En effet, si l'on ajoute foi au testament de l'empereur, on verra que cet acte authentique et signé par les plus grands personnages du royaume, porte pour date le samedi 17 décembre. Il faut donc admettre ou le jour de saint Étienne pour date réelle, ou du moins tout autre jour de décembre après le 17. (Duc de Luynes, *Comm. sur Matteo*, pag. 79, § 27 à 30.)

mort, l'espoir des Français de voir leur roi secouru s'en alla en fumée. Il laissa un magnifique testament par lequel il faisait réparation aux églises endommagées par lui. Sa mort fut tenue cachée pendant quelques jours, afin que ses ennemis ne se réjouissent pas trop vite. Mais le jour de saint Étienne, elle fut rendue publique et annoncée hautement au peuple. Son très-magnifique testament est consigné au livre des *Additamenta* [1].

Cette année se trouvant donc terminée ici, il y a d'écoulé, depuis le temps de grâce, vingt-cinq [2] cinquantaines d'années, autrement dit mille deux cent cinquante ans. Or, il faut remarquer et considérer soigneusement que, dans aucune de ces cinquantaines, qui sont au nombre de XXIV, il ne s'est passé autant de faits surprenants et de nouveautés insolites que dans cette dernière cinquantaine qui vient de s'écouler, et qui forme la vingt-cinquième. Il y a même beaucoup de personnes, tant écrivains d'histoire qu'inspecteurs attentifs des choses, qui disent que l'on n'a point vu autant de prodiges et de nouveautés admirables dans toutes les

[1] Ce testament n'est point aux *Additamenta*, mais il se trouve rapporté plus bas, fort imparfaitement du reste, à l'année 1251, p. 173. Nous pensons que Matt. Pâris, se proposant de finir son ouvrage avec l'année 1250, avait d'abord rejeté ce testament parmi les *Additamenta*, qui sont pour ainsi dire des notes explicatives, et qu'ensuite s'étant déterminé à continuer sa chronique, il préféra joindre ce document à la note postérieure dont nous venons de parler. Mais comme cette pièce est insuffisante, nous la donnons dans son entier d'après le meilleur texte connu, à la fin du volume. *Voir* la note II.

[2] *Viginti quoque.* Évidemment *quinque*.

autres cinquantaines [réunies] que dans celle qui vient de s'accomplir. Et cependant on s'attend, mais non sans terreur, à des choses plus étonnantes encore.

[1] Dans cette cinquantaine, en effet, les Tartares sortant de leur pays, dévastent, par une désolation féroce, beaucoup de contrées d'Orient, tant fidèles qu'infidèles.

L'émir Al-Moumenin, très-puissant roi des Africains et des Espagnols, est vaincu et mis en fuite, et toute son armée est dispersée.

Durant la prédication de maître Olivier, du côté de la Germanie, le Christ apparaît clairement à tous les yeux sur une croix suspendue dans les airs.

L'église grecque se soustrait à l'obéissance de l'église romaine, à cause des énormités de tout genre de ladite église romaine, surtout en fait d'usures, de simonies, de sentences vendues et d'autres injustices intolérables.

Damiette, ville d'Égypte très-célèbre, est deux fois prise, deux fois perdue, avec grande effusion de sang, tant du côté des Sarrasins que du côté des chrétiens.

L'Angleterre est mise en interdit pendant environ sept ans. — Le royaume d'Angleterre souffre une guerre intestine pendant presque autant de temps. — L'Angleterre devient tributaire.

Le roi d'Angleterre Jean, au moment de sa mort,

[1] Nous croyons devoir adopter pour la revue qui va suivre la division par paragraphes, qui nous paraît plus propre à faire ressortir l'intention de notre auteur.

ne possède pacifiquement aucune terre, selon les prophéties de quelques-uns ; aussi est-il appelé Sans-Terre.

Le jugement de purge par l'eau et par le feu est prohibé.

Il est permis à une seule personne de percevoir les fruits de plusieurs évêchés, et de conserver les revenus obtenus précédemment.

En Angleterre a lieu la translation du martyr Thomas, et en France celle du confesseur Edmond.

Sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie, est florissante en Allemagne.

On défend et ensuite on permet, grâce à l'argent qui intervient, que certaines personnes possèdent plusieurs églises, et les bâtards sont légitimés [1].

Louis, fils aîné et héritier du roi de France, est choisi pour seigneur et presque pour roi d'Angleterre; mais ensuite il quitte bientôt ce pays pour son manque de foi et s'en revient sans gloire.

Othon, empereur des Romains, persécuté par le pape Innocent III, éprouve dans les combats une défaite malheureuse, est vaincu, excommunié et déposé.

Les frères du Temple, de l'Hôpital, de Sainte-Marie des Teutoniques, et de Saint-Lazare, sont pris, tués, et dispersés deux fois ; et la cité sainte de Jéru-

[1] C'était encore un droit que les papes s'étaient arrogé, surtout pour admettre aux dignités ecclésiastiques. Saint Louis poursuivit longtemps auprès de la cour romaine la légitimation d'un bâtard de Philippe-Auguste, élu à un évêché. Peu à peu la légitimation papale fut considérée comme nécessaire, même pour admettre les bâtards laïques à succéder.

salem, avec ses saintes églises et les lieux consacrés par la présence du Christ, est deux fois détruite, et finit par être rasée misérablement par les Chorosmiens et dévastée plus misérablement encore par le soudan de Babylone.

Le soleil subit une éclipse deux fois en trois ans.

Il y a un autre prodige admirable dans les airs qui est écrit clairement dans ce livre, à l'an de grâce 1233.

On éprouve maintes fois des tremblements de terre en Angleterre et même dans le pays de Chilterne.

Du côté de la Savoie, cinq villes avec leurs églises, maisons et habitants, sont écrasées par des chutes de montagnes.

La mer monte d'une manière insolite et funeste : ce qu'on n'avait jamais vu.

Une certaine nuit, on aperçoit un nombre infini d'étoiles tomber du ciel, en sorte qu'en une fois et à la fois dix ou douze semblent voltiger, qui à l'orient, qui à l'occident, au midi et au nord, qui au milieu du firmament. Si elles eussent été de vraies étoiles, il n'en serait pas resté une seule au ciel ; et l'on ne peut trouver au livre des Météores aucune explication suffisante de ce phénomène. Mais c'était probablement pour justifier cette parole menaçante du Christ : « Il y aura des signes dans le soleil, etc... »

Deux conciles généraux sont célébrés l'un à Rome, et l'autre à Lyon.

Dans le second, l'empereur des Romains Frédéric est déposé.

Le cardinal Othon, jadis légat en Angleterre, est pris sur mer, non loin de Gênes, avec une foule d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de prélats et de Génois, dont plusieurs sont noyés.

Le pays de Galles, privé de son prince Léolin, dont ensuite les deux fils succombent à une mort prématurée, est soumis aux lois anglaises et à la domination du roi.

La Gascogne rebelle aussi est domptée par Simon comte de Leicester.

Le roi Henri troisième, voulant reconquérir à main armée ses provinces d'outre-mer, et surtout la Normandie, dont son père avait été dépouillé par jugement des douze pairs de France, comme coupable du meurtre de son neveu Arthur, passe deux fois la mer avec sa gent, et revient deux fois sans gloire, appauvri, et couvert de confusion.

Une grande partie de l'Espagne, avec quelques villes fameuses de ce pays, telles que Cordoue, Séville, Péniscola et plusieurs autres, certaines îles comme Majorque et Minorque, et plusieurs lieux maritimes, sont conquis et rendus au culte chrétien, par le très-victorieux roi de Castille.

Dans les pays du nord, une grande partie de la Frise et de la Russie, comprenant un espace de douze jours de marche, est conquise par Waldemar, roi de Dacie, et sept évêchés chrétiens y sont fondés.

Le pape, chassé de Rome, comme un exilé, ou un fugitif qui se cache, demeure à Anagni et à Pérouse, à cause de la persécution de l'empereur Fré-

déric, qui l'accuse d'avoir voulu lui ôter l'empire, tandis qu'il combattait pour Dieu en Terre-Sainte.

Les Templiers, prenant occasion de la haine du pape, cherchent à livrer Frédéric au soudan de Babylone.

Après la mort du pape Grégoire, le siége pontifical est vacant pendant un an et neuf mois.

Trois hommes apostoliques se succèdent en deux ans.

Un cardinal, le plus éminent de tous les cardinaux, maître Robert de Sumercote, Anglais de nation, dont les autres craignaient qu'il ne fût élu pape, tandis qu'on s'occupait de l'élection, dans le palais qu'on appelle le *temple du soleil*[1], expire, étouffé par le poison de l'envie, à ce qu'on prétend.

Enfin le cardinal Sinibald est élu, et prend le nom d'Innocent IV. Il suit les traces de son prédécesseur, excommunie le même empereur Frédéric, fuit de ville en ville la persécution de Frédéric, puis arrive à Lyon, où il tient un concile général, y dépose ledit empereur Frédéric, et avec les trésors immenses, extorqués impudemment aux prélats de l'église, s'efforce d'élever à l'empire le landgrave de Thuringe, et ensuite Guillaume, comte de Hollande; mais l'un meurt, l'autre est vaincu, et il ne réussit nullement dans son dessein.

Des usuriers, nommés Caursins, et qui prétendent être des chrétiens, tolérés d'abord par le pape, et

Regia solis: lisez *septa solis*, variante de *Septizonium*. Nous renvoyons à notre dissertation, note I, à la fin du cinquième volume.

[2] *Studens*. Nous lisons *student*.

ensuite protégés ouvertement par lui, trouvent en Angleterre refuge et paix, et ils se proclament sans rougir les marchands et les changeurs du pape.

Les prélats sont suspendus de la collation des bénéfices, jusqu'à ce qu'ils aient donné satisfaction à l'avarice du pape, au sujet de ses indignes barbares qu'il veut pourvoir, et qui ne se montrent jamais en Angleterre, ni ne s'occupent en rien de la garde des âmes.

On voit fourmiller des frères de plusieurs ordres, tantôt Prêcheurs, tantôt Mineurs, tantôt Porte-Croix, tantôt Carmes. — En Allemagne aussi s'élève une multitude innombrable de femmes continentes, qui veulent être appelées béguines, au point que, dans la seule ville de Cologne, il y en habite mille ou plus. — Quant aux Prêcheurs et aux Mineurs, ils mènent d'abord une vie pauvre et très-sainte, s'occupent absolument de prédications, de confessions, des offices divins dans l'église, de lectures et d'études, embrassent pour Dieu la pauvreté volontaire, en renonçant à beaucoup de revenus, et ne se réservent rien en aliments pour le lendemain. Mais au bout de quelques années, ils se procurent soigneusement tous les agréments de la vie, et se construisent des édifices somptueux. De plus, le pape se sert d'eux malgré eux-mêmes pour en faire ses tonloiers et ses exacteurs d'argent en tous genres ; ce qui paraît être une innovation à ce que le bienheureux Benoît, qui était plein de l'esprit de tous les saints, fixe au commencement de sa règle, dans le passage où il traite des différentes espèces de moines. Or, l'ordre dudit

Saint-Benoît, ou du bienheureux Augustin, depuis le commencement de son établissement, qui date de loin, n'a pas subi autant de relâchement que ces ordres nouveaux.

Saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, enterré à Pontigny, et dont le corps reste incorruptible ; saint Robert, ermite enterré à Knaresborough ; saint Roger, évêque de Londres, et plusieurs autres en Angleterre ; sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie, et sainte Hildegarde, prophétesse en Allemagne, sont illustrés par des miracles éclatants.

L'église de Westminster, est réédifiée. — Le roi Henri troisième fait fabriquer une châsse d'or, d'un travail précieux, pour contenir le corps de saint Edouard. — Le sang du Christ et l'empreinte de son pied sont apportés en Angleterre, et déposés à Westminster, par le roi Henri, qui en fait don.

Les hérésies pullulantes des Albigeois, des Joviniens et de beaucoup d'Italiens sont détruites.

Hacon, roi de Norvége, est sacré et couronné roi.

Les moines de Cîteaux, sur dispense du pape, construisent des édifices convenables à Paris et dans les autres villes où il y a des universités d'écoliers ; ils se livrent à l'étude [1], afin de ne plus être méprisés par les Prêcheurs et les Mineurs, et suivent ainsi les traces des moines de l'ordre Noir.

Le noble siége de la noble église de Cantorbéry, illustré précédemment par la sainteté de tant de saints

[1] *Studens*. Nous lisons *student*.

archevêques, est occupé, sur l'ordre exprès du roi, par un homme complétement insuffisant, qui prélève, pendant un laps de sept ans, les fruits de première année de toutes les églises vacantes dans l'étendue de son diocèse, et opprime beaucoup de religieux, excité qu'il est par l'exemple de l'évêque de Lincoln, qui a obtenu pouvoir de visitation sur ses chanoines, malgré leur résistance.

Cette dernière année, qui est la cinquantième, les Sarrasins triomphent au gré de leurs vœux, et l'armée chrétienne, composée de toute la noblesse de France, du Temple, de l'Hôpital, de Sainte-Marie des Teutoniques et de Saint-Lazare, est massacrée tout entière en Égypte : ô douleur ! le pieux roi de France Louis y est pris aussi avec ses deux frères, les comtes de Poitou et de Provence. Guillaume Longue-Épée, et beaucoup de nobles Anglais périssent par l'épée en cette occasion. Robert, comte d'Artois et frère dudit roi, s'enfuit du combat et se noie.

Le pape et toute la cour romaine perdent de jour en jour la faveur tant du clergé que du peuple, parce que les croisés sont, pour ainsi dire, mis en vente, ou absous de leur vœu à prix d'argent, ou retenus sous différents prétextes.

Toute la chrétienté est troublée par les guerres auxquelles donnent naissance la haine et la discorde entre le pape et Frédéric, et l'église universelle périclite.

Le roi d'Angleterre Henri III prend la croix avec beaucoup de seigneurs de sa terre. Beaucoup de rois,

princes, seigneurs et prélats de la chrétienté prennent aussi la croix. Seul, l'abbé de Saint-Edmond, oubliant qu'en prenant le capuchon il s'est engagé à porter perpétuellement la croix du Christ, se fait donner le signe de croisade, non sans exciter un rire moqueur, devant le roi et en même temps que lui : ce qui indique clairement un esprit d'adulation.

Or, dans cette année très-meurtrière, un nombre infini de nobles, qui avaient abandonné leur pays natal, leurs femmes, leurs enfants, leurs parents et leurs amis, s'envolent vers le Christ, en combattant fidèlement pour le Christ. Il est constant que ce sont des martyrs, et leurs noms, qui n'ont pu être écrits dans ce livre, à cause de leur multitude, sont couronnés, sans nul doute, dans le livre de vie, de la gloire ineffaçable due à leurs mérites.

De plus, Frédéric, cette stupeur du monde, meurt dans l'Apulie [1], le jour de sainte Lucie.

Telles sont les étrangetés et nouveautés qui arrivèrent dans le laps de cette dernière cinquantaine d'années, telles qu'on n'en avait jamais vu ni ouï de pareilles, et qu'on n'en trouve pas dans les livres, depuis les temps de nos ancêtres les plus reculés.

C'est ici que se termine la chronique de frère Matthieu Pâris, moine de Saint-Albans [2], lequel a confié toutes ces choses à l'écriture pour le profit de

[1] Pietro Capoccio se trompe évidemment en plaçant la mort de l'empereur à Capoue. C'est à Fiorentino, bourg près de Foggia, qu'expira Frédéric II. Plusieurs historiens modernes disent Fiorenzuola.

[2] *Voir* à l'introduction.

la postérité qui doit suivre, pour l'amour de Dieu, pour l'honneur du bienheureux Albans, premier martyr d'Angleterre, et afin que le souvenir des événements modernes ne fût pas effacé par la vétusté ou par l'oubli.

Depuis l'enfantement de la Vierge, Phœbus a parcouru mille deux cent cinquante révolutions annuelles; mais dans un si grand laps de temps on n'avait pas encore vu que Pâques se fût trouvé le six avant les calendes d'avril, tandis qu'une cinquantième année parcourait le monde. Cependant la chose arriva cette année-ci dont voilà le terme.

En effet, depuis l'Incarnation du Seigneur, vingt-cinq cinquantaines d'années se sont écoulées; et l'on n'avait point vu, si ce n'est dans cette dernière année, que Pâques fût célébré en son lieu propre, c'est-à-dire le six avant les calendes d'avril, dans une année de jubilé, autrement dit une cinquantième année [1].

Ici se termine la chronique de Matthieu. C'est l'année du jubilé, année de dispense, temps qui promet le repos. Que le repos lui soit donc donné ici-bas et dans le royaume des cieux.

On croit aussi que, si dans cette dernière année,

[1] John Russell, évêque de Lincoln sous Richard III, prétend que Matt. Pâris se trompe ici et que le même cas arriva l'an 186, l'an 728, l'an 365, l'an 897, et plusieurs autres années; et que cette erreur est étrange, parce qu'en examinant le calendrier au mois de mars, on y voit que toutes les fois que la lettre dominicale est B et le chiffre lunaire 16, 5, 13 ou 2, il faut que Pâques tombe le 6 avant les calendes d'avril, (27 mars), jour de la résurrection du Seigneur, d'après cette règle :

Post nonas martis, ubi sit nova luna requiras :
Inde dies domini tertia pascha tenet.

Mais cette remarque, assez durement adressée, porte à faux, comme le ait observer Guillaume Wats, puisque Matt. Pâris ne parle que d'une

tous les éléments furent troublés d'une manière insolite et irrégulière, ces phénomènes ne furent pas sans signification. Le feu fut troublé, puisque, dans la dernière nuit de Noël, il brilla terriblement contre le cours ordinaire de la nature; l'air, puisque, dans l'évêché de Norwich et dans les pays voisins, un tonnerre surnaturel, intempestif et prolongé obscurcit l'air en tous sens, et fit tomber des pluies d'orage; (or, depuis longues années, on n'avait pas entendu un tonnerre si effrayant, ni vu de pareils éclairs, même en été); la mer, puisque, dépassant ses bornes accoutumées, elle dévasta les pays circonvoisins; la terre enfin, puisqu'elle trembla en Angleterre et même dans le pays de Chilterne, qui est un terrain crayeux et compacte.

Arrête-toi, Matthieu, et mets un terme à ton travail. Ne recherche pas les événements futurs que l'âge suivant fera naître.

Le roi célèbre a Winchester les fêtes de Noel. — Tonnerre pendant l'hiver. — Le roi ne distribue aucun présent. — Il fait restreindre les dépenses de sa table. — Les captifs de l'empereur sont gardés avec plus de soin. — Les fils et les amis de l'empereur se soulèvent contre le pape. — L'an du Seigneur 1251,

cinquantième année, et qu'il ne peut avoir oublié la remarque faite par lui-même à l'année 1238. Jamais jusqu'alors Pâques n'était tombé le 27 mars dans une année quinquagénaire, et ce fait ne se reproduira qu'en 1950, parce qu'alors le terme pascal sera le 24 mars F, la lettre dominicale B, le cycle lunaire 15, le cycle solaire 27. (*Note en tête de l'édit. de* 1644.)

qui est la trente-cinquième année du règne du seigneur roi Henri III, le même seigneur roi passa les fêtes de Noël à Winchester. Comme le siége épiscopal était vacant, et que son frère Athelmar avait été postulé pour l'occuper, ainsi que nous l'avons dit, il s'abstint d'étendre ses mains rapaces et de piller les biens de l'évêché, selon sa coutume. Cependant, comme on perd difficilement les mauvaises habitudes, il ordonna qu'on mît les forêts en coupe et en vente, et qu'on ajoutât à son trésor l'argent qui en proviendrait, quoi qu'on lui répétât sans cesse que de pareilles rapines n'étaient nullement profitables à des gens qui allaient partir en pèlerinage et combattre pour Dieu.

A cette époque, c'est-à-dire la nuit de la naissance du Seigneur, d'horribles coups de tonnerre éclatèrent surtout dans l'évêché de Norvich et dans les environs, et présagèrent, à ce que l'on craignit, la colère de Dieu. Des éclairs effrayants brillèrent en même temps, et cet orage, extraordinaire dans cette saison, fit naître à la fois la crainte et l'horreur dans les oreilles qui entendaient et dans les cœurs qui comprenaient. En effet, les faiseurs de conjectures disaient que c'était là un triste pronostic.

Dans cette même fête très-célèbre, quoique tous les rois ses prédécesseurs eussent observé la coutume antique de distribuer des vêtements royaux et des joyaux précieux, le susdit roi, occupé peut-être de son pèlerinage, et devenu chiche à cette cause, ne distribua absolument aucun présent à ses chevaliers ou à ses familiers.

L'abondance ordinaire de la table du roi et la

somptuosité de son hôtel furent aussi retranchées, et toute vergogne fut rejetée. Le roi se mit à demander logis et dîner à des abbés, à des prieurs, à des clercs, et même à des hommes assez pauvres, séjournant chez eux, et se faisant donner des présents. Et l'on ne regardait pas comme courtois ceux qui fournissaient au roi et aux gens du roi logements et procurations splendides, s'ils n'honoraient par des présents magnifiques et considérables le roi lui-même, la reine, [leur fils] Édouard et les courtisans, les uns après les autres. Le roi ne rougissait pas même de solliciter ces dons, non pas comme gratuits, mais comme dus, pour ainsi dire. En effet, vers cette époque (pour ne pas priver d'exemples les oreilles des auditeurs), le seigneur roi, dînant avec Robert Passelève, qu'il avait naguère couvert des outrages les plus honteux dans sa chapelle de Westminster, fut comblé par lui de beaux présents. Or, les courtisans et les gens du roi ne faisaient cas des présents offerts, que s'ils étaient précieux et somptueux, comme, par exemple, des palefrois de prix, des coupes d'or ou d'argent, des colliers enrichis de pierreries fines, des ceintures impériales et autres choses semblables. Aussi la cour du roi ne différait plus de la cour romaine. C'était une courtisane attendant, ou pour mieux dire se prostituant, pour gagner.

Le nombre de ceux qui furent tués dans l'armée du roi de France, par suite de l'orgueil du comte d'Artois, fut de soixante mille personnes, dont (?) vingt mille hommes d'armes et plus, sans compter les noyés, les fugitifs, les perdus, et ceux qui se ren-

dirent d'eux-mêmes aux ennemis, qui apostasièrent et qui nuisirent plus que les autres aux chrétiens.

Or, la somme de la rançon du roi de France, comme par un jugement de Dieu irrité, ne différa pas beaucoup du nombre des morts : elle fut de soixante mille livres d'or de première qualité et du plus pur, sans compter les esterlings de monnaie courante, tels que deniers tournois et parisis, qui montèrent à une somme considérable[1]. Le massacre arriva l'an de grâce 1250. Le paiement ou la satisfaction du paiement eut lieu l'année suivante 1251[2].

Vers le même temps, trois ou quatre citoyens de chaque cité d'Italie, et quelques citoyens de l'Apulie, qui avaient été les adversaires de Frédéric et de son fils, et qu'il avait coutume d'appeler tous ses traîtres et ses rebelles, étaient détenus dans les prisons de Frédéric. Lui mort, son fils Conrad, d'après le conseil qu'il avait reçu de lui, les fit transférer dans

[1] *Voir* la note I à la fin du volume.

[2] Matt. Pâris veut probablement parler des quatre cent mille bezans qui restaient et que saint Louis envoya en Égypte après son arrivée à Acre pour la rançon des prisonniers. Il est probable cependant que cet argent fut rapporté, puisque les émirs n'exécutèrent par leurs promesses au sujet de la délivrance des prisonniers, bien qu'ils eussent juré que s'ils y manquaient « ils consentaient à être bafoués comme le pèlerin qui, pour ses péchés, fait tête nue le voyage de la Mecque, ou comme celui qui reprend ses femmes après les avoir quittées, ou comme le Sarrasin qui mange de la chair de pourceau. » On sait qu'ils avaient voulu, mais en vain, que le roi consentît à être réputé parjure comme le chrétien qui crache sur la croix. C'était là, en effet, le signe ordinaire de l'apostasie, et plus tard la haine populaire en fit une accusation terrible contre les Templiers.

l'intérieur de ses états, c'est-à-dire à Naples et à Palerme en Sicile, pour qu'ils y fussent gardés plus sûrement et plus étroitement. Quelques-uns des captifs furent remis en garde par Conrad à Henri, autre fils de Frédéric, et neveu du seigneur roi d'Angleterre. Parmi ces prisonniers se trouvait le fils du marquis de Montferrat, qui allait être échangé pour Enzio, fils de Frédéric, que les Bolonais tenaient encore dans les fers, lorsqu'au milieu des négociations à ce sujet, la mort de Frédéric vint arrêter la conclusion de cette affaire.

Les fils et les amis de Frédéric commencèrent donc à se fortifier et à lever le talon contre le seigneur pape; et s'il y avait une tête de coupée, beaucoup de têtes renaissaient, comme faisait l'hydre qui fut tuée, dit-on, par Hercule. Or, Conrad était fils de la fille de Jean, roi de Jérusalem, invincible chevalier, et lui-même était un chevalier très-vaillant, qui était un objet d'amour et d'effroi pour tous ceux de l'empire. Henri, son frère, était fils de l'impératrice Isabelle, qui avait gagné l'affection de tous, et neveu du très-chrétien roi d'Angleterre. De plus c'était un enfant de très-bonne mine, qui était aimé et bienvenu de tous les impériaux; tandis que le pape, tant à cause de son avidité que de celle de sa famille, était odieux à tous les impériaux. Aussi l'église, dont les persécuteurs se multipliaient, était en grand danger, et supportait des dommages de toute espèce. Le souvenir des infortunes passées était comme une épine dans l'œil, pour tous les partisans du pape. En effet, Henri Raspe, landgrave de Thuringe, que

le pape s'était proposé d'élever à l'empire, et pour la promotion duquel il avait dépensé des trésors immenses, avait succombé à une mort ignominieuse. Après sa mort, Henri, comte de Gueldre, avait été élu à sa place; mais, considérant la mort honteuse de son prédécesseur, il avait refusé cet honneur. Après lui le duc de Brabant et de Lorraine avait pareillement rejeté cette distinction. Après lui le comte Richard, choisi parce qu'il était rusé, abondant en richesse, et frère du roi d'Angleterre, avait aussi refusé et s'y était complétement opposé, songeant combien les chances de Mars sont douteuses. Après lui, le seigneur pape avait fait choix de Guillaume, comte de Hollande, qui avait imprudemment consenti; mais déjà il avait perdu tous ses biens, et en était réduit à sa terre, qui n'était même plus à lui puisqu'il en avait fait donation à son frère. Aussi détestant les piéges et les promesses du pape, était-il forcé de mendier. Après tous ces prétendants, le seigneur pape avait voulu élever au faîte impérial, à la place de Frédéric, Hacon, roi de Norvége, et, pour le trouver mieux disposé, et plus favorable à ce projet, il avait eu soin de le faire couronner et sacrer roi. Mais après son couronnement, Hacon protesta publiquement qu'il voudrait toujours attaquer les ennemis de l'église, mais non pas tous les ennemis du pape. Et le même roi, confirmant ses paroles par un grand serment, me certifia la même chose, à moi Matthieu qui écris ceci. C'est pourquoi chaque jour l'église se voyait menacée de nouveaux périls.

DISCORDE ENTRE LES SOUDANS D'ALEP ET DE BABYLONE. — PATIENCE DU ROI DE FRANCE. — GUY, FRÈRE DU ROI D'ANGLETERRE, REVIENT DE TERRE-SAINTE. — LE ROI ENRICHIT SES FRÈRES. — L'ÉVÊQUE DE LONDRES JURE DE SE SOUMETTRE A LA PROVISION DE L'ARCHEVÊQUE. — ARRIVÉE DU PAPE A PÉROUSE. — LES VÉNITIENS ET AUTRES TENDENT DES EMBUCHES AUX VAISSEAUX FRANÇAIS. — CONFÉDÉRATION DE PLUSIEURS COUVENTS. — Vers le même temps, une grande discorde s'éleva entre deux très-puissants princes des Sarrasins, à savoir les soudans d'Alep et de Babylone, parce que le roi de France avait été racheté par avarice d'argent, et tiré des mains des Sarrasins. En effet, c'était la voix commune parmi les Orientaux, qu'ils n'auraient jamais laissé aller une si précieuse proie, comme les Babyloniens l'avaient fait par lâcheté et par avarice. Aussi le même soudan de Babylone, attaqué de toutes parts à main armée par les Sarrasins, et surtout par le soudan d'Alep, se vit forcé d'avouer et de révéler sa position au roi de France, de lui demander la paix, et de solliciter humblement l'alliance de son amitié à de bonnes et certaines conditions : ce qui faisait espérer que ce serait là une source de salut pour Jérusalem. Nous reçûmes, à cet égard, des lettres scellées du maître de l'Hôpital de Jérusalem, et celui qui désire en prendre connaissance, n'a qu'à regarder au livre des *Additamenta*[1]. Or, celui qui avait tué le soudan était enflé d'un tel orgueil, qu'il provoqua à la colère tous les Orientaux. Le soudan, qui avait été traîtreu-

[1] *Voir* l'addition XVIII à la fin du volume.

sement massacré, était au contraire un homme discret, modéré et zélateur infatigable de sa loi [1]. Comme on lui reprochait amèrement, de son vivant, d'avoir souffert que le roi de France sortît de ses mains en vie et par rançon, on prétend qu'il répondit ainsi : « Mes amis, vous savez que celui-ci est le plus « noble de tous les chrétiens. Or, s'il eût été mis à « mort, ses parents, qui sont très-nombreux, au« raient aspiré de tous leurs efforts à le venger. De « plus j'aurais perdu sa rançon, tandis que, par le « paiement entier de la somme, la France est ap« pauvrie, le paganisme est enrichi et glorifié. Et « puis je n'ai pas osé commettre le crime d'empoi« sonnement sur un si respectable personnage, de « peur qu'un si grand attentat n'excitât la colère du « Dieu des chrétiens. Qu'il nous suffise donc, grâce « à la faveur de Machometh, d'avoir couvert de con« fusion un si grand roi, notre adversaire, de l'avoir « vaincu, fait prisonnier et mis à rançon, sans qu'il « y ait eu avec lui un seul noble ou notable qui ait « échappé à nos mains. D'ailleurs nous nous réjouis« sons de leurs dépouilles, de leurs armes, de leurs « chevaux, de leur argent, et nous nous glorifions de « la victoire qui est au-dessus de tout trésor. » Mais comme cette réponse, loin de calmer les révoltés, ne faisait que les irriter davantage, ils lui dirent : « Tu mens méchamment ; car si tu avais mis à mort

[1] C'est probablement de Touran-Chah qu'il s'agit. Ce portrait est loin de celui que donnent les historiens arabes. Nous avons déjà relevé les inexactitudes de cette relation.

« le roi de France, ou si tu l'avais renfermé dans « une prison perpétuelle, nous aurions été, dans la « suite des siècles, la terreur et le respect de tous les « Occidentaux; mais l'avarice a aveuglé ton cœur. » Aussitôt le soudan, sans qu'il pût s'y attendre, fut frappé à coups de poignard, et expira misérablement. Le traître sanglant qui avait tué son seigneur, comme nous l'avons dit, fut mis à sa place. Cette mort, et la substitution d'un autre soudan, furent annoncées en détail au comte Richard. On peut voir les lettres à ce sujet au livre des *Additamenta* [1].

Cependant le roi de France très-chrétien supportait patiemment en silence toutes ces adversités, et séjournait à Acre, attendant qu'on eût pitié de lui et demandant des oraisons aux religieux, mais surtout au chapitre général de Cîteaux, afin que le Seigneur, après de telles tempêtes, amenât un temps plus calme et plus serein. Il avait aussi envoyé dans les pays d'en deçà des Alpes, comme nous l'avons dit, ses frères, dans le sein desquels il avait placé son espérance et sa confiance la plus vive ; mais ceux-ci, oublieux comme les frères de Joseph, exécutaient avec tiédeur l'office qui leur était confié, et différaient au point qu'ils semblaient ne pas vouloir lui porter secours, selon cette parole d'un philosophe :

« Différer longtemps, c'est refuser longtemps. »

[1] Il est problable que ce document était autre que la lettre du chancelier insérée plus haut dans le texte; mais il ne figure pas aux *Additamenta*.

Tandis que la solennité des jours de Noël était célébrée tellement quellement, Guy, frère utérin du seigneur roi, revint en toute hâte de la Terre-Sainte ; on ne sait s'il avait pris la fuite dans le combat. Cependant il vaut mieux dire, à son honneur, que, faisant partie de la garnison de Damiette, il s'était échappé prudemment après la conclusion de la paix [1]. Or il aborda pauvre et à pied, et s'arrêta à l'abbaye de Feversham pour y trouver l'hospitalité par charité ; il y fut, en effet, reçu courtoisement et splendidement régalé. Il demanda donc à l'abbé de vouloir bien lui prêter, à lui et à ses compagnons, en vue de la même charité et par honneur et révérence pour le seigneur roi son frère, plusieurs de ses chevaux en y ajoutant quelques serviteurs, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à Londres. Il lui promit aussi, en jurant son grand serment, qu'aussitôt après son arrivée en cette ville, il lui renverrait les chevaux par les mêmes serviteurs avec mille actions de grâces. L'abbé le lui octroya et satisfit à sa demande. Mais quand ledit Guy fut arrivé à Londres, il ne craignit pas d'encourir le reproche d'ingratitude et de mériter la vieille ignominie de poitevinage. Loin d'adresser des remercîments à l'abbé, il ne renvoya pas les chevaux, mais seulement les serviteurs, et encore après les avoir accablés de moqueries qu'on ne peut répéter. Ainsi cet hôte sans vergogne put être

[1] Il avait sans doute accompagné son frère aîné Hugues, qui s'était mis avec les siens à la solde du comte de Poitiers.

justement comparé à un serpent réchauffé dans le sein, à un rat dans la besace.

Lorsqu'il se présenta devant le roi, celui-ci se jeta avec transport dans les bras de son frère; et comprenant qu'il était besoigneux et aspirait à prendre sa part du trésor royal, ledit roi lui octroya sur-le-champ l'immense quantité de deniers qu'il avait arrachée aux juifs, de manière à engrosser de cinq cents livres ses coffres vides. Il concéda, en outre, à son frère Geoffroi la garde de la très-noble baronnie de Hastings alors vacante. Ainsi, à l'exclusion et au mépris des nobles anglais et des indigènes naturels, des étrangers chaque jour étaient mis à leur place, en sorte que les Anglais pouvaient se plaindre avec le prophète et dire : « Notre héritage s'est tourné vers les étrangers et notre moisson vers les gens du dehors. » Mais ce n'était pas assez pour le seigneur roi de distribuer inconsidérément aux séculiers et aux étrangers, et de disperser les trésors qu'il aurait dû réserver pour les besoins de son pèlerinage ; il s'employait encore avec ardeur pour élever aux dignités ecclésiastiques des étrangers indignes, pour les armer et les exciter contre les Anglais une fois qu'ils étaient en possession de ces dignités et pour les défendre contre les inimitiés qu'ils soulevaient. En effet, le roi avait écrit au seigneur pape, le suppliant très-instamment d'être favorable à l'archevêque de Cantorbéry Boniface dans le procès agité entre lui et les prélats d'Angleterre, mais surtout entre ledit archevêque, d'une part, et l'évêque et les chanoines

de Londres, d'autre part, afin que l'archevêque ne fût frustré en aucune façon dans ses désirs.

Cependant l'évêque de Londres, à qui l'archevêque avait fait énormément outrage en l'excommuniant récemment et en le faisant déclarer excommunié sur tous les points du diocèse, considéra toutes ces choses avec l'examen d'une mûre réflexion, et se dit à part soi : « L'honneur de l'Angleterre est sur une pente « glissante. L'archevêque me persécute moi et tous « les Anglais. Un étranger m'opprime moi indigène, « et qui suis du plus noble sang d'Angleterre. Si le « roi avait un prétexte de sévir contre moi et contre « ma famille, il s'en saisirait avec joie et empresse- « ment ; il dépouillerait d'une façon ou d'une autre « mes parents de leurs biens, et avec ces mêmes « biens enrichirait des étrangers. Ainsi l'Angleterre « verrait accumulés maux sur maux. » Ayant donc pesé subtilement ces inconvénients, et se voyant comme broyé entre deux meules, il était dans l'angoisse : d'un côté l'honneur et la cause de son église, de l'autre, la violence de la colère du roi le plongeaient dans une grande anxiété. Enfin, pour s'exposer au moindre des deux maux, il se décida, tout lésé et outragé qu'il était, à s'humilier pour un temps, et à jurer de se soumettre à la provision de l'archevêque son adversaire, plutôt que de courir les chances de l'indignation royale ; et par ainsi il fut absous de la sentence qui le liait, plusieurs se demandant avec surprise s'il avait oublié cette menace terrible du prophète : « Malheur à vous, qui justifiez l'impie ! »

Vers le même temps, le pape, après avoir prolongé son séjour à Milan [1] pendant un mois et plus, non sans de profondes inquiétudes, se mit enfin en route pour aller plus loin, et, en passant dans les villes intermédiaires avant d'arriver à Rome, répandit l'argent à pleines mains. Quand il fut venu à Pérouse, il jugea plus à propos de s'y arrêter, parce qu'on lui avait donné à entendre que s'il se rendait à Rome, les Romains exigeraient violemment de lui une somme considérable, et qu'il ne pourrait plus leur résister à force égale dès qu'il serait pris dans leurs filets. Or, quoique les Romains désirassent son arrivée, il ne voulut pas aller dans leur ville, redoutant les piéges auxquels il avait échappé jadis, et disant de Rome :

C'est que la vue de ces pas m'effraie : j'aperçois l'empreinte de ceux qui sont allés vers toi, mais nullement de ceux qui sont revenus.

Vers le même temps, les Vénitiens, les Pisans et les Génois tendirent fortement des embûches hostiles au roi de France, à ses frères et à ses féaux, afin qu'aucun genre de tribulations ne leur manquât. En effet, ils prétendaient qu'ils avaient obtenu les premiers par la force l'entrée de Damiette, mais qu'ensuite ils en avaient été chassés par l'orgueil et la violence des Français qui étaient survenus. Ils reprochaient, en outre, au roi de France une grande énormité, l'accusant d'infidélité et de pusillanimité,

[1] Quelques pages plus loin, Matt. Pâris revient sur ce fait avec plus de détails.

et disant qu'au moment où il était sur le point de s'embarquer pour passer la mer, il avait repoussé plus de dix mille arbalétriers, tant Vénitiens, Pisans et Génois que Français, et ne s'était pas soucié de les emmener avec lui, quoiqu'il les eût appelés et leur eût promis une solde fixe pendant le voyage ; qu'il leur avait donc fallu revenir en mendiant, et qu'à leur retour dans leur pays, on ne leur avait pas même permis de loger dans leurs maisons et dans leurs champs qu'ils avaient vendus au départ. Ils assiégeaient donc avec leurs galères les routes et les ports de la mer, afin de dépouiller ou de noyer les Français qu'ils pourraient saisir au passage.

Cette même année, quelques prélats et religieux des églises conventuelles, considérant clairement qu'ils avaient trouvé dans les évêques, qu'ils avaient coutume d'avoir pour défenseurs, des persécuteurs manifestes, plus nuisibles encore que les laïques et les séculiers, et qu'il en était de même du souverain pontife, qui a d'autant plus les moyens d'opprimer qu'il est plus puissant, cherchèrent à se confédérer pour être moins grevés en portant les fardeaux les uns des autres. Les couvents et les églises de la province de Kent se confédérèrent donc avec l'abbé et le couvent de Waltham, et eux ainsi que d'autres demandèrent humblement à la communauté de Saint-Albans de leur fournir ce genre de subside et de consolation.

Exploits du comte de Leicester en Gascogne. — Il

SE REND EN ANGLETERRE POUR SE DÉFENDRE CONTRE SES ACCUSATEURS. — IL RETOURNE EN GASCOGNE AVEC DES AVENTURIERS ET DES TRÉSORS. — LE ROI ACCORDE, DANS UNE MÊME AFFAIRE, DES LETTRES DE PROTECTION AUX DEUX PARTIES. — PLUSIEURS CHRÉTIENS SONT DÉLIVRÉS DES FERS DES SARRASINS. — ABSOLUTION DU DOYEN ET DES CHANOINES DE LONDRES. — RÉCLAMATION INUTILE AU SUJET DE LA PART LAISSÉE A L'ANCIEN ÉVÊQUE DE DURHAM. — Le jour de l'Épiphanie, le comte de Leicester, Simon, arriva tout à coup avec empressement, mais sans gloire, des pays de Gascogne, accompagné seulement de trois écuyers et sur des chevaux épuisés de maigreur et de fatigue. Étant venu à Londres et y ayant trouvé le roi, il demanda très-instamment audit roi de lui fournir un secours efficace tant en argent qu'en chevalerie pour réprimer l'insolence des Gascons rebelles. En effet, disait-il, il ne pouvait continuer tout seul une guerre si coûteuse sans l'assistance royale, et déjà il avait épuisé les revenus de son comté de Leicester. Il chercha donc à aiguillonner et à animer le seigneur roi en lui disant : « Seigneur roi, il convient que vous « vous remettiez en mémoire que, quand vous êtes « allé dernièrement en Gascogne, vous vous êtes ré« fugié avec confiance vers ceux que vous regardiez « comme vos féaux, pour obtenir leur aide. Cepen« dant ils ne vous ont pas ouvert le sein de la pitié « et ne vous ont pas tendu une main secourable, ce « qu'ils devaient faire. Ils n'ont pas eu pitié de vous « tandis que vous évitiez les piéges du roi de France « qui vous poursuivait; ils n'ont pas eu pitié de la

« reine qui était enceinte, qui était malade à la Réole « et qui accouchait à Bordeaux ; ils ne se sont pas « abstenus de vous extorquer votre trésor, et ont « permis que vous perdissiez votre terre et votre hon-« neur. » En entendant ces paroles, le roi, ayant compassion du comte qui avait tant souffert, lui répondit pour le consoler : « Tête-Dieu [1], tu as dit la « vérité, comte, et je ne te refuserai pas secours ef-« ficace quand tu combats si vaillamment pour moi. « Cependant des clameurs et de grièves plaintes sont « venues jusqu'à moi. On dit que ceux qui se pré-« sentent pacifiquement devant toi, ceux même que « tu fais venir et qui se fient à ta bonne foi, tu les « emprisonnes outrageusement, tu les enchaînes et « tu les mets à mort. » Mais le comte nia formellement ce fait et reprit : « Seigneur, leur traîtrise vous « est connue par expérience, elle les rend indignes « de créance. »

Or, le susdit comte Simon, homme puissant à la guerre et expérimenté dans les combats, avait pris, avant son départ de Gascogne, le très-fort château de Fronsac, fait prisonniers les assiégés, et rasé la place jusqu'au sol. Il avait aussi exterminé les habitants d'une montagne inaccessible et d'un château inexpugnable, qu'on appelle Aigremont ; au point que tous ceux qui passaient par là pouvaient voyager en paix. En effet, ce lieu était entouré de rochers infran-

[1] *Per caput Dei*, *Par le cap de Dieu*. Henri III n'avait-il point pris ce juron en Gascogne ?

chissables, et des tours bâties sur le sommet de ces rochers dominaient les vallées d'alentour. Les marchands, les pèlerins, les gens du pays eux-mêmes ne pouvaient passer de ce côté sans être dépouillés, ou souvent même égorgés par ces brigands de nuit. Le comte avait donc soumis puissamment à l'autorité du seigneur roi tous ces rebelles, ainsi que quelques Bordelais soulevés contre la justice et les lois.

Mais il s'était vu forcé, par l'insurrection des traîtres Gascons tous ensemble, d'abandonner la Gascogne; aussi fut-il réconforté par les consolations du roi, et conçut-il des espérances pleines d'allégresse. Ayant reçu trois mille marcs sur les trésors du seigneur roi d'Angleterre, et ayant tiré des sommes considérables de son comté de Leicester et de la terre qui avait appartenu à Gilbert de Humfreville, et dont il avait la garde, il repartit incontinent tout joyeux, et fit savoir au duc de Brabant et aux seigneurs voisins que si on lui envoyait à son débarquement des chevaliers et des sergents bien munis d'armes pour combattre fidèlement sous ses ordres en Gascogne, ils seraient récompensés par une grosse paye. Le duc, se rendant à son désir, lui envoya deux cents routiers et quelques arbalétriers avec eux, qui, accourant avec empressement sous la bannière du comte, avaient soif, ainsi que des sangsues, du sang des Gascons. Cependant les Gascons se préparèrent intrépidement à leur attaque.

A la même époque, comme un procès était pendant entre l'évêque de Carlisle Silvestre et un certain

baron, au sujet d'un certain manoir que le même baron avait vendu à Gaultier, prédécesseur dudit évêque, et qu'ensuite il voulait ressaisir, ledit évêque Silvestre eut la précaution de se présenter en personne : car son adversaire, dont pourtant les procurateurs étaient présents, se trouvait alors dans les pays d'outre-mer. Il obtint donc du roi des lettres de protection royale, attendu que le susdit baron était absent, et il retourna alors avec joie dans son évêché. La partie adverse n'avait pas élevé la voix ; mais lorsque l'évêque fut éloigné, elle obtint du roi des lettres portant que l'action intentée par le baron ne souffrirait aucun délai, nonobstant la première lettre. Or, on croit que cette décision ne fut pas prise sans l'intervention de quelques beaux présents. Déjà commençaient à se montrer des lettres pareilles, dans lesquelles était insérée cette addition détestable : Nonobstant le premier mandat, ou cette autre : Qu'on suive l'affaire, nonobstant l'ancienne liberté. En outre on avait pris l'habitude d'interpréter les chartes avec mauvaise foi ; en sorte que s'il était écrit : Nous accordons cette liberté à telle maison, puis la désignation expresse de cette maison, et que la charte ajoutât : Et à ses manoirs, mais sans que les susdits manoirs fussent nommés expressément les uns après les autres, l'addition était considérée comme n'ayant nulle valeur. Or, il est constant que cela est contraire à la raison et à toute justice, bien plus aux saines règles de la logique qui guide infailliblement dans la recherche de la vérité. En apprenant cela, un cer-

tain homme discret, alors justicier, nommé Roger de Turkeby, poussa de profonds soupirs, et dit en parlant de l'insertion de l'addition susdite : « Hélas, « hélas! pourquoi avons-nous attendu ces jours-ci? « voici que déjà la cour civile est infectée de l'exem- « ple de la cour ecclésiastique, et que le ruisseau, « découlant d'une source sulfureuse, est empoi- « sonné! »

Dans le cours des mêmes jours, on découvrit que quelques personnes, que l'on croyait tuées dans la bataille livrée aux Babyloniens, vivaient chargées de chaînes dans les prisons des infidèles. Elles furent rachetées par leurs amis. Le maître de l'Hôpital fut mis à rançon et délivré pour une très-forte somme d'argent; et en cette occasion, selon la coutume de l'Hôpital, on cessa de se servir du sceau de l'ordre qui est en plomb, jusqu'à ce qu'on fût instruit, avec certitude, de sa délivrance. La forme de ce sceau est figurée au livre des *Additamenta,* et on y trouvera aussi une lettre que le même maître adressa à ses amis [1].

Vers le même temps, le doyen de l'église de Saint-Paul de Londres, et les chanoines dont il a été fait mention dans les articles précédents, furent absous, en vertu de l'autorité papale, par le seigneur abbé de Saint-Albans, le seigneur abbé de Waltham et l'archidiacre de Saint-Albans, de la sentence que le seigneur archevêque de Cantorbéry, Boniface, avait prononcée contre eux; mais dans la suite ils en encoururent une autre pour une autre cause.

[1] *Voir* l'addition XVIII à la fin du volume.

Vers le même temps, quelques flatteurs exécrables, désirant plaire à l'évêque de Durham, Gaultier, allèrent trouver le seigneur pape, en disant qu'on avait fait une part déraisonnable, sur l'évêché de Durham, à l'évêque Nicolas, au moment de sa résignation, et que ledit évêque avait obtenu presque le tiers de l'évêché. Aussi demandaient-ils que l'évêché fût rétabli dans son intégrité, ou du moins subît un moins grand dommage. Le pape leur répondit : « Nous nous étonnons de cela. Cette distri-« bution et ce partage n'ont-ils pas été faits après « examen et mûre délibération d'hommes habiles, et « d'après le consentement des parties? La chose n'a-« t-elle pas été même confirmée par nous, par le « roi d'Angleterre et par les proviseurs? » Comme l'évêque de Bath, qui était un des proviseurs, se trouvait en ce moment à la cour romaine, il fut appelé pour rendre témoignage à la vérité; et quand il eut attesté que tout s'était passé régulièrement, les accusateurs furent repoussés honteusement; et loin de nuire, comme ils le croyaient, aux intérêts dudit évêque Nicolas, ils ne firent que fortifier sa cause. Cette tentative tourna à la honte de l'évêque de Durham, Gaultier, ainsi que du prieur et du couvent de Durham, qui paraissaient avoir vu cette machination avec des yeux de connivence.

ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE JUSTICIER HENRI DE BATH. — IL CHERCHE A APAISER LE ROI PAR L'ENTREMISE DU COMTE DE CORNOUAILLES. — RELEVÉ DES DÉ-

PENSES DU ROI. — LA COMTESSE D'ARONDEL FONDE UNE ABBAYE DE RELIGIEUSES. — LA NOUVELLE DE LA MORT DE FRÉDÉRIC II SE RÉPAND DANS L'OCCIDENT. — TESTAMENT DE FRÉDÉRIC. — EXCOMMUNICATION DU DOYEN ET DES CHANOINES DE LONDRES. — LE COMTE GAULTIER DE BRIENNE SUBIT UNE MORT GLORIEUSE, A L'EXEMPLE DU PRINCE D'ANTIOCHE, SON PARENT. — Cette même année, c'est-à-dire le jour de la Purification de la bienheureuse Vierge, Henri de Bath, chevalier lettré et très-versé dans les lois de l'état, justicier et conseiller spécial du seigneur roi, fut diffamé et accusé grièvement de n'aimer que ses propres intérêts, de supplanter artificieusement le seigneur roi, de vider sans honte et sans crainte la bourse d'autrui pour en grossir la sienne, et cela par fourberie, pour ne pas dire par trahison ; enfin, dans l'office de justicier qui lui était commis, de tendre les deux mains et de recevoir les présents des deux parties. En effet, en peu de temps il s'était enrichi tellement en revenus, manoirs, or et argent, qu'aucun des justiciers ne paraissait le surpasser en opulence. Son épouse, femme avare et orgueilleuse, qui tirait origine des Basset et des Sanford, et qui était enflée de sa naissance, ne cessait d'exciter le susdit Henri à ces rapines. Aussi, stimulé par sa femme et par sa propre cupidité, il aspirait si avidement à se procurer des gains honteux par voie licite ou illicite, que, dans une seule tournée comme justicier, il s'était approprié, à ce qu'on prétendait, plus de deux cents livrées de terre. Or, un scandale

multiplié et une dispute s'étant élevés, au sujet d'un certain manoir, entre le susdit Henri et Everard de Trumpinton, ledit Henri fut cité par devant le roi et la cour du roi, pour infidélité et trahison, par un certain chevalier, nommé Philippe de Arci, et il fut retenu, ce qu'on appelle vulgairement attaché[1]. Jean Mansel, clerc et conseiller en chef du seigneur roi, voulut le prendre sous sa protection, et le faire mettre en liberté en le cautionnant et en se portant pour garant qu'il se présenterait devant la justice; mais il ne fut pas écouté : car le roi, dans un violent accès de colère, répondit qu'il n'admettrait aucun clerc pour fidéjusseur de l'accusé en pareil cas, regardant cette cause comme une affaire de lèse-majesté. Mais l'évêque de Londres s'étant approché, et le nombre des intercesseurs s'étant accru, ledit Henri fut laissé à la garde de vingt-quatre chevaliers, qui lui servaient de pleiges et qui devaient présenter réponse et justification au nom dudit Henri, régulièrement et judiciairement au terme fixé.

Alors Henri, homme rusé et circonspect, réfléchissant à cette maxime d'un païen :

Quand la loi est contre toi, implore l'assistance du juge,

envoya sa femme vers tous les Basset, ses parents, pour les supplier instamment d'intervenir efficacement en sa faveur auprès du roi, sans regarder aux

[1] *Attachiatus*. C'est-à-dire mis en état d'arrestation.

dons magnifiques et aux promesses plus magnifiques encore; ou bien, s'ils ne pouvaient réussir dans cette tentative, de tenir ferme pour lui au jour du péril, et de se munir même d'armes et de chevaux, en cas de besoin. Ceux-ci le lui promirent d'un consentement unanime. Or, il y avait parmi eux un chevalier vaillant, nommé Nicolas de Sanford, capable de tenir ferme pour lui contre tous jusqu'à exposer sa tête. Lorsque cette résolution des Basset eut été glissée secrètement à l'oreille du roi, il n'en fut que transporté d'une plus violente colère, et refusa formellement tout présent et toute parole de réconciliation, jurant qu'il faudrait bien que l'accusé en passât par le jugement le plus sévère. Henri, se voyant donc dans une position critique, s'adjoignit l'évêque de Londres ainsi que Philippe Basset et ses autres amis spéciaux, et alla trouver le comte Richard, dont il se concilia adroitement le cœur tant par des prières que par des présents. Il ajouta, sous l'attestation du jugement terrible, que si le seigneur roi prononçait sa mort ou même son exhérédation, tout le royaume se soulèverait contre ledit roi et serait entièrement troublé; et que, si la chose arrivait, le schisme une fois soulevé ne serait pas facilement apaisé, puisqu'il y aurait encore d'autres causes de révolte, comme principalement l'injuste domination des étrangers et les oppressions souffertes par les Anglais. En entendant ces paroles, le comte, gagné à force de prières et de largesses précieuses et réveillé par la terreur, vint trouver le roi pour adoucir son cœur et pour

plaider efficacement la cause de Henri dans l'intérêt de la paix publique ; mais ses allégations ne réussirent pas à calmer la fureur et l'indignation du roi. Alors le comte lui répondit au moment de se retirer : « Nous ne pouvons manquer aux nobles du royaume « dans leur droit, ni à la paix du royaume qui est en « danger. »

A la même époque, le seigneur roi fit parcourir et compulser tous les registres en général et en particulier pour avoir le relevé des dépenses extraordinaires qu'il avait faites depuis le moment de son couronnement : ce relevé monta à une somme inestimable, qui est relatée au livre des *Additamenta* [1].

Vers le même temps, la très-noble dame Isabelle, comtesse d'Arondel, jadis épouse de Hugues, comte d'Arondel, fonda à ses propres frais, c'est-à-dire sur son libre douaire, une abbaye de religieuses, nommée Marham et située non loin de Lynne.

Cette même année, les fêtes de Noël étant terminées et la fête de la Purification de la bienheureuse Marie étant proche, la nouvelle de la mort de Frédéric, jadis empereur des Romains, se répandit dans le pays d'Occident, et l'on apprit que, frappé d'une maladie irrémédiable le jour de sainte Lucie, vierge, il avait expiré le jour de saint Étienne. On dit que voyant sa mort prochaine et indubitable, et reconnaissant avec contrition ses péchés, il en fit une confession pleine et entière, en versant des torrents de

[1] Ce document, sans doute fort regrettable, ne s'est point retrouvé.

larmes et en se recommandant à Dieu, et qu'il prit humblement et dévotement avant de mourir l'habit[1] de l'ordre de Cîteaux, comme nous l'avons appris par le rapport certain de ses féaux[2]. Quand il fut aux portes de la mort, un certain évêque, voyant qu'il promettait satisfaction, lui donna l'absolution au nom de Dieu, qui veut qu'aucun de ceux qui croient en lui ne périsse.

Au lit de mort il assura, en poussant de profonds soupirs, qu'il eût mieux aimé n'être jamais né ou n'avoir jamais pris les rênes de l'empire, puisqu'il avait été abreuvé de tant d'amertumes pour avoir voulu recouvrer et soutenir les droits dudit empire. On assure qu'il laissa le testament qui suit : « Moi, Frédéric, avant tout je laisse pour le salut de mon âme cent mille onces d'or pour recouvrer la Terre-Sainte au profit de la sainte église romaine, laquelle somme devra être fournie et employée à la volonté de mon fils Conrad. *Item*, je veux que tout ce qui a été pris à tort soit restitué. *Item*, je laisse libres tous les captifs de l'empire et du royaume, à l'exception seulement des traîtres. *Item*, je laisse libre toute la terre de l'église et je veux que les droits de l'église lui

[1] *Ordini*. Probablement *ordinis* en ajoutant *vestem*.

[2] Il paraît cependant que, la veille de sa mort, Frédéric ne croyait pas sa fin si prochaine. Au rapport de Matteo, il avait mangé vers le soir des poires avec du sucre, et avait dit qu'il voulait se lever le lendemain matin. Cette amélioration apparente dans la santé de l'empereur fut peut-être la cause de l'odieuse accusation de parricide intentée plus tard à Manfred, et dont l'histoire impartiale a fait depuis longtemps justice.

soient restitués. *Item*, j'institue Conrad pour mon héritier dans l'empire romain et dans le royaume de Sicile. *Item*, je laisse à mon fils Henri le royaume de Jérusalem et dix mille onces [d'or], à la volonté de mon fils Conrad. *Item*, je laisse à mon petit-fils, c'est-à-dire au fils de mon fils Henri, le duché d'Autriche et dix mille onces d'or. *Item*, je laisse mon fils Manfred [1] bailli de Conrad dans l'empire depuis Pavie et en deçà, et [préfet (?)] du royaume de Sicile pour soixante-dix ans, excepté quand Conrad sera présent [2]. *Item*, je veux être enterré à Palerme [3], là où

[1] Manfred était fils de Bianca Lancia, d'une noble et puissante famille de Lombardie, et sœur de Galvano, Giordano et Federico Lancia, que Frédéric II combla d'honneurs et de biens, et qui restèrent constamment fidèles à sa cause et à celle de leur neveu. Frédéric, en mariant son fils préféré, alors âgé de quinze ans, avec Béatrix, fille du comte de Savoie et veuve du marquis de Saluces, lui avait déjà donné en fief et hommage toute la terre depuis Pavie jusqu'aux montagnes et jusqu'au rivage de Gênes, avec la promesse du royaume d'Arles, si cette donation paraissait convenable à l'empereur et au comte de Savoie. Le contrat de mariage est du 21 avril 1247. Plus tard, au mois de septembre 1250, Manfred reçut de son père la principauté de Tarente et l'honneur du mont Saint-Angelo. (DUC DE LUYNES, *Comment. sur Matteo*, p. 65.)

[2] Cette phrase est tout à fait fautive, et les mots *usque ad LXX annos* (variante *annuos*), sont inintelligibles. Nous restituons ce document dans son intégrité à la fin du volume. (*Voy*. la note II.)

[3] *Apud Pannoniam* (texte *hic*). On doit lire évidemment *Panormiam*. C'était à Palerme qu'étaient enterrés son père, Henri VI, et sa mère Constance. A Monréale, ville voisine de Palerme, se trouvaient les tombeaux des rois normands ; et par ces mots : *le roi Guillaume*, Frédéric veut probablement désigner Guillaume II *le Bon*, neveu de sa mère et dernier roi légitime de la race de Tancrède de Hauteville. Le corps de Frédéric II fut transporté de Fiorentino à Bitonto, de là à Tarente, puis à Messine. Il fut quelque temps exposé dans la principale

repose le corps du roi Guillaume. » Le susdit testament contenait ces clauses et beaucoup d'autres dont je ne me souviens pas, parce qu'elles étaient moins remarquables. Il distribua aussi de grands présents, principalement en or et en argent à ses amis, à ses autres fils et à ses serviteurs. Et la chose est croyable; car cette même année douze chameaux chargés d'or et d'argent lui avaient été envoyés des pays d'Orient. En effet, il était le grand ami de tous les soudans d'Orient et prenait part à leurs opérations mercantiles, au point que les courtiers chargés de ses intérêts pénétraient tant par terre que par mer jusque dans les Indes.

A cette époque, l'archevêque de Cantorbéry, par l'entremise de maître Eustache de Lynne, son official (ce dont plusieurs s'étonnèrent), eut soin de faire déclarer excommuniés, à raison de leurs propres délits, le doyen et les susdits chanoines de Londres. De plus, ils furent cités à comparoir par-devant le pape. Il en résulta donc un scandale honteux, puisque, d'une part, ils étaient déclarés excommuniés en ceci, et, d'autre part, déclarés par d'autres absous en cela. Aussi les chanoines, grandement troublés, supplièrent en grande amertume de cœur tous les évêques

église de Patti, enfin déposé à Palerme selon le dernier vœu de l'empereur. Matteo di Giovenazzo, qui s'était rendu à Bitonto pour voir l'appareil funèbre, nous raconte que le corps était dans une litière couverte d'un voile de pourpre avec la garde sarrasine à pied et six compagnies de cavaliers en armes. Les syndics du pays et les barons vêtus de noir venaient à leur tour rejoindre le cortége. *Diurnali*, parag. 33.

d'Angleterre de les secourir dans cette nouvelle oppression et de résister à ces violences qui les menaçaient eux aussi, puisque la maison voisine de la leur était en feu. Cependant le roi, qui avait fait nommer ledit archevêque, et la reine, dont il était l'oncle, ne pouvaient, quoique sa cause fût injuste et qu'ils en rougissent, le laisser sans soutien.

Cette même année, le noble comte Gaultier, qui avait été puissant dans la Terre-Sainte par ses paroles et par ses actes, et qui avait commandé jadis avec autant de courage que de prudence dans Joppé, dans quelques îles et dans plusieurs châteaux du bord de la mer, était chargé de chaînes étroites et retenu dans un noir cachot par les Sarrasins. En effet, les infidèles le haïssaient parce qu'il leur avait causé fréquemment de grands dommages, tandis qu'il était libre. Or, dans toute la Terre-Sainte il n'y avait pas d'homme plus illustre, plus puissant par les armes, ou plus aimé pour ses mœurs. Ses ennemis en faisaient un jouet, lui faisaient souffrir la faim et la soif, le déchiraient fréquemment à coups de fouet, en sorte qu'il paraissait près de mourir et qu'il ne lui restait plus que le tombeau. Les infidèles avaient employé contre lui tous les tourments sans pouvoir l'amener ou à apostasier ou à faire leur volonté. Ils tinrent donc conseil entre eux et le firent amener devant le soudan de Babylone, qui essaya de le circonvenir par des caresses, des menaces et d'amples promesses, afin qu'il lui restituât pour sa rançon la ville de Joppé, à la garde de laquelle il avait commis ses

vaillants et féaux hommes. Le soudan lui parla donc en ces termes : « O comte invincible, tu m'as causé « fréquemment beaucoup de dommages irrépara- « bles ; c'est pourquoi tu as mérité d'être puni par « mille morts. Cependant tu es le maître de te con- « server à toi-même ta vie qui chancelle, et de te voir « honoré par une foule de présents, en nous ren- « dant la ville de Joppé, où tu as commandé jadis « et où tu as placé une fidèle garnison de tes féaux, « dont nous ne pouvons vaincre la fermeté : tu seras « donc conduit à la porte de la ville, afin de déclarer « aux assiégés quelle est la condition de ta délivrance « et de celle de tous les habitants. » Le comte, y ayant consenti, fut amené, entouré d'une troupe de Sarrasins, devant les portes de la cité susdite, pour faire et annoncer hautement la proposition qu'on a vue. En l'apercevant, les citoyens le reconnurent à peine, tant il était maigri et défiguré. Alors le comte dit à ceux qui le tenaient : « Qu'il me soit permis de prononcer « jusqu'au bout les paroles que j'ai dans l'esprit ; car « nous disons vulgairement que le dernier mot est le ré- « sumé de la parabole. » Quand on lui eut accordé sa demande, le comte s'efforça de se faire entendre d'une voix haute, claire et intelligible, et d'articuler distinctement à ses chevaliers, placés au-dessus de la porte, les paroles suivantes : « O chevaliers dévoués, très- « vaillants et très-chrétiens, vous voyez mon faible « corps : il est épuisé au point que vous ne devez me « reconnaître qu'à ma voix et à mon discours. La « mort est à mes côtés, et ma poitrine fatiguée res-

« pire à peine le souffle de vie. Ne rendez ou ne con« cédez absolument rien pour moi ; qu'iriez-vous « racheter un cadavre à demi vivant ? Racheté par « vous, je n'en vivrais pas davantage. Je vous adjure « donc, par l'aspersion du sang du Christ, qui a été « versé sur cette terre pour la rédemption du monde « entier, de ne jamais rendre le château ou la ville à « ces chiens infidèles, qui désirent ardemment pos« séder cette cité, à la confusion de toute la chrétien« té ; parce que, sans nul doute ils ne vous épargne« raient pas quand vous vous seriez rendus, et que les « pèlerins et les habitants, qui sont prêts à venir vous « secourir, ne vous secourraient pas prochainement. » En entendant ces paroles, les Sarrasins frappèrent la tête du magnifique comte avec la garde de leurs glaives, qu'ils tenaient hors du fourreau, jusqu'à faire jaillir le sang en abondance, et à lui faire sauter les dents ; puis ils le ramenèrent pour l'exposer aux tortures les plus raffinées[1]. Mais le comte Gaultier souffrit avec fermeté tous les tourments, à l'exemple du prince d'Antioche, son cousin. Puisque nous faisons ici mention de ce dernier prince, il convient que nous insérions dans ce livre et que nous racontions,

[1] Nous avons déjà indiqué ailleurs (p. 264 du cinquième vol.) ce stratagème employé inutilement par le chef des Corasmins après la bataille de Gazer, et attribué ici au soudan du Caire. Gaultier de Brienne envoyé en Égypte, y tomba sous les coups d'une multitude furieuse. Plus tard, les Mameluks rendirent ses ossements sur les instances de saint Louis, et le cercueil, transporté à Ptolémaïs au mois d'octobre 1251, fut déposé dans l'église des Hospitaliers.

mais aussi succinctement que possible, l'histoire de sa mort[1].

Tandis que Saladin combattait dans la Terre-Sainte contre le roi Richard, le prince d'Antioche fut fait prisonner. On le traita inhumainement dans les prisons de Saladin, on le chargea de chaînes lourdes et étroites, on l'épuisa par la faim et par la soif, au point qu'il pouvait à peine se soutenir. Un jour, Saladin donna ordre qu'on l'amenât en sa présence ; ce qui fut fait. Alors Saladin, le regardant d'un air farouche, lui dit : « Par ton Dieu qui te soit « en aide, réponds-moi sans détours ; si tu me tenais « entre tes mains, comme je te tiens entre les miennes, « que ferais-tu de moi ? » Le prince lui répondit avec intrépidité et empressement : « Tu serais décapité « sur-le-champ, j'en prends Dieu pour juge; mais « comme tu es roi, bien qu'incrédule, je te couperais la tête de ma propre main, afin que tu ne « fusses pas frappé par un bras vulgaire. — Ta bouche « a dicté ta sentence, » reprit Saladin; puis, demandant son glaive, il ajouta : « Moi aussi je vais te cou- « per la tête incontinent. » A ces mots, le prince fit un saut de joie, et s'avancant en riant tout près de Saladin dans l'état où il était, c'est-à-dire, les mains liées derrière le dos, il tendit la tête et présenta le cou, pour être plus à la portée de la main qui allait le frapper, et prononça ces dernières paroles : « Chien[2],

[1] Elle est déjà racontée à peu près dans les mêmes termes à la croisade du roi Richard. (*Voy.* pag. 194 du deuxième volume.)

[2] *Cape*, *cane*. Si c'est là le sens, il faudrait *canis ;* ou *canum* dans le sens de chauve. Peut-être faut-il lire simplement *cape*, *cape*.

« prends ma tête, la voici. Elle est sale, hérissée et « velue, le visage est amaigri, les oreilles sont souil« lées de boue ; c'est peu de chose ou plutôt ce n'est « rien ; tu n'auras de moi rien de plus ; quant à mon « âme, je la recommande à Dieu. » Alors Saladin, d'un seul coup légèrement asséné, fit tomber la tête de ce glorieux martyr de Dieu, et dit : « Cœur opiniâtre, « seras-tu vaincu même en mourant? » Ce prince, martyr glorieux, était cousin du comte Gaultier, dont nous venons de parler. Or, nous croyons que, collègues en martyre, ils régnent ensemble. J'ai été instruit de ce fait, concernant le prince d'Antioche, par le rapport fidèle de maître Ranulf, surnommé Besace, qui était alors physicien du roi Richard, et plus tard devint chanoine de l'église de Saint-Paul ; lequel avait assisté à cette mort, et l'avait vue de ses propres yeux. Or, il avait été envoyé vers ledit Saladin, pour traiter de la délivrance du même prince, mais il n'avait pas réussi.

Les forêts de l'archevêché de Cantorbéry sont mises en coupe. — Guerre entre les fils de Waldemar, roi de Danemark. — Le comte de Leicester bat les Gascons. — Parlement tenu a Londres. — Irritation du roi contre Henri de Bath. — Athelmar est confirmé a l'évêché de Winchester. — Mort de Guillaume de Canteloup. — Assemblée des évêques d'Angleterre a Dunstable. — Vers la même époque, les forêts de l'archevêché étaient mises en coupe, les hommes étaient appauvris, les revenus vacants étaient distribués au gré des étrangers à des étrangers comme

ceux, dont les mœurs ou la science était tout à fait inconnue à ceux qui les nommaient; et ainsi, en l'absence du pasteur, les brebis étaient données en pâture aux loups.

Cette même année, une guerre détestable et une dissension à main armée, au sujet de la possession du royaume, s'élevèrent entre les fils de Waldemar, jadis roi de Dacie. Quoique le monde entier déteste les luttes entre frères et les royaumes agités par des haines profanes et mutuelles, Abel, l'aîné [1], qui mériterait plutôt d'être appelé Caïn, tendit des embûches à Éric. Tandis que ce dernier jouait aux dés et se préparait à prendre un bain au sortir du jeu, Abel survint tout à coup, tua méchamment et traîtreusement son frère, et le jeta à la mer après l'avoir égorgé. Mais la mer rejeta trois fois le cadavre sur le sable. Alors l'inhumain Abel, ne voulant pas que le

[1] Tout ce récit est mêlé de vrai et de faux.

L'observation de l'auteur des *Adversaria*, qui fixe ce meurtre à la veille de Saint-Laurent 1242, n'est pas juste; c'est en 1250. Éric, connu sous le nom de *Plog-Penning*, était l'aîné des fils de Waldemar et lui succéda. Croyant aux paroles pacifiques d'Abel, il se rendit à son invitation dans une maison de plaisance, au milieu de la Slye, rivière qui baigne les murs de Sleswick. Là Abel le fit enlever et jeter dans un petit bateau où Lange Gudmunsen, gentilhomme danois, l'ennemi particulier d'Éric, lui fit couper la tête, et précipita ensuite son cadavre dans la Slye avec des pierres qui y étaient attachées. Le corps fut tiré de l'eau après plusieurs mois, et transporté à Ringstad dans le tombeau des rois. (LACOMBE, *Hist. du Nord.*)

La tradition rapporte qu'il parut sur l'eau le jour du couronnement d'Abel, qui s'était purgé par le serment de vingt-quatre seigneurs. Abel, après deux ans de règne, fut égorgé par les Frisons dans un marais où il était tombé à la suite de sa défaite. Christophe régna jusqu'en 1259.

corps fût inhumé, le fit porter plus loin et rejeter dans l'endroit le plus profond ; mais la mer ramena de nouveau, par la volonté de Dieu, le corps du roi innocent au même endroit où elle l'avait précédemment déposé. Aussi les frères Mineurs, sur leur demande, emportèrent le corps et lui donnèrent honorablement la sépulture dans leur église, où Dieu, cédant à leurs supplications, accorda au roi défunt le don de faire des miracles. Afin de montrer que la fraude ne profite à personne, les seigneurs de Dacie condamnèrent à un exil perpétuel cet Abel, fratricide sanguinaire, qui, après avoir égorgé son frère, lui avait même refusé la sépulture. Et comme il refusait de se soumettre à cet arrêt, il fut tué par les mêmes seigneurs. On mit à sa place le troisième frère, dernier des fils de Waldemar, nommé Christophe, qui, maintenant assis sur le trône royal, règne en toute prospérité. Or, il faut savoir que, d'après l'usage antique, le roi de Dacie est oint, sacré et couronné; pareillement le roi de Norvége, nommé Hacon, avait reçu du pape Innocent IV le bienfait de consécration ainsi que de légitimation, après avoir fait remettre au même pape trente mille marcs d'argent par les mains du seigneur Laurent, Anglais de nation et moine de l'ordre de Cîteaux, qui devint plus tard abbé de Kirkestude dans le Lindsey, et qui s'était rendu à Rome pour mener toute cette affaire à bonne fin.

Cette même année, la sérénité du printemps étant proche, le comte de Leicester Simon, avec grande

compagnie et grands trésors, revint en Gascogne, où il trouva presque tous les Gascons puissants confédérés par une ligue commune et disposés à lui résister. La guerre s'étant donc engagée de nouveau, les Gascons eurent un désavantage marqué.

Cette même année, le 15 avant les calendes de mars, un grand parlement fut tenu à Londres ainsi qu'il avait été convenu et décidé. Henri de Bath s'y trouva, et comme le roi le poursuivait, ses adversaires l'avaient assailli d'accusations graves et multipliées. Or, le roi enflammé de la colère la plus violente contre ledit Henri qui était venu accompagné d'une nombreuse chevalerie, composée tant de la famille de sa femme, parents et amis, que de ses propres hommes, le roi, disons-nous, l'accusa plus amèrement encore que les autres, lui reprochant, entre autres méfaits, d'avoir troublé le royaume entier et d'avoir exaspéré contre lui le roi, les barons tous tant qu'ils étaient; ce qui faisait craindre une sédition générale. Il fit donc crier par la voix du héraut à Londres et dans la cour, que si quelqu'un avait quelque action à intenter ou quelque plainte à former contre Henri de Bath, il eût à venir à la cour en présence du roi qui l'écouterait pleinement. Aussi plusieurs se soulevèrent contre lui et portèrent plainte, en sorte que même un de ses collègues, justicier comme lui, protesta publiquement que ledit Henri, gagné par d'abondantes largesses, avait laissé mettre en liberté sans jugement et sans permission un malfaiteur convaincu et incarcéré, et avait agi ainsi au

préjudice du roi et aux risques et périls des justiciers ses collègues. Alors le roi, de plus en plus furieux, arriva au dernier degré de l'irritation, et s'écria : « Si « quelqu'un tue Henri de Bath, qu'il ne soit pas in- « quiété pour cette mort. Je jure qu'on ne l'inquié- « tera pas. » Puis il se retira précipitamment. Il y avait là beaucoup de gens qui se seraient jetés à main armée sur ledit Henri, si le seigneur Jean Mansel n'eût calmé prudemment leur emportement et ne les eût arrêtés en disant : « Mes seigneurs et amis, il « n'est pas nécessaire d'exécuter un ordre donné « précipitamment dans un moment de colère. Peut- « être quand son courroux sera passé, notre seigneur « se repentira-t-il d'avoir prononcé ces paroles. En « outre, si vous faisiez quelque violence audit Henri, « voici l'évêque de Londres qui exercerait contre « vous une vengeance spirituelle, tandis que ses « autres amis, qui sont chevaliers, vous puniraient « matériellement. » Par ainsi il apaisa en grande partie leur transport. Dès ce moment, par l'entremise efficace du comte Richard et de l'évêque susdit, on en agit plus doucement avec Henri de Bath, et on fit entendre secrètement au seigneur roi qu'il était étonnant que l'on eût encore souci de le servir, puisqu'il s'efforçait de donner la mort à ses serviteurs quand ils s'étaient acquittés de leur office. Henri de Bath, ayant donc promis une certaine somme d'argent, se retira délivré de la crainte de la mort.

Vers le même temps, Athelmar, frère utérin du seigneur roi, fut confirmé à l'évêché de Winchester

par le seigneur pape, nonobstant sa jeunesse, son ignorance des lettres et son insuffisance absolue pour être appelé à une si haute dignité, ou au gouvernement de tant d'âmes. Le seigneur pape poussa même la complaisance jusqu'à accorder audit Athelmar la permission de conserver les revenus précédemment obtenus. L'intervention active et pressante du seigneur roi emporta le consentement du pape; mais pour que le seigneur pape ne pût avoir semé dans un sable stérile, sans retirer au moins quelque moisson fructueuse, il exigea sur-le-champ du roi qu'il pourvût d'un revenu de cinq cents marcs le fils du comte de Bourgogne, encore tout enfant.

Vers le même temps, mourut Guillaume de Canteloup, homme puissant et discret, et féal ami du royaume. Il eut pour successeur dans son héritage son fils Guillaume, pour qui le roi se montra mal disposé, avant de le laisser entrer pleinement en possession dudit héritage, quoique son père eût été le grand ami du seigneur roi, et le premier sénéchal dudit roi.

Vers le même temps, comme l'archevêque travaillait de toutes ses forces, et au delà de ses forces, en cour romaine, à mener son projet à bonne fin, c'est-à-dire à exercer le droit de visitation générale sur tout le clergé et le peuple de son diocèse, les évêques d'Angleterre, supportant cela avec peine, parce qu'il était constant pour eux que ce n'était pas à la réformation des mœurs et de la religion que l'archevêque aspirait, s'assemblèrent à Dunstable, le jour

de saint Matthieu, pour délibérer en commun sur cette oppression injurieuse. En effet, tous devaient examiner une affaire qui les intéressait et concernait tous. Les évêques de Lincoln, de Londres, de Norwich, de Salisbury, d'Ely, de Worcester, se trouvèrent donc présents : celui de Chester ne put venir à cause du mauvais état de sa santé. Après mûre délibération ils envoyèrent à la cour romaine leur procurateur, maître Jean, pour porter plainte de cette oppression par-devant le seigneur pape, et pour obtenir d'être délivrés des attaques de l'archevêque, l'autorisant à répandre en largesses, si la nécessité l'exigeait, jusqu'à quatre mille marcs; parce que la cour romaine a l'habitude constante de favoriser et de soutenir ceux qui donnent de l'argent. Le procurateur, étant arrivé à la cour romaine, s'occupa très-activement de la mission qui lui était confiée. Vers le même temps, le susdit procurateur sans doute, ou quelque adversaire de l'archevêque (car le nombre des personnes qui lui étaient contraires s'augmentait de jour en jour), donna à entendre au pape qu'il avait levé secrètement, à la grande vexation de l'église anglicane, au delà de la contribution que le pape lui avait accordée, et qui était de onze mille marcs. Aussi le seigneur pape écrivit-il aux évêques qu'ils lui donnassent des renseignements plus positifs sur cette transgression : quant aux transgressions et à l'attentat énorme commis par lui à Londres, on les passa sous silence, et on les laissa dans une ombre obscure, à cause de la pusillanimité des plaignants, qui

n'osèrent pas poursuivre leur droit, ou ne purent faire face aux dépenses nécessaires. Dès lors le pape, après avoir annoncé hautement qu'il était transporté de joie d'être loin de Lyon, et d'avoir échappé aux piéges des Savoyards, promit à l'une et à l'autre des parties plaignantes qu'elles obtiendraient par sentence, en toute modération, ce qui leur revenait justement. Mais comme la cour romaine était enrichie chaque jour par leurs largesses, le pape différa encore de prononcer une sentence définitive. Le pape se plaignit aussi fréquemment de ce que, pendant son séjour à Lyon, l'archevêque de Cantorbéry et l'élu à Lyon lui avaient imposé toutes leurs volontés, au point qu'une personne qui avait été investie, en vertu de son autorité, d'une prébende de l'église de Lyon, ayant été jetée dans le Rhône pendant la nuit, et livrée en pâture aux poissons, il n'avait pas osé murmurer. C'est pourquoi les évêques d'Angleterre, adoucis par la bienveillance du seigneur pape, ne voulurent pas parler, dans leur réponse, des excès commis par l'archevêque, de peur que la multitude des plaintes ne présentât l'apparence de la haine; mais ils insistèrent fortement sur le point principal.

VISITATION SÉVÈRE DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN. — LE PAYS DE GALLES EST SOUMIS AUX LOIS DE L'ANGLETERRE. — CONFIRMATION DES ÉLUS A WINCHESTER ET A ROCHESTER. — L'ABBÉ DE WESTMINSTER PASSE LA MER. — DÉSOLATION D'ANTIOCHE. — LE DOYEN DE LONDRES SE REND A LA COUR ROMAINE. — LE ROI COMBLE DE JOUR EN JOUR LES ÉTRAN-

GERS D'AMITIÉ ET DE RICHESSES. — MORT DU CARDINAL-ÉVÊQUE DE SABINE. — Vers le même temps, l'évêque de Lincoln fit une visitation dans les maisons de religieux établies dans son diocèse. S'il fallait répéter tous les actes de tyrannie qu'il exerça en cette occasion, on pourrait le taxer non-seulement de sévérité, mais même de rigueur inhumaine. Voici quelques faits entre autres. Étant venu à Ramsey, accompagné de séculiers, il fouilla en personne les lits des moines, dans le dortoir, examina tout, retourna tout, fit ouvrir de force tout ce qu'il trouva fermé, brisa les cassettes, sans craindre d'être accusé d'effraction, mit en pièces et foula aux pieds les coupes dont les supports ou les cercles étaient en argent[1], tandis qu'il aurait pu les donner aux pauvres, s'il eût agi avec plus de réflexion. Étant venu aux maisons des religieuses, ce que j'ai honte à écrire, il leur fit presser les mamelles, afin de voir physiquement de cette façon s'il y avait quelque corruption [de mœurs] entre elles. Il prononça en outre d'horribles malédictions, celles que Moïse a écrites, sur la tête de ceux qui transgresseraient ses statuts, et combla au contraire des bénédictions de Moïse ceux qui les observeraient. Dans le carême suivant, il fut suspendu de l'office épiscopal, parce qu'il n'avait pas voulu admettre à un riche bénéfice, situé dans son évêché, un certain Italien, qui ignorait la langue anglaise. On croit cependant que, s'il commit tous ces

[1] Cette recherche était interdite aux moines par leurs statuts. Nous renvoyons aux *Additamenta* pour de plus amples détails.

actes de sévérité, c'était pour sauver du péché les âmes dont il devait rendre compte un jour.

A cette époque, le pays de Galles, qui avait tant de fois levé le talon contre le royaume d'Angleterre, fut dompté et soumis aux lois de l'Angleterre. La partie limitrophe du pays de Chester fut donnée en garde à Alain de la Zouch [1]. Celui-ci, qui avait supplanté Jean de Gray, lequel ne tirait de ce pays que cinq cents marcs, fit monter la contribution jusqu'à onze cents marcs ; c'est ainsi que le malheureux pays de Galles était livré comme en ferme à ceux qui voulaient grossir le trésor royal.

Vers le même temps, furent confirmés Athelmar, frère utérin du seigneur roi, élu à Winchester, et maître Laurent de Saint-Martin, élu à Rochester. Il leur fut permis de conserver les revenus précédemment obtenus, et cela pendant quelques années. Ainsi étaient déjà passés en coutume et en usage des abus tels que ceux-ci, à savoir que celui qui est appelé à un évêché ne reste pas évêque, mais élu, de façon que le pasteur ne mène point paître, mais paisse lui-même; qu'un évêque conserve les revenus qu'il avait précédemment, de façon à être considéré comme quelque chose de monstrueux; qu'enfin un évêque, postulé à un autre évêché plus riche, y soit effectivement trans-

[1] Il y a, en Angleterre, un lieu nommé *de la Souch*, non loin de Lougborough. L'Index donne Alain de Zuche et Alain de Souche comme deux personnages différents, mais à tort; l'orthographe primitive était de la Souche, comme Du saut de chevreau qui se changea en Sachewerell, Rochefort en Rochford, Chalons en Chaloner, Saint-Maur en Seymour, etc.

féré, de façon qu'une église paraisse être la concubine d'une autre église.

A la même époque, c'est-à-dire au commencement du carême, l'abbé de Westminster passa secrètement la mer, sur la volonté et par l'ordre du roi. Or, il y en avait qui disaient que le seigneur roi avait l'intention de passer la mer, et de se rendre en pèlerin à Pontigny, pour y visiter le bienheureux Edmond, et se réconcilier avec lui ; car il n'ignorait pas qu'il l'avait offensé en beaucoup de choses, quand, prenant parti pour Othon, il avait tourmenté jusqu'à amertume de cœur le saint confesseur, alors archevêque, et l'avait obligé à un exil d'extermination : ce qui lui faisait redouter la vengeance du saint. Mais le comte Richard ne donnait pas son consentement à un pèlerinage aussi dangereux. Cependant l'abbé, voyant qu'il ne pouvait réussir à préparer une voie pacifique au pèlerinage du roi, ne songea plus qu'à s'occuper de ses propres affaires, c'est-à-dire à pouvoir plier son couvent sous ses volontés, et à obtenir le titre de chapelain du seigneur pape. Mais quand le seigneur roi fut instruit de cela, il chercha à rendre vains les efforts de l'abbé, et lui retira dès lors toute sa faveur, qui faisait la confiance dudit abbé : ce que la suite des faits prouva bien, comme on le pourra voir dans les détails qui suivront.

Oh ! douleur ! dans ces mêmes temps, la très-noble cité d'Antioche, acquise au prix du sang de tant et de si nobles hommes, fut exposée à l'ignominie et au danger, les forces et la multitude des Turcs et des

Turcomans s'accroissant chaque jour; aussi beaucoup de citoyens désespérés prirent la fuite, parce que déjà toute la principauté et la dignité patriarcale étaient livrées à la plus grande confusion. En effet, le souvenir de la victoire du soudan de Babylone et la confusion du roi de France avaient encouragé les infidèles, et troublé grandement les chrétiens.

Vers le même temps, le doyen de Londres, qui avait souffert tant de vexations pour la liberté de son église, se rendit encore à la cour romaine, malgré son grand âge, pour défendre les droits de son église, et à l'occasion du scandale multiplié auquel l'archevêque avait donné lieu. En effet, le seigneur pape avait ordonné que les chanoines fussent absous, et leurs adversaires, au nom du même seigneur pape, avaient ordonné qu'ils fussent excommuniés, pour une autre raison. Aussi cette querelle paraissait-elle fort ridicule aux laïques : et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Vers le même temps, le seigneur roi perdit l'affection de ses hommes naturels, de jour en jour et non plus peu à peu. En effet, suivant ouvertement les traces de son père, il attirait tous les étrangers qu'il pouvait, dépouillait les Anglais pour les enrichir, et, au mépris des Anglais, s'entourait de gens d'autres pays. C'était tantôt le comte Richard, tantôt l'archevêque, tantôt l'évêque de Winchester et ses autres frères, ici l'évêque d'Héreford, là Pierre de Savoie, et les autres qu'il appelait de tous côtés. Aussi il n'y avait plus en Angleterre un seul roi, mais

plusieurs rois, toujours prêts à enlever de force des chariots, des chevaux, des vivres, des vêtements, enfin tout ce qui est nécessaire à la vie. De plus, les Poitevins s'efforçaient de mille manières d'opprimer les nobles de la terre, et surtout les religieux; au point que, si l'on passait seulement en revue les injures que Guillaume de Valence fit souffrir à l'abbé de Saint-Albans et au prieur de Thynemouth, cela suffirait pour arracher des larmes aux yeux des auditeurs. Mais pour ne pas trop grossir ce volume, nous les avons rejetées au livre des *Additamenta*[1].

A cette même époque de l'année, l'évêque de Sabine, Guillaume (homme saint et cardinal de l'église romaine, qui peu d'années auparavant avait été légat en Suède et en Norvége, comme nous l'avons dit) dormait une certaine nuit dans son lit, plein de vie et de santé, lorsqu'il eut une vision nocturne ; il aperçut le cardinal Othon, qui était mort peu de temps auparavant, assis comme dans un concile général fort nombreux. Lui Guillaume survenait; mais personne ne se levait devant lui, ni ne lui faisait place pour s'asseoir. Othon, seul, se levant devant lui, lui disait hautement : « Mon ami, monte plus « haut; je t'ai réservé une place où tu pourras t'as« seoir. » En effet, pendant leur vie, Othon et lui avaient été amis intimes. Or, Guillaume, s'étant réveillé, fut grandement agité de ce songe, et il eut une révélation divine, qui lui fit comprendre qu'a-

[1] Ce document ne s'est point retrouvé.

vant trois jours, il quitterait ce monde. Il alla donc sur-le-champ trouver le pape, dont il reçut congé et bénédiction, et lui dit : « Porte-toi bien, mon seigneur, « car le Seigneur me rappelle de ce monde. » Puis, disant adieu de la même façon à tous ses frères et amis, il revint à son hôtel, le cœur plein de dévotion. Or, tous s'étonnaient de cela, et il y en avait qui se moquaient de lui, et disaient que la vieillesse le faisait radoter, parce qu'ils le voyaient bien portant et n'ayant aucune infirmité extérieure. Cependant ledit Guillaume, après avoir fait avec réflexion les dernières dispositions qu'il avait à faire dans sa maison, et avoir révélé à plusieurs la susdite vision, abandonna le lendemain, par une fin louable, cette demeure terrestre. Vers le même temps, mourut aussi maître Jean de Offinton, chanoine de Salisbury, qui n'avait pas, entre tous les clercs d'Angleterre, son pareil pour la célébrité.

Discorde entre l'abbé et le couvent de Westminster. — Députation du roi de Castille au roi d'Angleterre. — Lettre injurieuse du pape. — Arrivée du roi à Saint-Albans. — Mort misérable de Robert Chandos. — Mort pieuse de Cécile de Sanford. — A la même époque, un scandale vint troubler la noble communauté de Westminster, en sorte que la discorde, soulevée entre les parties, fut aussi dommageable qu'inconvenante. En effet, l'abbé, homme lettré et prudent, s'efforçait de faire annuler, en vertu de l'autorité apostolique, la décision de son prédécesseur, qui

avait séparé les biens de son église, affectant les uns à son propre usage, les autres à l'usage du couvent, afin de mieux entretenir la bonne intelligence entre lui et ses frères; mais celui-ci travaillait de toutes ses forces à réunir ce qui avait été divisé, et à faire tout plier sous ses volontés. C'est pourquoi il s'attacha au seigneur pape, le suivit pas à pas, et prolongea de beaucoup son séjour à la cour romaine, non sans y faire des dépenses considérables. Aussi était-il compté parmi les familiers du pape, et sa prudence, son éloquence et sa bonne mine, lui valurent d'être réellement, et en titre, le chapelain du seigneur pape, et d'obtenir une grande partie de ce qu'il sollicitait. A cette nouvelle, le couvent commença à redouter grandement que les dispositions pieuses, réglées par l'abbé Richard, prédécesseur dudit abbé, ne fussent infirmées, et que la condition de la communauté ne se trouvât mal de ce mal. Les principaux du couvent furent donc envoyés vers le roi, et se plaignirent à lui en pleurant, et en lui disant : « Oh ! seigneur, « l'abbé que vous nous avez fait nommer s'efforce « de troubler notre maison, qui est plutôt spéciale- « ment la vôtre, et d'annuler ce qui a été pieusement « réglé pour notre repos. C'est à vous de protéger « votre maison et votre domicile royal, afin qu'il ne « soit ébranlé ni ne tombe sous le choc d'aucun ad- « versaire. » Le seigneur roi leur répondit, en prononçant son grand serment : » Il ne prévaudra jamais « contre vous, je vous l'assure. » Et il fit bien voir hautement l'indignation, la colère et la haine qu'il

ressentait contre l'abbé : « Je me repens, dit-il, « d'avoir fait élire cet homme. »

Dans le même temps, le très-glorieux roi de Castille, Alphonse[1], envoya, dans de bonnes intentions, un député solennel au roi d'Angleterre : c'était un chevalier éloquent et de bonne mine, par l'entremise duquel il le priait efficacement et amicalement, comme son cousin et par conséquent son ami spécial, de ne pas suivre les traces du roi de France, dans le pèlerinage qu'il devait entreprendre, et de ne pas imiter l'orgueil des Français, mais bien plutôt de passer en toute sécurité sur ses terres, promettant de lui servir de guide en personne, d'être son auxiliaire inséparable et infatigable, et de lui fournir vivres, armes et flotte. Nous apprîmes, par le rapport du même député, qu'après la prise de Séville, cité très-opulente, presque toute l'Espagne, jusqu'à la mer, était tombée sous la domination du même roi Alphonse. Ce député nous assura aussi que cette cité, avec la province adjacente, avait coutume de payer au roi de Maroc (que nous appelons ordinairement Miramolin), chaque semaine, à savoir, à la sixième férie, et cela sans manquer, onze mille talents de revenu[2] : ce qui nous semblait à peine croyable à nous autres Occidentaux. Le sei-

[1] Erreur. Il s'agit de Ferdinand III, connu sous le nom de saint Ferdinand. Son ambassade avait surtout pour objet de prier Henri III de se joindre à lui contre le roi de Maroc. Il ne mourut qu'en 1252.

[2] Assertion beaucoup plus vraisemblable que celle qui est indiquée à la page 415 du volume précédent.

gneur roi d'Angleterre, satisfait de ce message, rendit au roi de Castille d'abondantes actions de grâces. Nous avions trouvé un sujet de joie dans le contenu de ce message, et nous y aurions trouvé un sujet d'honneur, si une mort prématurée n'avait enlevé de ce monde le magnifique roi Alphonse. Toutefois, grâce à la providence du Seigneur, il ne mourut pas tout à fait en mourant, et laissa après lui des fils très-vaillants pour gouverner son royaume.

Vers le même temps, le seigneur pape adressa à l'abbé de Saint-Albans une lettre ainsi conçue : « Innocent, évêque, etc., à ses chers fils l'abbé et le couvent de Saint-Albans, au diocèse de Lincoln, salut et bénédiction apostolique. Comme notre cher fils Jean de Camecave, notre neveu et notre chapelain, possède[1] l'église de Wengrave, sur laquelle, à ce que nous avons appris, vous avez évidemment droit de patronat, nous prions votre discrétion, avec une affection paternelle, et nous vous recommandons, par ce rescrit apostolique, de changer, au gré du même chapelain, ladite église pour une autre église, la première vacante qui appartiendra à votre présentation, si ledit chapelain ou son procurateur juge à propos de l'accepter, tout en réservant ladite église de Wengrave à notre donation ; nonobstant toute défense ou réserve quelconque, ou même cette indulgence octroyée aux Anglais, et qui porte que les bénéfices des clercs italiens, démissionnaires ou dé-

[1] Il y a quelque lacune au texte.

cédés, ne seront pas immédiatement conférés à un autre clerc d'Italie. Donné à Lyon, le 2 avant les ides de décembre. » Or, nous avons jugé à propos d'insérer cette lettre dans ce livre, afin que les lecteurs apprennent par combien d'angoisses et d'injustices la cour romaine nous tourmente, malheureux Anglais que nous sommes. En effet, en examinant la teneur de cette lettre, on pourra considérer combien elle renferme de mépris, d'injure et d'oppression. Mais il fallait que cette sentence menaçante de l'apôtre s'accomplît : « Tant que la séparation ne sera pas venue, le fils de l'iniquité ne sera pas révélé. » Telle est la cause, tel est le sujet qui font que les cœurs, sinon les corps, se séparent de notre père le pape, qui se conduit avec la rigidité d'un père étranger, et de notre mère l'église romaine qui exerce les persécutions d'une marâtre.

Vers le même temps, c'est-à-dire le dimanche de la passion du Seigneur, le seigneur roi vint à Saint-Albans, où il s'arrêta trois jours; il offrit à saint Albans trois tapis[1] pour le maître-autel, un tapis à saint Amphibale, et de l'or pour la châsse de saint Albans. Cependant il montra de la tiédeur à nous faire rendre justice, dans le procès fort nuisible pour nous, qui divisait l'église de Saint-Albans et Geoffroi de Childewike. Or ce dernier, entre autres excès qu'il serait trop long d'énumérer, avait violé énormément la paix du royaume et de la couronne royale, en dérobant, comme un brigand, à main armée, le

[1] *Palla*. En anglais *Hanging*.

cheval d'un serviteur du chapitre de Saint-Albans, avec le fardeau dont ce cheval était chargé. Aussi avait-il été cité, par ledit serviteur, pour crime de lèse-paix, et le susdit chevalier incriminé pour ce fait était-il attaché, en vertu d'une lettre obtenue en cour du roi, pour nous servir des termes usités en justice. Mais l'abbé, ayant reconnu que le droit serait peu observé, et que la colère du roi était fort adoucie, grâce à la faveur de Jean Mansel, principal conseiller du roi, et beau-frère du susdit chevalier, retira son appellation. Cependant ce très-ingrat chevalier ne s'en efforça pas moins d'attaquer méchamment et traîtreusement l'église, l'abbé et le couvent, dont il était l'homme, parce que les secours et les encouragements dudit Jean le rendaient fier.

Vers le même temps, fut pris un certain chevalier très-audacieux et très-vaillant, nommé Robert, surnommé Chandos, du vasselage de Jean de Monmouth. Cet homme, dans un moment de colère, s'était retiré du service de son seigneur Jean, s'était abandonné aux incendies, aux rapines et aux homicides, de concert avec une foule de complices qu'il avait attirés à lui, et exerçait ouvertement et secrètement l'affreux métier de sicaire. Tandis que le roi séjournait, comme nous l'avons dit, à Saint-Albans, on vint lui apporter la nouvelle que les féaux du comte de Glocester avaient pris Robert Chandos, et l'avaient incarcéré après l'avoir pris; mais qu'il avait expiré misérablement dans le cachot profond où il avait été jeté, chargé de chaînes très-étroites par les geôliers, qui redoutaient sa force et son courage.

Cette même année, le 10 avant les calendes d'août, mourut une très-sainte femme, nommée Cécile, surnommée de Sanford, à un mille de Saint-Albans. C'était une fidèle veuve, noble par sa naissance, mais plus noble encore par ses mœurs. Or, elle était veuve de Guillaume de Gorham, et mère de Guillaume de Gorham, tous deux chevaliers. Cette dame, qui était fort docte, très-enjouée, et savait le beau langage, fut choisie, après plusieurs années de veuvage, pour être la gouvernante et pour former le caractère d'Aliénor, sœur du seigneur roi, qui fut laissée veuve par Guillaume Maréchal le jeune, et ensuite de Jeanne, qui fut mariée à Guillaume de Valence. Ladite dame Cécile, en présence de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, fit solennellement vœu, ainsi que la comtesse de Pembroke, alors veuve, d'observer la continence qui convient aux veuves, et reçut, ainsi que son élève la comtesse Aliénor, l'anneau de fiançailles et la robe de rousset[1], pour les porter en témoignage de célibat perpétuel. Mais plus tard ladite comtesse, voulant être mère, se maria au comte de Leicester, en vertu d'une indulgence du pape. Quant à Cécile, elle observa inviolablement, d'âme et d'extérieur, jusqu'à la mort, le vœu promis à Dieu. Se sentant près de mourir, elle fit appeler en toute hâte son confesseur, frère Gaultier de Saint-Martin, de l'ordre des Prêcheurs, homme doué, entre tous,

[1] Espèce de drap brun. Matt. Pâris appelle plus haut cette sœur de Henri III *Johanna*. *Johanna* pour *Alienora* est évidemment une faute.

de bonnes mœurs et de science. Après qu'elle se fut pleinement confessée, qu'elle eut reçu le viatique du corps du Seigneur, et qu'on lui eut appliqué l'extrême-onction, elle allait expirer, lorsque frère Gaultier, voyant l'anneau d'or qu'elle avait au doigt, dit aux servantes : « Otez-lui à l'instant cet anneau, afin « qu'elle ne meure pas ainsi parée. » Mais celle-ci, entendant ces paroles, quoiqu'elle fût à demi morte, retrouva quelque connaissance, et dit avec effort : « Ne faites pas cela, ne faites pas cela, cher père. Il « ne faut pas que cet anneau me quitte, vivante ou « morte ; car je dois le représenter devant le tribu-« nal de Dieu, à mon fiancé, en témoignage de la « continence inviolée que je lui ai promise par cet « anneau, et pour recevoir la rétribution convenue. « Je sais à qui j'ai cru, puisque j'ai refusé pour lui « les embrassements de nobles seigneurs, avec des « dots opulentes. » Puis, retirant la main et courbant le doigt, elle retint l'anneau que les servantes cherchaient à lui ôter, et termina ainsi son discours avec sa vie. Or, le frère Gaultier, en homme discret, approuva des paroles si ferventes et un dessein si pieux, et c'est aussi le susdit frère qui m'a conté, par une relation véridique, ces preuves et d'autres encore de la sainteté de ladite dame, afin que je les écrivisse. Le corps de Cécile, qui avait encore l'anneau au doigt, fut donc porté à Saint-Albans, à cause de son privilége de célibat et de la noblesse de sa naissance, et fut enseveli honorablement dans un sarcophage de pierre, devant l'autel du bienheureux

André, dans ladite église. Or, l'abbé et le couvent, ainsi qu'une multitude nombreuse de chevaliers et de seigneurs de la famille de la défunte, assistaient à la célébration des obsèques. Parmi eux se trouvait le seigneur Nicolas de Sanford, frère de la susdite Cécile, qui éprouva une douleur tellement violente de la mort d'une sœur si recommandable, que jamais, hélas! il ne put s'en remettre complétement. Or, c'était un homme dans la fleur de l'âge, de bonne mine, et qui n'avait point son supérieur en Angleterre pour la vaillance chevaleresque. Ayant donc passé plusieurs jours en lamentations, il paya sa dette à la nature dans l'année [qui suivit], c'est-à-dire le 10 avant les calendes de février.

LE PAPE QUITTE LYON. — IL ARRIVE SAIN ET SAUF A MILAN ET DE LA A PÉROUSE. — L'ABBÉ DE WESTMINSTER REVIENT DE LA COUR ROMAINE. — LE TRÉSOR ENVOYÉ AU ROI DE FRANCE EST ENGLOUTI DANS LES FLOTS. — DÉLUGE PARTIEL DANS LA FRISE. — HENRI DE BATH RENTRE A LA COUR. — RETOUR DE L'ÉLU A WINCHESTER. — MORT DE PAULIN-LE-POIVRE. — Cette même année, pendant la riante sérénité de l'été[1], le seigneur pape quitta Lyon, accompagné d'un grand nombre de cardinaux et de seigneurs. Philippe, élu à Lyon, lui fit la conduite avec une grande compagnie d'hommes d'armes, à cause des embûches que pourraient lui tendre les partisans de Frédéric. Tandis que tout était préparé

[1] *Festiva*. Nous adoptons la variante *æstiva*.

pour le départ, frère Hugues, cardinal, prononça un long sermon en présence du peuple, comme étant chargé, au nom du seigneur pape, de dire adieu aux habitants de Lyon. Après les avoir instruits par d'élégants préceptes, et ensuite les avoir salués civilement, au nom du seigneur pape et de toute la cour romaine, il ajouta quelques paroles, que nous avons cru devoir insérer dans ce livre, à cause du reproche satirique qu'elles contiennent : « Mes amis, depuis que nous « sommes venus dans cette ville, nous y avons causé « une grande utilité et fait une grande aumône. En « effet, quand nous y sommes arrivés pour la pre- « mière fois, nous y avons trouvé trois ou quatre « lieux de prostitution : maintenant que nous la « quittons, nous n'en laissons plus qu'un seul; mais « aussi, il s'étend et se prolonge depuis la porte Orien- « tale de la ville jusqu'à la porte Occidentale. » Or, ces paroles étaient fort offensantes pour les oreilles de toutes les femmes, dont une multitude infinie assistait à ce sermon. Car tous les habitants de la ville avaient été convoqués par la voix du héraut, au nom du seigneur pape prêt à partir. Aussi cette ironie passa-t-elle de bouche en bouche, parce qu'elle attaquait avec un cynisme mordant les habitants, tous tant qu'ils étaient.

Le pape, ayant donc traversé sain et sauf beaucoup de périls, parvint à Milan. Les citoyens allèrent à sa rencontre pour lui faire honneur, et le reçurent avec grande déférence, le jour de la nativité de la bienheureuse Marie. Mais ensuite, lorsqu'il eut séjourné

parmi eux pendant un mois, et qu'il voulut se retirer, ils exigèrent de lui une somme considérable, qu'ils prétendaient avoir dépensée contre Frédéric, pour l'honneur de l'église et pour le sien. On assure que le pape leur répondit avec modération comme il suit : « Nous savons bien, amis de Dieu et de l'église, que « vous vous êtes exposés à de grandes pertes et à « beaucoup de dangers pour l'honneur de Dieu et « de son église, et pour le nôtre ; mais vous savez « bien aussi que, chassé de Rome et subissant l'exil, « j'ai supporté de grandes pertes, dans ma per- « sonne et dans mes dignités. Aussi quand la for- « tune prospère, sur laquelle je compte, et qui doit « m'advenir par vos soins, j'en suis sûr, me sou- « rira, je vous comblerai d'honneurs convenables, « comme il est juste. » Ce fut par ces paroles et d'autres semblables, ainsi que par des présents, que le seigneur pape, généreux en dons et prodigue en promesses, apaisa prudemment l'exigence des citoyens de Milan, sachant bien qu'il avait la main prise dans la gueule du lion. De plus, il obtint d'eux que la généralité des habitants prendrait les armes pour lui frayer un libre chemin, et le conduirait avec respect jusqu'aux limites du Milanais, en le maintenant sain et sauf contre toute violence, et en le protégeant sûrement contre tous les partisans de Frédéric. Le pape, s'étant donc mis en route pour Pérouse, non sans beaucoup de dépenses, se garda bien d'entrer dans aucune grande cité, afin de ne pas ressembler au poisson tombé dans le filet pour n'en

plus sortir. Et jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Pérouse, il pressa sa marche, sans épargner les flancs de ses chevaux. Les habitants de Pérouse le reçurent avec empressement, à cause des profits qu'ils comptaient faire sur tous ceux qui allaient affluer dans leur ville.

Vers le même temps, l'abbé de Westminster, chapelain du seigneur pape, revint de la cour romaine, où il avait contracté des dettes et des obligations non petites; car il avait continué et prolongé son séjour en cette cour, et s'était concilié les cœurs de beaucoup de courtisans, au point que l'on croyait pour sûr qu'il resterait définitivement auprès du seigneur pape, parce que c'était un homme fort habile dans les affaires difficiles. Il arriva donc, armé de pouvoirs de toute espèce pour faire plier son couvent sous sa volonté, et sur-le-champ se rendit auprès du roi, à Windsor, où il lui chanta la messe en cérémonie et vêtu des habits pontificaux; car, par sa belle voix et par sa bonne mine, c'était un homme qui ne laissait rien à désirer. Il alla donc en toute confiance trouver le roi, et lui montra les lettres de plusieurs hommes puissants, afin qu'il lui fût permis de gouverner absolument la maison de Westminster, que le seigneur roi lui avait donnée à diriger, en l'administrant sainement, et de rétablir les possessions dans leur intégrité, en réunissant ce qui avait été divisé. Mais le seigneur roi, dont le cœur s'était détourné de lui, regarda l'abbé de travers et d'un œil irrité; puis, élevant la voix, l'accabla d'injures qu'on ne peut répéter. Il lui reprocha, entre autres choses, de l'avoir

élevé à tort à la dignité d'abbé, et de l'avoir appelé inconsidérément dans son conseil secret. « Comment « pourrais-je me fier dans ta fidélité, ajouta-t-il, « quand tu t'efforces de grever et de molester tes « frères, qui, depuis longtemps, sont tes compa- « gnons et tes commensaux? » Quoique plusieurs de ses amis, tels que Jean Mansel et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer, intercédassent pour ledit abbé, le roi, grandement courroucé, le chassa et l'éloigna tant de son conseil que de sa faveur. Enfin l'abbé, supportant à regret l'indignation du roi, consentit à prendre pour arbitres le comte Richard et Jean Mansel, s'engageant à avoir pour bon et valable ce qu'ils décideraient, si leur décision était approuvée du seigneur roi : ce qui fut accepté volontiers par le couvent, quoique les deux arbitres fussent les grands amis de l'abbé, et le roi lui-même y consentit. Ceux-ci, après de longues discussions, déboutèrent l'abbé, et accédèrent complétement au désir et à la demande du couvent; car ils savaient que c'était le moyen de plaire au roi. Mais cette controverse ne fut pas terminée cette année-là.

Vers le même temps, la mère et les frères du roi de France envoyèrent une grande quantité d'argent pour la rançon dudit roi. Mais pendant que le vaisseau qui portait cet argent était en mer, une tempête s'éleva et l'engloutit avec tout ce qu'il contenait. A cette nouvelle, le très-chrétien roi de France dit : « Ni « cette adversité ni toute autre, quelle qu'elle soit, ne « pourra me séparer de l'amour du Christ. » C'est

ainsi que ce roi magnanime réconfortait les autres qu'il voyait pusillanimes, en sorte qu'on pouvait le regarder, en vérité, comme un second Job. Les infidèles eux-mêmes, touchés de pitié, admiraient sa fermeté.

Cette même année, dans la Frise, qu'on appelle vulgairement Friseland, une masse d'eau, sortie à ce qu'on croit de la mer, causa un déluge partiel, et couvrit et occupa un espace de terre qui formait environ sept journées de marche. Dans cet espace de terre, par un coup soudain de la vengeance divine, tout ce qui pouvait marcher périt misérablement. Au bout de quarante jours, cette inondation funeste retourna d'où elle était venue. Les habitants des pays voisins, qui étaient restés vivants, parcoururent alors les profondeurs des rochers et des châteaux à demi ruinés, où cette inondation mortelle avait submergé les habitants. Ils y trouvèrent une infinité de cadavres, qui avaient autour des bras, du cou, des doigts et du corps, ainsi que sur la poitrine, des colliers, des bracelets, des anneaux, des ceintures précieuses, des agrafes d'or, et de plus des vêtements magnifiques et de l'argent en quantité. Tous ces malheureux, au moment de mourir, avaient attaché ces richesses autour d'eux, afin que s'ils venaient à être découverts, ils fussent ensevelis plus volontiers par ceux qui les trouveraient, et que leurs obsèques ne leur coûtassent rien. C'est ainsi que les vivants furent enrichis par les dépouilles des morts. Beaucoup d'entre eux se rendirent à la foire de Saint-Botulph, et vendirent à de bonnes conditions de l'or, de l'ar-

gent et des pierres précieuses, aux marchands qui voulurent en acheter.

Vers la fête de la bienheureuse Marie-Madeleine, Henri de Bath, dont nous avons parlé plus haut, ayant promis au seigneur roi deux mille marcs, rentra pleinement en grâce et revint à la cour, ne se souvenant plus des piéges auxquels il avait échappé.

Vers le même temps, Athelmar, élu à Winchester, aborda en Angleterre avec une nombreuse et magnifique compagnie, venant des pays d'outre-mer. Le roi alla joyeusement à sa rencontre avec une nombreuse multitude de seigneurs, et principalement de Poitevins. Dans le nombre se trouvaient les deux frères d'Athelmar, Guillaume de Valence et Geoffroi de Lusignan, le roi faisant le troisième frère. Ils se félicitèrent mutuellement, et le lendemain de la fête de Sainte-Marie-Madeleine, qui était un dimanche, une grande fête et un festin furent célébrés à Winchester : ainsi ce qu'il y avait de magnifique en Angleterre devint le partage des étrangers à l'exclusion des indigènes. Ce qui augmenta les causes de joie, ce fut la faveur du pape, que le susdit élu s'était conciliée avec la faveur du roi, faveur qu'il devait à son titre de frère. Grâce à cette coopération puissante, il avait réussi à conserver les revenus précédemment obtenus, qui montaient à une somme de plus de mille marcs. Or il est évident que ledit élu, qui était pauvre, devait toutes ces richesses aux extorsions du seigneur roi son frère, et l'on ne croit pas qu'il y ait en Angleterre une seule église de renom dont les

mamelles n'aient pas fourni du lait audit Athelmar. Aussi avons-nous jugé à propos d'insérer dans ce livre un fait bien capable d'arracher des larmes aux yeux de ceux qui l'apprendront. L'abbé de l'église de Saint-Albans, pour satisfaire à l'exigence énorme et impudente du seigneur roi, payait, au compte de Simon de Norwich, clerc, cent sols sur le revenu de sa chambre [1] d'échansonnerie. Ledit Simon étant venu à mourir au bout de vingt ans, et étant à peine enterré, le même seigneur roi exigea, par des prières armées, que ce revenu fût transféré à un autre et servît à gorger un étranger, ce qui eut lieu malgré l'abbé, qui en gémissait. De plus le seigneur roi avait demandé que ledit abbé octroyât et payât dix marcs annuels, sur sa chambre, à son frère Athelmar, élu depuis à Winchester. Ledit Athelmar ayant donc été élu à l'évêché de Winchester, le roi ne rougit pas de demander aussitôt que les mêmes dix marcs que le susdit Athelmar avait touchés pendant quelques années fussent donnés, par une translation pareille, à je ne sais quel clerc poitevin, ce qui, sans parler du dommage, ne peut manquer de mettre l'église en péril; car une servitude indélébile et un dommage irréparable menaçaient de l'envahir. Outre cela le roi, agissant comme un tyran, ne craignit pas de faire subir maintes et maintes fois à l'église du bienheureux Albans, premier martyr d'An-

[1] *Camera*, dans le sens d'*ærarium*. (*Voy.* la note 2, page 295 du cinquième volume.)

gleterre, des injures et des vexations de toute espèce. Mais il serait fatigant pour l'écrivain de les énumérer dans ce livre, et ennuyeux pour les auditeurs d'en entendre le récit.

Dans cette même année, un certain chevalier lettré, ou plutôt un clerc-chevalier, nommé Paulin, surnommé le Poivre [1], alla où va toute créature, à Londres, aux nones de juin. Il était officier de bouche du seigneur roi et l'un de ses plus intimes conseillers. Lorsque pour la première fois il vint lécher les miettes de la cour du roi, il est notoire qu'il possédait à peine deux charruaiges de terre [2]; mais, au bout de quelque temps, il avait acquis, bien ou mal, tant de terres et tant de revenus, que, possesseur de plus de cinquante charruaiges en bonnes terres, il paraissait avoir atteint les richesses et la pompe d'un comte.

[1] *Piper*, dit le texte. C'est évidemment le même qui est nommé plus haut *Pevire*. Nous pensons que *Piper* est une traduction analogue à *Rufus* (le Roux), *Cæmentarius* (le Maçon), etc., et nous traduisons dans ce sens. Faisons remarquer cependant que Dugdale et Camden écrivent *Pever*. Dans une charte d'Édouard II, donnée en faveur de l'abbaye de Thame, on lit : *Confirmamus concessionem factam per Paulum Pever de tota terra quam habuit apud Sydenham*. (DUGDALE, *Monast. Anglic.* tom II, p. 805.)

[2] Nous savons que le terme de *carrucata* (*charruaige* au moyen âge, *plougland* dans l'anglais moderne), répond à celui de *Hida*. Il est certainement employé dans le même sens par Matt. Pâris. Ce qui est moins certain, c'est le nombre d'acres que renfermait le charruaige. Toutefois, d'après plusieurs chartes de Henri II et de Richard, et conformément à l'opinion de Spelman, le charruaige en Angleterre comprenait soixante acres. En France, au treizième siècle, c'était seulement cinquante acres. (*Voir* CARPENTIER, gloss. *carruata* et *carrucata*.) Le sens du passage est donc que Paulin, avant l'époque de sa faveur, possédait à peine cent

Ce fut un acheteur insatiable de terres, et un bâtisseur incomparable de manoirs. Celui de Tudington, pour nous taire sur les autres, se composait d'un palais, d'une chapelle, de chambres à coucher, d'autres édifices en pierre et couverts en plomb, de vergers et de viviers, en sorte qu'il causait l'admiration de tous ceux qui le regardaient. Or, on assure que les ouvriers employés pendant plusieurs années à construire ses édifices, recevaient pour salaire cent sols par semaine, et maintes fois jusqu'à dix marcs. Son corps, après qu'on en eut fait l'anatomie, fut enterré à Londres, et son cœur fut porté à Tudington, où il avait battu tranquille pendant la vie de Paulin. Jean de Gray, chevalier brave et de bonne mine, épousa la femme que Paulin laissait veuve, et un successeur inopiné habita ces magnifiques demeures, qui venaient à peine d'être achevées. C'est ainsi que le corps de Paulin fut partagé, de même que ses possessions furent divisées et dispersées.

vingt acres de terre, et qu'à sa mort il en laissait plus de trois mille.
Voilà comment, ô abeilles, vous faites du miel qui n'est pas pour vous.

Épitaphe de Paulin-le-Poivre.

Que Dieu te sauve, Paulin-le-Poivre ; et que la vie céleste te soit donnée par les mérites de saint Édouard.

Item, autre épitaphe du même.

C'est ici que repose la cendre de Paulin-le-Poivre. Réfléchis ici, qui que tu sois, qui portes un fardeau de cendre matérielle. Regarde : Je suis ce que tu seras, et j'étais ce que tu es[1]. Prie donc, quand tu passeras par ici, pour que je ne sois pas laissé en pâture aux vers.

[1] Ce vers et le sens général de cette épitaphe se retrouvent dans celle d'Alcuin et dans une foule d'autres.

ARRIVÉE DE L'ABBÉ DE CLUNY EN ANGLETERRE.—TRANSLATION DES RESTES D'ANCIENS RELIGIEUX A SAINT-ALBANS. — MORT DE GEOFFROI DESPENCER. — ACCUSATIONS CONTRE LES CAURSINS. — SOULÈVEMENT DES PASTOUREAUX. — LEUR SÉJOUR ET LEURS VIOLENCES A ORLÉANS. — LEUR ARRIVÉE A BOURGES ET A BORDEAUX. — ILS SONT DISPERSÉS. — MORT DE JOB LE HONGROIS. — UNE AUTRE DE LEURS BANDES EST EXTERMINÉE. — QUELQUES PASTOUREAUX RECRUTÉS EN ANGLETERRE PÉRISSENT A MONTREUIL. — RELATION DE THOMAS DE SHIRBURN. — A la même époque arriva en Angleterre l'abbé de Cluny, pour visiter ses moines, réformer l'ordre et lever autant d'argent que possible. Tandis qu'il séjournait dans les pays d'Angleterre, et s'occupait de gagner de l'argent, quelques-uns de ses voisins dans les pays d'outre-mer s'emparèrent par la force de plusieurs de ses châteaux avec leurs dépendances. Aussi fallut-il qu'il s'en allât en grande hâte.

Dans le cours de cette même année, au moment où on venait d'achever une construction en pierre de peu d'importance auprès du maître-autel de Saint-Albans, du côté du midi, on rassembla avec soin les ossements des frères défunts, que l'on estimait au nombre de trente, et on les déposa au dehors, dans deux tombeaux de pierre, après qu'on eut pratiqué une arcade dans la muraille. Et ce fut avec raison : car on doit croire, sans nul doute, que c'était là un trésor précieux qu'on devait cacher. Quelques-uns de ces ossements, que l'on découvrit, étaient blancs comme de l'ivoire, plus blancs même dans les endroits où ils étaient cassés, et parfumés

comme s'ils avaient été oints de baume. De plus, aux chaussures des mêmes frères, étaient attachées des semelles encore entières et non pourries, en sorte qu'elles paraissaient même pouvoir servir aux pauvres. Or, ces semelles étaient rondes et semblaient convenir également à l'un et à l'autre pied. Ces chaussures étaient tenues par des courroies, et quelques-unes de ces courroies n'étaient pas encore pourries. Aussi cette vue excita non-seulement l'admiration, mais même la stupeur de tous les assistants, surtout quand on songeait que ces tombes avaient pour le moins cent ans. Mais c'étaient là des indices de sainteté, comme on le doit croire sainement et pieusement. Aussi quelques-uns des frères survivants, considérant cela, en gémissaient, et disaient dans leurs âmes, en poussant des profonds soupirs : « Oh ! combien vénérables étaient nos pères, et les anciens « moines nos prédécesseurs, pour se servir de pa« reilles choses, qui sont des indices de sainteté. Com« bien, ô Dieu ! tes témoignages sont devenus croya« bles! quelles preuves manifestes de bonté et de féli« cité nous trouvons surtout dans la blancheur et la « bonne odeur de ces ossements si humbles! Alors, « sans doute, les églises des religieux prenaient « d'heureux accroissements, tant au spirituel qu'au « temporel ; mais présentement elles sont attaquées, « parce que les prélats, aussi bien que les seigneurs, « abandonnent énormément les traces des ancêtres, « par la vengeance de Dieu. Que les modernes rou« gissent, eux qui sont vêtus, ou plutôt ornés d'é« toffes molles, fines, et précieuses. Que dire de ces

« gens à tuniques et à chaperons[1] ! Oh ! si saint Be-
« noît ressuscitait et voyait ces choses, combien il
« serait offensé? Mais, à mieux dire, ne les voit-il
« pas, lui qui jadis percevait l'univers entier, ramassé
« sous un rayon de soleil? Et si le bienheureux Ber-
« nard était témoin de ces abus, combien il en gro-
« gnerait? Car ne disait-il pas et n'a-t-il pas écrit :
« Rien n'est plus abominable, aux yeux de Dieu,
« qu'un moine trop abondamment repu, trop élé-
« gamment vêtu, trop étroitement chaussé? »

Cette même année, à l'époque où mourut Paulin, dont nous avons parlé plus haut, mourut aussi Geoffroi Despencer, chevalier de renom, et conseiller spécial du roi, en son palais.

A la même époque, les usuriers transalpins, que nous appelons Caursins, se multiplièrent et s'enrichirent au point qu'ils firent l'acquisition de magnifiques palais à Londres, et s'établirent dans des demeures fixes comme s'ils eussent été des citoyens indigènes. Or, les prélats n'osaient pas murmurer, parce que les Caursins se proclamaient les marchands du seigneur pape, ni les citoyens s'y opposer, parce que ces Caursins étaient protégés à l'exemple de la cour romaine, par la faveur de quelques seigneurs dont ils semaient et faisaient valoir l'argent, à ce qu'on disait. Toutefois à cette époque, d'après la volonté et par les soins avisés du seigneur roi, ils furent accusés grièvement au tribunal civil, mis en

[1] Le chaperon (*pileus*) était la coiffure ordinaire des laïques, et le capuce celle des moines.

cause à Londres, par-devant le juge [c'est-à-dire le maire[1]], faisant fonction de juge, au nom du roi, qui servait d'accusateur, réputés schismatiques ou hérétiques, et coupables de lèse-majesté royale. Aussi étaient-ils détenus pour être incarcérés et même plus gravement punis, pour cela surtout que, faisant profession de la religion chrétienne, ils souillaient le royaume entier d'Angleterre par les gains honteux de leurs usures. C'est pourquoi le seigneur roi très-chrétien, qui avait juré de conserver intactes les saintes institutions de l'église, se plaignait d'être gravement blessé dans sa conscience. Comme la chose ne pouvait être niée, quelques-uns d'entre eux furent pris pour être tenus en prison sous bonne garde; d'autres se cachèrent dans des lieux secrets. A cette nouvelle, les Juifs se réjouirent d'avoir des compagnons de servitude. Enfin, moyennant une somme d'argent non petite, les Caursins, ces émules des Juifs, furent relâchés en paix pour un temps. L'un d'eux me déclara, au moment où j'allais écrire ceci sur leur compte, en confirmant ses paroles par un grand serment, que s'ils n'avaient pas fait l'acquisition de demeures somptueuses à Londres, c'est à peine s'il en serait resté un seul en Angleterre.

Cette même année, le seigneur pape composa certaines décrétales qu'un lecteur attentif pourra trouver rapportées au livre des *Additamenta*[2].

[1] *Sedente Lond. pro judice*. Nous ajoutons *majore*. Sens obscur et texte mutilé.

[2] *Voyez* l'addition XIX à la fin du volume.

A la même époque aussi, l'ennemi du genre humain espérant avec confiance que le Jourdain coulerait dans sa bouche, parce qu'il en avait déjà fait boire au soudan de Babylone, et voyant que la foi chrétienne chancelait et s'écroulait, même dans le doux pays de France, s'efforça d'égarer les hommes par une ruse d'une nouvelle espèce. Un certain Hongrois de nation, qui avait renoncé méchamment à son titre de chrétien, et avait apostasié dès sa première jeunesse, après avoir puisé abondamment au puits de soufre de Tolède la science artificieuse des prestiges, être devenu l'esclave et le disciple de Machometh, et être arrivé ainsi à sa soixantième année, avait promis pour sûr au soudan de Babylone, dont il était le serviteur, qu'il lui amènerait une multitude infinie de chrétiens à faire prisonniers, afin que les Sarrasins trouvassent plus facilement accès dans les climats des chrétiens, la France étant dépourvue d'hommes et veuve de son roi. C'est pourquoi l'imposteur susdit, qui savait le français, l'allemand et le latin, se mit à vagabonder çà et là, et à prêcher sans avoir l'autorisation du pape, ou le patronage d'aucun prélat, assurant faussement qu'il avait reçu, de la bienheureuse Marie, mère du Seigneur, la mission de rassembler les pasteurs de brebis et d'autres animaux, et ajoutant qu'il était accordé d'en haut à ces bergers d'arracher la Terre-Sainte et tous les esclaves, des mains des infidèles, dans l'humilité et dans la simplicité de leurs cœurs; car l'orgueil des chevaliers français avait déplu à Dieu. Ce

qui faisait ajouter foi à ses paroles, c'est qu'il avait une éloquence persuasive, et tenait sa main constamment fermée, prétendant faussement que la charte qui contenait les ordres de la bienheureuse Vierge y était renfermée. Partout où il appelait à lui les pasteurs, ceux-ci abandonnaient leurs troupeaux de brebis, de bœufs et de chevaux, et le suivaient pas à pas, sans consulter leurs seigneurs et leurs parents, et sans s'inquiéter des moyens de subsistance[1]. Or, il usait du même genre de maléfice dont il s'était servi jadis en France, alors qu'il était encore imberbe et dans l'adolescence, et qu'il avait infatué, environ

[1] M. Francisque Michel a placé en tête d'un roman qu'il a composé sur cet homme singulier la plupart des documents contemporains relatifs aux pastoureaux, entre autres le passage entier de Matt. Pâris qu'il a transcrit et traduit. (Paris, librairie de Vimont, 1832). L'extrait des grandes chroniques de Saint-Denis est le plus curieux document après celui de notre auteur. On y lit à l'année 1251 : « Ung maître qui scavait « l'art magique, fist promesse au soudan de Babilonne qu'il lui amen- « rait tous les jouvenceaulx de XXV ans ou de XXX ou de XVj par telle « condition qu'il auroit de chascune teste IIIj bezans d'or, et furent « faictes cestes convenances au temps que le roy estoit en Chypre... Le « soudan lui donna or et argent à grant foison et le baysa en la bouche « en signe de grant amour. Ce maistre se partit de la terre d'oultre-mer « et s'en vint en France. Quant il fut venu en la contrée, si se pourpensa « en quelle partie il geteroit son sort; si s'en droit alla en Picardie et « prinst une pouldre qu'il portoit, et la getta aux champs contremont en « l'air au nom de sacrifice qu'il faisoit au dyable, etc. » (*Voy.* aussi GUILLAUME DE NANGIS, *Chronic. in Spicileg.* LUC D'ACHERY, tom. III, et *Les Gestes de Louis IX*, du même auteur en français.) Les *Annales* de Waverley et les *Annales albiennes* donnent également quelques lignes sans importance. Un manuscrit de la bibliothèque royale, no 8405, intitulé *le Livre de la vie et des miracles de monseigneur saint Louis*, est orné d'une superbe miniature relative aux pastoureaux.

quarante ans auparavant, tout le populaire de France, entraînant avec lui une immense multitude d'enfants, qui le suivaient aussi pas à pas en chantant : et ces enfants, ce qu'il y avait d'étonnant, ne pouvaient être arrêtés ni par les serrures ou les barrières, ni par les défenses de leurs pères et de leurs mères, ni par les caresses ou les présents. On disait que Robert, surnommé le Bougre, faux frère de l'ordre des Prêcheurs, avait infatué une infinité d'hommes par les mêmes prestiges, puis avait livré aux flammes des innocents ainsi infatués, et les avait exterminés monstrueusement, par le pouvoir séculier du roi de France qu'il avait incliné à ces cruautés. Mais ces choses sont racontées ailleurs plus pleinement. Or, le susdit vaurien, et tous ceux qui le suivaient, avaient pris la croix. Et il y avait beaucoup d'hommes qui leur prêtaient faveur et secours, en disant que Dieu faisait souvent choix des faibles de ce monde pour confondre les forts ; que le bon plaisir du Tout-Puissant ne s'appuyait pas sur les jambes de l'homme vigoureux, et qu'il n'avait pas pour agréables ceux qui présumaient trop de leur chevalerie et vaillance. Aussi la reine Blanche, qui gouvernait la France[1], espérant que ces pastoureaux reprendraient la Terre-Sainte, et vengeraient ses fils, leur témoignait

[1] Pour indiquer le pouvoir absolu dont elle avait été investie par son fils, Blanche, par une ordonnance datée du 2 mai 1249, fit frapper une nouvelle monnaie qui serait appelée reine d'or, et sur laquelle devait être représentée une reine tenant une couronne. (*Table chronol. des ordonn. du Louvre*, pag. 19.)

faveur et protection. Bientôt leur nombre s'accrut considérablement, au point qu'on en compta cent mille et plus. Ils prirent des étendards militaires, et sur le drapeau de leur chef était figuré un agneau portant bannière : l'agneau en signe d'humilité et d'innocence, la bannière avec la croix, en signe de victoire.

Vers la fête de saint Barnabé, l'archevêque de Cantorbéry arriva en Angleterre, et annonça, en racontant tout cela, que ce fléau avait commencé après Pâques, dans le royaume susdit. Il ajouta, dans sa relation, que le seigneur pape après avoir excommunié, le jour de la cène, Conrad, fils de Frédéric, et tous ses fauteurs, s'était mis en route le mercredi de la semaine de Pâques, sous la conduite et la protection de Philippe, élu à Lyon, qui, dans ladite conduite, avait fait une dépense de trois mille marcs. Or, le départ du pape et son absence redoublèrent l'audace et l'arrogance des pastoureaux, qui se multipliaient en France, et augmentaient en nombre et en forces.

De toutes parts accouraient, pour se joindre à eux, des voleurs, des exilés, des fugitifs, des excommuniés, tous gens que les Français ont coutume d'appeler vulgairement ribauds; en sorte qu'ils formèrent une armée très-nombreuse, qui avait déjà cinq cents étendards pareils à la bannière de leur maître et de leur chef. Ils portaient des glaives, des haches à deux tranchants, des javelots, des poignards et des couteaux, et paraissaient déjà plus adonnés au culte de

Mars qu'à celui du Christ. La folie les gagna : ils se mirent à célébrer des mariages illicites : leurs chefs et leurs maîtres, qui, bien que laïques, s'arrogeaient le droit de prêcher, s'écartèrent énormément, dans leurs prédications, des articlesde la foi chrétienne, et des règles de la vérité manifeste. Si quelqu'un leur opposait contradiction, ils ne cherchaient à le convaincre ni par des raisons, ni par des autorités, mais l'attaquaient violemment à main armée. Leur chef souverain prêchait entouré d'une troupe d'hommes armés, et condamnait et réprimandait tous les ordres religieux, excepté les conventicules desdits pastoureaux. C'étaient surtout les Prêcheurs et les Mineurs qu'il appelait des vagabonds et des hypocrites. Il assurait que les moines de l'ordre de Cîteaux étaient des amateurs très-avares de troupeaux et de terres : il traitait les moines Noirs de gloutons et de superbes, les chanoines de demi-séculiers et de mangeurs de chair. Il disait que les évêques et leurs officiaux ne savaient chasser que l'argent et affluaient en délices de toute espèce. Quant à la cour romaine, il l'accablait d'outrages qu'on ne peut répéter, en sorte que ces pastoureaux paraissaient évidemment schismatiques et hérétiques. Mais le peuple, en haine et par mépris du clergé, prêtait l'oreille à toutes ces invectives, et y applaudissait favorablement : ce qui était fort dangereux.

Or, le jour de saint Barnabé, ils parurent en grande pompe et en grand nombre devant Orléans, et entrèrent, malgré l'évêque et l'université du clergé,

dans la ville, où ils furent bien venus des habitants. Leur chef, qui faisait le prophète puissant en miracles, ayant annoncé, par la voix du héraut, qu'il allait prêcher, ou plutôt, ayant ordonné comme un tyran de se rendre à cette prédication, le peuple accourut en foule pour l'entendre. Cependant l'évêque de la ville, redoutant grandement ce fléau funeste, défendit, sous peine d'anathème, qu'aucun clerc allât entendre leurs prédications ou suivît leurs traces, assurant que tout cela était piége du diable. Quant aux laïques, ils méprisaient dès lors ses menaces et ses ordres. Cependant quelques-uns des écoliers clercs, transgressant témérairement les limites de la prohibition épiscopale, ne purent s'abstenir de prêter à cette nouveauté inouïe leurs oreilles qui leur démangeaient, non pas toutefois pour embrasser les erreurs de ces gens-là, mais seulement pour être témoins d'une si rare insolence; car n'était-il pas nouveau et absurde qu'un laïque, voire même un plébéien, au mépris de l'autorité pontificale, se mît à prêcher si audacieusement en public et dans une ville même où florissait une université d'écoliers, et cherchât à infecter de ses impostures les cœurs et les oreilles de tant de peuple? Or, ces pastoureaux déployaient cinq cents bannières : aussi les clercs les plus prudents se tinrent cachés, non sans trouble et non sans frayeur, dans leurs hôtels, après avoir fermé solidement les portes et abaissé les barrières. Le maître susdit, étant donc monté en chaire pour prêcher en public, commença, sans prendre aucun texte pour son sermon, à vomir, à grands éclats de voix, des indignités qu'on ne

peut répéter. Alors un des écoliers, qui se tenait à distance, s'avança audacieusement plus près et ne put s'empêcher de s'écrier : « O hérétique très-pervers et « ennemi de la vérité, tu en as menti sur ta tête. Tu « trompes ces innocents par tes faux et fallacieux dis- « cours. » A peine avait-il achevé, qu'un de ces vagabonds, se jetant sur lui, et brandissant une hache recourbée, lui partagea la tête en deux et le blessa de manière qu'il n'ajouta pas un seul mot de plus. Un grand tumulte s'éleva, et ceux que nous avons nommés jusqu'ici pastoureaux, mais qui méritent plutôt d'être appelés imposteurs et précurseurs de l'Antechrist, se répandirent de toutes parts, se jetèrent en général sur le clergé d'Orléans, attaquèrent à main armée des hommes sans défense, pillèrent des livres de grand prix et les jetèrent au feu, après avoir brisé les portes et les fenêtres ; ils massacrèrent beaucoup de clercs, noyèrent ceux-ci dans la Loire, blessèrent ceux-là et en dépouillèrent un grand nombre, pendant que le peuple de la ville voyait toutes ces horreurs avec des yeux de connivence, ou à mieux dire y applaudissait : ce qui lui valut d'être appelé race de chiens. Voyant cela, ceux qui s'étaient enfermés et cachés dans leurs maisons, se sauvèrent en foule secrètement et pendant la nuit. Toute l'université fut donc troublée, et il fut avéré que vingt-cinq clercs environ avaient succombé misérablement, sans compter les blessés et ceux qui avaient souffert dommage d'une façon ou d'une autre. L'évêque et les siens, qui s'étaient cachés pour n'être pas enveloppés dans de semblables calamités, su-

birent plusieurs opprobres et dommages. Les pastoureaux, craignant qu'une sédition ne s'élevât dans la ville, et qu'il ne leur survînt des ennemis qui en viendraient aux mains avec eux, se retirèrent. Cependant l'évêque, ne voulant pas être assimilé à un chien qui ne peut aboyer, mit la ville en interdit, parce que les habitants s'étaient rendus coupables de permission, consentement et coopération : ce qui les marquait d'infamie. Les clameurs et les plaintes parvinrent aux oreilles de la reine Blanche et des seigneurs, mais surtout des prélats. Or, la reine répondit modestement : « Dieu m'en est témoin : je « croyais qu'ils allaient conquérir toute la Terre-Sainte « dans la simplicité et la sainteté : mais dès que je les « reconnais pour imposteurs, qu'ils soient excom« muniés, pris et anéantis. » Ces charlatans, tous tant qu'ils étaient, furent donc excommuniés et dénoncés tels. Mais, avant que cette sentence eût été publiée, ils se présentèrent artificieusement devant Bourges, dont les portes leur furent ouvertes, du consentement des habitants, qui violèrent en cette occasion la défense de l'archevêque. La majeure partie d'iceux entra dans la ville : le reste s'arrêta dans les champs de vignes hors de la ville ; car ils étaient si nombreux qu'aucune cité n'aurait pu les recevoir commodément. Il y avait aussi beaucoup de leurs troupes qui parcouraient diverses provinces ; Paris même s'était senti de leur passage. Or, le chef de ces imposteurs ayant promis de prononcer un sermon en public et de faire des miracles surprenants, une multitude

nombreuse de peuple accourut de toutes parts pour entendre et pour voir alors ce que les siècles passés n'avaient ni vu ni entendu précédemment. Mais, comme ce traître avançait des absurdités, et comme on découvrit l'artifice des miracles qu'il avait promis d'opérer, un boucher, qui se trouvait parmi le peuple, le frappa à la tête de sa hache à deux tranchants, lui fit jaillir la cervelle, et l'envoya au Tartare. Il fut jeté sans sépulture dans un carrefour, et laissé en pâture aux bêtes. Bientôt, le bruit s'étant répandu que tous les pastoureaux ainsi que leurs fauteurs et auditeurs étaient excommuniés, ils furent dispersés [1], et on les égorgea de tous côtés comme des chiens enragés.

[1] Le récit de Guillaume de Nangis et des chroniques de Saint-Denis diffère de celui-ci. Nangis rapporte qu'en sortant de Bourges, Job et ceux qui le suivaient furent atteints « entre Mortemer et la Neuville dessus « un fleuve (Villeneuve-sur-Cher), » que l'imposteur y fut tué et sa troupe dispersée. Selon les chroniques de Saint-Denis, le maître de Hongrie, en partant de Paris, détacha une partie de ses hommes vers Bourges, et se rendit directement à Marseille où ils devaient le rejoindre avec le fruit de leurs pillages. Mais les chefs des pastoureaux furent pris à Bourges et pendus. Les *enfants* qui les avaient accompagnés, retournèrent dans leur pays, et le bailli de Bourges envoya en toute hâte des messagers à Marseille, avec des lettres « auxquelles toute la mauvaistié « du maistre de Hongrie estoit contenue. Si fust tantost prins et pendu « à unes haultes fourches ; et les pastoureaulx qui allaient après luy, « s'en retournèrent povres et mendiants. » Quelque idée qu'on doive se former des moyens d'action dont disposait ce personnage mystérieux, on s'explique assez facilement l'enthousiasme qu'il inspira. Les tristes nouvelles reçues de la Terre-Sainte avaient disposé les esprits à la sédition. Les nobles, les seigneurs, les puissants ayant échoué, la multitude fut portée à croire que Jésus-Christ rejetait de son service les grands de la terre, et qu'il ne voulait pour défenseurs que des hommes simples, des bergers et des laboureurs.

Semblablement, quelques-uns de leurs conventicules étant arrivés à Bordeaux, on ferma les portes par l'ordre de Simon, comte de Leicester, et on leur refusa l'entrée : comme ils demandaient à être admis, le comte leur répondit : « En vertu de quelle autorité « faites-vous cela? » Ceux-ci lui répondirent en disant : « Ce n'est pas l'autorité du pape ou de quelque « évêque que nous mettons en avant, mais celle du « Dieu tout-puissant et de la bienheureuse Marie sa « mère, qui est une autorité bien autrement respec« table. » Mais le comte, en entendant cela, traita justement ces raisons de prétextes frivoles, et leur fit dire une seconde fois : « Retirez-vous au plustôt « tous tant que vous êtes, ou je convoquerai toute ma « chevalerie, avec la commune de cette ville et les « gens du pays ; puis, vous attaquerai à main armée « et vous couperai la tête. »

En entendant cette réponse, ces malheureux, saisis de stupeur, devinrent comme du sable sans mortier. Chacun d'eux pourvut à son salut en prenant la fuite de côté et d'autre, et dans leur dispersion ils furent exposés à des périls de tout genre. Un de leurs chefs et de leurs maîtres, s'étant échappé secrètement, et ayant loué un vaisseau, chercha à retourner en toute hâte dans les pays infidèles, d'où il venait; mais les matelots, s'apercevant que c'était un traître et le compagnon de ce Hongrois, dont on a parlé plus haut, que les habitants de Bourges avaient massacré, lui lièrent les pieds et les mains et jetèrent ce misérable vagabond dans la Gironde; c'est ainsi qu'en échap-

pant à Scylla il tomba dans Charybde. Or, on trouva dans ses coffres, avec une forte somme d'argent, plusieurs chartes écrites en lettres arabes et chaldéennes, et chargées de caractères étrangers, ainsi que des poudres empoisonnées pour fabriquer des potions mortelles. La teneur de quelques-unes de ces chartes, comme on le découvrit plus tard, portait que le soudan l'exhortait instamment à persévérer dans l'entreprise commencée, lui faisant espérer une grande récompense. On pourrait résumer aussi quelques-unes de ces lettres, en disant qu'il devait conduire au même soudan un peuple innombrable. Ainsi périrent ces deux magiciens enveloppés dans les filets de Satan.

Un troisième avait eu l'audace de venir en Angleterre, et, ayant abordé à Shoreham [1], avait rassemblé en peu de temps sous ses ordres plus de cinq cents pasteurs, laboureurs, porchers, bouviers, et populaire de cette espèce. Mais comme ils furent disséminés par l'excommunication qui les frappa, par la mort du Hongrois, leur principal maître, et de son compagnon, et par la dispersion des complices de ces imposteurs, ils furent réduits à une condition très-fâcheuse. Or, leur chef, étant venu à Montreuil[2],

[1] Petit port très-fréquenté au moyen âge près de Lewes, comté de Sussex. *Applicans quod Sorham* (texte *hic*). M. Franc. Michel s'est mépris en traduisant : *voulant exécuter ce qu'avait résolu Sorham*. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que Sorhâm, port d'Angleterre, ne peut être le nom du troisième chef des pastoureaux.

[2] *Monstreolum*. Il n'y a aucun lieu de ce nom en Angleterre. Il faut donc comprendre, malgré l'incertitude du texte, que le personnage dont

se proposa de prêcher en ce lieu ; mais comme il se mit, dans son discours, à prononcer des erreurs ou plutôt des folies, ceux qui l'écoutaient se soulevèrent contre lui. Alors, pendant qu'ils couraient aux armes, ce misérable se sauva dans une forêt ; mais il y fut bientôt pris et haché, non-seulement en pièces, mais en menus morceaux. Aussi les corbeaux eurent bientôt fait d'engloutir son cadavre.

Cependant un grand nombre de ceux qui avaient suivi ces imposteurs, sachant qu'ils avaient été séduits, et reconnaissant leur propre misère, déposèrent, d'après la pénitence qui leur avait été infligée, les croix qu'ils avaient reçues des mains de ces traîtres, les reprirent de nouveau des mains d'hommes recommandables, et accomplirent en bon ordre leur pèlerinage. Ils passèrent en Terre-Sainte et se joignirent à la compagnie du roi de France, après la délivrance de ce dernier, comme il sera dit plus bas. Or, ils assuraient que leurs maîtres leur avaient promis qu'ils délivreraient le roi de France, et que c'était pour cela qu'ils s'étaient tous croisés à l'envi. Un moine de Shirburn, le seigneur Thomas, Normand de nation, homme discret et éloquent, qui avait été envoyé à cette époque dans les pays d'outre-mer pour travailler aux affaires difficiles du roi, fut pris par les pastoureaux dont nous avons parlé précédemment et retenu pendant huit jours. Comme il ne voulut pas céder à leurs déclamations menson-

il s'agit ici repassa en France avec les levées qu'il avait faites, et trouva la mort à Montreuil en Boulenais.

gères, il fut très-grièvement bâtonné; mais s'étant échappé à grand'peine pendant la nuit, il vint trouver le roi à Winchester, et raconta fort au long audit roi tout ce qu'on vient de voir et d'autres détails encore sur leurs artifices, en présence de celui qui écrit cette histoire. Or, l'écrivain nota aussitôt fidèlement et pleinement les faits qu'il tenait de la bouche du narrateur, parce que c'était un homme digne de foi.

Or, les hommes graves et discrets ainsi que les prélats recommandables par leur sagesse, disaient que depuis le temps de Mahomet jamais aucun fléau plus redoutable n'avait menacé l'église du Christ, surtout quand la foi commençait à vaciller dans le royaume de France à cause de l'infortune qui était arrivée au roi de France.

Damiette est rasée. — Nouvelles décrétales. — Apparition d'oiseaux surprenants en Angleterre. — Le pape absout des seigneurs qu'il avait excommuniés. — Prise de Castillon en Gascogne. — L'évêque de Lincoln punit les incontinents et poursuit ses réformes. — Nouvelles de la Terre-Sainte. — Arrivée et dons du roi a Saint-Albans. — Pluie abondante. — Visitation a Saint-Albans. — L'abbé de cette communauté élude ses promesses. — Vers le même temps aussi, le soudan de Babylone, voyant que Damiette avait été deux fois la proie et la conquête des chrétiens, ordonna qu'on la rasât jusqu'au sol [1].

[1] On ne laissa subsister que la grande mosquée. Onze ans après, on combla même l'embouchure du Nil pour qu'une flotte chrétienne ne pût

A la même époque, le seigneur pape composa quelques nouvelles décrétales[1] qu'un lecteur attentif trouvera au livre des *Additamenta*.

Dans le cours de la même année, à l'époque des fruits, quelques oiseaux surprenants qui jusqu'alors n'avaient jamais paru en Angleterre, et qui étaient un peu plus gros que des alouettes[2], se jetèrent surtout sur les vergers et s'attaquèrent aux pepins des fruits, sans manger rien autre chose de ces mêmes fruits. Aussi causèrent-ils grand dégât en privant les arbres de leurs fruits. Or, ils avaient le bec croisé et s'en

pas remonter le fleuve. Mais la nouvelle Damiette ne tarda point cependant à reprendre une grande prospérité commerciale.

[1] *Voy.* l'addition XIX à la fin du volume.

[2] Guill. Wats, dans son *auctarium*, consacre une longue note à ce passage de Matt. Pâris, et transcrit, à cet égard, quelques renseignements qui lui avaient été fournis par Roger Twysden, baronnet de ses amis, lequel les avait tirés lui-même des mémoires de son grand-père. Dans l'automne de 1593, année remarquable par la multitude des fruits, une nuée d'oiseaux inconnus vint s'abattre en Angleterre. Leur plumage était varié ; le jaune et le rouge y dominaient. Ils étaient de la grosseur d'un chardonneret (*Bulfinch*). Ils avaient le bec en croix et s'attaquaient uniquement aux pepins des fruits, comme ceux dont parle ici le texte. Les mâles avaient la partie supérieure du bec recourbée ; chez les femelles, au contraire, c'était la mandibule inférieure qui revenait sur l'autre. Ces oiseaux étaient doux, se laissaient prendre et tuer sans défiance, ce qui semblait annoncer qu'ils venaient de pays où l'homme n'habitait pas. Leur chair était délicate et assez savoureuse. Après la récolte des fruits, ils disparurent. Guill. Wats remarque qu'à la suite de ces oiseaux la disette se fit sentir dans les années 1595, 1596 et 1597, tandis qu'au temps de Matt. Pâris, le prix des vivres n'augmenta qu'en 1257, c'est-à-dire six ans après la venue de ces oiseaux. Le même auteur voit dans cette espèce étrangère celle qui a été décrite par Gesner et Aldovrandus sous le nom de *loxia*. Nous laissons aux naturalistes la décision de cette question.

servaient comme de ciseaux ou de couteau pour partager les fruits. En outre, les parties de fruits qu'ils laissaient semblaient gâtées et comme empoisonnées.

Le 4 avant les calendes de juillet, le pape, au moment de quitter Gênes, s'efforça de rappeler à la paix de l'église, en leur envoyant des députés pacifiques et solennels, quelques seigneurs qu'il avait horriblement excommuniés le jour de la Cène. Parmi eux se trouvait Thomas de Savoie, à qui il désirait unir sa nièce par mariage. Dans cette sentence, le pape n'avait pas épargné Conrad. Pour fortifier davantage son parti, il donna une de ses nièces en mariage à un homme puissant, appelé le seigneur de la Tour du Pin, qui consentit à ce mariage non pas tant pour la femme en elle-même, que pour l'argent qu'elle lui apportait : car le pape faisait don avec la fille d'une somme de vingt mille marcs d'argent. Le pape fit aussi épouser à Thomas de Savoie, jadis comte de Flandre, une autre de ses nièces[1], après l'avoir absous des liens de l'excommunication qui l'enveloppaient, et en lui rendant plusieurs revenus qu'il devait recevoir de Flandre, et qui durent lui être payés dès lors intégralement et sans difficulté. Comme ces revenus, d'après la défense du pape, avaient été retenus pendant plusieurs années, tant que ledit Thomas était resté excommunié, le seigneur pape ordonna que puisqu'il était réconcilié, tout l'arriéré lui fût soldé désormais. En effet, telle était la vertu de ces noces

[1] Qu'est devenu le prétendu mariage de ce prince avec une fille de Frédéric? (*Voy.* la note à la page 572 du volume VI.)

sacrées, que de fils de colère il devint fils de grâce et vase d'élection. Mais les os de Frédéric restèrent dans l'excommunication que le pape avait prononcée, ainsi que Conrad, fils de Frédéric qui, d'après la donation de son père, s'était emparé forcément de la meilleure partie de l'empire, et s'était approprié les royaumes de Sardaigne, de Sicile, d'Apulie et de Calabre violemment et sans l'assentiment de l'église romaine. Gérald le Marseillais avec les citoyens de Marseille, les habitants de Crémone, ceux de Pavie avec leurs fauteurs et beaucoup d'autres, dont les uns avaient été excommuniés nominalement, les autres en masse le jour de la Cène, restèrent liés par la sentence. Aussi les ennemis de l'église se multiplièrent et les maux s'accrurent ajoutés aux maux.

Vers le même temps, le comte de Leicester Simon triompha, dans les pays d'outre-mer, d'une foule de Gascons ennemis du seigneur roi. Il s'empara aussi d'un certain château nommé Castillon qui servait de refuge à tous les rebelles.

A la même époque, l'évêque de Lincoln ayant fait dans son diocèse un examen, une enquête exacte et des investigations rigoureuses, força les bénéficiers à être continents et les obligea même à éloigner d'eux les femmes suspectes. Il punit les transgresseurs en les privant de leurs bénéfices, et s'efforça d'extirper les vices de son évêché. Par ses prières gracieuses et par ses persuasions austères, il entraîna et décida plusieurs clercs à recevoir les ordres et l'office sacerdotal. Il prononçait fréquemment des sermons de-

vant le peuple, y convoquait les prêtres des environs et les forçait d'y assister sous des peines fixées. Il haïssait les détestables Romains qui présentaient pour être pourvus un bref du pape, comme s'ils eussent été des serpents venimeux, et il disait que s'il leur confiait la garde des âmes, il croirait agir comme Satan. Aussi repoussait-il souvent les lettres scellées du pape, et s'opposait-il formellement à de pareilles injonctions.

Vers le même temps, au moment où les abbés Cisterciens étaient réunis en chapitre général, un certain abbé du même ordre, député du seigneur roi de France, fit donner lecture dans le chapitre d'une lettre du même roi dont voici la teneur : « Le roi de France, son épouse et le peu de serviteurs qu'ils avaient avec eux, étaient en santé corporelle tellement quellement, et attendaient la miséricorde de Dieu après tant de fléaux. Or, ce qui leur faisait concevoir de bonnes espérances, c'était la discorde terrible, la guerre, la colère et la haine inexorables qui divisaient les deux plus puissants soudans des Sarrasins, à savoir le soudan de Babylone et le soudan d'Alep qui se mordaient mutuellement. Or, ledit roi demeurait alors à Césarée, et fortifiait cette ville sur le conseil des Templiers et des Hospitaliers. »

Cette même année, pendant l'octave de la nativité de la bienheureuse Vierge, le seigneur roi se rendit à Saint-Albans. A son entrée dans l'église, il offrit, selon sa coutume, trois pièces de soie, et celles-ci, avec les autres précédemment offertes, formaient un total

de trente pièces. En outre, il offrit cette fois deux colliers très-précieux et voulut qu'on les attachât fortement à la châsse avec des clous pour éterniser sa mémoire. Il quitta Saint-Albans après y avoir demeuré pendant trois jours.

Dans la nuit de la Saint-Lambert, c'est-à-dire la nuit du dimanche, les ténèbres devinrent si épaisses, qu'il semblait qu'on pouvait les toucher, et la pluie tomba avec tant d'abondance, que les cataractes du ciel paraissaient s'être entr'ouvertes et les nuages prêts à descendre sur la terre pour l'engloutir.

Dans cette même année, vers la fête de saint Michel, le seigneur Thibauld, prieur de Hurley, et le seigneur Jacques, sous-prieur de l'église de Saint-Augustin à Cantorbéry et chapelain du seigneur pape, firent savoir par lettres aux moines de Saint-Albans qu'ils viendraient à Saint-Albans pour y exercer visitation, selon qu'il avait été décidé à Saint-Sauveur de Londres. Un délai fut demandé au nom du couvent dans l'église de Sainte-Marie à Southwark, jusqu'au premier jour de dimanche avant le jour de la Toussaint : ce qui fut accordé par les visitateurs susdits, qui s'étaient proposé et avaient manifesté l'intention d'arriver le jour de la Saint-Denis. Sur ces entrefaites, le seigneur abbé de Saint-Albans promit qu'on dresserait d'une manière louable, avant leur arrivée, l'état de tout ce qui était susceptible de réforme, et que lui-même, sans nul doute, dans la suite des temps, corrigerait tout ce qui devait être corrigé ; ce qui eut lieu par compromis afin que rien

ne fit naître l'ombre d'une plainte qui pût causer scandale. Les deux visitateurs étant donc arrivés au jour fixé, le sous-prieur prononça le lendemain un sermon dans le chapitre; ensuite il fit donner lecture de son bref authentique puis des statuts arrêtés dans le chapitre provincial tenu à Londres, lesquels étaient salutaires et fort nécessaires à l'ordre monastique, comme on peut le voir au livre des *Additamenta* [1] où ces statuts sont rapportés pleinement. Comme ils ne trouvèrent aucun sujet de mécontentement, quoiqu'ils eussent examiné soigneusement chacun des moines qui en fut requis, il se retirèrent en paix après être restés quatre jours. Or, quelques-uns des moines de l'église de Saint-Albans furent envoyés pour visiter Saint-Edmond et d'autres monastères. Pour l'abbé de Saint-Albans Jean second, il satisfit au couvent sur tout ce qu'il avait promis avant la visitation de corriger après, de la même manière que son prédécesseur l'abbé Guillaume avait satisfait, alors qu'il devait être visité par l'abbé de Boxley et par l'abbé de Bekeham, en vertu de l'autorité papale.

C'est-à-dire que ni l'un ni l'autre ne satisfit bien. En effet, l'abbé Jean avait promis au couvent, entre autres choses, qu'il s'abstiendrait absolument de prendre son général [2] ou ses pitances, droit que, le premier de tous ses prédécesseurs, il avait levé pour

[1] *Voy.* l'addition XX à la fin du volume.

[2] Il s'agit probablement des mets que l'abbé se faisait donner en sus de la portion assignée à chaque frère.

sa chambre, à moins qu'il ne mangeât dans le réfectoire ou dans la galerie adjacente[1], avec ses compagnons ; et qu'il rendrait intégralement les pitances que l'abbé Guillaume, son prédécesseur, avait enlevées aux frères infirmes, et dont il avait affecté le prix à son vin. Mais quand la visitation fut achevée, comme on ne lui rappela aucune de ses promesses, il ne songea nullement à les mettre à exécution.

La haine du pape contre Conrad prive Louis IX du secours des croisés. — Grave accusation intentée a Philippe Luvel. — Dédicace de l'église de Hales. — Arrivée du comte de Leicester avec Guy de Lusignan. — Grande tempête. — Orage et inondation extraordinaire. — La reine d'Écosse retourne en France. — Tournoi célébré a Rochester. — Coup d'oeil sur l'année 1251. — Dans le cours du même temps, bien que Conrad eût acquis la faveur et l'affection de beaucoup d'impériaux, parce qu'il descendait d'une race généreuse par sa mère, fille du noble roi de Jérusalem Jean, et bien que son frère Henri, neveu du seigneur roi, fût très-gracieusement aimé par tous les seigneurs féaux de son père, tant à cause de l'innocence de son âge que de sa bonne mine et de l'illustration de sa naissance, le seigneur pape, s'inquiétant peu de cela, ordonna que des prédications solennelles et générales fussent faites dans les

[1] *Oriolum* (texte *hic*). *Alower gallery*, *oate-house*. Dans la *Vie des abbés*, Matt. Pâris donne à ce mot le sens de portique, et c'est aussi la signification du vieux mot français *oriol*.

pays de Brabant et de Flandre, pour que les fidèles du Christ attaquassent, à main armée, les châteaux de l'infidèle Conrad, promettant une récompense merveilleuse, c'est-à-dire la rémission de tous les péchés, et cela plus amplement que s'il se fût agi de faire un pèlerinage en Terre-Sainte; car si quelqu'un prenait la croix contre Conrad, non-seulement le croisé, mais encore le père et la mère du croisé devaient obtenir le pardon de tous leurs péchés. Vers le même temps, comme le seigneur roi de France supportait, à Césarée, de grandes tribulations et un manque absolu de toutes les choses nécessaires, il adressa à sa mère, à ses frères et à tous ses féaux, une lettre faite pour exciter les larmes et la pitié, les suppliant instamment de lui envoyer promptement, à lui qui souffrait tant de calamités pour l'église universelle, un secours efficace en chevalerie, provisions et argent. A cette nouvelle, la dame Blanche, qui tenait les rênes du royaume de France, avec plus de force que n'en a une femme, fit convoquer tous les nobles du royaume pour qu'ils délibérassent soigneusement à ce sujet. Pendant leur délibération, les seigneurs commencèrent à murmurer en grande colère, et à dire : « Quand le seigneur « pape suscite ainsi des guerres nouvelles et intestines, quand il excite, dans les pays chrétiens, les « chrétiens contre les chrétiens, quand il fait prêcher une nouvelle croisade contre des hommes « soumis à Dieu, pour augmenter son domaine, il « est cause que l'on oublie notre seigneur le roi,

« qui souffre tant d'opprobres et tant d'adversités « pour le siége chrétien, et qu'on n'a point souci « de le secourir. » En effet, la susdite prédication s'était déjà répandue dans les contrées de France. C'est pourquoi Blanche, irritée parce que de justes causes donnaient lieu à ces murmures, ordonna que l'on mît la main, en son nom, sur les terres et les possessions des croisés, et dit : « Que « ceux qui combattent pour le pape, soient entre- « tenus aux frais du pape ; qu'ils s'en aillent pour ne « plus revenir. » De plus, les seigneurs voisins, sur les terres desquels la prédication susdite avait produit des croisés, firent la même chose, en sorte que la prédication tomba en discrédit, et que les croisés furent détournés de cette entreprise. Les Prêcheurs et les Mineurs, qui avaient été les promoteurs de ce soulèvement, furent aussi très-sévèrement réprimandés à cet égard par les seigneurs, qui leur dirent : « Nous bâtissons pour vous des églises et des « maisons ; nous vous élevons, nous vous recueillons, « nous vous donnons habits et aliments. De quelle « grande utilité le pape est-il pour vous? il vous « vexe, il vous tourmente, il fait de vous ses tonloiers ; « il vous rend odieux à vos bienfaiteurs. » Mais ceux-ci leur répondaient : « Nous y sommes forcés en « vertu de l'obédience. » Aussi désormais le seigneur pape, rougissant à juste titre, s'efforçait de traiter de la paix.

Dans le cours de cette même année, vers la fête de saint Michel, Philippe Luvel, clerc, qui avait passé

du sénéchalat du comte de Winchester au service du seigneur roi, et qui avait été chargé de la garde des Juifs, fut grièvement accusé par-devant le seigneur roi, et ses adversaires affirmèrent qu'à l'époque où il avait été envoyé dans les pays du nord, avec Nicolas de Saint-Albans, clerc, pour imposer des taxes aux Juifs, il avait reçu secrètement d'un certain Juif fort riche une vaisselle très-précieuse, pour qu'il l'épargnât dans le taillage du roi, et qu'il avait reçu semblablement d'autres Juifs des présents secrets, pour qu'il épargnât ceux-ci et chargeât ceux-là, au détriment du roi et à la violation de sa foi. Aussi le roi, grandement irrité, ordonna qu'on traitât fort sévèrement ledit Philippe, jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction pour une transgression si criante. Alors Philippe, homme rusé et circonspect, demanda humblement conseil et assistance, dans une si grande tribulation, au seigneur Jean Mansel, principal conseiller du roi. Jean, ayant donc pitié de lui, parce qu'il l'avait appelé au service du seigneur roi, avec l'intention de l'élever plus haut, s'interposa si efficacement, qu'il rentra en grâce auprès du roi, après avoir payé, à ce qu'on prétend, la forte somme de mille marcs; mais il n'en fut pas moins privé de son office de bailli, et grandement vergogné.

Cette même année, aux nones[1] de novembre, c'est-à-dire la veille de saint Léonard, le comte Richard fit dédier solennellement et magnifiquement l'église de Hales, qu'il avait fondée à grands frais et dont il avait

[1] *Nono*. Evidemment *nonis* (5 novembre).

construit les édifices, selon le vœu qu'il avait fait en mer, lorsqu'à son retour de Gascogne il fut assailli d'une tempête menaçante, et aborda à grand'peine dans un port de Cornouailles. Or, étaient présents à la susdite dédicace le seigneur roi, la reine et presque tous les seigneurs et prélats d'Angleterre; les évêques étaient au nombre de treize, et célébrèrent tous la messe, le jour de la dédicace, chacun à un autel particulier. L'évêque de Lincoln chanta solennellement la grand'messe au maître-autel. C'était un dimanche, et les seigneurs festoyèrent splendidement et en bel ordre, avec les évêques et les autres assistants qui pouvaient manger de la viande. Les religieux dînèrent à part, et furent servis en grande abondance de poissons de toute espèce. Il y avait là plus de trois cents chevaliers. Or, si je voulais décrire pleinement la somptuosité de cette fête et de ce repas solennel, on m'accuserait peut-être de dépasser les limites de la vérité. Toutefois, pour que je n'insérasse rien de faux dans ce livre, le comte me déclara, à moi Matthieu Pâris, qui désirais avoir des renseignements à cet égard, et cela en m'en donnant l'assurance formelle, que, tous frais comptés, il avait dépensé à la construction de cette église dix mille marcs. Il ajouta même cette parole mémorable, ou pour mieux dire recommandable : « Plût à Dieu que j'eusse dépensé aussi sagement et « aussi salutairement tout l'argent que j'ai dépensé « au château de Wallingford. »

Vers le même temps, le comte de Leicester Si-

mon, accompagné de sa femme, et amenant avec lui Guy, comte de Lusignan, troisième frère utérin du seigneur roi, s'embarqua à Wissand, pour repasser en Angleterre. La navigation fut d'abord prospère, et déjà il touchait au port, lorsque le vent ayant changé et étant devenu contraire, il fut repoussé à grand péril et rejeté à Wissand. Lorsque les habitants virent les voyageurs sortir de leur vaisseau, et rentrer dans l'hôtel qu'ils occupaient précédemment, il y en eut qui dirent en plaisantant : « Les frères du roi « abondent outre mesure, eux qui viennent vides en « Angleterre, et qui y affluent pour y être remplis. « C'est une superfluité que la mer a rejetée. » Mais cela fut dit par manière de raillerie, selon la coutume des Français. Les deux comtes, ayant donc attendu un vent plus favorable, abordèrent heureusement au port de Douvres. Or, le comte de Leicester Simon avait laissé en Gascogne ses féaux, pour soutenir vigoureusement la guerre, et repousser puissamment les attaques des Gascons. Lorsque le seigneur roi fut instruit de leur arrivée, il vint joyeusement à leur rencontre pour faire honneur au comte son frère, et nullement à cause du comte de Leicester. Il avait ordonné à beaucoup de seigneurs et aux citoyens de Londres d'aller au devant de son frère, avec allégresse et solennité, et de le recevoir avec louanges et liesse. Mais lorsque ledit Guy eut rempli ses coffres, qui étaient vides, il retourna chez lui fort enrichi.

Dans le cours de cette même année, à savoir pendant l'été, le jour de saint Dunstan, un brouillard,

qui s'éleva de grand matin, sembla obscurcir le monde entier, tant à l'orient qu'à l'occident, tant au midi qu'au nord, et l'on entendit le tonnerre, qui était encore fort éloigné et qui s'annonçait par des éclairs. Vers la première heure, le tonnerre se rapprocha au milieu des éclairs, et un coup plus épouvantable que les autres, comme si le ciel tombait sur la terre, porta, par son fracas soudain, un effroi terrible dans les oreilles et dans les cœurs de tous ceux qui l'entendirent. La foudre tomba de ce coup sur l'appartement de la reine, où elle se trouvait alors avec ses fils et les gens de son service, réduisit en cendres et jeta à terre une cheminée, et ébranla toute la maison. Dans la forêt voisine de Windsor, elle abattit ou fendit et déchira trente-cinq chênes. Elle détruisit moulins et meuniers, bergeries et pâtres, tuant même quelques laboureurs et voyageurs, enfin causa aux mortels beaucoup de dommages, que nous, qui donnons ces détails, n'avons ni entendus ni vus. La foudre tomba aussi sur le lavoir de Saint-Albans, qu'elle brûla, et en d'autres endroits, mais ne causa pas grand dégât au monastère proprement dit. Cependant les traces en restèrent sur les murailles pendant plusieurs années. Il se passa en cette occasion un fait surprenant et digne de remarque. Ce même jour, quelques frères Prêcheurs ou Mineurs qui avaient été reçus à Saint-Albans, comme la chose a lieu presque tous les jours, pour loger ou dîner, n'ayant pas voulu rester malgré les instances du moine chargé, selon l'usage, de

les recevoir et de fournir à leurs besoins, lequel les pressait de ne pas continuer leur route, et étant sortis du bourg, quoique l'orage n'eût point cessé, virent venir à eux, sur la route qui sert de grand chemin et qui est foulée par les hommes et les chariots, une trace lumineuse ayant la forme d'un glaive hors du fourreau, mais qui se repliait et était suivie sans interruption par le tonnerre, avec un murmure horrible. Ceux-ci, se jetant de côté, firent le signe de la croix et se mirent à invoquer l'Esprit saint et à réciter avec crainte et dévotion le *Veni Creator, spiritus,* et ce qui suit. La foudre et l'éclair restèrent sans force, et le feu, ainsi que l'éclair et le tonnerre, passa à côté d'eux sans leur faire aucun mal.

Dans le cours de cette même année, c'est-à-dire au temps de l'équinoxe, la mer, dépassant ses limites ordinaires, causa des dégâts considérables sur les côtes d'Angleterre: or elle occupa sur ses rivages un espace de six[1] pieds au delà des bornes qu'on lui avait toujours vues.

Vers la fête de saint Michel, la reine d'Écosse, veuve du roi Alexandre et fille d'Enguerrand de Coucy, voulant visiter sa patrie et ses parents, quitta l'Écosse pour retourner en France, après qu'on lui eut assigné sur le royaume d'Écosse la portion qui lui revenait, c'est-à-dire un revenu de sept mille marcs. S'étant arrêtée à moitié route, et étant venue vers le seigneur roi pour le saluer, celui-ci la combla

[1] *Sex*. Nous lirions volontiers *sexaginta*.

d'honneurs et de présents, selon sa coutume constante d'enrichir et d'honorer tous les étrangers. Il la pria de revenir, sans aucun délai fâcheux, quand elle serait appelée pour assister aux noces de son fils Alexandre second, que les nobles d'Écosse avaient élevé à la royauté.

Cette même année, le jour de la fête de la Conception de la bienheureuse Vierge, un tournoi à outrance[1] eut lieu à Rochester, entre les Anglais et les étrangers. Les étrangers furent honteusement maltraités dans cette rencontre, et comme ils fuyaient ignominieusement vers la ville, pour y trouver un refuge, ils tombèrent de nouveau dans un parti d'é-

[1] Pour désigner ce genre de combat, qu'entraînait fréquemment la jalousie réciproque des Anglais et des étrangers, Matt. Pâris se sert de différentes expressions : *torneamentum quasi hostile* (page 572 du texte), *nimis cruentum* (page 492), *aculeatum* dans le passage qui nous occupe. Il est évident que dans ce dernier cas il s'agit d'un tournoi *à fer esmoulu et à outrance*, c'est-à-dire d'un combat où les deux partis en venaient aux mains avec des armes offensives, comme en temps de guerre et contre des ennemis. Or, nous regardons les deux autres dénominations comme équivalant à celle-ci, et nous n'admettons pas la distinction quelque peu subtile de Ducange qui voit dans *aculeatum* plus que dans *quasi hostile*. (Dissert. VII sur l'*Histoire de saint Louis*.) Ces combats où le gage de bataille était outré avaient lieu devant des juges nommés et choisis par les deux partis, et sous des conditions dont on demeurait réciproquement d'accord. Souvent il y avait des combats singuliers de cette nature qui, ainsi que les combats généraux, ne se terminaient que par la mort, la fuite ou l'aveu du vaincu. L'acharnement que les chevaliers mettaient à s'acquitter noblement de leur vœu *d'emprise* rendaient ces combats fort dangereux, bien qu'on s'y servît plutôt de bâtons et de masses que de lances et d'épées. Dans un de ces tournois à outrance, Robert de Clermont, fils de saint Louis, reçut tant de coups de masse, dit Fauchet, que le reste de sa vie il s'en porta mal.

cuyers qui venait à leur rencontre, et qui les dépouilla et martela bellement à coups de bâton et de massue. C'est ainsi qu'ils rendirent avec usure les horions qu'ils avaient injurieusement reçus à Brackley. Aussi la colère et la haine s'accrurent entre les Anglais et les étrangers, et prirent de jour en jour, par la suite, une violence formidable.

Ainsi se passa cette année, qui fut suffisante, ou pour mieux dire abondante en fruits de la terre et des arbres, quoiqu'elle eût été orageuse et troublée par d'effrayants coups de tonnerre. Pour le seigneur pape et la cour romaine, elle fut laborieuse, coûteuse et périlleuse, à cause de leur retour de Lyon en Italie; pacifique, mais d'une manière suspecte et douteuse, pour la France et l'Angleterre; peu sûre pour les Romains, pour les Italiens, pour les Germains, pour les Siciliens, pour les Apuliens et les Calabrais, qui avaient perdu leur chef et étaient encore sans tête; sanglante pour la Dacie; inquiétante et menaçante pour l'Écosse, dont le roi était un enfant, selon ce que Lucain dit, en parlant du grand Pompée :

« L'âge du tyran du Nil doit justement inspirer des soupçons; car la « bonne foi pour être ferme exige des années mûres... »

Or, cet enfant ne pouvait que se taire et trembler [1], exposé qu'il était aux oscillations de la fortune.

LE ROI D'ANGLETERRE CÉLÈBRE A YORK LES FÊTES DE

[1] *Sub ocillo fortunæ tacitus et tremebundus*. Ces derniers mots, quoique écrits en forme de vers et en ligne, doivent se rapporter au roi d'Écosse. Nous ne répondons pas du sens de ce passage peu important d'ailleurs.

NOEL. — LE ROI D'ÉCOSSE REÇOIT LE BAUDRIER MILITAIRE DES MAINS DU ROI D'ANGLETERRE. — IL ÉPOUSE SA FILLE MARGUERITE ET LUI FAIT HOMMAGE. — RÉCLAMATION DU COMTE-MARÉCHAL DANS CETTE CIRCONSTANCE. — DESCRIPTION DU REPAS NUPTIAL. — L'an du Seigneur 1252, qui est la trente-cinquième année du règne du seigneur roi Henri, le même seigneur roi se trouva à la naissance du Sauveur à York, pour s'y occuper du mariage de sa fille Marguerite, qui était en âge nubile [1], avec Alexandre, roi d'Écosse, et pour que les noces fussent célébrées comme il convenait entre si grands personnages. Or, une foule nombreuse, tant du clergé que de la chevalerie des deux royaumes, s'était réunie à York, pour que la sérénité d'un mariage si éclatant brillât davantage et s'étendît plus loin. Le seigneur roi d'Angleterre et la reine s'y trouvèrent donc, avec beaucoup de seigneurs qu'il serait trop long de désigner par leurs noms. Il y avait aussi le roi d'Écosse et la reine sa mère, qui avait été rappelée à cette occasion des pays d'outre-mer. Elle était accompagnée, non-seulement de seigneurs écossais, mais encore de beaucoup de nobles de France, son pays natal, qu'elle avait ramenés avec elle. Car comme elle avait reçu, ainsi que c'est l'usage pour les reines veuves, le tiers des provenances du royaume d'Écosse, ce qui montait à quatre mille marcs et plus, sans compter les autres possessions qu'elle te-

[1] *Æstate jam*. Nous ajoutons *matura*. Le mot est omis ici aussi bien que dans l'édition de 1571.

nait de la libéralité de son père Enguerrand, elle marchait pompeusement, en splendide et nombreuse compagnie. Lorsque tous furent arrivés à York, tous ceux qui étaient venus avec le roi d'Écosse se logèrent dans une seule et même rue, sans se mêler aux autres, pour plus de précaution. Tandis que certains officiers des seigneurs, ceux que nous appelons maréchaux, préparaient des logements pour leurs maîtres, ils entrèrent en dispute et en vinrent aux mains, d'abord avec les poings, ensuite à coups de masse, et enfin d'épée. Quelques-uns d'entre eux furent grièvement blessés; il y en eut même un de tué; parmi les blessés, plusieurs n'en relevèrent pas; mais les deux rois, au moyen des gardiens qu'ils avaient établis à York, et qui étaient gens discrets et modérés, apaisèrent prudemment les prétentions tant des maîtres que des serviteurs. En outre, les gens de l'archevêque, pour que le défaut de logements n'engendrât pas de querelles, pourvurent convenablement, autant que les circonstances le permettaient, à ce que tous fussent logés : car les arrivants excédaient le nombre des logements.

Le jour de la naissance du Seigneur, le seigneur roi ceignit à York le baudrier militaire au roi d'Écosse, et créa avec lui vingt chevaliers novices, qui reçurent tous en dons des vêtements précieux et richement travaillés, comme il convenait à des novices de si haute noblesse.

Le lendemain de la naissance du Seigneur, c'est-à-dire le jour de saint Étienne, le roi d'Écosse épousa

la fille du seigneur roi d'Angleterre : comme le peuple se pressait en désordre et s'accumulait en foule, pour mieux voir et considérer la magnificence de ce mariage, la solennité de la célébration nuptiale fut faite de grand matin, secrètement et avant l'heure attendue. En effet, il y avait alors à York tant de diversités de peuples, une multitude si nombreuse de seigneurs anglais, français et écossais, une si grande foule de chevaliers parés d'habits somptueux, et fiers des riches étoffes de soie aux couleurs changeantes[1] dont ils étaient couverts, que si l'on décrivait pleinement cette pompe séculière et ce luxe vaniteux, on ferait naître l'étonnement et l'ennui dans les oreilles des auditeurs ; car mille chevaliers et plus, vêtus de ces étoffes de soie, que nous appelons vulgairement cointises, assistèrent à ces noces, du côté du roi d'Angleterre, et le lendemain, ayant quitté ces habits, se représentèrent à la cour en robes[2] nouvelles. Du côté du roi d'Écosse, soixante chevaliers et plus, convenablement parés, et beaucoup d'autres, aussi richement ornés que les chevaliers, se montraient aux regards de l'assemblée.

Le roi d'Écosse fit donc hommage au roi d'Angleterre, à raison du tènement qu'il tient du seigneur roi d'Angleterre et qui fait partie du royaume d'Angleterre, comme le Lothian et autres pays. Mais

[1] *Ornamentis transformatis*. Nous doutons du sens ; peut-être étoffes rayées ou mi-parties. *Transformatus* n'est pas dans Ducange ; mais il se rapproche de *transgulatus* ou simplement *stragulatus*.

[2] *Nobis* n'a aucun sens, nous lisons *robis*.

quand on demanda au roi d'Écosse de jurer hommage, fidélité et allégeance à son seigneur le roi d'Angleterre, à raison du royaume d'Écosse, ainsi qu'avaient fait ses prédécesseurs envers les rois d'Angleterre, comme la chose est mentionnée évidemment en plusieurs endroits de ces chroniques, le roi d'Écosse répondit qu'il était venu pacifiquement en ce lieu, pour l'honneur du roi d'Angleterre et sur son appel, à l'effet de s'unir à lui moyennant la jonction matrimoniale, et non point pour lui répondre sur une question si ardue. Il ajouta qu'il n'avait point délibéré pleinement à cet égard avec ses seigneurs, et n'avait point tenu conseil compétent, comme l'exigeait une affaire si importante. Quand le seigneur roi eut entendu cette réponse, il ne voulut pas obscurcir par aucun trouble une fête si sereine, et molester un roi si jeune et si nouvellement marié, lequel surtout était venu en grande joie, sur son appel, pour épouser sa fille ; mais il garda le silence, et dissimula pour le moment.

A l'occasion de ces noces et de la réception du roi en chevalerie, le comte-maréchal[1] réclama instamment l'exercice de son droit et de la coutume antique, c'est-à-dire qu'il demanda comme un droit qu'on lui remît le palefroi du roi d'Écosse, tout harnaché, non par concupiscence ou comme salaire, mais afin que l'antique coutume usitée en pareille circonstance ne

[1] Il s'agit ici, sans nul doute, de Roger Bigod, comte de Norfolk, grand maréchal d'Angleterre depuis l'extinction des comtes de Pembroke.

pérît pas en son temps par son insouciance. On lui fit réponse que le roi d'Écosse n'était pas soumis à une pareille exaction, parce qu'il était libre, s'il lui plaisait, de se faire armer chevalier par tout autre prince catholique ou par quelqu'un des seigneurs de son royaume; mais que, par révérence et par honneur pour un si grand prince, son seigneur, son voisin et son beau-père, il avait préféré recevoir le baudrier militaire dudit roi d'Angleterre plutôt que de tout autre. Aussi le seigneur roi ayant ordonné que ce jour de fête ne fût pas troublé, toute discussion fut apaisée.

Les deux rois, leurs seigneurs et vassaux, s'étant donc assis à table, célébrèrent en grande allégresse les fêtes de Noël. Or, si je détaillais pleinement l'abondante diversité des mets, la variété des vêtements de rechange, le spectacle agréable des jongleurs frappant dans leurs mains, la multitude des convives, mon récit hyperbolique serait un sujet d'ironie pour les cœurs et les oreilles de ceux qui n'assistaient pas à cette fête. Mais pour ne citer qu'un trait qui fasse comprendre le reste par comparaison facile, l'archevêque donna pour ce repas plus de soixante bœufs de pâturages, qui servirent seulement d'entrée et formèrent le plat fondamental. Tous festoyaient donc, tantôt avec l'un des deux rois, tantôt avec l'autre, qui tous les deux faisaient préparer à leurs convives des repas délicats; en sorte que les mortels goûtaient tout ce qu'on peut goûter de joie courte et éphémère dans ce monde, qui n'est qu'un vain théâtre. Tous les conviés mangèrent aussi pendant quelques jours à la table de l'ar-

chevêque, qui était comme le prince du Nord, et qui se montrait pour tous un hôte généreux, ouvrant à tous un sein secourable dans leurs besoins et nécessités. Tantôt il fournissait des logements à ceux qui n'en avaient pas, tantôt du fourrage aux chevaux, tantôt de la vaisselle en tout genre, tantôt du bois pour entretenir les feux, tantôt de l'argent en pur don : enfin il suppléait largement à tous les besoins, en sorte que, dans cet avent du Seigneur, il sema sur un rivage stérile, en présents d'or, d'argent et de soie, quatre mille marcs, qu'il ne moissonna jamais dans la suite. Mais il était obligé, en cette occasion, de faire ces dépenses, pour conserver l'intégrité de sa renommée et pour fermer la bouche aux malveillants.

Célébration de la fête de saint Édouard a Londres. — Réconciliation de Philippe Luvel avec le roi. — Gardiens donnés a la reine d'Écosse. — Vent très-violent. — L'évêque de Rochester extorque aux bénéficiers de son diocèse la cinquième partie de leurs revenus. — Mort de Nicolas de Sanford. — Le pape engage le roi a accomplir son voeu de pèlerinage. — Le pape fortifie son parti en augmentant le nombre des cardinaux. — Premiers buffles vus en Angleterre. — Tandis que ces choses se passaient magnifiquement dans les pays du nord de l'Angleterre, le seigneur évêque d'Ély et les abbés de Westminster et de Waltham [1], d'après les instructions du seigneur roi, qui ne voulait pas paraître oublier saint Édouard, célé-

[1] *Walterus*. Évidemment *Waltham*.

brèrent magnifiquement, en son lieu et sur son ordre, la fête de saint Édouard à Londres, c'est-à-dire à Westminster, et présidèrent aux solennités dans l'église et aux festins dans le palais.

Pendant que les fêtes des réjouissances nuptiales duraient encore, et que toutes les pensées et les intentions se ressentaient des restes de la fête, Philippe Luvel, clerc, homme rusé et éloquent, supplia humblement le nouveau roi d'Ecosse, tout récemment marié, d'adresser pour lui des prières qui pussent apaiser la colère du roi contre lui, et la changer en bienveillance. Or, ledit Philippe connaissait déjà dès longtemps le roi d'Écosse, et avait eu pour grands amis le père et la mère dudit roi. En effet, lorsqu'il était sénéchal du comte de Winchester dans le Galloway, qui est, comme on sait, du domaine dudit comte, et lorsqu'il y séjournait, il avait offert maintes fois des présents honorifiques au roi et à la reine d'Écosse, et à leurs familiers. Aussi, le nouveau roi, cédant à la demande de Philippe, et saisissant un moment favorable, s'agenouilla devant le seigneur roi d'Angleterre, qui voulut le relever; mais lui se refusa à quitter cette humble posture, et joignant les mains, commença par prononcer ces paroles bien capables d'émouvoir le cœur dudit roi d'Angleterre et d'exciter des larmes de piété et de joie chez la plupart des assistants; il lui dit donc : « Messire roi, « votre sérénité sait que bien que je sois roi, et créé « chevalier par votre munificence, je ne suis qu'un « enfant sans âge et sans science, et de plus qu'un

« orphelin ; puisque mon père est mort, et que ma « mère, retournant dans son pays natal, qui est éloi- « gné et en outre-mer, m'a laissé encore si jeune, et « n'est revenue que sur votre appel. Je vous adopte « donc dès aujourd'hui et désormais pour père ; je « souhaite même que vous me teniez lieu et de père et « de mère, et que vous fournissiez à mon insuffisance « vos conseils et votre patronage paternel. » Comme le seigneur roi, pouvant à peine retenir ses larmes, lui répondait : « Bien volontiers, » avec un sanglot étouffé, cet enfant, qui ne parlait pas en enfant, reprit la parole et dit : « J'éprouverai donc aujourd'hui « et je saurai par expérience, puisque vous m'écoutez « avec faveur, si vous mettrez à exécution le premier « désir que je forme. Il s'agirait de remettre toute « offense à Philippe Luvel, qui jadis et maintes fois « a traité honorablement mon père, ma mère et moi- « même, et de le rappeler dans votre ancienne fa- « miliarité; car j'ai appris par gens dignes de foi « qu'il a été accusé injustement : en effet, depuis « longtemps on le reconnaît pour un féal; il a été « fort utile au comte de Winchester, dans les affaires « importantes : il est propre aussi à vos conseils et à « votre service. » Les assistants ayant donc joint à cette demande des instances favorables, le roi y consentit bénévolement. Or, celui qui conseilla et dirigea le plus efficacement toute cette affaire, ce fut Jean Mansel.

Les solennités nuptiales étant donc terminées, le roi d'Écosse, après avoir pris civilement congé, se

retira pour retourner dans ses états avec la reine sa nouvelle épouse. Le seigneur Robert de Norham, maréchal de l'hôtel du seigneur roi, et le seigneur Étienne Bauzan, tous deux chevaliers, furent commis à veiller très-soigneusement sur ladite reine, et à former son caractère en tout bien; et on leur adjoignit une noble dame, douée de toute honnêteté, nommée Mathilde, qui avait été laissée veuve par le second Guillaume de Canteloup, ainsi que quelques autres hommes discrets et enjoués. Le seigneur roi d'Angleterre promit aussi au roi d'Écosse de lui envoyer un conseiller discret et féal, qui traitât prudemment, de concert avec les grands du royaume, les affaires qui intéresseraient tant le roi que la reine.

Cette même année, c'est-à-dire à l'octave de l'Épiphanie, pendant le jour et dans la nuit qui suivit, Éole, furieux et irrité, fit souffler Africus[1], au grand dommage de plusieurs. Ce vent, se déchaînant avec un horrible mugissement et une impétuosité violente, repoussa du rivage les flots de la mer, enleva les toits des maisons, dont plusieurs furent abattues, déracina complétement les arbres les plus gros, ou les déchira en enlevant leurs feuilles, priva[2] les églises de leurs toitures, faites en plomb bien travaillé, submergea dans les flots de grands navires, ceux même qui étaient le plus solidement construits, enfin causa en beaucoup d'endroits des dommages irréparables, et

[1] Le vent du sud-ouest.

[2] *Decalcavit*. Peut-être *decalvavit*.

s'ils furent grands sur la terre ferme, il est constant qu'ils furent dix fois plus grands sur la mer en furie. Pour ne pas parler des autres inconvénients et dégâts, nous avons jugé à propos d'en raconter quelques-uns, que nous avons connus et éprouvés. Dans le port de Winchelsey, qui est si utile aux Anglais, mais surtout aux habitants de Londres, les flots de la mer, comme indignés et furieux d'avoir été repoussés la veille, couvrirent les rivages voisins, engloutirent les moulins et les maisons, et emportèrent une foule d'hommes noyés. Et pour parler clairement des autres événements inattendus qui arrivèrent ailleurs, le vent déracina dans le cimetière de Saint-Albans, trois chênes, dont chacun n'aurait pu être embrassé par trois hommes ensemble, et déchira violemment le feuillage d'autres arbres. Le jour de la fête de saint Valentin, le seigneur roi arriva à Londres.

Cette même année, qui était la première année de sa création, l'évêque de Rochester, encore nouveau en dignité, obtint, à la grande surprise de plusieurs, de la cour romaine où il était connu, parce qu'il y avait été longtemps le procurateur du seigneur roi, le pouvoir d'extorquer aux bénéficiers de son évêché la cinquième partie de leurs revenus pendant cinq ans, quoique ledit évêque, en vertu d'une indulgence du pape, eût retenu les anciens revenus qu'il possédait avant d'être promu à l'épiscopat. En effet, il était dans la nécessité, à ce qu'il prétendait, de relever son mince évêché de la pauvreté où il était tombé; et c'était un opprobre à ses yeux que son évêché fût ré-

puté le plus pauvre entre tous les évêchés d'Angleterre, et qu'il fût déjà surpassé par celui de Carlisle. Or, il exigea qu'on lui fournît la somme susdite, non point d'après estimation des biens ecclésiastiques faite par ceux de sa juridiction, mais d'après les provenances (?) des biens ecclésiastiques, de quelque nature qu'elles fussent.

Vers le même temps, c'est-à-dire le 10 avant les calendes de février, mourut Nicolas de Sanford, chevalier. Or, il est convenable de perpétuer le souvenir de sa mort dans ce livre, non point à cause de ses richesses, mais à cause de sa vaillance. Sa mort fut le résultat, comme nous l'avons dit, de la douleur qu'il ressentit en perdant son illustre sœur Cécile.

A la même époque, le seigneur pape adressa au seigneur roi d'Angleterre une lettre persuasive et efficace, pour que le même roi prît vigoureusement les armes à l'effet de secourir la Terre-Sainte, sans aucun délai fâcheux, et fournît subside opportun et empressé au seigneur roi de France, qui attendait des secours. Il lui recommandait, dans le cas où il ne le voudrait pas, de ne point empêcher du moins que les autres, qui étaient prêts et bien disposés, passassent la mer et accomplissent leur pèlerinage. Or, cette clause finale fut ajoutée parce que le roi avait retardé certains seigneurs, à leur perte et grand dommage, au moment où ils étaient prêts à se rendre en Terre-Sainte. Aussi, le seigneur roi, pour obtempérer au désir et au conseil du pape, extorqua aux juifs tout ce

que ces malheureux possédaient ostensiblement, non-seulement leur raclant la peau et les écorchant, mais encore les éventrant. Enfin, dans la soif de l'or, qui le gonflait comme un hydropique, il enleva avec tant de cupidité talents, plaques, ou joyaux, tant aux chrétiens qu'aux juifs, qu'un nouveau Crassus paraissait ressuscité d'entre les morts.

Aux approches de la saison du printemps, afin que l'église respirât avec la sérénité de l'année, le seigneur pape, que les habitants de Pérouse avaient reçu honorablement, parce qu'ils comptaient gagner beaucoup à son séjour parmi eux, créa sept cardinaux à Pérouse. Et comme il avait déjà marié ses nièces très-pompeusement et très-somptueusement, il se proposa encore, pour fortifier davantage son parti, d'unir par mariage une de ses nièces à Henri, fils de Frédéric et neveu du roi d'Angleterre, afin que le même Henri devînt comme le fils adoptif du pape, fût protégé sous les ailes de l'église, fût relevé complétement de la sentence qui le liait, et pût jouir d'une paix profonde. Mais lorsque les grands de l'empire apprirent cela, ils conçurent une indignation violente de ce que le pape osait proposer un mariage si disproportionné pour un jeune homme si noble et de si haute naissance. Vers le même temps, Guillaume, comte de Hollande, se repentant de sa présomption, qui lui avait coûté si cher, et regrettant d'avoir aspiré au faîte impérial, par les conseils et les secours pécuniaires du pape, résigna toutes prétentions, aimant mieux, quoiqu'un peu tard, jouir d'une paix sûre dans un état plus humble,

que de courir les chances douteuses de Mars dans une position élevée.

Cette même année, pendant le carême, on envoya au comte Richard, des pays d'outre-mer, des buffles, moitié mâles moitié femelles, pour que ces animaux, qui n'avaient point encore été vus en Angleterre, se multipliassent dans nos pays d'occident. Or, le buffle est une espèce de bête de charge, semblable au bœuf, et très-propre à porter ou à tirer des fardeaux. C'est un animal, grand ennemi du crocodile, qui aime beaucoup l'eau et qui est pourvu de grandes cornes. C'est de lui que Bernard le philosophe a dit [1] :

« L'éléphant s'élève par la masse de ses os, le chameau par la bosse « de son dos, et le buffle se distingue par ses cornes, honneur de son « front. »

Les frères Mineurs refusent de recevoir du roi un présent qu'il avait lui-même extorqué. — Graves accusations intentées par les Gascons contre Simon,

[1] Buffon, aux articles *Buffle* et *Bubale*, remarque qu'on a donné fautivement au buffle le nom de *bubalus*, que les Grecs et les Romains ne connaissaient pas le buffle, et qu'ils désignaient par le nom de *bubalus* l'animal connu vulgairement aujourd'hui sous celui de vache de Barbarie. On pense généralement que le buffle (en vieux français *bugle*) fut importé en Italie, du septième au huitième siècle, des pays chauds dont il était originaire, et surtout de l'Égypte. Comme cet animal aime beaucoup l'eau, l'assertion de Matt. Pâris n'a rien d'extraordinaire. Remarquons qu'il adopte ici pour crocodile l'orthographe italienne *cocodrillo*. Quant à l'écrivain désigné dans le texte sous le nom de Bernard le philosophe, nous pensons qu'il s'agit de Bernard de Chartres, poëte latin, mort avant 1156. (*Voy.* l'*Hist. littér.*, tom. XII, pag. 263.) Le distique cité par Matt. Pâris est probablement tiré du *Megacosmus*, dont M. Cousin a publié quelques fragments à la suite des ouvrages inédits d'Abailard, p. 627 et suiv.

COMTE DE LEICESTER. — ÉTAT ÉTONNANT DE L'ATMOSPHÈRE. — INFLUENCE DE CE CHANGEMENT SUR LA VÉGÉTATION. — LES BÉNÉFICIERS REFUSENT D'ÊTRE ÉLEVÉS AU GRADE DE PRÊTRES. — Vers le même temps, le seigneur roi envoya aux frères Mineurs, comme une aumône qu'il leur faisait, un chariot chargé d'étoffes de laine teintes en gris et propres à vêtir les frères Mineurs. Mais les frères, apprenant que ledit seigneur roi avait extorqué ces étoffes aux marchands, comme les autres choses qu'il avait l'habitude de prendre ou plutôt de piller, et en avait retenu le prix, se contentant de payer en tailles, eurent horreur de recevoir un pareil présent, et renvoyèrent toute la charge avec le chariot, disant qu'il n'était pas permis de faire des aumônes avec les dépouilles des pauvres; et qu'ils n'accepteraient pas un présent si abominable. Cette action rendit les frères recommandables et le roi répréhensible : ô honte! car le roi est tenu d'être le miroir et l'exemple de la justice, et, comme le soleil dont les rayons sont très-droits et traversent les corps opaques, ses paroles devraient rester immuablement vraies, illuminant et réformant les ténèbres. Mais maintenant que celui-là, qui est appelé roi, est ténébreux en soi, comment illuminera-t-il ceux qui sont dans l'obscurité? C'est pourquoi Stace a dit :

« ... Quand tu pourras être maître de toi-même, alors tu seras le
« maître de toutes choses... Mais les Grecs souffrent de tes fautes... »

En cette même année, tandis que le comte de Leicester, Simon, faisait un court séjour en An-

gleterre, les Gascons, se révoltant et rompant les trêves convenues, soulevèrent la guerre contre le roi, et attaquèrent ceux que le comte avait laissés à sa place pour garder en sûreté ses châteaux et ses possessions. Ils firent savoir au seigneur roi que le comte susdit était un traître très-méchant, qui amassait une infinité d'argent et l'extorquait, tant aux nobles qu'aux bourgeois et au populaire, sans épargner personne, en disant que tout cet argent devait être remis au roi besoigneux, qui était sur le point d'entreprendre son pèlerinage, quoiqu'il gardât tout cela pour lui-même; ils ajoutèrent en outre, et c'était là une grave accusation, qu'il avait appelé pacifiquement à son conseil des seigneurs de Gascogne, qui étaient les très-féaux sujets du roi, et qu'une fois ces seigneurs rassemblés, ce Simon ou plutôt ce Sinon les avait perfidement retenus, les avait incarcérés, et les avait méchamment fait mourir de faim. Aussi ces imputations rendirent le comte fort suspect au roi. Le roi, flottant donc dans l'incertitude, fit partir secrètement et sur-le-champ pour la Gascogne Henri de Wengham, son clerc, homme adroit et circonspect, à l'effet de s'enquérir soigneusement des choses susdites et de recueillir des renseignements certains, ainsi qu'il avait envoyé jadis Geoffroi de Langeley faire une enquête sur la conduite suspecte de Robert Passelève, pour sonder ce qui était caché et dénouer ce qui était tordu, en cherchant un nœud dans le jonc et un angle dans un cercle. Mais l'enquête de l'un et de l'autre ne produisit aucun résul-

tat. Cependant le comte, fort irrité pour deux motifs en apprenant cela, alla trouver le roi, et, alléguant son innocence, lui dit : « Qu'est cela, messire roi? « Tu prêtes tes oreilles et ton cœur aux insinuations « de tes traîtres, et tu ajoutes plus de foi à ces gens, « convaincus maintes fois de trahison, qu'à moi qui « suis ton féal! Tu ordonnes une enquête sur ma « conduite. » Alors le roi, devenu plus calme, lui répondit : « Si tout est clair, en quoi une enquête te « sera-t-elle désavantageuse? Ta renommée ne fera « qu'en briller d'un plus vif éclat. » Le comte étant donc humilié et sur le point de retourner en Gascogne, le roi lui donna et lui prêta, sur sa demande, une forte somme d'argent. Aussitôt le comte se hâta de repasser la mer, n'ayant pas l'esprit entièrement tranquille; car il se proposait de tirer une vengeance méritée d'accusations si outrageantes. Il forma donc une armée nombreuse, composée de chevaliers et de sergents français à sa solde, et de soldats fournis par le roi de Navarre, le comte de Bigorre et beaucoup d'autres, se fortifia d'une manière invincible pour exterminer ses adversaires, et écrasa si bien l'orgueil des Gascons que, si l'Angleterre ne leur eût été utile pour vendre leurs vins, ils auraient tous renoncé à la fidélité du roi d'Angleterre, et se seraient choisi un autre seigneur. Cependant comme les Gascons trouvent en Espagne un débouché pour vendre leurs vins qui font leur seule richesse, par exemple à Cordoue, à Séville, et à Valence la Grande, villes qui naguère ont été soumises au culte chrétien, on

peut craindre qu'ils n'abandonnent le parti de l'Angleterre, qui ne leur procure qu'angoisses et vexations, surtout à cause des exactions du roi, et qu'ils ne se donnent à l'avenir à un prince étranger. Aussi avons-nous jugé à propos d'insérer ici ces réflexions, parce que de tout ce qui composait le noble royaume d'Angleterre, qui avait coutume de se glorifier des pays d'outre-mer qui lui étaient soumis, tandis que maintenant il est amoindri et mutilé par la lâcheté et la fausseté des rois d'Angleterre, il ne reste plus que la Gascogne vacillante, laquelle ne demeure sous les lois des Anglais, que parce que le roi de France dédaigne de s'en emparer[1]; et si l'on perdait décidément cette province, comme les Gascons nous en menacent hautement, jamais dans les temps futurs les ancres d'en deçà de la mer ne seraient jetées sur les terres d'outre-mer[2].

A la même époque, c'est-à-dire le lendemain de saint Grégoire, à la quatrième férie, la mutation de la lune étant imminente, on la vit paraître quatre jours avant celui où on devait la déclarer en son premier jour : car le jour de la lune ne fut réellement que le prochain samedi qui suivit. Ensuite, pendant quinze jours, sans interruption, le soleil, la lune et les étoiles parurent d'une teinte rougeâtre, et une sorte de nuage sec, semblable à la fumée, et

[1] *Quam rex Francorum contemnit*, dit le texte.

[2] Matt. Pâris ne se doutait pas alors qu'un jour les Anglais seraient maîtres de près des deux tiers de la France, et que la Guyenne elle-même serait la dernière province arrachée à leur domination.

amené par Borée ou par le vent d'orient, parut remplir toute l'étendue du monde. Cette même année, la plus grande partie du mois de mars et les mois entiers d'avril et de mai [1] furent brûlés par un soleil ardent, pendant que le vent d'orient, que Borée et que l'aquilon soufflaient sans relâche. Les causes de chaleur et de sécheresse s'étant donc multipliées, et les rafraîchissements de la rosée se trouvant interrompus, les pommes et les autres fruits, qui commençaient à paraître, et qui déjà se montraient en aussi grande quantité que se montrent les noix, se séchèrent et tombèrent sans ressource, et une très-faible quantité put venir à maturité, bien que les fleurs qui les avaient précédés eussent promis des fruits en abondance. Ce qui augmenta encore la perte des fruits qui restaient, au moment où ils avaient atteint la grosseur des glands, ce fut une gelée soudaine, accompagnée d'éclairs surnaturels, qui frappa la terre un matin (ce que les philosophes naturels appellent brûlure), et qui s'attaqua tellement aux fruits, aux glands, aux faînes, et à toute espèce de fruits et même de plantes alors en puberté, qu'il en resta à peine la dixième partie. Cependant les vergers et les champs étaient encore suffisamment garnis de fruits, à cause de l'abondance primitive qui était telle, que si tous les germes des fruits étaient venus à bien, les arbres n'auraient pu supporter le poids de tous les fruits qu'ils auraient produits. Mais le soleil étant arrivé jusqu'au faîte du solstice, une

[1] *Martius*. Évidemment *maius*.

chaleur immodérée et intolérable brûla tellement la surface de la terre et multiplia si fort ses ardeurs, que toute motte de terre se dessécha, et que les prairies refusèrent aux troupeaux toute espèce de pâture. De plus, la chaleur se prolongeant même pendant les nuits, engendra des moucherons, des puces et autres insectes incommodes, en sorte que tous les vivants éprouvaient l'ennui de vivre.

A la même époque, comme l'évêque de Lincoln conseillait efficacement à beaucoup de bénéficiers de son diocèse, et les pressait instamment, soit qu'ils le voulussent ou non, de se faire élever au grade de prêtres, il y en eut plusieurs qui, refusant de soumettre leurs cous au joug du Seigneur, en exerçant le sacerdoce, firent une collecte entre eux sur l'avis commun, amassèrent une forte somme d'argent, députèrent vers la cour romaine, et, moyennant l'effusion de l'argent qui peut beaucoup dans ladite cour, résistèrent au décret épiscopal, en vertu de l'autorité papale; ils obtinrent aussi la faculté de tenir pendant quelques années des écoles, sans être revêtus du sacerdoce. C'est ainsi que, sous une apparence honnête, ils rejetèrent de leurs cous, par des ruses de renards, le joug du Seigneur.

Le roi fait convoquer les seigneurs croisés. — Projets de restitution annoncés par Louis IX. — Henri III jure d'accomplir son pèlerinage en Terre-Sainte. — Le soudan demande la paix au roi de France. — Le roi se montre dur pour ses sujets, prodigue

POUR LES ÉTRANGERS. — TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT SUR LA PERSONNE DE CONRAD. — PÉRILS DU COMTE DE LEICESTER A BORDEAUX. — MORT DE MAITRE JEAN DE BASINGESTOKES. — SES OUVRAGES. — IL RAPPORTE EN ANGLETERRE LES FIGURES NUMÉRALES DES GRECS. — Cette même année, aux approches de la solennité de Pâques, le seigneur roi fit convoquer à Londres tous les seigneurs d'Angleterre croisés, à l'effet de se trouver réunis à Londres dans la quinzaine de Pâques, et de s'y occuper avec soin des affaires de la Terre-Sainte, dont l'honneur paraissait chanceler énormément. Vers le même temps aussi, le nom du roi de France commença à être avili grandement dans le royaume de France, et à devenir fort odieux aux nobles et au vulgaire, tant parce qu'il avait été vaincu honteusement par les infidèles dans le pays d'Égypte, et que toute la noblesse de France avec lui avait été couverte d'une confusion indélébile, que parce qu'il s'était permis, sans l'aveu de ses seigneurs, d'offrir[1] au roi d'Angleterre la Normandie et les autres provinces d'outre-mer, qu'il détenait et occupait, si le même roi d'Angleterre venait puissamment et efficacement à son secours; ce qu'il était surtout tenu de faire comme croisé. Ce qui augmen-

[1] La vérité d'une pareille assertion est plus que contestable. Il est vrai que saint Louis était possédé d'un violent désir de restitution; mais ce n'était ni le temps ni le lieu d'entamer une pareille négociation, sur laquelle, d'ailleurs, tous les historiens français gardent le silence le plus absolu. Il est plus probable que Matt. Pâris a été ici induit en erreur par quelque mensonge officiel de Henri III.

tait encore l'orgueil des Français, c'était l'opprobre qu'on leur jetait fréquemment à la face, quand on leur disait dans la conversation que le plus noble des Français, après le roi, c'est-à-dire, Robert, comte d'Artois, frère du roi de France, avait pris la fuite, tandis qu'un Anglais, à savoir Guillaume Longue-Épée, issu de la race royale d'Angleterre, et encore jeune d'âge, avait tenu ferme jusqu'à la mort, en combattant vigoureusement et vaillamment. Aussi les Français eux-mêmes ne pouvaient-ils nier qu'il ne brillât de la couronne éclatante du martyre, et dût-être mis au-dessus du bienheureux Edmond lui-même, s'il est permis de le dire. En effet, si ce dernier est un confesseur glorieux, comme l'attestent son corps préservé de la corruption et la fréquence de ses miracles, l'autre, chevalier de bonne mine, de haute naissance et de grande vaillance, avait subi publiquement le martyre : ce qui était une épine blessante dans les yeux des Français. En effet, l'homme arrogant ne peut souffrir son égal en mérite : combien plus il s'indigne d'avoir un supérieur ! c'est pourquoi le poëte a dit :

« L'homme puissant ou l'homme superbe ne peut supporter de par-
« tage. »

Aussi les Français répondirent-ils arrogamment comme il suit au message du roi de France, dans lequel il était question de restituer au roi d'Angleterre les provinces d'outre-mer : « A Dieu ne plaise « que, de notre temps, la France soit abaissée et mu-

« tilée à ce point, que l'on rende au faible roi d'An-
« gleterre ce qu'il demande, bien que la France se
« trouve avilie au delà de ce qui convient par la lâ-
« cheté et la défaite de notre roitelet. C'est assez d'être
« foulés aux pieds, d'être diffamés, d'être appauvris
« comme nous le sommes. Quand bien même la
« dame Blanche, par son affection maternelle et par
« une volonté de femme, voudrait cela pour la déli-
« vrance et la prospérité de son fils, jamais l'assem-
« blée générale du royaume de France n'y consen-
« tirait. En effet, nous ne souffrirons pas que le
« jugement des douze pairs, par lequel le roi d'An-
« gleterre a été déshérité et privé justement de la
« Normandie, soit cassé et regardé comme nul. Quant
« aux autres terres que redemande le même roi d'An-
« gleterre, notre ennemi capital, il ne les possédera
« en aucune façon tant que nous vivrons. » Aussi un murmure horrible et des grognements s'élevèrent parmi les seigneurs de France, en voyant que le roi de France osait méditer pareille chose sans le consentement du baronage entier. Ses frères eux-mêmes, à savoir les comtes de Poitou et de Provence, commencèrent à le dédaigner et à l'avoir en haine et en mépris. De plus, ils refusèrent, malgré son attente, de lui fournir le patronage fraternel qu'ils lui avaient promis. Blanche sa mère fut la seule qui tint ferme pour lui et avec lui ; car la nature et la piété de la religion l'empêchaient de lui fermer ses entrailles. Or, quand le seigneur roi d'Angleterre apprit cette réponse, les espérances qu'il avait conçues de recou-

vrer ses possessions d'outre-mer s'évanouirent complétement. On lui rapporta de plus que les seigneurs de France avaient juré, en prononçant un horrible serment, qu'avant que le roi d'Angleterre recouvrât ce qu'il espérait, il lui faudrait nécessairement passer à main armée par les pointes de mille lances, et, quand les lances seraient brisées, par autant de glaives prêts à verser son sang. Ce qui effraya beaucoup le roi d'Angleterre, comme on doit le penser.

Dans le cours de cette même année, le lundi qui précéda immédiatement le jour que nous appelons vulgairement Hokeday[1], le seigneur roi fit convoquer par la voix du héraut tous les habitants de Londres, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, leur enjoignant par édit royal de se rassembler tous à Westminster, pour y entendre ses volontés. Quand ils furent réunis, le roi ordonna que l'évêque de Worcester, celui de Chicester et l'abbé de Westminster, fissent au peuple un sermon solennel et efficace, pour le déterminer à prendre la croix. Mais, malgré cette prédication, un très-petit nombre des habitants de

[1] On appelait ainsi une fête célébrée en commémoration du massacre des Danois qui avait eu lieu en 1003, le jour de saint Brice, sous le règne d'Éthelred II. Le Hokeday tombait un mardi et donnait quelquefois son nom à la quinzaine de Pâques, parce qu'il arrivait quinze jours après Pâques. Comme la tradition racontait que les femmes saxonnes avaient vengé sans pitié sur les Danois leur honneur outragé, le Hokeday était la fête des femmes : ce jour-là elles tendaient des cordes dans les rues, et s'amusaient à arrêter les passants pour leur demander quelques petits cadeaux, qui ensuite étaient consacrés à des usages pieux. Cette fête subsistait encore au temps de Guillaume Wats.

Londres où des gens d'alentour voulurent prendre la croix, à cause des diverses extorsions d'argent et des tromperies de la cour romaine; toutefois, parmi les courtisans, Richard de Gray, Jean son frère, et Jean de Plessets[1], s'empressèrent de recevoir la croix. Aussitôt le roi, s'élançant vers eux, les serra dans ses bras, en les appelant ses frères, puis il traita les citoyens de Londres d'ignobles marchands, et leur fit un reproche de ce que peu d'entre eux avaient pris la croix. Or, c'était Rome qui lui donnait cette audace ou plutôt cette opiniâtreté, parce qu'il avait obtenu du pape la permission de lever pendant trois ans un dixième sur le clergé et le peuple du royaume; et ce dixième, s'il était levé, pourrait monter à une somme totale de plus de six cent mille [marcs], au détriment perpétuel du royaume. Aussi se disait-on tout bas (ce qui doit être repoussé par les esprits pieux), que le seul but du roi, en attachant la croix à ses épaules, était d'avoir un prétexte pour dépouiller le royaume de ses biens. Toutefois, il jura d'effectuer son passage dans les trois ans qui suivraient, à partir du jour de saint Jean-Baptiste, à moins qu'il ne fût retenu par la mort ou par une infirmité grave, ou par quelque autre motif raisonnable, et en prêtant ce serment, il posa sa main droite sur sa

[1] Nous pensons qu'il s'agit ici du comte de Warwick, nommé plus bas par Matt. Pâris Jean de Pleyseir. Plessets est la bonne leçon selon Camden, et convient à *Plexeto* (texte *hic*). Nous laissons donc de côté l'interprétation Playse, qui était le nom d'une autre famille contemporaine.

poitrine, comme font les prêtres, et ensuite la posa sur les évangiles qu'il baisa comme font les laïques. Mais ces démonstrations ne rassurèrent pas beaucoup les assistants; car le souvenir des trangressions passées faisait naître le soupçon pour le présent.

A la même époque, pendant que le roi de France séjournait à Césarée, ceux d'Iconium et de Damas continuèrent une guerre sanglante et hostile contre le soudan de Babylone, et se livrèrent aux rapines, aux incendies et aux massacres. En effet, le soudan de Babylone était odieux à tous les Orientaux, tant parce qu'il avait souffert, stimulé qu'il était par l'avarice, que le roi de France sortît sain et sauf des mains des Babyloniens, que parce qu'on l'accusait d'avoir tué séditieusement son seigneur le soudan de Babylone, son prédécesseur, pour s'enrichir de ses trésors. Or, tous les Orientaux s'étaient proposé de faire du seigneur roi de France un jouet pour tous les Sarrasins, à la ruine et au scandale éternel de la loi chrétienne, et enfin de le présenter à leur calife de la Mecque, pour être emprisonné tout le reste de ses jours, ou immolé à Machomet en holocauste, à l'exaltation de leur loi. Mais la colère divine ne s'emporta point jusque-là contre ses serviteurs, quoiqu'ils eussent mérité cela par leurs péchés, qui avaient attiré la vengeance de Dieu : car Dieu, même dans son courroux, se souvient de la miséricorde. C'est pourquoi dès lors le susdit soudan de Babylone envoya au seigneur roi de France des présents, accompagnés de paroles pacifiques, lui faisant savoir à

combien de tribulations il était en proie pour l'avoir épargné. Le même soudan commença aussi à méditer les conditions de paix ou de trêve qu'il voulait offrir au roi susdit : ce qui réconforta le seigneur roi, et lui fit concevoir de meilleures espérances.

Avant même que le parlement, dont il a été question, fût levé, le seigneur roi, devenu sourd à toutes les prières, non-seulement n'accorda pas même de courts délais à ses débiteurs, mais encore pressura ses sujets naturels sans miséricorde, sans aucune considération discrète, et au gré de ses caprices. Pour faire saigner encore plus les cœurs des siens, il conféra une terre de cinq cents marcs à un certain Poitevin, nommé Elie de Rabani, homme tout à fait indigne d'un pareil honneur. Ainsi d'une part il était devenu avide et insatiable, de l'autre dilapidateur des biens du royaume.

Vers le même temps, Conrad, fils de Frédéric, ayant gagné la faveur de presque tous les Italiens, Calabrais, Siciliens, Romains et Germains, fut empoisonné traîtreusement, au moyen d'un breuvage mortel (plaise à Dieu que la faute n'en soit pas à la cour romaine), et ne fut retiré qu'à grand'peine des portes de la mort, par l'habileté très-active des médecins. Il y en avait qui disaient que quelque partisan du pape, à l'insu cependant du seigneur pape, avait préparé cet attentat. En effet, les partisans du pape redoutaient fort que Conrad, suivant les traces de son père, et se souvenant des persécutions que son père avait éprouvées, ne se vengeât de ses adver-

saires. Conrad n'en devint donc que plus cher à tout le monde, parce que le Seigneur l'avait conservé sain et sauf dans une circonstance si périlleuse. Aussi, plusieurs sollicitèrent instamment le seigneur pape d'élever, autant qu'il était en lui, le susdit Conrad au faîte impérial; mais le pape craignit qu'il ne tînt de son père, et ne suivît pas à pas les traces de Frédéric, en persécutant l'église.

Cette même année, Simon de Montfort, comte de Leicester, qui supportait déjà maintes tribulations, étant arrivé à Bordeaux, trouva que beaucoup de citoyens de cette ville, après avoir tramé un complot occulte, se disposaient à lever le talon contre lui, et à lui préparer des piéges nouveaux et renaissants. Aussi lui fallut-il s'exposer de nouveau à des périls de guerre et même de mort, comme on le verra dans ce qui suit.

A la même époque (car un malheur ne vient jamais seul), maître Jean de Basingestokes, archidiacre de Leicester, homme très-érudit dans le trivium et le quadrivium, et pleinement versé dans les lettres grecques et latines, alla où va toute créature, et multiplia les gémissements et les larmes du comte susdit. Ce dit maître Jean avait fait savoir à l'évêque de Lincoln Robert, qu'à l'époque où il étudiait à Athènes, il avait vu et appris, de la bouche des savants docteurs de la Grèce, certaines choses inconnues aux Latins, au nombre desquelles se trouvaient les testaments des douze patriarches[1], c'est-à-

[1] Saint Jérôme parait faire allusion à ce livre apocryphe dans une

dire des fils de Jacob. Or, il est constant que ces testaments faisaient partie des saintes Écritures[1]; mais ils furent longtemps cachés par la jalousie des Juifs, à cause des prophéties manifestes relatives au Christ, qui y sont contenues. Aussi le même évêque les envoya chercher en Grèce, et se les étant procurés les traduisit du grec en langue latine, ainsi que quelques autres écrits. De plus ledit maître Jean rapporta en Angleterre les figures numérales des Grecs, en donna connaissance à ses familiers, et leur en expliqua la signification. Ces figures servent aussi à représenter les lettres [numérales]. Ce qu'il y a de plus admirable dans ces figures, c'est qu'une seule

lettre à Vigilantius où, après avoir énuméré plusieurs écrits peu orthodoxes, il termine en disant : «*Et si tibi placuerit, legite fictas revelationes omnium patriarcharum et prophetarum, et quum illas didiceris, inter mulierum textrinas cantato.* » Matt. Pâris n'est pas, à ce qu'il semble, de l'avis de saint Jérôme. Quant au livre en lui-même, voici ce qu'en dit Fabricius : *Testamentum XII prophetarum quod a christiano, ut videtur, Judaizante compositum, Origeni aliis que veteribus lectum, latinè pridem vertit Robertus Lincolniensis, græcè primus edidit tom.* I. *Spicilegii vir clarissimus J. E. Grabe.* (FABRICIUS *Cod. apocryp. nov. testam.*, tom. II, pag. 939. *Voyez* aussi *Codex pseudepigraphus vet. test.* du même auteur.) Un autre livre de semblable composition, intitulé πατρίαρχαι, attribué à Abraham, à Isaac et à Jacob, fut condamné par d'anciens conciles, comme sentant l'hérésie et contenant d'*impia figmenta.* (*Voy.* LABBE, tom. V, deuxième concile *Braccarense*, canon 17.)

[1] *De substantiâ bibliothecæ* (texte *hic*). *Bibliotheca* s'emploie tantôt pour l'endroit où on dépose les livres (*libraria*), tantôt et plus ordinairement pour l'ancien et le nouveau testament. Mais on y trouve fréquemment joint *scripturarum divinarum*, ou quelque terme analogue. Les nombreuses citations de Ducange ne laissent aucun doute à cet égard.

figure représente un nombre quelconque : ce qui n'existe pas dans le latin ou dans l'algorisme[1].

Or, nous avons jugé à propos de retracer ces caractères dans le présent écrit. Prenez une baguette[2] : de cette même baguette [perpendiculaire] tirez des lignes de manière à ce que chacune forme avec la baguette un angle droit, un angle aigu ou un angle obtus, comme il suit.

I II III IV V VI VII VIII IX

X XX XXX XL L LX LXX LXXX XC

Remarquons que toutes les lignes tirées de droite à gauche de la baguette représentent la numération sur les doigts, c'est-à-dire un nombre simple, et que les lignes tirées de gauche à droite représentent un nombre composé, c'est-à-dire la numération graduée, ou les nombres dont la conjonction forme un nombre supérieur.



Cette figure est la plus recommandable de toutes :

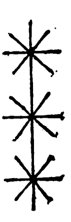
[1] *Voy.* la note III à la fin du volume.

[2] *Stipes,* dit le texte. Nous pensons que c'est un terme analogue à notre mot vulgaire, *une règle.*

car de quelque côté qu'on la tourne, elle représente le même nombre, c'est-à-dire le nombre LV, comme si elle avait été établie de toute éternité pour avoir la forme de la croix du seigneur Jésus, Dieu et homme, qui devait être crucifié : aussi beaucoup de Grecs ont-ils cru dans la suite.



Cette figure, qui représente XXXIII, est aussi fort recommandable ; car Jésus-Christ a été crucifié la trente-troisième année après sa naissance ; et on l'appelle, à cause de sa forme, le signe de la flèche ; car il est écrit : « Tout à coup la flèche[1].... »



Cette figure, selon les Grecs, embrasse toutes les figures numérales[2], et est applicable à toutes les lettres. Aussi en Grèce beaucoup de tabellions, pour chiffrer plus vite, écrivent au moyen de ces figures

[1] *Subito sa. c. rn.* dit le texte sans autre indication.

[2] En effet, elle renferme des angles droits, aigus et obtus. *Voyez* la dissertation sur ce système de notation, note III à la fin du volume.

en tirant des lignes avec des baguettes préparées à l'avance [1].

En outre le susdit maître Jean traduisit du grec en latin un certain écrit, dans lequel toutes les propriétés de la grammaire sont contenues ingénieusement et en abrégé. Le même maître intitula cet écrit : *Donat des Grecs* [2].

Item, il en composa un autre, dans lequel les paragraphes du livre des Sentences [3] sont éclaircis au moyen de distinctions, et qui commence ainsi : « Le temple du Seigneur... » lequel est fort utile [4].

Item, il fit encore un autre écrit qu'il tira de ses rapports avec les Athéniens; car c'est dans la ville d'Athènes qu'ont étudié les sages des Grecs. Et

[1] Intercalation importante fournie par le manuscrit de l'église collégiale de Cambridge.

[2] Ælius Donatus, grammairien latin, naquit au quatrième siècle, vers 333, et fut précepteur de saint Jérôme. Outre son commentaire sur Térence, il composa deux traités, l'un *De Barbarismo*, l'autre *De octo partibus orationis*. Comme il était fort goûté au moyen âge, l'usage s'introduisit d'appeler Donat la plupart des ouvrages de grammaire, et nous avons une grammaire provençale traduite en latin sous le titre de *Donatus provincialis*.

[3] *Particulæ sententiarum*. Suard, dans son article à la biographie de Michaud, ayant probablement ce passage en vue, traduit « une partie du « livre des sentences : » ce qui ne nous semble pas tout à fait exact. Cependant nous ne répondons point de notre interprétation.—On compte jusqu'à deux cent quarante-quatre auteurs qui ont commenté le livre de Pierre Lombard.

[4] Oudin, dans son catalogue, range cet ouvrage parmi ceux de Robert Grosse-Tête, ce qui est inadmissible d'après le témoignage formel de Matt. Pâris; mais l'erreur est facile à comprendre. Il est à regretter qu'Oudin ne donne aucune notion sur Basingestokes et ne le cite même pas.

comme la sagesse est immortelle, ainsi que l'a dit le sage en parlant d'elle : « J'ai été créée dès le commencement et avant les siècles, et je ne manquerai pas jusqu'à la fin des siècles ; » ce nom d'Athènes, vient du mot *a*, qui veut dire sans, et *Thanatos*, qui veut dire mort, et signifie par conséquent immortelle[1]. Cet écrit est consacré à prouver l'ordre des Évangiles. Je ne dois pas omettre que ledit maître Jean avait coutume de me raconter le fait suivant, à moi qui écris ces détails. Une jeune fille qui avait pour père l'archevêque d'Athènes, et qui s'appelait Constantine, douée de toutes les vertus, et qui n'avait pas encore vingt ans, était tellement instruite dans toutes les difficultés du trivium et du quadrivium, que ledit maître Jean, pour l'éminence de sa science, avait coutume de l'appeler agréablement la nouvelle Catherine ou [simplement] Catherine. Elle fut la maîtresse de maître Jean, et tout ce qu'il savait de bon en fait de science, c'était elle qui lui en avait fait l'aumône, comme il le déclarait fréquemment, quoiqu'il eût été longtemps écolier et lecteur à Paris.

[1] Cette étymologie est singulière. Les Grecs de cette époque reniaient-ils Minerve pour leur patronne, depuis qu'ils lui avaient substitué la sainte Vierge? (*Voy.* les lettres d'Innocent III, XV, 6.) Quant à l'étymologie d'Αθηνη, les savants depuis Platon dans son *Cratyle*, jusqu'à Vossius dans son *Traité des idoles*, s'en sont préoccupés sans donner de solution satisfaisante. Nous ne serions pas éloigné de penser que la nouvelle Catherine dont il s'agit ici était fille de l'archevêque Michel Choniate qui, dans le démembrement de l'empire grec, contribua à l'établissement de la famille de la Roche à Athènes. Michel était frère de l'historien Nicétas, et fort instruit lui-même pour le temps. (*Voy.* GIBBON, chapitre 62, texte et notes.)

Cette jeune fille prédisait la peste, le tonnerre, les éclipses, et, ce qu'il y a de plus admirable, les tremblements de terre, et en avertissait infailliblement tous ses auditeurs. Mais ne nous écartons pas trop de notre sujet, et reprenons le récit des travaux et des inquiétudes du comte de Leicester, Simon.

Deuxième et plus grave accusation contre le comte de Leicester. — Le pays de Galles est soumis aux lois de l'Angleterre. — Les seigneurs de Gascogne viennent en Angleterre pour se plaindre de la tyrannie du comte de Leicester. — Nouvelle enquête. — Querelle entre le roi et le comte. — Or, cette même année, le comte de Leicester Simon fut diffamé et accusé grandement par devant tous les seigneurs des pays d'outre-mer. On disait qu'il se conduisait traîtreusement envers les féaux du seigneur roi d'Angleterre, qu'il les faisait périr inhumainement dans ses prisons par la faim et par le fer, et qu'il s'emparait des châteaux et des terres; en sorte qu'il paraissait plutôt l'usurpateur par violence des bourgs et des cités, et le féroce exterminateur des hommes, que le conservateur de la terre de son seigneur qu'il s'efforçait de déshériter. Il fut donc décidé, de l'aveu et du consentement commun de tous les Gascons assemblés, qu'ils enverraient des députés solennels à leur seigneur le roi d'Angleterre, lesquels, en témoignage de cette accusation, emporteraient avec eux des lettres des villes communales de Gascogne, des barons, des châtelains et des baillis, et les présenteraient au seigneur roi avec des

plaintes lugubres. Il fut aussi convenu, après délibération, que le principal et le plus digne personnage de tout leur pays, à savoir l'archevêque de Bordeaux, serait envoyé en toute hâte vers le seigneur roi en Angleterre, avec quelques autres seigneurs fameux, pour obtenir plus de créance, à la confusion du comte. A cette nouvelle, le comte s'empressa de revenir promptement en Angleterre, pour répondre convenablement par devant le roi à chacun des griefs de ses accusateurs.

Vers le même temps, le seigneur Alain de la Zouch, justicier du pays de Galles, dans les parties qui avoisinent le comté de Chester, passa, la veille de la Pentecôte, par le monastère de Saint-Albans, portant sur des chariots, à l'échiquier de Londres, un trésor non petit formé des revenus royaux. Le susdit Alain protesta publiquement et annonça à qui voulut l'entendre, que tout le pays de Galles était soumis aux lois anglaises, en obéissance et en paix; et l'évêque de Bangor, qui vint aussi à Saint-Albans, témoigna du même fait. A la même époque, maître Raoul, chanoine de l'église de Lincoln, fut élu à l'évêché de Murray en Écosse[1].

Cette même année, vers la Pentecôte et peu de jours avant la fête, arriva de Gascogne l'archevêque de Bordeaux, avec les seigneurs de la Réole et d'autres villes de Gascogne, qui vinrent par mer jusqu'à Londres, où ils trouvèrent le seigneur roi. Alors ils

[1] Le siége était à Elgin, capitale du comté.

se plaignirent à lui, en pleurant, de la tyrannie du comte de Leicester qu'il leur avait envoyé pour gardien, et l'accusèrent de la trahison la plus inique. Mais le roi, n'ajoutant pas entièrement foi à leurs paroles, parce qu'il les avait trouvés traîtres pendant son séjour en Gascogne, envoya dans ce pays Nicolas de Molis, chevalier, et Dreux de Valence [?], pour s'enquérir exactement si les Gascons étaient coupables ou innocents, si Henri de Wengham était d'accord avec eux ou non, et s'ils en étaient venus des réclamations aux voies de fait; pour qu'enfin les témoins de la vérité donnassent en tous points des éclaircissements certains : ce qui cependant déplut au comte Simon, comme on le doit bien penser.

Lorsque les susdits enquesteurs furent revenus, ils firent savoir au seigneur roi que le comte avait traité quelques Gascons fort inhumainement, mais que c'étaient des gens qui, à ce qu'ils croyaient, avaient bien mérité ce traitement; ajoutant toutefois que l'absence du comte les avait empêchés d'éclaircir complétement cette affaire. En apprenant cela, les Gascons qui se trouvaient alors en présence du roi, comme par exemple l'archevêque de Bordeaux et ceux qui l'accompagnaient, se mirent à crier et à dire : « Sans nul doute, les traces de la vérité se dé« couvriront, et après cette découverte, nous de« mandons le jugement. » Puis ils protestèrent avec serment qu'ils n'obéiraient ou ne se soumettraient jamais à ce comte exterminateur, et que plutôt que de le faire, ils se choisiraient pour seigneur un autre que le seigneur roi. Tandis que le comte était

ainsi gravement accusé et diffamé dans la cour du roi, et que son mauvais renom s'accroissait par des témoignages multipliés, il arriva en Angleterre en toute hâte et avec empressement. Lorsqu'on apprit sa venue, on lui fixa jour pour répondre aux imputations de ses adversaires. C'est pourquoi le comte, placé dans une position difficile, fit en sorte que le comte Richard, qui se réjouissait fort de la tribulation des Gascons, le comte de Glocester, favorable en cette circonstance au comte Simon, le comte d'Héreford et beaucoup d'autres seigneurs et grands qui n'auraient permis en aucune façon que le comte fût en péril à ce sujet, assistassent à l'assemblée. En effet, on craignait fortement que le roi, dont la faveur pour les étrangers n'était que trop connue, n'ordonnât, dans un accès de colère et avec précipitation, de saisir, de retenir et même d'incarcérer comme traître convaincu un si noble comte qui était son homme naturel; ce qui n'eût été souffert en aucune façon. Lorsque le comte eut suffisamment allégué son innocence et que la partie adverse eut été repoussée et réduite au silence, le roi n'en proféra pas moins contre le comte des paroles pleines d'amertume; mais quand il eut compris que le comte Richard et tous les autres favorisaient le comte Simon, parce qu'ils étaient guidés par la discrétion, il ne put, quoiqu'il en eût envie, agir sévèrement contre lui. Cependant la chaleur de la discussion fit naître une dispute pleine de colère entre le comte et le roi, et ils rappelèrent, pour se piquer mutuellement, ce

qui s'était passé depuis longtemps. Le comte raconta comment à Saintes il avait puissamment délivré le roi des piéges des Français; comment quand lui Simon devait se rendre pour la première fois en Gascogne, le roi lui avait conseillé amicalement de punir les traîtres; comment il lui avait remis une charte qui lui conférait la garde de cette terre pour six ans; comment il lui avait promis conseil et secours efficaces, sans jamais exécuter ses promesses; puis il ajouta : « Seigneur roi, tes paroles devraient être « stables et certaines. Observe ce dont tu es convenu « avec moi, ou tiens tes promesses selon la teneur de « ta charte, ou restitue-moi les dépenses que j'ai « faites pour ton service. Car il est notoire que j'ai « appauvri irréparablement mon comté pour ton « honneur. » Alors le roi lui répondit précipitamment et inconsidérément : « Je sais bien que je n'ob« serverai aucune convention ou promesse faite en« vers toi qui es un indigne supplantateur et un « traître. En effet, il est permis de résilier des pactes « et l'on n'a pas besoin d'en rougir quand il s'agit « d'un homme publiquement méchant. » A ces mots, le comte, violemment irrité, se leva et protesta hautement que le roi en avait évidemment menti, et que, si son titre de roi ne le protégeait sous une apparence de dignité, ce serait une mauvaise heure pour lui que celle où il aurait fait sortir de semblables paroles de son gosier. Aussi le roi, pouvant à peine se contenir de colère, aurait ordonné sur-le-champ qu'on se saisît de lui, s'il n'eût été certain que les

seigneurs ne l'auraient nullement souffert. Le comte ajouta en outre : « Qui pourrait croire que tu sois « chrétien? T'es-tu jamais confessé? — Oui, » reprit le roi. — « Mais qu'est-ce que la confession sans « pénitence et sans satisfaction? » répondit le comte : comme s'il disait : « Si tu t'es confessé, ce n'a jamais été avec contrition et en donnant satisfaction « convenable. » Alors le roi, emporté de plus en plus par la colère, s'écria : « Toutefois je ne me suis « jamais repenti d'aucune action autant que je me « repens aujourd'hui d'avoir permis que tu entrasses « jadis en Angleterre ou que tu possédasses aucune « terre ou aucun honneur dans ce pays où tu as « commencé par t'engraisser pour regimber en- « suite. » Mais des amis communs ayant interrompu cette dispute, ils se séparèrent.

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES QUI ONT AMENÉ LES TROUBLES DE LA GUYENNE. — LE COMTE SIMON EST FORTEMENT ACCUSÉ PAR LES GASCONS AUPRÈS DU ROI D'ANGLETERRE. — RÉPONSE DU COMTE AUX ACCUSATIONS INTENTÉES CONTRE LUI. — DOMMAGE CONSIDÉRABLE CAUSÉ PAR LE ROI A L'ABBÉ DE RAMSEY. — L'ÉGLISE DE SAINT-EDMOND MENACÉE D'UNE GRANDE PERTE. — DISCUSSION ÉLEVÉE ENTRE LE ROI ET LA REINE AU SUJET DE L'ÉGLISE DE FLAMSTEED. — MORT DE ROBERT PASSELÈVE ET DE RICHARD DE WENDOVRE. — Or, ce furent les inconséquences et l'instabilité du roi qui firent naître toute cette discussion. Mais pour continuer sur ce sujet, il est nécessaire de prendre brièvement notre récit de plus

haut, afin d'éclaircir cette affaire. Vingt-sept ans environ auparavant, le seigneur roi, appuyé de l'avis de ses seigneurs, avait concédé volontiers et bénévolement la Gascogne au comte Richard. Le comte ayant donc passé la mer, reçut les hommages des Gascons, à qui il montra une charte de son seigneur et frère le roi d'Angleterre, qui consacrait son droit. Aussi les Gascons lui jurèrent-ils de tout cœur fidélité : car c'était alors un enfant de très-bonne mine, digne de tout honneur et de toute faveur. Ensuite le roi conféra de nouveau la même terre au même comte par une nouvelle charte donnée quelques années après, pour que sa possession fût assurée d'une manière plus solide. Plus tard, quelques années encore s'étant écoulées, et le roi ayant eu de la reine un fils longtemps désiré, le roi, à l'instigation de la reine, enleva la Gascogne au comte Richard son frère pour la donner à Édouard son premier né, violant ainsi les chartes et les concessions précédentes. Cependant le comte Richard n'y consentit nullement et maintint son droit, quoiqu'il fût privé de la possession ; aussi arriva-t-il qu'au dernier séjour du roi en Gascogne, comme quelques-uns des Gascons étaient embarrassés de savoir à qui ils devaient plutôt obéir, le roi ordonna au comte avec grande colère et en élevant la voix, de résigner les chartes et de renoncer publiquement à son droit sur la Gascogne. Mais le comte s'y étant refusé absolument, le roi ordonna aux Bordelais de se saisir du comte pendant la nuit et de l'emprisonner. Les Gascons répondirent secrètement

sans hésiter qu'ils ne feraient point cela tant à cause de l'illustration du sang royal et de l'hommage qu'ils avaient fait au comte Richard, qu'à cause de l'instabilité du roi, de peur que se repentant plus tard, il ne les punît tous tant qu'ils étaient d'avoir exécuté ses ordres. Or, le roi ne voulait pas donner pareille mission aux seigneurs anglais, certain qu'ils ne l'accompliraient pas sans des raisons de la plus haute importance. Aussi devenu comme furieux par la colère, il essaya de corrompre, par des présents, les Gascons qui avaient résisté à ses ordres et de les décider à se saisir du comte et à le charger de chaînes comme rebelle. C'est pourquoi le comte, averti cette même nuit, se tint caché à Bordeaux dans le monastère de Sainte-Croix, et s'embarqua de très-grand matin secrètement et subitement pour repasser en Angleterre. Mais comme il n'avait pas fait ses préparatifs d'avance, il éprouva une grande pénurie sur mer tant en vivres qu'en autres choses nécessaires. De plus, une tempête s'étant élevée, et la violence des vents contraires l'ayant entraîné hors de son chemin, il fut exposé à de grands périls, au point qu'il fut délivré non sans peine des portes de la mort. Aussi fit-il vœu, en cette occasion, de construire à Dieu un monastère de l'ordre de Cîteaux; vœu qu'il accomplit d'une manière louable, comme on l'a raconté précédemment. Le comte, voyant que le roi était l'auteur de toutes ces adversités, en conçut contre lui une colère violente, et désormais le roi et le comte n'eurent plus l'un pour l'autre l'affection sincère et fra-

ternelle qu'ils avaient précédemment. Le roi étant instruit que le comte s'était enfui ainsi plein de colère, convoqua, dans l'amertume de son cœur, les nobles de Gascogne et principalement les Bordelais, et leur adressant un discours, détourna leurs cœurs de l'amour et de la fidélité du comte, à force de caresses et de promesses, assurant que c'était un homme cupide, oppresseur de ceux qui lui étaient soumis, qui promettait fort largement, mais tenait fort peu. Il ajouta qu'il avait annulé ses chartes et avait révoqué la donation qu'il lui avait faite de la Gascogne. C'est ainsi qu'il priva totalement le comte de son droit et de sa possession, en faisant renoncer les Gascons à son hommage. De plus, il promit qu'il leur donnerait un meilleur seigneur et un gardien beaucoup plus doux, et s'engagea à leur octroyer un grand trésor en récompense s'ils se conformaient bénévolement à ses désirs. Le prix même en fut fixé, et ce marché d'iniquité fut arrêté à trente mille marcs. Voilà ce qui détermina les Gascons à rejeter la fidélité et la soumission qu'ils avaient promises au comte Richard. Enfin le roi, sur le point de quitter honteusement la Gascogne, les assura par charte, par serment, et en interposant sa foi, que cet argent leur serait fidèlement payé. Or, le roi croyait pouvoir les tromper par toutes ces promesses; mais le trompeur finit par voir qu'il était pris au piége; car les Gascons, en témoignage de ce qui s'était passé, gardent par devers eux les chartes signées du roi. C'est ainsi qu'il arriva, ô douleur! que des deux côtés la fourberie

fut mise à nu, tandis qu'un si grand prince n'aurait dû ni tromper ni être trompé. Sur ces entrefaites, le comte Richard, ballotté par les flots de la mer, à la perpétuelle altération de sa santé, atteignit à grand'-peine un port en Cornouailles où il aborda sans chevaux et sans argent; ce qui le força de demander, triste et sans gloire, à ses féaux, sur sa propre terre, qu'ils lui fournissent ce dont il avait besoin. Les affaires étant ainsi terminées, le seigneur roi revint en Angleterre après avoir subi des pertes de toute espèce, et extorqua de l'argent à chaque prélat en particulier pour satisfaire aux exigences des Gascons. Cependant irrité contre eux, et les ayant en haine, il leur envoya pour gardien le comte de Leicester Simon, qui était un homme de guerre expérimenté et fameux dans les combats, pour écraser l'orgueil de ceux qui se révolteraient, lui octroya une charte qui lui conférait ce gouvernement pour six ans, et, lui ayant donné dix mille marcs sur son trésor, le supplia, lui conseilla et lui enjoignit de mettre les Gascons sous ses pieds en les traitant sévèrement et durement, surtout ceux qui l'avaient quitté pour prendre le parti des rebelles, après lui avoir extorqué son argent, non-seulement de la manière susdite, mais encore par tous les moyens possibles; désignant particulièrement Gaston de Béarn et sa mère, dont l'embonpoint était prodigieux ou plutôt monstrueux, ainsi que plusieurs autres. Le comte Simon, homme belliqueux, puissant et habile, voulant donc accomplir la volonté du roi, s'exposa, lui, ses biens et ses hommes, aux périls de la mer et

de Mars. Tout ce qu'il put tirer de ses propres terres, il le dépensa et l'employa au service du roi, au point d'aller jusqu'à vendre et à faire raser ses forêts, et voilà quelle récompense le roi lui accorda à la fin de ses travaux. On voit clairement, au moyen de cette récapitulation qui fait digression, pourquoi le comte Richard n'avait ni chagrin ni souci de la perte et de la perturbation que le roi souffrait à cet égard. Cependant on ne peut comprendre, si ce n'est par une interprétation défavorable, comment le roi, changeant d'avis, donnait maintenant créance et protection aux Gascons dont il avait éprouvé l'astuce, et repoussait de la sincérité de son affection le comte Simon qui avait servi fidèlement le même roi dans tant de circonstances difficiles. Mais revenons à notre sujet principal dont nous nous sommes écartés.

Or, lorsque le comte Simon fut arrivé en toute hâte de Gascogne, et qu'il fut venu trouver le roi à Londres, il ne fut pas salué par lui ou reçu honorablement, comme il convenait. Au contraire, ses adversaires, à savoir l'archevêque de Bordeaux et ceux qu'il avait amenés, tenaient ferme contre lui, et ne semblaient faire qu'un avec le roi. Tous, ils jetaient sur le comte des regards empoisonnés, et l'accusaient grièvement de cette façon : « Seigneur « roi, et vous seigneur comte Richard, nous avons « commencé par vous montrer, à vous et aux autres « seigneurs qui sont ici présents, au nom de notre « seigneur le roi, les lettres de créance que nous « avons apportées avec nous, et qui sont signées de

« tous les féaux du roi, seigneurs, chevaliers, bour-
« geois, châtelains et habitants de Gascogne, qui, d'un
« avis commun, ont chargé nos bouches d'exprimer
« leurs plaintes. Nous nous plaignons donc tous,
« d'une voix unanime, du comte de Leicester, Simon
« de Montfort, qui a reçu la garde de la Gascogne,
« mais qui la dévaste et l'extermine avec une féro-
« cité digne d'un ennemi. De plus, ceux à qui le
« comte Richard, qui était et est encore supérieur
« au comte Simon, avait accordé depuis longtemps
« la vie et la paix, ceux qui avaient été tolérés bénévo-
« lement et regardés comme des gens pacifiques et
« comme des amis par le seigneur Henri de Tru-
« bleville, qui naguère était sénéchal de Gascogne,
« en vertu de votre autorité, et qui nous gouvernait
« pacifiquement en gardien pieux et juste, ainsi que
« par le seigneur Waleran l'Allemand, homme
« discret et circonspect, ceux-là ledit comte les atta-
« que et les ruine, au grand dommage et grief du
« seigneur roi. Sans s'inquiéter du jugement et des
« chartes de tant de nobles personnages, il envoie pri-
« sonniers en France les nobles de notre terre, féaux
« du seigneur roi, pour y être incarcérés, au mépris
« de nos droits, et au préjudice du seigneur roi.
« Quelques-uns de ces captifs ont succombé dans
« leurs prisons, sous la faim et sous le poids des
« chaînes. En outre il leur extorque des sommes
« considérables, au dommage irréparable du sei-
« gneur roi; et cela sans l'aveu ou sans la participa-
« tion du seigneur roi. Il appelle aussi à lui perfide-

« ment, comme s'il s'agissait d'une entrevue pacifique,
« un grand nombre des féaux du roi, qu'il retient
« ensuite pour les mettre à mort, comme un méchant[1]
« qu'il est. Enfin il demande qu'on lui remette, au
« nom du seigneur roi, des châteaux qu'il retient,
« comme s'ils lui appartenaient en propre, après
« s'en être emparé traîtreusement et frauduleuse-
« ment, et avoir fait prisonniers les gardiens de ces
« châteaux, qui les lui ont livrés de bonne grâce. »

A cela le comte Simon répondit sans hésiter : « Il
« ne faut nullement croire ces gens-là, parce que,
« lorsque le seigneur roi a pensé avec confiance,
« dans ses plus grands besoins, trouver en eux des
« féaux et des amis, il n'a trouvé en eux que des
« ennemis et des imposteurs souillés de crimes ; ce
« qui est notoire. Vous-mêmes servez à prouver qu'il
« ne faut s'en rapporter ni à votre témoignage, ni
« à votre jugement. Il a bien pu se faire qu'il y en
« eût quelques-uns dans votre terre à qui le comte
« Richard et les autres seigneurs qui vous ont été
« donnés pour gardiens ont accordé la paix et la vie,
« parce qu'à l'abri de la dissimulation ils parais-
« saient être des fils de paix ; mais comme ils ont re-
« gimbé quand ils ont trouvé une occasion favorable,
« ils sont devenus plus tard des fils de trahison, et
« ont perdu justement la paix et la vie. Et pourquoi
« n'aurais-je point agi comme je l'ai fait ? Dieu n'en
« fait-il pas de même, lui qui est plus juste qu'aucun

[1] *Tanquam pessimus.* Le sens serait plus naturel en lisant *pessimos.*

« homme? il couronne ceux qui persévèrent dans la « justice, et punit ceux qui retombent dans le mal[1]. « Par ainsi je n'ai fait nullement injure, à cet égard, « à mes prédécesseurs les gardiens qui vous ont été « donnés, ni au roi lui-même. Pour certifier la vé- « rité de ce que j'avance, je suis prêt, en temps « opportun, à produire des témoins plus nombreux « et plus dignes de foi que vous. Mais qu'avons-nous « besoin de témoins en pareille affaire? Le Seigneur « est là pour avouer la vérité s'il lui plaît, lui qui a « éprouvé vos ruses et connu vos artifices. Quant « aux autres griefs qui me sont reprochés, ce n'est « point par vous, mais par des gens plus dignes de « créance, que la vérité pourrait être révélée : on ne « doit pas ajouter foi à des perfides. »

Aussi le comte Richard et les autres seigneurs, qui avaient éprouvé par expérience, en Gascogne, les ruses des Gascons, approuvèrent les paroles du comte Simon, et ne se portèrent nullement garants de la bonne foi des Gascons.

Vers le même temps, le seigneur roi, occupé de gagner de l'argent par tous les moyens, autrement qu'il ne convenait ou n'était avantageux, troubla l'abbé de Ramsey dans la possession de la foire de Saint-Yves, par le conseil de Robert Passelève, quoique ledit abbé l'eût possédée sans aucune réclamation et pacifiquement depuis un temps immémorial.

[1] Simon de Montfort, par ses actions et par son langage, ne dementait pas le sang dont il sortait

Bien que le susdit abbé montrât pour la défense de son droit des chartes authentiques du bienheureux Édouard, que le roi chérit spécialement, et du bienheureux Ulstan, le roi ne craignit pas de les violer. Or, les susdits saints avaient excommunié horriblement, avec l'assentiment de beaucoup d'autres saints évêques, tous les infracteurs des chartes qui contenaient les libertés de Ramsey, et principalement de celles qui parlaient de la foire de Saint-Yves. Mais le roi, guidé par de mauvais conseils, mit en avant, dans son intérêt, cette chicane, que, d'après les chartes octroyées à l'abbé, il ne devait posséder la foire susdite que jusqu'au jour de saint Yves et pas au delà ; et de plus le roi réclama le chemin par la route de terre et par le fleuve, quoique l'abbé eût possédé ces deux voies tranquillement, d'après un droit antique. Ce n'était pas que le seigneur roi voulût paraître retarder les marchands qui afflueraient à la foire, après le jour de saint Yves ; mais il prétendait garder pour lui, sans opposition, la foire qui se tenait, passé ce jour et le gain qu'elle rapportait ; ce qui semblait tourner absolument au préjudice et à la perte de l'abbé. Et cela n'était point conforme à la raison et aux pieuses intentions des donateurs, que ladite église jouît d'un don mutilé et réduit à une vaine apparence. Par ainsi, il arriva donc que cette noble maison de Ramsey éprouva un si grand dommage, qu'elle eût mieux aimé avoir éprouvé la perte de quelques-uns de ses manoirs.

Semblablement aussi, une grande perte menaçait

la noble église de Saint-Edmond roi et martyr, à cause d'une discussion qui s'éleva au sujet du manoir de Mildenhale. Enfin, pour tout dire en peu de mots, le siècle inclinait tellement vers le pillage et les rapines, que toute extorsion imposée aux religieux paraissait plutôt un mérite qu'un démérite.

Dans le cours de cette même année, c'est-à-dire vers Pâques, mourut Richard, surnommé de Thony, trésorier d'Anjou, illustre par sa naissance et par ses mœurs. Il était cousin du seigneur roi d'Écosse, et frère, de père et de mère, d'un noble chevalier nommé Raoul de Thony. Comme il avait obtenu beaucoup de revenus dans les royaumes de France, d'Angleterre et d'Écosse, lui mort, ses églises devinrent vacantes, et parmi elles celle de Flamsteed, qui n'est pas fort éloignée de l'église de Saint-Albans. Aussi la reine, en vertu de la tutelle que le roi lui avait conférée sur la terre de Raoul de Thony, à la donation duquel appartenait cette église, conféra la même église à Guillaume son chapelain, qui était clerc de l'église de Saint-Albans, à raison de l'église de Kenebell, que l'abbé de Saint-Albans lui avait conférée. Et la reine avait fait cela, se fiant en son droit; car elle avait élevé pendant plusieurs années, et cela sur le don bénévole du roi, le fils et l'héritier, encore enfant, dudit Raoul[1] de Thony, auquel le droit de patronat semblait appartenir : et c'est ainsi que la

[1] Le texte donne fautivement *Rogeri*. (*Voy.* la note III à la fin du quatrième volume.)

collation avait été dévolue à la reine. Le roi, en apprenant cette nouvelle, fut saisi d'une violente colère, et dit : « Oh! combien s'élèverait l'orgueil « féminin, si on le laissait faire! » Il révoqua donc et cassa, aussi indécemment qu'injustement, la collation de la reine, et conféra la susdite église, dont le revenu s'élevait notoirement à cent marcs, à un de ses clercs et de ses conseillers nommé Hurtold, et Bourguignon de nation, qui aussitôt, expulsant Guillaume, usurpa cette église, et en prit corporellement possession. Mais la reine supporta avec peine cette violence, à cause de l'outrage et de la honte qui en retombaient sur elle. Quand la connaissance de cette affaire fut parvenue aux oreilles de l'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel est située l'église susdite, il excommunia ledit Hurtold, et ensuite suspendit et interdit l'église, au point qu'il n'était pas même permis d'y enterrer les morts.

Cette même année, le 8 avant les ides de juin, mourut à Waltham Robert Passelève, archidiacre de Lewes, dont on a parlé plus haut longuement. Ce Robert, clerc et prélat, ne craignit pas d'appauvrir beaucoup de gens par tous les moyens possibles, pour engraisser le roi, au parti duquel il s'était attaché. Mais ses œuvres l'ont suivi.

Vers le même temps, mourut maître Richard de Wendovre, chanoine de Saint-Paul de Londres et physicien de renom, lequel s'était conduit avec beaucoup plus de circonspection que le susdit Robert; car il avait pourvu à l'entretien de neuf prêtres,

qui devaient offrir à perpétuité au Christ l'hostie salutaire, pour la délivrance de son âme. Nous avons jugé à propos de faire mention spéciale de lui dans ce livre, parce qu'il légua et octroya, par dévotion spontanée, à l'église de Saint-Albans une croix qui contient et renferme plusieurs reliques, comme l'attestent les inscriptions desdites reliques. L'image du Christ, figurée sur cette croix, est en ivoire, et la branche principale de la croix, ainsi que les bras dont la réunion forme ce qu'on appelle la potence, est recouverte d'ornements d'ivoire. Cette croix avait jadis appartenu au pape Grégoire, qui y tenait beaucoup; et comme le susdit maître Richard avait été le physicien dudit pape, Grégoire, en mourant, donna ce qu'il avait de plus cher au monde à son plus cher ami, c'est-à-dire cette même croix à maître Richard.

L'ÉVÊQUE DE LINCOLN OBTIENT DU PAPE LE POUVOIR D'INSTITUER DES VICARIATS. — MOTIFS QUI METTENT OBSTACLE A LA PAIX PROJETÉE ENTRE LE PAPE ET CONRAD. — L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY OBTIENT LA FACULTÉ D'EXERCER LE DROIT DE VISITATION. — UN ENFANT GUÉRIT MIRACULEUSEMENT PLUSIEURS MALADES. — Dans le cours de cette même année, l'évêque de Lincoln Robert, pour amoindrir les provenances des religieux et augmenter les parts des vicaires, obtint du siége apostolique un mandat depuis longtemps attendu et ainsi conçu :

« Innocent, évêque, etc., à son vénérable frère l'évêque de Lincoln, etc. Comme dans ta cité et dans

ton diocèse, ainsi que nous l'avons appris, plusieurs religieux et autres, faisant partie de communautés, obtiennent pour leurs propres usages des églises paroissiales, dans lesquelles les vicariats ou ne sont pas taxés, ou le sont trop peu, nous recommandons à ta fraternité, par ce rescrit apostolique, d'instituer[1] en notre nom des vicariats, et d'augmenter ceux qui sont institués, mais avec trop faible rétribution, dans lesdites églises et sur les provenances d'icelles, comme tu le jugeras convenable, selon Dieu, d'après la coutume du pays; nonobstant que les susdits soient exempts ou munis d'autre part de priviléges apostoliques; nonobstant aussi les indulgences par lesquelles cette mesure pourrait être empêchée ou différée, et dont il faudrait que mention spéciale fût faite dans les présentes; en passant outre sur appel, et en réprimant les opposants par la censure ecclésiastique. Donné à Lyon, le 7 avant les calendes d'octobre, l'an huitième de notre pontificat. »

Aussi l'évêque susdit, en vertu de l'autorité de ce mandat, suscita des dommages et des vexations à beaucoup de religieux, plutôt par haine des religieux, comme on l'assura et à ce qu'il parut, que par affection pour les vicaires et pour accroître leur importance.

Cette même année, vers la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, pendant que le seigneur pape demeurait à Pérouse, tous les cardinaux et ses autres amis lui dirent sous le secret, et lui assurèrent, par un conseil

[1] *Institutas*. Nous lisons *instituas*.

salutaire, que si la lutte soulevée entre lui et les partisans de Frédéric, qui avaient déjà pour eux la majeure partie de l'empire, n'était pas apaisée au plus vite, l'église universelle, ou plutôt toute la chrétienté, serait mise en danger et exposée à la ruine. En effet, Conrad, fils de Frédéric, avait acquis la faveur et la bienveillance de tous les seigneurs, à cause de l'excellence illustre de sa race, à cause de son affabilité naturelle, à cause de sa vaillance invincible en chevalerie, de son audace et de son habileté dans les combats. Semblablement Henri, autre fils dudit Frédéric, et neveu du roi d'Angleterre, avait mérité les bonnes grâces de tous les impériaux, tant à cause de son innocence et de sa belle mine, qu'à cause de l'amour qu'on portait à l'impératrice Isabelle, qui s'était montrée aimable pour tous. Dans ces circonstances, le seigneur pape pensa donc à se concilier l'amitié de ces deux princes, et à les unir à lui par des mariages avec ses parentes, comme il avait commencé à le faire pour d'autres seigneurs, à qui il avait donné ses nièces en mariage. Mais cette affaire fut arrêtée par la maladie de Conrad, qui empoisonné, à ce qu'on prétend, avait recouvré la santé à grand'peine, et par l'indignation que ce projet avait inspiré aux impériaux et l'opposition qu'ils y avaient mise. Lorsque Conrad, retiré des portes de la mort, se fut rétabli, il reprocha aux gens du pape d'avoir préparé cet attentat, et diffama grandement le seigneur pape, assurant que ce poison mortel lui avait été versé par le pape, comme la chose avait été tentée

traîtreusement jadis contre son père : plaise à Dieu que ce ne soit pas la vérité. Aussi se releva-t-il plus fort pour nuire au seigneur pape; et il est constant que le pape avait perdu la faveur de plusieurs. Or, Thomas de Savoie, allié et familier du seigneur pape, avait préparé prudemment les voies de la paix, qui fut retardée par cet événement fâcheux. Une perturbation funeste vint donc agiter l'empire en plusieurs lieux, au point que ceux qui avaient des affaires à expédier en cour romaine ne pouvaient se rendre à Rome sans être dépouillés, sans que les écrits dont ils étaient porteurs ne fussent déchirés, et que les bulles ne fussent brisées, au mépris et au dommage du pape. En effet, les partisans de Frédéric, et surtout les amis de Conrad, disaient que le même Conrad avait été excommunié injustement par le seigneur pape; et que s'il avait été excommunié justement, c'était avec plus de justice encore qu'il persécutait par le fer et par la flamme le pape qui l'avait excommunié. Aussi beaucoup s'abandonnaient aux rapines, aux incendies et aux massacres, et ceux qui se rendaient à la cour romaine choisissaient la voie de mer, quoique dispendieuse pour eux, afin d'échapper aux embûches qui leur étaient tendues. C'est ainsi que notre père le pape, qui suivait les traces de Constantin plutôt que de Pierre, suscitait au monde beaucoup de désastres.

Or, le susdit Thomas, aux désirs duquel le pape se conformait en tout, par amour pour sa nièce, s'employa efficacement pour que son frère, l'archevêque de

Cantorbéry, ne fût pas pleinement confondu et frustré dans le désir qu'il avait conçu d'exercer droit de visitation en Angleterre. Le même archevêque obtint donc la faculté d'exercer cette visitation, mais on modifia les procurations que les visités devaient fournir. Et ainsi la cour romaine s'arrangea adroitement, de manière à ce que le seigneur pape gagnât l'argent de l'archevêque, et qu'il ne perdît pas tout ce qu'il pouvait tirer de la partie adverse [1]. Les lettres authentiques à cet égard sont rapportées au livre des *Additamenta* [2].

Cette même année, dans une bourgade du pays de Kent, qu'on appelle Estanes, près de Dartford, il y avait un enfant qui avait accompli sa deuxième année à la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, et qui faisait des miracles, on ne sait par quelle vertu. Le père de cet enfant s'appelait Guillaume Crul, et sa mère Estachie; l'enfant se nommait Guillaume, du nom de son père. Or, cet enfant, à mesure que l'un des assistants faisait le signe de la croix et lui désignait un malade, guérissait tous ceux qu'on lui présentait, quelque grave que fût leur infirmité. Ces cures merveilleuses attirèrent tous les malades des pays d'alentour, qui venaient en foule auprès de cet enfant, pour recouvrer la santé, et qui, chose étonnante, n'étaient pas frustrés dans leur désir. Comme on demandait à sa mère comment un si petit enfant pos-

[1] *Pars adversa*. Sens obscur; nous lisons *à parte adversâ*.

[2] Matt. Pâris revient plus loin et avec plus de détails sur ce sujet. Les documents auxquels il renvoie ici et là, ne nous semblent pas autres que les deux diplômes sans date rapportés à la fin du volume sous les numéros XIV et XXIV.

sédait un pareil don, elle répondit que, pendant sa grossesse et même après son accouchement, elle avait été instruite de cela par une révélation divine. Mais comme ce miracle ne dura pas longtemps, et que de jour en jour il s'affaiblit dans ses effets, cet enfant tomba en peu de temps dans un oubli complet, et on ne s'occupa plus de lui.

Fin de la discorde entre le couvent et l'abbé de Westminster. — Privilége et charte accordés par le roi au couvent de Westminster. — Colère du roi contre l'abbé de Westminster. — Rumeurs sur l'état de la Terre-Sainte. — Nouvelles plus agréables sur la Terre-Sainte. — Propositions de paix entre le roi de France et le soudan du Caire. — Murmures au sujet des conditions de la trêve. — Le roi de France consent a la trêve. — Lettres au sujet de la trêve. — Entrevue du roi de France avec le soudan du Caire. — A cette même époque de l'année, c'est-à-dire vers l'assomption de la bienheureuse Marie, la discussion qui durait depuis plusieurs années entre l'abbé de Westminster et son couvent, et qui s'était aigrie de jour en jour, fut heureusement assoupie par les démarches efficaces du seigneur roi, qui a une affection toute particulière pour ce couvent et pour cette église. Mais dans cette lutte, l'abbé encourut l'indignation du seigneur roi, et remporta un désavantage marqué; car trois manoirs, que l'abbé avait retenus longtemps malgré l'opposition et les réclamations des moines, finirent par leur être assignés,

pour que la maison de Westminster se servît des revenus de ces manoirs, afin d'augmenter son hospitalité et sa charité. Les choses furent réglées ainsi, sur mûre délibération, par le comte Richard et le seigneur Jean Mansel, à l'arbitrage desquels les deux parties avaient promis de se soumettre. Comme l'abbé avait le dessein de revenir sur le compromis en interjetant appel, le roi, fort irrité, l'accabla d'opprobres malséants et d'outrages qu'on ne peut répéter; et désormais le seigneur roi ne daigna plus rappeler dans son ancienne amitié ledit abbé, qui auparavant avait été son conseiller intime, et l'ami de cœur dudit Jean Mansel, quoique lui-même l'eût fait nommer abbé; assurant qu'il avait appauvri outre mesure la maison de Westminster, et qu'il avait opprimé le couvent par ses injustices.

C'est pourquoi le roi, ayant pitié du couvent de Westminster qui, pendant plusieurs années, avait supporté tant de vexations et de dommages, lui accorda bénévolement de disposer librement, pendant la vacance de l'abbaye de Westminster, des possessions appartenant audit couvent et que le roi avait coutume de retenir en ses mains, au grand dommage et grief de la maison, jusqu'à ce qu'un nouvel abbé fût installé; et il octroya à cet égard aux susdits moines la charte qui suit :

« Henri, par la grâce de Dieu, etc..., à tous ceux à qui les présentes lettres parviendront, salut. Comme les biens de l'abbé de Westminster et ceux du prieur et du couvent du même lieu sont distincts et séparés

les uns des autres, nous voulons pourvoir à l'intégrité et à la tranquillité des mêmes prieur et couvent, et nous leur accordons, en notre nom et au nom de nos héritiers, que toutes les fois qu'il arrivera que l'abbaye soit vacante par l'abdication ou le décès de leurs abbés, lesdits prieur et couvent aient la libre administration de leurs biens séparés, sauf pour nous et pour nos héritiers pendant le temps de la vacance la garde de la susdite maison, quant aux biens qui appartiennent aux susdits abbés. En témoignage de quoi, etc. Fait sous mes yeux, à Saint-Edmond, l'an trente-sixième de mon règne. » Or, cette charte fut rédigée à Saint-Edmond où le seigneur roi, alors malade, demeurait depuis environ trois semaines, au grand détriment de cette maison.

Cependant le seigneur roi, craignant que l'abbé de Westminster n'exaspérât contre lui la cour romaine, où il était déjà bien connu à titre de chapelain du seigneur pape, surtout parce que le même abbé avait interjeté appel, et qu'il n'engageât la maison de Westminster dans des dettes irrémédiables, l'accabla de nouveaux outrages et de malédictions furieuses qui évidemment ne s'appuyaient sur aucun motif réel, mais étaient dictés seulement par la colère. De plus, le seigneur roi fit proclamer dans toute la ville de Londres, par la voix du héraut, que personne ne prêtât en aucune façon de l'argent à l'abbé de Westminster, ou n'ajoutât aucunement foi à ses écrits ou à son sceau ; ce qui paraissait tourner au grand opprobre de l'abbé.

Or, tous ceux qui entendaient cette défense, s'étonnaient outre mesure que, de très-grand ami du roi l'abbé fût devenu pour lui un étranger et un objet de réprobation. C'est ce que dit le poëte, quand il représente une maîtresse qui se plaint de son amant :

« Nous nous regardions l'un l'autre, et nos yeux se demandaient en silence ce qu'était devenu notre amour. »

Vers le même temps, se répandirent des nouvelles certaines sur l'état de la Terre-Sainte, au moyen de la lettre suivante, adressée à un frère de l'ordre des Prêcheurs, nommé frère Gaultier de Saint-Martin, qui jadis avait joui d'un grand renom dans la Terre-Sainte. « A son vénérable et cher frère en Jésus-Christ, Gaultier de Saint-Martin, frère Joseph de Cancy, humble trésorier de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem à Acre, salut. »

Regardez au livre des *Additamenta*[1]. Or, voici le résumé de cette lettre : « Les trêves demandées par les Babyloniens, qui sont pressés par le soudan d'Alep, au roi de France, n'ont pu encore être conclues et avoir une issue prospère ; car les Babyloniens y ont mis obstacle[2]. Toute la province d'Antioche est déjà

[1] *Voy.* l'addition XXI à la fin du volume.

[2] Cette phrase n'est point exacte, et d'ailleurs ne rend pas fidèlement le sens de la lettre à laquelle renvoie Matt. Pâris (addit. n° 21). Saint Louis, conformément aux conditions de la trêve, se rendit à Jaffa où il attendit vainement les Égyptiens retenus chez eux par leurs discordes intestines. Mais la trêve ne fut rompue que l'année suivante par les émirs

dévastée par les Turcomans, et les citoyens de cette ville, saisis d'effroi, prennent la fuite en foule. Aussi une foule d'infidèles, faisant partie de ces peuples, pénètrent dans les pays soumis aux chrétiens, s'abandonnent partout, avec une férocité capricieuse, aux incendies et aux massacres, et viennent se reposer de leurs courses dans un lieu qu'on appelle Césarée la Grande. C'est le soudan d'Alep qui a suscité ce fléau. » Or, ces rumeurs furent divulguées pendant l'automne dans les pays d'en deçà des monts.

Cette même année, les moines de l'ordre de Cîteaux, au retour de leur chapitre général, répandirent des bruits plus agréables, instruits qu'ils étaient par le cardinal Jean, Anglais de nation, qu'ils appelaient vulgairement le cardinal blanc, parce qu'il était moine de l'ordre de Cîteaux. Celui-ci, par le moyen d'un abbé du même ordre, avait fait passer au chapitre des lettres dont voici le contenu : « Comme la haine et l'inimitié s'accroissaient de jour en jour entre le soudan de Babylone et celui d'Alep, ceux qui paraissaient les premiers et les principaux des Babyloniens envoyèrent en toute hâte un message très-pressant à celui qui était soudan de Babylone, ou qui du moins, à cette époque, était établi à la place

Mameluks qui se réconcilièrent avec le soudan d'Alep. Celui-ci, au moment des négociations, pour attirer les chrétiens dans son parti, avait offert au roi un libre accès dans Jérusalem dont il était maître. Saint Louis ne renonça au vif désir qu'il avait de visiter les lieux saints, que sur l'avis des chevaliers des trois ordres qui lui remontrèrent que s'il entrait à Jérusalem autrement qu'en conquérant, les plus grands rois se contenteraient du rôle de pèlerins, et qu'il n'y aurait plus de croisade.

et par l'autorité dudit soudan de Babylone ; lui assurant qu'il fallait absolument de toute nécessité entrer en composition et conclure ou la paix ou une trêve avec le seigneur roi de France. Qu'en effet l'armée de ce dernier s'était déjà accrue immensément et s'augmentait encore de jour en jour comme un torrent qui, dans les vallées, se grossit des neiges fondues ; qu'enfin, s'il ne faisait pas cela, les Babyloniens seraient attaqués et écrasés sans remède par le soudan d'Alep d'une part, et de l'autre par les chrétiens. »

« On travailla donc, d'un avis commun, à déterminer pour les deux parties les conditions d'une trêve de quinze ans, qui fussent supportables pour chacun : à savoir, que le seigneur roi de France deviendrait l'ami du soudan de Babylone, son aide et son consolateur dans ses tribulations, et principalement contre le soudan d'Alep qui s'efforçait de l'exterminer, sauf en toutes choses le culte chrétien pour le seigneur roi et pour ses sujets. Qu'en outre le seigneur roi et le soudan susdit partageraient par moitié tout ce qu'ils pourraient conquérir, si la fortune leur était favorable, sur le soudan d'Alep et sur leurs autres adversaires et ennemis, en terres, en châteaux, en cités, en argent, en hommes faits prisonniers, en butin et dépouilles, enfin en toute espèce d'acquisition. Que de plus, tout ce qui restait à payer sur la délivrance et la rançon du roi, lui serait bénévolement et libéralement remis. »

« Or, la somme fixée pour sa rançon était inesti-

mable et même dix fois plus forte qu'on ne le croyait. Mais on l'avait tenue secrète pour qu'on ne désespérât pas du paiement. — *Item*, que tout ce que ledit soudan de Babylone avait en son pouvoir dans la Terre-Sainte, serait restitué au roi de France avec les chrétiens esclaves; car c'est ainsi qu'on appelle les captifs. »

« Lorsqu'on eut connaissance de ces conditions de trêve ou de paix, il y en eut plusieurs qui, hésitant à les accepter, en conçurent dans leur âme une indignation suscitée par le diable, et dirent : « Qu'au « Très-Haut ne plaise que le seigneur roi de France, « le plus haut et le plus noble des rois de la terre, lui « qui a été oint du chrême céleste et qui est le suc« cesseur de l'invincible Charles, fasse la guerre pour « le service d'un homme aussi vil qu'un chien, ou « qui plutôt n'est qu'un chien inhumain, et se mette « à ses gages. » Telles étaient les paroles insensées qu'inspiraient aux Français leur orgueil naturel, leur jactance et leur envie de faire sonner leur gosier. »

« Cependant le roi, considérant que ses frères survivants l'avaient abandonné, et ne se cachant pas que sa noblesse de France l'avait en mépris, fut humilié et donna son consentement à la trêve demandée et aux conditions qui lui étaient offertes. Toute colère ayant donc été abjurée, toutes les terres du royaume de Jérusalem situées en deçà du Jourdain, lesquelles terres étaient soumises à la domination des Babyloniens, furent restituées de bonne grâce au seigneur

roi de France, ainsi que tous les captifs chrétiens que nous appelons vulgairement esclaves. Il fut décidé de plus, d'une manière inviolable, que les deux parties, de leur féal et unanime consentement, poursuivraient inexorablement, par le fer et par le feu, jusqu'à extermination, le soudan d'Alep, leur ennemi public, pour partager fidèlement, par moitié bien entendu. Ainsi donc l'un des princes, à savoir le roi de France d'une part, et l'autre, à savoir le soudan de Babylone d'autre part, se sont soulevés à main armée contre ledit soudan d'Alep, en sorte que ce dernier, attaqué de deux côtés, ne peut absolument résister. Or, le roi de Chypre, qui est arrivé naguère amenant un subside opportun au roi de France, et une foule d'autres croisés, ont augmenté considérablement l'armée des Français et l'ont fortifiée avec allégresse. Et les travaux de Mars ont prospéré entre les mains du roi humilié, grâce à la faveur de Dieu qui, résistant aux superbes, répand ses faveurs sur les humbles. » Or, nous avons tiré de la brièveté de la lettre qui suit quelque fondement de certitude, quoique cette certitude ne soit pas encore pleine et entière.

« A son révérend père et seigneur en Jésus-Christ, Richard, par la grâce de Dieu, évêque de Chicester, Guillaume, par la même miséricorde, ministre indigne d'Orléans, salut et volonté prête à son bon plaisir, avec toute révérence et tout honneur, comme à son seigneur et père. Nous écrivons brièvement à votre paternité les nouvelles qui sont arrivées des pays d'outre-mer et qui sont celles-ci. Le seigneur et

excellentissime roi de France a conclu une trêve pour quinze ans avec les infidèles Sarrasins. Toute la terre du royaume de Jérusalem, située en deçà du Jourdain, lui est rendue avec tous les captifs chrétiens que l'on appelle vulgairement esclaves; le reste de la somme d'argent qu'il devait aux Sarrasins sur sa rançon, lui est semblablement remis; et ce reste s'élevait encore à cinquante mille marcs d'argent. »

Un de ces jours-là, après la confirmation de la susdite trêve, tandis que le seigneur roi de France et le soudan de Babylone jouissaient d'une conférence longtemps souhaitée et s'instruisaient de leurs volontés mutuelles, par le moyen d'un interprète fidèle [1], le soudan dit au roi, avec un visage serein et d'un ton joyeux : « Comment te portes-tu, seigneur « roi? » Le roi lui répondit d'un air triste et abattu : « Tant bien que mal. — Pourquoi ne réponds-tu « pas : Bien, » reprit le soudan : « quelle est la cause de « ta tristesse? » Alors le roi : « C'est que je n'ai point « gagné ce que je désirais le plus gagner, la chose « pour laquelle j'avais laissé mon doux royaume de « France et ma mère, plus chère encore, qui criait « après moi, la chose pour laquelle je m'étais exposé « aux périls de la mer et de Mars. » Le soudan, fort surpris et voulant savoir quelle était cette chose tant désirée, lui dit : « Et qu'est-ce donc, ô seigneur roi, « que tu désires si ardemment? — C'est ton âme, re-

[1] Nous ne connaissons aucun témoignage historique qui vienne confirmer cette entrevue. Le fait serait mieux placé pendant la captivité de Louis IX à Mansourah.

« prit le roi, que le diable se promet de précipiter « dans le gouffre. Mais jamais, grâce à Jésus-Christ, « qui veut que toutes les âmes soient sauvées, il « n'arrivera que Satan puisse se glorifier d'une si « belle proie. » Puis il ajouta : « Le Très-Haut le sait, « lui qui n'ignore rien ; si tout ce monde visible était « à moi, je le donnerais tout entier en échange du « salut des âmes. » Alors le soudan : « Eh quoi ! bon « roi, tel a été le but de ton pèlerinage si pénible ! « nous pensions, nous tous en Orient, que vous tous, « les chrétiens, aspiriez ardemment à cette domina- « tion, et vouliez triompher de nous par avidité de « conquérir nos terres, et non par désir de sauver « nos âmes. — J'en prends à témoin le Tout-Puis- « sant, reprit le roi ; je n'ai point souci de retour- « ner jamais dans mon royaume de France, pourvu « que je gagne à Dieu ton âme et les âmes des autres « infidèles, et qu'elles puissent être glorifiées. » En entendant cela, le soudan répondit : « Nous espérons, « en suivant la loi du très-bénin Machomet, arriver « à jouir des plus grandes délices dans l'avenir. » Le très-pieux roi reprit aussitôt : « Voilà pourquoi je ne « puis assez m'étonner que vous, qui êtes des hommes « discrets et circonspects, vous ajoutiez foi à cet enchan- « teur Machomet, qui commande et permet tant de « choses déshonnêtes. En effet, j'ai regardé et examiné « son Alcoran : je n'y ai vu qu'ordures et impureté, « tandis que, d'après tous les sages anciens, voire « même les païens, l'honnêteté est le souverain bien « dans cette vie. »

En entendant ces paroles, des larmes abondantes arrosèrent la barbe naissante du soudan, et il ne répondit plus rien à ces objections; car ses sanglots et ses profonds gémissements lui coupaient la voix. Mais désormais, après cette conférence salutaire, il ne se montra pas aussi enclin et aussi dévoué à la religion, ou plutôt à la superstition machométique, qu'il l'avait été précédemment. On peut donc conclure, des paroles et des actions qu'on vient de voir, que le même soudan, revenu à de meilleures espérances, se convertira à la religion et à la foi chrétienne. De son côté, le roi de France déclara qu'il ne reviendrait jamais en France, mais qu'il combattrait tout le reste de sa vie en Terre-Sainte, pour gagner à Dieu les âmes infidèles; se fiant à la vaillance des Français et à la tutelle de sa mère pour garder son royaume et pour le défendre contre les attaques de tous ses voisins. Mais Dieu dispose des projets de l'homme.

Mort d'Alphonse, roi d'Espagne.—Alphonse, frère du roi de France, est attaqué d'une maladie incurable. — Douleur de Blanche, reine de France. — Guillaume de Saint-Edmond, moine de Saint-Albans, est envoyé a la cour romaine. — Le roi d'Angleterre renvoie le comte de Leicester en Gascogne. — La Gascogne est conférée a Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre. — Combat sanglant entre les Gascons et le comte de Leicester. — Pour que les prospérités de ce monde ne soient pas sans mélange d'ad-

versités, le seigneur roi de France fut grandement troublé, en recevant la nouvelle que l'illustre roi de Castille Alphonse, qu'on appelait, à cause de sa prééminence, roi de toute l'Espagne, était allé où va toute créature, après s'être rendu célèbre par ses exploits et par les grandes conquêtes qu'il avait faites sur les infidèles d'Espagne, conquêtes qui exigeraient des traités spéciaux et prolixes. En effet, ledit roi de Castille avait promis de fournir un subside efficace et prompt au roi de France, et Blanche, qui était sa cousine, l'y avait déterminé par ses prières multipliées, par ses présents et par ses promesses. Or, il laissa après lui des enfants très-illustres, chevaliers de renom et de bonne mine, pour opposer puissamment les barrières de la résistance à l'insolence des Sarrasins. En outre le Seigneur, pour apaiser la douleur du roi de France, lui octroya de voir naître de la reine son épouse, en Terre-Sainte, une race illustre, à savoir un fils et une fille souhaitée[1].

Cependant Alphonse, comte de Poitou, et frère du roi de France, ayant été frappé de paralysie, à la grande douleur du roi son frère et de sa mère, tomba malade sans remède, et languit jusqu'à sa mort. Peut-être fut-il ainsi châtié par la vengeance divine : car il avait négligé de porter secours au roi son frère, alors placé dans une position pénible, comme il avait promis de le faire, en engageant son serment et sa foi.

[1] Le comte de Nevers, Jean dit Tristan, né à Damiette pendant la captivité de son père, et Blanche, née à Joppé en 1252. Celle-ci épousa Ferdinand de Lacerda, fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille.

Aussi la reine de France, la première de toutes les dames, la dame Blanche, apprenant que le plus cher et l'aîné de ses fils, à savoir le seigneur roi de France Louis, avait fait vœu de demeurer en Terre-Sainte tant qu'il vivrait, se souvenant de la mort honteuse de Robert, comte d'Artois, son autre fils, considérant enfin qu'un troisième de ses fils, Alphonse, comte de Poitou, était malade d'une manière incurable, ne put fermer ses entrailles maternelles, et gémit comme si on la frappait d'une profonde blessure. Dès ce moment elle sécha en elle-même, se voyant privée de ses gages les plus chers. Épuisée par la douleur, elle anticipa misérablement sur l'époque fixée pour sa mort, et désormais elle n'eut plus un instant de gaieté, ni ne put se réjouir d'aucune consolation.

Cette année aussi, le seigneur Guillaume de Saint-Edmond, moine de Saint-Albans, et Guillaume de Saint-Edouard [clerc], furent envoyés à la cour romaine qui se trouvait alors à Pérouse, pour une affaire pressante qui concernait l'église de Saint-Michel de Kingesburn (?). Mais après avoir renvoyé le clerc à Saint-Albans, le moine disparut sans que l'on pût savoir ce qu'il était devenu, bien que le procureur de Saint-Albans l'eût fait chercher avec soin dans tous les pays. Enfin, après un pèlerinage qui avait duré un an et plus, il revint, non sans crainte, à Saint-Albans, où il rentra malade, ayant accompli, tant bien que mal la mission dont il avait été chargé, et ayant endetté de trois cents marcs la

maison de Saint-Albans. Il s'introduisit secrètement dans l'infirmerie, et après y avoir demeuré quelques jours, il s'embarqua, contre la coutume et la règle de Saint-Albans, pour se rendre à Saint-Gilles[1]. On trouvera au livre des *Additamenta*[2] les lettres de créance qui lui avaient été données.

Vers le même temps, le seigneur roi d'Angleterre, imitant la conduite du roi David, qui envoya Urie au plus fort du danger, voulut que celui qui avait été le perturbateur de la paix en parût le réformateur, et dit au comte de Leicester Simon : « Retourne en « Gascogne : tu y trouveras assez de guerres, toi qui « fomentes et aimes la guerre. Puisses-tu y gagner « des récompenses méritées, comme ton père a fait « jadis ! » En prononçant ces paroles piquantes, le seigneur roi se concilia la faveur et l'amitié des Gascons qui étaient présents. Mais le comte répondit sur-le-champ au seigneur roi avec allégresse et intrépidité : « Et moi j'irai volontiers. Et je n'en re- « viendrai pas, à ce que je crois, avant d'avoir sou- « mis les rebelles à ton pouvoir, tout ingrat que tu « es, et d'avoir fait de tes ennemis un escabeau pour « tes pieds. » Puis le comte Simon, quittant sur-le-champ l'Angleterre, se rendit dans les pays de France qu'il connaissait bien, et là, à l'aide de ses parents et de ses amis, il rassembla une forte et nombreuse armée de mercenaires, leur promettant que les dé-

[1] *Sanctum Ogidium*. Nous lisons *Ægidium*.

[2] *Voy*. l'addition XXII à la fin du volume.

pouilles et le butin dont ils s'empareraient leur serviraient de salaires suffisants. Or, ces hommes d'armes, plus avides que des sangsues, suivirent les pas du comte avec allégresse et intrépidité. En effet, le comte brûlait de se venger, et aspirait de toute son âme à châtier ceux qui l'avaient diffamé. Cependant le roi d'Angleterre, passant sous silence ou feignant d'ignorer la cession qu'il avait faite jadis de la Gascogne à son frère le comte Richard, cession confirmée deux fois par des chartes, suivit son dessein et son projet de conférer la Gascogne à son fils aîné, et cela à l'instigation de la reine sa femme, et d'après les conseils qu'elle lui donnait dans la chambre nuptiale[1]. Lorsque le susdit comte Richard en fut instruit, il s'en montra fort irrité et indigné, et il quitta incontinent, tant d'esprit que de corps, la cour du roi, détestant de cœur l'inconstance de cette cour aussi malléable que la cire.

Le seigneur roi d'Angleterre ordonna donc qu'on rassemblât sur-le-champ, par édit royal, tous les Gascons qui demeuraient encore à Londres, tant l'archevêque de Bordeaux que les autres qui étaient venus avec lui, et leur déclara à tous la donation qu'il faisait, attestant et annonçant publiquement qu'il avait conféré la Gascogne à Édouard, son fils aîné, leur assurant aussi que le comte Richard son frère ne se souciait pas de posséder la Gascogne ni même de la voir jamais; car il avait été assez tour-

[1] Le texte porte : *Sua su camerali uxoris suæ reginæ.*

menté par les tempêtes de la mer, et la Gascogne avait fréquemment vidé ses coffres. Les Gascons accueillirent avec joie ce changement, et sur-le-champ tous ceux qui se trouvaient là présents jurèrent hommage à Édouard, et lui prêtèrent serment de fidélité. Édouard, de son côté, leur octroya des dons magnifiques et précieux en or, en argent, en colliers, en ceintures, en pièces de soie, et leur promit de plus beaux présents encore. Toutefois le seigneur roi se réserva la principale suzeraineté, c'est-à-dire l'allégeance; puis tous ensemble s'assirent à un festin splendide, au milieu des transports de la joie la plus vive; et, pendant le repas, on ne manqua point de se répandre en menaces orgueilleuses contre le comte Simon, et de dire que cet homme, qui avait conçu l'espoir de faire couler dans sa bouche le Jourdain tout entier, serait ou coupé en morceaux ou chassé en exil et dépouillé de ses terres. Ensuite les Gascons, étant remontés sur leurs vaisseaux, s'empressèrent de regagner leur pays à pleines voiles. Mais avant qu'ils eussent pu, une fois arrivés dans leur patrie, se refaire quelque peu des fatigues de leur voyage sur mer, et même publier ce qui s'était passé en Angleterre, ils trouvèrent le susdit comte Simon bien muni contre eux, entouré d'une armée nombreuse et préparé à les recevoir. Toutefois ils rassemblèrent un grand nombre des ennemis du comte, et les encouragèrent bellement en leur disant qu'ils avaient un nouveau seigneur, lequel était disposé à émousser et à rogner les cornes

du comte Simon. Alors, avec la grande et forte armée qu'ils avaient réunie et qui paraissait assez redoutable pour pouvoir écraser indubitablement ledit comte, ils l'assaillirent et l'attaquèrent hostilement. Comme ils se tenaient sur leurs gardes, ils découvrirent une embuscade que le comte Simon avait cachée dans un lieu détourné pour qu'elle tombât sur les Gascons surpris. Après un combat sanglant, ils s'emparèrent d'un chevalier très-vaillant à qui le comte Simon avait confié le commandement de ce corps détaché, l'enchaînèrent et l'emmenèrent après avoir dissipé le reste de sa troupe, et en poussant des cris de joie et de triomphe.

Or, le comte ne se trouvait pas loin de là et s'attendait à recevoir vigoureusement ses ennemis à la pointe de l'épée, espérant, selon ce qui avait été convenu secrètement, que ceux qu'il avait placés en embuscade, se seraient jetés sur les Gascons du côté opposé ; il cherchait donc à voir s'il apercevrait quelques signes que la bataille fût engagée, lorsqu'un fuyard, qui revenait du combat en pressant rapidement son cheval pour annoncer à son seigneur ce qui s'était passé, arriva vers lui blessé, sanglant et déchiré, et lui raconta, en respirant à peine, ce qui était arrivé. Il ajouta que ce chevalier si cher au comte, et qui avait été établi par lui gardien et chef de cette troupe, avait été entraîné par les ennemis. A cette nouvelle, le comte, semblant se réveiller d'un profond sommeil, s'écria avec stupéfaction : « Nous tardons « trop. Les ennemis sont-ils bien éloignés de nous?

« — Non pas. Ils s'avancent plutôt et se hâtent pour « venir aussitôt à ta rencontre et pour te combattre « à main armée. Ils se réjouissent aussi et se glori- « fient, parce qu'ils ont trouvé la fortune favorable « et nous ont mis en désordre. » A peine avait-il achevé ces mots, que le comte, avide de délivrer le chevalier plus haut dit, s'élance, presque sans attendre sa chevalerie, et guidé par le messager, vole plus prompt qu'un tourbillon rapide, en déchirant les flancs de son coursier. Il tombe tout à coup sur les ennemis, et plonge dans le sang de plusieurs son glaive foudroyant; puis, délivrant puissamment tous les captifs, il coupe et brise leurs liens. Ceux-ci, plus animés encore par leur délivrance, se jettent furieusement sur leurs ennemis. Alors s'engagea un combat douteux et sanglant. Les Gascons, se fiant dans leur multitude, se précipitèrent tous ensemble sur le comte, qu'ils désiraient ardemment prendre ou tuer de préférence à tout autre. Tout le poids de la bataille tomba donc sur lui; et comme ils se poussaient contre lui en foule et avec violence, il fut jeté à bas de son cheval, et courait risque de perdre la vie, lorsque ce chevalier, qu'il venait de délivrer l'ayant aperçu, s'écria : « O très-vaillant comte, il « est juste que je délivre mon libérateur. » Aussitôt, par un élan rapide, il fendit la foule épaisse des ennemis, remit le comte en selle, et blessa sans remède plusieurs de ceux qui s'opposaient à lui ou les renversa pour qu'ils fussent foulés aux pieds des chevaux. Après que le combat eut duré pendant près de la moi-

tié du jour, les Gascons furent mis en désordre, vaincus et enchaînés. Dans cette bataille furent pris cinq des seigneurs les plus éminents de Gascogne. Rustein y fut pris aussi et présenté au roi. Ce jour-là le comte triompha glorieusement et n'échappa jamais à un si grand péril. Désormais ses ennemis n'osèrent plus grogner contre lui.

L'Angleterre est horriblement maltraitée par les étrangers. — Entretien de Matthieu Paris et de Roger de Thurkeby. — Grande chaleur et sécheresse pendant l'été. — Réforme du pape. — Célébration, auprès de l'abbaye de Walthen, d'un tournoi appelé tournoi de la Table-Ronde. — Le roi d'Angleterre se rend à Saint-Albans où il fait plusieurs dons. — Mort de Guillaume de Haverhulle. — Dans le cours des mêmes jours, les ruses multipliées de Satan affligèrent de tous les fléaux le peuple anglais en général, barons, chevaliers, bourgeois, marchands, laboureurs et principalement les religieux. Ceux qui tenaient le premier rang parmi les étrangers, accablaient leurs inférieurs de tant d'angoisses, les tourmentaient par tant de rapines et d'injustices, qu'entre tous les peuples le peuple anglais paraissait réduit à la pire des conditions. Les chevaux des marchands, leurs chariots, jusqu'à leurs derniers moyens de subsistance, leur étaient enlevés de force ; et on ne leur laissait pour les indemniser que des tailles ou des railleries ; ce que voyant, quelques Anglais, même des plus illustres, mais j'aurais honte de les nommer,

se disaient en jurant, dans leur orgueil : « Il y a « maintenant plusieurs rois et tyrans en Angleterre : « Eh bien ! il faut régner et tyranniser avec les « autres. » Et par ainsi, ils devenaient plus méchants que les autres. Si quelqu'un venait se plaindre d'une injustice énorme qu'on lui avait faite, par-devant les Poitevins auxquels leurs richesses immenses et leurs vastes possessions avaient tourné la tête, et s'avisait de demander qu'on lui rendît justice selon la loi du pays, les Poitevins lui répondaient : « Nous n'avons point « souci de la loi du royaume. Qu'avons-nous de com- « mun avec les assises et les coutumes de ce pays-ci ? » Aussi les indigènes, mais surtout les religieux, étaient-ils avilis en présence des étrangers dont quelques Anglais ne rougissaient pas de suivre les traces. C'est pourquoi, un jour que frère Matthieu Pâris, auteur de ce livre, et le seigneur Roger de Thurkeby, chevalier et homme lettré, mangeaient de bonne amitié à la même table, la conversation tomba sur ce sujet lugubre, et comme frère Matthieu racontait les oppressions susdites, le chevalier plus haut nommé lui répondit d'un ton sérieux : « L'heure est venue, ô « religieux, et voici le temps où tous ceux qui vous « oppriment pensent qu'ils rendent service à Dieu. « En effet, j'estime que ces oppressions injurieuses et « ces vexations ne diffèrent pas beaucoup d'une ruine « totale. » En entendant ces mots, ledit Matthieu se remit en mémoire la prophétie suivante, à savoir qu'à la fin du monde les hommes n'aimeront plus qu'eux-mêmes, sans avoir égard à l'avantage du prochain.

Dans le cours de cette même année, aux mois d'avril, de mai, de juin et de juillet, la chaleur et la sécheresse se firent sentir d'une manière intolérable et se prolongèrent sans pluie rafraîchissante ou sans rosée bienfaisante. Aussi les fleurs des arbres qui promettaient des fruits abondants, se fanaient et tombaient ; les prairies étaient dépouillées de gazon ; les feuilles des plantes se desséchaient ; les pâturages refusaient des aliments aux troupeaux épuisés. La terre, endurcie et fendue de crevasses, ne pouvait, faute d'humidité, fournir de séve aux semailles. Les mouches voltigeaient en bourdonnant ; les oiseaux, les ailes pendantes et le bec ouvert, interrompaient leurs chants et leurs joyeux concerts. Aussi cette température, engendrant des chaleurs et des sueurs brûlantes, promettait aux mortels, pour la saison d'automne, des maladies chroniques et des fièvres haletantes.

Vers le même temps, le seigneur pape accorda aux dignitaires ecclésiastiques, qui étaient opprimés outre mesure, surtout dans les pays transalpins [1], la faculté de disposer eux-mêmes régulièrement, en ayant Dieu devant les yeux, des dignités sur lesquelles ils avaient droit d'élection. Or, les lettres à ce sujet sont rapportées au livre des *Additamenta* [2].

Cette même année, les chevaliers, pour expérimenter leur habileté et vaillance au métier des armes,

[1] Il faut entendre ici transalpins par rapport à l'Italie.
[2] *Voir* à la fin du volume l'addition XXIII.

résolurent unanimement d'essayer leurs forces, non point dans ce jeu de lances qu'on appelle communément et vulgairement tournoi, mais plutôt dans cette épreuve de chevalerie qu'on nomme Table Ronde [1]. Aussi les chevaliers, tant du nord que du midi, et quelques-uns des pays d'outre-mer, se réunirent en grande et très-forte multitude auprès de l'abbaye de Walthen, à l'octave de la Nativité de la bienheureuse Vierge. Ce jour-là et le lendemain, selon ce qui avait été réglé pour ce jeu guerrier, quelques chevaliers anglais joutèrent vaillamment, vigoureusement et délectablement, au point d'exciter l'admiration de

[1] Ce passage et tout le morceau ne laissent aucun doute sur la différence qui existait entre les joustes et les tournois. Les premières étaient des combats singuliers dont l'arme propre était la lance; les seconds des combats en troupes dont l'arme propre était l'épée ou la masse. Ces combats de la Table-Ronde ont la plus grande analogie avec ce que l'histoire du maréchal de Boucicaut appelle *joustes à tous venants grandes et plénières*. Il paraît cependant, dit Ducange, qu'il était moins honorable de combattre aux joustes qu'aux tournois. On sait que les romans de chevalerie attribuent l'institution de la Table-Ronde au fabuleux Arthur; mais on en retrouve la trace jusque chez les anciens Gaulois, au rapport d'Athénée (Δειπνοσοφ. lib. IV), et Camden, malgré son amour pour les antiquités de sa patrie, repousse la tradition qui voyait la Table-Ronde d'Arthur dans la table attachée aux murailles du vieux château de Winchester. Quoi qu'il en soit, on peut conjecturer avec vraisemblance que les chevaliers qui, après la joute, venaient souper chez celui qui faisait la cérémonie de cet exercice militaire, s'asseyaient autour d'une table ronde, pour signifier que tous étaient égaux en mérite, ou pour éviter toute dispute de préséance. Le terme de table ronde était fort usité en Angleterre; et Thomas de Walsingham, dans la *Vie d'Édouard III*, rapporte que ce prince fit bâtir, au château de Windsor, une maison dont le diamètre était de deux cents pieds, à laquelle il donna le nom de Table-Ronde. (*Voy*. DUCANGE, diss. VII, et les autorités qu'il cite.)

tous les étrangers présents à ce spectacle. Le quatrième jour suivant, deux chevaliers très-vaillants et de grand renom, à savoir Arnauld de Montigny [?] et Roger de Lemburne, devant combattre à cheval, revêtus de toutes armes, selon l'usage, montèrent sur leurs destriers, qui étaient des chevaux d'élite richement harnachés, et coururent l'un sur l'autre en s'assaillant à coups de lances. Mais Roger ayant mis en arrêt sa lance dont le fer n'était point émoussé, comme cela aurait dû avoir lieu, atteignit Arnauld au-dessous du casque, et lui coupa la gorge avec la trachée et les artères ; car Arnauld était découvert en cet endroit et n'avait point de gorgière. En le voyant tomber de cheval à terre mortellement blessé, Roger fut grandement chagriné, à ce qu'on prétendit. Or le blessé expira sur-le-champ. Comme le mort était très-vaillant dans les armes et qu'il ne laissait pas en Angleterre d'homme qui pût lui être comparé ou qui vînt après lui, sa mort causa un grand deuil et des gémissements incomparables parmi les chevaliers rassemblés en ce lieu ; et ainsi ceux qui étaient arrivés pleins de joie, se séparèrent tout à coup avec tous les signes de la tristesse et force lamentations. Le corps du défunt fut enseveli fort honorablement dans l'abbaye voisine, à savoir celle de Walthen, au milieu d'un déluge de larmes, et les seigneurs assistèrent à la triste cérémonie avant de partir. Mais aucun chevalier ne pleura autant la mort du défunt que l'auteur de cette mort, à savoir le susdit Roger, qui aussitôt se croisa et fit vœu de pèle-

rinage pour la délivrance de l'âme d'Arnauld. En effet, comme il fut notoire qu'il avait blessé mortellement le susdit Arnauld de Montigny sans le vouloir et à son grand regret, on ne put lui reprocher cet homicide, ni l'en accuser. Or, il y avait dans cette réunion de chevaliers plusieurs seigneurs d'Angleterre, et entre autres le comte de Glocester qui, en voyant tomber le susdit chevalier Arnauld, s'efforça d'extraire le fragment de lance de la gorge du blessé; il arracha vigoureusement le bois, mais le fer resta dans la plaie. Quand enfin on parvint à enlever le fer et que les chevaliers qui se trouvaient là purent l'examiner, on vit qu'il était fort aiguisé à la pointe comme un poignard, et qu'il avait la largeur d'un couteau, tandis qu'il aurait dû être émoussé d'après la règle. Ce fer avait en petit la forme d'un soc de charrue : c'est ce qu'on appelle vulgairement petit soc, en français soket. Or, en cette occasion, le susdit Roger de Lemburne, quoiqu'il se prétendît innocent, fut regardé comme suspect, et on lui reprocha amèrement d'avoir commis traîtreusement ce crime; surtout parce que ledit Arnauld, dans une autre joute, avait cassé la cuisse du susdit Roger de Lemburne. Mais Dieu seul connaît la vérité, lui qui scrute les cœurs.

C'est ainsi que ceux qui aiment la gloire pour acquérir une renommée mondaine sont abattus et meurent abattus...

Dans le cours de cette même année, à savoir la veille de la fête du bienheureux Barthélemy, le sei-

gneur roi d'Angleterre se rendit à Saint-Albans; et, aussitôt après s'être approché dévotement du maître-autel et s'y être mis en prières, il offrit au martyr, selon son usage habituel, un tapis magnifique et précieux, deux colliers, deux anneaux d'or et douze talents[1]; et il voulut que ces dons fussent affectés spécialement à l'ornement de la châsse. Ce même jour, Édouard, son fils aîné, offrit au même autel un tapis, et à l'autel de saint Amphibale un autre tapis et deux colliers. Le seigneur roi ordonna que tout cela fût vendu le lendemain ainsi que les autres présents précieux, et que le prix qu'on en tirerait servît à la garniture de la châsse. Or, le seigneur roi demeura quinze jours durant à Saint-Albans, comme il avait fait jadis au temps de Pâques l'année qui suivit immédiatement le siége de Bedford.

Le jour même où le seigneur roi arriva à Saint-Albans, comme nous l'avons dit, c'est-à-dire la veille de la Saint-Barthélemy, mourut à Londres Guillaume de Haverhulle, chanoine de Saint-Paul, et trésorier du seigneur roi, qui avait passé plusieurs années de sa vie à servir avec exactitude le même roi. Au moment où l'on croyait que le seigneur roi mettrait Jean le Français à la place de Guillaume, on fit courir le bruit que le même Jean était mort dans un pays éloigné du nord de l'Angleterre, où il était allé pour plaider contre quelques religieux, et le seigneur roi institua pour son trésorier, à la place du susdit Guillaume, Philippe Luvel, clerc, homme pru-

[1] Monnaie d'or, analogue au bezant, valant de sept à neuf sols d'argent.

dent, éloquent et de noble naissance. Cette promotion eut lieu à Saint-Albans, par les soins, à ce qu'on prétend, de Jean Mansel, ami spécial de Philippe.

Epitaphe de Guillaume de Haverhulle.

Ci-gît Guillaume, premier trésorier du roi. Et toi tu pleures, Haverhulle, parce que tu ne feras pas naître un second Guillaume. Tu lui fournissais des mets exquis, tu faisais couler des vins dignes des cieux. Que le Christ désormais soit sa nourriture et son aliment.

SÉCHERESSE, MORTALITÉ, ÉPIZOOTIE. — DÉDICACE DE L'ÉGLISE D'ÉLY. — MORT DE MARGUERITE DE REDVIERS, VEUVE DE FALCAISE. — GRAND PARLEMENT TENU A LONDRES. — L'ÉVÊQUE DE LINCOLN DIRIGE L'OPPOSITION. — LE ROI IRRITÉ EST APAISÉ PAR SES COURTISANS. — NOUVELLES PROPOSITIONS. — RÉPONSE DES PRÉLATS A LA DEMANDE DU ROI. — HENRI III PERSISTE DANS SON PROJET. — RÉPONSE ÉVASIVE DES PRÉLATS. — Dans le cours de cette même année, quand arriva la saison d'automne après les grandes chaleurs de l'été, un fléau de mortalité se jeta sur les grands troupeaux en plusieurs lieux de l'Angleterre, mais principalement dans le comté de Norfolk, dans le Marshland et dans les provinces du midi, avec tant de violence, que de mémoire d'homme on n'avait point vu pareille mortalité. Ce qu'il y eut de surprenant dans ce fléau, c'est que les chiens et les corbeaux qui se nourrissaient avec les corps des troupeaux morts devenaient gonflés tout à coup et périssaient empoisonnés; aussi aucun homme n'osait manger de la chair de bœuf, de peur que cette chair ne provînt des charognes susdites. Ce qui était encore étonnant dans les grands trou-

peaux, c'est que les vaches et les bouvillons adultes se mettaient à sucer et à traire les pis des vaches plus âgées, comme le font les tout jeunes veaux. Un autre phénomène merveilleux de cette époque, ce fut qu'à ce temps de l'année où la nature a coutume de donner des poires ou des pommes, les arbres paraissaient en fleurs, comme si l'on eût été au mois d'avril. Or, la mortalité susdite, l'apparition de fleurs nouvelles, et les caprices surnaturels des troupeaux eurent primitivement leur cause dans les chaleurs et la sécheresse dont nous avons parlé. Car, ce qui est étonnant, le gazon, même celui des prés, se trouvait si desséché, si aride et si dur dans les mois de mai, de juin et de juillet, que si on le frottait dans les mains il tombait en poussière; puis, la saison équinoxiale ayant ramené la fraîcheur et ayant fait tomber des pluies abondantes sur la terre desséchée, la terre aspira toute cette humidité par ses pores entr'ouverts, et devint prodigue de ses bienfaits, en faisant naître une herbe abondante, mais hâtive et contre nature. Les troupeaux, affamés et privés de pâturage, se jetèrent sur cette herbe avec avidité, et obtinrent ainsi un embonpoint subit qui rendit leur chair inutile, et arrêta chez eux la circulation des humeurs; ils ne faisaient plus que bondir étrangement comme des fous; puis, tout à coup infectés et empoisonnés par cette nourriture malsaine, ils tombaient morts et frappaient même les autres de contagion : tant le fléau était violent. Une semblable cause peut être assignée aux arbres qui fleurissaient hors de la saison.

Cette même année, le quinze avant les calendes d'octobre, à savoir le jour de la Saint-Lambert, la noble église cathédrale d'Ély fut dédiée magnifiquement et solennellement. Hugues, évêque du même lieu, amateur magnifique de tout honneur et de toute honnêteté, avait construit à ses propres frais, jusqu'à achèvement complet, le presbytère de cette église, et outre cela le clocher, qui se distinguait par un travail aussi admirable que dispendieux. Ce même évêque avait glorieusement édifié dans sa cour, à Ély, un palais royal, avec appartements et autres bâtiments et dépendances, et ce fut là que festoyèrent joyeusement et splendidement ceux qui assistèrent à la solennité de cette dédicace, comme nous allons le dire. Or, ledit évêque d'Ély, qui depuis longtemps aspirait à voir dédier son église, fut secondé par les évêques de Norwich et de Landaf dans cet office de dédication. A cette solennité assistaient aussi le seigneur roi, beaucoup de seigneurs du royaume, des prélats et des clercs en grand nombre. Une indulgence de plusieurs jours fut octroyée à tous ceux qui étaient venus à cette solennité et qui devaient y venir plus tard. Après que les fêtes spirituelles eurent été glorieusement célébrées, on s'occupa par suite des fêtes corporelles; et les logements, tant des moines eux-mêmes que de l'évêque et de ceux qui habitaient dans le bourg, furent remplis de convives; et l'évêque se plaignait encore du petit nombre de ceux qui étaient venus, affirmant que les vivres qu'il avait préparés à cette intention n'avaient pas été employés en

grande partie. Il se félicita donc dans son cœur, avec les transports de la plus vive joie, de ce que Dieu propice lui avait permis d'atteindre ce jour où il voyait heureusement accomplis tous les vœux qu'il avait formés depuis longtemps, et dont il avait préparé l'exécution : en sorte que, dans l'allégresse de sa jubilation, le bienheureux vieillard pouvait dire, avec Siméon : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, etc. »

Cette même année, le six avant les nones d'octobre, mourut la noble et illustre dame Marguerite, comtesse de l'Isle, surnommée de Redviers, jadis épouse de Falcaise, ce traître détestable. Or, la noblesse avait été unie à la vilainie, la piété à l'impiété, la beauté à la laideur, et cela par le tyran Jean, qui ne craignait de commettre aucune espèce de forfait, et qui l'avait livrée de force et malgré elle. C'est au sujet de cette union qu'on a fait ces vers assez élégants :

La loi les unit, ainsi que l'amour et la concorde du lit nuptial. Mais quelle loi? mais quel amour? mais quelle concorde? C'est une loi sans loi, un amour plein de haine, une concorde discordante.

Or le doux souvenir de cette noble dame me paraît mériter d'être perpétué à cause du fait suivant : Une nuit qu'elle dormait avec Falcaise, son époux, celui-ci eut un songe où il lui semblait qu'une pierre d'une grosseur énorme se détachait du clocher de l'église de Saint-Albans, tombait sur lui comme la foudre, et le réduisait en poussière. S'étant éveillé,

il sauta hors du lit, effrayé et haletant; et sa femme, le voyant tremblant et comme en délire furieux, lui dit : « Qu'est cela, seigneur? qu'as-tu donc? » Alors Falcaise : « J'ai été exposé à de grands périls; mais « jamais je n'ai été autant troublé et effrayé que dans « ce songe de mon sommeil. » Et quand il lui eut raconté son rêve en détail, sa femme lui répondit : « N'as-tu pas offensé naguère grièvement le bienheu- « reux Albans, en souillant de sang son église, en « dépouillant la bourgade de ses biens, en faisant « souffrir beaucoup d'injustices à l'abbé et au cou- « vent? Lève-toi donc en toute hâte, rends-toi avec « empressement à Saint-Albans, et mets-toi en route « même avant le jour. Alors humilie-toi et cherche à « te réconcilier au plus vite avec le martyr, de peur « que la vengeance terrible qui te menace ne t'é- « crase. » Falcaise, étant donc venu de grand matin à Saint-Albans (car il avait couché à Luiton), fit appeler l'abbé et lui dit en fléchissant les genoux, en joignant les mains et en versant des larmes : « Seigneur, ayez pitié de moi; j'ai offensé griève- « ment le Seigneur, et son martyr, le bienheureux « Albans, et vous-même; mais à tout pécheur « miséricorde. Donnez-moi la permission de parler « au couvent en plein chapitre, et de lui demander « pardon en votre présence des attentats que j'ai « commis. » L'abbé lui accorda sa demande, admirant dans un loup la douceur d'une brebis. Falcaise, s'étant donc dépouillé de ses vêtements, et accompagné de ses chevaliers, vêtus aussi légèrement

que lui, entra dans le chapitre, portant à la main une baguette, que nous appelons vulgairement balai[1], fit l'aveu de la faute qu'il avait faite et commise en temps de guerre, comme il lui plut de le dire, et reçut sur sa chair nue des coups de discipline de chacun des frères. Ayant ensuite remis ses habits, il alla s'asseoir à côté de l'abbé, et dit publiquement : « C'est mon épouse qui m'a fait faire cela, à cause « d'un certain songe; mais si vous exigez que ce « qui vous a été enlevé vous soit rendu, je n'y con- « sentirai pas. » Puis il se retira. Toutefois l'abbé et le couvent estimèrent que c'était encore là un grand bonheur, parce que désormais il cesserait de les tourmenter. En effet, dans les temps où nous vivons, celui qui n'est pas mauvais est regardé comme excellent : c'est ainsi qu'on lit d'Astaroth : « Quand l'injuste cesse de nuire, on peut trouver qu'il est utile. » C'est aussi ce que dit l'apôtre : « Le mari fidèle est sauvé par la femme fidèle. »

Aux approches de la fête du bienheureux Édouard, que d'ordinaire le seigneur roi avait coutume de célébrer en grande compagnie et en appareil splendide, presque tous les prélats de l'Angleterre entière se trouvèrent réunis comme convoqués par un édit

[1] *Baleis* (texte *hic*). On trouve quelquefois *balaium*. Ducange voit dans cette expression notre mot moderne *balai*. Le vieux mot celtique *balaen* a le même sens. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une branche de bouleau, en basse latinité *bolum*, en langue vulgaire *bolaie*. Malgré l'analogie apparente, ce mot semble différer de *boulaye* dans le sens de bâton terminé en boule (*bola*), d'où est venu le terme *sergens à boulaye*.

royal. En effet, tous les évêques furent présents à cette cérémonie, à l'exception de l'évêque de Chester, retenu par le mauvais état de sa santé; de l'archevêque de Cantorbéry, qui, à cette époque, était dans les pays d'outre-mer avec l'évêque de Héreford, et de l'archevêque d'York, qui s'absenta pour une cause à nous inconnue, à moins peut-être que l'éloignement n'ait motivé son absence.

Le seigneur roi fit alors donner connaissance à tous les assistants réunis d'un bref papal odieux et détestable pour tous les amis zélés de l'état : à savoir, que le seigneur pape lui avait conféré pour trois ans, en vertu du pouvoir qui lui était octroyé par Dieu, le dixième du royaume entier, c'est-à-dire des provenances de toute l'église anglicane, pour fournir aux frais du pèlerinage du roi, en ajoutant la clause fort blessante que voici : « Non pas selon l'ancienne estimation des églises, mais selon une estimation nouvelle, sur enquête très-stricte, laquelle devra être faite à la volonté et au gré des officiers et des exacteurs royaux. » Or, ce sont gens qui par leur astuce procurent à l'église des dommages inestimables et une servitude perpétuelle, et songent toujours, pour commencer, à leurs propres intérêts; puis ensuite à grossir le trésor royal. Les députés du roi cherchèrent donc à insinuer spécialement aux évêques assemblés qu'ils devaient consentir à une pareille et si forte contribution, et exigèrent, avec une adresse de renard, que non-seulement l'argent de deux ans fût payé selon le mandat du pape, mais encore qu'on

fournît, avant le pèlerinage, l'argent de la troisième année, quoique cela ne fût pas contenu dans le bref authentique du pape, en sorte que la totalité de la somme levée dans la forme prescrite aurait été payée au roi avant son départ, ou que du moins on accordât au roi la moitié de la somme avec une gratuité bienveillante et une bienveillance gratuite ; car alors, disaient-ils, le seigneur roi dirigerait sa route et ses bannières du côté de l'Orient. Mais l'évêque de Lincoln, entre autres, surpris outre mesure en entendant des paroles si empoisonnées et si bien faites pour la subversion de l'église, répondit dans une violente colère : « Oh ! qu'est cela, par Notre-Dame ? vous « vous appuyez sur des concessions qui ne vous sont « point faites ; supposez-vous donc que nous consen« tirons à cette contribution maudite ? Loin de nous « de fléchir les genoux devant Baal ! » L'élu à Winchester reprit alors : « Mon père, comment pourrons« nous résister à la volonté du pape et à celle du « roi ? l'un nous pousse, l'autre nous tire. Dans une « circonstance semblable, les Français ont consenti « à cette contribution pour subvenir au pèlerinage « de leur roi. Or, ils sont plus forts que nous et plus « hardis d'habitude à résister ; mais nous, quels sont « nos moyens de résistance ? » A cela, l'évêque de Lincoln répondit de nouveau : « Les Français ont « contribué ! C'est pour cela même qu'il ne le faut pas « faire ; car un acte deux fois répété implique cou« tume. En outre, ô douleur ! ne voyons-nous pas plus « clairement que le jour quel beau résultat a obtenu

« cette tyrannique extorsion d'argent faite par le roi « de France? Que les exemples qui précèdent nous ef- « frayent; n'encourons donc, ni le roi ni nous, le cour- « roux de Dieu, par cette grave offense. Quant à moi, « je vous le dis d'une voix libre, je m'oppose à cette « contribution injurieuse. » Aussitôt, avec allégresse et sans hésiter, les évêques de Londres, de Chicester, de Worcester, l'élu à Winchester et presque tous les autres donnèrent leur assentiment à cette décision: seul l'évêque de Salisbury était flottant. Alors l'évêque de Lincoln ajouta : « Supplions donc tous notre sei- « gneur roi de s'inquiéter du salut de son âme, et de « mettre un frein à une violence si téméraire. »

Lorsque tout cela eut été annoncé au seigneur roi, par un rapport fidèle, il entra comme en fureur, et, ne pouvant se contenir de colère, il se mit à pousser des cris, et fit fuir tous ceux qui étaient dans sa chambre et qui redoutèrent un accès de folie. Enfin, ses courtisans et ses familiers étant parvenus à le cal- mer et à l'adoucir, il fit savoir aux prélats que ce n'était point à titre de seigneur altier, ni en se fon- dant sur le mandat du pape, mais comme suppliant, comme prêt à combattre en Terre-Sainte, pour Jésus- Christ, comme disposé à s'y rendre en pèlerinage, pour l'honneur de l'église universelle, qu'il leur de- mandait de lui accorder libéralement et bénévole- ment un secours pécuniaire convenable.

Quand cette réponse eut été faite aux prélats, ils répondirent à leur tour avec plus de calme : « Nous « croyons indubitablement que si le seigneur pape com-

« prenait en vérité par combien d'angoisses, par com-
« bien d'exactions fâcheuses l'église anglicane est
« grevée et opprimée, le seigneur roi n'aurait jamais
« obtenu en cour romaine un semblable bref. Et si
« nous donnions à cet égard des renseignements cer-
« tains au seigneur pape, il révoquerait sur-le-champ
« son acte, sans nul doute, comme trompé par la
« suppression de la vérité et les suggestions de la
« fausseté ; et cela ne serait pas étonnant. En effet,
« maintenant le seigneur roi appauvrit son royaume,
« tantôt en accroissant ses forêts, tantôt par le moyen
« de ses justiciers en tournée, tantôt par l'invention
« de nouveaux plaids et par d'autres moyens. Le
« royaume une fois épuisé, c'est une conséquence
« nécessaire que l'église soit aussi appauvrie et be-
« soigneuse. Que dirons-nous des prélats, que le
« même seigneur roi a intrus dans de nobles
« églises? Combien misérablement l'archevêque de
« Cantorbéry Boniface a extorqué les biens de sa
« terre, en feignant d'être chargé de tant de dettes,
« qu'il ne pouvait en aucune façon respirer sans
« l'assistance de l'église anglicane tout entière ! Le
« seigneur roi ne cesse pas encore, si toutefois il est
« permis de rappeler pareilles choses, d'employer
« chaque jour des prétextes nombreux et toujours
« nouveaux pour priver son royaume et l'église, tant
« de leur argent que de leurs libertés anciennes et
« accoutumées, contre son serment et son principal
« jurement. En outre, c'est déjà une croyance et un
« bruit général, que le roi n'a pas eu d'autre inten-

« tion, à ce qu'il paraît, en prenant la croix, que « d'être à même d'enlever, par ce nouveau prétexte, « le peu d'argent qui est resté en Angleterre, et de « réduire ainsi en désert le royaume d'Angleterre, « où coulait le miel et si opulent jadis ; ou du moins « de le rendre veuf de ses habitants nés et élevés dans « son sein, en leur substituant ou en y introduisant « des étrangers. Il y a longtemps, dans son enfance, « alors qu'il venait d'être nommé roi heureusement, « n'a-t-il pas attaché à son épaule la croix du roi Jean « son père, qui s'était aussi croisé à la même époque? « Aussi doit-on craindre que le seigneur roi actuel, « marchant sur les traces de son père, n'ait pris la « croix de la même façon et avec les mêmes inten- « tions que son père l'avait prise ; à savoir, pour « que ledit roi, ce dont Dieu nous garde, éloigne « ses hommes et écrase ses féaux et naturels sujets. « Toutefois, quoi qu'il ait fait jusqu'ici, de quelques « oppressions et afflictions qu'il ait accablé l'église « anglicane et son royaume d'Angleterre, nous lui « fournirons encore ce qu'il nous demande, et nous « obtempérerons à son désir, selon notre pouvoir, « s'il veut, comme il l'a tant de fois promis, obser- « ver inviolablement désormais la charte si souvent « stipulée et si souvent due des libertés qui nous « ont été jurées ; et, de plus, rédiger une autre « charte, afin que, sous prétexte de la faveur que nous « lui accordons, il n'exige pas pareille chose une « autre fois, et que l'église anglicane ne soit pas « soumise à un tribut et à une exaction si exécrable.

« Enfin nous requérons, que si l'on concède l'argent « que le seigneur roi demande et exige de nous pré« sentement, cet argent soit levé avec exactitude et « fidélité, pour être distribué utilement dans l'inté« rêt du seigneur roi, qui doit partir en Terre-Sainte, « selon qu'il semblera convenable à ses féaux, et « avec plus de prudence qu'à l'ordinaire, et que « l'argent ainsi levé soit remis au seigneur roi. »

Or, les évêques ajoutaient cette clause, parce que tous les trésors que le seigneur roi avait extorqués aux Anglais avaient été distribués par lui aussi prodigieusement que prodigalement à ses ennemis et à ses adversaires, au grand dommage du royaume et au péril de ses féaux ; comme si quelqu'un de son plein gré distribuait ses armes à ses ennemis, pour sa propre perte et ruine. Telles furent les décisions salutaires prises par les prélats, fils de la paix, pour être signifiées au roi de leur part.

Après qu'elles eurent été annoncées au seigneur roi, au nom des prélats, et expliquées pleinement par l'intermédiaire de l'évêque de Salisbury, le roi eut un accès de colère plus violent encore, et jura horriblement, en ridant son nez, que jamais, tant qu'il respirerait un souffle de vie, il ne se soumettrait à une pareille servitude, suivant en cela pas à pas les traces de son père. Alors il leur fit demander de nouveau s'ils voulaient lui répondre autrement qu'en tergiversant ainsi. Les prélats, pour ne pas paraître heurter de front le roi leur seigneur par un refus formel, dirent qu'ils ne pouvaient

prendre une détermination pleine et complète sans la présence et l'assentiment du seigneur archevêque de Cantorbéry, qui est reconnu pour le primat de toute la Bretagne et pour le plus excellent de tous les prélats d'Angleterre, ainsi que sans le consentement et les sages conseils du seigneur archevêque d'York, qui était le premier ou des premiers de tout le royaume. Or, l'un se trouvait dans les pays d'outre-mer, l'autre était absent et restait dans son pays éloigné, retenu qu'il était par des causes inconnues.

Le roi distribue les revenus vacants a des gens indignes, entre autres a son bouffon. — Il cherche a triompher de chacun des prélats, dans des entrevues particulières. — Résistance de l'évêque d'Ély. — Réponse énergique de l'élu a Winchester. — Les habitants de Londres paient 20 marcs d'or au roi. — Nouvelle vexation exercée contre les habitants de Londres. — Cependant le roi, persistant dans ses extravagances ordinaires, et comme pour se venger de l'opposition qu'il rencontrait, ne cessait pas de conférer les possessions qui échéaient et les revenus vacants à des étrangers inconnus, illettrés, bouffons et tout à fait indignes, pour blesser ainsi les cœurs de ses sujets naturels par une blessure plus inguérissable. Pour nous taire sur le reste, nous avons jugé à propos d'en insérer dans ce livre un exemple entre autres. Geoffroi de Lusignan, frère du roi, avait un chapelain qui servait de fou et de bouffon ridicule au seigneur roi, au susdit Geoffroi, seigneur du

même chapelain, et à toute leur cour, et qui les faisait tous rire par les sottises qu'il débitait, comme un jongleur imbécile portant marotte [1] [?]. Ce fut à cet homme que le seigneur roi conféra l'opulente église de Preston, qui avait appartenu à Guillaume de Haverhulle, trésorier du roi, naguère défunt, et dont les fruits annuels s'élevaient notoirement à une valeur de plus de cent livres. Or nous avons vu ce chapelain, Poitevin de nation et tout à fait ignorant en mœurs et en science, poursuivre le seigneur roi, Geoffroi son frère, et les autres seigneurs, pendant qu'ils se promenaient dans le verger de Saint-Albans, à coups de mottes de gazon, de cailloux et de fruits verts, et leur écraser sur les yeux des raisins acides, comme un homme privé de raison. Enfin ce bouffon, aussi méprisable par ses gestes, par ses paroles et par ses habits, que par la conformation de son corps et par sa laideur, devait être regardé plutôt comme un histrion que comme un prêtre, au grand déshonneur de l'ordre sacerdotal. Voilà ceux à qui le seigneur roi confiait et faisait confier la garde de tant de milliers d'âmes, au mépris de tant d'hommes lettrés, discrets et capables, auxquels l'Angleterre avait donné naissance; car c'est elle qui apprend sa langue à ses enfants, et qui sait former leur ignorance. Semblablement le seigneur roi conféra inconsidérément les autres béné-

[1] *Joculatoris et clavigeri*. Les attributs du bouffon au moyen âge déterminent notre traduction.

fices des églises que le même Guillaume avait possédés, comme s'il se fût plu à provoquer la colère et la haine des gens dignes, en enrichissant des indignes, des hommes d'outre-mer, dont la conduite désordonnée indiquait l'insuffisance et l'inutilité, et que leurs paroles non-seulement bouffonnes, mais encore grossières et obscènes, devaient faire réprouver. Mais c'est là une digression à notre sujet, où l'amertume de nos soupirs nous a entraîné.

Le roi donc, qui avait une soif insatiable d'argent, eut recours à ses ruses ordinaires et à ses détours de renard, et, ne pouvant vaincre les prélats réunis en un avis commun, songea à les vaincre séparément, une fois divisés. Aussi, lorsque l'assemblée eut été levée, et avant que les prélats fussent partis de Londres, il fit venir l'évêque d'Ély, pour s'entretenir secrètement avec lui. Lorsque l'évêque se présenta, le roi se leva avec tous les signes de la déférence et du respect, l'appela auprès de lui, et lui fit honneur en voulant que l'évêque se plaçât familièrement à ses côtés. Alors il lui dit d'un ton humble et avec un visage serein : « Très-cher seigneur évêque, il me serait difficile de « rappeler tous les bienfaits, toutes les libéralités, « tous les services que j'ai souventes fois reçus de « vous. En effet, vous vous êtes rendu volontiers en « Provence, et avez entrepris un voyage fatigant et « périlleux, pour me ramener mon épouse à vos « propres frais. De plus, quand j'ai dû partir pour « les pays d'outre-mer, vous m'avez fourni maintes « et maintes fois, sans vous fatiguer, des secours effi-

« caces. Que dirais-je de plus? Jamais je n'ai eu « besoin d'aide que vous n'ayez prévenu, ou du « moins soulagé aussitôt mon indigence par une « prompte faveur. Or, maintenant plus que jamais « j'ai besoin de votre munificence et de votre bien- « veillance accoutumée. En effet, j'ai pris sur mes « épaules, comme votre paternité le sait, la croix du « Seigneur, pour la porter magnifiquement en Terre- « Sainte, à l'honneur de l'église universelle et à la « prospérité du royaume. Je désire donc, et je de- « mande spécialement, que vous qui êtes mon féal et « mon bienfaiteur, vous participiez à ce pèlerinage. « Aussi je vous supplie aussi instamment que je le « puis, de ne pas négliger de m'aider dans la néces- « sité présente, qui exige beaucoup de dépenses, « sans considérer la tiédeur des autres et pour leur « donner un bon exemple. De mon côté, quand j'en « trouverai l'occasion, je saurai reconnaître ce se- « cours par des récompenses et des bienfaits plus « abondants. » Mais l'évêque, restant ferme dans cette tentation, répondit à ces discours captieux en gardant avec modération le silence sur le dommage que lui causait l'institution nouvelle de la foire de Saint-Édouard à Westminster, au préjudice de la foire de Saint-Ethelred : « Seigneur, si je vous ai « jadis rendu service, j'en suis fort satisfait; mais « que votre sérénité sache que je ne veux, ni ne « puis, en aucune façon, me détacher ou me séparer « des promesses que l'assemblée générale a faites « sous condition, et de la décision qu'elle a prise en

« bonne foi; car ce serait déshonorant pour moi. En « effet, si nous autres prélats consentions à vos vo- « lontés violentes, l'église serait appauvrie et se ver- « rait soumise à un tribut et à une servitude perpé- « tuelle, à la lésion de la foi et de votre serment. « Rappelez, s'il vous plaît, à votre mémoire, com- « ment une foule de saints ont subi joyeusement « l'exil pour la liberté de la sainte église, et sont « morts glorieusement massacrés. Parlerai-je du « bienheureux Thomas, martyr glorieux? Parlerai- « je de son bienheureux successeur, le bienheureux « Edmond, notre contemporain? Les exemples abon- « dent en foule, qui tous semblent tourner à votre « opprobre. L'exemple du roi de France, exemple « que Dieu vous présente comme un miroir, devrait « vous effrayer. N'a-t-il pas distribué à ses ennemis, « comme prix de sa rançon, l'argent qu'il avait ex- « torqué à son royaume, et n'a-t-il pas enrichi da- « vantage, avec cet argent, nos ennemis, c'est-à- « dire les Sarrasins? Aussi ceux qui nous poursuivent « sont plus rapides, et ceux qui nous haïssent se glo- « rifient de leur victoire : bien plus, ils se réjouissent, « riches de nos armes et de notre argent. C'est pour- « quoi, quoi que fasse désormais le roi susdit, ce « sera pour lui une tache ineffaçable dans le passé, « à savoir que le plus noble des chrétiens soit devenu « la proie des Sarrasins, et que plusieurs, ô dou- « leur! abandonnant la foi à cause de cela, aient « apostasié. Or, nous imputons tous ces malheurs à « la rapine dont je viens de parler. »

En entendant ces paroles, le roi, frappé comme d'une blessure profonde, et n'obéissant plus à la raison, dit à ses officiers, en criant d'un ton furieux : « Jetez-moi ce rustre hors d'ici; mettez-le « dehors et fermez la porte, afin qu'il ne reparaisse « plus devant moi, lui qui me refuse consolation et « assistance. » C'est ainsi que l'évêque, qui, à son arrivée, avait été accueilli courtoisement, s'en alla couvert d'opprobres. Le roi essaya de la même manière de fléchir la fermeté de quelques autres prélats, qu'il fit venir aussi à un entretien secret, et dont, pour être plus bref, nous passons les réponses sous silence, quoiqu'elles ne manquent pas de vigueur. Or, par cette ruse, il tâchait ardemment de vaincre les esprits des prélats, pour entraîner, par suite, les cœurs des seigneurs à consentir à cette contribution; mais la détermination des seigneurs dépendait de celle des prélats.

Ce même jour-là, l'élu à Winchester vint trouver le seigneur roi, son frère, pour lui dire adieu, et en obtenir la permission de retourner chez lui. Mais le roi ne l'appela pas auprès de lui avec un visage serein comme il convenait, ni ne se leva, comme il avait coutume de le faire quand son frère venait. L'élu lui dit alors : « Seigneur, à ce qu'il me semble, « l'assemblée est levée, et vous êtes instruit, à ce « que je crois, de la décision inébranlable des pré« lats. Je n'ai plus qu'à attendre votre congé pour « m'en retourner plus tôt que je ne pensais; car ce « serait un souci pour moi de continuer plus long-

« temps mon séjour en cette ville. Je vous recom-
« mande au Seigneur Dieu. — Et moi je te voue[1]
« au diable, reprit le roi. Ne devrais-tu pas, toi
« qui es mon frère utérin, tenir ferme avec moi,
« quand bien même le monde entier se soulèverait
« contre moi? Ne t'ai-je pas élevé[2] où tu es, malgré
« Dieu et ses saints, et malgré ceux à qui l'élection
« appartenait de droit? Ne t'ai-je pas tellement com-
« blé de dignités, que, dans tout le clergé d'Angle-
« terre, il n'y a personne qui te surpasse en riches-
« ses? » Mais l'élu, blessé de ces paroles offensantes, lui répondit : « Seigneur, je suis jeune d'années;
« mais pour vous plaire, parce que vous m'avez fait
« nommer, je ne veux point paraître agir en enfant.
« Que Dieu me garde d'enfreindre la décision de
« l'assemblée générale qui chérit le Seigneur et votre
« honneur. » A ces mots, il se retira irrité jusqu'à la colère.

Vers le même temps, le roi extorqua, par ses prières impérieuses, vingt marcs d'or aux bourgeois de Londres, qui, selon la teneur de leurs chartes et l'ancienne coutume, devraient jouir d'une pleine liberté; comme s'ils eussent été des serfs de la dernière condition, de façon qu'ils semblaient pouvoir être comparés, ou peu s'en faut, aux Juifs, race servile.

De plus, le seigneur roi força les habitants de

[1] *Vivo*. Évidemment *voveo*.

[2] *Promoveri*. Nous lisons *promovi*.

Londres à se rendre, bon gré malgré, à la foire qu'il avait instituée à Westminster, pour la fête de saint Edouard, et qui devait durer quinze jours, au grand détriment de la foire d'Ély, et il exigea que [pendant ce temps] ils fermassent toutes leurs boutiques[1] à Londres. Ni les rigueurs de la saison d'hiver, ni la boue, ni la pluie, ni l'incommodité du lieu ne l'empêchèrent d'exiger qu'ils demeurassent sous des tentes. Il leur fallut donc, malgré leur résistance, mettre en vente leurs marchandises, quoiqu'ils ne trouvassent point d'acheteurs, et le roi ne craignit pas, en cette occasion, de s'attirer les imprécations de tous.

Souffrance des habitants de Londres a cause du mauvais temps. — Nouvelles venues de Gascogne. — Discussion a ce sujet. — L'assemblée est levée au milieu de l'indignation générale. — Isabelle, comtesse d'Arondel, vient demander justice au roi. — Refus de celui-ci. — Paroles courageuses de la comtesse. — Nouvelle discussion sur les affaires de Gascogne. — Dissolution du parlement. — Plaintes du Maître de l'Hôpital au roi. — Regnauld de Mohun est nommé gardien des forêts, a la place de Geoffroi de Langeley. —

1 *Fenestris* (texte *hic*), proprement la devanture de la boutique : *le suppliant marchant espicier estant en l'ouvrouer ou fenestre de l'ostel où il demeure*. On trouve aussi *fenestra* comme synonyme de boutique : *fenestre ou bouticle de plusieurs denrées et marchandises*. Le terme de *fenestriers* désignait les gens de petit commerce : *Item que nulz fenestriers ou regratiers ne puissent faire chandelle pour vendre*. (Carpentier, gloss. *Fenestra*, 4.)

RÉCITS DE QUELQUES ARMÉNIENS. — MORT DE LA COMTESSE DE WINCHESTER. — Aussi l'ennui accablait tant ceux qui étaient venus à cette foire que ceux qui y demeuraient. En effet, pendant tout le temps que la foule, venue de tous les points du royaume, mit à arriver, à séjourner à Londres, et à s'en retourner, la pluie tomba par torrents, et tous couverts de boue, mouillés, fatigués et salis, éprouvèrent de grands dommages. En effet, ils trouvèrent les rivières infranchissables, les ponts étant brisés sur les routes, les chemins affreux, la ville pleine de boue et dépourvue de vivres, et des autres choses nécessaires, et toutes les marchandises d'une cherté[1] excessive, au point qu'ils se voyaient misérablement en proie à des inconvénients dont ils ne pouvaient pas se tirer. En outre, la multitude de la population, qui arrivait à Londres et y demeurait, était si grande, que les habitants, même les plus âgés, assuraient n'y avoir jamais vu tant de monde. Sur ces entrefaites, comme on voyait que le pape et le roi se fournissaient faveur et soutien dans leur tyrannie mutuelle, la colère se soulevait, la haine intérieure s'accumulait, et la mauvaise humeur générale les appelait perturbateurs des hommes, au point que cette parole de l'apôtre paraissait accomplie : « A moins que la scission ne vienne, le fils d'iniquité ne sera pas révélé. » En effet, l'exaspération commune, que l'église romaine avait soulevée contre elle, faisait craindre une scission manifeste, sinon des corps, au moins des cœurs, ce qui

[1] *Charistiam*, dit le texte.

est pis encore, et la dernière étincelle de la dévotion s'éteignait.

Or le roi, afin que les seigneurs qui étaient arrivés à Londres ne parussent pas avoir été convoqués pour rien, fit discuter expressément la question de savoir ce qu'il fallait faire de sa terre de Gascogne, que le comte de Leicester paraissait n'avoir pas peu troublée, au grand dommage dudit roi. En effet, les bruits recueillis çà et là faisaient entendre qu'après avoir triomphé glorieusement, comme il a été dit, de ses ennemis et de ceux du roi, le comte s'était retiré imprudemment dans un certain château appelé Montauban, qui, bien que paraissant inexpugnable, était dépourvu d'hommes d'armes et de toute espèce de provisions. Les rapports ajoutaient qu'il y avait été aussitôt assiégé par tous ses ennemis de la province, et n'avait été délivré, à grand'peine, que par le secours de ses féaux qui s'étaient exposés au péril de mort; que, de plus, il avait rendu aux assiégeants quelques-uns des prisonniers qui étaient tombés naguère dans ses filets. Or, le roi était dans un grand embarras, parce que, voulant passer la mer en personne pour aller pacifier cette terre si misérablement troublée, il avait envoyé demander à la reine Blanche, par son clerc, Pierre Chaceporc, la permission de traverser pacifiquement la France, mais que cette demande absurde avait toujours été suivie d'un refus formel, et que d'un autre côté il n'osait pas s'embarquer, à cause des dangers de la route de mer, dangers qu'il connaissait par expé-

rience, surtout quand l'hiver, qui était proche, menaçait de multiplier les tempêtes. Pendant que ces considérations faisaient naître dans tous les esprits des pensées diverses, le roi, à la fin de son discours, reprit des forces pour demander très-instamment qu'on lui fournît une aide pécuniaire et militaire dans son prochain pèlerinage, où il allait servir le Christ pour le salut commun. Tous répondirent unanimement à cela que leur réponse dépendait de la réponse des prélats, et qu'ils ne voulaient pas s'écarter et se séparer de la décision prise par ces derniers. Et se regardant mutuellement, ils se disaient tout bas à l'oreille, les uns aux autres : « Quelle espérance raisonnable ce roitelet, qui n'entend rien au « métier de chevalerie, qui n'a jamais, dans un « combat guerrier, gouverné un cheval, tiré une « épée, brandi une lance, ou soulevé un bouclier, « peut-il concevoir de triompher là où a été pris le « roi de France, et où a succombé la chevalerie « française? Quelle est donc cette téméraire confiance qu'il a de conquérir puissamment les provinces d'outre-mer, qu'il n'a pas même su conserver quand il les possédait? » Alors ils retournèrent dans leurs logis, ne lui épargnant pas des injures pleines d'indignation, et assurant que cet homme n'était né que pour tirer de l'argent, vider leurs coffres, et les endetter toujours davantage.

La séance ayant donc été levée au milieu de l'indignation du roi, du clergé et des seigneurs, le roi entassa dans son cœur la colère et la haine, croyant

que toutes ces actions et toutes ces paroles, dictées par un sentiment de malveillance et de haine contre lui, lui donnaient sujet de mal agir à son tour. Aussi, devenu incorrigible, se proposa-t-il de tourner tout autour du projet qu'il avait conçu, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion favorable de le mettre à exécution.

Vers le même temps, pendant que le seigneur roi prolongeait son séjour à Londres, Isabelle, comtesse d'Arondel, veuve du comte d'Arondel Hugues, et cousine du même roi, se présenta à lui, dans sa chambre, pour obtenir une audience avantageuse, au sujet du droit qu'elle possédait sur une certaine garde. Le roi lui montra d'abord un visage serein, mais bientôt la rudoya par de dures paroles, et refusa d'écouter favorablement une seule des demandes de la comtesse; car le roi revendiquait pour lui la garde[1] de la même garde, à raison d'une petite portion de cette garde qui appartenait audit roi. Aussi la comtesse, toute femme qu'elle était, répondit avec une intrépidité digne d'un homme : « O seigneur roi, pourquoi détournes-tu ta face de la justice? Déjà on ne peut « obtenir dans ta cour ce qui est juste. Tu es établi « comme médiateur entre le Seigneur et nous, mais « tu ne gouvernes sainement ni nous ni toi-même, « et tu n'as pas craint de troubler maintes fois l'église, « comme elle l'a éprouvé non-seulement présentement, mais encore depuis longtemps. De plus, tu « ne redoutes ni ne rougis d'opprimer sous toute

[1] *Cujusdam*. Nous lisons *ejusdem*.

« espèce de prétextes les nobles du royaume. » En entendant ces paroles, le roi se mit à rider son nez et à se moquer; puis il dit, en élevant la voix : « Qu'est « cela, dame comtesse? les seigneurs d'Angleterre « t'ont-ils fait une charte et sont-ils convenus avec toi « que tu leur servirais d'avocat et d'interprète, toi « qui parles si bien? » Alors, la comtesse, toute jeune qu'elle était, lui répondit avec une mûre sagesse : « Nullement, seigneur; les grands de ton royaume « ne m'ont point donné de charte; mais c'est bien « toi qui en as octroyé une, celle qu'avait rédigée ton « père, qui as juré de l'observer fidèlement et irréfra- « gablement, qui as maintes fois extorqué de l'argent « à tes féaux, en promettant de l'observer et de main- « tenir leurs libertés, tandis que toujours tu t'es mon- « tré le transgresseur impudent de ces libertés. Où « sont les libertés d'Angleterre, tant de fois mises en « écrit, tant de fois octroyées, tant de fois rachetées? « Aussi, tous les indigènes, tous tes sujets naturels, « tous tes féaux, et moi qui ne suis qu'une femme, « nous en appelons contre toi au tribunal du juge « terrible. Le ciel et la terre porteront témoignage « pour nous, parce que tu nous traites par trop injus- « tement, malgré notre innocence; que le Seigneur « Dieu des vengeances nous venge. » A ces mots, le roi, couvert de confusion, garda le silence, parce qu'il savait, par le témoignage de sa propre conscience, que la comtesse ne s'écartait pas du sentier de la vérité; puis il dit : « Ne me demandes-tu pas une « grâce, parce que tu es ma cousine? » Mais elle :

« Depuis que tu m'as dénié ce que le droit demande, « comment puis-je espérer que tu voudrais accorder « une faveur à mes prières? Mais j'en appelle devant « la face du Christ contre ceux qui te servent de con- « seillers, qui te fascinent et te montent la tête, et « qui te détournent du chemin de la vérité, n'ayant « seulement en vue que leurs propres intérêts. » Le roi ne put rien répondre à cette réprimande polie. Alors la comtesse, sans avoir reçu ni demandé son congé, retourna chez elle, après avoir en vain subi de grandes fatigues et fait des frais coûteux. Quant au roi, persévérant dans son obstination incorrigible, il ne fut ramené ni par ces paroles ni par d'autres conseils salutaires.

Le seigneur roi, ayant donc convoqué de nouveau ses seigneurs, qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient résisté à ses premières exigences, leur demanda ce qu'il fallait faire relativement à la Gascogne. Les seigneurs lui répondirent : « Que le comte de « Leicester Simon ait cherché à dompter les re- « belles envers le roi ; il n'y a pas lieu de s'en éton- « ner ni de s'en affliger, surtout parce que ces Gas- « cons sont gens mal famés qui t'ont trahi, toi leur « seigneur, quand tu te réfugiais vers eux avec con- « fiance, et qui t'ont appauvri par tous les moyens « possibles. Ce qui a fait que tu es revenu de là sans « gloire et pauvre, au dommage et à l'opprobre de « tous les Anglais. En outre, la plupart des Gascons « sont des brigands et des larrons, qui dépouillent « sur les routes les pèlerins et les marchands, et qui « trouvent un refuge dans une ancienne caverne de

« voleurs, à Aigremont, au milieu de montagnes « inaccessibles qu'ils ont encore fortifiées par des re-« tranchements. Il ne s'en faut plus que de quelques « années, à savoir de trois et demie, pour que le « comte, aux termes de ta charte, arrive à la fin du « temps de son gouvernement dans cette province. « Aussi bien, nous ne sommes pas pleinement in-« struits du dernier état des choses, puisque nous « sommes séparés de la Gascogne par un vaste in-« tervalle de terre et de mer; et nous ne pouvons « répondre d'une manière certaine sur ce qui est in-« certain pour nous. » Mais il déplut fort au roi que les seigneurs, en excusant ainsi le comte, semblassent le condamner lui-même : car il se proposait d'en agir plus durement encore avec lui, de le faire déclarer traître, juger comme tel et priver de son héritage. Ce que le comte, tout éloigné qu'il était, n'ignorait nullement. Aussi répondit-il à ceux qui lui rapportaient cette nouvelle : « Je sais fort bien « qu'il voudrait me dépouiller pour enrichir de mon « comté quelque homme de Provence ou de Poitou. »

L'assemblée fut donc rompue, non sans que le roi ne gardât une rancune violente, tant aux seigneurs qu'aux prélats, et il songea à appeler un légat qui forçât le clergé, en vertu de l'autorité apostolique, à fournir la contribution qu'il demandait, bien que ce dût être un lourd tribut et une servitude nouvelle et intolérable pour l'église. C'est ainsi que les maux menaçaient de s'accumuler aux maux. Les prélats et les seigneurs, ayant donc engraissé les Caursins, les

juifs et les autres prêteurs d'argent, se retirèrent les coffres vides, fort chagrins et fort besoigneux.

Vers le même temps, le maître de l'Hôpital de Jérusalem, séant en la maison de Clerkenwell, et qui avait attendu en paix qu'il trouvât un moment de loisir favorable pour s'entretenir avec le roi, vint se plaindre à lui d'une injure manifeste qu'il avait soufferte, et lui présenta des chartes de protection signées par les rois ses prédécesseurs et par lui-même. Alors le roi, élevant la voix, répondit avec colère, après avoir prononcé son grand juron : « Vous autres prélats et religieux, et vous surtout, Templiers et Hospitaliers, vous avez tant de libertés et de chartes, « que vos possessions superflues vous rendent orgueilleux, et que cet orgueil vous mène à la folie. « Il faut donc révoquer prudemment ce qui a été « octroyé imprudemment, et réunir avec sagesse ce « qui a été inconsidérément dispersé. » Puis il ajouta : « Est-ce que le seigneur pape ne revient pas parfois « et même maintes fois sur ses actes ? Ne casse-t-il « pas des chartes précédemment accordées en y mettant une barrière par la clause *nonosbtant ?* De « même, moi aussi, je briserai cette charte et les « autres chartes que mes prédécesseurs et moi avons « témérairement accordées. » Mais le maître de l'Hôpital, que l'on appelle prieur, ne craignit pas de lui répondre en relevant la tête : « Qu'est cela ? « que dis-tu, seigneur roi ? Dieu nous garde que « cette parole outrageante et absurde soit répétée par « ta bouche. Tant que tu observeras la justice, tu

« pourras être roi, et tu cesseras de l'être aussitôt « que tu la violeras. » Aussitôt le roi reprit sans mesurer ses paroles : « Que voulez-vous dire par là, « vous autres Anglais? Avez-vous l'intention de me « précipiter du trône, comme vous avez fait jadis à « mon père, et de me tuer après m'avoir détrôné? »

Vers le même temps, Geoffroi de Langeley, chevalier, qui avait opprimé outre mesure ceux qu'il avait pu faire tomber dans ses piéges, perdit la garde des forêts, et fut envoyé en Écosse pour faire partie du conseil de la reine d'Écosse, fille du seigneur roi. Sa destitution et son éloignement comblèrent de joie un grand nombre d'Anglais. Le seigneur Regnauld de Mohun fut mis à sa place.

Le même Geoffroi, par ordre du roi d'Angleterre, fut donc établi l'un des gardiens de la reine d'Écosse; mais les seigneurs d'Écosse ne voulurent pas tolérer plus longtemps ses violences, et le privèrent de sa charge. Alors il s'attacha au service d'Édouard, et dans cette nouvelle fonction suscita beaucoup d'ennemis, tant au seigneur roi qu'à Édouard. Ce Geoffroi avait été nourri par Robert Passelève, à qui il devait son avancement; mais le nourrisson supplanta le nourricier, et, une fois en haut, renversa celui qui l'avait élevé.

A la même époque, quelques Arméniens, dont l'un était le frère de ce saint homme qui mourut à Saint-Yves, et dont il a été question plus haut, vinrent à Saint-Albans pour y prier. En effet, la pâleur de leurs visages, la longueur de leurs barbes, l'aus-

térité de leur vie, témoignaient de leur sainteté et de leurs mœurs sévères. Or ces Arméniens, qui paraissaient gens dignes de foi, répondirent véridiquement aux questions qui leur furent faites; à savoir que, par la vengeance de Dieu plutôt que par celle des hommes, les Tartares avaient été affaiblis, massacrés, vaincus, et forcés de retourner dans leurs premières demeures, tant par la division sanglante qui s'était mise entre eux, que par les glaives de leurs adversaires. Or les Occidentaux peuvent être sûrs que jamais extermination plus formidable ne menaça le monde. Ils assuraient de plus savoir, à n'en pas douter, que ce Joseph, qui avait vu le Christ sur le point d'être crucifié, et qui attendait le jour où il doit nous juger tous, vivait encore selon son habitude : et c'est là une des choses merveilleuses de ce monde et une grande preuve de la foi chrétienne. La terre des mêmes Arméniens est éloignée de Jérusalem, à ce qu'ils disent, de trente journées de marche, et les extrémités de leur pays touchent aux premières contrées de l'Inde, qui a été dévastée en grande partie par les Tartares. Il faut savoir que l'arche de Noé s'est arrêtée dans cette Arménie, ainsi qu'il est écrit : et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'elle subsiste encore; mais comme elle est placée sur le sommet de deux montagnes très-élevées, où habitent une multitude de serpents venimeux et de dragons, personne ne peut arriver jusqu'à elle. Or c'est Dieu qui le veut, afin que les hommes, ne parvenant pas jusqu'à l'arche, ne la mettent pas en pièces pour en emporter des mor-

ceaux, et qu'en restant ainsi indestructible par la clémence de Dieu, elle perpétue dans la mémoire des hommes le souvenir de l'extermination générale du monde et du sacrifice expiatoire qui l'a suivie.

Vers le même temps, non loin de Leicester, à Grobi, manoir du comte de Winchester, mourut la comtesse, femme du même comte, encore dans la première jeunesse. De cette femme, fille du comte d'Héreford, le même comte n'avait pas eu d'enfant. De même, sa première épouse précédemment morte, fille d'Alain de Galloway, ne lui avait pas donné de postérité, si ce n'est une postérité féminine. Or, la susdite comtesse, dont il a d'abord été question, mourut le 15 avant les calendes de novembre, et fut enterrée à Brakley où l'autre épouse du même comte avait été aussi ensevelie ; car cette maison avait été fondée par les anciens comtes de Winchester. C'est à cause de tous ces motifs que le même comte choisit Brakley pour le lieu de sa sépulture. Et sans tarder il épousa une autre femme, espérant encore mériter du Seigneur la faveur de procréer un fils.

Les chrétiens prisonniers sont relachés par le soudan de Babylone. — Les ossements de Guillaume Longue-Épée sont apportés a Acre. — Guillaume de Valence et Geoffroi de Lusignan insultent et maltraitent les serviteurs de l'évêque d'Ély et de l'abbé de Saint-Albans. — Accusation portée contre Robert de la Ho. — Le procurateur des évêques d'Angleterre fait restreindre le droit de procuration de l'arche-

VÊQUE. — Vers le même temps, les messagers du roi de France parcourant librement, avec la permission du soudan, toute l'étendue de la terre soumise au soudan de Babylone, recherchèrent en quels lieux étaient incarcérés les chrétiens. Ceux qui se trouvaient entre les mains dudit soudan furent relâchés et mis en liberté. Ceux qui étaient prisonniers d'autres Sarrasins, lesquels avaient le soudan pour seigneur, furent délivrés sous de légères conditions. Or, le très-pieux roi de France fournit abondamment à leurs rançons sur ses aumônes.

Un jour le soudan de Babylone dit aux messagers qui avaient été envoyés à cet effet : « Je m'étonne « que vous autres chrétiens, qui vénérez les osse-« ments des morts, vous ne vous inquiétiez pas des « ossements du très-illustre et très-noble Guillaume « à qui vous donnez le surnom de Longue-Épée. « Or, on nous raconte à nous et à d'autres, au sujet « de ces ossements, des choses surprenantes, peut-« être ne sont-ce que des bagatelles ; à savoir que « dans les ténèbres de la nuit, des visions apparais-« sent sur sa tombe, et que ceux qui y ont invoqué « le Dieu du susdit Guillaume, ont éprouvé une foule « de bienfaits célestes. C'est pourquoi nous avons « fait ensevelir honorablement le corps de ce guer-« rier tué dans la guerre, à cause de l'excellence de « son courage et de l'illustration de sa naissance. » Alors les messagers, se parlant les uns aux autres, dirent : « Comment pouvons-nous être les détrac-« teurs de cet Anglais, puisque les Sarrasins eux-

« mêmes ne peuvent nier la noblesse dudit Guil-« laume ? » C'est pourquoi ils demandèrent qu'on leur donnât ses os, ce que le soudan leur accorda volontiers. Les messagers traînant donc avec eux une multitude d'esclaves délivrés, et rapportant aussi les os dudit Guillaume, revinrent à Acre, et les ossements susdits furent ensevelis avec respect dans l'église de la Sainte-Croix.

A la même époque, Guillaume de Valence, frère utérin du roi, partit de sa maison qui est dans le château d'Hartford, et malgré l'édit du seigneur roi, promulgué récemment sur l'avis commun du parlement, pénétra violemment dans les bois réservés de l'évêque d'Ély (ce qu'on appelle vulgairement parc) auprès de son manoir de Hatfeld, et là se mit à chasser sans la permission de personne, contre la loi de l'état et contre l'honneur de courtoisie. Cela fait, il se dirigea vers le manoir dudit évêque. Mais comme il avait soif et qu'il n'y trouvait à boire que de la cervoise, il brisa violemment avec grand tumulte les portes du cellier qui étaient fortes et barricadées, en faisant un bruit affreux et malhonnête, en jurant, en maudissant la cervoise et tous ceux qui l'avaient brassée, fit arracher les robinets des tonneaux, et répandit à grands flots un vin exquis ; puis, après en avoir bu à sa suffisance, il ordonna qu'on en distribuât, sans aucun respect, à ses garçons et à tous ceux qui en voulurent, comme si c'eût été de l'eau ou la plus méchante des cervoises. Cependant, en entendant le tumulte que causaient les coups de maillets qui ser-

vaient à briser les portes, et les clameurs poussées par ces effracteurs, le sergent du manoir accourut pour réprimer leurs violences et pour leur distribuer de bon gré autant de vin qu'ils voudraient ; mais accueilli par des huées et par des outrages, il n'échappa qu'à grand'peine aux mains violentes de ces furieux. Lorsque tous se furent enivrés jusqu'à en vomir, ils s'en allèrent avec force railleries et éclats de rire, laissant le vin se perdre et se répandre, et sans se soucier de boucher ou non les tonneaux avec les robinets. Après leur départ, le serviteur qu'on appelle le sergent du manoir, s'approcha et trouva les portes brisées comme si elles eussent été enfoncées à la guerre, et le vin coulant abondamment sur le pavé du cellier. Il se hâta donc de faire boucher les tonneaux et réparer les portes. Quand cette violence eut été annoncée à l'évêque, il répondit en palliant sous un visage serein la douleur qu'il ressentait de cette injure : « Qu'était-il nécessaire de piller « et de voler ce qu'on leur eût distribué de bonne « grâce, civilement et abondamment, s'ils l'eussent « demandé? Maudits soient donc tous ces rois ou « plutôt tous ces tyrans dans un seul royaume ! » Or, il est constant qu'un envahisseur si violent et si impudent des biens ecclésiastiques était tombé de fait dans les liens de la sentence d'excommunication.

Le troisième jour suivant, Geoffroi de Lusignan, frère du susdit Guillaume, se proposant d'aller loger à Saint-Albans dans le monastère, fit prendre les devants à son maréchal pour aller annoncer son arri-

vée. Lorsque cet officier fut arrivé à la porte de la cour du monastère, il se mit à dire sans saluer le portier : « Voici venir mon seigneur qui est proche « et qui veut loger ici. Où couchera-t-il? — Où il « lui plaira, » reprit le portier. Alors le maréchal : « Il ne couchera pas ailleurs que dans le palais royal, « qu'on appelle l'hôtel du roi, car il est issu de sang « royal. — Qu'il en soit ainsi, seigneur, dit le por- « tier; toutefois la coutume chez nous est que ceux « qui veulent loger ici, demandent l'hospitalité « comme un don charitable et non impérieusement; « car cette maison-ci est une maison de charité. » Mais le maréchal, regardant le portier de travers et avec un œil irrité, s'écria : « Quelles bagatelles nous « contes-tu là? Où est la mareschaucie pour faire re- « poser nos chevaux? » On lui montra alors un vaste logis qui servait d'écurie, et où trois cents chevaux environ pouvaient se reposer à l'aise. Or, ce jour-là étaient venus à Saint-Albans des hommes de bien tant religieux que séculiers qui y avaient reçu l'hospitalité après avoir été restaurés, et dont les chevaux étaient couchés après avoir reçu leur nourriture, lorsque le maréchal susdit, entrant arrogamment dans l'écurie, s'emporta violemment en voyant les lieux occupés par les chevaux et les palefreniers. Aussitôt il s'élança, brisa les licous, fit fuir par ses menaces orgueilleuses les palefreniers aussi bien que les chevaux, et ne leur permit pas même de se cacher dans aucun coin de cette maison qui était très-vaste. Cependant il fallut que l'abbé de Saint-Albans sup-

portât patiemment tout cela, ainsi que l'évêque qui avait souffert l'outrage que nous venons de raconter, surtout puisque les Anglais efféminés se laissent fouler aux pieds, tandis que les étrangers prédominent. Sous un roi tyran, tout est réuni au haut d'une pente glissante, et exposé à la chute et à la ruine.

Cette même année, tandis que s'écoulait le cours de ces jours-là et que [s'approchait] la fête des apôtres Simon et Jude, époque du déclin des années du seigneur roi Henri troisième [1], un certain chevalier ès-lettres [2], Robert de la Ho, à qui le roi avait confié la

[1] *Limes annorum*. Nous donnons le sens probable.

[2] *Miles litteratus* (texte *hic*). Plus haut *armiger litteratus*, désigne l'homme qui veut assassiner Henri III à Woodstok. (1238. *Voy.* pag. 367 du 4e vol.) Ces deux passages prouvent que dès la première moitié du treizième siècle, on avait pris l'habitude de désigner ainsi un nouvel ordre de chevaliers, connus aussi sous le nom de *milites justitiæ*, *milites clerici*. Dans l'origine les fonctions de guerrier et de juge n'étaient point séparées, comme nous l'apprend Yves de Chartres, et les romans provençaux parlent fréquemment de braves chevaliers qui sont aussi de bons légistes. Mais plus tard, les chevaliers d'armes abandonnèrent le soin de la justice, soit à ceux d'entre eux que la modicité de leur fortune ou la faiblesse de leur tempérament obligeait de renoncer aux exercices militaires, soit aux clercs qui n'étaient point engagés dans les ordres, soit à une nouvelle classe d'hommes qui commençait à s'élever et à qui s'applique plus particulièrement l'expression de Matt. Pâris. Lacurne de Sainte-Palaye pense que ces chevaliers ès-lois, désignés par les historiens modernes sous le nom de légistes, n'eurent d'abord que les vêtements et la parure des chevaliers en armes, et ne jouirent que plus tard de tous les honneurs et prérogatives attachés à ce dernier titre. L'écarlate, par exemple, était réservée aux chevaliers en armes et aux chevaliers en lettres, et l'habit de chevalier, porté par un clerc, ne l'empêchait pas de jouir des immunités de cléricature. D'ailleurs, on avait pour ces deux genres de chevalerie un respect presque égal, et l'empereur Charles IV,

tutelle des juifs et [la garde] de son sceau en ce qui les concerne dans son échiquier, fut accusé grièvement devant le roi, et on lui reprocha d'avoir opprimé un innocent, le fils d'un chevalier, au moyen d'une charte fausse et scellée du sceau dont le même Robert était porteur et gardien à titre de justicier des juifs. Aussi fut-il arrêté ignominieusement et jeté dans une étroite prison. Ainsi se renouvela le scandale de diffamation dont l'année précédente Philippe Luvel, qui était alors justicier des juifs, avait été la victime, étant tombé dans les piéges des juifs perfides; mais maintenant, grâce à son habileté, il avait été élevé à la garde du trésor royal. Voilà comment, en effet,

La puissance divine se joue des choses humaines.

Enfin, grâce à l'intervention des amis de Robert, la malice des juifs fut découverte; Robert fut mis en liberté et son innocence fut prouvée, mais non sans peine. Toutefois il fut déposé de son bailliage, et paya publiquement quatre marcs d'or au moins.

Vers le même temps, maître Jean, procurateur général des évêques d'Angleterre, soutint leur requête en cour romaine, contre l'archevêque de Cantorbéry, qui exigeait la visitation de toute l'Angleterre, à la vexation intolérable de l'église anglicane. Or, maître

en donnant l'accolade à Barthole, suivait sans doute l'exemple de plusieurs rois qui l'avaient précédé. (*Voy.* sur cette intéressante question les continuateurs de l'*Histoire littéraire*, tom. XVI, et particulièrement SAINTE-PALAYE, *Mém. sur l'anc. cheval.*, V^e partie, notes 21 et 32, IVe partie, pag. 291 note 15.)

Jean, pour résister à une pareille oppression, donna six mille marcs au seigneur pape. Ce qui fit que la visitation de l'archevêque, qui exigeait visitation plénière, fut restreinte, et il fut stipulé qu'il ne visiterait aucune église paroissiale, à moins qu'il ne fût appelé par le recteur du lieu, mais seulement les églises conventuelles non exemptes, et que, dans ce cas, il ne devait pas recevoir, à titre de procuration, plus de quatre marcs en tout. On pourra s'instruire plus au long des détails de cette affaire, par les lettres du seigneur pape, qui sont rapportées au livre des *Additamenta*[1]. Or, quiconque voudra scruter soigneusement les intentions des cœurs, pourra comprendre parfaitement, dans ces lettres, de quelle manière les évêques chérissent les religieux du royaume, et surtout les religieux exempts[2]; mais Dieu, irrité, veut que ce fléau de division, qui engendrera la discorde, s'étende généralement sur les prélats comme sur les laïques.

Albert, notaire du pape, se rend en Angleterre. — Il s'occupe de s'enrichir. — Arrivée de l'archevêque de Cantorbéry en Angleterre. — Discorde entre l'archevêque et l'élu à Winchester. — Violences exercées par les parents d'Athelmar sur la personne d'Eustache de Lynn. — Plaintes portées à l'archevêque de Cantorbéry. — L'archevêque se rend à

[1] *Voy.* l'addition XXIV à la fin du volume.

[2] Cette phrase semble faire allusion à la décrétale que nous donnons sous le nº XXVIII.

OXFORD. — IL Y PROMULGUE LA SENTENCE D'EXCOMMUNICATION CONTRE LES DÉLINQUANTS. — Vers la fête de saint Martin, arriva en Angleterre maître Albert, notaire du seigneur pape, lequel était déjà venu, il y avait deux ans, à l'époque où le roi de France se préparait à passer la mer, pour défendre au roi d'Angleterre, de la part du seigneur pape, d'infester en aucune façon les terres du roi de France qui allait combattre pour Dieu. La cause de ce nouveau voyage fut ignorée de plusieurs, dans le principe; mais bientôt, au moyen des œuvres, on en connut la cause par les effets. Or, le seigneur pape, sachant que le comte Richard, frère du seigneur roi, abondait en trésors par-dessus tous les seigneurs d'Occident, et ne s'inquiétant pas des sources d'où provenait cet argent, avait conçu le projet fort adroit de l'élire et de l'appeler au royaume d'Apulie, de Sicile et de Calabre, pour que le comte, faisant la guerre au nom du pape, dépensât son argent dans les chances douteuses de Mars, exposât sa personne aux périls, conquît tous ces pays, au grand profit de la cour romaine, et lui entassât des trésors en se ruinant lui-même. Le pape se fondait en cela sur cette tentation du grand sophiste : « Je te donnerai tout cela, si tu veux tomber à genoux et m'adorer ; » car il savait que le comte était gonflé insatiablement d'une hydropisie cupide, et désirait les dignités temporelles. Tel était donc l'appât qu'il avait mis au bout de son hameçon recourbé, pour le rendre appétissant, et croyant y prendre le comte plus facilement. Alors se découvrit

le motif mystérieux de tous les honneurs que le seigneur pape avait jadis rendus à Lyon au comte Richard, alors qu'il l'avait fait asseoir adroitement à ses côtés, et l'avait accueilli avec un empressement qui avait causé l'admiration de tous. Toutefois, la plupart des hommes ne pensaient pas que le comte cédât en aucune façon aux promesses du pape, parce qu'il n'était nullement sain et bien portant de corps, parce qu'il n'était ni brave ni exercé au métier des armes, parce qu'il devait regarder comme déshonorant de supplanter son neveu Henri, enfin parce qu'il n'est point d'un homme sage de quitter le certain pour l'incertain. Mais le seigneur pape ne regardait pas tout cela comme des inconvénients, et trouvait qu'on devait passer par-dessus ces obstacles. Or, il faut savoir que le jour même où le comte Richard festoyait avec le pape, le roi de France fut pris par un triste coup de la fortune. C'est le comte lui-même qui me l'a affirmé à moi qui écris ces choses.

Comme, selon le proverbe, c'est folie de prier quand on s'oublie en priant, et qu'en travaillant aux intérêts d'autrui il ne faut pas négliger les siens, maître Albert, qui séjournait à Londres, jusqu'à ce que le comte, qui avait demandé un délai pour réfléchir, lui eût donné une réponse certaine aux propositions du seigneur pape, s'adressa, pendant ce temps, à plusieurs prélats d'Angleterre, demandant à l'un un palefroi, à l'autre un bénéfice ecclésiastique, et leur faisant savoir qu'il ne refuserait nullement tous les autres dons qu'ils voudraient lui offrir

gracieusement, afin qu'il ne parût pas méprisé. Ce qui fit qu'en cette occasion il réussit à obtenir, en vue de charité, de l'abbé de Saint-Albans, entre autres, un palefroi et un bénéfice ecclésiastique, à savoir cette espèce de bénéfice que les Romains ont coutume de lever sur la chambre d'un prélat quelconque : ce qui revient à peu près au même.

A l'octave du bienheureux Martin, l'archevêque de Cantorbéry Boniface aborda en Angleterre, et son arrivée ne réjouit absolument personne, mais fut plutôt, nous le disons à regret, un sujet de trouble. En effet, tous en général et chacun en particulier, se remettaient en mémoire la conduite désordonnée et cruelle qu'il avait tenue à Londres, quand il y avait exigé des religieux le droit de les visiter; combien, en outre, il avait appauvri maintes fois le royaume et l'église, en extorquant maintenant onze mille marcs, et récemment six mille marcs, sous prétexte de sa visitation tyrannique; comment aussi il avait appauvri la noble église de Cantorbéry, que tant de saints prélats avaient gouvernée, faisant couper les bois, et foulant aux pieds le couvent; comment enfin il avait conféré à des étrangers, sans exception, les riches revenus qui étaient devenus vacants depuis sa promotion. Aussi croyait-on que l'édifice élevé sur ces fondations marécageuses serait peu solide; mais il faut laisser cela à la disposition du Très-Haut.

Cette même année, avant l'octave de saint Martin, un certain prêtre, en vertu de l'autorité de l'élu à Winchester, s'empara de la garde d'un certain hô-

pital situé dans [le faubourg de] Soutwark, qui fait notoirement partie de l'évêché de Winchester. Or, selon la coutume des habitants, on appelle prieur le gardien de cet établissement de charité, dont la fondation remonte au bienheureux Thomas, martyr. Mais maître Eustache de Lynn, official de l'archevêque de Cantorbéry, voyant qu'en cette affaire on avait dérogé à son droit, parce qu'on aurait dû requérir son assentiment à raison du patronat, formalité qui avait été dédaigneusement omise, avertit par trois fois le susdit prêtre de se retirer, puisque son entrée dans cette garde était injurieuse et présomptueuse. Mais ce prêtre, que l'on appelle prieur, refusa de le faire, et se maintint dans sa possession. Alors l'official le fit excommunier pour cause de résistance. Le susdit prieur n'en persista pas moins quarante jours dans son excommunication, ne cessant de proférer des menaces et des injures. L'official, ne pouvant donc supporter un pareil orgueil, ordonna qu'on l'arrêtât comme rebelle. A cette nouvelle, le prieur, se revêtant de ses habits sacerdotaux, se réfugia dans l'église. Mais les officiers qui avaient été envoyés pour le prendre, ne l'épargnèrent pas pour cela, parce qu'il avait méprisé les clefs de l'église, étant excommunié. L'official donna ordre qu'on le menât à Maidestone, manoir de l'archevêque, pour y être gardé jusqu'à ce qu'on eût décidé ce qu'on ferait en cette affaire ; car on disait que l'archevêque n'était pas loin.

En apprenant cela, l'élu à Winchester fut saisi de

colère, autrement qu'il ne convenait; et comme s'il eût éprouvé une grande injure, qui entraînât déshonneur, il alla se plaindre amèrement à ses frères. Encouragé par leur aide et leur conseil, il rassembla une troupe de chevaliers et d'hommes d'armes, suivis d'une compagnie non petite, et il les chargea de chercher et de saisir les auteurs de cette violence. Ceux-ci, étant partis avec impétuosité et tumulte, comme s'il s'agissait d'une expédition guerrière, se rendirent à Soutwark, croyant les y trouver encore. Mais n'ayant trouvé personne, après avoir fouillé partout, ils coururent rapidement, et sans tarder, à Maidestone, pour délivrer puissamment le prieur qu'on y retenait prisonnier. Ils brisèrent de force tout ce qui les arrêtait, cherchèrent dans les lieux les plus secrets, et ne trouvant pas celui qu'ils voulaient, parce qu'on le tenait caché, demandèrent du feu pour tout réduire en cendres. Après avoir commis beaucoup de désordres en ce lieu, et n'avoir pas trouvé ce qu'ils étaient venus chercher, ils apprirent, par le rapport d'un dénonciateur, que l'official qu'ils cherchaient s'était retiré à Lambeth, près de Londres. Ils y volèrent aussitôt en foule, soulevèrent les portes hors de leurs gonds ou les brisèrent, entrèrent tumultueusement, se jetèrent tout à coup, avant l'heure du dîner, sur l'official qui ne s'attendait à rien de pareil, l'entraînèrent insolemment et à main armée, le mirent sur un cheval, comme le plus vil des êtres pris en flagrant délit de vol, pour le conduire où ils voulaient, sans même lui permettre de

prendre les rênes en main et de guider le cheval. O présomption téméraire! ô irrévérence inexcusable, de faire subir un traitement si ignominieux et si pénible à un homme aussi respectable, aussi versé dans les lettres, aussi remarquablement fameux, et qui représentait la personne de l'archevêque! De plus, ils accablèrent d'outrages et traitèrent inhumainement le chapelain qui desservait la chapelle, et qui embrassait comme refuge la pointe de l'autel, portant ainsi des mains sacriléges sur les choses ecclésiastiques. Quant à maître Henri de Gant, en entendant ce tumulte, il fut saisi d'un effroi qui aurait pu être ressenti par l'homme le plus ferme, et s'échappa en prenant adroitement la fuite, pour ne pas tomber entre les mains de ceux qui en voulaient à sa vie. Ils traînèrent donc l'official par la bride de son cheval jusqu'à Fernham, lui faisant subir tout ce que la colère, ou plutôt la fureur, leur conseillait, et le retinrent de force, malgré lui, jusqu'à ce qu'ils fussent assurés qu'on leur rendrait le prieur qui avait été arrêté. Enfin on le laissa aller, mais en le chassant et en l'accablant des traitements les plus ignominieux. L'official, se réjouissant encore dans son malheur d'avoir échappé à ces mains crochues et rapaces, courut à pied, tout vieux qu'il était, jusqu'à Walerle, maison de Cisterciens, sans oser regarder derrière lui, de peur d'être changé en statue. Les moines, en le voyant, lui demandèrent avec étonnement quel événement l'amenait ainsi vers eux, seul et fugitif. Il reçut en ce lieu des consolations et put y respirer.

Cependant les gens de l'archevêque, qui avaient souffert une si grande injure, vinrent porter à l'archevêque très-griève plainte d'une audace si téméraire, avec des larmes et des soupirs, faisant le mal plus grand et exagérant l'outrage. Aussi l'archevêque, irrité plus qu'on ne peut dire, s'écria : « Ce sont « là de tristes nouvelles à notre arrivée. » Ayant donc pris avec lui les évêques de Chicester et de Héreford, il partit pour Londres ; puis lui-même et les deux évêques susdits, revêtus de leurs habits pontificaux, en présence d'une foule innombrable, qu'ils avaient fait convoquer pour cela, par la voix du héraut, dans l'église de sainte Marie-des-Arcs, en octroyant à ceux qui viendraient une indulgence de trente jours, excommunièrent horriblement et solennellement tous les auteurs et fauteurs de cette témérité, à l'exception seulement du seigneur roi, de la reine et de leurs enfants, du comte Richard, de la comtesse sa femme et de leurs enfants. L'archevêque écrivit de plus à tous les évêques ses suffragants, leur enjoignant formellement, en vertu de l'obédience dont ils étaient tenus et liés envers l'église de Cantorbéry, de faire la même chose dans leurs églises, chaque jour de dimanche et fête. De son côté, l'élu à Winchester manda sur-le-champ au doyen de Soutwark et à quelques autres de sa juridiction de résister en face audit archevêque, et de déclarer publiquement que cette sentence était absolument nulle, qu'elle était vaine et frivole, et que le délit sur lequel elle se fondait était une excuse de renard ; mais les gens de

l'archevêque en appelèrent au souverain pontife sur cette injure et le scandale qui en était résulté. Cependant il y avait plusieurs personnes qui, sans favoriser l'un ou l'autre des deux partis, disaient que l'archevêque avait évidemment fait tort à l'élu. En effet, pour faire cesser toute querelle de cette nature, il avait été décidé qu'un arrangement aurait lieu, par lequel toute la maison susdite serait soumise à la disposition de l'évêque de Winchester, nonobstant le titre de patronat, et que celui-ci paierait alors trois sols par an en reconnaissance. C'est ainsi que l'un et l'autre se diffamèrent et encoururent le reproche de violence injurieuse, tandis que les citoyens de Londres, se souvenant de l'arrogance et de la cruauté que l'archevêque avait déployées à Londres, rappelaient les nombreuses extorsions d'argent qu'il avait commises, les violences du roi pour le faire nommer archevêque, et la manière irrégulière dont il conférait les bénéfices vacants. D'une autre part, les gens du roi, à savoir les Poitevins, outre qu'on leur reprochait la perfidie qui leur est naturelle, étaient accablés d'autres injures, comme c'est l'usage dans la colère ; et parmi les citoyens qui entendaient cela, il y en avait beaucoup qui souhaitaient que ceux-ci cassassent la tête à ceux-là, et que les autres éventrassent le reste. Aussi, comme il est écrit : «Malheur à ceux par qui vient le scandale,» les deux partis étaient en danger à cause du scandale ignominieux qui s'était élevé. C'est ainsi que gens du roi contre gens de la reine, Poitevins contre Provençaux, eni-

vrés qu'ils étaient de leurs vastes possessions, se déchaînaient les uns contre les autres pendant le sommeil des malheureux Anglais, comme s'ils combattaient pour savoir auquel des deux partis devait rester la supériorité dans le royaume, à l'exclusion des indigènes. Cependant la voix commune condamnait plutôt les Poitevins, parce que l'élu s'était élevé contre son supérieur, en dépassant orgueilleusement toute mesure et en se fiant dans le roi son frère, qui l'avait créé, comme Dieu le sait; de plus, on lui en voulait surtout de ce que le Poitou avait été perdu par la trahison de son père.

Cependant l'archevêque Boniface, entassant sous la cendre le feu de la colère qu'il avait conçue, et persévérant dans son ressentiment, à l'instigation de maître Eustache, qui, étant le plus lésé et le plus mécontent dans cette affaire, le poussait à la vengeance, se mit promptement en route pour Oxford, afin d'y convoquer l'université des écoliers qui se rendent en ce lieu des diverses parties du monde pour y étudier, et de donner en public tous les détails d'un attentat si impie, pensant bien que les rapports des écoliers feraient parvenir dans les contrées même fort éloignées la connaissance d'une pareille énormité. Lorsque, arrivant à Oxford, il s'approcha de la ville, une foule innombrable de clercs, revêtus de leurs plus beaux habits, et montés sur des chevaux bien harnachés, allèrent à sa rencontre et l'accueillirent avec respect, ainsi qu'il convenait vis-à-vis d'un archevêque, du primat de toute l'Angleterre, et d'un homme très-illustre

la très-noble dame Blanche, mère des princes susdits, languissait désolée et morte d'avance, se voyant privée de ces chers gages. Quand elle sentit que la mort était proche, elle fit choix, pour le lieu de la sépulture de son corps, de la maison de religieuses à Pontoise, qu'elle avait magnifiquement fondée et construite. Avant de mourir, elle avait pris le voile et avait fait profession de religieuse[1]. On lui mit sur la tête la couronne par-dessus le voile, on la revêti de ses habits royaux, et on l'ensevelit dans cet appareil, comme il convenait. C'est ainsi que la magnanime Blanche, femme par son sexe, mais homme par sa fermeté, et qui méritait d'être comparée à Sémiramis, dit adieu au siècle, laissant le royaume de France dépourvu de toute consolation.

Dans le cours de cette même année, Jean Mansel, qui était le principal conseiller du seigneur roi, vit la fortune lui sourire, et s'enrichit tellement en revenus, que son revenu annuel, en y comprenant les sept cents marcs qu'il y avait ajoutés nouvellement, s'élevait en tout à quatre mille marcs. Or, de notre temps, aucun clerc n'arriva à une si grande opulence. Cependant ceux qui connaissent les choses qui sont de Dieu, s'étonnaient avec stupeur qu'un homme

[1] Le tombeau de Blanche fut placé au milieu du chœur avec une figure en cuivre et une épitaphe, dont les trois derniers vers confirment le récit de Matt. Pâris :

Tandem se Christo cœlu donavit in isto
Cujus tecta malis viguit gens Franca sub alis,
Tanta prius, talis, jacet hic pauper monialis.

aussi circonspect n'eût pas craint de prendre sur lui la charge de tant d'âmes, et de s'engager par cela même à rendre compte de toutes ces âmes au souverain juge; mais, pour que ce qui est écrit soit vérifié, il y a beaucoup de gens qui savent beaucoup de choses et qui ne se connaissent pas eux-mêmes à fond.

Cette même année, l'avarice des Romains se donna si libre carrière et s'éleva à un tel point, que l'évêque de Lincoln Robert s'en émut et fit faire par ses clercs l'examen et le calcul exact des provenances conférées à des étrangers en Angleterre. Or, on trouva et on établit véridiquement que le présent pape, c'est-à-dire Innocent IV, avait plus appauvri l'église universelle que tous ses prédécesseurs ensemble, à partir des premiers temps de la papauté. Les revenus des clercs étrangers, introduits par lui en Angleterre, et enrichis par l'église romaine, s'élevaient à plus de soixante-dix mille marcs. Les revenus nets du roi ne s'élèvent pas au tiers de cette somme[1].

Cette même année le roi, comprenant que les dissensions suscitées entre les seigneurs, à cause de leurs garennes, fournissaient de grands, mais honteux profits à son trésor, par les forfaitures qu'ils encouraient, fit proclamer, par la voix du héraut, dans les lieux publics, c'est-à-dire dans les marchés, que celui qui désirerait avoir une garenne n'avait qu'à lui en adresser la demande, et qu'il serait favorablement écouté, moyennant une certaine somme. Plusieurs

[1] *Voy.* la page 47 du VI[e] volume.

profitèrent de cette faculté, et ainsi dépérirent les droits de beaucoup de personnes, droits octroyés et confirmés par d'antiques chartes et par l'usage. Aussi l'abbé et le couvent de Waredon, croyant qu'il leur serait utile d'avoir une garenne, parce que les officiers des seigneurs leurs voisins brisaient leurs haies, parcouraient leurs champs ensemencés, en y foulant tout aux pieds, et accablaient de coups et de paroles outrageantes les frères cultivateurs et gardiens, obtinrent du roi le droit de garenne, à prix d'argent. Mais Guillaume de Beauchamp, prétendant qu'on avait dérogé à son droit en cela, prit et pourchassa leurs troupeaux, massacra, blessa et endommagea de toutes façons les frères qui en étaient gardiens. Or il avait appris par les instigations de son épouse (car il était marié) à attaquer les religieux plutôt que les chevaliers, lui qui déjà, pendant un espace de douze ans, avait fatigué sans relâche les chanoines de Newenham, se montrant aussi dur que la pierre pour ceux dont il aurait dû être le patron. Semblablement, Pierre de Savoie, à qui l'intime familiarité du roi fournissait les cornes de la présomption, sans craindre de troubler les bienfaits des anciens seigneurs, et de violer l'ordre établi, ne cessa, pendant dix années de suite, de fatiguer par ses persécutions la sainte maison de Gyrivaux [1], de l'ordre de Cîteaux, située dans les pays du nord de l'Angleterre,

[1] En français du temps Jorvaulx (*North-Riding*). On se rappelle le galant prieur Aymer, dans le roman de Walter Scott, *Ivanhoë*.

et fondée magnifiquement par nos pieux ancêtres. Or, le roi, qui voyait tout cela avec des yeux de connivence, laissait ces attentats impunis; mais permettre c'est consentir, et ceux qui commettent de pareils excès sont menacés plus sévèrement de la vengeance divine.

Ainsi se passa cette année, médiocrement féconde en fruits de la terre et en fruits des arbres, et fâcheuse par la mortalité qui se jeta sur les bestiaux. Elle fut, afin de résumer en peu de mots l'état des choses, une année de troubles pour tout le genre humain. Or, il est évident que la cause de cette perturbation parmi les Orientaux fut la malheureuse capture du roi de France. Tel on voit un os jeté au milieu de chiens affamés; chacun d'eux s'efforce de le saisir : dans leur ardeur, ils se jettent les uns sur les autres, se mordent mutuellement pour avoir l'os, et se rongent sans que l'os soit rongé. L'empire périclitait comme un vaisseau sans gouvernail. Le royaume de France, privé de ses chefs, de ses barons, de ses armes, de ses trésors, ne s'était jamais vu à un tel point de désolation. L'Angleterre, foulée aux pieds par les étrangers, courbée sous plusieurs maîtres, dépourvue de la dilection sincère de son roi, réduite enfin à la pire des conditions, gisait inconsolablement désespérée; et, ce qui est plus fâcheux encore, une haine empoisonnée entre l'église et le peuple prenait chaque jour de nouveaux accroissements.

Le roi célèbre a Winchester les fêtes de Noel.

— CANONISATION DE PIERRE, DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS. — LES ROMAINS ÉLISENT BRANCALÉON POUR SÉNATEUR. — LES HABITANTS DE WINCHESTER ENVOIENT AU ROI DES PRÉSENTS MAGNIFIQUES. — RÉCONCILIATION D'ATHELMAR ET DE BONIFACE. — VAINES PROMESSES DU ROI. — DÉPART DE MAITRE ALBERT. — LES JUIFS SONT CHASSÉS DU ROYAUME DE FRANCE. — MORT DE L'ABBÉ DE SAINT-AUGUSTIN. —L'an du Seigneur 1253, qui est la trente-septième du règne du seigneur roi Henri troisième, le même roi se trouva dans la ville de Winchester, à Noël, et y célébra magnifiquement les fêtes de la naissance du Seigneur.

A cette époque, arrivèrent les messagers du seigneur roi et de quelques autres seigneurs d'Angleterre, annonçant qu'un certain frère de l'ordre des Prêcheurs, nommé Pierre, pendant qu'il prêchait à Milan et reprochait sans faiblesse aux Milanais leurs vices et leurs erreurs, ou plutôt leurs hérésies, avait été massacré secrètement par eux, pour avoir défendu la vérité, et avait gagné le martyre, en récompense de son courage. Or, pour que la lumière sereine de la vérité ne fût pas cachée longtemps sous le boisseau, le Seigneur le glorifia sur-le-champ par des miracles éclatants, et le seigneur pape, instruit pleinement de cela, le canonisa magnifiquement.

Les messagers susdits rapportèrent en outre que, dans le mois d'août, les Romains s'étaient choisi pour nouveau sénateur [1] un citoyen de Bologne,

[1] Pour compléter ce que nous avons déjà dit à l'occasion des mots *po-*

nommé Brancaléon, homme juste, rigide, et versé dans le droit, qui ne voulut, en aucune façon, consentir à l'élection qu'on avait faite de lui, si les Romains ne lui donnaient sûreté de lui conserver pendant trois ans le pouvoir sénatorial, contre les statuts de la ville. Il exigea de plus de chaque famille puissante un otage de valeur, et de tous les citoyens, tant qu'ils étaient, le serment de lui obéir fidèlement, comme à leur sénateur. En effet, il connaissait l'insolence du peuple romain, qui se révoltait fréquemment pour le moindre sujet, et qui se plaisait aux séditions. Lorsqu'il eut donné son consentement et qu'il fut reçu par les citoyens et par le peuple, on lui imposa, comme condition inviolable, de gouverner justement la ville et le peuple de la ville, ou de ne retourner jamais à Bologne dans l'intégrité de son corps. Aussitôt qu'il eut été investi du pouvoir sénatorial pour trois ans, il fit pendre aux fenêtres de

testas et *senator*, nous renvoyons à Gibbon, chap. 69, pag. 171, sur la nature du contrat qui unissait réciproquement le gouverneur étranger et la république qu'il venait administrer. (*Voir* JACOPO SALVIATI dans la collection du père Ildefonso, et GIOV. VILLANI, liv. V.) Lorsqu'un podestà ou un capitano quittait ses fonctions, il devait rester quelque temps pour répondre de sa gestion devant des syndics nommés *ad hoc*; et pendant ce temps tout le monde avait le droit d'accuser le magistrat sortant. (Note de M. LIBRI, *Hist. des math.*, tom. II, pag. 17.) Gibbon fait aussi remarquer que, s'il peut paraître étonnant qu'un historien anglais ait tiré de l'oubli le nom et le mérite de Brancaléon, les pèlerinages et les sollicitations de procès entretenaient des liaisons entre Rome et Saint-Albans, et que le clergé anglais, plein de ressentiment, se réjouissait quand les papes étaient humiliés et opprimés. Au reste, Gibbon ajoute qu'un biographe d'Innocent IV, dans la collection de Muratori, fait de ce sénateur gibelin un portrait moins favorable que Matt. Pâris.

leurs châteaux quelques citoyens notés et de plus convaincus d'homicide, et fit attacher quelques rebelles à la potence.

Comme le roi devait donner un festin à l'occasion de la susdite fête de Noël, les citoyens de Winchester lui envoyèrent un présent en vivres et en boissons, si magnifique qu'il pouvait exciter l'admiration de tous les assistants. Mais le roi, pour leur témoigner sa gratitude, les obligea à lui payer deux cents marcs dans un bref délai, quoiqu'il fût né dans cette ville, et changea ainsi en lamentations lugubres les joies de Noël. Le roi cependant, ne s'en inquiétant pas, s'occupa de préparer de joyeux banquets. Mais comme les joies de ce monde sont presque toujours mêlées de nuages qui en troublent la sérénité, la sentence prononcée par l'archevêque contre l'élu à Winchester et contre tous ses fauteurs préoccupait quelque peu[1] ledit élu, qui était l'hôte du roi, parce qu'il n'avait encore été ni absous ni reçu au baiser de paix, quoique la paix fût sur le point de se conclure. Or, à l'octave de l'Épiphanie, par l'intervention active du roi et de la reine, le roi agissant pour son frère l'élu, et la reine pour son oncle l'archevêque, et cela avec d'autant plus d'ardeur que Guillaume de Valence et Jean de Warenne avaient pris part, disait-on, à cette violence, l'élu à Winchester fut pleinement et amicalement réconcilié avec l'archevêque, et admis au baiser de paix. En effet, il jura en public qu'il n'a-

[1] *Utrumque*. Nous proposons et traduisons *utcumque*. Il est vrai qu'on peut comprendre *utrumque hospitem*, l'hôte qui reçoit et l'hôte qui est reçu.

vait jamais consenti à cette violence, ni ne s'y était complu, mais qu'elle avait été commise témérairement à son insu et malgré lui. Ainsi ledit élu fut absous, et, pour effacer toute trace de cette querelle, tous ceux qui avaient pris part à l'outrage susdit jouirent du bénéfice de la plus large absolution. On vit clairement, par la conclusion de cette affaire, où toutes les injures susdites furent remises impunément, avec quel empressement les évêques et tous les autres s'intéressèrent au rétablissement de la paix; et la chose arriva ainsi, parce que le roi avait promis de se montrer toujours favorable à tous ceux qui s'occuperaient de cette réconciliation, et de céder pleinement à tous leurs bons plaisirs. C'est pourquoi les évêques recommencèrent à délibérer avec plus de confiance sur l'affaire difficile dont il a été question, à savoir sur la concession de la contribution susdite, moyennant l'observation de la grande charte. Enfin, après une longue discussion, ils décidèrent qu'ils ne consentiraient point à une telle et si forte contribution, mais à quelque autre, et fourniraient aide efficace et volontaire, si le roi voulait s'abstenir, comme il l'avait maintes fois promis, des injustices dont il avait l'habitude d'accabler l'église, et consentait à suivre les pieux conseils de ses hommes naturels; ce qu'ils demandèrent avec instance. Le roi répondit favorablement à cela qu'ils n'avaient qu'à régler et à écrire en secret, sur mûre délibération, les articles de leurs griefs, quels qu'ils fussent, et que, de son côté, il corrigerait ce qui serait à corriger. On prit jour pour

la dénonciation de ces griefs, afin que le roi, sur l'avis commun, réformât heureusement tout ce qu'il faudrait réformer. Ils conçurent donc de très-bonnes espérances de voir le roi obtempérer à leurs désirs, parce que, sur ses instantes sollicitations, ils avaient remis toute offense, comme il a été dit, à son frère l'élu à Winchester, et avaient rétabli la paix; parce qu'il avait pris le signe de la croix, qui exige l'humilité et la justice; parce qu'il était parvenu à un âge plus mûr; parce qu'il pouvait être plus pleinement instruit par l'exemple de son père; parce que les malheurs arrivés récemment au roi de France devaient lui enseigner sa conduite, et qu'enfin l'église lui promettait assistance de bonne grâce. Or, quoiqu'il y eût beaucoup de motifs capables de le déterminer à faire avec faveur et empressement ce qu'on lui demandait, il en est un que nous avons jugé à propos d'insérer dans ce volume, comme le plus fort. A l'époque où le bienheureux Edmond gouvernait l'église de Cantorbéry, une certaine contribution fut accordée au roi, selon son désir et sa demande. Le même roi jura, en étendant sa main droite sur les très-saints et sacrés évangiles, et en tenant dans sa main gauche un cierge allumé, tandis que l'archevêque lui dictait la formule du serment, qu'il observerait désormais inviolablement et sans détour la charte octroyée tant de fois à ses féaux, et ne se laisserait pas séduire par les tromperies ordinaires de quelques méchants conseillers. Semblablement un grand nombre de prélats qui se trouvaient présents

à cette solennité excommunièrent, en tenant à la main des cierges allumés, ainsi que l'archevêque susdit, tous ceux qui violeraient cette charte et qui lui donneraient de mauvaises interprétations. En achevant de prononcer la sentence, tous les assistants et le roi lui-même répétèrent, selon l'usage : « Qu'il en « soit ainsi, qu'il en soit ainsi; » les cierges furent renversés par terre et éteints; et comme la fumée fétide qui s'en exhalait pénétrait désagréablement dans les yeux et dans les narines des assistants, l'archevêque s'écria : « Qu'ainsi soient éteintes, soient « fumantes et fétides les âmes damnées de ceux qui « violeront ladite charte ou lui donneront une inter« prétation mauvaise. » Alors tous, mais le roi plus fréquemment et plus ardemment que les autres, crièrent: « Amen, amen. » Et ces choses se passèrent dans la chapelle de Sainte-Catherine, à Westminster. Toutefois le roi ne rasa point les hauts lieux, comme on le lit dans l'Ancien Testament au sujet de certains rois insensés. Bien plus, il leva de l'argent, et dissipa en prodigalités l'argent levé contre la décision commune; il en leva une seconde fois, et pendant cette année qui s'écoule dans le temps présent. Mais cet excès, ô douleur! parce qu'il se renouvelle fréquemment, n'est plus considéré comme un grand mal.

Maître Albert qui, après avoir envoyé un message au seigneur pape, avait attendu sa réponse, se hâta, ses coffres remplis, de s'en retourner. Or, le pape n'avait voulu en aucune façon aider de son trésor le comte Richard, ou lui conférer des châteaux où il

pût trouver un refuge, ou lui livrer des otages qui pussent lui servir de sûres garanties. Le comte, ajoutant donc foi aux sages conseils et aux recommandations de son ami Conrad, resta en paix. Mais le seigneur pape, ne pouvant déterminer le comte, eut recours à d'autres moyens de tromper, et chercha à circonvenir la simplicité du frère dudit comte, c'est-à-dire du seigneur roi d'Angleterre. Il réussit dans ce dessein, comme on le verra dans ce qui suit.

A la même époque, arrivèrent de Terre-Sainte des ordres du seigneur roi de France, portant que tous les juifs seraient chassés du royaume de France et condamnés à un exil éternel ; cette restriction cependant y était ajoutée : « mais que celui qui voudra rester, qu'il soit négociant ou manœuvre, se livre à des arts mécaniques. » En effet, les Sarrasins avaient fait reproche audit roi de ce que nous chérissions ou respections peu notre Seigneur Jésus-Christ, en souffrant que ceux qui l'avaient tué demeurassent parmi nous. Or, les Caursins remplirent avec joie la place et l'office des juifs qui s'exilaient,

Vers le même temps, l'abbé de Saint-Augustin étant venu à mourir, le seigneur roi, pour faire voir évidemment qu'il ne voulait en aucune façon observer la charte souvent dite, fit piller jusqu'à extermination les biens de cette église par ses satellites, et enfreignant sans pudeur les autres articles de ladite charte, s'efforça de sévir contre les prélats, les seigneurs et les bourgeois de Londres. Le couvent de ladite maison, saisi de consternation, se hâta d'élire

son précenteur pour abbé afin de faire cesser ce fléau de rapine. Celui-ci, après avoir été élu, parvint à peine à se procurer les choses nécessaires sur les biens de son église, surtout lorsqu'il eut conclu un accommodement pécuniaire avec le roi. Les ressources de cette église se trouvant donc épuisées, les moines purent à peine respirer pendant les cinq ans qui suivirent.

DOMMAGE ET OPPRESSION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE D'YORK. — LES ROMAINS DÉVASTENT LA VILLE DE TIVOLI. — RICHARD, COMTE DE GLOCESTER, EST FIANCÉ A LA NIÈCE DE HENRI III. — DÉNUMENT DU ROI. — LE ROI D'ESPAGNE REVENDIQUE LA GASCOGNE. — ADOUCISSEMENT APPORTÉ AUX VISITATIONS. — TOURNOI CÉLÉBRÉ EN FRANCE EN L'HONNEUR DU MARIAGE PROJETÉ — Vers le même temps, l'abbé et le couvent de l'église de Sainte-Marie, à York, éprouvèrent grand dommàge et flétrissure au sujet d'une certaine charte que les adversaires d'iceux, dont le principal était Jean le Français, clerc de l'échiquier du roi, avaient jugée non valable. Or, on croit sans nul doute que le même Jean qui, né dans le nord, désirait ardemment augmenter dans ces pays ses revenus avec les biens de l'église susdite, avait provoqué cette décision sans s'inquiéter du salut de son âme, tandis qu'il est écrit : « Malheur à « l'homme par qui tout scandale est causé. » Ils furent donc forcés de payer au roi une somme d'argent considérable, perdirent de plus à perpétuité des terres et des revenus opulents, et furent couverts

d'une flétrissure indélébile. Les moines se trouvèrent dispersés, et cette noble église, plongée dans la plus grande confusion, se vit exposée au péril et à la ruine. Le susdit Jean, persécuteur des églises, et que la vengeance de Dieu avait privé d'un œil pour ses précédents mérites, fit éprouver de la même manière et pour une cause semblable des dommages irréparables à l'abbaye de Selby [1].

A la même époque, les Romains, pour punir l'insolence et l'orgueil des habitants de Tivoli, dévastèrent et ruinèrent misérablement leur ville. Les citoyens furent forcés de se rendre à Rome, nus, sans chaussures et enchaînés pour y demander merci, afin d'obtenir la vie.

Cette même année, le roi, ce supplantateur captieux des Anglais indigènes, voulant que tous les nobles de son royaume dégénérassent, s'opposant pour leur ruine à la pure reproduction de la race anglaise, et cherchant à mélanger leur sang généreux avec le sang des étrangers, qui n'est qu'une humeur noire et fétide, vit avec peine que Richard, comte de Glocester et sa progéniture ne s'étaient pas du moins souillés à ce contact empoisonné. Or, le comte était jeune encore, de bonne mine, éloquent, prudent, versé dans les lois du pays, et enfin tel en tous points que l'espérance de tous les nobles d'Angleterre était déposée à juste titre dans son sein, et qu'il s'était concilié la faveur et l'amitié de tous. Mais tous furent

[1] En York-Shire, West-Riding.

trompés dans l'espoir qu'ils avaient conçu ; car une avarice ignoble, longtemps cachée, se fit jour tout à coup et vint obscurcir énormément la noblesse du comte. Aussi le seigneur roi, flairant pour ainsi dire sa cupidité (car le comte avait été en sa garde pendant plusieurs années), lui dit : « Mon très-cher et « amé comte, je ne veux pas te cacher plus long- « temps le secret de mon cœur. Je désire ardem- « ment t'élever, t'enrichir et t'agrandir en unissant « par mariage ton fils aîné et légitime à la fille de « Guy, comte d'Angoulême, mon frère utérin. De « mon côté, par une largesse magnifique, je t'oc- « troyerai cinq mille marcs, au moyen desquels ta « bru pourra s'élever au faîte royal, comme il con- « vient à une jeune fille issue de sang royal. » Aussi le comte, stimulé par l'avarice qui seule entre tous les vices fléchit le genou devant les idoles, dégénéra en cette occasion de la noblesse de ses ancêtres, et consentit pour de l'argent, comme s'il eût été un courtier ou un usurier, à marier son héritier légitime à une fille jeune d'âge, ou pour mieux dire encore dans l'enfance, qui manquait probablement de fidélité et de beauté, comme tout ce qui sort du Poitou, et qui n'était alliée au noble sang des rois qu'à un degré fort éloigné, collatéralement et occasionnellement. Comme le roi n'avait pas sous la main l'argent susdit, parce qu'il avait coutume de dissiper les trésors ravis çà et là, il supplia, mais impérieusement, l'abbé de Saint-Albans, l'abbé de Reading et l'abbé de Waltham de se porter garants pour la somme sus-

dite vis-à-vis du comte de Glocester, ce que ceux-ci ne pouvaient ni ne devaient faire en aucune façon; car qui pourrait forcer le roi à payer si [par la suite] il s'y refusait? Le roi, en outre, supplia instamment les Templiers et les Hospitaliers de se charger du fardeau de ladite obligation dont il était tenu envers le comte susdit. Ceux-ci s'y étant formellement refusés, assurant que la chose leur était tout à fait impossible, le roi, irrité, les accabla de menaces terribles, et, dans sa colère, dépouilla frère Roger, Templier, de l'office d'aumônerie, ordonnant qu'on le chassât de la cour; et toutes les fois qu'il en trouva l'occasion, il tendit aux Templiers et aux Hospitaliers des piéges artificieux. Le roi, de plus, était endetté d'une forte somme envers le comte de Leicester Simon, pour la résignation de la charte que ce dernier avait reçue du roi, et qui lui conférait la garde de la Gascogne pendant cinq années.

Aussi le roi d'Espagne Alphonse, apprenant que le comte de Leicester Simon avait quitté la Gascogne, et avait résigné la charte qui lui en conférait la garde, réclama sur-le-champ la Gascogne, et cela avec d'autant plus de sécurité, que cette province n'avait plus pour chef qu'un enfant, c'est-à-dire Édouard, selon cette parole de Lucain :

« L'âge du tyran du Nil doit inspirer des soupçons : car la bonne foi,
« pour être ferme, exige des années mûres. »

C'est pourquoi le roi susdit, considérant ces deux occasions favorables, à savoir que le comte, guerrier

redoutable, s'était retiré, et que la Gascogne était sous la domination d'un enfant, se concilia la faveur du souverain pontife, et demanda qu'il lui fût permis, sans offenser aucunement l'église, de revendiquer et de soumettre puissamment ce qui était à lui en vertu de la donation du roi d'Angleterre Henri second, donation qu'il prouvait par une charte dudit roi, confirmée par les rois Richard et Jean. Aussi le roi de Castille appela à lui un Gascon puissant et de haute naissance, nommé Gaston, et quelques autres seigneurs de cette terre : beaucoup des nobles de la Gascogne s'attachèrent au roi d'Espagne, abandonnant ainsi le roi d'Angleterre; et ce furent surtout les riches qui avaient coutume d'envoyer leurs vins en Angleterre pour y être vendus, et dont les vins étaient retenus et pillés sans pudeur, au gré tyrannique du roi d'Angleterre. Ce que voyant, les Bordelais, féaux du seigneur roi d'Angleterre, lui annoncèrent en toute hâte que s'il ne venait puissamment et promptement à leur secours, il perdrait, sans nul doute, toute la Gascogne, et la verrait passer aux mains du roi de Castille, qui revendiquait et espérait occuper toute la province. En apprenant cela, le roi fut fâché et se repentit du fond du cœur, mais trop tard, d'avoir rappelé le comte Simon de la garde de la Gascogne. Cependant le comte, pour se soustraire aux prières qu'on aurait pu lui faire de revenir, se retira en France, où les seigneurs du royaume de France l'auraient retenu volontiers, ayant dessein, dans leurs intérêts et dans ceux du royaume désolé et grande-

ment désespéré, à cause de l'absence du roi et de la mort de la reine Blanche, de le nommer leur sénéchal parce qu'il était vaillant et féal. Ce que le comte refusa expressément pour ne point paraître traître, selon ce précepte de l'apôtre : « Abstenez-vous de « toute apparence de mal. » Quant au comte Richard, comme il avait été supplanté dans le gouvernement de Gascogne malgré les chartes qui le lui conféraient, il considérait tout cela prudemment et en silence avec des yeux de connivence.

Vers le même temps, le seigneur pape, pour satisfaire les deux partis, régla et décida d'une manière assez salutaire et tolérable que l'archevêque et les autres prélats, à qui appartient la visitation, exerceraient le droit de visitation dû et accoutumé; en sorte toutefois que les visités ne seraient point grevés par les procurations des visitants, et il taxa le prix de chaque visitation en le limitant, comme sa lettre le prouve au livre des *Additamenta*[1].

Cette même année, vers le commencement du printemps, le comte de Glocester Richard, et Guillaume de Valence, frère du roi, passèrent la mer avec pompe et en grand appareil, pour mener à plein effet et achèvement le mariage convenu entre Richard, fils aîné du comte, et la fille du comte d'Angoulême, frère du roi. Ceux-ci, tout en étalant leurs broderies, voulurent mériter dans la fleur de leur âge le renom d'habileté en chevalerie, et dans un

[1] *Voyez* l'addition XXIV déjà citée, et l'addition XXVI à la fin du volume.

tournoi livré en ce lieu, essayèrent avec une audace téméraire leurs forces, leur intrépidité, et l'agilité de leurs chevaux ; mais les Français, avec leur orgueil naturel, s'indignant que ces jeunes gens aux cheveux frisés et aux formes délicates eussent une présomption si outrecuidante, lorsque nous lisons qu'Hector dit à Pâris : « Mars aime un guerrier endurci aux combats, » les reçurent avec vigueur, et après les avoir dépouillés et renversés, ils les bâtonnèrent si bellement, qu'ils eurent pendant longtemps besoin d'emplâtres et de bains; toutefois ils méritèrent peu d'être plaints, parce qu'ils étaient partis pour conclure un mariage odieux aux Anglais, en se glorifiant vainement et enflés d'une pompe orgueilleuse. A cette époque la lune apparut quatre jours avant celui où on devait fixer son âge.

Les habitants de Londres sont forcés de payer au roi une somme d'argent, après avoir batonné ses serviteurs. — Proclamation pour la sureté du royaume. — Organisation d'une milice communale. — Mort de Richard de Witz, évêque de Chicester. — Nouvelle révolte des Gascons. — Pillage des biens des pauvres. — Libertés accordées a l'église de Waltham. — Les Français demandent conseil et secours au comte de Leicester, et veulent l'investir de la régence. — Vers le même temps, c'est-à-dire dans la première quinzaine du carême, le roi, sur un léger prétexte, imposa une contribution de mille marcs aux citoyens de Londres, que nous avons coutume d'ap-

peler barons, à cause de la dignité de la ville et de l'ancienne liberté des citoyens. Vers le même temps, les jeunes gens de la ville de Londres, ayant fixé un paon pour prix des jeux, essayèrent leurs forces et l'agilité de leurs chevaux, dans la lice qu'on appelle vulgairement Quintaine [1]. Mais quelques serviteurs et pages de la maison du roi, lequel se trouvait alors à Westminster, s'en indignèrent, se mirent à les injurier, les traitant de rustres, de fariniers, et de savonniers, et se présentèrent pour lutter contre eux.

[1] Voici ce que dit Ducange sur ce jeu, désigné longtemps en Angleterre par l'expression *Running at the quinten* . « La quintaine est une « espèce de bust posé sur un poteau où il tourne sur un pivot, en telle « sorte que celui qui, avec la lance, n'adresse pas au milieu de la poi« trine, mais aux extrémités, le fait tourner; et comme il (le buste) tient « dans la main droite un baston ou une espée, et de la gauche un bou« clier, il en frappe celui qui a mal porté son coup. Cet exercice semble « avoir été inventé pour ceux qui se servaient de la lance dans les joustes, « qui estaient obligez d'en frapper entre les quatre membres, autrement « ils estaient blamez comme maladroits. » (Dissert. VII.) D'où l'on pourrait conclure que c'était un exercice réservé aux nobles, ce qui achèverait d'expliquer le fait dont il est ici question. La quintaine resta en usage en France jusqu'au dix-septième siècle, et fut remplacée, dans les exercices du manége, par la course au faquin et par les têtes; mais le mot resta employé dans le beau langage du temps.

Et qui, depuis dix ans, jusqu'en ses derniers jours
A soutenu le prix en l'escrime d'amours
Lasse enfin de servir au peuple de quintaine, etc.
(REGNIER, satire XIII.)

Scarron s'en sert dans un sens moins énergique.

Ses beaux yeux à lances d'ébène
Sur les cœurs courent la quintaine.
(RICHELET, *Dict.* au mot *Quintaine*.)

Ceux de Londres les reçurent vigoureusement, et avec des fragements de lances battirent si fortement la mesure sur leurs dos, que tous les gens du roi, couverts de coups, rouges et noirs, furent jetés à bas de leurs chevaux, et se sauvèrent à toutes jambes. Ils vinrent donc trouver le roi les mains jointes et les yeux en pleurs, se plaignant à lui et le suppliant de ne pas laisser un tel excès impuni. Le roi eut recours à son moyen de vengeance ordinaire, qui était d'extorquer aux habitants de Londres une grande somme d'argent.

Vers le même temps, c'est-à-dire pendant le carême, des bruits fâcheux se répandirent, à savoir que les Gascons, devenus insolents à l'envi, se disaient en parlant de leur seigneur, le roi d'Angleterre : « Nous « ne voulons plus que celui-là règne sur nous ; car « c'est un homme d'iniquité qui n'observe ni ses « promesses, ni ses serments, ni même la teneur des « chartes. » On apprit peu de jours après que la Réole, Saint-Émilion et plusieurs autres châteaux de Gascogne étaient pris et perdus, et qu'un grand carnage d'hommes avait eu lieu. Aussi le roi, redoutant grandement que de telles pertes n'entraînassent la ruine de la Gascogne tout entière, comme il était arrivé naguère en Poitou, (surtout, puisque lesdites terres sont comme les remparts et les barrières de tout le royaume d'Angleterre, décida et fit proclamer généralement en Angleterre,) par la voix du héraut, et cela par brefs envoyés dans chaque comté, que selon l'ancien usage, des armes seraient assignées

convenablement aux citoyens, qu'elles seraient passées en revue[1], et qu'on en tiendrait rôle ; de telle sorte qu'elles fussent suffisantes et convenables, selon les facultés de chacun ; que quiconque posséderait quinze livrées de terre serait chevalier ; qu'en outre, dans chaque cité, aussi loin que s'étendrait la juridiction[2] de ladite cité, des gardes seraient instituées pour veiller la nuit, sous les yeux d'hommes discrets, qui garderaient avec soin les rues, les places, les entrées et les sorties[3]. De plus, le roi, sur le conseil des Savoyards, décida que si quelqu'un, en passant, était dépouillé ou éprouvait dommage, d'une façon ou d'une autre, de la part d'un brigand, ceux qui étaient chargés en dernier ressort de la garde du pays donneraient satisfaction convenable au lésé, et lui restitueraient ce qu'il aurait perdu, selon la cou-

[1] *Monstrarentur* (texte *hic*). Ducange et Carpentier donnent une foule d'exemples de *monstrare* pris dans ce sens. On disait en vieux français montre pour revue, et on trouve en allemand *Musterung*.

[2] *Possibilitas* (texte *hic*). L'origine scolastique de ce mot est évidente. Le vicomte ou shérif d'une cité avait juridiction non-seulement sur la cité, mais aussi sur les jardins et les faubourgs, ainsi que sur les campagnes, les bourgades et les villages de la banlieue ; et ce qui constituait la liberté de la cité, comme on disait en Angleterre, c'était d'être comté *intra se* (Gloss. du texte), d'avoir juridiction séparée sur les citoyens et la population dépendante, et de n'être pas soumise au vicomte du comté dans lequel elle se trouvait. Les vicomtes que nous appellerons urbains, avaient donc pouvoir de comté, *posse comitatus*, dans la ville-comté dont les juridictions, les limites et les enceintes portaient le nom générique de *possibilité*.

[3] Voir l'*Auctarium* des *Additamenta* sous ce titre : *Mandata de juratis ad arma*, et les notes qui accompagnent ce passage. Nous donnons ce document à la fin du volume sous le nº XXVII.

tume de la Savoie ; que cette nécessité les obligerait à poursuivre les malfaiteurs, et à en purger le pays. Mais la chose, selon l'opinion de plusieurs, ne pouvait se faire en ce pays-ci comme en Savoie; car il n'y a pas en Savoie autant de routes de traverse, autant de broussailles, autant de retraites, autant de forêts qu'en Angleterre : et les montagnes inaccessibles qui hérissent le pays font qu'il n'y a de chemin ouvert que la grande route commune, où les voleurs ne peuvent ni se cacher ni se sauver commodément, ce qui permet de les prendre plus aisément ; outre cela, comment parviendrait-on à prouver ce qui serait dit s'être passé sans témoins ? C'est pourquoi les murmures qui s'élevèrent firent différer, ou pour mieux dire rendirent nulle l'exécution de cette ordonnance, surtout puisqu'une aussi grande permutation dans la loi ne pouvait être établie valablement sans le commun assentiment du baronage.

Vers le même temps, c'est-à-dire le 4 avant les nones d'avril, mourut l'évêque de Chicester, maître Richard de Witz, homme d'une érudition distinguée, et d'une sainteté parfaite, jadis clerc et conseiller spécial du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, dont il s'efforcait de suivre les traces pas à pas. Ledit Richard, qui avait été élevé à la dignité d'évêque, non sans que le bienheureux Edmond ne lui eût prédit sa grandeur future, se rendit à Pontigny, à l'époque où ledit saint devait être transféré, afin qu'un ami si spécial ne fût pas absent d'une si belle et si louable solennité. Il avait été en effet

comme son serviteur et le confident de tous ses secrets; et quand on lui faisait des questions à cet égard, il y répondait hautement pour l'édification de tous. Aussi le seigneur Matthieu Pâris, moine de l'église de Saint-Albans, instruit par les récits dudit Richard, ainsi que par ceux de maître Roger Bacon, de l'ordre des Prêcheurs, a écrit la vie du susdit saint Edmond, et a mis soigneusement en ordre ce qu'il avait appris, sans nul doute, de gens dignes de foi. Celui qui désire la connaître, pourra la trouver dans l'église de Saint-Albans.

Vers la fête de saint Ælphège, les traîtres du roi en Gascogne, voyant que l'absence du comte Simon et de tout autre guerrier puissant leur laissait libre carrière pour se déchaîner et se livrer à leurs fureurs, commencèrent à se mordre et à s'attaquer réciproquement, comme des bêtes féroces et comme des chevaux indomptés, à surprendre les châteaux les uns des autres, à faire les hommes prisonniers, et à réduire les édifices en cendres, après en avoir tué les habitants. Le premier et le principal de ces rebelles était Gaston, seigneur de Béarn et de Périgord, homme souillé de plusieurs attentats, qui avait faussé les serments prêtés au roi, à qui le seigneur roi avait épargné une condamnation, et qui cependant s'était attaché au roi d'Espagne, pour nuire davantage au roi d'Angleterre. Il dévastait donc une grande partie de la Gascogne, et animait les ennemis du roi contre leur seigneur le roi d'Angleterre, en sorte que Bordeaux, qui fournissait ordinairement des vivres à

toute la Gascogne, commençait lui-même à en manquer.

Vers le même temps, le roi encourut une haine implacable et de formidables imprécations, tant de la part des indigènes que des étrangers, pour des motifs qui se multipliaient de jour en jour. En effet, les vicomtes et les officiers royaux s'efforçaient d'appauvrir, ou pour mieux dire de piller tous ceux qu'ils pouvaient, sous des prétextes de pure invention, et sans craindre de se charger de pareils péchés. Or, il y avait alors en Angleterre plusieurs rois, uniquement occupés de rapines, qu'il serait, je crois, ennuyeux et dangereux de nommer. Ils prenaient aux pauvres, et principalement aux marchands, leurs chevaux, leurs chariots, leurs vins, leurs vivres, leurs pièces d'étoffes, leur cire, enfin tous les objets de première nécessité, les obligeaient même à transporter ces objets malgré eux dans des pays éloignés, sans leur en fournir le prix ou leur en adresser le plus mince remercîment. De plus, cherchant un nœud dans le jonc, ils prétendaient trouver des fraudes dans les mesures pour liquides et dans les aunes, imposaient aux bourgs des amendes énormes sans motif, et extorquaient de l'argent aux innocents. Les Gascons, qui avaient apporté des vins à vendre, voyant qu'on pillait leur marchandise sans la leur payer, retournèrent sans argent dans leur pays, et se plaignirent à tous les habitants de la Gascogne. Ainsi le roi encourait l'indignation générale.

Cette même année, c'est-à-dire à Pâques, le sei-

gneur roi octroya et confirma à l'abbé et au couvent de Waltham, à cause de la religion de cette maison, et de la généreuse et charitable hospitalité qu'on y exerçait, la faculté suivante : à savoir que toutes les fois qu'il arriverait que leur maison fût vacante, soit par la résignation, soit par le décès de l'abbé, et fût veuve de son pasteur, le couvent disposerait librement à sa volonté des biens de la maison, et aurait pleine permission de disposer tant de la baronnie que des possessions du même couvent; et il leur donna à cet égard une charte en règle. Or, ils avaient déjà obtenu cette faculté à une époque bien antérieure; mais le roi, pour plus de sécurité, la leur octroya et confirma de nouveau. Il leur accorda en outre deux marchés, et leur conféra quelques autres bénéfices; mais tout cela, avec le contenu des chartes, est rapporté plus au long dans le livre des *Additamenta*[1].

Aux approches de la fête de Pâques, les seigneurs français, considérant que le royaume de France, dépourvu de conseils, était en grand péril, à cause de l'absence du roi qui combattait pour Dieu en Terre-Sainte, à cause de la mort de la dame reine Blanche, à cause enfin de la perte des grands de France, qui avaient succombé en Terre-Sainte; voyant, d'autre part, que le comte de Leicester Simon était un homme féal et magnifique, qui s'efforçait de suivre en tout les traces de son père, et qu'il se trouvait alors privé

[1] Ce document ne s'est point retrouvé.

de la garde de la Gascogne, le sollicitèrent ardemment de demeurer parmi eux, et d'être un des gardiens de la couronne et du royaume de France, promettant de le combler de justes honneurs, selon son mérite. En effet ils savaient, à ce qu'ils prétendaient du moins, qu'il chérissait depuis longtemps, du fond du cœur, le royaume de France, ainsi que son père Simon, qui avait combattu pour l'église contre les Albigeois, et qu'il n'était pas étranger aux Français par sa naissance. Les Français firent cette proposition au comte susdit, en lui envoyant par deux fois des lettres et des députés solennels; mais le comte refusa formellement, pour ne pas être regardé comme un transfuge.

Les Romains rappellent le pape dans leur ville. — Grand parlement tenu dans la quinzaine de Paques. — Nouvelle confirmation de la grande charte. — Le comte Simon est déposé de la garde de la Gascogne. — Henri de Bath rentre a la cour. — Nouveaux forestiers. — Miracles opérés sur le tombeau de Richard, évêque de Chicester. — Jean Clippinge est élu évêque de Chicester. — Visitation de l'ordre Noir. — Vers le même temps, les Romains, ayant envoyé des députés solennels au seigneur pape, lui demandèrent qu'il revînt à Rome, pour protéger son troupeau comme un bon pasteur, et afin que Rome se réjouît de la présence de son pontife, comme les autres cités se réjouissent de la présence de leur évêque, puisqu'on l'appelait pontife romain. Or, il leur

paraissait, et il devait naturellement leur paraître abusif, qu'entre toutes les cités, Rome seule, qui est appelée la reine des cités, fût veuve pendant si longtemps de son pontife, et du vivant de ce pontife; car le pape, occupé de tirer de l'argent à ceux qui venaient vers lui, et toujours prêt à ouvrir son sein aux présents, se montrait à peine à ceux d'en deçà des monts, en allant et venant de côté et d'autre, sans se fixer nulle part. Comme il différa de venir, les Romains l'appelèrent de nouveau dans leur ville, comme précédemment, mais avec plus d'insistance, et en lui signifiant qu'il eût à venir alors ou jamais. Le pape, voyant donc qu'il était en péril, quitta Pérouse au mois de mai : ce qui le décida, c'est que les Romains avaient ordonné aux habitants de Pérouse de ne pas retenir le pape plus longtemps, avec menace de les assiéger et de les exterminer. Il se rendit donc à Rome, mais avec frayeur et en tremblant; car on lui avait glissé à l'oreille que les Romains, et même les Milanais, voulaient exiger de lui les sommes considérables qu'il leur devait, et qu'ils avaient dépensées à attaquer Frédéric, en protégeant les droits du pape et de l'église. Aussi le pape, quoiqu'il palliât sa tristesse sous un visage serein, rentra à Rome, le cœur plein d'inquiétude et d'effroi. Mais le sénateur et le peuple romain le reçurent avec joie.

Dans la quinzaine de Pâques, au mois d'avril, toute la noblesse d'Angleterre, convoquée par édit royal, se rassembla à Londres pour traiter, de concert avec le roi, les importantes affaires de l'état.

Outre les comtes et les barons en grand nombre, l'archevêque de Cantorbéry Boniface, et presque tous les évêques d'Angleterre se trouvaient présents. Quant à l'archevêque d'York, qui se dispensait autant qu'il le pouvait d'assister aux assemblées du roi, ayant éprouvé maintes fois par expérience qu'elles ne produisaient point de résultat, il s'excusa sur son éloignement et sur sa vieillesse. L'évêque de Chester, qui était absent, allégua notoirement le mauvais état de sa santé; quant à l'évêché de Chicester, il était alors vacant. Après qu'on se fut occupé longtemps et inutilement de la grande exigence du roi, qui demandait qu'on lui fournît pour son pèlerinage une très-grosse somme d'argent, et après force messages envoyés de part et d'autre, avec consentement réciproque, il advint que l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Carlisle et de Salisbury, et l'élu à Winchester furent envoyés au roi, de la part des évêques et de tous les prélats, à l'effet de l'exhorter et de le déterminer à permettre, comme il l'avait promis plusieurs fois par serments solennels, que la sainte église jouît de ses libertés, surtout au sujet des élections, en quoi consiste principalement la liberté ecclésiastique; car maintenant personne autre ne pouvait être promu à aucune église cathédrale ou conventuelle, que ceux que le roi y introduisait. Aussi les prélats et leurs sujets tombaient en perdition, et les églises étaient énormément endommagées. Les mandataires devaient ajouter que, si le roi corrigeait cet abus et les autres vices, conformément à la teneur de la grande

charte des libertés, les évêques céderaient à sa demande, dût-il leur en coûter beaucoup. Le roi leur répondit : « Cela est vrai ; j'en suis fort peiné et je me « repens grandement de l'avoir fait. Aussi faut-il « s'occuper activement de corriger ces anciens abus « dont vous parlez, et d'aviser aux moyens qu'ils ne « se renouvellent plus à l'avenir. Servez-moi de « coadjuteurs en cette affaire, de peur que ceux qui « ont été promus de cette façon ne soient damnés « eux et leurs sujets. Vous vous souvenez sans doute « que c'est moi qui ai élevé à une si haute dignité « l'archevêque de Cantorbéry Boniface que voici, et « toi aussi, Guillaume, évêque de Salisbury, que j'ai « tiré de bien bas, toi qui me servais de copiste pour « mes brefs royaux, et que je chargeais des jugements les plus scabreux, à titre de justicier et « d'homme à gages. Et toi, Sylvestre, évêque de Carlisle, qui as longtemps léché les miettes à la chancellerie, et qui as été le petit clerc de mes clercs, « tu te rappelles comment je t'ai promu à l'épiscopat, au mépris d'une foule de théologiens et de « révérends personnages. Et toi aussi, mon frère « Athelmar, tu n'ignores pas comment, malgré les « moines cédant à la prière ou à la peur, je t'ai élevé « au faîte de la noble église de Winchester, quand « tu étais insuffisant en âge et en science, et que tu « avais encore besoin d'un pédagogue. Il est donc « avantageux en premier lieu, et principalement « pour vous comme pour moi, que, touchés de repentir, vous résigniez ce que vous avez obtenu injuste-

« ment, de peur que vous ne soyez éternellement « damnés. Cet exemple servira à ma justification, et « m'apprendra, pour l'avenir, à n'élever en dignité « que des personnes qui en soient dignes. » Les députés, en entendant cette réprimande courtoise et moqueuse à la fois, lui répondirent : « Seigneur roi, « nous ne faisons pas mention du passé; mais nous « portons la parole pour l'avenir. » Laissant donc de côté ces paroles frivoles qui pouvaient engendrer des disputes, ils traitèrent sérieusement cette importante question. Enfin, après de longues et nombreuses discussions, qui se prolongèrent pendant quinze jours et plus, on décida, sur l'avis unanime de tous, que le désir du roi, qui voulait partir en pèlerinage, désir pieux par cela même, ne serait pas complétement frustré, mais que pourtant l'état de l'église et du royaume ne subirait pas de grave dommage en cette circonstance. On accorda donc au roi le dixième des provenances ecclésiastiques, qu'il devait percevoir lorsqu'il se mettrait en route pour Jérusalem, et qui devait être distribué en provisions de voyage sur le vu des seigneurs, et cela pour trois ans, à l'effet de secourir la Terre-Sainte contre les ennemis de Dieu. Les chevaliers consentirent à un escuage pour cette année, lequel escuage fut taxé à trois marcs par bouclier. Le roi, de son côté, promit en bonne foi, et sans aucun détour, d'observer fidèlement la grande charte et tous ses articles. Or, bien des années auparavant, son père, le roi Jean, avait juré de l'observer, et le présent roi en avait fait autant en recevant la cou-

ronne, et plus tard maintes fois : ce qui était un moyen d'extorquer de l'argent en quantité. Or, se trouvaient présents en cette occasion parmi les prélats l'archevêque de Cantorbéry Boniface, les évêques de Londres, de Rochester, d'Ély, de Lincoln, de Worcester, de Norwich, d'Héreford, de Salisbury, de Bath, d'Exeter, de Carlisle, de Durham, de Saint-David et l'élu à Winchester. L'évêque de Chicester était mort récemment : celui de Chester s'était excusé sur le mauvais état de sa santé, l'archevêque d'York sur sa vieillesse et son éloignement. « Le troisième jour de mai, dans la grande cour royale à Westminster, en présence et de l'aveu du seigneur Henri, par la grâce de Dieu, illustre roi d'Angleterre, et des seigneurs Richard, comte de Cornouailles, son frère, Roger, comte de Norfolk et de Suffolk, maréchal d'Angleterre, Henri, comte d'Héreford, Henri, comte d'Oxford, Jean, comte de Warvick, et des autres grands du royaume d'Angleterre, nous, Boniface, par la miséricorde divine, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre, Foulques, évêque de Londres, Henri, évêque d'Ély, Robert, évêque de Lincoln, Gaultier, évêque de Worcester, Gaultier, évêque de Norwich, Pierre, évêque d'Héreford, Guillaume, évêque de Salisbury, Gaultier, évêque de Durham, Richard, évêque d'Exeter, Sylvestre, évêque de Carlisle, Guillaume, évêque de Bath, Laurent, évêque de Rochester, Thomas, évêque de Saint-David, revêtus de nos habits pontificaux, tenant à la main des cierges allumés, avons lancé solennellement

sentence d'excommunication contre les transgresseurs des libertés ecclésiastiques et des libertés ou libres coutumes du royaume d'Angleterre, principalement de celles qui sont contenues dans la charte des libertés du royaume d'Angleterre et dans la charte des forêts (ces chartes sont rapportées dans ce livre en leur lieu, c'est-à-dire au temps du roi Jean et à l'époque où il les octroya) ; ladite sentence d'excommunication étant sous la forme suivante : « Par l'autorité du Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, de la glorieuse Marie, mère de Dieu et toujours vierge, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de tous les apôtres, du bienheureux Thomas, archevêque et martyr, et de tous les martyrs, du bienheureux Édouard, roi d'Angleterre, et de tous les confesseurs et vierges, et de tous les saints de Dieu, nous excommunions, anathématisons et écartons du seuil de la sainte mère Église, tous ceux qui, sciemment et malicieusement, priveraient ou dépouilleraient les églises de leur droit. *Item*, tous ceux qui, par quelque moyen ou engin que ce soit, violeraient témérairement, diminueraient ou changeraient secrètement ou publiquement, en actions, en paroles et en intentions les libertés ecclésiastiques ou les antiques coutumes approuvées du royaume, principalement les libertés et les libres coutumes qui sont contenues dans les chartes des libertés communes d'Angleterre et des forêts, lesquelles chartes ont été octroyées par le seigneur roi d'Angleterre, les archevêques, évêques, et autres prélats d'Angleterre, les

comtes, barons, chevaliers et tenanciers libres, en allant témérairement à l'encontre d'icelles ou d'aucune d'icelles en quelque article que ce soit. *Item*, tous ceux qui promulgueraient quelque édit contre ces chartes ou leurs statuts, qui maintiendraient ces édits, qui introduiraient d'autres coutumes ou les conserveraient introduites ; nous excommunions aussi les copistes de ces statuts, leurs conseillers et exécuteurs, et ceux qui oseraient juger conformément à ces statuts nouveaux. Que les personnes désignées plus haut, toutes en général et chacune en particulier, sachent qu'elles encourront cette sentence par le fait même d'avoir commis sciemment quelqu'un des attentats susdits ; quant à ceux qui auront failli par ignorance, si, étant avertis, ils ne se corrigent pas dans la quinzaine à partir du moment de l'avertissement et ne donnent pas pleine satisfaction sur l'attentat commis, et cela au gré des juges ordinaires, qu'ils soient dès lors enveloppés dans cette sentence. Nous lions aussi, par la même sentence, tous ceux qui oseraient troubler la paix du roi et du royaume. Pour éterniser la mémoire de cette sentence, nous avons jugé à propos d'apposer nos sceaux aux présentes. » On apporta au milieu de l'assemblée la charte du roi Jean, que le roi Henri octroya de nouveau de sa pure volonté ; et il fit donner lecture des libertés susdites. Tandis que le roi écoutait la susdite sentence, il tenait sa main sur sa poitrine, et présentait un visage serein, calme et joyeux. Lorsqu'à la fin les prélats jetèrent à terre les cierges éteints et

fumants, et que tous repétèrent au son des cloches : « Qu'ainsi soient éteintes et fument dans l'enfer les « âmes de ceux qui encourront cette sentence, » le roi s'écria : « Que Dieu me soit en aide. J'observe- « rai fidèlement tous les articles de ces chartes dans « leur intégrité, aussi bien que je suis homme, que « je suis chrétien, que je suis chevalier, que je suis « roi couronné et sacré. » Or, il faut savoir qu'au moment où la sentence allait être prononcée, et où on distribuait à tous des cierges allumés, on en offrit un au roi ; mais que quand il l'eut reçu, il ne voulut pas tenir le cierge lui-même et le remit à un des prélats en disant : « Il ne convient pas que je tienne ainsi un « cierge, car je ne suis point prêtre. Le cœur fournit « un témoignage plus sûr ; » et dès ce moment il tint sa main appliquée sur sa poitrine jusqu'à ce que la sentence fût entièrement terminée. L'évêque de Lincoln Robert, préconisant toute cette affaire dans son cœur, et craignant que le roi ne revînt sur ses promesses, fit excommunier solennellement, aussitôt après son retour dans son évêché, dans chaque église paroissiale de son diocèse (et c'est à peine si l'on peut les compter, tant le nombre en est grand), tous ceux et principalement les prêtres, qui porteraient atteinte aux chartes susdites. En entendant cette sentence, les oreilles des auditeurs purent tinter et leurs cœurs être saisis d'un grand effroi.

L'assemblée ayant donc été levée, le roi, s'abandonnant aussitôt aux plus mauvais conseils, songea à violer toutes les promesses susdites. En effet, on lui

disait qu'il ne serait plus roi ni même seigneur en Angleterre, s'il observait les promesses susdites, et que le roi Jean, son père, l'avait appris par expérience, lui qui avait mieux aimé mourir que d'être ainsi foulé aux pieds par ses sujets. Puis ces émissaires de Satan ajoutaient : « Ne vous inquiétez pas « d'encourir cette sentence : pour cent ou deux cents « livres vous serez absous par le pape qui, en vertu « de la plénitude de son pouvoir, peut lier ou délier « tout ce qu'il veut. Car un plus grand [que vous] « n'a pas d'autorité sur un plus grand [que soi][1]. « Vous obtiendrez pleinement le dixième qui pourra « s'élever à plusieurs milliers de marcs ; et quand sur « cette somme inestimable, vous aurez abandonné au « seigneur pape une petite portion en diminution, il « vous absoudra, quand bien même il aurait confirmé « la sentence, puisque c'est à celui-là à qui il ap- « partient d'établir qu'il appartient de révoquer; « bien plus, pour une légère rétribution, il prolon- « gera d'un an, peut-être de deux, le terme pendant « lequel on doit vous fournir le dixième. » C'est ce qui arriva plus tard, comme la suite du récit le montrera. Vers le même temps, les Bordelais firent savoir pour sûr au roi que, s'il ne venait promptement et puissamment en Gascogne, il perdrait tout le pays. Ils lui avaient déjà mandé souvent la même

[1] *Major enim in majorem non obtinet imperium.* Nous pensons que cette phrase signifie : *Les évêques agissant au nom de l'église sont au-dessus de vous; mais le pape est au-dessus des évêques.* Le sens serait plus naturel en lisant *minor* au lieu de *major*.

chose ; mais cette fois ce fut dans des termes formels, ajoutant (ce qui était faux) que la tyrannie du comte de Leicester Simon lui avait fait perdre beaucoup de sujets et d'amis, sans doute parce qu'il avait soumis à la domination du roi un bien plus grand nombre de rebelles et d'hommes puissants qu'il avait domptés. Or, le roi, voulant plaire aux Gascons, leur fit savoir que sans nul doute, si Dieu lui prêtait vie, il se rendrait puissamment en Gascogne, pour leur honneur et avantage. Il fit aussi publier en Gascogne, par la voix du héraut, que personne désormais ne devait se soumettre ou obéir au comte Simon, et fit savoir à tous en général, et à chacun en particulier, qu'il avait déposé le comte à cause des oppressions dont on se plaignait, et qu'il avait racheté, non sans payer une forte somme, la charte que ledit comte avait obtenue de lui et qui lui conférait le gouvernement de la Gascogne pour les trois ans qui devaient suivre. Toutes ces nouvelles réjouirent fort les Gascons. Alors apparut au grand jour la trahison qui s'était tenue cachée ; car du moment où l'on apprit que sa domination avait expiré, ceux qui avaient feint pour lui la plus vive amitié et qui s'étaient attachés à sa fortune, devinrent ses plus grands ennemis.

Vers le même temps, Henri de Bath, oubliant ses cicatrices, s'immisça de nouveau, de son plein gré, dans les soucis de la cour ; car celui que le monde prend dans ses piéges ne s'en débarrasse qu'à grand'-peine. Cette même année, Arnauld du Bois, chevalier, fut établi grand forestier, à la place de Rober

Passelève, pour les contrées du midi de l'Angleterre, c'est-à-dire jusqu'au grand fleuve qu'on appelle la Trent, et Jean de Lexinton, chevalier, eut la même charge, depuis le susdit fleuve jusqu'au royaume d'Écosse, à la place de Geoffroi de Langeley, qui, l'année précédente, avait appauvri misérablement, sans justice et sans miséricorde, tous ceux des habitants de ces pays, qui étaient voisins des forêts.

Vers le même temps, le Seigneur opéra des miracles manifestes dans l'église de Chicester sur la tombe de saint Richard, évêque de Chicester, et alors apparut clairement sa sainteté, qui était restée cachée. Car lorsqu'il eut expiré et qu'on dépouilla son corps, selon l'usage, pour le laver, on le trouva couvert d'un cilice et serré de ceintures de fer.

A la même époque, les chanoines de Chicester, ayant Dieu devant les yeux, élurent pour leur évêque maître Jean Clippinge, chanoine de cette même église.

Vers le même temps, le pape, préoccupé d'intentions spécieuses, enjoignit aux évêques de visiter chacun les abbés et les couvents institués dans leur diocèse, leur ordonnant de les forcer, sous peine d'excommunication, à observer certains articles malséants de la règle de saint Benoît, lesquels ne font point partie de la substance même de la règle, et que les mêmes moines n'avaient pas coutume et n'avaient pas fait vœu d'observer. Or, les moines de l'ordre Noir, en France, voyant qu'ils étaient absolument dépourvus de l'appui royal, songèrent à se racheter et

à obtenir la paix, pour ne pas être soumis à l'arbitrage des évêques, à qui les privilégiés surtout sont odieux. Ayant donc donné au pape quatre mille livres tournois, ils évitèrent ainsi les violences d'une pareille tyrannie. Toute cette affaire est rapportée pleinement, articles par articles, au livre des *Additamenta*[1]. Quant à l'abbé et au couvent de Saint-Albans, ils en appelèrent à la présence du seigneur pape, afin de ne pas être visités par l'évêque de Lincoln, parce qu'alors leurs priviléges seraient violés.

Le roi d'Angleterre prépare une expédition en Gascogne. — Guerre civile en Flandre. — L'archevêque de Cantorbéry exerce la visitation. — Roger Bigod, maréchal, reprend son épouse qu'il avait répudiée. — Le roi d'Angleterre passe en Gascogne. — Mort de Thomas de Hartford, archidiacre de Northumberland. — Il est enterré dans la maison des Carmes. — Miracles opérés sur son tombeau. — Quelque temps après la tenue de l'assemblée susdite, c'est-à-dire vers les calendes de juin, le roi, instruit de la désolation de la Gascogne, fit sommer par un édit royal, dans toute l'Angleterre, les chevaliers qui lui devaient service militaire, comme devant partir puissamment, avec armes et chevaux, pour la Gascogne, exposée aux plus grands périls, afin de lui rendre la paix, et de la faire rentrer sous sa souveraineté; leur

[1] *Voy.* l'addition XXVIII à la fin du volume. Il est évident que dans le commencement de ce paragraphe, Matt. Pâris fait allusion aux statuts de Grégoire IX, renouvelés par Innocent IV, lesquels sont donnés sous le nº XIX.

enjoignant expressément de se trouver prêts et préparés à Portsmouth, à l'octave de la Trinité, avec toutes les provisions nécessaires pour passer la mer. Sur ces entrefaites, il fit saisir violemment tous les vaisseaux des marchands, tant d'outre-mer que d'en deçà de la mer, et même des autres personnes, pour le transporter en Gascogne, en sorte que ces vaisseaux, de compte fait, s'élevaient à plus de mille. Mais les capitaines et les gardiens de ces vaisseaux, contrariés par les vents, prolongèrent inutilement leur séjour dans le port pendant trois mois, non sans grand dommage et grand ennui, afin que ce voyage parût évidemment dépourvu de la faveur de Dieu. Le roi ayant donc déjà dépensé son trésor en grande partie, extorqua, surtout dans les pays voisins de Portsmouth, toute la substance qu'il put tirer des religieux, faisant passer çà et là des hommes et des chevaux, pour y séjourner, jusqu'à ce qu'un vent plus favorable vînt à souffler. Il écrivit au comte Richard et à la reine, qu'il avait établis gardiens du royaume, de lui réserver la garde de toute noble abbaye, et même de tout évêché qui deviendrait vacant, et ne craignit pas d'infirmer plusieurs articles des chartes, pour l'observation desquelles une sentence si terrible avait été prononcée dernièrement et même récemment.

Cette même année, un affreux carnage d'hommes, de chevaux et de troupeaux, eut lieu dans les pays voisins de la Flandre et de l'Allemagne, au point que plus de quarante mille hommes de guerre furent tués, à ce qu'on croit. De même qu'on lit que Troie fut

détruite avec ses habitants au sujet d'une femme; de même, ce fut au sujet d'une femme, c'est-à-dire de la comtesse de Flandre, que cet épouvantable massacre fut commis, à ce qu'on prétend. Or, la cause et les détails de cette calamité irréparable sont consignés plus pleinement dans le livre des *Additamenta* [1], et sont aussi rapportés plus au long dans ce qui suit. — Vers le même temps, mourut Guillaume, évêque de Landaff, dont une cécité de sept ans avait précédé la mort.

Vers le même temps, l'archevêque Boniface, ayant fait visitation à Feversham et à Rochester, visita les chanoines de Saint-Paul et les autres maisons de Londres. Il fut admis partout avec bienveillance, à cause de la modération [qui lui était imposée]. Et il agit ainsi prudemment, pour paraître faire acte et prendre possession du droit de visitation.

Vers le même temps, le comte Roger Bigod, maréchal d'Angleterre, reprit salutairement la fille du roi d'Écosse [son épouse], qu'il avait précédemment répudiée, séduit par de méchants conseils. Le jugement de l'église le fit revenir à la raison, et instruit de la vérité, il dit : « Puisque tel est le jugement de « l'église, j'accepte volontiers et en sûreté de con« science ce mariage, qui d'abord avait été pour moi « un sujet de scrupules et de doutes. » Or, on lui avait jadis fait croire que des rapports de parenté existaient entre lui et sa femme.

[1] *Voy.* l'addition XXIX à la fin du volume.

Cette même année, le huit avant les ides d'août, le roi, invité par un vent prospère, dit adieu à l'Angleterre et se confia à Neptune, après avoir établi gardiens du royaume le comte Richard et la reine, et leur avoir remis en garde son fils aîné, Édouard. Il s'embarqua dans l'île de Portsey, et son vaisseau était accompagné de trois cents gros vaisseaux et d'une flotte nombreuse de navires de toute grandeur. Le jeune prince Édouard, sur lequel son père avait pleuré, l'embrassant et le baisant à plusieurs reprises, se tint sur le rivage, pleurant et sanglotant, et ne voulut pas quitter la place, tant qu'il put apercevoir les voiles gonflées de la flotte.

Cette même année, à l'octave de la Saint-Laurent, mourut dans son archidiaconat, Thomas de Hartford, archidiacre de Northumberland, frère du seigneur abbé de Saint-Albans : sa fin fut sainte et bienheureuse, et il s'était prémuni de tout ce qui est nécessaire pour le saint passage d'un chrétien. Il avait été jadis dans l'école le disciple du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, avait été ensuite son ami intime, et, étant devenu tout à fait semblable à lui, il cherchait à suivre ses traces pas à pas jusqu'à la mort, ainsi qu'avait fait maître Richard, qui devint plus tard évêque de Chicester, et dont nous avons parlé. Comme il avait été un homme abondant en biens[1], mais aussi en bonnes œuvres, grand ami des pauvres,

[1] *Frugalis et fructuosus*. *Frugalis* a ici un sens assez fréquent au moyen âge, mais opposé à son acception habituelle. Son rapprochement

et principalement des Prêcheurs et des Mineurs, il légua son corps, quand il se vit près de mourir, à une très-pauvre maison de frères du Mont-Carmel : ce qui tourna à leur grand honneur et avantage. Quand il eut expiré, les assistants cherchèrent avec inquiétude comment ils pourraient se procurer une tombe en pierre, sur laquelle ils désiraient faire graver le nom de Thomas; car en ce moment il était impossible d'en trouver une dans le pays; mais voici qu'un prêtre, nommé Thomas, homme bon et pieux, s'écria : « Ne « soyez pas inquiets à cet égard; car j'ai sous la main « ce que vous cherchez, à savoir une tombe en pierre « marquée de mon nom, qui est le nom de Thomas, « comme vous le désirez. Je l'avais fait faire pour y « être enseveli, moi pécheur; mais aujourd'hui il en « a été disposé d'en haut autrement par le doigt de « Dieu, qui règle tout à sa volonté. Je la donne donc « à notre saint archidiacre que voici, et il ne faut pas « altérer l'inscription, afin qu'il daigne me placer « avec lui dans la demeure céleste. Quel hôte bien « différent de moi cette maison de pierre va heu- « reusement renfermer dans son sein! » En effet, les fidèles serviteurs du Christ éprouvèrent des guérisons miraculeuses de maladies sur la tombe du même saint Thomas, archidiacre, comme l'a attesté, de la manière la plus formelle, à celui qui écrit cette page, le seigneur Jean de Lexinton, chevalier, homme de

de *fructuosus*, pris dans le sens d'utile, en italien *fructuoso*, ne laisse aucun doute à cet égard.

grand poids et de grande science. Notre Seigneur Jésus-Christ, dont les témoignages sont entièrement croyables, manifesta la sainteté de ce saint homme par une foule de miracles éclatants. Aussi, en peu de temps, par la fréquence et les bienfaits de ceux qui venaient demander des consolations spirituelles et corporelles, la cellule des frères susdits, prenant de grands accroissements, mérita d'être appelée *Cella* (prieuré). C'est pourquoi nous croyons indubitablement que le saint archidiacre Thomas, ainsi que l'évêque de Chicester Richard, quoiqu'ils ne soient pas canonisés à Rome, sont allés rejoindre saint Edmond, dont ils avaient été les amis spéciaux en cette vie. Les miracles que le Seigneur a daigné opérer par les mérites du bienheureux évêque, sont rapportés dans les livres d'histoire de Saint-Albans, à savoir, au livre de la vie de saint Edmond. Quant aux bienfaits miraculeux que le Seigneur accorde à ceux qui en ont besoin, par les mérites du susdit archidiacre Thomas, ils sont connus des susdits frères du Mont-Carmel et des gens du pays. Nous croyons donc que ces trois enfants de l'Angleterre, Edmond, Richard et Thomas, confesseurs de Dieu, jouissent de la gloire de la souveraine trinité.

Histoire tragique advenue pendant le séjour du roi de France à Césarée. — Le roi d'Angleterre débarque a Bordeaux. — Soupçons des Français contre la fidélité des Poitevins. —Tandis que s'écoulaient les jours que le seigneur roi de France passait sans gloire à

fortifier Césarée, au temps de sa tribulation en Terre-Sainte, et comme la famine se faisait cruellement sentir, un de ses chevaliers, homme noble et vaillant, et natif du royaume de France, vint trouver son seigneur le roi et lui dit : « Messire roi, nous restons ici « honteusement et inutilement; accorde-moi, s'il « te plaît, la permission de faire une course contre « ceux des infidèles, avec qui tu n'as ni trêve ni amitié, « et de conquérir sur eux quelque honneur, quelque « avantage, et quelques vivres, dont nous avons grand « besoin, sauf la discipline militaire de notre armée; « car tu sais que tout ce qu'un chevalier obtient en « avantage ou en renommée rejaillit plus abondam-« ment sur son seigneur. » Le roi lui répondit avec bonté : « Va donc, et que le Seigneur te ramène sain « et sauf. » Ce chevalier, ayant donc pris avec lui une troupe d'hommes d'armes, instruit et animé qu'il était par l'exemple de Guillaume Longue-Épée, qui avait fait une semblable course, ainsi qu'il a été dit en son lieu, partit pour le pays des Sarrasins, qui avaient nui avec le plus d'acharnement aux chrétiens, et les ayant vigoureusement assaillis par un choc soudain, les vainquit et les mit en désordre; puis il revint triomphant avec gloire, et rapportant avec joie de riches dépouilles. Ce que voyant, quelques envieux et flatteurs parmi les conseillers du roi, lui dirent : « Seigneur, ce chevalier s'est emparé de beaucoup « d'argent; le bon droit veut que vous en réclamiez « et en possédiez une bonne part, vous qui en avez « jà besoin; car c'est par votre bienveillance et faveur

« qu'il a quitté secrètement l'armée contre l'édit gé-
« néral, commettant ainsi une violation téméraire. »
Le chevalier, ayant donc été convoqué et provoqué devant le roi, fut accusé amèrement par ses envieux, et l'on décida qu'il octroyerait au seigneur roi la meilleure partie de sa prise. Alors le chevalier: « Seigneur, tout ce que j'ai est à toi, et moi-même je « suis à toi; cependant il me paraît plus juste que ce-« lui-là jouisse des biens obtenus, qui, pour les obte-« nir, a exposé sa tête et sa vie. Or, je présume fort « que ceux qui ont suscité ce projet, ce sont ces gens « lâches et oisifs, qui te servent de chambriers et « de conseillers, et qui, pour te plaire, te flattent « et te caressent. » Aussitôt un de ceux qu'il venait de réprimander ainsi s'élança au milieu de l'assemblée, et, transporté d'une bouillante colère, se mit à l'accabler d'invectives, et à dire : « Toi qui « dis cela, tu mens par le milieu de ta gueule fétide, « en accusant de lâcheté et de trahison ceux qui « vivent aux côtés du seigneur roi. » Puis il ajouta qu'il était un mauvais chevalier, fugitif et vaincu; ce qui se dit en langue française *meschant*, et ce qui est le terme le plus offensant parmi eux. Mais en entendant ces injures, un jeune chevalier, homme vaillant et intrépide, qui était fils du chevalier accusé, s'avança à son tour, brûlant de fureur, et, pouvant à peine se contenir de colère, s'écria d'une voix retentissante : « Par la cervelle de Dieu, comment, « homme lâche et dégénéré que tu es, as-tu osé pro-« noncer de telles paroles, en présence et aux oreilles

« de mon père? » Aussitôt, tirant le poignard qu'il portait, c'est-à-dire sa dague, il la lui plongea dans le ventre, et, se sauvant encore tout furieux, se retira dans l'église pour y trouver un asile. Voyant cela, le père fut saisi de douleur jusqu'à en mourir, et tombant aux pieds du roi, lui dit : « C'est maintenant, « mon très-révérend seigneur, qu'il me faut éprou-« ver votre clémence royale, et voir si vous daignerez « pardonner à cet acte d'emportement. Pour moi, je « suis prêt à me présenter au jugement de votre « cour, et à obéir humblement au droit. » Alors le roi reprit : « Trouve à cet égard des cautions conve-« nables. » Mais tandis que le père était allé les chercher, le fils fut aussitôt tiré hors de l'église par les satellites du roi, et fut pendu sur-le-champ, sans jugement de la cour. Quand le père, prêt à obéir en tout au droit, revint avec des cautions, il aperçut son fils pendu et déjà mort. Or, ses ennemis avaient ainsi disposé les choses, pour que la vue du cadavre de son fils accrût encore ses douleurs. Aussi, dans son angoisse, trembla-t-il de tous ses membres; et, pouvant à peine ouvrir la bouche, il dit enfin : « Qu'est cela, « messire roi? Tu as fait pendre mon fils sans juge-« ment, ou du moins tu as permis avec des yeux de « connivence qu'il fût pendu. Je suis père, et ne puis « pas le cacher. Où est la révérence due à l'église? où « est la justice de la cour de France? Tout ce qui « m'appartient en France, par le droit de mes aïeux, « l'hommage que je t'ai juré, et la prise que « j'ai faite dernièrement avec mon épée, je te résigne

« et t'abandonne tout. » Puis, sans qu'on pût s'y attendre, il monta sur un cheval rapide, dont il pressa la course à coups d'éperons, alla trouver un certain soudan, et lui raconta en détail tout ce qui s'était passé. Celui-ci lui répondit : « Tu t'es réfugié vers « moi, je ne te manquerai jamais : je t'ouvre le sein « du refuge et de la protection. » Dès lors ce chevalier, s'étant joint à l'armée des païens, devint un apostat formidable, et poursuivit ardemment sa vengeance, suivant ce qui est écrit : « La colère, c'est le désir de se venger. » Ayant donc changé son amitié en haine intime, il causa des dommages inestimables au roi et à son armée, et ne cessa point, jusqu'à ce qu'il eût tué tous ceux qui avaient pendu son fils. Voilà comment l'envie engendre la colère, et la colère fait naître l'homicide. Or, une calamité toute semblable était arrivée quarante ans auparavant, au sujet d'un certain Templier, nommé Ferrand, homme vaillant dans les armes, et circonspect dans les conseils, qui avait passé du côté des Sarrasins, à cause d'un cheval de prix qu'on lui avait violemment enlevé. Ce transfuge fit perdre d'abord Damiette aux chrétiens, et ensuite leur enleva malheureusement tout honneur; mais enfin, quand il les vit près d'être noyés, ses entrailles s'émurent, et il les sauva de la mort, pour que la faute d'un seul ne retombât pas sur tant de milliers d'hommes.

Vers ce temps, après avoir attendu longtemps un vent favorable, le roi s'embarqua; et, après avoir reçu les embrassements et les baisers de son père, Édouard

revint vers sa mère, tandis que le roi traversait le détroit à voiles déployées.

Vers l'Assomption de la bienheureuse Vierge, le roi aborda heureusement à Bordeaux; les habitants, allant à sa rencontre, le reçurent avec respect, comme il convenait; quant à ses ennemis, ou ils s'enfuirent, ou ils se retirèrent dans leurs châteaux, pour s'y défendre. Le roi donna ordre aussitôt qu'on mît le siége devant La Réole, où s'étaient enfermés la plupart des partisans de Gaston, ses ennemis. Gaston se réfugia vers le roi d'Espagne, dont il était devenu l'ami et l'allié, lui promettant la souveraineté de la Gascogne, qui lui appartenait de droit, à ce qu'il disait. Ceux qu'il avait laissés dans La Réole, ayant confiance en cette alliance, se défendirent vaillamment et avec courage.

Cependant ceux qui tenaient les rênes du royaume de France, apprenant que le roi d'Angleterre avait abordé sain et sauf en Gascogne, et suspectant la perfidie des Poitevins, qu'ils avaient maintes fois éprouvée, craignirent que ces mêmes Poitevins ne passassent du côté du roi d'Angleterre, leur ancien et libéral seigneur. Ils envoyèrent donc en Poitou une troupe de chevaliers, et ne permirent pas aux Poitevins de conserver la garde ou la souveraineté de leurs châteaux et de leurs cités; c'est ainsi que, malgré eux, les Poitevins restèrent fidèles, et ne purent ni nuire au royaume de France, ni être utiles au roi d'Angleterre. Toutefois ils tendirent secrètement des piéges aux talons des Anglais, comme on le verra plus au long dans la suite.

LETTRE COURAGEUSE DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN AU PAPE. — INDIGNATION DU PAPE A LA LECTURE DE CETTE LETTRE. — MUNIFICENCE DE ROBERT DE SOTHINDON. — MORT DE RANULF, ABBÉ DE RAMSEY. — INONDATIONS ÉTONNANTES CAUSÉES PAR LES PLUIES. — SPLENDIDE CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE SAINT ÉDOUARD. — LE ROI RECOUVRE SES CHATEAUX DE GASCOGNE. — A la même époque, le seigneur pape Innocent IV ayant signifié et enjoint, par un rescrit apostolique, à l'évêque de Lincoln Robert, comme il l'avait souvent ordonné à lui et aux autres prélats d'Angleterre, de faire quelque chose qui paraissait à l'évêque injuste et contraire à la raison, celui-ci répondit au pape en ces termes : « Salut. Que votre discrétion sache que j'obéis dévotement et respectueusement, avec une dévotion filiale, aux mandats apostoliques, et que, dans mon zèle pour l'honneur paternel, je m'oppose et m'élève contre ceux qui se portent pour adversaires des mandats apostoliques. En effet, je suis tenu à ces deux choses par le mandat divin; car les mandats apostoliques ne sont et ne peuvent être que conformes et concordants avec la doctrine apostolique et celle de notre Seigneur Jésus-Christ, maître et seigneur des apôtres, dont le seigneur pape, dans la hiérarchie de l'église, représente au plus haut degré le type et la personne. Notre Seigneur Jésus-Christ a dit : « Celui qui n'est pas avec moi est « contre moi. » Or, la sainteté divinissime du siége apostolique n'est point ni ne peut être contre lui. La teneur de la lettre susdite n'est donc point conforme à la sainteté apostolique, mais en diffère et

s'en écarte grandement. D'abord l'accumulation de la clause Nonobstant, qui est dans cette lettre et dans les lettres semblables répandues dans le monde de tous côtés, sans qu'elle soit introduite par la nécessité d'observer la loi naturelle, fait naître un cataclysme d'inconstance, d'audace, d'insolence et d'impudeur; on ment, on trompe; la confiance s'éteint; on n'ajoute plus foi à personne; et tous les vices qui en résultent, vices qu'on ne peut compter, altèrent et troublent la pureté de la religion chrétienne et la sécurité qui doit régner dans les rapports sociaux des hommes. En outre, depuis le péché de Lucifer (péché qui, à la fin des siècles, sera aussi celui de l'Antechrist, ce fils de perdition, que le Seigneur tuera d'un souffle de sa bouche), il n'y a pas ni ne peut y avoir de genre de péché qui soit plus opposé et plus contraire à la doctrine apostolique et évangélique, plus odieux au Seigneur Jésus-Christ, plus détestable et plus abominable, que de mortifier et de perdre les âmes, en les frustrant de l'office et du ministère des soins pastoraux. Or, selon les témoignagnes les plus évidents de l'Écriture sainte, ceux-là commettent notoirement ce péché qui, investis du pouvoir des soins pastoraux, font salaire avec le lait et la laine des brebis du Christ, lesquelles devraient être vivifiées et sauvées par l'office et le ministère pastoral, et qui n'administrent pas ce qu'ils devraient administrer. En effet, ne point administrer les secours pastoraux, c'est, au témoignage de l'Écriture, tuer et perdre les brebis. Or, ces deux genres de péchés sont très-mauvais, quoique

d'une manière différente, et surpassent inestimablement tout autre genre de péché : ce qui est manifeste, en ce qu'ils sont directement contraires aux deux manières d'être susdites, lesquelles sont très-bonnes, quoique d'une manière différente et dissemblable ; car cela est très-mauvais, qui est contraire à ce qui est très-bon. Quant à ce qui est de ceux qui pèchent de cette manière, l'un de ces péchés est la mort de la déité, laquelle est suressentiellement et surnaturellement très-bonne ; l'autre est la mort de la réformation [1] et de la déification, laquelle, par une participation gratifique du rayon divin, est essentiellement et naturellement très-bonne. Aussi puisque, de même que dans les biens la cause du bien est meilleure que son effet, dans les maux également la cause du mal est pire que son effet [2], il est manifeste que ceux qui introduisent dans l'église de Dieu ces très-mauvais meurtriers de la réformation et de la déification des brebis du Christ sont pires que ces très-mauvais meurtriers eux-mêmes, sont plus près encore de Lucifer et

1 *Deformationis interemptio.* Malgré notre attention à traduire scrupuleusement ce curieux monument de l'argumentation scolastique, nous avons dû faire subir à ce mot une légère variante ; car on peut ignorer que *deformatio* soit souvent pris au moyen âge, par les écrivains ecclésiastiques, dans le sens *d'instruction morale*. (*Voyez* CARPENTIER, au mot *deformare*.)

2 Rapin Thoyras paraphrase ainsi ce passage « Si, dans les productions morales, la cause du bien est toujours meilleure que ses effets, il en est tout au contraire dans la propagation du vice, dont la source et l'origine sont toujours pires que les désordres qui en procèdent. » *Au contraire*, lisez *réciproquement*. (*Voy.* l'abrégé de cette lettre, *Hist. d'Anglet.*, tom. II à la fin.)

de l'Antechrist, et dans ce degré supérieur de méchanceté sont proportionnellement plus éloignés de l'être surexcellent, eux qui, ayant reçu d'en haut, pour l'édification et non pour la destruction, un pouvoir d'autant plus grand et d'autant plus divin, étaient d'autant plus tenus d'exclure et d'extirper de l'église de Dieu ces très-mauvais meurtriers. C'est pourquoi le très-saint siége apostolique, à qui notre Seigneur Jésus-Christ, le saint des saints, a donné un pouvoir de toute sorte, pour l'édification et non pour la destruction, au témoignage de l'apôtre, ne peut point recommander ou enjoindre quelque chose qui penche vers le péché susdit, si odieux, si détestable et si abominable au Seigneur Jésus-Christ, ni tendre d'aucune façon à quelque chose de semblable; car ce serait là évidemment un abandon, une altération ou un abus de son très-saint et très-plein pouvoir, et un éloignement absolu du trône de gloire de notre Seigneur Jésus-Christ; ce serait s'asseoir dans la chaire de pes tilence et des peines de la gehenne, non loin des deux princes des ténèbres que nous avons nommés plus haut. Quiconque est soumis et fidèle au même siége, par une obédience immaculée et sincère, et qui n'est pas séparé par un schisme du corps du Christ et du même saint siége, ne peut obtempérer à de pareils mandats, injonctions ou efforts quelconques, de quelque part qu'ils émanent, et quand bien même ils viendraient du pouvoir suprême d'Angleterre; mais au contraire est dans l'obligation

d'y résister et de s'y opposer de tout son pouvoir. C'est pour cela, révérends seigneurs, que moi, en vertu de l'obédience et de la fidélité dues, dont je suis tenu envers les deux pères du très-saint siége apostolique, et en vertu du désir que j'ai de m'unir avec lui dans le corps du Christ, je n'obéis pas, je m'oppose et je résiste, mais en restant dans l'unité, dans l'affection filiale et dans l'obédience, aux choses qui sont contenues dans la lettre susdite, surtout parceque ces injonctions, ainsi que je l'ait fait entendre, penchent très-évidemment vers ce péché très-abominable à notre Seigneur Jésus-Christ, et très-pernicieux au genre humain, et sont tout à fait opposées à la sainteté du siége apostolique, et contraires à la foi catholique. Or, votre discrétion ne peut pas, à cause de cela, statuer rien de dur contre moi, parce que toute ma contradiction et opposition à cet égard n'est ni contradiction, ni rébellion, mais affection filiale due à mon père, en vertu du mandat divin, et honneur rendu à vos personnes. Enfin, me résumant en peu de mots, je dis que la sainteté du siége apostolique ne peut que ce qui est pour l'édification, et non ce qui est pour la destruction; car c'est là la plénitude de la puissance, de tout pouvoir pour l'édification. Or, ces choses, que l'on appelle des provisions, n'ont point pour but l'édification, mais la destruction la plus manifeste; aussi le bienheureux siége apostolique ne peut point les avoir pour bonnes, parcequ'elles ont été inspirées par la chair et le sang,

lesquels ne posséderont pas le royaume de Dieu, et non point par le père de notre Seigneur Jésus Christ, qui est aux cieux [1]. »

Lorsque cette lettre parvint à la connaissance du seigneur pape, il put à peine contenir sa colère et son indignation, et, jetant autour de lui des regards irrités, il s'écria dans son orgueil : « Quel est donc ce « vieux radoteur, ce sourd, cet inepte, qui, dans son « audace, ou plutôt dans sa présomption, prétend « juger nos actes? Par Pierre et Paul, si nous n'étions « arrêté par notre générosité naturelle, je le précipi« terais dans une si grande confusion, qu'il devien« drait la fable, la stupeur, l'exemple et l'effroi du « monde entier. Est-ce que le roi d'Angleterre n'est « pas notre vassal, ou pour mieux dire notre esclave, « et sur un geste de nous, ne peut-il pas l'empri« sonner et le réduire à l'ignominie? » Comme ces paroles étaient prononcées au milieu des frères cardinaux, ils calmèrent à grand'peine l'emportement du pape, en lui disant : « Il ne serait point avanta« geux, seigneur, que nous prissions quelque mesure « sévère contre cet évêque; car pour avouer la vé« rité, ce qu'il dit là est juste. Nous ne pouvons le « condamner. Il est catholique, et même c'est un très« saint homme, plus religieux et plus saint que nous,

[1] La querelle de Robert Grosse-Tête avec le pape éclata dès l'an 1250, et c'est à tort que plusieurs écrivains la retardent de trois années. Oudin en a rétabli la véritable date d'après des manuscrits où elle est positivement exprimée. (*Histoire littéraire de la France*, tom. XVIII, pag. 438.)

« plus irréprochable et d'une vie plus irréprochable « que nous ; au point que, parmi tous les prélats, il « n'a point, à ce qu'on croit, de supérieur ni « même d'égal. C'est une chose notoire pour l'uni- « versalité du clergé en France et en Angleterre ; « notre soulèvement contre lui ne prévaudrait pas. « La vérité de cette lettre, qui peut-être a déjà été « communiquée à plusieurs, pourrait irriter beau- « coup de gens contre nous; car on le regarde comme « un grand philosophe, instruit pleinement dans les « lettres latines et grecques, zélé pour la justice, lec- « teur dans les écoles de théologie, prédicateur de- « vant le peuple, amateur de la chasteté, persécuteur « des simoniaques. » Ainsi parlèrent le seigneur Gilles l'Espagnol, cardinal, et les autres qui étaient tourmentés par leur propre conscience, et ils conseillèrent au seigneur pape de souffrir avec les yeux de la connivence que cette affaire s'assoupît, de peur qu'elle n'occasionnât scandale, surtout quand on savait que la scission devait venir prochainement.

Cette même année, le seigneur Robert de Sothindon, clerc et conseiller spécial du seigneur roi, considérant les grandes dépenses que faisait la maison de Saint-Albans, conféra à l'église de Saint-Albans, en vue de charité, l'église de Herteburn, dont il était en pleine possession, pour qu'elle la possédât à ses usages propres. Il accorda un bienfait semblable à l'église de Saint-Martin-de-la-Bataille[1], en lui oc-

[1] *De bello*, en anglais moderne *Battle*. On sait que Guillaume-le-Conquérant avait fondé ce monastère au lieu même où s'était livrée la

troyant l'église de Ielelham (*sic*), et gratifia semblablement de l'église de Hospinge les frères de l'Hôpital de Douvres. Or, les provenances du premier bénéfice s'élèvent à une valeur de trois cents marcs ; celles du second à cent, celles du troisième à soixante marcs annuellement. Et il conféra tout cela dans de pieuses intentions, afin que, dans chacun des lieux susdits, on pût exercer plus largement encore, tant envers les personnes qu'envers les chevaux, le bienfait d'hospitalité.

La veille de l'Assomption de la bienheureuse Marie, mourut le vénérable Ranulf, abbé de Ramsey, laissant sa maison aux mains rapaces des gens du roi, surtout à cette époque, qui était le temps de la moisson. Elle fut donc livrée en garde à un clerc de la cour, nommé Eudes, dont je passe les actes sous silence, de peur qu'ils ne parviennent aux oreilles des médisants. Or, ceux qui étaient tenus d'être les gardiens et les tuteurs des pupilles, enlevèrent, au profit des gardiens du royaume, des vases d'argent qui pesaient trente cinq marcs, des vins de choix, des chevaux, le bétail des forêts, dépouillèrent l'église de ces richesses sans aucun respect, et, ce qui était plus odieux encore, extorquèrent une forte somme d'argent aux tenanciers de l'abbaye. Quelques clercs du roi, à savoir maître Nicolas de Plumton et maître Jean d'Irlande, furent aussi envoyés en cour romaine,

bataille d'Hastings, et l'avait dédié à la sainte Trinité et à saint Martin, patron des guerriers de la Gaule. (*Voy.* M. Aug. THIERRY, *Hist. de la Conq.*, tom. I, pag. 343, 344.)

pour faire annuler et casser toutes les susdites promesses du roi, avec ordre de ne pas regarder aux dépenses pécuniaires, pourvu qu'ils menassent à bon terme le projet et le désir du roi. Sur ces entrefaites, l'évêque de Lincoln, qui avait deviné comme d'inspiration que le roi, guidé et séduit par de mauvais conseils, violerait toutes ses promesses, fit excommunier, pendant toute cette année, dans toute l'étendue de son diocèse, tous les infracteurs des susdites chartes; car partout où il y avait des réunions d'hommes, les clefs de l'église, oh douleur! étaient méprisées.

A cette même époque, arriva un fait digne d'admiration et qui passa de bouche en bouche, à savoir que, cette même année, après la grande et longue sécheresse qui avait régné dans le printemps et dans l'été, les fleuves sortirent de leurs lits à la fin de l'été et dans l'automne, montèrent jusqu'à la hauteur des collines, et renversèrent les habitations voisines. Puis, vers la fin de l'automne, et après la fête de saint Michel, à la suite de cette inondation, due à la grande quantité des pluies, la sécheresse des fleuves devint telle, les fontaines diminuèrent tellement, et l'eau se trouva si rare, que ceux qui en avaient besoin pour moudre portèrent leurs grains à moudre à environ une journée de marche. Un semblable prodige arriva dans toute la saison du printemps, contre les lois ordinaires de la saison; car, au temps de l'équinoxe, comme tout est dans une température modérée, les éléments ont coutume de rester en paix.

Une foule de prélats et de seigneurs s'étant rassemblés sur l'ordre du roi, la fête de saint Edouard, qui se trouve dans la quinzaine de la Saint-Michel, fut célébrée avec plus de magnificence que jamais, par les soins empressés du comte Richard et de la reine.

A la fin de l'été de cette année, après de grands travaux et des dépenses inutiles, le seigneur roi d'Angleterre recouvra ses propres châteaux en Gascogne, en accordant de bonnes conditions aux assiégés; et malgré les châtiments qu'ils avaient mérités de toutes façons, il ne leur causa pas grand tort ni grand dommage, si ce n'est qu'ils virent et apprirent que leurs vignes étaient arrachées. Cependant ils avaient lancé chaque jour sur l'armée du roi des pierres meulières et des javelots d'une grandeur surprenante, qui avaient tué beaucoup de monde, et que l'on conservait pour les rapporter et les montrer en Angleterre, comme des objets de curiosité. Tandis que ces assiégés étaient serrés de près, ils avaient envoyé secrètement et fréquemment des députés au roi d'Espagne, pour que ledit roi d'Espagne daignât les secourir comme étant ses féaux qu'on assiégeait. Tout cela avait exagéré encore leurs fautes et leurs méfaits. Or, quand ils sortirent de ces châteaux, malgré eux et de force, comme prisonniers du seigneur roi d'Angleterre, les frères utérins du roi s'approchèrent et exigèrent qu'on leur remît ces captifs pour les traiter comme ils l'entendraient: prétention qui fit naître la surprise et l'indignation chez la plupart des amis du seigneur roi. Mais la miséri-

corde du roi s'exerça en faveur de ces ennemis manifestes, domptés avec tant de peine, et il les épargna, oubliant ce précepte de l'Évangile : « Amenez ceux qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, et tuez-les devant moi [1]. » C'est ainsi que le roi, qui opprime ses propres sujets et qui caresse les étrangers, perdit beaucoup en renommée et en respect.

Ambassade du roi d'Angleterre au roi d'Espagne. — Ravages des Sarrasins a Ptolemaïs. — Grande famine dans l'armée du roi en Gascogne. — L'abbé et le couvent de Saint-Albans sont libérés de la dette contractée par Richard de Oxhaie. — Extension de la renommée du roi d'Espagne. — Conseil bienveillant du roi d'Espagne au roi d'Angleterre. — Cependant le roi, redoutant les fourberies des Gascons, et craignant qu'ils ne passassent du côté du très-puissant roi d'Espagne, lui envoya des députés solennels, à savoir l'évêque de Bath et le seigneur Jean Mansel, son clerc spécial, pour demander humblement son alliance et son amitié, et lui proposer de consentir bénévolement à l'union par mariage de sa sœur utérine avec Édouard, fils aîné et légitime héritier du seigneur roi d'Angleterre. Or, ledit seigneur roi d'Angleterre avait concédé la Gascogne à son fils susdit; ce qui diffère peu de la concession faite ou à faire à la sœur dudit roi d'Espagne, laquelle devait être mariée à son fils Édouard. Les susdits députés pour-

[1] Quelle citation et quel regret ? Matt. Pâris semble ne sortir de sa tolérance habituelle que pour s'associer à la haine nationale contre les étrangers.

suivirent efficacement cette affaire jusqu'à achèvement, non sans se donner beaucoup de peines et de soucis, obtinrent la faveur et l'amitié du roi d'Espagne, et rapportèrent une charte magnifique, dont le sceau d'or pesait un marc d'argent, dans laquelle il était inséré, en termes solennels, que le roi d'Espagne déclarait renoncer à tous les droits qu'il avait ou pouvait avoir sur la Gascogne, en vertu de la donation du roi Henri second et de la confirmation de cette donation par les rois Richard et Jean. De plus l'habileté des députés, ou plutôt du seul Jean Mansel, à ce que l'on dit, obtint quelques libertés au profit des pèlerins qui se rendent à Saint-Jacques, par exemple la permission de loger, selon leur bon plaisir, dans les villes qui sont sous la domination du roi d'Espagne, et de se procurer librement des provisions, sans en requérir leur hôte. Or, ledit roi demandait qu'on lui procurât la présence d'Édouard, pour qu'il le vît, qu'il considérât sa bonne mine et son savoir-faire, et qu'il lui ceignît le baudrier militaire, avec tous les honneurs et toute la solennité qui convenaient pour un jeune homme de si haute naissance. Quand les députés eurent fait leur rapport au seigneur roi d'Angleterre, il fut très-satisfait du résultat de cette affaire; toutefois il craignit grandement d'envoyer son fils aîné et l'héritier de toutes ses possessions au susdit roi d'Espagne, qui faisait son séjour dans des pays si éloignés, redoutant, et non sans raison, que le roi d'Espagne, guidé et séduit par la malignité et l'avarice, ne voulût tirer parti d'un otage si important qu'on lui remettrait

légèrement. Mais le seigneur Jean Mansel ayant porté témoignage de la féauté du roi d'Espagne, et ayant affirmé qu'il était tout à fait incapable de commettre ou de laisser commettre un pareil attentat, le seigneur roi d'Angleterre conçut dès lors de meilleures espérances, et goûta le projet d'envoyer avec confiance en Espagne, non-seulement Édouard, mais encore la reine : ce qui fut fait. Or, pendant tout le temps de cette guerre, il arriva, sans y manquer jamais, que si quelque Anglais commettait une faute, il était puni outre mesure; si au contraire c'était un étranger, on ne lui infligeait qu'un châtiment léger, et souvent même on laissait sa faute impunie. Ce que l'on remarquait, et non sans raison.

Vers le même temps, quelques-uns des principaux Sarrasins d'Orient se confédérèrent en haine et pour la ruine des chrétiens. Aussi, faisant librement des courses, ils arrivaient, sans trouver ni obstacle ni résistance, jusqu'aux portes d'Acre, pleins d'orgueil, et commettant de grands ravages dans la campagne.

A la même époque, la famine fit de si grands progrès dans l'armée du roi, en Gascogne, qu'une poule se vendait six deniers sterling, une charge de froment vingt sols, un setier de vin deux sols et plus, un pain du poids d'une livre deux ou trois deniers; en sorte qu'un chevalier à jeun pouvait à peine se sustenter convenablement lui, son écuyer, son page[1] et ses chevaux, avec deux sols d'argent [par jour.]

1 *Et puero*. La variante donne *garcione*.

Cette même année, à savoir le 10 avant les calendes de novembre, la charte obligatoire par laquelle l'abbé et le couvent de Saint-Albans avaient pris l'engagement de répondre pour la dette de Richard de Oxhaie, chevalier, fut retirée des mains d'Élie, juif de Londres, et mise hors de la caisse; et il fut proclamé, dans l'école des juifs[1] à Londres, que le couvent et l'abbé susdit étaient exempts de toute réclamation de la part des juifs, au sujet de toute dette de cette espèce, depuis le commencement des siècles jusqu'à présent, comme la quittance obtenue d'eux peut le prouver.

Vers le même temps s'étendit la renommée du roi d'Espagne, mais non du roi [d'Angleterre]. Or, dans ses chartes, le susdit roi s'intitule ainsi : « Alphonse, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, de Galice, de Tolède, de Murcie, de Cordoue et de Jaën. » Quant à la domination du roi d'Angleterre, elle fut mutilée en grande partie; car il promit à son fils l'Irlande et beaucoup d'autres possessions; mais cette affaire exigerait qu'on s'en occupât spécialement.

A la même époque, le roi d'Espagne, étant devenu le très-grand ami du seigneur roi d'Angleterre, s'affligea, dans un esprit de bienveillance et de discrétion, de ce qu'il avait appris sur son caractère, et lui fit savoir, par lettre, qu'il devait suivre l'exemple des bons rois et des bons princes, dont le titre d'honneur était celui-ci, de toute antiquité : « Il sera un

[1] *Schola judæorum*. C'est évidemment ce que nous entendons aujourd'hui par *synagogue*.

agneau pour ses amis domestiques et pour ses compagnons d'armes, et un lion pour les étrangers et pour les rebelles. » Or, il lui rappelait ces paroles pour qu'il s'y conformât et qu'il ne se montrât plus l'oppresseur des siens, tandis qu'il accueillait et alimentait les étrangers. Mais

A quoi sert-il de répandre des semences dans un terrain stérile?

Le roi d'Espagne a huit royaumes qui tiennent de lui : la Castille, la Galice, Séville, Cordoue, Murcie et Hispalis[1]. Tous ces pays sont soumis aux chrétiens. Il a de plus pour tributaires deux rois Sarrasins, comme on le voit dans la charte octroyée au seigneur roi d'Angleterre.

L'ÉVÊQUE DE LINCOLN ROBERT GROSSE-TÊTE TOMBE GRAVEMENT MALADE. — SON ENTRETIEN AVEC UN FRÈRE PRÊCHEUR. — IL SE PLAINT A SES CLERCS DES EXACTIONS DE LA COUR ROMAINE. — RÉCAPITULATION DES VEXATIONS ÉPROUVÉES PAR L'ÉGLISE.—MORT DE L'ÉVÊQUE. — MÉLO-

[1] Nous ne connaissons pas d'*Hispalis* autre que Séville, désignée ici par *Sybilla*. Matt. Pâris parle plus haut des richesses de *Sybilla*. Or, nous savons qu'il y avait à Séville, du temps des Arabes, seize mille métiers à soie ; mais elle dut déchoir, lorsque cent mille de ses habitants l'abandonnèrent plutôt que de vivre sous les lois des chrétiens. Pour former les huit royaumes dont parle notre auteur, il faudrait donc compter, comme plus haut, Léon, Tolède et Jaën. Nous pensons même, en comparant les divers historiens, qu'on ne peut regarder le royaume de Murcie comme faisant alors partie des états du roi de Castille. Ce royaume, ainsi que celui de Grenade, fondé en 1238 par Mohammed-ben-Ahmar, conserva longtemps encore son existence propre en payant tribut. (*Voy.* en particulier JOHN BIGLAND, *Hist. d'Espagne*, chap. VIII.)

DIE ENTENDUE DANS LES AIRS. — BRUIT SURNATUREL DE CLOCHES ET DE TROMPETTES QUI ANNONCE LA SAINTETÉ DU DÉFUNT. — Vers le même temps, pendant que les jours caniculaires exerçaient leur maligne influence, l'évêque de Lincoln Robert tomba gravement malade, dans son manoir de Bukedon. Il appela donc à lui un certain frère de l'ordre des Prêcheurs, nommé maître Jean de Saint-Gilles, habile dans l'art de la médecine, lecteur en théologie, homme bien instruit et qui instruisait bien les autres, pour recevoir de lui consolation de corps et d'âme; car il pressentait d'inspiration que l'église allait être troublée prochainement par une tribulation que nous ne prévoyions pas. Aussi il ordonna aux prêtres institués dans son diocèse de renouveler sans relâche la sentence d'excommunication contre tous les violateurs des grandes chartes des libertés du royaume, partout où ils sauraient que les hommes devaient se rassembler. Quelques courtisans, tant clercs que laïques, résistèrent insolemment à cette injonction, et accablèrent les prêtres d'outrages. Or, nous savons que ces gens-là sont, par le fait même, enveloppés dans les liens de l'anathème. Un jour que l'évêque s'entretenait avec frère Jean, le physicien susdit, et parlait des actes du pape, il attaqua violemment les Prêcheurs, confrères dudit Jean, et les autres, et n'épargna pas non plus les Mineurs, disant que si leur ordre était établi salutairement dans une pauvreté volontaire, qui est la pauvreté de l'esprit, c'était afin qu'ils pussent plus librement, non point caresser les

vices des puissants, mais les en reprendre fortement avec l'austérité qui convient à des censeurs ; car

Le voyageur qui n'a rien à perdre pourra chanter devant un voleur.

« Or, ajouta l'évêque, comme toi, frère Jean, et « vous autres Prêcheurs, ne reprenez pas audacieu« sement les péchés des grands, et ne dévoilez pas « leurs méfaits, je vous regarde comme des héréti« ques manifestes. » L'évêque insista : « Qu'entend« on par hérésie? donne-m'en la définition. » Et comme frère Jean hésitait, ne se souvenant pas de l'authentique raison de la chose et de la définition, l'évêque reprit, en traduisant fidèlement de la langue grecque en latin : « L'hérésie, c'est une opinion « choisie par le sentiment humain, contraire à l'É« criture sainte, enseignée publiquement, défendue « opiniâtrément. » Or, hérésie en grec se traduit en latin par choix. L'évêque s'appuya donc de ce principe pour attaquer les prélats, surtout romains, qui confient le soin des âmes à leurs parents, gens indignes et insuffisants en âge et en science : « Donner « charge d'âmes à un jeune enfant, c'est là l'opinion « de certain prélat, opinion choisie par le sentiment « humain à cause de la chair ou des affections ter« restres. Elle est contraire à l'Écriture sainte, qui « défend que ceux-là soient pasteurs, qui ne sont pas « capables de repousser les loups. Elle est enseignée « publiquement, puisque l'on présente manifeste« ment, à cet égard, des chartes scellées ou avec « bulles : et elle est défendue opiniâtrément, puis« que, si quelqu'un prétend s'y opposer, il est sus-

« pendu et excommunié, et que l'on prêche, comme « sainte, la guerre contre lui. Celui à qui convient « entièrement la définition de l'hérétique, est héré- « tique. Mais tout fidèle est tenu de s'opposer à un « hérétique, autant qu'il le peut. Aussi celui qui « peut contredire un hérétique, et qui ne le contre- « dit pas, pèche et paraît être son fauteur, selon ce « précepte de Grégoire : « Celui qui néglige de s'op- « poser à un crime manifeste, n'est pas exempt du « soupçon d'en être le complice. » Mais les frères, tant « Mineurs que Prêcheurs, sont surtout tenus de « s'opposer à tout hérétique, puisque ces deux ordres « ont reçu d'office la faculté de prêcher, et que leur « pauvreté leur donne plus de liberté pour exercer « cet office. Or, non-seulement ils pèchent, s'ils ne « s'opposent pas aux hérétiques, mais encore de- « viennent leurs fauteurs; ainsi que l'a dit l'apôtre « aux Romains [*chap.* 1.] « Non-seulement ceux qui « font ces choses, mais aussi ceux qui approuvent « ceux qui les font, sont dignes de mort. » On peut « donc en conclure que le pape, s'il ne renonce à « cet abus, aussi bien que les susdits frères, s'ils ne « se montrent jaloux d'éloigner un pareil héréti- « que, sont dignes de mort, c'est-à-dire de la mort « perpétuelle. *Item,* il y a une décrétale qui dit qu'en « pareil cas, c'est-à-dire en cas d'hérésie, le pape « peut et doit être mis en accusation. »

C'était alors la troisième nuit avant la fête de saint Denis. Comme les nuits, à cette époque, durent fort longtemps, l'évêque, accablé par la mala-

die et par un ennui mortel, fit venir quelques-uns de ses clercs, pour qu'un entretien mutuel servît au moins à le distraire. Alors l'évêque, se plaignant de la perte des âmes que causait l'avarice de la cour romaine, leur dit en soupirant : « Le Christ est venu « dans le monde pour gagner les âmes; donc si « quelqu'un ne craint point de perdre les âmes, ne « peut-on pas l'appeler justement Antechrist? Le « Seigneur a créé le monde entier en six jours, mais « pour réparer la faute de l'homme, il a travaillé « plus de trente ans. Le destructeur des âmes ne « doit-il donc pas être regardé comme l'ennemi de « Dieu et comme l'Antechrist! Le pape ne rougit pas « d'annuler sans pudeur les priviléges des saints « pontifes romains, ses prédécesseurs, en élevant la « barrière du *nonobstant* : ce qui a lieu, non sans « leur préjudice et leur injure manifeste; car ainsi « il réprouve et détruit ce qu'ont édifié tant et de si « saints personnages. N'est-ce pas là mépriser les « saints? Aussi celui qui méprise sera justement mé- « prisé, selon cette parole d'Isaïe : « Malheur à toi, « qui dédaignes; ne seras-tu pas dédaigné? » Or, qui « conservera ses priviléges, à lui? Je sais bien que « le pape, répondant à cela, défend ainsi son erreur, « en disant : « Un égal n'a pas de pouvoir sur son « égal. Or un pape ne peut, en aucune façon, me « tenir lié, moi qui suis pape aussi. » Je répondrai à « cela, continua l'évêque, qu'à mon avis, celui qui « navigue sur les périls de ce monde et celui qui se « réjouit dans la sécurité du port ne sont pas égaux.

« Admettons que tout pape soit sauvé : loin de nous « de dire le contraire. Le Seigneur a dit : « Celui qui « est le plus petit dans le royaume des cieux est plus « grand que Jean-Baptiste, qui cependant n'a per- « sonne de plus grand que lui parmi les enfants des « femmes. » Donc tout pape, donneur ou confirmateur « de priviléges, n'est-il pas plus grand que ce pape « actuel? Sans nul doute, il me paraît plus grand ; « donc il a pouvoir sur plus petit que lui, et celui-ci « ne doit pas invalider les décisions de ses prédéces- « seurs (?). Le pape ne dit-il pas, en parlant de la plu- « part de ses prédécesseurs : « Un tel ou un tel, de « pieux souvenir, notre prédécesseur..., » et fréquem- « ment aussi : « Nous qui marchons sur les traces de « notre saint prédécesseur... » ? Pourquoi donc ceux « qui suivent détruisent-ils les fondements que ceux « qui précèdent ont jetés? Plusieurs pontifes apostoli- « ques ont confirmé tout privilége accordé pieusement « avant eux. Or, plusieurs pontifes sauvés par la grâce « divine ne sont-ils pas plus grands qu'un seul, dont « le salut est encore incertain? De plus, nos anciens « pères, les pontifes apostoliques, sont les plus an- « ciens dans le temps, et nous sommes tenus d'avoir « pour vénérables ceux que l'ancienneté désigne à « notre respect. C'est ce que considérait parfaitement « saint Benoît, cet homme vénérable par sa vertu et « rempli, en composant sa règle, de l'esprit de tous « les saints. Il préfère ceux qui sont venus les pre- « miers, quels qu'ils soient, aux personnes les plus « authentiques qui se présentent tardivement pour

« faire partie de l'ordre, et veut qu'on regarde les « plus anciens comme les plus vénérables. D'où vient « donc cette outrageante témérité de révoquer et d'an- « nuler les priviléges d'une foule de saints anciens?

« En outre, quoique plusieurs autres pontifes « apostoliques aient affligé l'église, celui-ci l'a réduite « en servitude plus durement que les autres, et a mul- « tiplié les inconvénients. En effet, les Caursins, ces « usuriers manifestes, que de saints pères et docteurs, « que nous avons vus et entendus, tels que ce maître « illustre, prédicateur en France, l'abbé de Flaix de « l'ordre de Cîteaux, maître Jacques de Vitry, l'arche- « vêque de Cantorbéry Étienne, pendant son exil, « maître Robert de Courçon, avaient chassés des pays « de France par leurs prédications, ont été excités à dé- « vorer l'Angleterre, exempte jusqu'alors de ce fléau, « par ce pape qui les a protégés après les avoir sus- « cités; et si quelqu'un en murmure, il est accablé de « soucis et de dommages, témoin l'évêque de Lon- « dres Roger. Le monde sait que l'usure est regardée « comme détestable dans les deux Testaments, et est « prohibée par Dieu; et maintenant les marchands « ou les banquiers du seigneur pape, au grand mur- « mure des juifs, exercent publiquement l'usure à « Londres, machinent des vexations de toute espèce « contre les personnes ecclésiastiques, et principale- « ment les religieux, forçant ceux qui sont pressés « par le besoin à mentir et à apposer leurs sceaux à « des écrits menteurs : ce qui est commettre crime « d'idolâtrie et renier la vérité, qui est Dieu. En

« voulez-vous un exemple? J'emprunte pour un an
« [cent] marcs que l'on me compte comme s'ils fai-
« saient cent livres ; je suis forcé de rédiger et de signer
« un écrit par lequel je reconnais avoir reçu, à titre
« de prêt, cent livres, que je paierai à la fin de l'an-
« née. Or, s'il arrive que je me procure dans un mois,
« ou même avant moins de temps, le principal de la
« somme, et que je veuille payer l'usurier papal, il ne
« recevra pas autre chose que les cent livres intégrale-
« ment. N'est-ce pas là une condition plus dure que
« les conditions des juifs, puisque si vous apportez
« le principal de la dette à un juif, il le recevra vo-
« lontiers, et se contentera des intérêts mesurés au
« temps qui se sera écoulé depuis le prêt. En outre,
« nous savons que le pape a enjoint aux frères Prê-
« cheurs et aux Mineurs d'assister les mourants, en
« les sollicitant vivement et en leur persuadant de faire
« leurs testaments pour l'avantage et le subside de la
« Terre-Sainte, et de prendre la croix, afin que si
« les malades viennent à convalescence, ils leur arra-
« chent leurs dernières ressources, ou que si les ma-
« lades meurent, ils en retirent ou en extorquent
« autant des exécuteurs testamentaires. Il vend aussi
« les croisés à la rapacité des personnes laïques, comme
« jadis les juifs avaient coutume de vendre dans le
« temple des brebis et des bœufs. Nous avons eu sous
« les yeux une lettre du pape, dans laquelle nous avons
« trouvé que ceux qui feraient leurs testaments, ou
« qui prendraient la croix, ou qui fourniraient sub-
« side à la Terre-Sainte, recevraient des indulgences

« en proportion de ce qu'ils auraient donné d'argent. « En outre le pape, dans plusieurs de ses rescrits, « a enjoint aux prélats de pourvoir d'un bénéfice « ecclésiastique telle ou telle personne étrangère, « absente et tout à fait indigne, qui, ne connaissant « ni les lettres ni la langue du pays, ne pouvait faire « des prédications ni recevoir des confessions, et ne « devait pas même résider dans son bénéfice, pour « soulager les pauvres et pour accueillir les passants; « en ajoutant que ce bénéfice devait être tel par son « importance et par sa valeur qu'il plairait à la per« sonne. *Item*, nous savons que le seigneur pape a « écrit à l'abbé de Saint-Albans de pourvoir d'un « bénéfice convenable un certain Jean de Camezana, « qu'il n'avait jamais vu. Peu de temps après, on « pourvut cet homme d'une église qui valait annuel« lement quarante marcs et plus; mais celui-ci, « n'en étant pas content, se plaignit au pape. Le « pape écrivit donc à l'abbé susdit de pourvoir ledit « clerc d'un bénéfice plus opulent, et de réserver « néanmoins la donation de la première église au « même seigneur pape. Peu de jours après, deux « personnes assez méprisables vinrent au monastère « dudit abbé, apportant des lettres du pape, dans le « contenu desquelles il était dit que l'abbé devait oc« troyer sur-le-champ, de la main à la main, et sans « difficulté aucune, dix marcs aux nobles porteurs « de ces lettres, qui en avaient besoin pour leurs af« faires : comme ils se répandaient en paroles or« gueilleuses et menaçantes, l'abbé finit par payer.

« Le pape, pour extorquer spécieusement de l'argent, « fait aussi ses tonloiers d'hommes saints et lettrés, « qui ont abandonné le siècle sans retour, afin d'imi- « ter Dieu. Or, ceux-ci prennent malgré eux ce far- « deau, pour ne point paraître désobéissants. C'est « ainsi que de séculiers ils deviennent plus séculiers « encore, et qu'ils font mentir la grossièreté de leurs « habits[1], puisque, sous l'extérieur de la pauvreté, « habite l'esprit d'élévation. Comme un légat ne peut « être envoyé en Angleterre que sur la demande du « roi, le pape y envoie des légats déguisés et trans- « formés, qui, s'ils ne sont pas revêtus de robes « rouges, n'en sont pas moins armés de grands « pouvoirs; et il n'est pas difficile d'en trouver des « exemples; car la venue de ces envoyés est si fré- « quente, qu'il serait ennuyeux de vous les nommer « tous. Au reste, ce que je n'avais jamais vu, le pape, « par faveur pour un séculier, permet que l'on ob- « tienne un évêché, sans être pour cela évêque, mais « seulement élu perpétuel, et en gardant même les « anciens revenus qu'on peut avoir; ce qui revient « à recueillir le lait et la laine des brebis, sans être « chargé de chasser les loups. » Après avoir détesté ces abus et d'autres énormités, à savoir l'avarice de toute espèce, l'usure, la simonie, les rapines, la

[1] *Vilitas tragulorum.* Sans doute *stragulorum* : vêtement qui sert de manteau le jour et de couverture la nuit. On entendait aussi par *stragulum*, une étoffe rayée et travaillée en plusieurs couleurs. « *Pan-* « *num stragulatum continentem* XX *rayes.* » (DUCANGE, *Gloss.*) Mais il est évident qu'il s'agit ici de l'étoffe la plus commune.

luxure et les débauches de tous genres, la gourmandise, la recherche dans les habits, tous vices qui règnent dans cette cour, et qui font qu'on peut dire justement d'elle :

La terre entière ne suffit pas à son avarice ; toutes les courtisanes du monde ne suffisent pas à sa luxure;

l'évêque Robert poursuivit, en faisant effort sur lui-même, et montra comment cette cour, qui espère que le Jourdain coulera dans sa bouche, se tenait la gueule béante, prête à engloutir les biens des intestats, et même de ceux qui léguaient expressément leurs biens, et comment, pour arriver plus sûrement à ses fins, elle entraînait dans ses rapines le roi, dont elle faisait son complice. « L'église ne sera délivrée, ajouta-t-il, « de la servitude d'Égypte, qu'à la pointe du glaive « ensanglanté : ces maux sans doute sont encore lé-« gers ; mais dans peu de temps, c'est-à-dire dans trois « ans, des maux plus terribles arriveront. » Comme il finissait de prononcer ces paroles prophétiques, interrompues maintes fois par ses sanglots, ses larmes et ses soupirs, sa langue s'épaissit, l'haleine lui manqua, et il perdit l'organe de la voix.

Le saint évêque de Lincoln, Robert second, quitta donc ce monde qu'il n'avait jamais aimé, et où il était en exil, et mourut à Bukedon, son manoir, la nuit de la Saint-Denis. Pendant sa vie, il avait réprimandé publiquement le seigneur pape et le roi, corrigé les prélats, réformé les moines, dirigé les prêtres, instruit les clercs, soutenu les écoliers, prêché devant

le peuple, persécuté les incontinents, fouillé avec soin les divers écrits, et avait été le marteau et le contempteur des Romains. Il était libéral, prodigue, courtois, gai et affable à la table de la réfection corporelle; mais à la table spirituelle, il se présentait en pleurant et avec un cœur pieux et contrit. Il avait gagné le respect de tous par son zèle infatigable à remplir les fonctions pontificales.

Lorsqu'il mourut, à savoir la nuit où il monta vers le Seigneur, Foulques, évêque de Londres, entendit au plus haut des airs un son très-doux, dont la mélodie pouvait à juste titre récréer et charmer les oreilles et le cœur de celui qui l'entendait. Aussitôt, prêtant l'oreille et écoutant avec attention, car il n'était pas loin de Bukedon, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Entendez-vous ce que j'entends? » Alors ceux-ci lui demandèrent : « Qu'entends-tu, « seigneur? — Un bruit qui est au-dessus des bruits « humains, répondit l'évêque : c'est comme le son « d'une grande cloche, d'une cloche de monastère, « qui serait balancée régulièrement dans les airs de « la manière la plus agréable. » Or, ceux-ci avouèrent que, malgré toute leur attention, aucun son de cette espèce ne parvenait à leurs oreilles. Alors l'évêque : « Par la foi que je dois à saint Paul, je crois que le « vénérable évêque de Lincoln, notre père, notre « frère et notre maître, a passé de ce monde, et est « déjà placé dans le royaume du ciel. Le bruit que « je viens d'entendre en est pour moi le signe ma- « nifeste. Au reste, ce n'est pas loin d'ici : infor-

« mons-nous-en incontinent. » Et ils reconnurent et apprirent, par les assertions de toute la maison, qu'à cette même heure l'évêque était sorti de cette vie. Celui qui écrit ce livre tient ce fait merveilleux ou plutôt ce miracle primitif du seigneur Jean Crachale, clerc spécial de l'évêque, homme vénérable, et l'un des plus considérés parmi tous les serviteurs de l'évêque, lequel s'en est porté garant en le lui racontant affirmativement.

Cette même nuit, quelques frères de l'ordre des Mineurs, en se rendant à Bukedon, où demeurait l'évêque de Lincoln Robert (car il était le père et le consolateur des Prêcheurs et des Mineurs), s'égarèrent en traversant la forêt royale, qu'on appelle Wauberge, dont ils ignoraient les détours. En ce moment ils entendirent dans les airs un bruit de cloches très-mélodieux, parmi lequel dominait un son fort doux, nettement et clairement accentué, qui semblait de beaucoup préférable au bruit qui l'avait précédé : ce qui leur causa une grande surprise; car ils ne connaissaient dans les environs aucune église importante. Au point du jour, après avoir erré longtemps et en vain dans la forêt, ils rencontrèrent quelques forestiers, à qui l'un des frères demanda ce que signifiait ce grand et solennel bruit de cloches qu'ils avaient entendu du côté de Bukedon. Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient entendu ni n'entendaient rien; et cependant ce bruit résonnait encore légèrement dans l'air. Aussi les frères, de plus en plus étonnés, se dirigèrent avec empressement vers Bukedon, et, y étant arrivés,

ils apprirent que, dans cette même nuit et à cette heure de la nuit où ils avaient entendu dans l'air ladite mélodie, l'évêque Robert avait rendu son âme bienheureuse.

Continuation de la famine en Gascogne. — Prisonniers mis en liberté par le roi d'Angleterre. — Mort de Guillaume de Vescy. — Punition de quelques chevaliers du comté de Shrewsbury. — Succès des Sarrasins contre les chrétiens. — Conquêtes de Conrad, fils de Frédéric. — Vers le même temps, en Gascogne, la cherté des vivres s'accrut et s'aggrava tellement, qu'une charge de froment valait vingt sols, une charge d'avoine dix sols, et que la viande et le poisson se vendaient à un prix exorbitant, aussi bien que le vin, qui d'ordinaire abonde en Gascogne. Aussi le roi envoya en Angleterre le prieur de Newbury, chanoine, et Roger Censeur, avec quelques autres, ses féaux et conseillers, afin qu'ils rapportassent au plus tôt ce qui était nécessaire à son armée. Ces députés étant venus à Londres, exigèrent des bourgeois et des marchands de Londres une très-forte somme d'argent, avec laquelle ils se procurèrent des armes, du blé, des viandes salées, dont ils chargèrent plusieurs vaisseaux, et ne se montrèrent ni paresseux, ni inactifs dans leurs exactions. Mais la cour du roi et l'armée, semblables au gouffre insatiable de Carybde, engloutirent presque toutes ces provisions.

En effet, le seigneur roi regardait l'Angleterre comme un puits intarissable, et comme une région

destinée à payer pour les fautes et les excès de tous les pays voisins et adjacents. C'est ainsi

Que les Grecs sont punis pour toutes les folies des rois.

Or, le roi, devenu comme un nouveau Lycurgue, fit déraciner et arracher les vignes qui faisaient la principale richesse des Gascons ses ennemis, et fit raser de fond en comble les châteaux et les maisons. En apprenant ces ravages, les Gascons, indignés de ce genre de vengeance, regrettèrent la manière chevaleresque dont le comte de Leicester Simon faisait la guerre, et regardèrent la destruction des plants de vignes et l'incendie des maisons comme une guerre de vieilles femmes et non d'hommes.

Après la prise des châteaux de La Réole et de Bazas[1], ceux qui avaient été pris dans ces châteaux, par la peine et les dépenses des Anglais, furent remis libres par le roi entre les mains de Pierre de Savoie et des Poitevins, ses frères. Or, ces captifs, rendus à la liberté, se joignirent sur-le-champ aux ennemis du roi.

L'Angleterre dépouillée de tous côtés de ses biens, c'est-à-dire de ses armes, de ses provisions et de ses trésors, était aussi privée du subside de ses nobles chevaliers, ce qui est encore plus déplorable. En effet, après que le seigneur roi eut passé la mer, plusieurs de ses chevaliers moururent; parmi eux, Guil-

[1] *Benagius*. Nous lisons et proposons *Besagius*, qui se rapproche de notre interprétation.

laume de Vescy, chevalier, un des plus nobles barons des pays du nord de l'Angleterre, alla où va toute créature. Le roi aussitôt conféra à un étranger la possession d'une garde si importante, non sans offenser ses sujets naturels.

Vers le même temps, comme plusieurs chevaliers du comté de Shrewsbury, ou plutôt presque tous ceux de ce pays n'avaient pas voulu courber le cou sous la nouvelle constitution du seigneur roi, relative à la prise et à la revue d'armes, ni consentir à la restitution des objets dérobés, dont les voyageurs pouvaient être dépouillés, ainsi que les Savoyards ont coutume de le faire dans leur pays, on leur imposa des amendes exorbitantes, en sorte que pendant plusieurs années ils purent à peine se procurer les choses nécessaires à leur entretien et à celui de leur maison, ou fournir aux dépenses qu'exigeait la culture de leurs terres.

Cette même année, à savoir le jour de la Toussaint, les plus fâcheuses nouvelles furent rapportées au comte Richard, qui s'inquiétait plus que les autres de l'état de la Terre-Sainte. On lui dit qu'en signe de la grande colère de Dieu, les principaux des Sarrasins, c'est-à-dire les soudans, avaient fait la paix entre eux, et s'étaient confédérés pour la ruine des chrétiens; qu'ils faisaient librement des courses dans la Terre-Sainte; qu'ils s'emparaient, au gré de leurs vœux et sans trouver d'obstacles, des possessions des chrétiens; qu'ils avaient tout ravagé jusqu'aux portes d'Acre, et même détruit dans la campagne quelques

moulins appartenant aux habitants. Or, ils avaient universellement conspiré pour assiéger Acre, prendre le roi de France, à l'opprobre ineffaçable de la chrétienté, et présenter leur captif à leur calife, qui est pour eux comme pour nous le pape. Lorsque ces nouvelles furent parvenues à la connaissance de plusieurs, tous gémirent du fond du cœur, imputant tous ces maux à l'avarice obstinée des Romains, qui avaient repoussé insolemment l'humilité de Frédéric, et avaient rejeté son offre, quand il promettait de faire restituer en paix tout ce que les chrétiens avaient pu jamais posséder en Terre-Sainte; ne voulant pas qu'une si grande conquête fût attribuée à Frédéric. Et ce qu'il y a de plus lugubre, ils vendent aux laïques les croisés fatigués et réduits à la mendicité, comme jadis les Juifs, qui furent chassés par le Seigneur, vendaient dans le temple des brebis, des bœufs et des colombes, ainsi que nous l'avons fait remarquer. Cependant, par la volonté de Dieu, qui même dans sa colère se souvient de la miséricorde, quelques Sarrasins orientaux vinrent attaquer les terres de ceux qui se déchaînaient contre nous, et qui furent alors forcés de se retirer en renonçant à leur projet.

A la même époque, Conrad, fils de Frédéric, prospérait dans l'Apulie en haine du pape[1]. Les villes de

[1] Aussitôt après la mort de Frédéric, le légat Capoccio, devançant peut-être les instructions d'Innocent IV, avait fait révolter les principales villes de la terre de Labour. Conrad, qui était encore à Augsbourg au mois d'octobre 1251, se rendit à Vérone, où il eut une entrevue avec Ezelino de Romano, et de là alla s'embarquer à Pirano (*Portus Pisanii*);

Capoue, de Naples, et d'autres encore, s'étaient rangées sous sa domination, et il continuait la guerre qu'il avait entreprise, écrasant un grand nombre de ses adversaires. Or, il y avait un habitant et un indigène de ce pays, nommé Jean, dit le Maure, homme de sang et couvert de crimes, qui savait capter la bienveillance des hommes par ses flatteries adroites et ses dehors d'amitié, et les empoisonnait; c'est ainsi que, gagné à prix d'argent, il avait déjà tué Frédéric, à ce qu'on prétendait, et préparait à Conrad des piéges mortels, mais cachés.

Discorde entre l'archevêque Boniface et le chapitre de Lincoln. — Boniface se rend a Saint-Albans. — Privilége accordé par le pape a la maison de saint Augustin a Cantorbéry. — La reine d'Angleterre met au monde une fille. — Le comte de Leicester va rejoindre le roi d'Angleterre en Guienne. — Troubles dans l'université de Paris. — Vers le même temps, au retour de l'archevêque de Cantorbéry Boniface, de la cérémonie des funérailles de Robert, évêque de Lincoln, une discussion s'engagea entre lui et le chapitre de Lincoln. En effet, l'archevêque revendiquait de droit commun le pouvoir de conférer les prébendes et les revenus dans l'évêché de Lincoln, en l'absence d'un

il débarqua à Siponto au mois de janvier 1252, se rendit à San Germano au mois d'août, et, dès le mois de septembre, attaqua le comte d'Aquino et celui de Sora Riccardo, frère d'Innocent IV. Capoue capitula par l'influence des familles de la Leonessa et d'Éboli. Naples, assiégée au mois de décembre, ne fut prise qu'au 10 octobre 1253. On sait le traitement rigoureux qui fut infligé à cette ville. (*Voy.* M. le Duc de Luynes, *Comment. sur Matteo*; *Tabl. des séjours et parag.* 35 à 52.)

pasteur; mais le doyen et le chapitre, s'appuyant sur un privilége spécial, et sur la coutume ancienne et approuvée, s'y opposaient. Maître Gaultier de Billesdone, homme habile dans le droit, et digne de foi, porta témoignage pour eux en énumérant trois églises qui avaient été conférées par le doyen, pendant la vacance du siége épiscopal; beaucoup d'autres, qui connaissaient et avaient vu le fait, s'en portèrent aussi garants. L'archevêque, se fiant dans les pouvoirs multipliés dont il était investi, excommunia tous les opposants; mais l'archidiacre de Lincoln, maître Guillaume le Loup, homme habile dans le droit, élégamment lettré, et jouissant d'une grande considération, résista seul en face à l'archevêque, et en appela avec fermeté à la présence du souverain pontife, pour le droit et la liberté de l'église. Aussi, comme il s'opposa seul, ainsi qu'un mur, pour la possession et la liberté de son église, il souffrit des tribulations lamentables jusqu'à en mourir, comme on pourra le voir dans la suite du récit. En effet, les chanoines, fatigués des anciens procès qu'ils avaient poursuivis inutilement, et ne voulant ni ne pouvant soutenir une lutte incertaine contre un si redoutable adversaire, cédèrent, et en cédant méritèrent le bénéfice d'absolution. Mais l'archidiacre, restant ferme dans son projet, chercha pendant ce temps des lieux de retraite. Enfin, croyant trouver un refuge assuré à Saint-Edmond, parce que ce lieu et la terre de Saint-Albans servaient ordinairement de refuges protecteurs aux affligés, il se retira dans la ville de Saint-Edmond,

et se mit sous la protection du saint, après avoir laissé, à tort ou à raison, s'écouler les quarante jours, terme de la levée de la sentence. Cependant l'archevêque l'y ayant poursuivi, il y trouva non pas l'asile du refuge, mais la dureté d'une prison; et comme l'abbé de Saint-Edmond ne pouvait ni le protéger ni le garder, le susdit archidiacre se rendit à Rome, pauvre, fugitif et exilé, afin de trouver au moins quelque consolation de la part du seigneur pape. Or, le pape ayant compassion et pitié de lui, et connaissant la vérité, blâma la pusillanimité des chanoines et la rigueur de l'archevêque, et louant au contraire la fermeté de l'archidiacre, lui fournit un remède paternel. Mais tandis que l'archidiacre, concevant de meilleures espérances, traversait les pays d'en deçà des Alpes, en revenant de la cour romaine, il succomba aux fatigues et aux chagrins qu'il avait éprouvés en défendant la liberté de son église, et alla où va toute créature; méritant d'être associé au bienheureux Thomas, martyr, qui mourut pour une semblable cause, mais qui, avant de mourir, avait souffert à ce sujet une tribulation de près de trois ans.

Vers l'époque plus haut dite de cette année, l'archevêque de Cantorbéry Boniface, à son retour de la cérémonie des funérailles du saint corps de l'évêque de Lincoln Robert, envoya demander à l'abbé de Saint-Albans, par le monastère duquel il devait passer, l'hospitalité, mais seulement pour le logis et en termes humbles et modérés, craignant d'éprouver refus d'hospitalité pour cause d'exemption, comme la chose

lui était arrivée récemment à Belvair; monastère dépendant de Saint-Albans. Aussitôt l'abbé de Saint-Albans envoya à sa rencontre son archidiacre et quelques-uns des frères, s'excusant de ne pas y aller lui-même sur sa vieillesse et ses infirmités. Ils l'accueillirent avec honneur et révérence, après avoir reçu des lettres de lui, par lesquelles il était dit qu'il avait demandé l'hospitalité à titre de charité, et il fut admis un certain jour après Nones. L'archevêque ne voulut rien recevoir sur les biens de la maison, quoiqu'on l'en sollicitât ardemment, et ne prit que les vivres et les boissons qu'on lui offrit en présents; puis remerciant civilement les frères de ce qu'il avait été reçu sous forme de charité et d'hospitalité gratuite, il partit de grand matin le jour de la Saint-Martin, sans être entré dans le cloître ou dans l'église.

Le légat Othon, qui avait été comme un second pape en Angleterre, s'était cependant conduit de la même manière, et avait écrit des lettres par lesquelles il demandait l'hospitalité à titre de charité; mais l'évêque de Lincoln Robert, étant venu à Hartford, ne voulut pas écrire de pareilles lettres; aussi ne fut-il pas admis. Le lendemain il suspendit les églises des séculiers d'Hartford; mais en ayant été repris par le légat, il leva sur-le-champ la sentence qu'il avait témérairement prononcée; car il avait agi d'une façon contraire au bien.

Or, à son retour de Saint-Albans, le même archevêque reçut des lettres du pape, qui lui étaient apportées par un moine de Saint-Augustin de Cantorbéry,

et qui lui interdisaient de troubler l'abbé ou le couvent de cette maison, en les visitant, les suspendant ou les excommuniant; ce qu'il avait l'intention de faire, et avait déjà entrepris. A peine l'archevêque eut-il lu ces lettres, qu'il les fit jeter au feu. Vous pourrez les trouver au livre des *Additamenta*[1]. Dès lors l'archevêque et ceux qui lui avaient donné ce bon conseil se félicitèrent grandement de s'être conduits pacifiquement et avec modération à Saint-Albans.

Vers le même temps, la reine d'Angleterre Aliénor donna au seigneur roi une fille dont elle accoucha à Londres. L'archevêque imposa le nom et le sacrement de baptême à cette enfant, qui fut appelée Catherine, parce qu'elle était née et avait respiré l'air pour la première fois le jour de sainte Catherine[2].

A cette époque, le comte de Leicester Simon, qu'on avait voulu nommer sénéchal de France, comme nous l'avons dit, à cause de sa féauté et de son courage, mais qui n'avait pas voulu y consentir, parce que personne ne peut servir convenablement deux maîtres qui sont ennemis l'un de l'autre, vint en Gascogne trouver le roi d'Angleterre, son seigneur, et lui offrit avec empressement ses services pour dompter les rebelles ses ennemis. Or, les Gascons craignaient le comte comme la foudre. Il arriva

[1] *Voy.* l'addition XXX à la fin du volume.

[2] Cette princesse mourut jeune. Elle fut enterrée, avec ses frères Richard, Jean, Guillaume et Henri, aussi morts en bas âge, dans la chapelle de Saint-Édouard et de Saint-Bennet à Westminster. (THOMAS MILES, *Union of honour*.)

conduisant avec lui une chevalerie d'élite qu'il avait levée à ses propres frais, et qu'il offrait d'entretenir au bon plaisir du seigneur roi. Elle était composée d'une multitude nombreuse de chevaliers et de sergents. Or, l'esprit de charité et d'humilité qui se met au-dessus des faiblesses de la condition humaine avait inspiré au comte la pensée de rendre le bien pour le mal et d'oublier les paroles impétueuses de son seigneur le roi, qui jadis, dans le premier emportement de la colère, s'était répandu contre lui à Londres en injures imprévues prononcées publiquement contre toute convenance; mais de se remettre plutôt en mémoire les bienfaits qu'il avait reçus du même roi, quand le seigneur roi lui avait donné sa sœur pour épouse, quand il lui avait concédé de bonne grâce le comté de Leicester, quand enfin il lui avait octroyé en garde l'héritage de Gilbert de Humfraville. Ce conseil qui lui avait été donné par l'évêque de Lincoln Robert, pour lequel le comte avait la plus vive amitié, comme étant son père confesseur, tomba dans un cœur obéissant. De son côté, le roi, admirant la conduite charitable du comte, l'accueillit avec de grands transports de joie. Aussi les Gascons, qui sont les amis de la fortune, apprenant que le roi d'Espagne s'était réconcilié de cœur avec leur seigneur, le roi d'Angleterre, et que le comte Simon était arrivé avec une compagnie et une suite si formidable, s'humilièrent bon gré, mal gré. Dès lors ils revinrent [pour ainsi dire] goutte à goutte et se soumirent à la domination légitime de

leur roi. En cet état de choses, le seigneur roi se proposa de retourner en Angleterre.

Vers le même temps, une grande querelle s'éleva entre l'université des écoliers de Paris et les frères Prêcheurs qui étaient devenus si nombreux et si fiers d'être les confesseurs et les conseillers des rois, qu'ils avaient refusé de se soumettre aux vieilles coutumes et aux droits approuvés dont jouissaient les écoliers. Les écoliers s'étant donc réunis, firent une collecte entre eux et contribuèrent tous, à savoir chacun selon son pouvoir. On préleva quelque chose sur toutes les portions communes de la semaine [1], et cette contribution fut destinée à la cour romaine pour la bien disposer en faveur de la réclamation du clergé : ce qui redoubla l'audace des frères susdits ; car ils avaient à la cour romaine des amis très-influents, tels que le seigneur frère Hugues, de l'ordre des Prêcheurs. Le pape lui-même et beaucoup de puissants personnages étaient pour eux.

Or, après qu'on eut dépensé beaucoup d'argent et qu'on se fut donné beaucoup de peine de part et d'autre, la paix finit par être rétablie au moyen de quelques changements introduits dans les coutumes de Paris.

LE PAPE EST FORCÉ DE QUITTER ASSISE POUR SE RENDRE A ROME. — CUPIDITÉ DES ROMAINS. — TONNERRE EN HI-

[1] *Communia hebdomadalis* (texte *hic*). Cette façon de parler était si bien entrée dans le langage usuel, que l'on trouve souvent le mot *hebdomadarius* (semainier) dans le même sens que *cellarius* (cellerier). On appelait aussi *communes*, les offrandes qui étaient faites aux églises.

VER. — CEUX QUE LA FAMINE AVAIT CHASSÉS DE LA RÉOLE SONT EXILÉS. — DÉBORDEMENT DE LA MER ET DES FLEUVES. — MIRACLES OPÉRÉS DANS L'ÉGLISE DE LINCOLN. — COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE 1253. — Dans le cours des mêmes jours, le seigneur pape était agité par de longues et grandes tribulations; car, après qu'il eut séjourné quelque temps à Assise, on lui signifia de la part des Romains, par des députés solennels qu'avait envoyés le sénateur Brancaléon, et de la part de tous les citoyens de Rome, qu'il eût à revenir sans tarder dans la ville dont il devait être le pasteur et le pontife. On lui fit aussi comprendre qu'on s'étonnait grandement qu'il allât tantôt ici tantôt là, comme un fugitif et un vagabond, et qu'il laissât Rome privée de sa présence pontificale, et ses brebis, dont il devait rendre un jour un compte rigoureux au souverain juge, exposées aux dents et aux griffes des loups, tandis que sa seule occupation était d'amasser de l'argent. De plus, le sénateur et les citoyens de Rome enjoignirent aux habitants d'Assise, avec menace de les exterminer sans remède, de ne pas recevoir plus longtemps le seigneur pape, que le monde regardait comme le pontife de Rome et non comme celui de Lyon, de Pérouse ou d'Anagni (car il s'était maintes fois caché tantôt ici, tantôt là). Les habitants d'Assise étant donc venus trouver le seigneur pape, lui exposèrent pleinement l'injonction qu'ils avaient reçue. Le pape comprit alors qu'il lui fallait de toute nécessité revenir à Rome, de peur que les habitants d'Assise ne fussent, à leur tour, exterminés par la férocité des

Romains, comme l'avaient été ceux d'Ostie, de Porto, de Tusculum, d'Albano, de Sabine, et récemment ceux de Tivoli. Aussi le pape ayant fait préparer ses bagages bon gré, mal gré, se rendit à Rome en tremblant. Il y fut reçu avec honneur, comme il convenait, par l'ordre et la volonté du sénateur. Sur ces entrefaites, Conrad, qui était comme une épine dans l'œil du pape, avait pris, par terre et par mer, Naples, cette cité qui avait été jadis le domicile spécial de Virgile, et l'avait horriblement ravagée dans les murailles intérieures et extérieures. Aussi Conrad ne put jamais prospérer dans ses entreprises à cause de la haine et des imprécations du peuple[1].

Or, les Romains, ne voulant ni ne pouvant dissimuler plus longtemps leur cupidité, commencèrent à adresser au pape des réclamations violentes, en exigeant très-instamment de lui qu'il les dédommageât de tous les torts et pertes qu'ils avaient soufferts par son absence, à savoir en fait de logis à louer, de marchandises, d'usures, de revenus, de provisions et d'autres profits de tous genres. A cette nouvelle, le pape gémit du fond du cœur, et, comprenant qu'il était pris au piége, demanda conseil et consolation

[1] Les historiens assurent, en effet, que Conrad s'aliénait ses sujets par son caractère cruel et inflexible, et qu'il était jaloux de l'affection qu'on témoignait à Manfred, dont la modération et l'adresse gagnaient tous les cœurs. Il exigea même que son frère lui remît successivement les diverses seigneuries dont il avait été investi par Frédéric ; mais nous ne trouvons pas que cette défiance ait altéré le dévouement de Manfred.

au sénateur. Le sénateur, par ses discours conciliants, apaisa la fureur du peuple en lui remontrant qu'il était inhumain de troubler si grièvement leur père et leur pasteur qu'ils avaient tous appelé en paix pour la garde des âmes. Ainsi se calma la violence de cette tempête.

Cette même année, le lendemain de sainte Lucie, les nuages firent tomber de la neige en abondance, et le tonnerre en hiver annonça de fâcheux pronostics.

A ce même temps de l'année, tous ceux qui s'étaient trouvés à la Réole et dans les autres châteaux, pendant que ces châteaux étaient pressés par un siége et qui en avaient été chassés à l'époque de la famine, tant hommes que femmes, furent condamnés [par le roi ?] à un exil perpétuel. Tous furent réduits à errer et à mendier dans les pays voisins.

Cette même année aussi, la mer et les fleuves, dépassant maintes fois leurs limites accoutumées, causèrent sur leurs bords des dommages irréparables.

Chaque jour s'accumulaient miracles sur miracles dans l'église de Lincoln. Par l'opération du Seigneur et les mérites de l'évêque Robert, les autres saints qui reposaient dans cette église, tels que saint Remi et saint Hugues, reçurent le pouvoir d'octroyer des bienfaits aux fidèles, comme s'ils eussent été ranimés et fléchis par les prières et les sollicitations. Que personne ne s'en étonne, en se souvenant de certaines violences exercées par le même évêque pen-

dant sa vie, et qui sont consignées dans ce livre. Il est vrai qu'entre autres choses il avait vexé ses chanoines, c'est-à-dire ceux de l'église de Lincoln, et leur avait causé de grands dommages, quand il voulait les visiter. De plus, le même Robert avait coutume de fulminer terriblement contre les religieux et plus terriblement encore contre les religieuses, par suite d'un zèle pieux, mais qui n'agissait peut-être pas avec discernement. Je ne craindrai pas cependant d'assurer avec confiance que ses vertus ont plu à Dieu, bien que ses emportements aient pu lui déplaire ; de même que chez David et chez Pierre, je loue la douceur de David, tout en réprimandant sa trahison envers Urie son féal, et que je trouve belle la fermeté de Pierre, tout en le blâmant d'avoir renié son maître par trois fois. Or, le premier a été trouvé juste selon le cœur du Seigneur, et le second a été établi prince des apôtres.

Ainsi se passa cette année, assez abondante en fruits de la terre et des arbres, pour que la charge de froment descendît à trente deniers seulement. Mais si l'on jouit des biens de la terre, la mer causa de grands maux en dépassant ses limites, en se répandant tout à coup comme une inondation, et en entraînant beaucoup d'hommes et de troupeaux. Si cette inondation fût arrivée pendant la nuit, elle aurait encore produit beaucoup plus de désastres. Cette année fut fatale à la Terre-Sainte, très-sanglante pour la Flandre et pour les pays voisins, funeste et hon-

teuse pour la France ; elle amena des embarras et des angoisses pour le pape et les gens du pape, et des troubles pour l'Angleterre, et fit pencher vers leur ruine les biens spirituels et temporels.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

ADDITIONS.

XIII.

Année 1250. — Voir la page 4 du volume.

Bref obtenu par l'évêque de Lincoln. — « Innocent, évêque, etc., à son vénérable frère l'évêque de Lincoln, salut et bénédiction apostolique. Ta fraternité nous a fait savoir que quelques religieux entreprennent d'appliquer à leurs propres usages plusieurs possessions et dîmes des églises, quoique le consentement de ton chapitre n'ait point ratifié cette usurpation ; c'est pourquoi nous accordons à ta fraternité, par l'autorité des présentes, la faculté de pouvoir légitimement réformer les abus susdits, en réprimant les contradicteurs par la censure ecclésiastique, nonobstant tout appel. Donné à Lyon, le 16 avant les calendes de juin, l'an sixième de notre pontificat[1]. »

[1] Date réelle : 17 mai 1249.

XIV.

Année 1250. — Voir les pages 44 et 297 du volume.

Nouvelle décrétale d'Innocent IV, par l'autorité de laquelle Boniface, archevêque de Cantorbéry, prétendait visiter ceux qui étaient a visiter dans sa province. — « L'église romaine, etc. Nous statuons que tout archevêque, voulant visiter sa province, s'efforcera de visiter pleinement d'abord le chapitre de son église, la cité [métropolitaine] et son diocèse propre. Il ne devra pas s'appliquer seulement à la visitation des églises les plus importantes, mais encore des moins importantes, ni seulement à la visitation des clercs, mais encore des peuples. S'il ne peut point se rendre commodément et sans difficulté à chacune des églises, il s'appliquera à réunir de plusieurs lieux en une seule congrégation les clercs et autres, pour que la visitation d'iceux ne soit pas dédaignée. Ensuite, qu'il lui soit permis d'exercer l'office de visitation dans toute sa province, ou partie d'icelle, en visitant librement les cités et les diocèses, les suffragants et ceux qui leur sont soumis tant en églises cathédrales qu'en autres églises, les monastères, les églises, et les autres lieux religieux et pieux, les clercs et les peuples, et de recevoir les procurations seulement des lieux visités; cependant, dès le moment où il aura commencé à visiter quelqu'un des susdits diocèses, qu'il n'y revienne ensuite en aucune façon sous prétexte de visitation, soit qu'il l'ait visité en tout ou en partie, avant que

tous les autres diocèses de la même province, et le sien pour la seconde fois, aient été visités en tout ou en partie, selon qu'il pourra intérieurement le juger à propos, en sûreté de conscience. Que si par hasard le même diocèse, ou quelque église qui s'y trouve, a plus besoin de visitation que les autres, qu'il interrompe alors la visitation des autres pour y revenir, dans le cas où il en aura été requis par le diocésain du lieu, et où il aura procédé sur l'avis et avec l'assentiment de tous les évêques de la même province, ou de la majeure partie d'iceux. Que les susdits évêques se montrent bien disposés pour cela, de peur que le salut des âmes ne soit négligé en quelque façon. Si au contraire ils apportent malicieusement quelque empêchement à cela, que l'archevêque demande avec confiance la permission à cet égard. Après qu'il aura visité une fois tous les diocèses de sa province, qu'il lui soit ensuite permis (quand toutefois il aura d'abord requis l'avis de ses suffragants, et qu'il aura déclaré devant eux sa définition [1] à cet égard, laquelle devra être rédigée par

[1] Le terme de définiteur avait une grande analogie avec celui de visitateur, et indiquait également un office monastique. « Que chaque abbé « ou prieur venant au chapitre [général] chaque année, emporte à son « retour les définitions qui auront été publiées, et les fasse réciter deux « fois par an dans son chapitre, même au temps de la visitation. » GRÉGOIRE IX, Constit. *ap. Brolium*, pag. 837. Ces définiteurs paraissent être des moines élus dans le chapitre général pour avoir la haute main dans les élections des supérieurs, et pour statuer et définir tout ce qui touche à la discipline monastique. L'archevêque, comme visitateur, use du droit de définition.

écrit, afin qu'elle puisse[1] être connue des autres) de réitérer[2] sa visitation dans la même manière, en observant les formes dont nous avons parlé plus haut. Si l'assentiment des susdits suffragants n'intervient pas en cela, il devra toujours agir avec une précaution telle, que dans les visitations postérieures il visite d'abord les églises, les clercs, et les peuples qui n'auront pas été visités par lui dans les premières visitations, à moins qu'il n'y en ait d'autres pour qui l'office de visitation soit plus opportun. Quand il se mettra en devoir d'accomplir cet office, qu'il annonce la parole de Dieu, qu'il s'enquière de la vie et de la conduite des ministres des églises, de ceux qui sont affectés au culte divin, et des autres personnes que concerne ledit office; qu'il s'applique attentivement, selon la prudence que Dieu lui aura concédée, sans contradiction, et sans exiger aucun serment, à la correction d'iceux, au moyen d'avertissements salutaires, tantôt légers, tantôt sévères. Si quelque accusation infamante s'élève contre quelques-uns d'entre eux, qu'il les dénonce, s'il le juge convenable, aux ordinaires desdites églises, afin que ceux-ci fassent une enquête solennelle sur lesdites imputations. S'il s'agit de crimes notoires qui n'aient pas besoin d'examen, et à l'occasion desquels la négligence des ordinaires puisse être justement réprimandée, qu'il les corrige librement en leur infligeant la peine qu'ils

[1] *Posuit*. Nous lisons *possit*.

[2] *Recitare*. Nous lisons *reiterare*.

auront méritée pour ce fait. Quant aux procurations, qu'il en reçoive; mais que ni lui ni aucune personne de son escorte ne reçoive d'argent à l'occasion d'aucun office ou coutume, ou de toute autre façon, à titre de procurations, lesquelles devront consister en provisions de bouche, et être modérées. Qu'ils se gardent en outre, lui et tous les siens, si un présent quelconque ou d'une manière quelconque leur était ainsi offert, de prendre sur eux de le recevoir; afin qu'ils ne paraissent pas chercher ce qui est à eux, mais seulement ce qui est à Jésus-Christ. Si quelqu'un ose aller à l'encontre, que celui qui aura reçu le présent encoure une malédiction dont il ne pourra jamais être relevé, que quand il aura restitué le double. En effet, nous voulons qu'en fait de procurations, toute fraude soit absolument évitée.

« Nous ordonnons aussi que la susdite forme de visitation soit observée pleinement par tous les évêques, et autres prélats, tant qu'ils sont, qui visitent, d'après le droit ordinaire, ceux qui sont soumis à leur juridiction, sauf sur ce point les coutumes raisonnables et approuvées des religieux, et les institutions régulières. »

XV.

Année 1250. — Voir la page 44 du volume.

Réponses de l'évêque de Londres aux prétentions de l'archevêque Boniface. — (Extr. de l'*Auctarium*.) — Quant à l'avertissement que le seigneur arche-

vêque a donné au seigneur évêque de Londres, de révoquer le mandement adressé par lui au prieur de la Sainte-Trinité, le seigneur évêque de Londres demande que ce mandement lui soit présenté, déclarant que s'il y a dans ce mandement quelque chose qui doive être corrigé ou révoqué, il est prêt à le faire, autant qu'il pourra le faire selon le droit.

Le seigneur évêque de Londres demande que le même archevêque, de concert avec lui, élise quatre hommes probes, dignes de fois, et habiles dans le droit, et que ces quatre[1], de concert avec un cinquième communément élu, écoutent les raisons du seigneur évêque, parlant pour lui et pour les sujets de son église, ainsi que les raisons du seigneur archevêque de Cantorbéry, touchant le fait de la visitation, pour que l'affaire soit terminée en paix par eux, si la chose est possible. Si ces arbitres ne s'accordent point à une seule sentence, qu'ils consultent le seigneur pape, et que sa décision définitive soit attendue.

Autre chose. Le seigneur évêque demande que le seigneur archevêque révoque de fait ce qu'il a fait de fait à l'égard de ses sentences, lesquelles avaient été prévenues par appels légitimes; que dans l'intervalle de ce temps il s'abstienne de poursuivre une visitation insolite; qu'il fasse une convocation des frères et de ses coévêques; qu'après qu'il aura recueilli leur avis, et qu'il en aura délibéré avec eux, une résolution soit prise sur ce qui devra être fait, selon la

[1] *Ipse*. Nous lisons *ipsi*.

justice, la paix et l'honnêteté dudit archevêque, et de ceux qui sont soumis à sa juridiction. Ledit évêque, avec ceux qui lui sont soumis, promet d'accepter la convention qui sera déterminée, et de l'observer uniformément avec ses frères les coévêques. S'il arrive qu'une dissension s'élève entre les évêques, il s'engage pour sa part à adhérer à la majeure et à la plus saine partie d'iceux.

Autre chose. Le seigneur évêque de Londres demande que le seigneur archevêque, après avoir prononcé la révocation de ses sentences, comme il a été demandé plus haut, procède à la visitation du reste des évêques de la province, comme il a fait pour la visitation dudit évêque[1], et renvoie en paix les sujets du même évêque, jusqu'à ce que le seigneur pape, ayant été consulté et ayant entendu et compris les griefs des églises, décide expressément ce qu'il faut faire finalement en de pareilles circonstances.

Il faut remarquer aussi que l'archevêque a refusé formellement, tant à l'évêque qu'aux chanoines, communication de son bref authentique.

XVI.

Année 1250. — Voir la page 71 de ce volume et la page 482 du précédent.

Pouvoirs donnés a Bernard de Nympha, au sujet de l'argent de la croisade[2]. (Extr. de l'*Auctarium*.) —

[1] *In visitatione personæ*. Probablement *de la personne qui parle*. Sens obscur.

[2] Tous les documents compris sous ce numéro portent pour date 1247;

« Robert, par la grâce divine, évêque de Lincoln, à ses chers fils en Jésus-Christ, tous les archidiacres institués dans le diocèse de Lincoln, salut, grâce et bénédiction. Nous avons reçu des lettres du seigneur Jean Sarrasin, sous-diacre et chapelain du seigneur pape et doyen de Wells, et de Bernard de Nympha, écrivain du même seigneur pape, ainsi conçues :

«A leur révérend père et seigneur en Jésus-Christ, Robert, par la grâce de Dieu, évêque de Lincoln, et au discret homme, son official, Jean Sarrasin, sous-diacre et chapelain du seigneur pape, doyen de Wells, et Bernard de Nympha, écrivain du même seigneur pape, salut avec dilection sincère. Sachez qu'après les divers mandements du siége apostolique, qui ont été adressés jusqu'ici à nous et aux autres prélats du royaume d'Angleterre, au sujet de la rédemption des vœux et d'autres choses dans le même royaume, octroyées par le susdit saint-siége au noble homme le seigneur Richard, comte de Cornouailles, desquels mandements copie et teneur vous ont été envoyées depuis longtemps, revêtues de nos sceaux, et sont entre vos mains à notre connaissance ; nous avons reçu dernièrement un mandement apostolique conçu en ces termes :

Bref authentique.

«Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu,

mais nous avons préféré nous conformer au renvoi positif indiqué par Matt. Pâris.

à ses chers fils Jean Sarrasin, son sous-diacre et son chapelain, doyen de Wells, et à maître Bernard de Nympha, son écrivain, demeurant tous deux en Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Il a été exposé par-devant nous, de la part de notre cher fils le noble homme Richard, comte de Cornouailles, qu'après les divers mandements octroyés au comte susdit, par le siége apostolique dans le royaume d'Angleterre, au sujet de la rédemption des vœux, tant par nous que par notre prédécesseur le pape Grégoire, d'heureuse souvenance, nous veuillions trouver bon d'enjoindre par nos lettres, à toi notre fils le doyen, à celui qui est dans le royaume susdit le supérieur de l'ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs, ainsi qu'à l'archidiacre de Barkshire, d'avoir soin de procéder, dans l'affaire susdite, conformément à la teneur des premières lettres; mais le susdit archidiacre se trouvant hors du royaume, et s'excusant en totalité de suivre cette affaire, de plus le même supérieur te confiant, à toi Bernard, notre fils, ses pouvoirs en totalité pour cette affaire, nous vous recommandons de nouveau de procéder sans délai fâcheux à la même affaire, selon le contenu des précédentes lettres. Donné à Lyon, le 3 avant les ides d'octobre, l'an quatrième de notre pontificat[1].

« Comme donc nous voulons paraître des fils d'obédience, comme nous le devons, que la nécessité d'obéir nous est imposée et que la témérité de la

[1] Date vulgaire : 13 octobre 1246.

résistance nous est interdite; comme surtout, outre que nous sommes tenus à une obéissance spéciale envers le susdit saint-siége, le mandement du roi, aussi bien que les sollicitations assidues du susdit comte, nous excitent à la consommation et à l'accélération de la susdite affaire; comme de plus nous considérons que l'on pourra procéder dans la chose susdite, par le moyen des ordinaires des lieux, plus à propos et plus salutairement, sans scandale et sans bruit, et avec la célérité désirable, nous avons résolu, sur l'avis des prudents, et selon le souhait du même comte, de les appeler à partager ce fardeau et cette sollicitude, afin que par l'aide de plusieurs, et en nous adjoignant plusieurs avis, nous procédions à ce qu'on doit faire en cette occasion avec assez de régularité et de prudence, Dieu aidant, pour que nous ne puissions pas être taxés, auprès du seigneur pape, d'une désobéissance nuisible pour nous, ni être accusés de négligence auprès du susdit seigneur comte. Aussi nous enjoignons à votre discrétion, avec le respect que nous vous devons, en vertu de l'obédience au nom de laquelle injonction nous est faite, et nous vous commandons expressément, sous peine d'interdit, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtus sur ce point, de citer péremptoirement tous les archidiacres et leurs officiaux de la ville et du diocèse de Lincoln, ainsi que les archidiacres des monastères, exempts et non exempts de la même ville et du même diocèse, à comparaître personnellement par-devant nous, dans l'église de

Saint-Martin-le-Grand à Londres, le plus prochain jour de lundi après l'Assomption de la bienheureuse Marie, qui doit arriver bientôt, pour faire, à l'égard de l'exécution des choses susdites, ce qui a été ordonné et réglé par les prélats du même royaume. Sachez donc pour sûr, que quelque grand que soit notre désir d'avoir de la déférence pour vous et pour les vôtres, nous procéderons cependant contre les rebelles et les résistants, autant qu'il sera permis selon le droit et que nous le pourrons; pour vous, ayez soin de nous informer, par vos lettres patentes, au moyen du porteur des présentes, tant de la citation que vous aurez faite que du nom des personnes citées, faisant en sorte que celui de vous à qui ce mandement aura été présenté le premier l'exécute sans aucun délai et sans même attendre son collègue. Donné l'an de grâce 1247, le 2 avant les nones de juin.

« [1] C'est pourquoi nous vous recommandons, en vertu de l'obédience, et nous vous enjoignons fermement, sous la peine susdite, de comparaître, tous en général et chacun en particulier, avec vos officiaux, auxdits lieu et jour, selon le susdit mandement, pour faire ce que le droit décidera, si vous voulez éviter la peine susdite. Vous nous ferez savoir par vos lettres patentes à quel jour et en quel lieu vous aurez reçu ces lettres. *Item*, que dans chaque paroisse de vos archidiaconats, quelques croisés di-

[1] La circulaire de Robert Grosse-Tête reprend ici.

gnes de foi soient députés par vous, de concert avec un prêtre, pour inscrire les noms des croisés mourants, soit ceux qui sont déjà décédés, soit ceux qui viendront à décéder, pour inscrire aussi combien ceux-là auront promis ou légué au secours de la Terre-Sainte, et quels auront été les exécuteurs. Que l'on enjoigne aux exécuteurs d'avoir l'argent tout prêt quand ils en seront requis; que les relevés de chaque paroisse soient portés dans les chapitres des doyens, par les recteurs ou les prêtres, avec le témoignage de quelques-uns ou de quelqu'un des croisés; que le doyen, avec le témoignage de quelques-uns qui devront être députés à cet égard, rédige tous ces relevés en un seul relevé; qu'il y appose son sceau avec les sceaux de ses collègues, et qu'il porte ledit relevé à la maison des frères Prêcheurs ou Mineurs qui auront prêché dans le même lieu. Qu'aussitôt la collecte de l'argent provenant de là soit faite sur le vu de celui qui aura prêché, ou de celui que le prédicateur lui-même pourra appeler à cet effet en chaque lieu; qu'il soit déposé dans le lieu saint, sous le sceau de celui qui aura prêché, et des collecteurs, pour être remis à nous et au seigneur évêque de Worcester, ou aux nôtres assignés à cet effet, quand nous jugerons à propos de l'exiger. Quant aux biens des croisés qui meurent sans testament, en ce qui touche la portion les concernant, que cette portion soit réglée par les amis des défunts et par les frères désignés pour prêcher au même lieu, de sorte qu'on assigne au secours de la Terre-

Sainte autant qu'on pourra le faire sans scandale, afin que les défunts (?) obtiennent indulgence plénière. *Item,* que tous les malades et les mourants soient exhortés par les chapelains et par les autres qui assisteront à la confection de leurs testaments, à prendre la croix s'ils ne l'ont pas encore prise, et que ceux-là aussi bien que ceux qui auront pris la croix auparavant déclarent combien ils veulent donner pour le secours de la Terre-Sainte; qu'on leur dise expressément que s'ils donnent complétement selon leurs facultés, ils obtiendront indulgence plénière; que s'ils donnent moins, ils seront seulement participants, à savoir selon la quantité du subside et la vivacité de leur dévotion. Que nul cependant ne soit forcé de contribuer au delà de sa volonté. Que tout cela soit écrit et rapporté, de la manière plus haut dite.

« Or, nous et le seigneur évêque de Worcester nous enjoignons cela aux prêtres qui assisteront aux testaments, par l'autorité apostolique, en vertu de l'obédience et en rémission de leurs péchés, tant pour eux que pour les autres. Vous aurez soin de nous informer par vos lettres patentes de ce que vous aurez fait à cet égard, avant la fête de l'Assomption de la bienheureuse Marie. Donné à Edeveton (*sic*), dans le diocèse de Salisbury, aux calendes d'août, l'an douzième de notre pontificat[1]. »

[1] 1er août 1247. Il avait, en effet, été consacré au mois de juin 1235.

Il faut savoir que cette même année, avant que cette collecte odieuse eût commencé à être ainsi faite, le comte Richard reçut vingt-cinq livres sur la terre de Saint-Albans, par les mains de l'archidiacre du même lieu.

XVII.

Année 1250. — Voir la page 137 du volume.

Lettre apostolique réformant la sentence prononcée contre les chanoines de Saint-Paul de Londres par l'archevêque de Cantorbéry, qui voulait les visiter. — « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils les abbés de Saint-Albans et de Waltham, et à l'archidiacre de Saint-Albans du diocèse de Lincoln et de Londres, salut et bénédiction apostolique. Il a été exposé par-devant nous, de la part de nos chers fils Henri, doyen; Pierre, archidiacre; Robert, chantre; maître Guillaume de Lichfield, Guillaume la Faite et Robert, dit le Moine, lès dessus dits chanoines de Londres, que notre vénérable frère l'archevêque de Cantorbéry s'étant rendu à l'église de Londres pour y exercer l'office de visitation, et le chapitre de cette même église ayant déclaré que lui et cette église étaient libres et exempts de sa juridiction, et ayant refusé pour cela d'admettre le même archevêque à la visitation et de lui fournir le service de procuration, le même archevêque, en vertu de son autorité propre, a promulgué, à cause du délit du même chapitre, une sentence d'excommuni-

cation contre les personnes d'iceux; et qu'ils ont humblement demandé à entendre au moins la messe. A quoi le susdit archevêque a répondu contradictoirement, que s'il avait prononcé cette sentence contre eux, ce n'était point à cause du délit du chapitre, mais à cause du délit des susdits doyen et autres. La forme de cette sentence a été lue en notre audience et en celle de nos frères, et nous en avons fait insérer la teneur dans les présentes, pour cautèle. En voici les termes : « Que tous sachent tant qu'ils sont, que « nous, Boniface, par la grâce de Dieu, archevêque « de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre, après « avoir visité les cités et les diocèses de Cantorbéry « et de Rochester, avons voulu visiter notre véné« rable frère l'évêque de Londres, et sommes descen« du pour visiter le chapitre de l'église cathédrale « de Saint-Paul de Londres. Nous avons averti de vive « voix, et nous avons fait avertir maintes fois par « d'autres, le doyen et le chapitre de la susdite église « cathédrale de Saint-Paul, de nous admettre avec « respect comme leur métropolitain, selon la forme « consacrée par le droit, pour exercer dans leur « église l'office de visitation; mais le doyen lui-même « et le chapitre ont refusé de le faire en humanité, « et ont déclaré de vive voix par-devant nous, qu'ils « ne nous admettraient en aucune façon à exercer « le susdit office de visitation; ils ont tenu fermées « les portes du chœur et du chapitre, où nous vou« lions exposer manifestement la parole de Dieu, et « nous ont empêché, de parole et de fait, de pou-

« voir exercer le dû de notre office. Autant de temps « que nous avons été présent de corps dans cette « église de Saint-Paul, ils ont suspendu, au gré de « leur volonté, l'usage des orgues [1] qui servent à la « louange divine, et cela à l'injure manifeste et au « grave préjudice de l'église de Cantorbéry, ainsi « qu'au péril des âmes et au scandale de plusieurs. « Nous donc qui ne voulons ni ne devons laisser im« punie une injure aussi manifeste, pour que les au« tres ne puisent pas dans cet exemple l'audace de « résister semblablement; après avoir préalablement « adressé admonition convenable; considérant qu'ils « nous ont repoussé avec tant de témérité et d'inhu« manité de l'exercice de l'office de visitation, et « qu'ils n'ont point pris souci de nous obéir et de « nous satisfaire sur ce point; nous excommunions « par écrit et déclarons devoir être excommuniés « publiquement par l'autorité de Dieu tout-puissant, « des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de notre « très-bienheureux patron saint Thomas, martyr « glorieux, Henri, doyen; Pierre, archidiacre; Ro« bert, chantre de Londres; maître Guillaume de « Lichfield; Guillaume la Faite, et Robert, dit le « Moine, les dessus dits chanoines de Londres, les-

[1] C'était, en effet, une insulte grave dans les mœurs du temps. Le jeu de l'orgue était considéré comme une partie si importante de l'office divin, qu'on appelait du nom commun d'*organum*, la messe et les autres cérémonies du culte. *Organa resumere*, reprendre la célébration des offices; *continuare organa divinurum*, la continuer, etc. (*Voy.* CARPENTIER, Supplém. *ad verb.*)

« quels se sont opposés irrévérencieusement, et ont « été présents, et qui évidemment et notoirement se « sont rendus coupables envers nous d'opiniâtreté, « de rébellion et de contradiction. Fait à Londres, « dans la susdite église de Saint-Paul, le jour de « mardi après l'Ascension du Seigneur, l'an du même « Seigneur 1250. »

« Après donc que nous avons entendu et compris pleinement les choses qui nous ont été exposées des deux côtés par les parties, nous, pesant avec l'examen perspicace de notre discrétion les paroles de la sentence susdite, et voulant détruire, par le remède d'un abrégé salutaire, le sujet d'une discussion prolixe à cet égard, qui ne pourrait que se prolonger au détriment des deux parties, nous décidons et déclarons, avec l'avis de nos susdits frères, que la susdite sentence, qui a été notoirement prononcée contre les susdits Henri, doyen; Pierre, archidiacre; Robert, chantre, et autres chanoines de Londres, en ce qui touche le délit du susdit chapitre, doit être regardée comme absolument nulle; qu'ils ne sont enveloppés d'aucun lien par elle, et qu'ils ne doivent être; en aucune façon, ni mal notés, ni évités, à cause de la dénonciation d'icelle. Quant à cela que le même archevêque expose qu'il a prononcé ladite sentence contre eux, à cause du délit d'iceux, nous l'écouterons à cet égard, selon qu'il sera de droit. C'est pourquoi nous recommandons à votre discrétion, par ce rescrit apostolique, de faire casser absolument les déclarations de la sentence susdite que l'arche-

vêque susdit, à ce qu'on assure, a fait prononcer contre les susdits doyen et autres, en tant qu'ayant été portée contre les susdits chanoines de Londres, à cause du délit du chapitre, en réprimant les contradicteurs en vertu de notre autorité, nonobstant tout appel. Si vous ne pouvez tous donner vos soins à l'accomplissement du susdit mandement, que deux d'entre vous l'exécutent néanmoins. — Donné à Lyon, le 5 avant les calendes d'octobre, l'an huitième de notre pontificat [1]. »

XVIII.

Année 1251. — Voir les pages 156, 169 du volume.

Lettres du maitre de l'Hopital. — « Au religieux, illustre et prudent homme, son ami principal et très-spécial frère Gaultier de Saint-Martin, de l'ordre des Prêcheurs, frère Guillaume de Châteauneuf, par la grâce de Dieu, humble maître de l'Hôpital de Jérusalem, salut et dévouement entier à sa volonté. Espérant que vous serez charmé d'apprendre des nouvelles quelles qu'elles soient de la Terre-Sainte, nous avons jugé à propos de vous faire savoir qu'après ce désastre inexplicable que le seigneur roi de France, vaincu et pris par les ennemis, a souffert en Égypte, ainsi que toute l'armée chrétienne, le susdit roi, délivré miraculeusement par l'opération de la clémence divine, est venu dans la ville d'Acre, avec ses frères

[1] Date vulgaire : 27 septembre 1250.

et quelques nobles princes dont le Seigneur, au moment de la confusion, avait préservé la vie contre la destruction. Comme il ne pouvait, sans déroger à la sublimité royale, abandonner la terre de Syrie, dépourvue de trêve, aux chances de l'extermination, il a renvoyé en France ses frères et tous les autres nobles, pour y lever des secours, et s'est proposé de séjourner ici jusqu'à ce que, par les subsides de sa nation et des autres fidèles du Christ, il pût écraser l'orgueil des perfides, ou régler, pour la Terre-Sainte, un état prospère par la médiation des trêves. Quoiqu'au moment où nous rédigeons les présentes, une grande discorde existe entre les soudans d'Alep et de Babylone, et puisse faire espérer que la conclusion d'une trêve convenable devra intervenir, il ne nous paraît pas cependant très-certain, à nous, qui avons éprouvé les artifices des païens, que la chose puisse être amenée à l'effet souhaité par les instigations de quelques-uns et de plusieurs qui s'entremettent pour la trêve. Mais dans la suite du temps, quand les affaires seront devenues plus claires, nous aurons soin d'informer votre prudence des événements qui seront survenus. Portez-vous bien. »

Le même au même.

« Au religieux et honorable homme, ami très-cher et spécial de l'Hôpital, frère Gaultier de Saint-Martin, de l'ordre des Prêcheurs, frère Guillaume de Châteauneuf, par la grâce de Dieu, humble maître de

la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, et gardien des pauvres du Christ, salut et volonté prête à ses bons plaisirs. Comme nous avons appris que par votre grâce vous avez toujours chéri sincèrement la maison et les frères de l'Hôpital, et que vous avez témoigné un empressement fidèle pour leurs volontés, nous en rendons à votre libéralité d'abondantes actions de grâces, vous faisant savoir que par cette conduite vous nous avez faits vos débiteurs, nous et tous les frères de l'Hôpital, et que vous nous trouverez perpétuellement obligés à tout ce qui pourra être votre bon plaisir. S'il vous est agréable de recevoir de nos nouvelles, nous vous faisons savoir qu'après avoir été délivrés de la prison des Babyloniens, par l'intervention du seigneur roi de France, avec trente de nos frères, d'autres religieux et beaucoup de séculiers, nous sommes entrés, par la grâce de Dieu, dans la cité d'Acre, le dix-septième jour du mois d'octobre, laissant dans la captivité d'Égypte une très-grande multitude de fidèles, que nous espérons devoir être délivrés très-prochainement avec l'aide de Dieu. Une grande discorde s'est élevée entre les soudans de Babylone et d'Alep; ce qui nous donne lieu de penser en confiance, que si un secours de chevalerie nous arrive des pays d'outre-mer, la condition de la Terre-Sainte pourra être améliorée, et l'orgueil de nos ennemis écrasé. Portez-vous bien. » A ces lettres étaient appendues deux bulles ou sceaux.

XIX.

Année 1251. — Voir les pages 214 et 228 du volume.

I.

Statuts du pape Grégoire IX sur la réformation de l'Ordre-Noir, renouvelés par Innocent IV[1]. — 1. Nous statuons, en premier lieu, que tous les moines établis dans une abbaye, à l'exception des malades

[1] Guillaume Wats, dans une note insérée à l'*Auctarium* (pag. 147 de notre édition), cherche à déterminer la place de cette addition et de l'addition suivante. Sa discussion, assez obscure, n'a, selon nous, rien de concluant, parce qu'il n'a pas examiné d'assez près le texte de l'auteur. Les abbés bénédictins, rassemblés à Londres, viennent de promulguer des statuts applicables à toutes les communautés de leur ordre en Angleterre. Thibaut, prieur de Hurley, et Jacques, sous-prieur de Saint-Augustin de Cantorbéry, sont chargés, à titre de visiteurs, d'en prescrire l'observation. De son côté, le pape, dans la même année 1251, renouvelle l'exemple de Grégoire IX qui, à l'assemblée de Londres en 1238, avait fait publier des statuts généraux par son légat Othon. Innocent IV compose donc de nouvelles décrétales (*novas composuit decretales*), qui ont un caractère d'universalité, et désigne les évêques diocésains pour veiller à leur exécution à titre de visiteurs et d'ordinaires. Aussi Matt. Pâris appelle-t-il utiles et nécessaires les statuts des abbés, tandis que les statuts du pape sont loin d'obtenir son approbation. (*Quosdam articulos regulæ sancti Benedicti impertinentes*, pag. 581 du texte.) De même pour lui, les moines visiteurs sont des gens pacifiques, les évêques visiteurs presque des tyrans. A l'époque de la visitation de Thibaut et de Jacques, les décrétales du pape n'ont pas encore force de loi canonique. Mais l'année suivante, les évêques obtiennent droit de visite avec procurations restreintes. (*Voy.* les additions XXIV et XXVI.) En 1253, l'évêque de Lincoln prétend à visiter Saint-Albans, et nous pensons qu'ici doivent se placer les réponses du couvent. La communauté, pour prévenir la visite, répond que ces statuts sont observés, sauf quelques légères exceptions, et pour éviter d'être pressée sur ce point, en appelle au pape.

et des gardiens d'iceux, aussitôt qu'ils auront entendu le son de la cloche, quitteront toutes leurs occùpations, puisqu'ils doivent savoir que rien ne peut passer avant le service [1] divin, et se rendront à l'église avec l'empressement dû. Ils serviront Dieu dans l'église avec crainte et révérence, et entendront, selon la règle, le commencement, le milieu et la fin des heures; ils offriront à Dieu le sacrifice de louange, fruit de leurs lèvres, en pureté de conscience et en dévotion de cœur.

Que chaque mois, dans les monastères, une confession générale de tous les frères ait lieu; que tous et que chacun s'y soumettent sans aucune excuse; que le premier dimanche du mois, les frères communient avec le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ. Si quelqu'un, pour une cause quelconque, juge à propos de s'en abstenir, qu'il ne diffère point de déclarer cette cause à l'abbé propre, ou au prieur, en l'absence de l'abbé, *ou aux pénitenciers désignés par l'abbé* [2], afin que par leur jugement, ou il s'abstienne ou il vienne à la communion.

Que la rigueur de la discipline soit maintenue dans le chapitre; que le silence soit observé dans l'église, dans le cloître, dans le réfectoire et dans le dortoir.

[1] *Dinoverunt*. Nous lisons et traduisons *divino noverunt*.

[2] Les mots soulignés, soit variantes, soit additions, sont fournis par une copie de ces mêmes statuts, remise sans doute au couvent de Saint-Albans avant la visitation projetée par l'évêque de Lincoln, et cette copie antérieure diffère du rôle présenté par l'évêque, comme l'indiquent évidemment les mots *in nostro rotulo* ou simplement *in nostro*.

On devra infliger aux transgresseurs le châtiment fixé par les statuts réguliers.

2. Qu'on fasse connaître fréquemment et spécialement, à tous ceux qui voudront entrer en religion, ces trois principes : obéissance, continence, et vivre sans avoir rien en propre ; qu'on leur répète que les convers et les moines sont astreints à cela. Qu'on leur dise expressément et spécialement qu'étant placés sous la direction de l'abbé et du prieur, ils ne sont obligés nullement, jusqu'à leur entrée en religion, envers le monastère, ni le monastère envers eux [1], et que jusqu'à la fin de l'année ils pourront se retirer quittes envers ledit monastère, et ledit monastère s'acquitter avec eux, si leurs mœurs ne plaisent point à l'abbé et au couvent. Qu'on explique aux novices, avant de les admettre, ce qu'il y a de dur et de pénible ; une fois admis, qu'on leur lise trois fois dans l'année d'épreuve la règle de l'ordre dans les termes fixés par le bienheureux Benoît. Qu'un instructeur fidèle soit affecté aux novices ; qu'aucune administration ne leur soit absolument confiée jusqu'à ce qu'ils aient fait profession. L'année d'épreuve étant donc accomplie, que les novices fassent aussitôt profession et reçoivent la bénédiction. Si par hasard ils ne le voulaient pas, qu'ils se retirent au plus vite. — Que personne ne soit admis avant d'avoir atteint la quinzième [2] année de son âge, et qu'aucune pro-

[1] Le texte nous semble fautif. Nous donnons le sens probable.

[2] La variante donne *dix-huitième*, ce qui nous paraît la bonne leçon. C'est déjà une dérogation aux statuts publiés par le cardinal Othon, les

fession ne soit faite par ceux de cet âge qui seront admis.

5. Que les prieurés, les doyennés, les prévôtés et toutes les autres administrations soient conférées gratis, sans aucune vénalité ni aucun pacte, et exclusivement à des moines bons et habiles. Que les prieurés conventuels ne soient pas conférés à d'autres qu'à des prêtres, *ou qu'à des personnes telles qu'elles soient promues dans l'année; si elles ne sont point promues dans l'année, qu'elles perdent ces prieurés.* Si quelque moine est convaincu d'avoir donné ou promis quelque chose pour pareil office, qu'il soit regardé comme simoniaque, qu'il soit privé de l'office ainsi obtenu, et qu'il n'obtienne jamais ni dignité ni honneur dans l'ordre. Si le diocésain, les visitateurs ou les définiteurs conçoivent à cet égard de fortes présomptions contre quelqu'un, qu'ils le privent du prieuré ou de toute administration obtenue ainsi. Que l'abbé qui aura vendu un office soit puni comme simoniaque. Si quelqu'un demande, par l'intervention de personnes séculières, qu'une obédience ou un prieuré lui soit confié, qu'il ne l'obtienne jamais, et même qu'il n'en obtienne pas un autre dans l'année.

Que les prieurs conventuels ne soient point destitués à moins de cause raisonnable, comme, par exemple, s'ils sont dilapidateurs de leur maison, s'ils sont désobéissants et rebelles, s'ils passent pour inconti-

quels fixent la probation à dix-neuf ans au plus tôt, et la profession à vingt ans accomplis.

nents ou pour infâmes, ou s'ils doivent être promus à une plus haute dignité, ou pour une autre cause d'utilité manifeste. Nous voulons aussi que la même chose soit observée à l'égard des prieurs inférieurs, qu'aucun prieur n'obtienne des lettres de confirmation par lesquelles il ne doive pas être privé de son prieuré ou de son obédience; si de pareilles lettres ont été obtenues, qu'elles soient nulles de plein droit.

4. Nous défendons aussi formellement qu'aucun moine ait plusieurs abbayes ou prieurés, ou une abbaye et un prieuré [à la fois], ni une part monacale dans plusieurs monastères; que celui qui aura une administration dans l'abbaye n'en ait aucune à l'extérieur, à moins qu'il n'arrive que cette administration ne soit annexée à l'administration intérieure.

5. Qu'un seul moine ne demeure point dans un prieuré ou dans une grange; mais qu'on adjoigne à celui qui est seul un moine ou plusieurs moines pour compagnons, selon que le comportent les facultés du lieu; autrement qu'il soit rappelé au cloître; qu'on veille cependant à ce que les offices divins soient célébrés honorablement dans le même lieu.

6. Lorsqu'un abbé voudra confier à quelqu'un des frères un bailliage ou une prévôté, ou le soin de quelques revenus, il ne fera point de ferme avec lui, ni ne recevra de lui, ou ne lui demandera des cautions. L'abbé enjoindra expressément à ceux qui seront chargés de quelque administration, de ne molester personne, de n'élever de réclamation contre personne, de n'opprimer personne par des injustices

ou des exactions indues, de ne pas vendre plus cher au terme, et de ne pas faire des contrats déshonnêtes.

7. Quant aux prieurs, aux obédienciers, aux moines ayant administration temporelle, aux baillis et aux prévôts, nous statuons que, s'ils tombent gravement malades, ils résigneront et assigneront à l'abbé leurs administrations et toutes choses qu'ils pourront avoir provenant de là, après en avoir rendu compte sans délai, et après confession préalable.

8. Quant à la qualité des mets et aux habits, nous voulons qu'on observe ceci : à savoir que tous les moines aient des habits du même vestiaire, et que les plats qui ont coutume d'être servis dans les chambres étant [désormais] complétement interdits, ils se restaurent régulièrement dans le même réfectoire, à la même cuisine, avec le même pain et la même boisson ; sauf la pitance, qui a coutume d'être portée à la grande table, pour une cause déterminée ; à moins aussi que les moines ne mangent dans l'infirmerie ou à part avec l'abbé. — *Que l'abbé, cependant, mange dans le réfectoire avec les moines, à moins qu'il ne change le lieu pour faire honneur à d'illustres hôtes.*

Que depuis les ides de septembre jusqu'au commencement du carême, les moines se restaurent à none, selon la règle du bienheureux Benoît ; — dans les autres temps, selon la même règle et avec cette modération dans les mets qu'exige la règle. Qu'ils se contentent des pitances réglées, s'il arrive qu'on les leur assigne ; que personne ne se fasse préparer ou apporter du dehors quelque chose de plus délicat,

soit en vivres, soit en boisson, et qu'il ne reçoive pas ce qu'on lui présenterait. Que tout ce qui sera présenté soit porté devant celui qui préside au couvent, et qu'alors il dispose, soit des choses présentées, soit des autres pitances, de telle façon qu'il réconforte la nature de ceux qui, étant délicats ou débiles, ne peuvent user commodément des portions communes.

9. Que les moines ne se servent point, dans l'infirmerie et le réfectoire, de coupes d'argent ou d'or, ou même de coupes ayant un pied ou un cercle d'argent ou d'or; qu'il ne soit permis à personne de porter ou d'avoir une ceinture ou un couteau avec des ornements d'or ou d'argent.

10. Que dans l'infirmerie personne ne mange de chair, si ce n'est le moine ou le convers qui sera malade, ou celui qui aura été envoyé à l'infirmerie pour débilité de corps.

Qu'aucun moine, en quelque lieu qu'il soit, soit dans une maison de l'ordre, soit au dehors, ne mange de la viande, si ce n'est dans les cas exposés par la règle.

Nous défendons expressément ces réfections de chair, qu'il a été jusqu'ici d'usage de prendre dans certains monastères recommandables [du reste], à des époques déterminées, et de même que nous interdisons l'usage de la chair, de même nous prohibons les farces de viandes hachées. *Cependant si le cas de faiblesse oblige un abbé ou un moine à se nourrir de chair, pendant un voyage qu'il aura entrepris, qu'il*

se détourne pour aller à la maison religieuse qu'il trouvera dans le voisinage; autrement, qu'il pourvoie à sa faiblesse de telle façon que sa nourriture ne puisse ni offenser, ni scandaliser le prochain pour lequel est mort le Seigneur Jésus-Christ.

Si quelqu'un prend sur lui de manger de la chair, malgré la défense susdite, qu'il soit soumis, la première ou même la seconde fois, à la discipline régulière. S'il pèche une troisième fois, qu'il jeûne au pain et à l'eau la quatrième et la sixième férie suivante. S'il a tourné la chose en coutume, et qu'il ait refusé de se corriger après avoir été averti par le diocésain ou par les visitateurs, qu'il soit privé du droit d'administration.

11. Nous ordonnons qu'on pourvoie aux frères malades en fait de vivres, de lits, de serviteurs et des autres choses nécessaires selon que le requiert leur infirmité, et selon ce qui est contenu dans la règle. Si l'infirmier a été trouvé en défaut sur tout cela, qu'il soit corrigé par l'abbé propre ou par le prieur. Si c'est l'abbé ou le prieur [qui est en défaut], qu'il soit puni d'une peine convenable.

12. Nous voulons aussi qu'on pourvoie en temps opportun, tant les moines que les convers, de vêtements et de chaussures selon la règle; et nous défendons expressément que de l'argent soit donné à quelqu'un à cause de cela.

Que les moines sortent dehors en vêtements communs et religieux aussi bien que dans le cloître; qu'ils se conduisent honnêtement, et qu'ils ne s'en

aillent pas sans capuchon et sans habit régulier; qu'ils n'aient point de chape de couleur, et qu'aucun d'eux ne se permette de voyager à cheval avec une selle plus somptueuse que la règle ne le permet, ou ornée de clous formant une décoration superflue ; qu'ils ne portent point d'éperons dorés ou argentés ; qu'ils s'abstiennent absolument d'avoir aux freins des ornements en fer poli ; qu'ils n'aient ni gants à doigts séparés, ni bottes à éperons, *mais que tout moine chevauchant se serve de souliers attachés avec une courroie, et qui soient ronds et non pointus.*

Que personne, en quelque lieu que ce soit, ne se serve d'une tunique ou de vêtements de dessus en burnet, ni d'autre étoffe, ni de peaux de bêtes fauves, ni de chemises de lin, ni de linges; mais qu'ils dorment avec vêtements et ceintures, selon qu'il est coutume dans la règle; qu'ils n'aient point non plus d'habits fendus par devant ou par derrière.

13. Qu'aucun prieur claustral ou autre moine ne s'approprie ni chambre, ni chevaux, ni serviteurs, ni harnais, ou n'en dispute l'usage; mais s'il faut qu'il sorte par nécessité ou par utilité, qu'il soit pourvu en toutes choses nécessaires par celui qui préside à la communauté.

14. Nous ordonnons en outre que tous les abbés et prieurs, avec l'avis de tous les frères dont ils sont les chefs, ou de la majeure et de la plus saine partie d'iceux, lorsqu'il s'agira de contracter ou de renouveler un emprunt, le fassent de telle sorte, que tous sachent quelle est la somme, à quels créanciers et

pour quels termes elle est due, à quels usages l'emprunt contracté a été appliqué.

Pour que l'état des maisons soit plus certainement connu, les officiaux rendront compte raisonnable de leurs offices tous les trois mois, par-devant l'abbé, ou le prieur, s'il n'y a pas point là d'abbé, et par devant les plus âgés de la communauté, en faisant le calcul fidèle de toutes les dépenses et les recettes.

Que deux fois par an, à savoir aux calendes d'octobre, après la collection des fruits annuels, et aux calendes d'avril, les abbés et les prieurs fassent connaître clairement l'état de leurs maisons dans le chapitre, ou par-devant les plus âgés, ou même par-devant les visitateurs quand ils viendront; que l'abbé, que le prieur ou que le prévôt qui aura supprimé frauduleusement des dettes importantes, dans les comptes susdits, soit absolument privé de l'administration qu'il avait obtenue.

Si un abbé ou un prieur a contracté un emprunt sans le consentement du couvent, que le monastère n'y soit pas tenu, à moins qu'il n'ait été prouvé que cet emprunt a été appliqué à l'utilité de l'église.

Que le monastère ne soit pas obligé, par instrument rédigé au sujet d'un emprunt contracté, si cet instrument n'a pas été revêtu du sceau du chapitre.

15. Qu'aucun abbé ou prieur n'ose donner à des personnes séculières un prieuré, ou une grange, ou une pension, ou une prébende monacale; qu'il ne vende, ne commue, ou n'aliène aucune pension ou possession, si ce n'est dans les cas octroyés par le droit;

qu'il n'en fasse pas même donation; mais qu'il sache que l'aliénation lui est complétement interdite.

16. Que les moines propriétaires soient excommuniés par leurs abbés, et si quelqu'un est reconnu pour propriétaire au jour de la mort, qu'il soit privé de la sépulture ecclésiastique, ou qu'il soit enterré comme une personne du vulgaire.

Que personne absolument n'ait sans permission un coffre avec clef, si ce n'est à raison d'un office à lui confié, et toutes les fois que l'abbé le demandera, que la clef lui soit remise; s'il en est autrement, que le moine soit réputé propriétaire par cela même.

Que la sentence d'excommunication contre les propriétaires soit publiée solennellement dans le chapitre une fois l'an, à savoir le dimanche des Rameaux; si après cela quelqu'un a été trouvé ayant quelque chose en propre, qu'il perde le bailliage qu'il pourrait avoir, et qu'un autre bailliage ne lui soit pas confié dans l'année, ni même désormais, à moins qu'il n'ait restitué ce qu'il avait en propre, et qu'il n'ait accompli pénitence convenable.

Que l'abbé qui aura accordé sciemment quelque chose en propre à un moine, ou qui aura négligé de le punir, soit suspendu pour un temps. Or, nous entendons par propre, selon la règle du bienheureux Benoît, toute chose qui n'étant le résultat ni d'un prêt, ni d'une location, ni d'un dépôt, aura été reçue par quelque moine ou convers que ce soit, en son nom, et non point au nom du monastère; si ce n'est avec licence spéciale de l'abbé ou du couvent, et dans

les cas octroyés par le droit. S'il s'agit d'emprunt, qu'on n'aille point au delà de cette quantité, qui devra, d'après notre volonté, être modérée et taxée par le chapitre et par l'abbé.

Que l'abbé lui-même donne à chacun, selon que chacun aura besoin, de sorte qu'il n'y ait point acception de personnes, mais considération en faveur des malades.

17. Nous défendons aussi expressément à tout abbé de concéder des immeubles de son église à son parent indigent ou non indigent, ni même de lui donner des biens meubles, à moins qu'il ne lui fasse quelque largesse modique à titre d'aumône. Que celui qui aura pris sur lui de disposer des immeubles, soit écarté de la même église; que les prieurs et les officiaux, s'il est constant qu'ils aient commis pareil délit, soient absolument éloignés de leurs administrations, pour être punis, d'ailleurs, selon que la nature de la faute l'exigera.

18. Que la garde du cloître, du réfectoire, du dortoir et du chœur, pendant que l'on chante l'office, soit commise à des personnes désignées. Qu'il ne soit permis à aucune femme d'entrer dans les susdits lieux, ni dans le chœur pendant qu'on y chante, si ce n'est par hasard, dans les consécrations et indulgences des églises, à la fête principale de l'église, et aux obsèques des morts, occasions où quelques femmes pourront passer par le cloître ou par le chœur. Sont exceptées les nobles dames qui sont les patronnes du monastère, et les autres nobles

dames à qui l'on ne pourrait refuser l'entrée sans grave scandale. A icelles l'entrée pourra être octroyée par l'abbé ou par le prieur, à des heures et des temps fixés ; sauf aussi les indulgences accordées ou devant l'être à cet égard, par le siége apostolique, à des personnes déterminées.

Si l'on est venu à l'encontre de la présente injonction, l'official par la porte duquel une femme sera entrée, ainsi que l'abbé ou le prieur qui aura ordonné que cela se fasse, jeûnera un jour au pain et à l'eau pour chaque fois.

19. Que les abbés ou les prieurs, s'ils ont avec eux des serviteurs séculiers chevauchant, de leur propre domestique ou du domestique commun, aient soin d'avoir des gens mûrs et recommandables dont le costume ne soit pas indécent.

Que ce ne soient ni des jeunes gens, ni des nobles, ni des parents à eux, ni des hommes revêtus d'habits rayés, ou ornés de boutons d'argent, ou mi-partis, ou verts ou rouges ; qu'ils n'aient point, dans les maisons ou en présence des religieux, des chapelets de fleurs ou de feuilles ; qu'ils n'aient ni chiens, ni oiseaux de chasse, ni échiquiers, ni instruments de jeux de hasard, ni dés.

Nous voulons aussi et recommandons que dans chaque monastère ou prieuré, l'abbé ou le prieur, ou, s'ils manquent, les visitateurs, qui seront selon le temps, règlent l'hospitalité selon les moyens des lieux, pour que les aumônes soient faites; qu'un logis déterminé soit consacré à recevoir les pauvres, et les autres hôtes pauvres, avec un serviteur con-

venable pour les servir. Si l'hospitalité a été refusée à une personne en religion, que celui qui aura été alors chargé d'exercer l'hospitalité jeûne pendant trois jours au pain et à l'eau.

20. Nous défendons de plus, avec la menace de la damnation éternelle, que les possessions ou revenus affectés ou conférés à l'aumône, à l'hospitalité ou à l'infirmerie, soient distraits des susdits usages. Si pareille chose a été jusqu'ici entreprise, que l'abus soit réformé et la coutume remise en son ancien état. Si les abbés se permettent de contrevenir à cette défense, qu'ils soient suspendus de l'administration par les visitateurs; si ce sont des moines, qu'ils soient suspendus par les abbés, et qu'ils restent suspendus, selon la nature du délit, autant de temps qu'il sera jugé convenable.

Comme aucune fraude ne doit se glisser dans les aumônes dues aux pauvres, que personne ne fraude l'aumône, soit dans ce qui lui est fourni à table, soit en ce qui touche les vieux vêtements ou les vieilles chaussures, quand il en reçoit de neuves; mais que tout cela soit remis entre les mains de l'aumônier qui distribuera ces restes aux pauvres. Que de nouveaux vêtements ne soient donnés à personne, s'il ne rend pas en même temps les vieux.

Nous défendons aussi expressément que l'on donne aux moines libre permission de sortir, ni aux claustraux la faculté de revoir les choses séculières, si ce n'est dans de très-rares occasions, pour une cause raisonnable, et pour un temps fort court, et en

leur assignant pour les surveiller une compagnie d'hommes mûrs. Qu'ils disent leurs heures en route, et qu'on fournisse des livres à iceux. Que permission soit refusée à tout moine de s'entretenir avec une femme, à moins que ce ne soit en présence de deux ou trois témoins honorables.

Que tout moine qui fera séjour dans une abbaye, ou dans un prieuré, soit soumis à la peine infligée par la règle, s'il prend sur lui de sortir des clôtures de la maison, sans la permission du supérieur.

Nous enjoignons aussi formellement aux moines qui séjournent dans les prieurés extérieurs de se conformer aux mœurs de leurs abbayes par la célébration du service divin, l'honnêteté de leurs vêtements, et l'abstinence de nourriture, et de se coucher avec leurs vêtements et leur ceinture, aussi bien que les moines dans le dortoir de l'abbaye. Nous voulons aussi que cela soit observé par tous ceux qui couchent en dehors du dortoir.

Qu'aucun abbé, ou prieur, ou moine, ne se permette d'avoir à demeure avec lui, soit dans l'intérieur, soit en dehors de l'abbaye, aucun parent séculier.

Que les femmes ne soient admises personnellement en aucun lieu au service des moines.

21. Enfin, comme les abbés et les prieurs ne doivent ni courir ni vagabonder, nous voulons qu'ils siégent dans le cloître avec les frères, qu'ils assistent aux offices divins, surtout aux veilles, au chapelet et à la collation, ainsi qu'aux autres offices avec les

mêmes frères, à moins qu'ils n'en aient été empêchés par cause nécessaire, utile et honnête.

Qu'aucun abbé ou moine ne mange ou ne passe la nuit à une lieue près de son monastère, ou d'une maison dépendante de son monastère, dans une maison séculière.

22. Au reste, comme dans beaucoup de monastères la règle est comprise par un petit nombre quand elle est lue, nous ordonnons que la lecture de la règle, qui est faite dans le chapitre, soit aussitôt après reproduite en langue vulgaire[1], à cause des plus jeunes, par celui qui tiendra le chapitre, ou par tout autre qu'il jugera à propos d'en charger.

23. Quant aux montures des abbés, nous voulons et enjoignons que la restriction suivante soit observée; à savoir qu'aucun abbé, pour ses familiers lui faisant suite, n'ait pas plus de dix montures *et de dix chemises*[2]; que chaque moine [faisant suite] porte

[1] *Exponatur in vulgari*, sans autre indication. Je ne pense pas que le sens soit : *exposée publiquement*. Ces mots, *les plus jeunes*, indiquent ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec la langue latine.

[2] *Nullus abbas de familia sua continua ultra decem habeat equitaturas ; et de iis quilibet monachus aliquem pannum portet*. Nous adoptons pour cette phrase difficile, à titre d'addition, la variante *equitaturas vel caices*, en lisant *camices*. (Sorte de vêtement monastique, rochet, aube, surcot, *chamsil; nul pans de chamsil*. Rom. de Garin. *Voy.* DUCANGE et CARPENTIER, *camisa*, *camisia*, *camix*.) Ce qui nous a déterminé dans notre traduction, c'est que *pannus* signifiait aussi vêtement : *esse de pannis alicujus*, se disait des familiers à qui le seigneur donnait les habits, et dans le langage usuel des églises, *pannus* désignait quelquefois l'homme lui-même : *aliquos de capitulo, seu de choro, seu de pannis ecclesiæ Carnotensis*, etc. *Les heuriers et*

un de ces vêtements. Que les abbés moindres se contentent d'un moindre nombre de montures, selon les facultés de leurs maisons.

24. Que tous les revenus de l'abbaye, tant du chef que des membres, soient rédigés par écrit; que les obventions qui ne sont point fixes soient estimées fidèlement, de sorte que l'abbé en ait un relevé par devers lui, et le prieur un autre avec le couvent. Que tous deux gardent ces écrits en lieu secret.

Nous décidons encore que si la pauvreté du lieu, ou le défaut de l'ordre, ou le châtiment d'un délit exige que certains moines soient ôtés de leurs demeures propres, les abbés à qui ces personnes auront été envoyées ne devront pas refuser de les recevoir autant de temps que les visitateurs l'auront jugé convenable, à moins que ce ne soient des gens tels que leur séjour ne puisse être toléré sans grave scandale. Si les abbés se refusent à les recevoir, quoique le pouvant, qu'ils y soient forcés par les visitateurs. Quant à la manière dont on doit procéder à l'égard des personnes susdites, elle est contenue dans la constitution promulguée par nous à ce sujet, et que nous avons jugé à propos d'insérer par précaution dans les présents statuts. En voici la teneur :

matiniers et autres des draps de l'église. (Carp., *Pannus*, 3.) Cependant, en s'en référant à un autre sens de ce mot, on pourrait comprendre aussi : *qu'un moine quelconque porte un des pans du vêtement de l'abbé*, ou même *de la housse du cheval de l'abbé ;* car on trouve, quoique rarement, *camisia* avec cette signification, que la tournure de la phrase ne rendrait pas improbable.

« Pour que les religieux n'encourent pas détriment de leur propre salut, en trouvant une occasion de vagabonder, et que leur sang ne soit pas demandé en compte aux mains des prélats, nous statuons que les présidents, dans les chapitres qui devront être célébrés aux termes des statuts du concile général, soit pères abbés, soit prieurs, s'enquerront soigneusement chaque année des fugitifs et de ceux qui ont été expulsés de leur ordre : que, si ceux-là peuvent être reçus dans leurs monastères selon l'ordre régulier, leurs abbés ou leurs prieurs, après admonition préalable, seront forcés, par la censure ecclésiastique, à les recevoir, sauf la discipline de l'ordre. Si l'ordre régulier ne le permet pas, qu'on pourvoie, en vertu de notre autorité, à ce que les choses nécessaires à la vie soient fournies à ceux-là dans des lieux convenables dépendants des susdits monastères, si la chose peut se faire sans grave scandale ; autrement, dans d'autres maisons religieuses du même ordre, pour qu'ils y fassent pénitence. Si cependant ils trouvent désobéissants les fugitifs ou les expulsés dont il vient d'être question, qu'ils les excommunient, et qu'ils les fassent déclarer publiquement excommuniés par les prélats des églises, autant de temps que ceux-là négligeront de revenir humblement, d'après le mandat desdits présidents. »

25. Nous voulons que les abbés, ou les prieurs qui n'ont point d'abbé propre dans leurs églises, fassent observer inviolablement toutes les dispositions susdites dans leurs monastères, dans les communautés dé-

pendantes, les obédiences et autres lieux à eux soumis. Qu'autrement, les visitateurs punissent régulièrement les transgresseurs, et fassent observer les choses susdites, sauf néanmoins la règle du bienheureux Benoît, qu'ils devront avoir pour maître principal dans la correction et la réformation de l'ordre.

Nous ordonnons même, en vertu de l'obédience, que l'abbé, ou le prieur, en cas d'absence de l'abbé, fasse lire et expliquer soigneusement toutes les choses susdites dans le chapitre, trois fois par an, à savoir, dans les octaves des fêtes suivantes : la naissance du Seigneur, la résurrection pascale et l'assomption de la bienheureuse Vierge.

Que l'abbé observe soigneusement toutes ces choses, et qu'il les fasse observer soigneusement par les autres. Autrement, s'il a été trouvé négligent dans leur observation, qu'il soit puni selon la nature de sa transgression ou de sa négligence, de telle façon que son châtiment serve d'exemple aux autres. S'il arrive que, par l'exigence de ses fautes, un abbé soit privé de l'administration, qu'aucune provision de revenus en aucune manière n'ait lieu en sa faveur, mais que l'on pourvoie plutôt à son âme, afin qu'il fasse pénitence salutaire des fautes commises.

Nous enjoignons aussi, sous menace du jugement divin, aux abbés qui présideront, selon le temps, le chapitre provincial, d'instituer dans ledit chapitre provincial des visitateurs, hommes prudents, prévoyants et craignant Dieu, qui visitent dans l'année toutes les abbayes et tous les prieurés n'ayant pas

d'abbés propres de la même province, et qui procèdent, en fait de correction et de réformation, selon notre présente ordination, de telle sorte qu'ils laissent sous leurs sceaux, à chaque monastère, le détail des choses dont ils auront ordonné la correction, et qu'ils remportent ce même relevé, pour le remettre, dans le chapitre de l'année suivante, aux visitateurs qui devront les remplacer. Par ainsi, toute désobéissance ou transgression commise par les monastères sera connue.

Que les visitateurs de chaque province nous récrivent de cinq ans en cinq ans, afin de nous instruire de ce qu'ils auront réformé et de ce qu'ils auront établi pour être observé.

Qu'aucun homme donc, etc. Donné, etc.

II.

RÉPONSES DU COUVENT DE SAINT-ALBANS AU SUJET DE L'OBSERVATION DE CES STATUTS. (Extrait de l'*Auctarium*.)

1. *Nous statuons en premier lieu, etc.* Ce premier statut est observé ; car tous sont présents, à l'exception de l'abbé, ainsi que de ses chapelains et autres obédienciers, occupés à l'exercice de leurs offices. — *Item*, que la confession générale ait lieu, non-seulement tous les mois, mais même tous les jours, quand il sera nécessaire. Toutes les autres dispositions contenues au même statut sont observées selon la teneur d'icelui.

2. *Qu'on fasse connaître, etc.* Ce second statut est observé en tous points dans l'église de Saint-Albans, avec cette addition que les novices peuvent, s'ils le veulent, faire profession avant l'expiration de la probation[1].

3. *Que les prieurés, etc.* Ce troisième statut est observé, et tous octroient son observation.

4. Ce statut est observé semblablement.

5. Ce statut est observé, si ce n'est que dans une petite île appelée Koket[2] réside un seul moine, qui est regardé comme un ermite; le lieu lui-même est regardé comme un ermitage. Il y a aussi un autre solitaire dans une forêt.

6. *Lorsqu'un abbé, etc.*

7. *Quant aux prieurs, etc.*

8. *Quant à la qualité des mets, etc.* Ces trois statuts sont donnés pour être observés, le dernier avec l'adoucissement qu'il contient.

9. *Que les moines ne se servent point, etc.* Ce statut ne peut être observé sans dommage dans son entier, parce que plusieurs ont légué des coupes précieuses, avec cercles et avec pieds, par des motifs de religion

[1] Cette addition nous semble un moyen d'éluder l'esprit du statut, qui déroge lui-même, comme nous l'avons remarqué, à celui de 1238. En effet, l'intention formelle du pape est que l'année de noviciat soit complète. Il veut prévenir ainsi des vœux imprudents prononcés dans la première ferveur du zèle. Mais les réponses du couvent annoncent bien que les moines ne veulent point accepter ces réformes sans restriction. Au reste, la plupart de leurs objections paraissent fort sensées.

[2] C'est un rocher stérile situé dans la mer, sur les côtes du Northumberland, à environ sept lieues au nord de Tynemouth.

et d'honnêteté. Or, les briser serait chose nuisible. En effet, quelques-unes de ces coupes sont reliées de cercles non pour ornement, mais pour rendre le vase plus fort et plus commode ; par exemple, pour que le bord de la coupe ne se fende pas de côté et d'autre. Il faut savoir aussi qu'on ne permet point dans le réfectoire l'usage d'une coupe à pied, si ce n'est seulement à la grande table que nous appelons le dais[1], et on ne l'y permettra pas non plus ; mais cette exception a lieu, parce que le pape Adrien a envoyé à l'abbé et au couvent de Saint-Albans une coupe à pied que l'on garde encore avec respect en mémoire de lui, et qu'il a recommandé qu'on se servît de cette coupe dans le réfectoire en mémoire de lui. En outre, il arrive fréquemment que les évêques et les abbés du dehors mangent à cette table ; or il est convenable qu'on se serve d'une pareille coupe pour leur faire honneur. Telle est aussi la décision qu'ont prise nos pieux

[1] *Deis* (texte *hic*). Ducange dit, à propos de ce mot : « C'est peut-être « la table au-dessus de laquelle était suspendu, comme au-dessus de la « plus honorable, un voile que l'on appelait dais. C'était l'usage pour « les rois et pour les seigneurs, et même, si je ne me trompe, pour les « abbés dans les réfectoires de moines. » Cette table, plus élevée que les autres, s'appelait *Dasium* au réfectoire de Saint-Germain-des-Prés. (*Voy.* ces deux mots et *Dagus*.) C'était sur le dais qu'on déposait les mets qui devaient être distribués aux pauvres. Walter Scott rappelle l'usage du dais dans *Ivanhoë*, chap. III. « Le plancher, dans le quart de la lon« gueur de cette salle, dit-il, était plus élevé d'environ six pouces, et « cet espace, qu'on appelait le *dais*, était réservé aux principaux membres « de la famille et aux hôtes de distinction. A cet effet, une table riche« ment couverte d'un drap écarlate était placée transversalement sur « cette estrade ou plate-forme, etc. »

pères, en considérant tant l'honnêteté que l'utilité; et il leur paraissait que cela était licite, puisque saint Benoît dit dans la règle, que des choses de cette espèce (ainsi que des choses bien plus importantes) sont à la disposition de l'abbé. Même décision a été prise à l'égard des souliers à courroies, puisque cela ne fait point partie intégrante de la règle dont nous avons fait profession.

10. *Que dans l'infirmerie, etc.* Le statut est observé, qui porte que des viandes broyées ne seront pas mangées dans le réfectoire; et c'est là une ancienne coutume usitée dans le même réfectoire.

11. *Nous ordonnons qu'on pourvoie, etc.* Ce statut est observé, et on en octroie l'observation.

12. *Nous voulons aussi, etc.* Ce statut est observé, si ce n'est que les moines en voyage se servent de gants, de peur que leurs mains avec lesquelles ils touchent les objets qui sont à l'usage de l'autel ne soient noircies par leurs chapes, qui sont noires; ce n'est point par ornement, ni même pour ne point avoir froid. En outre, d'après le mûr examen des pères, les souliers à courroies ont été changés pour des souliers plus convenables, tant à cause de l'honnêteté, qu'afin qu'on puisse se rendre au service divin avec plus de promptitude et de facilité, en entendant le son de la cloche, selon que l'enjoint le bienheureux Benoît dans sa règle. Il arrivait aussi fréquemment dans les processions (occasions où il est de toute nécessité que le couvent s'avance avec ordre et sans empêchement) que les cordons de la chaussure de quelque

frère, venant à se détacher et à se dénouer, embarrassaient la marche du frère qui marchait derrière : ce qui obligeait le couvent tout entier à s'arrêter, jusqu'à ce que les cordons eussent été renoués, ce qui d'ailleurs salissait [1] les mains.

13. *Qu'aucun prieur, etc.* Ce statut est observé en tous points.

14. *Nous ordonnons en outre, etc.* Ce statut est observé, si ce n'est que les obédienciers ne rendent compte de leurs obédiences qu'une fois dans l'année, à savoir vers la fête de saint Michel, alors que les fruits ont été levés; et il a été prouvé que cela suffit. Quant aux autres personnes qui sont établies en de moindres offices, elles rendent compte non-seulement pendant l'année ou pendant le mois, mais, bien plus, de semaine en semaine, et quelquefois même de jour en jour.

15. *Qu'aucun abbé, etc.* Ce statut est observé.

16. *Que les moines propriétaires, etc.* Ce statut est observé selon la constitution de saint Benoît, du seigneur pape et des pères.

17. *Nous enjoignons aussi, etc.* Nous observons ce statut.

18. *Que la garde du cloître, etc.* Ce statut doit être observé; que l'abbé y veille.

19. *Que les abbés, etc.* Que l'abbé veille en cela sur lui-même.

[1] *Manus fadabant.* Ce dernier mot n'est dans aucun glossaire. Nous lisons volontiers *fæcescebant* (être taché de lie, de boue).

20. *Nous défendons de plus, etc.* Ce statut est observé.

21. *Enfin, etc.* Ce statut est observé.

22. *Au reste, etc.* Ce statut est observé.

23. *Quant aux montures, etc.* Que l'abbé veille à cela.

24. *Que tous les revenus, etc.* Nous consentons à ce que cela soit observé.

25. *Nous voulons que, etc. Toutes les dispositions susdites, etc.* Nous consentons également; nous étendons le même consentement aux religieuses.

XX.

Année 1251. — Voir la page 233 de ce volume et la page 492 du précédent.

Statuts des abbés de l'ordre Noir. — A tous tant qu'ils sont, etc. — En vertu de l'office d'administration qui nous a été conféré, nous nous regardons comme efficacement obligés à être tenus de recevoir avec bienveillance les mandements de nos supérieurs, et à les accomplir avec humilité, quand nous les avons reçus. Comme donc, le jour de saint Matthieu, l'an du Seigneur 1249[1], nous nous étions rassemblés,

[1] Nous proposons 1251. L'introduction de ces statuts semble, il est vrai, annoncer pour date 1249, et le premier renvoi indiqué par Matt. Pâris se trouve en effet dans cette année. Mais plusieurs considérations nous ont décidé à ne donner cette addition qu'au second renvoi de Matt. Pâris, c'est-à-dire à l'année 1251. La visitation de Thibaut et de Jacques n'eut lieu qu'en 1251. Ils firent lire dans le chapitre de Saint-Albans les nouveaux statuts, dont l'exécution n'était obligatoire que depuis peu de temps,

de concert avec les vénérables pères de notre ordre, à Oxford, pour y célébrer un concile général, et que huit abbés de notre ordre seulement s'y trouvèrent réunis, nous jugeâmes à propos, après mûre délibération, de proroger jusqu'au lendemain de la Saint-Édouard, c'est-à-dire jusqu'au jour de saint Calixte, pape [1], à cause de l'absence des prélats, le jour où

puisqu'ils n'avaient reçu leur forme définitive qu'après avoir été discutés dans plusieurs assemblées successives. Ce qui le prouve, c'est qu'à l'année 1249, Matt. Pâris annonce que le statut relatif à la collecte qui doit être dite pour le roi et la reine ne se trouve pas parmi les statuts rédigés à Berdmondsey, tandis qu'il se trouve mentionné à l'avant-dernier alinéa des statuts que nous traduisons sous le présent numéro. Guill. Wats, à la remarque déjà citée, y voit un défaut de mémoire ; ce qui nous paraît peu admissible. Sans doute il est difficile de concilier les faits : Matt. Pâris parle d'une assemblée à Berdmondsey, le 14 octobre 1249, et l'addition place cette même assemblée à Sainte-Marie de Southwark. Mais nous pensons que toute la difficulté vient de ce que les éditeurs, trouvant la date omise ou effacée, ont ajouté légèrement l'indication 1249, écrite d'ailleurs en chiffres modernes. Nous pensons que les faits peuvent être considérés comme il suit, si l'on admet notre correction 1251. L'assemblée tenue à Berdmondsey, et que Matt. Pâris rappelle en disant *sicut provisum fuit apud Sanctum Salvatorem Londini* (Saint-Sauveur et Berdmondsey sont un seul et même lieu), pose les bases de la réforme monastique. Elle s'ajourne ensuite au prochain chapitre qui doit être tenu à Oxford, le jour de saint Matthieu (21 septembre) 1251. Les abbés, n'étant pas en nombre, se réunissent, le 14 octobre de la même année, à Sainte-Marie de Southwark, et arrêtent définitivement leurs statuts. Dans ce synode, les visitateurs désignés par l'assemblée de Berdmondsey, et qui devaient d'abord se rendre à Saint-Albans le 9 octobre, jour de la Saint-Denis, acceptent un délai jusqu'au premier dimanche avant la Toussaint. L'introduction est donc postérieure aux statuts, parmi lesquels il faut distinguer ceux qui appartiennent déjà à l'assemblée de Berdmondsey et ceux qui sont ajoutés par l'assemblée de Sainte-Marie.

[1] 14 octobre. Il ne s'agit donc pas de la fête de saint Édouard-le-Con-

devait être célébré ce chapitre, et nous fixâmes le lieu à Southwark, près de Londres, dans l'église de la bienheureuse Marie. Les vénérables pères de notre ordre s'étant rassemblés à Southwark, selon que nous le leur avions enjoint, pour traiter salutairement de l'état monastique; avec le commun assentiment des abbés et des prieurs nous assistant, nous avons jugé à propos, après avoir retranché quelques-uns des statuts des chapitres précédents, et en avoir ajouté d'autres, d'adopter une forme certaine, et de statuer en ces termes les articles qui vont suivre, pour la réformation de l'état de notre ordre.

Avant tout, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, il a été statué que les abbés et les prieurs se conduisant régulièrement, quant à l'extérieur et au genre de vie, s'efforceraient d'assister d'une manière opportune au chapitre et au cloître, pour entendre les confessions et pour instruire les frères par la voie de l'exemple, au chœur pour les offices divins, et au réfectoire pour les consolations fraternelles, toutes les fois que ni l'infirmité ou la faiblesse corporelle, ni l'utilité de l'église, ni toute autre cause raisonnable ne servirait d'empêchement; que les abbés et prieurs ne se porteraient fidéjusseurs pour personne, et ne s'obligeraient par charte, ni eux ni leurs monastères, pour qui que ce fût; qu'ils n'entreprendraient de rien faire sur les terres ou les revenus du monastère qui

fesseur, dont la fête se célébrait le 4 janvier, mais de celle d'un autre roi saxon antérieur d'un siècle. Cette dernière est habituellement appelée, dans Matt. Pâris, *la translation de saint Édouard*.

fût contre l'honnêteté de la religion ou l'utilité de leur monastère, ni de faire une perpétuelle aliénation[1], à la lésion manifeste dudit monastère; qu'ils ne concéderaient à personne, sans le conseil et l'assentiment de leur couvent, des terres coutumières en liberté, des terres nouvelles en feudations, ou des pensions héréditaires, ou des amortissements; qu'ils n'auraient point des serviteurs excédant, en nombre ou en appareil, une honnête mesure, et d'où l'ordre monastique pût être en rien accusé de légèreté; que,

[1] L'aliénation des terres féodales aux gens de mainmorte était devenue, au treizième siècle, d'un usage si général, qu'en Angleterre le parlement entreprit maintes fois de restreindre ces aliénations de tenures, au moins jusqu'à concurrence des services dus aux seigneurs. (Voy. aussi les articles 63 et 64 de la grande Charte.) D'autre part, il arrivait fréquemment que les seigneurs troublaient les ecclésiastiques dans la libre possession de leurs acquêts, et voulaient les forcer à s'en dessaisir. C'est ainsi que, sous saint Louis, les communautés s'étant plaintes au pape Alexandre IV, obtinrent le droit d'acquérir en mainmorte, moyennant un tribut qui compensât le bénéfice qu'aurait produit le droit de mutation, si les terres fussent restées dans le commerce ordinaire. Philippe-le-Hardi, en 1275, et Charles-le-Bel, en 1326, suivirent cet exemple, et favorisèrent les amortissements et les acquisitions de rotures qui devaient tourner au profit du pouvoir royal. Aussi dans le passage qui nous occupe, voyons nous les abbés occupés déjà à se prémunir non plus contre les réclamations des seigneurs, mais contre le morcellement et l'aliénation des terres de mainmorte qu'ils avaient en leur possession. C'est là ce qui nous semble ressortir du passage entier, et surtout du mot *liberationes*, que nous traduisons par amortissements. Ce mot a deux sens à notre avis : ou il signifie exemption du droit de mainmorte (dans le sens de servitude de la glèbe) et reviendrait à affranchissement des hommes de poeste, ou il indique concession de terres à titre perpétuel (*liberatio à caducitate*). C'est ce dernier sens que nous adopterons ici. Les terres de mainmorte se divisent, parce que l'ambition des roturiers suit le progrès du commerce et des libertés municipales.

quand des contrats mutuels devraient être faits, les prélats procéderaient de façon à faire connaître aux frères qu'ils pourraient en instruire quelle serait la somme d'argent, sur quelles sûretés (?)[1], à quelles conditions et pour quels termes elle serait due; à quels usages l'emprunt contracté serait appliqué. — Si quelqu'un fait un contrat relatif à un emprunt, sans le consentement du chapitre, le monastère ne sera nullement obligé, à moins qu'il ne soit prouvé par hommes dignes de foi que ledit emprunt a été appliqué à l'utilité manifeste du monastère. — Que les prélats enjoignent aussi formellement à ceux qui seront institués dans les administrations de n'inquiéter personne, de n'élever de réclamation contre personne, de n'opprimer personne par des injustices ou des exactions indues, de ne pas vendre plus cher au terme, et de ne pas faire de contrats déshonnêtes. Que tous les prélats, une fois l'an, donnent lecture, en présence du couvent, de l'état de leur maison, et que les obédienciers, en présence de l'abbé ou du prieur, quand il n'y a point d'abbé en propre, ainsi que par-devant quelques-uns des plus discrets de la maison convoqués à cet effet, rendent deux ou quatre fois l'an, si faire se peut, des comptes fidèles de toutes les recettes et de toutes les dépenses, afin qu'on obtienne des renseignements certains sur l'amélioration ou la détérioration du monastère.

Que le jeûne d'hiver, depuis la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, soit observé ré-

[1] *Certificationibus*, nous lirions volontiers *creditoribus*, conformément au statut 14 de l'addition précédente.

gulièrement par tous, sauf dispense pour les faibles, pour ceux qui auront été saignés [1] (?), et pour ceux qui portent le poids du jour et de la chaleur; laquelle dispense pourra leur être octroyée par leurs prélats, quand besoin sera.

Pour que les pauvres ne soient pas frustrés des aumônes qui leur sont dues, il a été décidé que tout ce qui doit être servi serait servi sans diminution dans le réfectoire, dans l'infirmerie, et partout ailleurs où les moines se restaurent; que tout le reste de ce qui aurait été servi serait donné en aumône, pour être distribué fidèlement aux pauvres par l'aumônier; que ceux qui mangeraient l'aumône à leur profit, s'ils ne se corrigeaient pas après avoir été réprimandés une fois, deux fois, et trois fois dans le chapitre, en présence de tous, jeûneraient pendant trois jours de suite, au pain et à l'eau, pour servir d'exemple aux autres. —Pour que l'aumône soit plus efficacement observée, les portes du cloître seront fermées tant que le couvent sera à dîner ou à souper, et on en interdira l'accès aux séculiers, si la disposition du lieu le permet. Les obédienciers ne fourniront pas à la subsistance de leurs serviteurs.

Quant à l'usage de la chair, il a été ainsi réglé que tous régulièrement devaient s'abstenir de chair, en maintenant toutefois la modification de la décrétale : *Cum ad monasticum*..., etc. — Quant aux obédienciers séjournant au dehors, et aux frères se trouvant en voyage pour les affaires de la maison, il a

[1] *Minutis. Sanguine* est probablement sous-entendu.

été statué que publiquement, en présence et dans la convocation solennelle des séculiers, ils ne se nourriraient point de chairs, à moins d'une dispense, qui pourra leur être octroyée par leur prélat, selon le lieu et le temps, et dans les cas nécessaires, ainsi qu'il sera avantageux, et d'après l'exigence de chacun et la discipline de l'ordre; mais que la faculté de manger de la chair soit interdite complétement à ceux qui seront négligents dans le service divin, qui seront désobéissants, et qui troubleront la paix des frères; qu'on ne leur accorde point facilement la permission de sortir du monastère.

Que le silence, aux heures, lieux et temps fixés, soit observé inviolablement par tous; que pendant les conversations permises dans le cloître et ailleurs, on s'abstienne de paroles déshonnêtes, de discours vaniteux et de médisances; que les contrevenants soient soumis à la discipline régulière. — Comme quelques-uns après le dîner sont plus disposés à dire ce qu'il ne faut pas dire, qu'à dire ce qui pourrait édifier les auditeurs, il a été statué, afin d'augmenter le culte de la justice, qui est observé par le silence, que la conversation qui a coutume d'avoir lieu après le dîner dans quelques cloîtres serait complétement interdite, et qu'à la place on s'occuperait plus abondamment de repasser des méditations et des lectures. Que l'on suspende aussi à l'avenir la boisson dans le réfectoire, après la neuvième heure en temps d'été; qu'à ce moment où le couvent avait coutume d'aller au réfectoire, il revienne

au cloître pour attendre, dans la contemplation, le coup de cloches annonçant vêpres.—Il est décidé que la cervoise, qui, depuis un temps ancien, était assignée pour ladite boisson, en certains lieux, sera apportée dans le réfectoire, d'après le droit ordinaire, pour être affectée aux besoins des pauvres.

Que les moines ne soient point reçus à prix d'argent, et qu'ils n'aient point la faculté d'avoir un pécule, si ce n'est pour administration qui leur aura été confiée. Que ceux qui auront un pécule en tout autre cas soient séparés vivants de la communion de l'autel. Quant à ceux qui, à l'extrémité, auront été trouvés avec un pécule, qu'il n'y ait point d'oblation faite pour eux, et qu'ils ne reçoivent point la sépulture parmi les frères.

Que chaque moine ne reste pas [seul] en chaque lieu.—Que les moines n'écrivent point ou n'enluminent point de livres, grands ou petits, sans la permission de leur prélat, à moins que ces livres ne doivent être appliqués à l'usage du monastère.

Que les novices soient surveillés avec garde vigilante et discrète; qu'ils ne soient pas librement mis hors de garde ni promus à l'ordre du sacerdoce, jusqu'à ce qu'ils soient versés dans les choses qui regardent la discipline de l'ordre, lesquelles choses ils sont tenus de savoir par cœur, selon la coutume approuvée du monastère, et selon les statuts du concile et la profession de la règle, et quand les prélats le jugeront convenable. — Que les moines n'aient ni coffre ni clef, et qu'ils ne soient pas occupés à un

office extérieur ; qu'ils ne soient pas envoyés hors du monastère, si ce n'est pour nécessité ou utilité manifeste, et à moins qu'ils n'aient vécu d'une manière louable dans le cloître pendant deux ans auparavant ; excepté les vieillards et les personnes graves à qui leur prélat pourra accorder dispense, quand il le jugera bon.

Comme la confession contraire à l'orgueil conserve l'humilité et confère la grâce de pénitence, il a été statué que les moines aussi bien que les novices se confesseraient au moins une fois l'an à leur abbé, sauf néanmoins les confessions privées qui doivent être faites chaque jour sur les délits quotidiens ; et pour que ces confessions annuelles ne soient pas empêchées, l'abbé devra se montrer prêt à les entendre.

Que, dans tous les monastères, selon les facultés du lieu, l'hospitalité soit observée par tous, de toutes les façons avec exactitude, et que le moine qui sera désigné pour recevoir les hôtes soit diligent, sobre et affable.

Que les lits des moines soient disposés de façon à ce qu'on puisse les voir quand ils dorment. Que les vêtements et les chaussures des moines soient expressément réglés. Que les habits de dessus soient de drap blanc ou noir ou de rousset, avec des peaux d'agneaux, blanches ou noires, des peaux de chats sauvages[1] ou de renards, et que les chapes soient

[1] *Murelega* ou *murelegis*, qui chasse les rats. Aussi trouve-t-on souvent ce terme employé pour désigner les chats domestiques

noires. Et que toutes ces choses soient données et reçues en temps convenable et sans difficulté. Que le camérier ne se permette pas de donner des deniers, ou quelque autre chose que ce soit, pour les choses susdites ou autres appartenant aux usages monastiques; qu'aucun moine ne prenne sur lui d'accepter aucun changement en fait des susdits habits, si ce n'est avec la permission de son prélat, et pour cause raisonnable, laquelle licence à cet égard aura été demandée et octroyée précédemment; de telle sorte que, recevant de nouveaux habits selon la règle, il donne les vieux aux pauvres, pour leur être distribués fidèlement. — Que les selles et tous les harnachements qui conviennent aux montures soient disposés de manière à ne pas offenser les yeux de ceux qui les verraient.

Que le vagabondage des moines soit expressément défendu. S'ils partent avec la permission de leur prélat, pour les affaires de leur église ou pour quelque juste cause, qu'on pourvoie à ce qu'ils voyagent avec des serviteurs d'un âge mûr, avec des montures suffisantes, et un appareil honorable, selon les facultés de l'église, pour revenir au jour qui leur aura été fixé par leur prélat, à moins qu'ils ne justifient d'une cause valable de délai ultérieur. Afin que les frères qui supportent le poids du jour et de la chaleur soient restaurés plus convenablement et plus secrètement quand besoin sera, en vertu de la provision du prélat, on affectera à cela un lieu convenable auprès de l'infirmerie, et quand ils s'y seront

refaits, ils se rendront avec empressement au cloître et aux heures canoniques. Lorsque le couvent jeûne, que ceux-là dînent une fois, et qu'à la place du souper ils soient servis plus abondamment au premier dîner. Que le couvent assiste à collation et à complies, excepté les faibles, ceux qui auront été saignés, et ceux à qui le prélat aura jugé à propos d'accorder dispense. Que les contrevenants soient punis régulièrement, et, s'ils ne se corrigent pas, que la faculté de pareille dispense leur soit retirée. Qu'aucun séculier ne soit admis parmi les moines, avant le dîner ou après, si ce n'est les serviteurs affectés à cela.

Que toute sécularité en mets et en boissons soit interdite dans le réfectoire. — Il a été statué et décidé de plus que tous les obédienciers et cloîtrés assisteraient en personne à collation et à complies dans le couvent, à moins qu'une évidente nécessité n'existe, pour laquelle ils soient obligés de rester, et cela sur permission spéciale du prélat.

Qu'un gardien diligent et soigneux soit donné aux frères malades, de peur qu'ils ne souffrent quelque détriment. Qu'aucun séculier ne se mêle aux malades ni ne boive ou mange avec eux, excepté les médecins et les serviteurs affectés à leur garde. Qu'aucun malade ne prenne pour lui un serviteur à sa volonté, mais qu'il se contente des serviteurs qui sont affectés à l'infirmerie; que lesdits serviteurs ne passent point la nuit hors de l'infirmerie. S'il devient nécessaire que quelque malade ait un serviteur spécial, qu'on lui en assigne un qui soit sobre et

incapable de troubler le repos des autres. Que le prieur ou celui qui préside à l'ordre, et le cellerier intérieur, visite chaque jour les malades après les messes privées, afin qu'ayant examiné l'état de chacun, il fasse pourvoir convenablement selon que chacun aura besoin. Que tous les malades, si faire se peut, mangent communément à la même table, et qu'aucun ne s'en dispense, s'il n'est retenu par une trop mauvaise santé, et dans tel état qu'il ne puisse s'en approcher sans scandale ou sans manifeste lésion de corps. Quant à ceux cependant à qui l'on devra de plus grands égards à cause de leurs mérites, on aura pour eux de la déférence en ce point, selon le lieu et le temps, ainsi que leur prélat le jugera le plus avantageux à leur repos et à leur conservation.

Que, dans tous les monastères, la discipline de réfection soit observée de telle sorte que, dans l'intérieur, nul ne se restaure si ce n'est dans le réfectoire, ou à la table de l'abbé, ou avec les autres, d'après le commandement du supérieur, ou dans l'infirmerie avec les malades, conformément à ce qui est contenu au sujet du lieu de réfection dans la décrétale : « Que l'abbé ne pense pas, etc. »

Qu'aucun dépôt ne soit admis dans aucun monastère, si ce n'est du consentement du prélat, et sur le louable témoignage de trois frères.

Qu'aucun moine, obédiencier ou claustral, ne donne ou ne reçoive quoi que ce soit sans la permission de son supérieur. Que tous ceux qui auront fait fraude gratis relativement aux biens du monastère,

que tous les conspirateurs, les voleurs, les propriétaires, et tous ceux qui auront intenté faussement des accusations contre autrui, soient déclarés publiquement excommuniés chaque année, à la seconde férie de la première semaine de carême dans les chapitres, par la voix de leurs prélats avec l'étole et le bâton pastoral. On entend par conspirateurs tous ceux qui se confédèrent entre eux pour la subversion de l'ordre ou des statuts [rédigés] salutairement par les chefs de l'ordre, ou pour la persécution de tout prélat, ou de tout frère, tant par haine que par ambition, ou ceux qui défendent malicieusement les autres conjurés. On entend par propriétaires ceux qui possèdent pour eux, sans que leur prélat en soit informé, quelque chose que leur prélat ne leur a pas donné ou permis de posséder.

Pour réprimer aussi la témérité de ceux qui sortent [du monastère], il a été prudemment statué qu'une fois sortis, ils seraient reçus au dernier rang quand ils reviendraient; qu'ils resteraient dans le grade et le rang où ils auraient été reçus; qu'ils n'auraient aucunement voix au chapitre, jusqu'à ce que leur prélat, trouvant qu'ils aient donné satisfaction convenable, jugeât à propos de leur accorder dispense. Que dans le chapitre il y ait trois voix, à savoir : de celui qui porte plainte, de celui qui répond, et de celui qui juge[1]. Qu'on y traite fort brièvement des affaires corporelles, afin que les affaires spirituelles soient trai-

[1] Le chapitre est un tribunal. Pour y maintenir la gravité qui convient, la parole n'est accordée qu'au demandeur, au défendeur et au juge. C'est du moins ainsi que nous interprétons cette phrase.

tées avec toute l'attention et le succès qui leur sont dus; que les perturbateurs des chapitres, que les désobéissants, que ceux qui se disputeront arrogamment avec leurs prélats, soient sévèrement corrigés, afin d'inspirer de la crainte aux autres; que ceux qui seront trouvés ou contumaces, ou incorrigibles, soient chassés du monastère, comme la règle l'enjoint.

Que les obédienciers retenus par une grave maladie de corps, et se trouvant en péril de mort, résignent sans délai, après avoir rendu compte, et après confession préalable, leurs administrations et toutes choses quelconques qu'ils ont, provenant desdites administrations, et à moins qu'une réunion excédant le nombre de vingt [en ait ainsi décidé][1], qu'aucun gardien de l'ordre ne soit chargé d'une administration extérieure, par laquelle l'exécution de son office pourrait être empêchée. Que l'accès dans le cloître, après le dîner, soit complétement interdit aux femmes; qu'elles ne soient en aucune façon admises au dîner en deçà des portes du monastère, si ce n'est sur la permission de l'abbé, ou en sa présence; sauf la considération que l'on doit avoir à l'endroit des nobles dames, selon le lieu, et selon le temps, ainsi que les prélats le jugeront avantageux.

Il a été réglé, en outre, que tous les abbés, prieurs et procurateurs se rendront au prochain chapitre général, qui doit être célébré à Oxford, le jour de saint Matthieu, apôtre, l'an[2]...., avec leur habit régulier;

[1] Texte incomplet. Je ne puis répondre du sens.

[2] La date est omise ici; il en était probablement de même sur le ma-

qu'ils se montreront revêtus de leurs frocs, dans ce même chapitre, aussi bien que s'ils étaient dans leurs propres chapitres, et qu'ils s'y conduiront avec retenue, tant en habit qu'en actes extérieurs. Il a été réglé aussi que si quelque affaire s'élève dans le royaume qui puisse toucher tous les prélats des monastères, quand cette affaire sera parvenue à la connaissance des présidents, ils convoqueront les prélats, si faire se peut; au cas contraire, ils convoqueront ceux qu'ils jugeront à propos de convoquer, selon la nature de l'affaire, afin que ce qui les intéresse tous soit traité par tous ou par la plus saine partie d'iceux.

Qu'il ne soit pas permis aux abbés ou aux prieurs de rétablir ou de destituer les obédienciers dans leur chambre, mais seulement dans le chapitre, lieu où l'on doit statuer sur eux; qu'ils ne confèrent point les obédiences en vue de quelque affection spéciale, mais qu'ils les confient à des moines discrets; que cependant les obédiences ne soient conférées à personne à perpétuité; mais quand ils devront être écartés de leurs obédiences pour juste cause, qu'ils en soient écartés, et que d'autres craignant Dieu soient mis à leur place. Que l'église soit tenue propre, et que les ornements de l'église soient aussi assez propres pour que celui qui viendra accomplir le sacrifice de la louange divine ne soit pas dégoûté par aucune saleté.

nuscrit au commencement de cette addition, là où les éditeurs ont cru remplir la lacune en mettant 1249. Il est évident, par la date et le lieu, que ce chapitre, *qui doit être célèbre*, est bien celui que les abbés indiquent plus haut comme ne l'ayant pas été.

Que le négoce ne soit pas exercé dans l'église, si ce n'est au temps des foires. En entendant la cloche, que tous se hâtent de venir à l'église, aux heures et aux messes; qu'à toutes les messes et heures ils entendent le commencement, le milieu et la fin, à moins qu'un besoin pressant ne leur serve d'excuse, et qu'ils ne trompent pas leurs supérieurs en disant nécessaire ce qui ne l'est pas, parce qu'ils se tromperaient ainsi eux-mêmes en face de celui qui juge et qui connaît les pensées les plus secrètes. Il a été aussi réglé, après mûre délibération, que, quand le chapitre serait célébré, on dirait, le premier jour du chapitre, une messe du Saint-Esprit, pour le pontife romain et la cour romaine, pour le roi d'Angleterre, la reine et leurs héritiers, et pour les familiers de notre ordre; que, le second jour du chapitre, on dirait une messe pour les fidèles défunts, pour les âmes des rois d'Angleterre et des bienfaiteurs de notre ordre, et de tous les frères de notre ordre défunts.

Qu'après le dernier chapitre célébré, et qu'après la célébration de chaque chapitre général, en chaque couvent de notre ordre, la célébration d'une messe solennelle ait lieu aussitôt que faire se pourra dans le couvent, pour tous les frères du chapitre défunts, et pour leurs familiers; que chaque prêtre dise une messe privée, et que chaque religieux d'un ordre inférieur récite un psautier. Que les moines ne soient pas grevés à l'avenir au delà de leurs forces, à cause de la multitude [d'occupations] qui a coutume d'exister en certains lieux par une sorte de singularité. Afin que la

même observance et le même ordre soient dans tous les monastères, il a été communément statué que les psaumes familiers ne seraient en aucune façon récités de jour en chapes après les heures canoniques, ni les psaumes familiers, de nuit.

Il est enjoint aux visitateurs, en vertu de l'obédience, et sous peine d'être suspendus de la célébration des mystères divins, de visiter, corriger et réformer tout ce qui sera à corriger, selon la forme du concile général et de la décrétale: «Les choses qui intéressent l'honneur de la religion, etc.» — Que ceux qui ne voudront pas admettre la visitation soient suspendus par les visitateurs, et, s'ils le demandent, qu'ils soient absous par les mêmes visitateurs, en donnant caution de se soumettre au jugement du chapitre général, et d'admettre à l'avenir la visitation. — Quant aux moines d'outre-mer, s'ils ne veulent pas être visités par les visitateurs, qu'il leur soit enjoint de se rendre au premier concile général qui doit être célébré à Oxford, pour y alléguer les raisons par lesquelles ils ne doivent pas être visités par les visitateurs.

Que lesdits visitateurs se gardent bien aussi que les monastères à visiter soient grevés par des dépenses superflues, à l'occasion de leur venue; qu'ils veillent à ce que tout soit fait avec mesure, et qu'ils s'efforcent d'accomplir leur office de telle sorte qu'ils reçoivent de Dieu une digne récompense pour leurs travaux. Qu'ils craignent aussi, s'ils étaient négligents, que le Seigneur des vengeances ne demande compte à leurs mains du sang des délinquants. Se-

ront présidents, dans le prochain chapitre, les abbés de Saint-Edmond et de Glocester, à Oxford, dans l'église d'Oseney[1].

Il a été statué, en outre, que, dans chaque monastère, chaque jour, à la messe de la bienheureuse Vierge Marie, une mention spéciale serait faite du seigneur roi, de la reine et de leurs enfants, avec cette oraison : « Dieu, dans la main de qui[2], etc. » — Pour que les statuts susdits soient mieux observés, et pour que rien de ce qui y touche ne soit omis, il a été réglé que les présents statuts, aussi bien que les statuts du concile de Latran, et les constitutions du pape Grégoire IX, concernant notre ordre, seraient récités chaque année, dans chaque couvent, à des jours fixes assignés à cela.

Item, puisque chaque monastère tire sa subsistance des bienfaits et des aumônes des défunts, de peur que les âmes des bienfaiteurs défunts ne soient privées des messes qui leur sont dues, par omission et négligence, il a été statué que quiconque, se trouvant dans un couvent, se sera soustrait quatre jours

[1] Fondée en 1129 par Robert, neveu de Henri I[er]. (CAMDEN, *Brit. Antiqua.*)

[2] Nous avons indiqué, à la note explicative qui se trouve en tête de cette addition, l'inconséquence apparente qui existe entre le texte de Matth. Pâris et le document auquel il renvoie. Rappelons seulement que ce statut spécial fut très-probablement inséré d'une manière expresse dans la seconde assemblée tenue à Sainte-Marie de Southwark et rendu obligatoire à Saint-Albans, à l'époque de la visite de Thibaut et de Jacques.

à la célébration des mystères divins, sera secrètement réprimandé sur ce point, le cinquième jour, par l'abbé ou par le prieur; s'il ne se corrige pas, et s'il ne peut justifier d'une cause raisonnable, il sera dénoncé publiquement sur cette infraction, le jour suivant, dans le chapitre.

XXI.

Année 1252. — Voir la page 301 du volume.

Bruits sur l'état de la Terre-Sainte, répandus en Angleterre a la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. — « À son vénérable et cher ami en Jésus-Christ, le frère Gaultier de Saint-Martin, frère Joseph de Cancy, humble trésorier de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, à Acre, salut et succès prospères au gré de ses vœux. Quant aux bruits répandus sur la Terre-Sainte, que votre dilection n'ignore pas que l'illustre roi de France, qui a déjà accompli un séjour d'une année à Césarée de Palestine, l'a fait environner d'une enceinte de murs et de fossés, et que cet ouvrage est presque complétement achevé au moment où nous écrivons les présentes. Des députés ont été envoyés à plusieurs reprises, tant de la part du soudan d'Alep que de la part de ceux qui paraissent présentement avoir la domination de Babylone, au seigneur roi susdit, pour traiter de la conclusion des trêves, avec pouvoir de confirmer les engagements mutuels : ledit roi n'a voulu admettre à aucune trêve ledit soudan d'Alep, et enfin il a

conclu avec les Babyloniens, dans la semaine de Pâques dernièrement écoulée, une trêve pour quinze ans, sur serment prêté corporellement de part et d'autre, aux conditions qui suivent : Les susdits Babyloniens restitueront au seigneur roi, outre le reste des captifs chrétiens survivants qu'ils s'étaient engagés à rendre dans l'autre traité, conclu quand ils tenaient le roi prisonnier, toute la terre en deçà du fleuve du Jourdain, par quelque Sarrasin qu'elle soit occupée, à l'exception toutefois de Gazer, de Gibelet, du grand Gérin et de Daroun, qui, aux termes de la trêve, resteront aux Babyloniens. Il a été en outre réglé que si les Babyloniens n'amenaient point leur armée à Gazer avant le milieu du mois de mai, après la date des présentes lettres, et si le roi, dans l'espace du même temps, ne conduisait pas son armée de Césarée vers les pays de Joppé, la confédération de ladite trêve serait nulle. A cette nouvelle, le soudan d'Alep, adversaire manifeste des susdits Babyloniens, et qui se trouvait à Damas au moment de la conclusion de la trêve, s'avança[1] en occupant tout le pays, jusqu'à un certain lieu qu'on appelle Casey (*sic*), et qui est entre Gazer et Daroun, conduisant contre les susdits Babyloniens douze mille combattants, sans compter trois autres mille, qu'il attendait et qui devaient arriver très-prochainement, pour être joints aux autres susdits douze mille, tandis que toutes les forces des susdits Babyloniens n'excédaient,

[1] J'ai rempli ici une lacune probable.

en aucune façon, le nombre de six ou sept mille hommes d'armes, dont ils avaient même obtenu de détacher une partie vers le pays de Babylone, pour défendre ladite terre contre les incursions des Bédouins et des autres indigènes. D'un autre côté, l'armée dudit roi n'était pas assez considérable pour qu'il pût porter secours avec opportunité aux susdits Babyloniens, en cas de besoin; puisqu'il n'avait pas tout à fait et n'amenait pas même notoirement avec lui, en y comptant les cent chevaliers dont il espérait la venue, et cela tant en religieux qu'en séculiers, douze cents cavaliers et quatre cents turcopoles[1], cavaliers armés en guerre. Aussi nous et une foule d'autres étions-nous grandement dans le doute que la route pût être ouverte aux susdits Babyloniens; et, par ainsi, la trêve susdite n'a obtenu aucune force. De plus, nous voulons vous informer que toute la terre habitée par les chrétiens, en deçà de la mer, du côté de l'Arménie, s'était trouvée dans un état tolérable, grâce à la trêve que le roi de la même terre avait conclue avec le soudan d'Iconium, mais

[1] Les turcopoles, d'où a été formé le nom de turcopolier, étaient anciennement, au rapport de Guill de Tyr, des compagnies de chevaux-légers. L'origine de ce terme venait des Turcomans, qui appelaient en général Turcopoles les enfants nés d'une mère grecque et d'un père turcoman, et destinés à la milice. Le nom de Turcopolier fut depuis un titre de dignité militaire dans le royaume de Chypre, d'où il était passé dans l'ordre de Saint-Jean. Mais les Hospitaliers ne s'en servaient que pour désigner le colonel général de l'infanterie. (VERTOT, *Hist. de Malte*, t. 1, pag. 266.) On donne pour étymologie à ce mot Turcs achetés (πόλεω), ou Turcs métis (poulains).

que maintenant elle se trouve dans une pire condition et dans un pire état que nous ne l'avons jamais vue. En effet, la terre d'Antioche, sur laquelle se sont déchaînés avec férocité certains peuples perfides, nommés les Fercomans [1], a été complétement dévastée : ce qui met en grand péril la ville même d'Antioche, pour laquelle on redoute une perte très-prochaine. Déjà même ses habitants l'abandonnent et s'enfuient dans leur effroi. Une troupe de mille hommes de cette exécrable nation s'est avancée jusqu'à un lieu qu'on appelle Césarée-la-Grande, et a planté ses tentes en cet endroit pour y demeurer. Puis ces barbares, redoublant d'audace, ont parcouru notre terre et celle des autres, du côté de Tripoli, ont incendié plusieurs villages, ont emmené avec eux quatre mille têtes de gros bétail, nous appartenant, puis sont retournés à Césarée, après avoir fait un grand carnage de leurs ennemis, et en traînant avec eux une multitude de captifs [2]. Ils sont postés là,

[1] Lisez Turcomans. « Cil Turquemans sont une gent sauvage, qui « n'ont ne ville, ne chastiaux, ains sont les jors herbergiés en tentes « qu'ils ont de feutres, et ont bestes à grand foison... » (GUILL. TYRII CONTIN. *apud Martene ampliss. coll.*, tom. V.) Dans une note antérieure, nous avons donné quelques détails sur ces ancêtres de la nation ottomane. Rappelons seulement que, vers 1245, Erthogrul conduisit quatre cents familles turques dans l'Asie-Mineure. Il arriva au moment où Aladin, sultan seljoucide d'Iconium, luttait avec peine contre une armée de Mongols; son arrivée décida la victoire en faveur d'Aladin qui l'établit dans la fertile vallée de Sugut ou Surgut, où son tombeau est encore l'objet de la vénération des fidèles osmanlis. Les amours de son fils Osman avec la belle Maidjaloun sont le poëme épique de l'Orient au treizième siècle.

Ils avaient massacré la garnison de Sidon au moment où saint Louis

jusqu'à ce qu'ils aient détruit tout le pays, à moins que Dieu ne nous vienne en aide. On croit même que ces barbares marcheront contre nous comme auxiliaires du soudan d'Alep, par l'instigation duquel toutes les dévastations susdites ont été commises. Donné le 2 avant les nones de mai. » Or ces bruits furent répandus à l'Assomption de la bienheureuse Marie.

XXII.

Année 1252. — Voir la page 311 du volume.

Lettre de créance adressée au pape Innocent pour le seigneur Guillaume de Saint-Edmond, moine de Saint-Albans. — « A leur très-saint père en Jésus-Christ et à leur révérend seigneur Innocent, par la grâce de Dieu, souverain pontife de la très-sainte et sacrée église romaine, ses dévoués fils l'abbé et le couvent de Saint-Albans, baisement dévoué de ses pieds bienheureux avec toute obédience et révérence. Nous avons établi pour nos procurateurs, nos amés en Jésus-Christ, frère Guillaume de Saint-Edmond, moine de notre communauté, et le seigneur Guillaume de Saint Edouard, clerc, pour une affaire où il s'agit d'impétration, de contradiction, de citation en justice, et pour solliciter et obtenir de Votre Sainteté une grâce spéciale ; et nous aurons pour valable

venait d'envoyer des ouvriers pour relever les fortifications de la ville. Les chevaliers français partirent aussitôt pour Césarée ou Belinas, se saisirent de cette ville abandonnée par les Turcomans, et la mirent au pillage. Mais les chevaliers Teutoniques échouèrent au siége d'un château situé parmi les pics du Liban, et Joinville courut risque de la vie en voulant les dégager. (*Voy.* M. Michaud, *Hist. des Croisades*, tom. IV, liv. 14.)

et pour agréable tout ce que les mêmes procurateurs, ou celui des deux qui sera présent, selon le temps, aura fait ou auront fait en notre nom. Que le Très-Haut conserve le pontife de sa sainte église dans les temps les plus éloignés.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean, par la permission divine, abbé de Saint-Albans, et l'humble couvent du même lieu, au diocèse de Lincoln, salut dans le Seigneur. Sachez tous, tant que que vous êtes, que nous avons créé, institué et ordonné pour nos nonces et nos procurateurs, à l'effet d'obtenir, de contredire et de choisir des juges dans la cour du seigneur pape, ainsi que pour obtenir une grâce spéciale du même seigneur pape, notre cher frère et collègue en communauté, Guillaume de Saint-Edmond et le seigneur Guillaume de Saint-Édouard, clerc. Nous leur donnons aussi à tous les deux, ou à l'un des deux, plein et libre pouvoir, afin d'expédier utilement, dans ladite cour, nos affaires et celles de notre église, de contracter des emprunts envers les marchands qu'il leur plaira de choisir, jusqu'à la somme de cinquante marcs en sterlings bons, neufs et loyaux. Pour plus grande sécurité de ladite chose, nous consentons et nous nous engageons à rendre et à payer ledit argent emprunté, à ceux à qui il aura été emprunté, avec toutes les stipulations et conventions, selon qu'il aura été convenu entre eux. Selon que nos susdits procurateurs auront promis, ou que l'un d'eux aura promis, en notre nom et au nom de notre église, nous promettons aussi en tout et

pour tout. De même, nous nous obligeons, nous déclarons tenus, et jurons d'observer et d'accomplir les conditions, dans la forme selon laquelle tous deux auront promis, se seront obligés, se seront déclarés tenus et auront juré, ou l'un d'eux aura promis, se sera obligé, se sera déclaré tenu et aura juré. Nous aurons pour valable et pour agréable tout ce que tous deux ou l'un des deux auront ou aura juré à propos de faire sur les choses susdites. En témoignage de quoi nous avons scellé ces lettres de nos sceaux.

« Donné publiquement dans notre chapitre, au mois de septembre, l'an du Seigneur mil deux cent cinquante-deux. »

XXIII.

Année 1252. — Voir la page 318 du volume.

Lettre du pape Innocent sur les ordinations des dignités. — « Innocent IV, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères, tous tant qu'ils sont, les patriarches, archevêques et évêques, et à ses chers fils les abbés, les prieurs et les autres prélats, ainsi qu'aux chapitres, couvents et colléges des églises, salut et bénédiction apostolique. Jadis, la nature des circonstances, qui, à cette époque, nous indiquait le moyen le plus efficace pour réprimer la méchanceté multipliée des hommes, et la sollicitation importune de quelques-uns, ont obtenu de nous ce que, par nos lettres, nous avons recommandé qu'on fît en divers points à l'égard des archevêchés ou des évêchés, des abbayes ou des prieurés ; mais considérant qu'il vaut mieux pourvoir les églises, surtout

quand il s'agit du gouvernement d'icelles, que les personnes, nous concédons, par l'autorité des présentes, à ceux à qui appartient l'élection, ou l'ordination, ou la collation, ou la provision de ces dignités, libre pouvoir d'ordonner et de pourvoir canoniquement à toutes les dignités susdites ; nonobstant toute lettre générale ou spéciale, sous quelque forme de mots qu'elle soit écrite, obtenue ou même à obtenir du siége apostolique ou de ses légats au sujet des promotions ou des provisions de qui que ce soit ; nonobstant aussi toute réserve, ou prohibition, ou nomination faites ou à faire par l'autorité des mêmes lettres, ou toute procédure commencée ou à commencer à l'avenir d'après les mêmes lettres. Nous voulons que toutes ces choses manquent de force ; car nous déclarons nul et de nul effet tout ce qui a a été fait ou sera préusurpé en ce point par qui que ce soit, à l'occasion de ces sortes de lettres, par la teneur de notre concession dont s'agit, et par la liberté du droit ou de notre pouvoir ; levons les sentences d'interdit, de suspension et d'excommunication, qui auraient pu être prononcées jusqu'ici, sous prétexte de nos lettres, et considérons comme étant complétement nulles celles qui pourraient être promulguées désormais. Néanmoins les défenses généralement faites par nous et nos légats, pour empêcher l'élection des prélats dans les églises des cités et des diocèses rebelles à l'église romaine, lorsqu'elles viendront à vaquer, subsisteront dans toute leur force. Donné à Pérouse, le 10 avant les calendes de

juin, l'an neuvième de notre pontificat [1]. » — Cette lettre fut publiée la même année, dans l'octave de la décollation de saint Jean.

XXIV.

Annnée 1252. — Voir les pages 297, 360 du volume.

LETTRE DU PAPE INNOCENT POUR RESTREINDRE LES PROCURATIONS MAJEURES. — « Innocent IV, etc. Pour servir de mémoire et d'observance perpétuelle contre les vexations qui sont imposées par les prélats à ceux qui leur sont soumis dans les procurations qui sont dues à raison de la visitation, les institutions canoniques ont pris des mesures salutaires contre la multitude des montures et des escortes, contre la trop grande abondance des festins, et contre les autres superfluités, en statuant que la modération due devait être observée, de telle sorte que les prélats n'excédassent pas, par leurs exigences, le nombre fixé, et que ceux qui leur étaient soumis ne fussent pas grevés, en fournissant au delà du nécessaire. Mais comme on entend encore une foule de plaintes au sujet de ces sortes de procurations, nous qui voulons, dans notre sollicitude pastorale, pourvoir de telle façon à cet abus que toute occasion de vexation soit détruite et que tout sujet d'injustice disparaisse entièrement, nous statuons, en vertu de l'autorité apostolique, que les procurations, en fait de provisions

[1] Date vulgaire, 22 mai 1252. Cette indication positive suffit pour prouver que Guill. Wats a mal placé cette addition en la rejetant à l'année 1254 ; d'ailleurs le renvoi de Matt. Pâris est précis.

de bouche et des autres choses nécessaires, seront fournies avec modération aux archevêques, évêques, archidiacres et autres prélats visitant en personne, par les églises et les lieux visités; en sorte que ces procurations en chaque lieu, ou le total des frais qui seront faits en ces occasions, n'excèdent dans aucun cas, selon notre estimation commune, la somme ou la valeur de quatre marcs d'argent. Nous décidons cependant que, quant aux montures en plus ou en moins, et quant au nombre des personnes qui devront accompagner les prélats, aux termes du concile de Latran, selon la plus ou moins grande élévation d'iceux, les dépenses de ces sortes de procurations auront lieu jusqu'à concurrence de cette somme, ou en deçà, [à savoir jusqu'à quatre marcs], dans les lieux où il est constant que la fertilité et l'abondance des choses sont plus grandes; mais là où les revenus et les facultés ecclésiastiques sont moindres, on fournira moins pour lesdites procurations, selon la plus grande fréquence des besoins et la moins grande abondance des provenances. S'il arrive qu'on fournisse davantage pour ces sortes de procurations, que les prélats qui auront reçu ces procurations immodérées soient forcés de les restituer, pour l'utilité des églises, à ceux dont ils les auront reçues, et que ceux qui les auront fournies soient forcés de donner aux pauvres, sur leurs biens propres, le double de ce qui aura été dépensé au delà de la somme fixée plus haut. Qu'ils soient néanmoins punis par une autre peine, si la chose paraît avantageuse, sauf toutefois aussi les

autres décisions, qui notoirement ont été généralement prises à l'égard de ces sortes de visitations ou d'exactions, lesquelles subsistent toujours. Qu'aucun homme donc n'entreprenne absolument, etc. »

XXV.

Année 1252. — Voir la page 370 du volume.

Lettre sur l'injure commise a Lambeth, envers l'archevêque de Cantorbéry, et maître Eustache de Lynn, son official. — « L'ennemi du genre humain ne cesse point, dans les temps où nous sommes, de rechercher subtilement les moyens de semer la zizanie dans l'église de Dieu, pour que cette zizanie pullule et que, par son épaisseur, elle étouffe dans le champ du Seigneur la tranquillité de la paix et la suavité des vertus. Il faut donc obvier par un prompt remède à ces artifices tortueux, afin qu'on les arrête dans le principe, de peur que si la maladie ne s'augmente considérablement, il ne soit trop tard pour y porter remède. Donc, pour que l'erreur soit corrigée par notre prudence, et pour que l'excès soit réprimé, nous racontons avec une vive affection à votre fraternité les faits qui se sont passés à la dérision de Jésus-Christ, à l'opprobre de l'église de Dieu, au scandale du clergé, et à la rupture de la paix du royaume, faits qui sont empreints d'une téméraire et atroce cruauté. Quelques fils de Bélial, oublieux de leur salut, prodigues de leur renommée, et désireux de faire le mal, à savoir Philippe de la Forêt, sénéchal du seigneur élu à Winchester, Guy Peverel, Gaultier de Rale, Guillaume de

S'Earmund, Olivier, du lignage du seigneur Geoffroi de Lusignan, Guillaume de Saint-Léger, Robert Agoillun, chevaliers, le prieur de Lusignan, avec un de ses moines, Martin, arbalétrier, et Jean Picard, son frère, Guillaume Gaucher, Étienne de Croindon, clercs du susdit élu, et Guillaume, clerc, bailli du même élu, ainsi que beaucoup d'autres dont nous ignorons les noms, sont venus avec chevaux et armes, et dans un esprit de fureur, à notre manoir de Lambeth, près de Londres, pendant le jour avant l'heure du dîner, le dimanche après la fête de la Toussaint dernièrement écoulée, alors que nous nous trouvions dans les pays d'outre-mer, ont brisé les portes des bâtiments et de la chapelle, y ont porté des mains sacriléges sur maître Eustache de Lynn, notre official, qui représente notre personne, et sur notre prêtre, qui desservait l'office divin dans la chapelle des bienheureux Étienne et Thomas, martyrs, en outre sur quelques-uns de nos hommes qui s'étaient retirés dans l'église paroissiale du même lieu, et même sur les choses sacrées et autres qui se trouvaient dans ladite église, et dans les chambres dudit manoir; ils se sont saisis dudit official et des autres qui se trouvaient dans l'église, après les avoir arrachés violemment de la pointe de l'autel où ils s'étaient refugiés; puis, à la dérision de Dieu, à l'opprobre de l'ordre clérical, de nous et de notre église, à la honte et au mépris de toute l'Angleterre, ils ont mis ledit official sans chape sur un cheval à qui les rênes pendaient du cou, en ne permettant pas à celui qui le montait de les tenir; ils ont

fait marcher le prêtre à pied au milieu de la boue, ainsi que les autres, en les poussant et en les frappant, et les ont ainsi conduits honteusement en présence du peuple à la maison de l'élu à Winchester, dans Soutwark, où ils les ont retenus captifs. Ensuite ils ont transféré de là, avec ignominie et violence, de jour et de nuit, dans des lieux écartés à un mille de Fernham, dans le district dudit élu, le même official, et les laïques pris dans l'église de Lambeth, les y ont retenus autant qu'il leur a plu, et en ont emporté leurs biens et les nôtres, dont ils s'étaient emparés à Lambeth. Comme donc, il est clair et de toute évidence que tant et de si grandes énormités, ainsi que plusieurs autres ont été commises, non-seulement contre nous et contre l'église de Cantorbéry, mais encore contre l'église universelle et le clergé de la province de Cantorbéry, nous, considérant que les susdits malfaiteurs, pour avoir porté des mains violentes sur des clercs, sont soumis au canon de la sentence déjà prononcée; que, pour avoir violé les libertés et immunités de l'église, ils ont encouru la sentence d'excommunication promulguée dans le concile d'Oxford contre les malfaiteurs de cette espèce; que de plus, comme ils ont commis des sacriléges multipliés dans les choses susdites, et comme, avec une audace téméraire, ils ont rompu la paix du seigneur roi et du royaume, en employant la force et les armes, en dédaignant la crainte de Dieu, et en abjurant tout respect pour le prince, nous déclarons excommuniés en vertu de l'autorité du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-

Esprit, de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, du bienheureux martyr Thomas, de saint Edmond le confesseur, et de tous les saints, ceux-là et tous ceux qui les ont assistés dans le susdit maléfice, ainsi que ceux qui leur ont fourni aide, autorisation, conseil et assentiment; vous recommandant et vous enjoignant fermement, en vertu de l'obédience dont vous êtes tenus envers l'église de Cantorbéry, de déclarer publiquement et solennellement excommuniés dans votre église cathédrale les susdits malfaiteurs, de les faire déclarer publiquement excommuniés dans votre diocèse, au son des cloches, à la lueur des cierges, chaque jour de dimanche et de fête, et d'ordonner à tous de les éviter avec grand soin comme des excommuniés. Au reste, comme les possessions du voisin sont en danger quand la maison contiguë est la proie des flammes, comme on doit justement craindre que, si ces choses ont lieu impunément en lieu verdoyant, pires choses encore ne soient commises en lieu aride, puisque l'impunité accordée à un délit est une incitation à renouveler ce délit, nous prions votre fraternité, en la quelle nous avons pleine confiance dans le Seigneur, à cette fin que vous vous souleviez vigoureusement avec nous, pour la maison du Seigneur, contre ces méchants, que vous agissiez de concert avec nous, et que vous nous fassiez savoir par vos lettres comment il aura été procédé ultérieurement dans cette affaire. Donné à Croindon, le lendemain de sainte Catherine, l'an du Seigneur 1252. Cependant nous exceptons de cette déclaration le sei-

gneur roi, la dame reine et leurs enfants, le seigneur Richard, comte de Cornouailles, et la dame comtesse, son épouse. » L'évêque l'Ély fit remettre à son archidiacre les lettres susdites, qui avaient été envoyées par l'archevêque.

XXVI.

Année 1253. — Voir la page 588 du volume.

Lettre sur les procurations des églises paroissiales. — « Gaultier, par la grâce de Dieu, évêque de Norwich, à son cher fils le doyen de Bingham (?), salut, grâce et bénédiction. Nous avons reçu un mandement des vénérables pères Robert, évêque de Lincoln, Foulques, évêque de Londres, Guillaume, évêque de Wells et de Bath, que nous vous faisons passer pour que vous l'examiniez et le transcriviez. Par la même autorité, nous vous recommandons et enjoignons, à vous et à tous ceux qui sont soumis à votre juridiction, en vertu de l'obédience et sous peine de la contrainte canonique, de recevoir honorablement les archidiacres, ou autres, à qui appartiendra notoirement l'office de visitation, lorsqu'ils viendront vers vous personnellement pour vous visiter avec le nombre de montures réglé dans la constitution de Latran, et de leur fournir des provisions de bouche ; jusqu'à la somme de sept sols et six deniers, selon l'estimation commune, ou l'argent, s'ils l'aiment mieux. Sachez donc pour sûr que si vous payez plus, soit en argent, soit en provisions de bouche, ou si eux reçoivent davantage, ou si vous leur fournissez quel-

que chose à titre de visitation, sans qu'ils vous visitent, nous punirons, selon la forme de la constitution plus haut dite, tant les payeurs que les receveurs, soit par nous, soit par les mêmes conservateurs plus haut dits. Quant aux autres églises où, à cause de l'insuffisance des biens, ils avaient coutume de percevoir une moindre quantité, qu'ils perçoivent comme par le passé, jusqu'à ce que nous ayons réglé la chose autrement, de concert avec eux. Pour nous, dans les lieux que nous visiterons à l'avenir, avec la permission du Seigneur, nous voulons nous contenter de provisions de bouche, montant jusqu'à la somme de trente et un sols et dix deniers, selon l'estimation commune, ou de l'argent comptant, et même de moins, selon les facultés du lieu. Donné à Londres, le 4 des nones de février, l'an huitième de notre pontificat. »

XXVII.

Année 1253. — Voir la page 392 du volume.

Brefs du roi au sujet des jurés aux armes. (*Extrait de l'Auctarium.*) — *Premier bref.* — « Henri de Hathelokeston, vicomte d'Essex et d'Hartford, aux baillis des libertés de Saint-Albans, salut. J'ai reçu un mandement du seigneur roi, ainsi conçu :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc., au vicomte d'Essex et d'Hartford, salut. Sommez par bons sommateurs tous les chevaliers et tous les libres tenanciers des comtés susdits, quatre hommes et le prévôt de chaque ville, ainsi que douze loyaux bourgeois de chaque bourg, de se trouver par-devant

notre amé et féal Henri de Coleville, aux jours et aux lieux qu'il vous fera savoir, pour y apprendre et exécuter notre commandement. Faites aussi venir par-devant lui, aux mêmes jours et lieux, tous ceux qui sont jurés[1] aux armes et doivent l'être, avec les armes, pour le maniement desquelles ils sont jurés et doivent l'être, à l'effet d'entendre et d'exécuter notre commandement. Et, pendant ce temps, enquérez-vous avec diligence de ceux qui ont fait, en dernier lieu, perquisition des armes dans les comtés susdits, de ceux qui ont prêté serment à cet égard en dernier lieu, et de l'endroit où sont les rôles relatifs à cette perquisition et à ce serment. Soyez en état de présenter ces rôles au susdit Henri, aux jours et lieux susdits, et soyez vous-même, en propre personne, en ce lieu, à cette époque, pour accomplir les choses que le même Henri vous enjoindra de notre part. S'il arrive que les baillis des libertés, qui ont acte de renvoi[2] de nos brefs, n'aient point exé-

[1] L'institution ou plutôt le renouvellement de cette garde de police, nous paraît une mesure utile, quoi qu'en dise Matt. Pâris qui l'attribue aux Provençaux, conseillers du roi (pag. 570 du texte). Ces *jurati ad arma*, sur lesquels on trouve ici les détails les plus circonstanciés, ne sont pas sans analogie avec ce qu'on appela plus tard *yeomanry*, et ce qui était déjà nommé en France *le guet*. Il paraît que cette milice était aussi destinée à marcher à la guerre en cas urgent, puisque le comte de Leicester, menacé sérieusement après la bataille de Lewes, convoqua, à titre d'arrière-ban, les citoyens armés des villes municipales, et que les termes de son ordonnance rappellent celle de Henri III. (*Voy.* LINGARD et les autorités qu'il cite.)

[2] *Returnum brevium* (*return*). Le bref émané du roi est adressé au shérif (vicomte), et *retourne* au bailli. La même formalité s'appelait en

cuté notre présent mandat, vous ne négligerez pas de pénétrer dans lesdites libertés, pour y exécuter le même mandat. Fait sous mes yeux, à Portsmouth, le dix-huitième jour de juillet, l'an trente-septième de notre règne. C'est pourquoi je vous recommande d'exécuter avec diligence le présent mandat, sous peine de perdre la liberté de votre domaine. »

« Henri, par la grâce de Dieu, etc., à son amé et féal Henri de Coleville, salut. Sachez que nous vous avons désigné, pour faire connaître les articles que nous vous envoyons sous notre sceau, aux chevaliers, aux hommes libres, et aux autres des comtés de Cambridge, de Huntingdon, d'Hartford et d'Essex, lesquels doivent venir devant vous, selon l'ordre que nous en avons donné, aux jours et aux lieux que nous aurons fait savoir aux vicomtes des mêmes comtés, afin de veiller à ce que ces articles soient fermement observés pour la conservation de notre paix, afin de vous assurer si chacun a les armes pour le maniement desquelles il est juré ou doit l'être, et afin de punir de la manière accoutumée tous ceux que vous aurez trouvés, ou résistant, ou rebelles, ou négligents dans les choses susdites. C'est pour cela que nous vous recommandons de vous trouver aux jours et aux lieux que vous aurez jugé à propos de fixer dans les comtés susdits, pour y faire les choses susdites, selon que vous l'aurez jugé le plus convenable ; car nous mandons à chaque vicomte des comtés susdits de faire

France renvoi : *retornus curiæ*. (*Voy*. DUCANGE et CARPENTIER, aux mots *tornus* et *retornus*.)

venir devant vous, aux jours et aux lieux que vous leur aurez fait savoir, tous les chevaliers, les libres tenanciers des comtés susdits, quatre hommes et le prévôt de chaque ville, douze loyaux bourgeois de chaque bourg, et tous ceux qui sont jurés aux armes et doivent l'être, avec les armes pour le maniement desquelles ils sont jurés et doivent l'être, pour y apprendre et faire les choses que vous leur enjoindrez de notre part. Nous mandons aussi aux susdits vicomtes de se trouver, à cette époque, en leurs propres personnes, par-devant vous, avec les rôles de la dernière perquisition des armes, faite dans les mêmes comtés, pour exécuter ce que vous leur aurez enjoint de notre part. S'il arrive que les baillis des libertés, qui ont acte de renvoi de nos brefs, n'aient point exécuté en cette partie notre mandat, vous ne négligerez pas de pénétrer dans lesdites libertés pour y exécuter notre susdit mandat. Fait sous mes yeux, à Porstmouth, le vingtième jour de juillet, l'an trente-septième de notre règne.»

Autre Bref.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc., à tel ou tel vicomte, salut. Sachez que, pour faire observer fermement notre paix, il a été décidé, sur l'avis de notre conseil, que des veilles auraient lieu dans chaque cité, chaque bourg et dans toutes les autres villes de votre comté, depuis le jour de l'ascension du Seigneur, jusqu'à la fête de la Saint-Michel ; à savoir que, dans chaque cité, six hommes, couverts de leurs

armes, veilleront à chaque porte ; dans chaque bourg, douze hommes ; dans chaque ville entérine, six hommes ou quatre hommes au moins, semblablement couverts de leurs armes, selon le nombre des habitants. Ils veilleront continuellement pendant toute la nuit, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever ; en sorte que si quelque étranger veut passer au milieu d'eux, ils l'arrêteront jusqu'au matin. Alors, si c'est un homme féal, il sera mis en liberté ; si c'est un homme suspect, il sera livré au vicomte, qui le recevra sans aucune difficulté ni délai, et le gardera en lieu de sûreté ; mais s'il arrive que les étrangers de cette espèce, passant par là, refusent de se laisser arrêter, alors les susdites sentinelles pousseront contre eux de tous côtés le cri de hue hue[1], et les poursuivront avec toute la ville et les villes voisines, en poussant des clameurs et des cris de hue hue de village en village, jusqu'à ce qu'ils soient pris. Alors ils seront livrés au vicomte, comme il est dit plus haut; en sorte que personne, pour avoir manqué d'arrêter ou de prendre ainsi les étrangers, ne

[1] *Hutesium*, *Huesium*. Cette ordonnance paraît renouvelée de celle de Guillaume le Conquérant qui prescrivait à tout habitant des villes et des bourgs d'Angleterre de traquer l'homme mis hors la loi, l'homme des forêts, comme un loup, de le poursuivre de canton en canton, *par la huée et par le cri*, *by hue and cry*. (*Voy.* M. Aug. THIERRY, liv. VI, pag. 247.) On disait en français, *hu*, *huyet*, *hurie*, *huirie*, d'où notre mot *ahuri*. « *Justice et jurisdiction... de heux brisée.* » C'est-à-dire d'infraction commise à la poursuite à cor et à cri. On trouve aussi *haha*, *hahay*, *hay*. Un usage analogue s'appelait en Normandie *haro*, *clameur de haro*. Mais ce terme ne tarda pas à être restreint aux recours en justice. (*Voy.* CARPENTIER, aux mots *huesium*, *haro*.)

se mette dans le cas d'être molesté par le vicomte ou par ses baillis. Que chaque cité, que chaque bourg, que chaque village soit préparé à faire chacune des susdites veilles et poursuites avec assez de diligence, pour que nous ne devions pas punir grièvement ceux qui seraient en défaut. Il a été décidé aussi que chaque vicomte, de concert avec deux chevaliers assignés spécialement à cela, parcourrait son comté de hundred en hundred, ainsi que les cités et les bourgs du comté, et ferait comparaître devant lui, dans chaque hundred, cité et bourg, les citoyens, les bourgeois, les libres tenanciers, les vilains et autres, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à l'âge de soixante ans. Les mêmes vicomtes et chevaliers les feront tous jurer aux armes, selon la quantité de leurs terres et de leurs biens chattels, à savoir, pour quinze livrées de terre, une armure, un chapeau de fer, une épée, un couteau et un cheval; pour dix livrées de terre, un hauberget[1], un chapeau de fer, une épée et un couteau; pour cent souldées[2] de terre, un pourpoint, un chapeau de fer, une épée, une lance et un couteau; pour quarante souldées de terre et plus, jusqu'à cent souldées de terre, une épée, un arc, des flèches et un couteau; que ceux qui ont moins de

[1] Gorgière, gorgerette. Ce n'est point la cuirasse entière qu'exprime le mot *lorica*.

[2] Rappelons, pour mémoire, que la livrée (*livrata*) était la portion de terre qui rapportait une livre d'argent par an, et contenait quatre *organgs* ou bovates : chaque bovate était de treize acres, ce qui faisait cinquante-deux acres. La souldée, soudée, saudée, solée (*solidata*) rapportait annuellement un sol d'argent. (*Voy.* DUCANGE.)

quarante souldées de terre, soient jurés pour des faux, des haches à longs manches, des couteaux et autres menues armes. Quant aux chattels, pour des chattels de soixante marcs, une armure, un chapeau de fer, une épée, un couteau et un cheval; pour des chattels de quarante[1] marcs, un hauberget, un chapeau de fer, une épée et un couteau; pour des chattels de vingt marcs, un pourpoint, un chapeau de fer, une épée et un couteau; pour des chattels de neuf marcs, une épée, un couteau, un arc et des flèches; pour des chattels de quarante souldées et au-dessus, jusqu'à dix marcs, des faux, des haches à longs manches et autres menues armes. En effet, que tous ceux qui peuvent avoir des arcs et des flèches hors des forêts les aient; que ceux qui sont dans les forêts aient des arcs et des traits. Que, dans chaque cité et dans chaque bourg, les jurats aux armes se présentent devant les maires de la ville, et devant les prévôts et baillis des bourgs, là où il n'y a point de maires. Que, dans chaque autre ville majeure, un ou deux constables soient institués, selon le nombre des habitants et selon la provision des susdits. Que, dans chaque hundred, soit institué un constable capital, au mandement duquel tous les jurats aux armes du hundred se rassemblent, et que ces jurats lui obéissent pour faire tout ce qui appartiendra à la conservation de notre paix. Que chaque vicomte fasse crier dans toutes les cités, tous les bourgs et tous les mar-

[1] *Sexaginta* est répété. Evidemment *quadraginta*.

chés de son bailliage, défense à tous de se rassembler pour faire tournois de vilains à coups de masses [1] ou pour toute autre aventure. Que personne aussi ne se montre en armes, à moins que ce ne soient gens assignés spécialement à la garde de notre paix. Si quelques-uns sont trouvés se promenant ainsi en armes, contre notre présente provision, qu'ils soient arrêtés et livrés au vicomte. S'il arrive qu'ils ne se laissent point arrêter, qu'alors les constables de chaque hundred et de chaque ville majeure, et tous au-

[1] *Ad burdandum*. Ce terme était usité pour désigner les tournois des vilains qui se servaient de bâtons appelés *burdons* par Chaucer dans son tournoi de Tottenham (gloss. du texte). En France, les bâtons ou masses destinées à cet usage étaient nommés bourdeaux, bordes, ou plutôt bouhours qui paraît le terme consacré au treizième siècle. « *Jceulx Jehan et Girart prinrent chascun d'eux un blanc petit tilleul pelé pour en behourder l'un à l'autre et en eulx ainsi esbatant et bouhourdant brisèrent plusieurs tilleux l'un contre l'autre.* » Comme dans le nord de la France, ces tournois avaient lieu surtout le premier et le deuxième dimanche de carême, le terme de bouhourdis servait de date. « Ce fut « fait en l'an de l'incarnation Jhesu-Christ 1283, au mois de mars, le « samedi prochain devant le behourdich. » (*Chartul. de Corbie.*) « Le « juesdi devant le bouhourdiich. » (*Regist. de l'hotel de ville d'Abbeville à l'année* 1290.) « Fait l'an del incarnation de nostre Seigneur « 1282, le vendredi après le bourhoudich le moys de march. (*Chartul. de Namur.*) (*Voy.* CARPENTIER, gloss. *Bohordium*, *Bordæ*.) La traduction latine de ce terme était *de lignis orditis*. (*Dominica de lignis orditis, le dimanche du bois hourdis.*) Des combats de ce genre portaient à Lille le nom de l'espinette, et les grands seigneurs, dit Ducange, ne dédaignaient pas de s'y trouver. « Ces jeux et ces tournois estoient « appelez du terme général de bouhourd, ainsi que Buzelius l'a remar- « qué qui ajoute que quelques-uns en rapportent l'origine et l'institution « au roi saint Louys. » (Dissert. VII sur l'*Hist. de saint Louis.*) Rappelons enfin que bourdons était le nom général des bâtons bénis que les pèlerins emportaient à la croisade.

tres, quels qu'ils soient, élèvent contre eux de tous côtés le cri de hue hue, et les poursuivent de village en village avec les villages voisins, jusqu'à ce qu'ils soient pris et livrés au vicomte, comme il a été dit plus haut. Or, toutes les fois qu'il arrivera qu'on élève le cri de hue hue contre des perturbateurs quelconques de notre paix, et contre des brigands et malfaiteurs dans les parcs ou les viviers, qu'aussitôt le cri de hue hue soit poussé à cause d'eux, et qu'on les poursuive jusqu'à ce qu'ils soient pris et livrés au vicomte, ainsi qu'il a été dit plus haut pour les autres. Que tous les vicomtes et leurs baillis, les constables, les jurats aux armes, les citoyens, les bourgeois, les tenanciers libres et les vilains, fassent telle poursuite à l'égard des susdits malfaiteurs, de peur que ces malfaiteurs ne s'échappent, et pour empêcher que, dans le cas où ils échapperaient par la faute d'iceux, ceux qui auraient été trouvés en défaut ne soient grièvement punis. Auquel cas, qu'ils soient punis sur l'avis de notre conseil, de telle façon que leur châtiment inspire de la crainte aux autres et leur enlève sujet de tomber en faute. Que les vicomtes reçoivent sans délai ni difficulté les suspects qui auront été arrêtés de jour par quelques arrestations que ce soit, et qu'ils les gardent en lieu de sûreté, jusqu'à ce qu'ils soient mis en liberté, d'après la loi de la terre. C'est pourquoi, nous vous enjoignons, si vous tenez à votre corps et à tous vos biens, d'accomplir avec diligence toutes les choses susdites, dans la forme prescrite, de concert avec nos amés et féaux Henri, fils de

Bernard, et Pierre de Goldinton, que nous vous avons adjoints pour cela, de telle sorte que nous n'ayons pas à vous demander un compte sévère, à vous et à eux, dans le cas où vous et les susdits Henri et Pierre seriez en défaut pour cela. Fait sous les yeux de l'archevêque d'York à Westminster, le vingtième jour de mai, l'an trente-sixième de notre règne, à nous Henri, fils du roi Jean. »

ARTICLES.

1. Que les veilles[1] soient faites dans chaque ville, comme elles ont coutume d'être faites, et par des hommes preux et valides.

2. Que les poursuites de Huyet[2] aient lieu selon la manière ancienne et due, en sorte que les négligents et ceux qui ne voudront pas suivre le Huyet soient pris comme étant les complices des malfaiteurs, et soient livrés au vicomte. Que de plus, dans chaque

[1] C'est-à-dire le guet, de *wactare*, *waiter*, *guetter*, d'où *watchman*. Il ne parait pas qu'en France, au treizième siècle, le guet eût le caractère de généralité que nous trouvons ici, quoiqu'il en soit fait mention dans les ordonnances de Charlemagne, et même, à ce qu'on prétend, de Clotaire II. Sous saint Louis, le guet était organisé seulement à Paris, et son commandant s'appelait gardien. Les communautés de métiers fournissaient chaque jour un certain nombre d'hommes aux ordres du prévôt de Paris ; c'était le *guet assis*, parce qu'il restait dans des corps de garde fixes, et qu'on ne requérait son assistance qu'en cas d'urgence. Le guet royal, composé de soixante sergents entretenus aux frais du roi, était chargé de faire les rondes. Le nombre des sergents fut porté à quatre-vingts par Philippe le Bel. (Ordonnance sur le Châtelet, 1302.) (*Voy.* DUCANGE, *Vigiliæ ;* SAUVAL, *Antiq. de Paris ;* DELAMARRE, *Traité de police ;* VILLARET, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 510.)

[2] *Vicesium*. Nous lisons *Hutesium*.

ville, quatre hommes ou six, selon la quantité des habitants, soient désignés pour faire suite de Huyet, avec promptitude et persévérance, et pour poursuivre les malfaiteurs, s'il en survient, et cela, en cas de besoin, avec arcs et flèches et autres armes légères, qui doivent êtres affectées à la garde de toute la ville, et qui doivent rester toujours pour les besoins de la susdite ville; qu'outre ceux-là, deux hommes libres et loyaux, plus puissants, qui leur soient supérieurs, soient désignés dans chaque hundred, et qu'ils veillent à ce que les veilles et les poursuites susdites se fassent comme il doit.

3. Qu'aucun étranger ne soit reçu à loger, si ce n'est de jour, et qu'il s'en aille au grand jour.

4. Qu'aucun étranger ne soit reçu dans les villages de la campagne au delà d'un jour ou deux au plus, en autre temps qu'à l'époque des moissons, à moins que son hôte ne veuille répondre pour lui.

5. Si quelque malfaiteur, ou quelqu'un sur lequel on aurait de mauvais soupçons, est pris par les sentinelles, ou par les autres féaux du seigneur roi, que le vicomte ou le bailli du hundred le reçoive sans délai, ou sans récompense aucune.

6. Qu'il soit enjoint au maire et aux baillis de chaque cité et de chaque bourg, dans le cas où quelque marchand ou étranger, portant de l'argent, leur montrerait cet argent, et leur demanderait sauf-conduit, de lui fournir sauf-conduit à travers les mauvais pas et les lieux douteux. S'il arrive qu'il perde quelque chose, soit par défaut de [sauf] conduit, soit

dans la conduite d'iceux, qu'on le lui restitue aux dépens de la commune de ce bourg ou de cette cité.

XXVIII.

Année 1255. — Voir la page 409 du volume.

Décrétale du pape Innocent IV pour modifier le privilége d'exemption[1]. — « Voulant que la liberté octroyée à plusieurs, en vertu du privilége d'exemption, soit conservée dans son intégrité, de telle façon que les autres ne l'enfreignent pas, et que [les privilégiés] eux-mêmes n'excèdent pas ses limites, nous déclarons d'une manière définitive et irréfragable que, quelque étendue que soit la liberté dont les exempts jouissent de cette façon, ils peuvent être régulièrement néanmoins cités par-devant leur ordinaire, à raison d'un délit, ou d'un contrat, ou de l'action intentée contre eux; et l'ordinaire pourra

[1] Cette décrétale ne portant point de date, il est difficile de lui assigner sa place fixe. Toutefois l'examen attentif du texte suffit pour démontrer que l'arrangement de Guillaume Wats est fautif ici comme ailleurs. Cet éditeur renvoie aux pages 550, 552 du texte, qui correspondent aux pages 214, 228 de ce volume. Or, il nous paraît démontré que par ces mots : *quasdam novas decretales composuit*, Matt. Pâris veut parler des nouveaux statuts de l'ordre Noir, traduits sous le n° XIX, et non d'une seule décrétale. Celle-ci, au contraire, convient bien au passage auquel nous la rapportons. Matt. Pâris s'y plaint de ce que le pape favorise les prétentions des évêques. La décrétale restreint, en effet, les droits des privilégiés dont il est bien question dans le texte, puisqu'on y voit que l'évêque de Lincoln aspirait, en vertu de ce titre, à visiter le couvent de Saint-Albans, qui tenait le premier rang parmi les monastères exempts. Tout nous semble donc autoriser la rectification que nous proposons.

poursuivre, comme le droit l'exige, jusqu'où s'étend sa juridiction[1] sur eux. Est-ce à dire qu'ils soient absolument privés en cela de l'avantage de leur liberté? non pas certes, puisque, dans le cas où le délit aura été commis, le contrat stipulé ou le procès intenté dans un lieu exempt, ils ne pourront en aucune façon être cités à cet égard devant leurs ordinaires; ni être cités là où ils ont domicile, si le délit, ou le contrat, ou la chose litigieuse a eu lieu ailleurs, sous prétexte que le [susdit] domicile est lieu diocésain. De même s'il arrive qu'ils soient cités là où a eu lieu le délit, ou le contrat, ou la chose litigieuse, les ordinaires n'ont point[2] pouvoir de les renvoyer au lieu où ils ont domicile, ou de leur enjoindre de répondre au susdit domicile; sauf toutefois les autres cas, dans lesquels les statuts canoniques ordonnent que les exempts soient soumis à la juridiction des évêques. Nous décidons la même chose à l'égard de ceux à qui il a été octroyé par le privilége apostolique, de n'être tenus à répondre que devant un seul juge à ceux qui se plaignent d'eux, ainsi qu'à l'égard de ceux à qui le saint-siége apostolique a accordé de ne pouvoir être ni interdits, ni suspendus, ni excommuniés par qui que ce soit: comme, par exemple, une foule de communautés religieuses dont les priviléges contiennent qu'aucun évêque ou archevêque ne pourra absolument exercer

[1] *Jurationem*. Probablement *juridictionem*. Phrase mutilée.

[2] La phrase latine est inintelligible, si l'on ne modifie la ponctuation en ajoutant *non* à *habent*.

de poursuites contre les moines d'icelles, pour aucune cause qui rentre dans les cas susdits, quelque part que soient ces moines; à moins que par hasard les susdits moines n'aient été envoyés à des prieurés de leurs monastères, lesquels prieurés se trouvent soumis aux mêmes ordinaires, soit pour gérer l'administration desdits prieurés, soit pour y résider à titre de moines propres desdits lieux. Alors, en effet, leurs ordinaires susdits pourront user licitement, en ce qui rentrera dans les cas susdits, du droit de juridiction sur eux, à raison des mêmes prieurés, tant qu'ils y demeureront, bien que ces moines puissent librement être rappelés aux mêmes monastères, et être reçus comme moines, tant desdits monastères que desdits prieurés, puisqu'il n'y a point d'inconvénient à ce qu'on ait place de moine des deux côtés, dès qu'il est reconnu que l'un des deux monastères est soumis à l'autre ou en dépend[1]. »

XXIX.

Année 1255. Voir la page 411 du volume.

Carnage en Flandre. — (*Extrait de l'Auctarium.*) — Vers ce temps, une dissension lamentable s'éleva entre les Flamands, qu'on appelle les hommes d'A-

[1] Nous plaçons en dernier lieu, à cause de sa longueur, le membre de phrase incident, sans cependant répondre du sens. Tout ce passage est fort difficile.

vauterre, et les Français, qui sont voisins de ces pays. En voici le sujet : Guillaume de Hollande, que le seigneur pape avait récemment promu à la dignité de roi d'Allemagne, du vivant même de Frédéric, jadis empereur des Romains, haïssait la comtesse de Flandre, Marguerite, dont toute la conduite méritait évidemment cette haine, et qui était sœur de cette autre comtesse, qui s'était souillée d'un parricide aux yeux du monde entier, comme il a été dit plus haut en temps et lieu. Or, le même Guillaume se voyant déjà nommé roi d'Allemagne, et aspirant à de plus grandes choses encore (car l'aide et le conseil efficaces du seigneur pape lui donnaient d'orgueilleuses espérances), avait abandonné son héritage, à savoir la Hollande et la Zélande, à son plus jeune frère, nommé Florent. Ladite comtesse Marguerite demanda à ce dernier l'hommage qui lui était dû, disait-elle, à raison de ces deux terres ; mais il refusa constamment de faire hommage pour la Zélande. C'est pour cela que le même Guillaume fut cité à la cour de Flandre, pour répondre de ce refus. Il s'y rendit en effet pacifiquement ; mais ayant refusé de faire hommage, il fut pris et retenu en prison pendant deux ans. Dans la suite, ayant été délivré de sa prison par Jean d'Avesnes, fils aîné de ladite comtesse, qui avait pris pour épouse la sœur dudit roi et de Florent, Guillaume, par la médiation de ses cousins le duc de Brabant, l'élu à Liége, et le comte Gaëler, forma une confédération avec l'archevêque de Cologne, le duc de Limbourg, le comte de Clèves, le comte de Mons, le

comte (?)[1] de Luxembourg, et d'autres seigneurs du pays de Cologne. Tous s'étant donc ligués, se préparèrent à la guerre contre la comtesse susdite et contre ses forces. A cette nouvelle, celle-ci appela à son secours le comte de Bar, le comte de Saint-Paul, le comte du Perche, le comte de Guines, avec leurs communes. Quand ceux-ci eurent rassemblé de toutes parts une armée forte et nombreuse, ils vinrent avec une flotte pour combattre contre leurs adversaires susdits dans la Zélande, la susdite comtesse étant restée dans ses états. Or, ils avaient pour principal chef Baudouin[2], fils de la comtesse, et qui prenait le titre de comte de Flandre. Cependant les susdits seigneurs d'Allemagne, ayant eu connaissance de leur arrivée hostile, avaient eu la précaution d'occuper l'île de Zélande avant l'arrivée d'iceux. Aussi au moment où les Français abordaient, sortaient à la hâte de leurs vaisseaux, et étaient encore agités et ballottés par les flots de la mer, leurs ennemis, bien préparés et parfaitement armés de pied en cap, se présentèrent subitement à eux, et, les attaquant par un choc impétueux, reçurent à la pointe de l'épée les Français surpris et fatigués de la mer. Après une bataille acharnée et terrible, les Français furent réprimés et repoussés; un grand carnage eut lieu; il y eut beaucoup de sang répandu; les Français furent tués en

[1] *Genere* est incompréhensible. Nous lisons *comite*. Remarquons cependant que Henri de Luxembourg avait épousé, en 1240, Marguerite, fille du comte de Bar.

[2] C'est évidemment de Guy de Dampierre qu'il s'agit ici.

majeure partie, et les Flamands aussi en bon nombre. Or cet affreux massacre fut une perte funeste et irréparable pour la chrétienté tout entière. Cependant, à ce qu'on prétend, Jean d'Avesnes épargna les Flamands, dans l'espérance de recouvrer son héritage, dont sa mère l'avait fait dépouiller par arrêt de la cour de France. En cette occasion périrent d'une mort lamentable le comte du Perche, le comte de Bar, et, à ce qu'on croit, le comte de Saint-Paul. Dans le même combat, le comte de Guines fut fait prisonnier avec le comte de Flandre, à ce qu'on prétend, et un autre frère plus jeune dudit Baudouin. Il n'échappa aucun homme de race française, ni aucun de ceux qui ne savaient pas la langue flamande[1]. Quand on amenait des prisonniers, le susdit Jean et les siens les examinaient l'un après l'autre dans la langue susdite; s'ils ne parvenaient par leurs réponses à se soustraire à la sentence capitale, ils étaient misérablement égorgés sans distinction de condition. Or, on dit qu'il périt en cette occasion treize mille hommes d'armes, sans compter le populaire et les noyés, sans compter aussi ceux qui auraient sans doute mieux aimé succomber glorieusement dans la bataille, sachant qu'ils pourriraient en prison, ou ne seraient rachetés, eux et leurs amis, qu'à des conditions très-onéreuses. Comme c'est l'ardeur des passions de Vénus et la détestable luxure d'une femme qui a suscité ce désastre, Dieu vengeur a voulu que ce carnage dé-

[1] Au massacre de Bruges, en 1302, les Flamands firent subir la même épreuve aux Français.

plorable dans tous les siècles eût lieu un jour de Vénus, à savoir la sixième férie, quatrième jour de juillet, l'an du Seigneur 1253. Or, quoique l'origine de ce lugubre événement, qui provient de l'incontinence d'une femme, ait précédé par anticipation dans le temps, cependant comme on nous en a fait le récit quand déjà quelques années s'étaient écoulées, nous avons exposé en ce lieu plus clairement et plus pleinement de nouveaux détails sur ce qui s'était passé[1].

XXX.

Année 1253. Voir la page 455 du volume.

OBTENTIONS DE L'ABBÉ ET DU COUVENT DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN A CANTORBÉRY, CONTRE LES PRÉTENTIONS DE L'ARCHEVÊQUE BONIFACE[2]. — « Innocent, etc., aux abbés de la Bataille et de Waltham, dans les diocèses

[1] Ces faits sont confirmés par Meyer, *Ann. de Flandre*, p. 77, édition 1571. Marguerite, ayant rompu la trêve conclue à Anvers par la médiation du duc de Brabant, envoya une armée en Zélande sous le commandement de deux de ses fils. Mais cette armée fut défaite par Florent dans l'île de Walcheren, près de West-Kapelle, le 4 juillet. Guy et Jean de Dampierre furent pris avec les comtes de Bar et de Guines et deux cent trente chevaliers, parmi lesquels Simon de Nesle-Clermont et Erard de Valery. On fait monter à trente mille le nombre des morts. Marguerite alors envoya une ambassade à Guillaume de Hollande. Irritée de sa réponse insultante, elle appela à son secours Charles d'Anjou et lui adjugea le Hainaut.

[2] Fidèle à ses habitudes d'opposition, Matt. Pâris ajoute en note : « *Remarquez l'inconstance du pape guidé en tout ceci par l'avarice.* » Ces deux lettres sont datées du 8 et du 16 septembre 1253.

de Chichester et de Londres, salut et bénédiction apostolique. Jadis comme il avait été rapporté à notre audience que les abbés, les prieurs et les moines de Saint-Benoît, dans la province de Cantorbéry, n'observaient pas les statuts rendus pour la réformation dudit ordre, par notre prédécesseur le pape Grégoire, d'heureuse souvenance, nous avions donné injonction par nos lettres sous forme déterminée, à notre vénérable frère l'archevêque de Cantorbéry, et à ses suffragants, de s'enquérir soigneusement de la vérité à cet égard, et de faire observer avec une diligence exacte les susdits statuts, par toutes les personnes du même ordre en général, exemptes ou non exemptes, dans leurs cités et dans leurs diocèses. Aujourd'hui, accédant aux prières de nos chers fils l'abbé et le couvent du monastère de Saint-Augustin à Cantorbéry, dudit ordre de Saint-Benoît, nous vous recommandons, en vertu de l'autorité des présentes, dans le cas où le même archevêque aurait promulgué contre le même abbé, ou contre d'autres personnes du même monastère, ou contre ledit monastère, par l'autorité des lettres susdites, quelque sentence d'excommunication, de suspension ou d'interdit, de les délier de ces sentences en notre nom sans difficulté aucune, et de ne pas permettre qu'ils soient molestés par qui que ce soit, sous prétexte des mêmes lettres ou des mêmes sentences, en réprimant par les censures de l'église apostolique, nonobstant tout appel, ceux qui les molesteraient de cette façon ; nonobstant aussi que quelques-uns aient obtenu du siége apostolique, de ne pouvoir être ex-

communiés, suspendus ou interdits sans un mandement spécial de nous, qui fasse mot pour mot mention pleine et expresse du privilége accordé. Que si tous ne, etc. Donné à Assise, le 6 avant les ides de septembre, l'an onzième de notre pontificat. »

Autre lettre. — « Innocent, etc... à l'archevêque de Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. Quoique nous devions traiter favorablement le monastère de Saint-Augustin à Cantorbéry, de l'ordre de Saint-Benoît, par cela qu'il dépend de l'église romaine immédiatement, nous lui avons voué dans le Seigneur une affection encore plus spéciale, parce que, parmi les autres monastères du même ordre, c'est chez lui, à ce que nous avons appris, que l'observance régulière et le bienfait de l'hospitalité occupent le premier rang. Il est vrai que jadis nous t'avons donné injonction, par nos lettres sous forme déterminée, de faire observer avec une exacte diligence, par toutes les personnes du même ordre en général, dans ta cité et dans ton diocèse, les statuts rendus pour la réformation dudit ordre, par notre prédécesseur le pape Grégoire, d'heureuse souvenance. Exécutant sur ce point le mandement apostolique, en vertu de l'autorité de ces lettres, tu as procédé, à ce que nous savons, à un examen vigilant dans le même monastère. Comme aujourd'hui, sur les informations et les témoignages de gens dignes de foi, nous avons la meilleure opinion de la religion et de la vie des personnes du même monastère, et que nous avons envoyé l'ordre de lever les sentences que tu aurais pu

avoir promulguées depuis lors contre les personnes du monastère souvent dit, nous jugeons à propos de prier instamment ta fraternité, et de te recommander, par ce rescrit apostolique, de ne pas molester désormais les personnes dudit monastère, à l'occasion des susdites lettres, mais, par déférence pour nous et pour le saint-siége apostolique, de maintenir attentivement dans leurs droits lesdites personnes et ledit monastère, et de te montrer favorable et bienveillant envers elles, autant qu'il sera en toi, contre les vexations d'autrui, de telle sorte que ta dévotion à cet égard soit justement recommandable à nos yeux. Donné à Assise, le 16 avant les calendes d'octobre, l'an onzième de notre pontificat.»

NOTES.

Note I. Voir les pages 95, 107, 152 du volume.

Ducange, dans sa Dissertation XX sur l'Histoire de saint Louis, s'efforce de faire concorder le récit de Joinville avec celui de Matt. Pâris, au sujet de la rançon du roi de France. La chose, à notre avis, est impossible : aussi la discussion de Ducange est-elle fort incertaine. Sans prétendre arriver à un résultat exact dans une des questions les plus difficiles qui puissent se présenter au commentateur, nous nous bornerons à signaler comme inconciliable la différence qui existe entre les indications de Joinville et celles de Matt. Pâris.

Joinville raconte que le soudan ayant demandé un million de besants d'or, qui valait cinq cent mille livres, Louis IX consentit à payer cette somme, et que le vainqueur, charmé de sa bonne grâce, rabattit cent mille livres [1]. D'autre part,

[1] « Et rapportèrent au roy que se la royne vouloit paier dix cent mil

saint Louis, dans la lettre qu'il écrivit lui-même en France, au sujet de sa captivité et de sa délivrance, Vincent de Beauvais, Guillaume de Nangis [1] et d'autres auteurs, donnent pour somme huit cent mille besants d'or sarrasinois ; ce qui ne permet pas de douter que les quatre cent mille livres de Joinville ne répondissent exactement aux huit cent mille besants d'or. Makrisi parle également de quatre cent mille pièces d'or payées en quittant Damiette, et qui, par conséquent, indiquent le premier paiement de deux cent mille livres.

Matt. Pâris expose ainsi les faits : à la page 95, il parle de cent mille livres d'or qui sont converties en autant de marcs d'argent (page 97). Dans la lettre du chancelier, écrite au comte de Cornouailles, nous lisons aussi (page 107) cent mille marcs d'argent. Plus loin, à la page 152, Matt. Pâris, probablement sur quelque indication nouvelle, donne soixante mille livres d'or pur, et y ajoute comme appoint un nombre considérable, *numerus infinitus*, de deniers tournois et parisis. Les rapports transmis en Occident par le cardinal Jean disent expressément que le reste de la rançon ne fut pas payé. On y lit cette phrase singulière : *erat autem summa suæ redemptionis inæstimabilis, imo in decuplo plus quam credebatur : celabatur namque, ne solutio desperaretur*. (Voy. la page 303 de ce volume.) Enfin la lettre adressée à l'évêque de Chichester (page 305) confirme le non-paiement du reliquat, et ce reliquat montait, dit l'auteur de la lettre, à cinquante mille marcs d'argent.

« besans d'or qui valoient cinq cent mil livres, que il délivreroit le « roy..... Or li alés dire, fist le souldan, que je li donne cent mil livres « pour la réancon paier..... et le roy leur devoit jurer aussi à leur faire « gré de deux cent mil livres avant que il partisist du flum et deux cent « mil livres en Acre. » (JOINVILLE, édit. de 1761.) On commença à faire le paiement le samedi après l'Ascension au matin, et le dimanche tout le jour jusqu'à la nuit, et on pesa l'argent (en deniers monnayés) dans des balances, dix mille livres par dix mille livres.

[1] L'édition de Nangis, 1761, à la suite de Joinville, porte fautivement *huit mil* ; c'est *huit cent mil* qu'il faut lire.

L'histoire des archevêques de Brême et Sanut donnent également une somme de cent mille marcs d'argent. Matthieu de Westminster, copiant, probablement Matt. Pâris, dit que toute la somme qui composa la rançon de saint Louis fut de soixante mille livres d'or, et Meyer, dans ses Annales de Flandre, évalue cette rançon à huit mille livres pesant d'or [1].

Ducange, prenant pour base de son calcul la livre à vingt sols, admet que chaque besant d'or [2] répondait à dix sols d'argent, et il s'appuie sur un passage de Raymond d'Agiles, auteur du onzième siècle, en supposant une légère élévation dans la valeur de la monnaie d'or des Sarrasins au temps de saint Louis. Cette élévation n'a rien d'improbable, puisqu'elle est justifiée par les faits; mais ce que nous rejetons entièrement, c'est la conclusion qu'il en tire. « D'où il faut conclure, dit-il, que les quatre cent mille livres faisaient en argent cent mille marcs. » Et plus loin : « Il s'ensuit que chaque marc d'argent valait alors huit besants en or et quatre livres ou quatre-vingts sols en argent. »

Pour faire voir l'inexactitude de cette assertion [3], il suffit

[1] « *Octo millia pondo auri pro suâ suorumque redemptione rex* « *solvit.* » (MEYER, pag. 76, édit. de 1571.)

[2] Le nom de besant vient évidemment de la monnaie d'or frappée par les empereurs bysantins. Leblanc (*Traité historique des monnaies de France*) pense qu'au treizième siècle on donnait à toutes les monnaies d'or le nom générique de besant. Il paraît cependant que les anciennes monnaies d'or, appelées spécialement besants, avaient encore cours à cette époque, puisqu'un arrêt du parlement, en 1282, évalue le besant à huit sols, et un compte des baillis, en 1297, à neuf sols. Mais comme il s'agit dans Joinville de besants d'or *sarrasinois*, et que les monnaies orientales étaient réputées pour leur pureté, on peut, avec Ducange, évaluer le besant à dix sols d'argent.

[3] Ducange lui-même dans le passage que nous citons, se sent arrêté par le manque de preuves ou plutôt par des preuves contraires. Pour soutenir son hypothèse, il rappelle que les évaluations des marcs d'or et d'argent changeaient notablement non-seulement tous les ans, mais

d'examiner ce qu'étaient, sous saint Louis, la livre de France et le marc d'Angleterre. Car il est clair que Matt. Pâris veut parler de marcs sterling : et d'ailleurs, voulût-il parler du marc de Tours, qui fournissait le plus à la taille, la difficulté resterait la même.

La livre de poids devint livre de compte [1], dès le moment où tout ce qui valait vingt sols était appelé livre, et, depuis Charlemagne, les marchés et contrats furent généralement faits sur le pied de cette monnaie imaginaire, quoique les sols eussent changé de poids et d'aloi. La première altération des deniers d'argent date du règne de Philippe Ier. Ils furent frappés dans la proportion de deux tiers d'argent et un tiers de cuivre. Sous Louis le Gros, en 1112, la monnaie courante fut moitié cuivre, moitié argent fin, en sorte que de la livre on tirait réellement quarante sols. L'altération ayant encore augmenté sous Louis VII, l'usage s'introduisit de prendre pour base de la taille le marc, pesant huit onces. Sous Philippe-Auguste, le marc d'argent valut cinquante sols tournois [2], ou

même presque tous les mois. Mais il oublie que ces variations furent très-faibles sous saint Louis, et que le marc ne monta à quatre livres que sous Philippe le Bel, en 1299.

[1] « La livre, dit M. Trouvé dans son *Introduction à l'histoire de Jacques Cœur*, est une monnaie imaginaire qui doit son origine à une chose réelle. Ce fut sous Charlemagne que l'on commença d'employer la livre de compte valant vingt sols de douze deniers. L'argent étant devenu plus abondant en France par suite des conquêtes de ce prince, on fit faire des sols plus pesants. On n'en tailla plus que vingt dans une livre d'argent, et vingt sols pesaient une livre de douze onces. Depuis ce temps, le mot livre a toujours exprimé une somme de vingt sols. Ainsi la livre de compte est née de la livre de poids, et toutes deux dans le principe eurent une valeur égale. ».

[2] En 1207, un titre de l'évêque de Paris évalue cent marcs d'argent à deux cents livres parisis. Ainsi le marc d'argent valait quarante sols parisis ou cinquante sols tournois, la monnaie parisis étant d'un quart plus forte que la monnaie tournois. (Sous saint Louis on ne comptait habituellement que par livres et sols tournois.) Même évaluation en 1222,

deux livres dix sols (monnaie de compte); sous saint Louis, cinquante-quatre sols six deniers, ou deux livres quatorze sols six deniers; sous Philippe le Bel, *le faux monnayeur*, le marc monta à quatre livres cinq sols en 1299, et à six livres cinq sols en 1304. Louis X rétablit les monnaies au taux où elles étaient sous saint Louis, et remit le marc d'or à trente-huit livres et le marc d'argent à cinquante-quatre sols. Mais, sous Philippe de Valois, le cuivre entra pour trois quarts dans la fabrication des monnaies, et le surhaussement du marc s'accrut sans cesse pendant les désastres des guerres contre les Anglais. L'affaiblissement de la valeur intrinsèque de la livre continua, et fut porté au point que, de nos jours, vingt sous, qui avant Philippe Ier faisaient une livre réelle d'argent, n'en forment plus que la centième partie.

En Angleterre, au contraire, avant Édouard III [1], la dénomination des espèces n'avait jamais été changée. Une livre sterling était toujours une livre de poids, et pouvait valoir trois livres sterling de la monnaie actuelle. Pendant le douzième et le treizième siècles, les deniers sterling furent constamment de même poids et de même aloi. Aussi saint Louis donna-t-il cours aux sterlings pour quatre deniers tournois, et sous Philippe le Bel ils étaient encore évalués au même prix. Ce qui établit la proportion de 1 à 4 entre la monnaie anglaise et la monnaie française de la même époque. Ainsi le marc poids sterling faisant en Angleterre treize sols quatre deniers [2], valait en mon

comme on peut le voir par le testament de Philippe-Auguste : « *Viginti quinque millia marcarum argenti ad quadraginta sol. Paris. per marcam.* » (LEBLANC, *Traité des monnaies*.)

[1] La première innovation, dit M. Trouvé, vint de ce conquérant. La première année de son règne, il tira de la livre de douze onces vingt-deux schillings (*solidi*), et sept ans après, vingt-cinq. Henri V haussa encore davantage la dénomination, et frappa des monnaies sur le pied de trente schillings par livre pesant.

[2] Une ordonnance de Henri II, datée de 1158, le prouve évidemment, on y lit : « *Et illi qui debent argentum domino regi reddant pro marca* XIII *solidos et* IIIj *denarios sterlingorum de custodia vel* LIII *solidos et* IIIj *denarios turonenses.* » Leblanc, qui rapporte cette or–

naie française 53 sols 4 deniers[1]. Donc, que Matt. Pâris parle du marc sterling ou du marc de Tours, ce marc ne peut être évalué qu'à 2 livres 13 sols 4 deniers, ou 2 livres 14 sols 6 deniers au plus, d'après le prix du marc au temps de saint Louis.

La même disproportion se reproduit si l'on évalue les 100,000 marcs de Matt. Pâris et les 400,000 livres de Joinville en monnaie moderne. 100,000 marcs, calculés à 2 livres sterling le marc, donnent 5,000,000 de francs. 400,000 livres numéraires, calculées sur le taux actuel de 54 francs le marc, donnent environ 9 millions de francs, qui est la somme admise par les meilleurs historiens[1]; par conséquent 100,000 marcs ne répondront qu'à 270,000 livres à 54 sols le marc.

Tout en signalant cette différence qui nous paraît démontrée, nous croyons qu'il est difficile d'en donner la raison, et nous ne le tenterons pas ici. Matt. Pâris veut-il parler uniquement du premier paiement effectué, c'est-à-dire des 400,000 livres de Joinville? Les 50,000 marcs désignés comme reste ou moitié de la somme totale rendent cette supposition peu probable. Indique-t-il une somme mensongère, inférieure à celle qui avait été réellement stipulée? Le caractère de saint Louis et les termes précis dont il se sert dans sa lettre officielle ne peuvent laisser croire qu'il ait cherché à céler la véritable somme de sa rançon, ainsi que semblerait l'insinuer la phrase singulière que nous citons plus haut. Il faut donc s'en tenir aux 400,000 livres, et penser que Matt. Pâris a été induit en erreur, soit par des dires inexacts, soit par une évaluation

donnance, ajoute en note : « *Marca* se prend ici pour la livre de mon« naie qui avait cours en petites espèces. » Matt. Pâris indique lui-même cette différence de valeur entre la monnaie sterling et la monnaie tournois. (*Voy*. en particulier la page 350 du VI[e] volume.)

[1] Filleau de la Chaise évalue les quatre cent mille livres de Joinville à huit millions de son temps. Il écrivait vers 1683, et la dénomination a bien haussé depuis cette époque. La valeur comparative des espèces monnayées sous saint Louis et de nos jours, porte à peu près la livre tournois à vingt-deux francs.

fautive, quoiqu'on ait peine à comprendre comment il peut s'éloigner autant de la vérité sur un point aussi essentiel.

Ici s'élèverait la question de savoir si les 100,000 livres d'or[1] annoncées d'abord par Matt. Pâris répondaient au million de besants d'or demandé primitivement par le soudan, et si les 60,000 livres d'or dont il parle ensuite peuvent être ramenées à 100,000 marcs. Ducange ne s'engage pas dans cette nouvelle discussion, et renvoie seulement à Budée (*de asse*) et à Sirmond (*Notes sur les capitul. de Charles-le-Chauve*). Il faudrait d'abord connaître positivement ce que Matt. Pâris entend par livres d'or; et encore il est clair à la première vue qu'on ne peut retrouver dans 100,000 livres d'or réduites à 60,000 la proportion de 500,000 livres d'argent réduites à 400,000, et qu'ensuite 60,000 livres d'or dépassent de beaucoup 100,000 marcs d'argent. Nous nous abstenons de pousser plus loin des recherches qui sortent du cercle habituel de nos études; et d'ailleurs nous pensons qu'elles ne conduiraient qu'à démontrer de nouveau l'impossibilité de faire concorder la version de Matt. Pâris avec celle du sire de Joinville.

Note II. Voir les pages 138, 174 du volume.

Pertz, dans son grand recueil (*Monum. Germ. Histor.*, t. IV, p. 356, 357,) a collationné avec soin le testament de

[1] Quelques auteurs ont pensé qu'on appelait livre d'or non pas une livre de poids, mais une monnaie ainsi appelée parce qu'elle valait vingt sols; comme sous le roi Jean on appela franc d'or une monnaie d'or qui valait vingt sols ou une livre, parce que l'habitude de compter par livres devait son origine aux Français. Mais Leblanc rejette cette opinion et soutient que livre d'or a toujours signifié livre de poids. On sait que depuis Charles le Chauve le rapport de l'or à l'argent fut de un à douze et resta tel jusqu'à la fin du seizième siècle; de sorte qu'en France et dans les pays voisins un marc d'or monnayé en valait douze d'argent. La livre d'or se taillait en soixante-douze sols d'or dont chacun valait quarante deniers d'argent, en comptant par sol, demi-sol et tiers de sol.

l'empereur Frédéric II, et nous avons eu recours à son texte pour traduire en entier cet important document.

« Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur Jésus-Christ : année mil deux cent cinquante de l'Incarnation, jour de samedi, dix-septième jour du mois de décembre, neuvième indiction.

« La transgression imprudente du premier père a imposé à la postérité une loi et condition telle, que ni les torrents versés en châtiment par le déluge n'ont pu l'effacer, ni les eaux si salutaires du magnifique baptême n'ont pu empêcher qu'au moment fatal la faute de transgression transmise en châtiment aux mortels, enveloppés dans les excès de leur vie passée, ne subsistât comme la cicatrice après une blessure. Nous donc, Frédéric second, par la faveur de la clémence divine empereur des Romains, toujours auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, nous souvenant de la condition humaine que la fragilité de nature accompagne toujours, voyant approcher le terme de notre vie, mais conservant encore la parole et l'intégrité de notre mémoire, malade de corps, sain d'esprit, avons pourvu au salut de notre âme et avons jugé à propos de disposer de l'empire et de nos royaumes de telle façon qu'après avoir subi la loi commune de l'humanité, nous paraissions vivre encore et que toute matière de scandale comme d'indignation soit assoupie et enlevée entre nos fils, que nous avons produits par la clémence divine et que nous voulons, par notre présente disposition, rendre satisfaits, sous peine de perdre notre bénédiction.

« C'est pourquoi nous établissons notre cher fils Conrad, élu roi des Romains et héritier du royaume de Jérusalem, pour héritier dans l'empire et toutes choses autres, achetées ou acquises d'une façon quelconque, et spécialement dans notre royaume de Sicile. S'il arrive qu'il meure sans enfants, que notre fils Henri lui succède; si ce dernier meurt sans enfants, que notre fils Manfred lui succède; mais lorsque Conrad résidera en Allemagne ou ailleurs hors du royaume, nous établissons ledit Manfred bailli dudit Conrad en Italie, et spécialement

dans le royaume de Sicile, lui donnant plein pouvoir de faire ce que notre personne pourrait faire si nous vivions ; à savoir, de concéder terres, châteaux, villes, parentèles, dignités, bénéfices, et toutes choses autres à sa disposition, excepté les antiques domaines du royaume de Sicile ; voulant que Conrad et Henri, nos susdits fils, et leurs héritiers, tiennent et observent pour bon et valable tout ce qu'il aura fait.

« *Item*, nous concédons et confirmons audit Manfred, notre fils, la principauté de Tarente, à savoir depuis la porte de Rosito jusqu'à la source du fleuve Bradano, avec les comtés de Monte-Scaglioso, de Tricarico et de Gravina, dans l'étendue que ce dernier comté occupe depuis la terre maritime de Bari jusqu'à Palignano ; nous lui concédons également cette ville avec toutes les terres depuis Palignano sur toute la côte jusqu'à ladite porte de Rosito, à savoir cités, châteaux et villes contenues dans cet espace, avec toutes justices, dépendances et juridictions quelles qu'elles soient, tant de la principauté susdite, que des comtés susdits. Nous concédons aussi au même la cité de Monte-Sant-Angelo avec tout son honneur, toutes cités, châteaux et villes, terres, dépendances, justices et juridictions, appartenant au même honneur, à savoir celles qui sont de domaine à domaine et de service à service. Nous concédons aussi et confirmons au même tout ce qui lui a été concédé par Notre Majesté dans l'empire, en sorte toutefois qu'il tienne et même reconnaisse tenir toutes ces choses dudit Conrad ; auquel Manfred nous adjugeons même pour ses dépenses dix mille onces d'or.

« *Item*, nous statuons que Frédéric, notre petit-fils, ait les duchés d'Autriche et de Styrie pour les tenir et reconnaître les tenir du susdit Conrad ; auquel Frédéric nous adjugeons pour ses dépenses dix mille onces d'or.

« *Item*, nous statuons que Henri, notre fils, ait le royaume d'Arles ou le royaume de Jérusalem, celui des deux que ledit Conrad voudra que le susdit Henri possède ; auquel Henri nous adjugeons cent mille onces d'or pour ses dépenses.

« *Item*, nous statuons que cent mille onces d'or soient dépensées pour le salut de notre âme, au secours de la Terre-Sainte, selon que l'ordonneront ledit Conrad et autres nobles croisés.

« *Item*, nous statuons que tous les biens de la milice de la maison du Temple que notre cour retient soient restitués aux mêmes Templiers, à savoir ceux qu'ils doivent avoir de droit.

« *Item*, nous statuons qu'on rende à toutes les églises et maisons religieuses les biens d'icelles et qu'elles jouissent de la liberté accoutumée.

« *Item*, nous statuons que les hommes de notre royaume soient libres et exempts de toutes collectes générales, comme ils avaient coutume de l'être, au temps du roi Guillaume second, notre cousin.

« *Item*, nous statuons que les comtes, barons, chevaliers et autres feudataires du royaume jouissent de leurs droits et juridictions qu'ils avaient coutume d'avoir au temps du roi Guillaume, dans les collectes et autres.

« *Item*, nous statuons que les églises de Luceria et de Sora et celles qui auront pu être lésées par nos officiaux soient réparées et rétablies.

« *Item*, nous statuons que la réunion tout entière de manses[1] et de métairies que nous avons à Saint-Nicolas-sur-l'Aufide, et toutes les provenances d'icelles, soient affectées à la réparation et à l'achèvement du pont construit ou à construire en ce lieu.

« *Item*, nous statuons que tous les captifs détenus dans notre prison soient délivrés, à l'exception de ceux de l'empire et du royaume qui ont été pris pour crime de trahison.

« *Item*, nous statuons que le susdit Manfred, notre fils,

[1] Tel est du moins le sens que Ducange, à propos de ce passage même, donne à *massaria*, dont l'étymologie est évidemment *massa*, manoir; *masserizia*, le mobilier qui garnit le manoir. *Massaria* nous semble surtout désigner une circonscription fiscale.

pourvoie en notre nom tous ceux qui ont bien mérité de notre famille, en terres, châteaux et villes, sauf le domaine de notre royaume de Sicile, et que Conrad et Henri, nos susdits fils, et leurs héritiers aient, pour bon et valable tout ce que le même Manfred aura jugé à propos de faire à cet égard.

« *Item*, nous voulons et recommandons que nul des traîtres du royaume n'ose en aucun temps revenir dans le royaume, et que nul de leur race ne puisse succéder ; bien plus, que nos héritiers soient tenus de tirer vengeance d'eux.

« *Item*, nous statuons qu'on paie nos dettes aux marchands nos créanciers.

« *Item*, nous statuons qu'on rende à la très sainte et sacrée église romaine, notre mère, tous ses droits, sauf en tout et pour tout le droit et l'honneur de l'empire, de nos héritiers et autres féaux, si l'église de son côté restitue les droits de l'empire[1].

« *Item*, nous statuons que s'il arrive que nous mourions de la présente maladie, notre corps soit enseveli dans la grande église de Palerme, où sont ensevelis les corps du divin empereur Henri et de la divine impératrice Constance, nos parents de vénérable mémoire ; à laquelle église nous assignons cinq cents onces d'or pour le salut des âmes de nosdits parents et de notre âme, par les mains de Bérard, vénérable archevêque de Palerme, notre familier et notre féal : ladite somme applicable à la réparation de ladite église.

« Nous voulons que toutes les choses susdites, qui sont faites en présence dudit archevêque, de Bertold, margrave de Hohenburg, notre cher cousin et familier ; de Richard, comte

[1] Cet article et les deux autres relatifs aux captifs et aux traîtres, prouvent, contre l'opinion de ceux qui ont vu une rétractation dans le testament de Frédéric, que ce prince ne songeait nullement à revenir sur les points essentiels de sa conduite politique. Les restrictions apportées à des concessions apparentes léguaient une guerre inexpiable à la maison de Souabe.

de Caserta, notre cher gendre; de Pietro Ruffo de Calabre, maître de notre maréchalat; de Richard de Montenigro, maître justicier de notre grande cour; de maître Jean d'Otrante; de Fulcone Ruffo; de Jean de Ocrea; de maître Jean de Procida, de maître Robert de Palerme, juge de l'empire, du royaume de Sicile et de notre grande cour; de maître Nicolas de Brindes, tabellion public de l'empire et du royaume de Sicile, et notaire de notre cour, nos féaux, que nous avons appelés à assister à la présente disposition, soient observées fermement par le susdit Conrad, notre fils et héritier, et autres successivement, sous peine de perdre notre bénédiction; qu'autrement ils ne jouissent pas de notre héritage. Or, nous enjoignons à nos féaux présents et futurs, sous le serment de fidélité par lequel ils sont tenus envers nous et nos héritiers, de garder et observer toutes les choses susdites inviolablement.

« Nous avons ordonné que le présent testament et notre dernière volonté auxquels nous voulons assurer force et fermeté, fussent écrits par le susdit maître Nicolas et munis de notre propre main du saint signe de la croix, de notre sceau et des suscriptions des témoins susdits.

« Fait à Fiorentino, dans la Capitanate, aux mois, jour et indiction susdits, l'an trente-deuxième de notre empire, vingt-huitième de notre royauté de Jérusalem, cinquante et unième de notre royauté de Sicile.

« Moi, Frédéric second, par la faveur de la clémence divine empereur des Romains, toujours auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, dis et déclare que cela a été et est mon solennel testament et ma dernière volonté. Cet acte a été écrit d'après mon ordre, volonté et mandat, par la main de maître Nicolas de Brindes, tabellion public de notre cour, et en présence des témoins plus haut et plus bas mentionnés, nos féaux, que nous avons mandés pour assister aux choses susdites; et en foi des choses susdites avons souscrit de notre propre main et scellé de notre sceau accoutumé impérial et royal.

« Moi, Bérard, archevêque de Palerme, y appelé, ai assisté

à toutes les choses susdites, ai souscrit mon nom de ma propre main, et ai scellé du sceau impérial et royal.

« Moi, margrave de Hohenburg. (*Même formule*).

« Moi, Richard, comte de Caserta. (*Idem.*)

« Moi, Ruffo de Calabre. (*Idem.*)

« Moi, maître Jean d'Otrante. (*Idem.*)

« Moi, Fulcone Ruffo. (*Idem.*)

« Moi, Jean de Ocrea. (*Idem.*)

« Moi, maître Jean de Procida. (*Idem.*)

« Moi, maître Robert de Palerme. (*Idem.*)

« Moi, Richard de Monténigro, maître justicier de la cour impériale et royale. (*Idem.*)

« Moi, maître Nicolas de Brindes, tabellion public de l'empire et du royaume de Sicile, et notaire de la cour impériale, appelé par le seigneur empereur pour rédiger son susdit testament et sa dernière volonté, comme j'ai assisté aux choses susdites, à toutes et à chacune, avec les susdits témoins, que je les ai publiées et rédigées dans la présente forme publique, je les ai aussi souscrites et scellées de ma suscription et de mon sceau ordinaires et accoutumés.

« *Signé* Maître Nicolas de Brindes, notaire. »

Note III. Voir les pages 272, 273 du volume.

Tout le passage relatif à Jean de Basingestokes, ainsi que l'intercalation très-importante qui s'y rattache, présente d'assez grandes difficultés que nous ne pouvons espérer de résoudre. Nous nous bornons à traduire le texte avec autant d'exactitude que possible et à indiquer les deux principales questions qui se présentent au commentateur : 1° Que faut-il entendre par ces mots *figures numérales des Grecs?* 2° Quel était exactement ce système de notation?

1° Fabricius, l'abbé Lebœuf, les continuateurs de l'Histoire littéraire des Bénédictins et plusieurs autres écrivains attribuent

à Jean de Basingestokes l'honneur d'avoir introduit en Occident (le texte dit *en Angleterre*) les figures des chiffres grecs; et ils s'appuient uniquement sur l'autorité de Matthieu Pâris. S'ils veulent parler du système de notation par lettres usité chez les Grecs, nous partageons l'opinion de M. Ch. Jourdain qui affirme que les chiffres grecs étaient connus longtemps avant Basingestokes [1]. En examinant le traité de *l'analyse des nombres,* ouvrage attribué par les manuscrits à différents auteurs, mais certainement écrit à l'époque de la deuxième croisade, c'est-à-dire de 1147 à 1149, il y trouve une mention formelle des chiffres grecs et un tableau fort exact de la combinaison des lettres grecques prises arithmétiquement. L'auteur du traité dit, il est vrai, qu'on se servait rarement de ces chiffres, tandis que les six lettres romaines C, D, L, V, I, X étaient d'un usage général; mais son témoignage n'en subsiste pas moins pour prouver que les lettres grecques n'étaient point ignorées de son temps. Si d'ailleurs on considère que les figures rapportées d'Athènes par Basingestokes n'ont aucun rapport avec la notation grecque, on verra que les auteurs cités plus haut ou n'ont pas eu connaissance de l'intercalation ou ont mal interprété le passage de Matt. Pâris.

Il nous semble donc que par figures numérales des Grecs il faut entendre certains caractères conventionnels usités chez les Grecs du Bas-Empire comme étant plus commodes que les anciens chiffres; et par cette phrase du texte: *per quas etiam figuras litteræ repræsentantur*, nous ne comprenons nullement une notation qui répond à la notation grecque ou la représente, mais simplement différentes figures pouvant remplacer les lettres, soit romaines, soit grecques, qu'on employait comme chiffres.

Il est possible d'ailleurs que Matthieu Pâris, quoique fort instruit pour le temps où il vivait, n'ait point connu les véritables chiffres grecs, et ait confondu avec eux le système

[1] *Dissert. sur l'état de la philos. nat. au douzième siècle*, 1838. not. 1.

tout particulier rapporté par l'ami de Robert Grosse-Tête. Ce qui pourrait faire admettre cette supposition, c'est qu'en comparant cette notation nouvelle aux notations à lui connues, il n'en cite que deux, la notation latine ou romaine et l'algorisme.

Ici s'élève la question de savoir de quel algorisme ou pour mieux dire algorithme, veut parler Matthieu Pâris. C'est la seule fois que ce mot se trouve dans son texte, et encore il n'est accompagné d'aucune explication. Nous pensons qu'il s'agit de l'arithmétique établie d'après les apices de Boëce et l'abacus pythagoricien. M. Vincent, dans une note assez récente insérée au Journal des mathématiques, donne la figure et les noms des neuf apices d'après deux anciens manuscrits de Chartres et d'Arondel, et s'attache à prouver que ces apices, dans lesquels il voit nos chiffres modernes, sont d'origine hébraïque et chaldéenne. Sans entrer dans la discussion soulevée entre M. Chasles (*Aperçu hist. sur les méth. en géom.*) et M. Libri, au sujet de l'origine de l'arithmétique de position, du calcul par colonnes, et du zéro, nous ferons observer avec ce dernier savant, dont l'autorité est d'un si grand poids en cette matière, que le système de numération arabe ou plutôt indienne fut apporté pour la première fois en Occident par le Pisan Léonard Fibonacci au commencement du treizième siècle : ce qui confirme l'opinion des continuateurs de l'Histoire littéraire, lesquels assurent qu'on n'en trouve pas de monuments antérieurs à l'an 1200 ; et s'il est impossible d'admettre que quelques docteurs précédents, entre autres Gerbert, n'aient point connu les chiffres arabes, il est certain qu'aucun traité sur l'arithmétique arabe n'avait été écrit en latin et par un chrétien avant Fibonacci. (M. Libri. *Hist. des math. en Italie*, tom. II, page 24 et suiv., note I, p. 293 et suiv.) Or Fibonacci, au commencement de son traité de l'*abaccus*, composé en 1202, raconte qu'ayant voyagé en Egypte, en Syrie, en Grèce, en Sicile et en Provence, après avoir appris la méthode indienne qu'avaient adoptée les Arabes, il se persuada que cette méthode était bien plus parfaite que les

méthodes usitées dans ces différentes contrées, et qu'elle était même supérieure à l'algorithme et à la méthode de Pythagore. *Sed hoc totum et algorismum atque Pictagoræ, quasi errorem computavi, respectu modi Indorum.* Ce passage remarquable prouve qu'à cette époque le mot *algorismus* ne s'appliquait pas à notre système de numération, mais bien à cette espèce de sténographie numérique que Boëce attribue aux Pythagoriciens. Si maintenant on considère que Fibonacci, de la mort duquel la date est incertaine, mourut évidemment après 1228, époque à laquelle il dédia la seconde édition de son *abaccus* à Michel Scott, astrologue de Frédéric II, qu'il termina sa vie dans l'obscurité en butte aux railleries de ses concitoyens, que la diffusion des livres et des idées était difficile au moyen âge, et qu'un système aussi savant demandait du temps pour être compris, on nous accordera aisément que Matt. Pâris devait ignorer, en 1252, les chiffres ou du moins la numération des Arabes [1], et qu'il appliquait le mot *algorismus* au système d'abréviations des Pythagori-

[1] On nous objectera sans doute que l'Anglais *Sacrobosco* (Jean de Holywood), contemporain de Matt. Pâris et professeur à Paris, contribua à répandre la méthode de Fibonacci ; mais d'abord, comme Jordano Nemorario et comme Valla, il l'appelle plutôt arithmétique indienne qu'algorisme. D'ailleurs nous avons pour nous l'opinion de M. Libri qui assure que pendant longtemps personne n'osa suivre Fibonacci dans la route qu'il avait ouverte, et que les principaux traités de mathématiques du treizième siècle sont plutôt des traductions de l'arabe. (*Hist. des math.*, tom. II, pag. 44 et suiv.) Guillaume de Lunis, Campanus de Novare appartiennent à la seconde moitié du treizième siècle, et si les continuateurs de l'*Hist. littér.* parlent d'un traité anonyme de l'algorisme arabe, écrit en langue vulgaire, il faut bien remarquer qu'ils le placent sous Philippe le Hardi. Enfin Matt. Pâris paraît avoir peu de goût ou plutôt de la répugnance pour l'étude des mathématiques venues par la voie des Arabes, puisqu'il les place sur le même rang que la nécromancie : *Scientiæ necromanticæ vel artis mathematicæ secundum traditiones abominabiles, Sarraceni* etc. (*Voy.* la page 78 du Ve volume.)

ciens ; système établi d'après les notes tironiennes, et sous l'influence des doctrines kabbalistiques.

2° Abréger : telle fut, en effet, la tentative de la plupart des peuples qui sentaient le besoin d'exprimer plus simplement les nombres composés. Fibonacci assure que, dans toutes les contrées qu'il a visitées, il a trouvé des méthodes abrégées de numération, et que chaque peuple avait des abréviations différentes. Les Romains l'avaient essayé. Les Chinois, en modifiant leur arithmétique, avaient employé des lignes droites, tantôt verticales, tantôt horizontales, suivant qu'ils voulaient représenter des dizaines ou des unités : ce qui n'est pas sans analogie avec le système de Basingestokes. En Grèce surtout cette réforme avait été tentée. Archimède avait écrit son traité de l'*arénaire* pour simplifier la numération. Apollonius avait fait également un essai de ce genre, et les Grecs avaient intercalé d'autres signes dans leur alphabet appliqué à la numération. (*Hist. des mathém.*, tom. I, pag. 193, note.) Quoique nous devions regretter que M. Libri ne s'explique pas davantage sur ce point, il est permis de supposer que le système qui nous occupe était un de ces systèmes abréviatifs, et cela nous ramène à ce que nous avons dit plus haut.

On sait que le système décimal ne nous est pas arrivé avec les chiffres indiens, comme le croit le vulgaire, et que, dans presque tous les anciens systèmes d'arithmétique littérale, les dix premières lettres de l'alphabet exprimaient ordinairement les dix premiers nombres, et que les autres lettres désignaient successivement les dizaines, les centaines, etc. Nous retrouvons ce procédé dans les figures retracées par Matt. Pâris, lesquelles viennent confirmer cette observation de la science moderne. Dans ce système d'angles, 1 correspond exactement à 10, 2 à 20, 3 à 30, etc., la position de la ligne qui forme angle faisant fonction de zéro. Nous signalons seulement deux erreurs évidentes, dues sans aucun doute à l'inattention des copistes. Pour correspondre à 70 ⌊, le signe 7 doit être

figuré , et non (*voy*. la page 272 du volume), et pour correspondre à 9 , le signe 90 doit être figuré , et non . Ainsi, à notre sens, 77 doit être écrit et 99 .

Quant aux deux signes ajoutés après 9, et désignés seulement dans le texte par les mots *quasi citrà*, nous ne pouvons déterminer leur signification [1], et si nous cherchons à expliquer comment dans ce système s'exprimait le nombre 100, nous sommes obligé de nous arrêter à 110. La principale difficulté consiste à savoir s'il y avait la même correspondance entre les dizaines et les centaines qu'entre les unités et les dizaines. Dans le silence de Matt. Pâris, nous ne pousserons pas plus loin les hypothèses. Il en devait cependant être ainsi, puisque notre auteur dit qu'une seule figure représentait un nombre quelconque (*quilibet numerus*). En tout cas, on voit facilement combien cette notation singulière, bonne tout au plus pour l'addition et la soustraction, était insuffisante pour multiplier et pour diviser.

[1] Le premier de ces signes nous paraît être simplement l'indication de la baguette perpendiculaire, *stipes;* mais le second ainsi marqué exprime à notre avis le chiffre 100 par la jonction du signe 90 et du signe 10, si toutefois l'on a égard à la correction que nous venons d'indiquer. Il doit donc être écrit , et de 100 à 109 la notation sera facile en traçant de gauche à droite les signes déjà connus. Ainsi ferait 109. Faisons remarquer en terminant que nous avons donné ces figures telles qu'elles se trouvent dans notre texte, mais qu'il serait plus exact de représenter uniquement des angles sans aucun contour ni addition.

Nous ne terminerons pas cette note, sans faire une dernière remarque. Ce système de notation semble fondé sur les mêmes principes que celui des francs-maçons : un même signe diversement varié, dont l'angle droit qui figure l'équerre est la base et qui suit en croissant par dizaines les mêmes transmutations. (Voy. Chéreau, *Expl. de la croix philosophique*, 1806.) Nous sommes loin d'avancer que Jean de Basingestokes ait été affilié aux sociétés secrètes du moyen âge. L'explication toute mystique, mais aussi toute chrétienne que donne Matt. Pâris du signe ┼ (55) et du signe ↑ (33), ne permet pas cette supposition. Cependant Jean a pu avoir connaissance de ces signes sans en comprendre le sens hermétique et sans y deviner l'influence de quelque société occulte ; ce qui ne nous paraît pas dénué de toute vraisemblance, surtout si l'on songe « que les anciennes doctrines mystérieuses de la Grèce se sont rencontrées de nouveau avec les spéculations orientales, dont elles s'étaient détachées originairement. » (M. Matter, *Hist. crit. du gnosticisme*; t. I, p. 176.)

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE HENRI III.

	Pages.	Ann.
Le roi célèbre à Winchester les fêtes de Noël. — La comtesse de Cornouailles met au monde un fils. — Mort de Jérémie, conseiller du roi. — Punition de Gaultier de Clifford. — Paix entre l'abbé et le couvent de Westminster — L'évêque de Lincoln fait citer les religieux de son diocèse.	1	1250
Plusieurs seigneurs anglais accompagnent le comte Richard en France. — L'évêque de Lincoln se rend à la cour romaine. — Biens vendus pour subvenir aux frais de la croisade. — Le pape rejette les offres de Frédéric II. — Relevé de l'argent accordé à l'archevêque de Cantorbéry. — Le roi demande aux citoyens de Londres pardon des injustices qu'il a commises. — Il prend la croix avec une foule de seigneurs. — Ardeur unanime des croisés.	4	
Gaston de Béarn et les autres rebelles gascons se soumettent. Clémence et faiblesse du roi. — Sortie des Français contre les Sarrasins, à Damiette. — Le soudan offre des conditions de paix. — Une foule de Français périssent par le fer et la faim. — Apostasie de plusieurs d'entre eux. — Mort du soudan. — La fidélité de plusieurs chancelle.	14	
Sévérité de l'évêque de Lincoln envers un officier du roi. — Lettre du pape à ce sujet. — Le comte Richard revient de la cour romaine. — Opinions diverses sur l'entretien du pape avec le comte Richard. — Le comte achète un prieuré à l'abbé de Saint-Denis. — Miracle du bras de		

Ann.		Pages.
1250	saint Edmond. — Le roi fait restreindre la dépense de sa maison.	21
	Argent extorqué aux juifs. — Crime d'un juif de Walingford. — Des justiciers sont envoyés pour examiner la fortune des juifs. — Mort d'un religieux arménien en Angleterre. — Grande somme d'argent envoyée au roi de France. — Retour des seigneurs anglais. — Fausses rumeurs au sjuet de la croisade.	27
	Accord au sujet de la présentation à l'église de Wengrave. — L'archevêque Boniface se propose d'exercer son droit de visitation. — Boniface tyrannise le clergé de Londres. — Les chanoines de Saint-Barthélemy s'opposent à la visite de l'archevêque. — Violences exercées par le prélat et ses satellites. — Le roi refuse d'entendre les plaintes. — Émeute à Londres. — Sentence d'excommunication. — Boniface se prépare à aller à la cour romaine.	33
	Lettre de l'évêque de Londres, qui demande conseil à l'abbé de Saint-Albans. — Chapitre général des frères Prêcheurs. — Agitation des citoyens de Londres. — Le roi accorde de nouvelles chartes à l'abbé de Westminster. — Privilége abusif octroyé par le roi à Geoffroi le Roux. — Vaines réclamations de Matthieu Pâris. — Le sceau royal est confié à Guillaume de Kilkenny. — Le roi de France se dirige vers le Caire. — Jalousie des Français contre les Anglais.	42
	Stratagème de Guillaume Longue-Épée. — Outragé par Robert d'Artois, il abandonne les Français. — Le roi défend aux seigneurs anglais de partir pour Jérusalem, et fait soigneusement garder les ports. — Le roi extorque de l'argent de tous côtés. — Tyrannie de Geoffroi de Langeley, inquisiteur des forêts. — L'archevêque de Cantorbéry se rend à Rome. — Mort de Robert de Lexington.	50
	Fausseté des bruits sur la prise du Caire. — Prise de Damiette et origine des bruits précédents. — Retour de Guillaume Longue-Épée. — Offres avantageuses du soudan pour obtenir la paix. — Le soudan découvre la trahison ourdie par un de ses officiers. — Prospérité des affaires de Frédéric. — Bernard de Nympha lève de l'argent sur les croisés.	59
	Fâcheuses nouvelles venues de Terre-Sainte. — Injures du	

Pag. Ann.

comte d'Artois contre les Templiers et les Hospitaliers.— Réponse du grand-maître des Templiers. — Altercation de Guillaume Longue-Épée avec le comte d'Artois. — Défaite et mort du comte d'Artois à Mansoura. — Mort de Guillaume Longue-Épée. — Le roi Louis ranime ses soldats. — Marche désastreuse des Français. 71 1250

Déplorable défaite des Français. — Prise du roi de France. — Gardiens laissés à Damiette et à la flotte. — Le roi de France, prisonnier, refuse de rendre Damiette. — Les Sarrasins s'efforcent de s'emparer de Damiette par la ruse. — Douleur des chrétiens à la nouvelle de la déroute. 86

Le roi de France rend Damiette aux Sarrasins pour sa délivrance. — Le soudan fait couper la tête aux chrétiens de Damiette. — Le roi de France envoie défier le soudan. — Révolte des Sarrasins contre le soudan. — Lettre adressée au comte Richard. — Douleur des Français en apprenant la défaite des leurs. — Le roi de Castille prend la croix. 96

Plaintes sur les extorsions d'argent. — Exemple remarquable d'une honteuse exaction, commise en France par les agents du pape. — Grandeur d'âme de l'abbesse de Lacock. — Morts diverses. — Les Sarrasins se préparent à assiéger Acre. — Le roi envoie ses frères en France. — Soulèvement et agitation extraordinaires de la mer. 109

Collation inique imposée par le pape au prieur de Binham. — L'archevêque de Cantorbéry fait taire par la crainte la voix des plaignants. — Mort de Guillaume, évêque de Winchester. — Efforts du roi pour faire nommer son frère Athelmar à l'évêché de Winchester. — Discours du roi au chapitre de Winchester. — Les moines de Winchester sont forcés de prendre Athelmar pour leur évêque. 119

Le roi d'Angleterre se prépare à envoyer des députés au pape. — Tristes réflexions sur l'état de l'Angleterre. — Laurent de Saint-Martin élu à Rochester. — L'évêque de Lincoln revient de Rome. — Les évêques d'Angleterre s'opposent aux projets de l'archevêque de Cantorbéry. — — Tremblement de terre dans le comté de Hartford. — L'archevêque de Cantorbéry apaise les plaintes des chanoines. 128

Ann. Pages.

1250 Innocent IV désire aller séjourner à Bordeaux. — Embarras du roi — Le pape lève l'excommunication lancée contre les chanoines de Londres. — Mort de Frédéric II. — Vingt-cinq cinquantaines d'années écoulées depuis l'an de grâce. — Résumé des faits principaux qui se sont passés dans la dernière cinquantaine. 134

1251 Le roi célèbre à Winchester les fêtes de Noël. — Tonnerre pendant l'hiver. — Le roi ne distribue aucun présent. — Il fait restreindre les dépenses de sa table. — Les captifs de l'empereur sont gardés avec plus de soin. — Les fils et les amis de l'empereur se soulèvent contre le pape. 149

Discorde entre les soudans d'Alep et de Babylone. — Patience du roi de France. — Guy, frère du roi d'Angleterre, revient de Terre-Sainte. — Le roi enrichit ses frères. — L'évêque de Londres jure de se soumettre à la provision de l'archevêque. — Arrivée du pape à Pérouse. — Les Vénitiens et autres tendent des embûches aux vaisseaux français. — Confédération de plusieurs couvents. 155

Exploits du comte de Leicester en Gascogne. — Il se rend en Angleterre pour se défendre contre ses accusateurs. — Il retourne en Gascogne avec des aventuriers et des trésors. — Le roi accorde, dans une même affaire, des lettres de protection aux deux parties. — Plusieurs chrétiens sont délivrés des fers des Sarrasins. — Absolution du doyen et des chanoines de Londres. — Réclamation inutile au sujet de la part laissée à l'ancien évêque de Durham. 162

Accusations portées contre le justicier Henri de Bath. — Il cherche à apaiser le roi par l'entremise du comte de Cornouailles. — Relevé des dépenses du roi. — La comtesse d'Arondel fonde une abbaye de religieuses. — La nouvelle de la mort de Frédéric II se répand dans l'Occident. — Testament de Frédéric. — Excommunication du doyen et des chanoines de Londres. — Le comte Gaultier de Brienne subit une mort glorieuse, à l'exemple du prince d'Antioche, son parent. 168

Les forêts de l'archevêché de Cantorbéry sont mises en coupe. — Guerre entre les fils de Waldemar, roi de Danemark. — Le comte de Leicester bat les Gascons. — Parlement tenu à Londres. — Irritation du roi contre Henri de

Pag. Ann.

Bath. — Athelmar est confirmé à l'évêché de Winchester. — Mort de Guillaume de Canteloup. — Assemblée des évêques d'Angleterre à Dunstable. 180 1251

Visitation sévère de l'évêque de Lincoln. — Le pays de Galles est soumis aux lois de l'Angleterre. — Confirmation des élus à Winchester et à Rochester. — L'abbé de Westminster passe la mer. — Désolation d'Antioche. — Le doyen de Londres se rend à la cour romaine. — Le roi comble de jour en jour les étrangers d'amitié et de richesses. — Mort du cardinal-évêque de Sabine. 187

Discorde entre l'abbé et le couvent de Westminster. — Députation du roi de Castille au roi d'Angleterre. — Lettre injurieuse du pape. — Arrivée du roi à Saint-Albans. — Mort misérable de Robert Chandos. — Mort pieuse de Cécile de Sanford. 193

Le pape quitte Lyon. — Il arrive sain et sauf à Milan et de là à Pérouse. — L'abbé de Westminster revient de la cour romaine. — Le trésor envoyé au roi de France est englouti dans les flots. — Déluge partiel dans la Frise. — Henri de Bath rentre à la cour. — Retour de l'élu à Winchester. — Mort de Paulin-le-Poivre. 201

Arrivée de l'abbé de Cluny en Angleterre. — Translation des restes d'anciens religieux à Saint-Albans. — Mort de Geoffroi Despencer. — Accusations contre les Caursins. — Soulèvement des pastoureaux. — Leur séjour et leurs violences à Orléans. — Leur arrivée à Bourges et à Bordeaux. — Ils sont dispersés. — Mort de Job le Hongrois. — Une autre de leurs bandes est exterminée. — Quelques pastoureaux recrutés en Angleterre périssent à Montreuil. — Relation de Thomas de Shirburn. 214

Damiette est rasée. — Nouvelles décrétales. — Apparition d'oiseaux surprenants en Angleterre. — Le pape absout des seigneurs qu'il avait excommuniés. — Prise de Castillon en Gascogne. — L'évêque de Lincoln punit les incontinents et poursuit ses réformes. — Nouvelles de la Terre-Sainte. — Arrivée et dons du roi à Saint-Albans. — Pluie abondante. — Visitation à Saint-Albans. — L'abbé de cette communauté élude ses promesses. 227

La haine du pape contre Conrad prive Louis IX du secours des croisés. — Grave accusation intentée à Philippe Luvel.

Ann. Pages.

1251 — Dédicace de l'église de Hales. — Arrivée du comte de Leicester avec Guy de Lusignan. — Grande tempête. — Orage et inondation extraordinaire. — La reine d'Écosse retourne en France. — Tournoi célébré à Rochester. — Coup d'œil sur l'année 1251. 234

1252 Le roi d'Angleterre célèbre à York les fêtes de Noël. — Le roi d'Écosse reçoit le baudrier militaire des mains du roi d'Angleterre. — Il épouse sa fille Marguerite et lui fait hommage. — Réclamation du comte-maréchal dans cette circonstance. — Description du repas nuptial. 243

Célébration de la fête de saint Edouard à Londres. — Réconciliation de Philippe Luvel avec le roi. — Gardiens donnés à la reine d'Écosse. — Vent très-violent. — L'évêque de Rochester extorque aux bénéficiers de son diocèse la cinquième partie de leurs revenus. — Mort de Nicolas de Sanford. — Le pape engage le roi à accomplir son vœu de pèlerinage. — Le pape fortifie son parti en augmentant le nombre des cardinaux. — Premiers buffles vus en Angleterre. 249

Les frères Mineurs refusent de recevoir du roi un présent qu'il avait lui-même extorqué. — Graves accusations intentées par les Gascons contre Simon, comte de Leicester. — État étonnant de l'atmosphère. — Influence de ce changement sur la végétation. — Les bénéficiers refusent d'être élevés au grade de prêtres. 256

Le roi fait convoquer les seigneurs croisés. — Projets de restitution annoncés par Louis IX. — Henri III jure d'accomplir son pèlerinage en Terre-Sainte. — Le soudan demande la paix au roi de France. — Le roi se montre dur pour ses sujets, prodigue pour les étrangers. — Tentative d'empoisonnement sur la personne de Conrad. — Périls du comte de Leicester à Bordeaux. — Mort de maître Jean de Basingestokes. — Ses ouvrages. — Il rapporte en Angleterre les figures numérales des Grecs. 262

Deuxième et plus grave accusation contre le comte de Leicester. — Le pays de Galles est soumis aux lois de l'Angleterre. — Les seigneurs de Gascogne viennent en Angleterre pour se plaindre de la tyrannie du comte de Leicester. — Nouvelle enquête. — Querelle entre le roi et le comte. 276

Pages. Ann

Retour sur les événements politiques qui ont amené les troubles de la Guyenne. — Le comte Simon est fortement accusé par les Gascons auprès du roi d'Angleterre.—Réponse du comte aux accusations intentées contre lui. — Dommage considérable causé par le roi à l'abbé de Ramsey. — L'église de Saint-Edmond menacée d'une grande perte. — Discussion élevée entre le roi et la reine au sujet de l'église de Flamsteed. — Mort de Robert Passelève et de Richard de Wendovre. 281 1252

L'évêque de Lincoln obtient du pape le pouvoir d'instituer des vicariats. — Motifs qui mettent obstacle à la paix projetée entre le pape et Conrad. —L'archevêque de Cantorbéry obtient la faculté d'exercer le droit de visitation. — Un enfant guérit miraculeusement plusieurs malades. 293

Fin de la discorde entre le couvent et l'abbé de Westminster. — Privilége et charte accordés par le roi au couvent de Westminster. — Colère du roi contre l'abbé de Westminster.— Rumeurs sur l'état de la Terre-Sainte.— Nouvelles plus agréables sur la Terre-Sainte. — Propositions de paix entre le roi de France et le soudan du Caire. — Murmures au sujet des conditions de la trêve.— Le roi de France consent à la trêve. — Lettres au sujet de la trêve. — Entrevue du roi de France avec le soudan du Caire. 298

Mort d'Alphonse, roi d'Espagne. — Alphonse, frère du roi de France, est attaqué d'une maladie incurable. — Douleur de Blanche, reine de France. — Guillaume de Saint-Edmond, moine de Saint-Albans, est envoyé à la cour romaine. — Le roi d'Angleterre renvoie le comte de Leicester en Gascogne.—La Gascogne est conférée à Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre. — Combat sanglant entre les Gascons et le comte de Leicester. 308

L'Angleterre est horriblement maltraitée par les étrangers. — Entretien de Matthieu Pâris et de Roger de Thurkeby. — Grande chaleur et sécheresse pendant l'été. — Réforme du pape. — Célébration, auprès de l'abbaye de Walthen, d'un tournoi appelé tournoi de la Table-Ronde. — Le roi d'Angleterre se rend à Saint-Albans où il fait plusieurs dons. — Mort de Guillaume de Haverhulle. 316

Sécheresse, mortalité, épizootie. — Dédicace de l'église d'Ély. — Mort de Marguerite de Redviers, veuve de Falcaise. —

Ann. Pages.

1252 Grand parlement tenu à Londres. — L'évêque de Lincoln dirige l'opposition. — Le roi irrité est apaisé par ses courtisans. — Nouvelles propositions. — Réponse des prélats à la demande du roi. — Henri III persiste dans son projet. — Réponse évasive des prélats. 323

Le roi distribue les revenus vacants à des gens indignes, entre autres à son bouffon. — Il cherche à triompher de chacun des prélats, dans des entrevues particulières. — Résistance de l'évêque d'Ély. — Réponse énergique de l'élu à Winchester. — Les habitants de Londres paient vingt marcs d'or au roi. — Nouvelle vexation exercée contre les habitants de Londres. 335

Souffrance des habitants de Londres à cause du mauvais temps. — Nouvelles venues de Gascogne — Discussion à ce sujet. — L'assemblée est levée au milieu de l'indignation générale. — Isabelle, comtesse d'Arondel, vient demander justice au roi. — Refus de celui-ci. — Paroles courageuses de la comtesse. — Nouvelle discussion sur les affaires de Gascogne. — Dissolution du parlement. — Plaintes du maître de l'Hôpital au roi. — Regnault de Mohun est nommé gardien des forêts, à la place de Geoffroi de Langeley. — Récits de quelques Arméniens. — Mort de la comtesse de Winchester. 342

Les chrétiens prisonniers sont relâchés par le soudan de Babylone. — Les ossements de Guillaume Longue-Épée sont apportés à Acre. — Guillaume de Valence et Geoffroi de Lusignan insultent et maltraitent les serviteurs de l'évêque d'Ély et de l'abbé de Saint-Albans. — Accusation portée contre Robert de la Ho. — Le procurateur des évêques d'Angleterre fait restreindre le droit de procuration de l'archevêque. 353

Albert, notaire du pape, se rend en Angleterre. — Il s'occupe de s'enrichir. — Arrivée de l'archevêque de Cantorbéry en Angleterre. — Discorde entre l'archevêque et l'élu à Winchester. — Violences exercées par les parents d'Athelmar sur la personne d'Eustache de Lynn. — Plaintes portées à l'archevêque de Cantorbéry. — L'archevêque se rend à Oxford. — Il y promulgue la sentence d'excommunication contre les délinquants. 360

Mort de Blanche, reine de France. — Immenses revenus de

Pages. Ann.

Jean Mansel. — L'évêque de Lincoln fait calculer les revenus des étrangers en Angleterre. — Le roi met les garennes en vente. — Vexations exercées contre plusieurs monastères. — Coup d'œil sur l'année 1252. 371 1252

Le roi célèbre à Winchester les fêtes de Noël. — Canonisation de Pierre, de l'ordre des Prêcheurs. — Les Romains élisent Brancaléon pour sénateur. — Les habitants de Winchester envoient au roi des présents magnifiques. — Réconciliation d'Athelmar et de Boniface. — Vaines promesses du roi. — Départ de maître Albert. — Les juifs sont chassés du royaume de France. — Mort de l'abbé de Saint-Augustin. 375 1253

Dommage et oppression de l'église de Sainte-Marie d'York. — Les Romains dévastent la ville de Tivoli. — Richard, comte de Glocester, est fiancé à la nièce de Henri III. — Dénûment du roi. — Le roi d'Espagne revendique la Gascogne. — Adoucissement apporté aux visitations. — Tournoi célébré en France en l'honneur du mariage projeté. 383

Les habitants de Londres sont forcés de payer au roi une somme d'argent, après avoir bâtonné ses serviteurs. — Proclamation pour la sûreté du royaume. — Organisation d'une milice communale. — Mort de Richard de Witz, évêque de Chichester. — Nouvelle révolte des Gascons. — Pillage des biens des pauvres. — Libertés accordées à l'église de Waltham. — Les Français demandent conseil et secours au comte de Leicester, et veulent l'investir de la régence. 389

Les Romains rappellent le pape dans leur ville. — Grand parlement tenu dans la quinzaine de Pâques. — Nouvelle confirmation de la grande charte. — Le comte Simon est déposé de la garde de la Gascogne. — Henri de Bath rentre à la cour. — Nouveaux forestiers. — Miracles opérés sur le tombeau de Richard, évêque de Chichester. — Jean Clipinge est élu évêque de Chichester. — Visitation de l'ordre Noir. 397

Le roi d'Angleterre prépare une expédition en Gascogne. — Guerre civile en Flandre. — L'archevêque de Cantorbéry exerce la visitation. — Roger Bigod, maréchal, reprend son épouse qu'il avait répudiée. — Le roi d'Angleterre passe en Gascogne. — Mort de Thomas de Hartford, archi-

Ann. Pages.

1253 diacre de Northumberland. — Il est enterré dans la maison des Carmes. — Miracles opérés sur son tombeau. 409

Histoire tragique advenue pendant le séjour du roi à Césarée. — Le roi d'Angleterre débarque à Bordeaux. — Soupçons des Français contre la fidélité des Poitevins. 414

Lettre courageuse de l'évêque de Lincoln au pape. — Indignation du pape à la lecture de cette lettre. — Munificence de Robert de Sothindon. — Mort de Ranulf, abbé de Ramsey. — Inondations étonnantes causées par les pluies. — Splendide célébration de la fête de saint Édouard. — Le roi recouvre ses châteaux de Gascogne. 420

Ambassade du roi d'Angleterre au roi d'Espagne. — Ravage des Sarrasins à Ptolémaïs. — Grande famine dans l'armée du roi en Gascogne. — L'abbé et le couvent de Saint-Albans sont libérés de la dette contractée par Richard de Oxhaie. — Extension de la renommée du roi d'Espagne. — Conseil bienveillant du roi d'Espagne au roi d'Angleterre. 430

L'évêque de Lincoln Robert Grosse-Tête tombe gravement malade. — Son entretien avec un frère Prêcheur. — Il se plaint à ses clercs des exactions de la cour romaine. — Récapitulation des vexations éprouvées par l'église. — Mort de l'évêque. — Mélodie entendue dans les airs. — Bruit surnaturel de cloches et de trompettes qui annonce la sainteté du défunt. 434

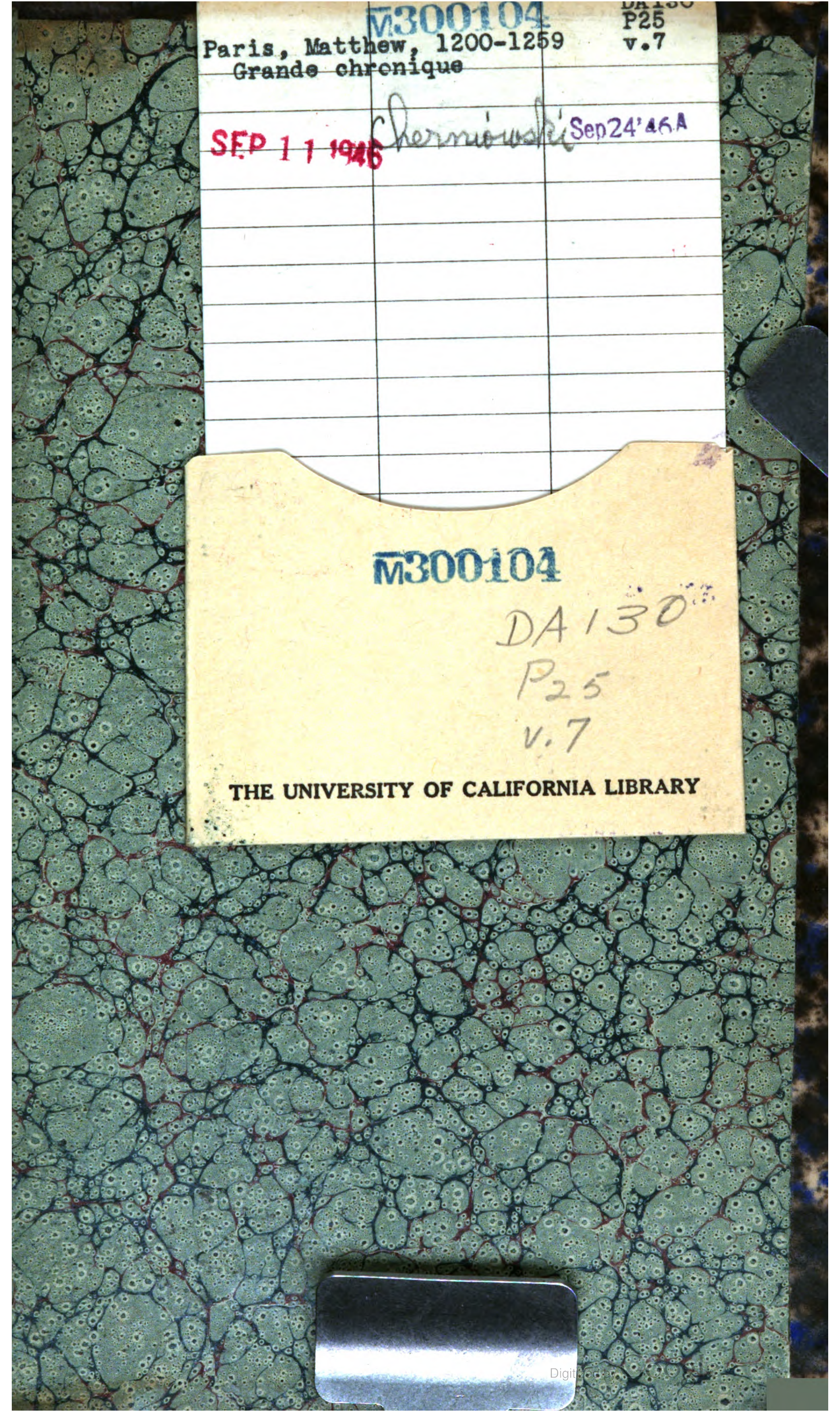
Continuation de la famine en Gascogne. — Prisonniers mis en liberté par le roi d'Angleterre. — Mort de Guillaume de Vescy. — Punition de quelques chevaliers du comté de Shrewsbury. — Succès des Sarrasins contre les chrétiens. — Conquêtes de Conrad, fils de Frédéric 447

Discorde entre l'archevêque Boniface et le chapitre de Lincoln. — Boniface se rend à Saint-Albans. — Privilége accordé par le pape à la maison de Saint-Augustin à Cantorbéry. — La reine d'Angleterre met au monde une fille. — Le comte de Leicester va rejoindre le roi d'Angleterre en Guyenne. — Troubles dans l'université de Paris. 451

Le pape est forcé de quitter Assise pour se rendre à Rome. — Cupidité des Romains. — Tonnerre en hiver. — Ceux que la famine avait chassés de La Réole sont exilés. — Débordement de la mer et des fleuves. — Miracles opérés

	Pages.	Ann.
dans l'église de Lincoln. — Coup d'œil sur l'année 1253.	457	1253
Additions.	463	
Notes.	561	
Table des matières.	581	

FIN DE LA TABLE.


M300104
Paris, Matthew, 1200-1259
Grande chronique
DA130
P25
v.7
SEP 1 1 1946
Sep24'46A
M300104
DA130
P25
v.7
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

